

# France, portrait social

Insee Références

Édition 2021

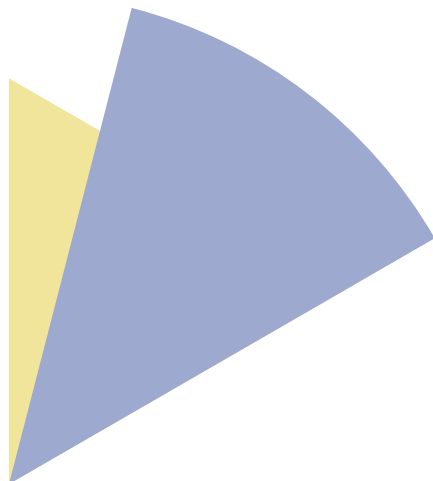


# France, portrait social

---

Insee Références

Édition 2021



**Coordination**

Thierry Mainaud,  
Émilie Raynaud

**Contribution**

*Insee :*

Elisabeth Algava,  
Christel Aliaga,  
Mathias André,  
Céline Arnold,  
Catherine Beaumel,  
Nagui Bechichi,  
Hayet Bendekkiche,  
Junel Bernard,  
Nathalie Blanpain,  
Muriel Boucher,  
Véronique Bruniaux,  
Gabriel Buresi,  
Alice Cochard,  
Flore Cornuet,  
Delphine Croze,  
Fabienne Daguët,  
Christelle De Miras,  
Thomas Ducharne,  
Quiterie Duco,  
Opale Echegu,  
François Gleizes,  
Julie Goussen,  
Yves Jauneau,  
Jérôme Lè,  
Sylvie Le Minez,  
Thierry Mainaud,  
Henri Martin,  
Olivier Meslin,  
Sylvain Papon,  
Anne Pla,  
Émilie Raynaud,  
Philippe Roussel,  
Arnaud Rousset,  
Joëlle Vidalenc,  
Sophie Villaume

*Ministère de la Culture (Deps) :*  
Philippe Lombardo

*Ministère de l'Éducation  
nationale, de la Jeunesse  
et des Sports (Depp) :*  
Paul-Antoine Beretti,  
Mélanie Drégoir,  
Yann Fournier,  
Maxime Jouvenceau,  
Fabienne Lombard,  
Robert Rakocevic

*Ministère de l'Éducation  
nationale, de la Jeunesse  
et des Sports (Injep) :*  
Valérie Raffin

*Ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation (Sies) :*  
Guirane Ndao,  
Héry Papagiorgiou

*Ministère de la Justice (SDSE) :*  
Émilie Le Caignec

*Ministère des Solidarités  
et de la Santé (Drees) :*  
Sarah Abdouni,  
Vianney Costemalle,  
Mathilde Gaini,  
Jean-Baptiste Hazo,  
Caroline Lebrun,  
Diane Naouri,  
Laurie Pinel,  
Julien Ramillon,  
Thomas Renaud,  
Jehanne Richet,  
Raphaël Tremoulu,  
Annick Vilain

*Ministère de la Transition  
écologique (SDES) :*  
Quentin Nouvellon

*Ministère du Travail, de l'emploi  
et de l'insertion (Dares) :*  
Ceren Inan,  
Charles Raffin

*CNRS-LARHRA :*  
Sandra Brée

*CNRS-PSE :*  
Julien Grenet

*EHESS-PSE :*  
Georgia Thebault

*Université de Strasbourg-Ined :*  
Didier Breton

**Directeur de la publication**

Jean-Luc Tavernier

**Directrices de la collection**

Auréli Goin,  
Séverine Pujol

**Rédaction**

Xavier Besnard,  
Catherine Demaison,  
Agnès Dugué,  
Anne Evrard,  
Fanny Gateau,  
Pierre Glénat,  
Philippe Goarant,  
Laurence Grivet,  
Claire Lesdos,  
Valérie Quénechdu,  
Anne Saint-Ourens,  
Odile Samson,  
Corinne Tchobanian

**Composition**

Jouve

**Image de couverture**

© engel.ac / Stock. Adobe.com

**Éditeur**

Institut national de la  
statistique et des études  
économiques  
88 avenue Verdier,  
92541 Montrouge Cedex  
**www.insee.fr**

© Insee 2021

« Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source  
et de l'auteur ».

## **Avertissement**

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.



# France, portrait social

## Éclairages : la société française après plus d'un an de crise sanitaire 7

|                                                                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La crise sanitaire en quelques dates                                                                                                        | 9  |
| Décès en 2020 et début 2021 : pas tous égaux face à la pandémie de Covid-19                                                                 | 11 |
| Neuf mois après le premier confinement, une baisse plus marquée des naissances dans les territoires fortement touchés par l'épidémie        | 27 |
| En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins                                    | 43 |
| En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente                                         | 57 |
| En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions | 67 |
| Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie                        | 77 |

## Dossiers 89

|                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 24 % des ménages détiennent 68 % des logements possédés par des particuliers                                                          | 91  |
| D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ? | 105 |

## Fiches 123

### 1. Population 125

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| 1.1 Démographie                        | 126 |
| 1.2 Ménages, couples et familles       | 128 |
| 1.3 Immigrés et descendants d'immigrés | 130 |
| 1.4 Femmes et hommes                   | 132 |
| 1.5 Population par département         | 134 |

### 2. Scolarité, éducation et inégalités de destin 137

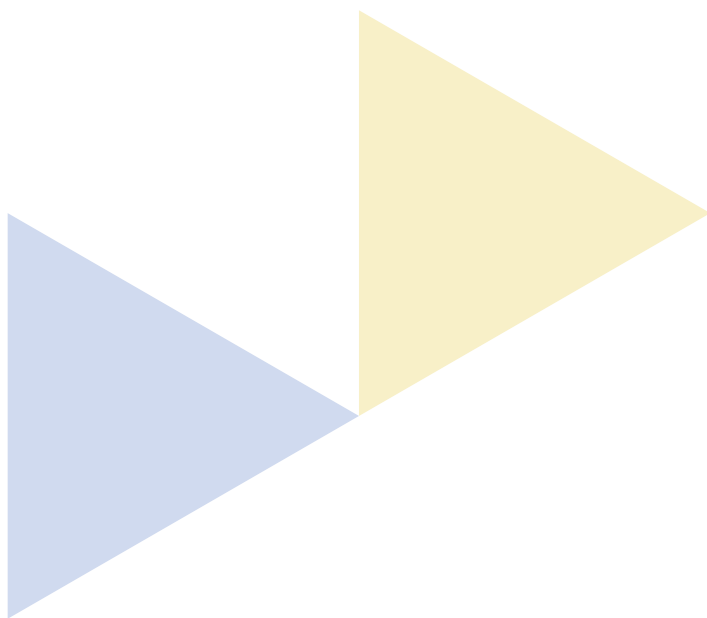
|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.1 Population scolarisée des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés | 138 |
| 2.2 Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans                             | 140 |
| 2.3 Niveau d'éducation de la population                                 | 142 |
| 2.4 Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire                    | 144 |
| 2.5 Insertion professionnelle                                           | 146 |
| 2.6 Mobilité sociale                                                    | 148 |

### 3. Marché du travail 151

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| 3.1 Population active              | 152 |
| 3.2 Emploi                         | 154 |
| 3.3 Chômage                        | 156 |
| 3.4 Durée et conditions de travail | 158 |
| 3.5 Revenu salarial                | 160 |

|                                                           |            |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| <b>4. Niveaux de vie et redistribution</b>                | <b>163</b> |
| 4.1 Niveaux de vie                                        | 164        |
| 4.2 Pauvreté monétaire                                    | 166        |
| 4.3 Protection sociale                                    | 168        |
| 4.4 Redistribution monétaire                              | 170        |
| <b>5. Santé, dépendance</b>                               | <b>173</b> |
| 5.1 État de santé de la population                        | 174        |
| 5.2 Perte d'autonomie                                     | 176        |
| <b>6. Qualité de vie</b>                                  | <b>179</b> |
| 6.1 Logement                                              | 180        |
| 6.2 Insécurité, victimation                               | 182        |
| 6.3 Justice                                               | 184        |
| 6.4 Vie citoyenne                                         | 186        |
| 6.5 Relations sociales                                    | 188        |
| 6.6 Pratiques culturelles et sportives                    | 190        |
| 6.7 Satisfaction dans la vie et ses différents domaines   | 192        |
| <b>7. Contexte macroéconomique et dépenses sociales</b>   | <b>195</b> |
| 7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages | 196        |
| 7.2 Consommation et épargne des ménages                   | 198        |
| 7.3 Dépenses de logement                                  | 200        |
| 7.4 Dépenses de santé                                     | 202        |
| 7.5 Dépenses d'éducation                                  | 204        |
| <b>8. Comparaisons européennes</b>                        | <b>207</b> |
| 8.1 Démographie en Europe                                 | 208        |
| 8.2 Éducation en Europe                                   | 210        |
| 8.3 Emploi et chômage en Europe                           | 212        |
| 8.4 Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe        | 214        |
| 8.5 Protection sociale en Europe                          | 216        |
| 8.6 Consommation et conditions de vie en Europe           | 218        |
| <b>Annexes</b>                                            | <b>221</b> |
| Glossaire                                                 | 223        |
| Sigles                                                    | 237        |

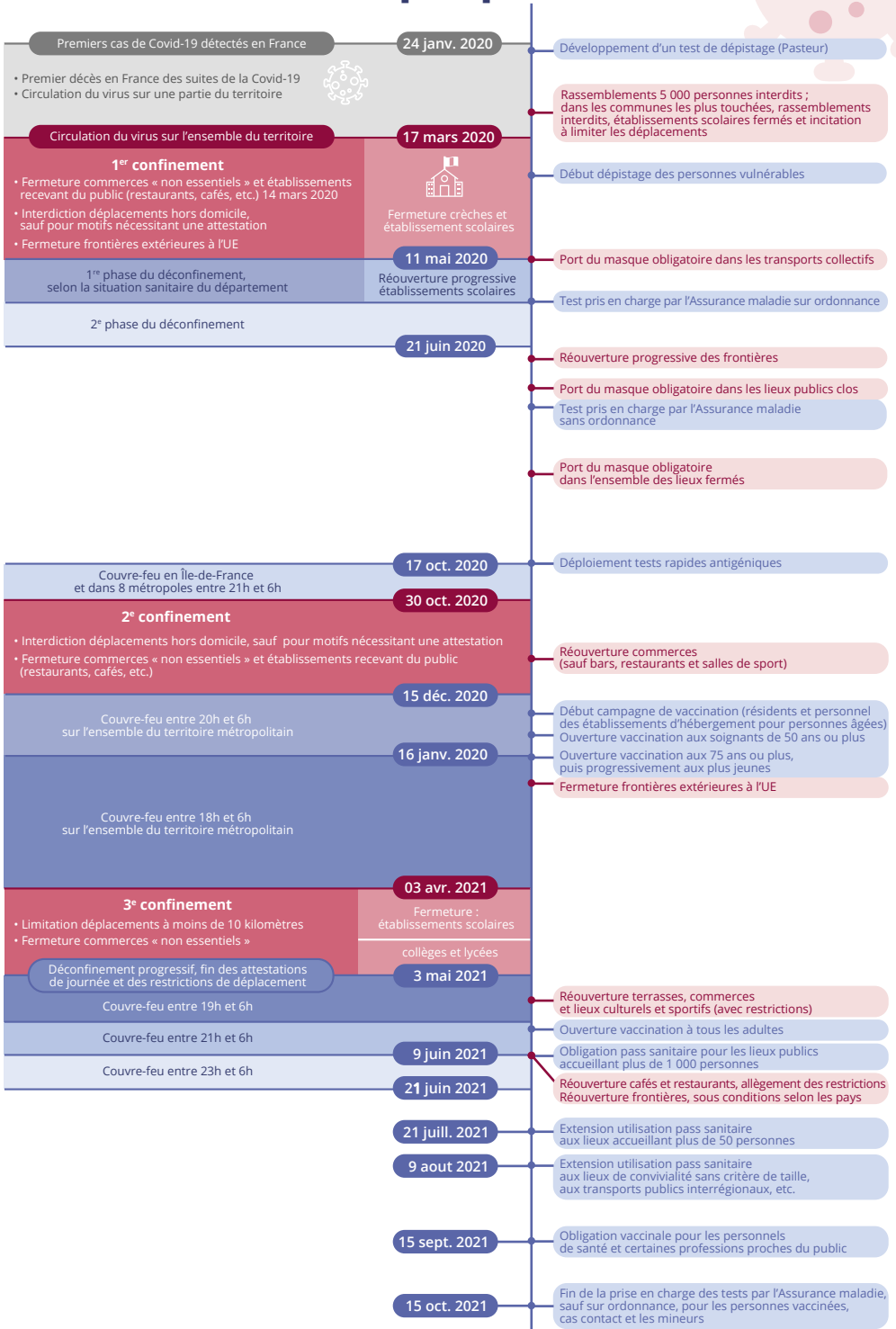
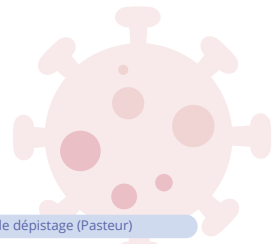
# **Éclairages : la société française après plus d'un an de crise sanitaire**







# La crise sanitaire en quelques dates





# Décès en 2020 et début 2021 : pas tous égaux face à la pandémie de Covid-19

En raison de l'épidémie de Covid-19, le nombre de décès en France s'est fortement accru en 2020 et au premier semestre 2021 : + 9,1 % toutes causes confondues en 2020 et + 7,3 % au premier semestre 2021 par rapport aux périodes équivalentes de 2019.

Les risques de décéder ont augmenté dès 35 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, tandis que la mortalité des plus jeunes, surtout celle des hommes, a baissé compte tenu de l'effet « protecteur » des confinements.

L'espérance de vie à la naissance a reculé de 0,5 an pour les femmes et 0,6 an pour les hommes en 2020, essentiellement du fait de la hausse de la mortalité des personnes de 70 ans ou plus. La perte d'espérance de vie en 2020 affecte en particulier les régions les plus touchées par les deux premières vagues de l'épidémie : Île-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France, mais aussi Mayotte, qui a cumulé épidémies de Covid-19 et de dengue.

La pandémie a été plus meurtrière pour les personnes nées à l'étranger, en particulier celles nées en Afrique ou en Asie. Celles-ci résident en effet plus souvent dans les régions les plus touchées par l'épidémie et dans des communes à l'habitat dense, facteur associé à des risques de décès plus forts en 2020.

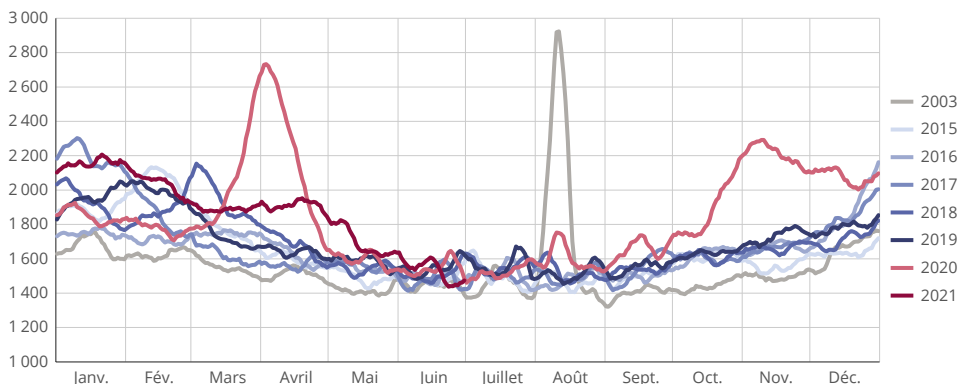
Comparer le nombre de décès observés à ceux attendus en l'absence de pandémie permet de tenir compte du vieillissement de la population et de la tendance à la baisse des risques de décéder par âge. En 2020, 668 900 personnes sont décédées, soit 47 000 de plus qu'attendu si les risques de décéder par âge avaient baissé au rythme de la dernière décennie. En avril et en novembre 2020, les décès ont dépassé de plus de 30 % ceux attendus. L'excédent a été plus modéré au pic de la troisième vague, en avril 2021 (+ 13 %), du fait de la vaccination et de l'effet « moisson » (les personnes les plus fragiles sont moins nombreuses en 2021, étant davantage décédées en 2020).

En raison de l'épidémie de Covid-19, la hausse de la mortalité a été exceptionnellement élevée en 2020 [Papon et Beaumel, 2021 ; Le Minez et Roux, 2021]. 668 900 décès toutes causes confondues ont été enregistrés, soit 55 700 décès de plus qu'en 2019 (+ 9,1 %). Avec deux vagues épidémiques au printemps et à l'automne, cette hausse a largement dépassé celles dues aux épisodes grippaux et caniculaires sévères des années précédentes ► [figure 1](#). Elle reste forte au premier semestre 2021 (+ 7,3 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019), avec une longue troisième vague de début janvier à fin mai [Costemalle *et al.*, 2021]. La quatrième vague épidémique commencée au début de l'été 2021 n'est pas étudiée ici, faute de recul suffisant. Les décès sont presque stables en juin et juillet (- 2 % et + 1 % par rapport à 2019), puis l'écart avec 2019 augmente fortement en août (+ 8 %) [Insee, 2021].

En 2020, la hausse des décès est un peu plus forte pour les hommes (+ 10 %) que pour les femmes (+ 8 %) et elle concerne davantage les personnes âgées de 70 ans ou plus (+ 11 %). Elle varie fortement selon les territoires en fonction de la dynamique locale de l'épidémie [Le Minez et Roux, 2021]. De plus, elle affecte davantage les personnes nées à l'étranger (+ 17 %) que celles nées en France (+ 8 %) [Papon et Robert-Bobée, 2021].

Analyser la hausse des décès par rapport à 2019 ne suffit cependant pas à appréhender l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur la mortalité. En effet, depuis 2004, le nombre de décès s'accroît généralement chaque année, bien que les risques de décès à chaque âge diminuent. Ceci s'explique par l'augmentation et le vieillissement de la population, consécutif notamment à l'avancée en âge des générations du *baby-boom*. Une hausse des décès était donc attendue en 2020, que l'épidémie de Covid-19 a amplifiée en augmentant les risques de décéder aux âges élevés. Pour comprendre l'évolution des décès en 2020, il est par conséquent important de distinguer les effets de l'évolution des risques de décès par âge d'une part et du vieillissement de la population d'autre part. Pour ce faire, cet éclairage s'appuie sur les statistiques de l'état civil et le recensement de la population ► [sources](#).

## ► 1. Décès quotidiens en 2020 et 2021 comparés aux cinq années précédentes et à la canicule de 2003



Notes : résultats provisoires. Moyenne mobile sur 7 jours.

Lecture : entre le 5 et le 11 janvier 2018, 2 013 décès ont eu lieu en France en moyenne chaque jour.

Champ : France.

Source : Insee, statistiques de l'état civil, extraction au 5 août 2021.

## En 2020, les risques de décès augmentent chez les plus âgés et baissent chez les plus jeunes

Les **quotients de mortalité** mesurent à chaque âge le risque de décéder au cours de l'année, quelle qu'en soit la cause. En général, ils sont très faibles jusqu'à 50 ans, puis accélèrent rapidement, en particulier après 80 ans. En 2020, ils évoluent très différemment selon l'âge et le sexe, par rapport à 2019, année prise comme référence [Blanpain, 2021]. Ces évolutions résultent à la fois d'augmentations de la mortalité en raison de la Covid-19 ou d'autres causes, mais également de diminutions liées par exemple à des effets « protecteurs » des confinements.

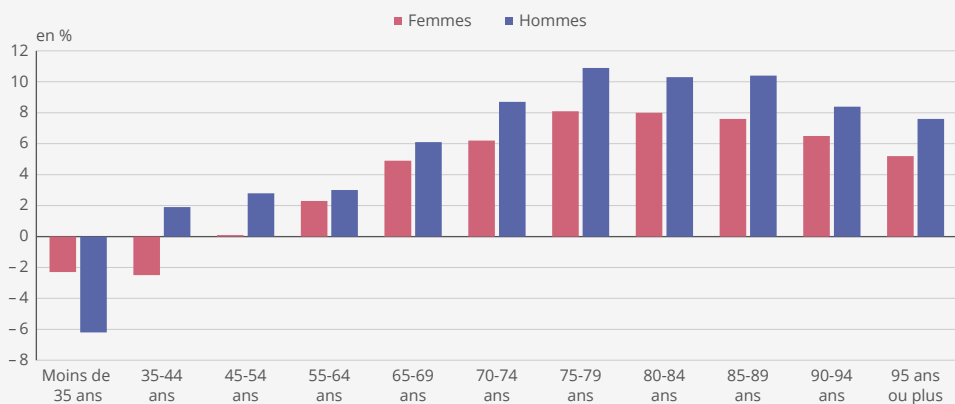
En particulier, les quotients de mortalité diminuent en 2020 pour les moins de 35 ans (-2,3 % pour les femmes, -6,2 % pour les hommes), de même qu'entre 35 et 44 ans pour les femmes (-2,5 %)

► **figure 2.** En 2020, la population a été moins exposée à certains risques, qui représentent une part importante des causes de décès parmi les jeunes<sup>1</sup> : les confinements et le télétravail ont réduit les trajets quotidiens, donc les accidents de la circulation [ONISR, 2021] ; ils ont également limité certaines pratiques à risque, d'ordre sportif ou festif, mais aussi les tentatives de suicide [Costemalle *et al.*, 2021] ; des accidents liés au travail ont probablement été évités du fait de la fermeture d'un grand nombre d'entreprises, en particulier lors du premier confinement de la mi-mars à la mi-mai 2020. Les mesures destinées à faire face à la pandémie ont donc eu un effet protecteur par rapport à d'autres causes de décès.

La crise sanitaire a eu davantage de conséquences sur la mortalité des personnes les plus âgées. Leur risque de décéder est naturellement plus élevé et il a augmenté avec la pandémie. Entre 55 et 64 ans, la hausse des quotients de mortalité est encore relativement modérée et concerne un peu moins les femmes (+2,3 %) que les hommes (+3,0 %). Elle s'accroît nettement à partir de 65 ans et atteint son maximum entre 75 et 79 ans (+8,1 % pour les femmes et +10,9 % pour les hommes). Elle reste importante jusqu'à 85-89 ans, puis diminue jusqu'à +5,2 % pour les femmes et +7,6 % pour les hommes de 95 ans ou plus, âges où les risques de décéder restent néanmoins les plus élevés, avec ou sans pandémie.

<sup>1</sup> Selon les données du CépiDc de 2016, parmi les décès de personnes de moins de 45 ans, 8 % sont dus à des accidents de transport, contre moins de 1 % de l'ensemble des décès. Les suicides représentent 12 % des décès de personnes de moins de 45 ans, contre moins de 2 % en population générale. Enfin, les décès dus à l'abus d'alcool ou à la toxicomanie représentent 2 % des décès avant 45 ans, contre moins de 1 % de l'ensemble des décès. Toutefois, moins de 4 % des décès concernent des personnes de moins de 45 ans.

## ► 2. Évolution des quotients de mortalité entre 2019 et 2020 selon l'âge atteint dans l'année



**Lecture :** le quotient de mortalité des femmes âgées de 95 ans ou plus a augmenté de 5,2 % entre 2019 et 2020.

**Champ :** France.

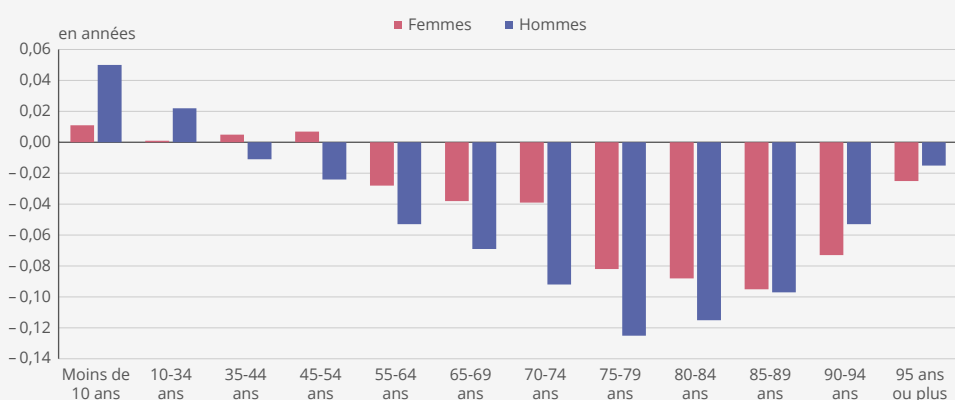
**Source :** Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

## L'espérance de vie baisse en 2020 en raison de la hausse des décès après 70 ans

Sous l'effet de la forte hausse des quotients de mortalité aux âges élevés, l'**espérance de vie à la naissance** recule de 0,5 an pour les femmes et 0,6 an pour les hommes en 2020. Elle s'établit ainsi à 85,1 ans pour les femmes et à 79,1 ans pour les hommes [Papon et Beaumel, 2021]. La baisse est en particulier bien plus prononcée qu'en 2015, année marquée par une forte grippe (respectivement - 0,3 an et - 0,2 an).

Pour les femmes, l'augmentation des quotients de mortalité après 70 ans explique à elle seule une baisse de 0,4 an de l'espérance de vie (soit 91 % de la baisse), dont 0,2 an pour les décès entre 80 et 89 ans ► **figure 3**, ► **méthodes**. Pour les hommes, la contribution des personnes de 70 ans ou plus à la baisse de l'espérance de vie est de 0,5 an (85 % de la baisse). Pour eux, la hausse des décès entre 70 et 79 ans contribue nettement plus que pour les femmes (- 0,2 an) et autant entre 80 et 89 ans (- 0,2 an).

## ► 3. Contribution de chaque groupe d'âge à l'évolution de l'espérance de vie à la naissance entre 2019 et 2020



**Lecture :** les décès de femmes âgées de 80 à 84 ans contribuent à hauteur de - 0,09 an à la baisse d'espérance de vie des femmes.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

La baisse de la mortalité avant 35 ans modère légèrement le recul de l'espérance de vie. Cet effet reste cependant limité en raison de la faible mortalité à ces âges. Il concerne surtout les hommes (+ 0,1 an) : d'une part, la mortalité des jeunes hommes est légèrement plus élevée que celle des jeunes femmes, notamment entre 18 et 35 ans ; d'autre part, les risques de décès diminuent plus fortement pour eux en 2020.

### Un recul de l'espérance de vie plus important en Île-de-France

En France métropolitaine, la baisse de l'espérance de vie en 2020 est la plus marquée en Île-de-France, qui a subi de plein fouet les deux premières vagues épidémiques ► **figure 4**. L'espérance de vie des Franciliennes recule de 1,4 an pour atteindre 84,7 ans et devient donc inférieure à la moyenne nationale féminine. Pour les hommes, la baisse est plus importante encore (- 1,8 an), ramenant leur espérance de vie à 79,5 ans, qui reste toutefois supérieure à la moyenne nationale masculine.

Le Grand Est a été également très touché par la première vague de la pandémie. La baisse de l'espérance de vie y est de 1,3 an pour les hommes et de 1,1 an pour les femmes, avec des espérances de vie déjà inférieures à la moyenne nationale en 2019.

La première vague a aussi touché, bien que plus modérément, les Hauts-de-France, ainsi que la Bourgogne-Franche-Comté et l'Auvergne-Rhône-Alpes, ces deux dernières régions étant à nouveau fortement concernées par la seconde vague [Le Minez et Roux, 2021]. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'espérance de vie recule de 1,3 an pour les hommes et 1,0 an pour les femmes, celle des femmes basculant sous la moyenne nationale. En Bourgogne-Franche-Comté, déjà sous la moyenne nationale en 2019, la baisse est de 1,1 an pour les hommes et 0,9 an pour les femmes. Dans les Hauts-de-France, région de métropole où l'espérance de vie est la plus faible, les écarts à la moyenne nationale se creusent en 2020 : l'espérance de vie recule de 0,8 an pour les femmes, atteignant 83,1 ans, soit 2,0 années de moins que la moyenne, et de 1,1 an pour les hommes, atteignant 76,6 ans, soit 2,5 ans de moins que la moyenne. La baisse est également forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 0,7 an pour les hommes et - 0,5 an pour les femmes), affectée par la deuxième vague.

En revanche, l'espérance de vie diminue très peu dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine (respectivement - 0,2 an et - 0,1 an pour les hommes comme pour les femmes), deux régions parmi les

#### ► 4. Espérance de vie à la naissance selon la région de domicile et le sexe en 2019 et 2020

en années

|                            | Femmes      |             |                     | Hommes      |             |                     |
|----------------------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|-------------|---------------------|
|                            | 2019        | 2020        | Évolution 2019-2020 | 2019        | 2020        | Évolution 2019-2020 |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 85,9        | 84,9        | - 1,0               | 80,5        | 79,2        | - 1,3               |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 85,2        | 84,3        | - 0,9               | 79,2        | 78,1        | - 1,1               |
| Bretagne                   | 85,4        | 85,4        | 0,0                 | 78,8        | 78,8        | 0,0                 |
| Centre-Val de Loire        | 85,2        | 84,8        | - 0,4               | 79,3        | 78,9        | - 0,4               |
| Corse                      | 85,8        | 85,5        | - 0,3               | 80,9        | 80,6        | - 0,3               |
| Grand Est                  | 84,8        | 83,7        | - 1,1               | 79,1        | 77,8        | - 1,3               |
| Guadeloupe                 | 84,2        | 83,6        | - 0,6               | 77,6        | 77,0        | - 0,6               |
| Guyane                     | 82,7        | 83,2        | 0,5                 | 76,5        | 77,5        | 1,0                 |
| Hauts-de-France            | 83,9        | 83,1        | - 0,8               | 77,7        | 76,6        | - 1,1               |
| Île-de-France              | 86,1        | 84,7        | - 1,4               | 81,3        | 79,5        | - 1,8               |
| La Réunion                 | 84,4        | 84,6        | 0,2                 | 77,2        | 77,3        | 0,1                 |
| Martinique                 | 84,8        | 84,7        | - 0,1               | 78,5        | 78,6        | 0,1                 |
| Mayotte                    | 76,2        | 73,6        | - 2,6               | 75,0        | 72,3        | - 2,7               |
| Normandie                  | 84,9        | 84,5        | - 0,4               | 78,5        | 78,0        | - 0,5               |
| Nouvelle-Aquitaine         | 85,6        | 85,5        | - 0,1               | 79,7        | 79,6        | - 0,1               |
| Occitanie                  | 85,7        | 85,4        | - 0,3               | 80,3        | 80,0        | - 0,3               |
| Pays de la Loire           | 86,0        | 85,8        | - 0,2               | 79,8        | 79,6        | - 0,2               |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 85,6        | 85,1        | - 0,5               | 80,2        | 79,5        | - 0,7               |
| <b>France</b>              | <b>85,6</b> | <b>85,1</b> | <b>- 0,5</b>        | <b>79,7</b> | <b>79,1</b> | <b>- 0,6</b>        |

**Note** : résultats provisoires arrêtés en mars 2021.

**Lecture** : l'espérance de vie des femmes résidant en Normandie est de 84,5 ans en 2020, en baisse de 0,4 an.

**Champ** : France.

**Source** : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

moins touchées par l'épidémie. La Bretagne est la région métropolitaine la plus épargnée : l'espérance de vie des femmes comme des hommes y reste stable.

La situation est encore plus contrastée en outre-mer. À Mayotte, l'espérance de vie diminue fortement entre 2019 et 2020 : - 2,6 ans pour les femmes et - 2,7 ans pour les hommes. L'île a été atteinte à la fois par l'épidémie de Covid-19 et par une forte poussée de dengue. L'espérance de vie y était déjà la plus basse parmi les régions françaises en 2019, elle est en 2020 inférieure de 11,5 ans à la moyenne nationale pour les femmes et de 6,8 ans pour les hommes.

En Guadeloupe, l'espérance de vie recule de 0,6 an pour les femmes comme pour les hommes pour l'année 2020. Elle est relativement stable en Martinique et à La Réunion. Durant l'été 2021, les Antilles, où le taux de vaccination était particulièrement faible, ont été très touchées par une nouvelle vague épidémique, sur une période postérieure à cette étude. La forte hausse des décès aura sans doute une incidence sur l'espérance de vie de l'année 2021.

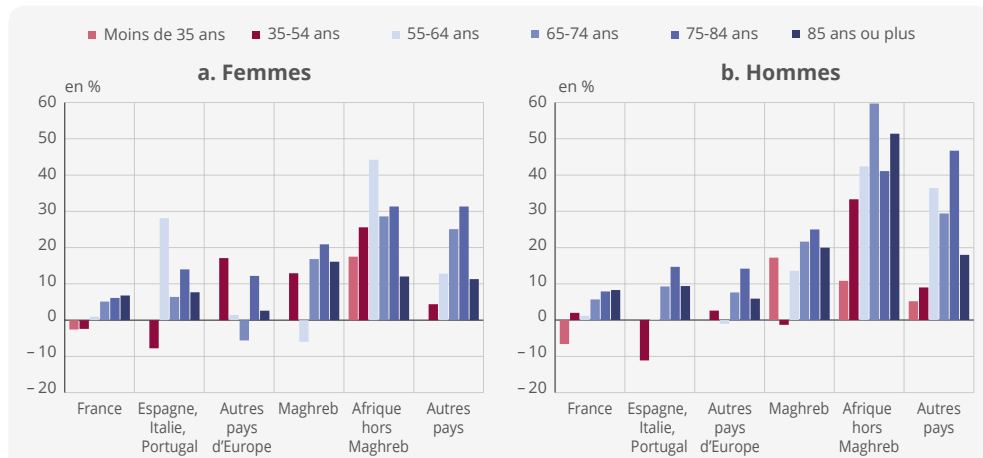
En Guyane, où la population est beaucoup plus jeune qu'en France métropolitaine, et qui a été moins touchée par l'épidémie durant l'année 2020, l'espérance de vie augmente nettement : + 0,5 an pour les femmes et + 1,0 an pour les hommes. La première vague de l'épidémie y a eu lieu plus tard qu'en métropole (en juin et juillet 2020), mais celle du printemps 2021 due au variant Gamma, identifié pour la première fois au Brésil, a été très forte et affectera probablement l'espérance de vie sur ce territoire en 2021.

## La probabilité de décéder en 2020 augmente plus fortement pour les personnes nées en Afrique

La hausse de la mortalité en 2020 diffère aussi selon le pays de naissance. Lors de la première vague, le nombre de décès des personnes nées en Afrique ou en Asie a nettement plus augmenté que celui des personnes nées en France. Il en a été de même lors de la deuxième vague, avec cependant des écarts moins marqués selon les origines [Papon et Robert-Bobée, 2020 et 2021].

Les risques de décès des personnes nées à l'étranger se sont nettement accrus en 2020. Avant 55 ans, ils augmentent pour les femmes nées à l'étranger, alors qu'ils baissent pour celles nées en France ► **figure 5**. Après 55 ans, la mortalité des femmes nées à l'étranger s'accroît plus fortement que

### ► 5. Évolution des quotients de mortalité entre 2019 et 2020 selon le pays de naissance



**Note :** les évolutions ne sont calculées que pour les modalités regroupant plus de 100 décès.

**Lecture :** la probabilité de décéder dans l'année a augmenté de 21,6 % entre 2019 et 2020 pour les hommes âgés de 65 à 74 ans nés au Maghreb.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.



pour celles nées en France. En particulier pour celles nées en Afrique hors Maghreb, les quotients de mortalité augmentent de plus de 40 % entre 55 et 64 ans, alors qu'ils sont stables pour les femmes du même âge nées en France, et de l'ordre de 30 % entre 65 et 84 ans, soit 5 fois plus que pour celles nées en France. La mortalité des femmes nées au Maghreb s'élève également fortement entre 2019 et 2020, mais uniquement après 65 ans.

Pour les hommes de 55 ans ou plus, la probabilité de décéder dans l'année s'accroît aussi plus fortement pour ceux nés en Afrique. Entre 55 et 64 ans, les quotients de mortalité augmentent de plus de 40 % pour les hommes nés en Afrique hors Maghreb, alors qu'ils stagnent pour ceux nés en France. Après 65 ans, les hausses sont importantes, mais inférieures à 10 %, pour ceux nés en France, alors qu'elles dépassent 20 % pour ceux nés au Maghreb et 40 % pour ceux nés en Afrique hors Maghreb (jusqu'à + 60 % entre 65 et 74 ans). Chez les plus jeunes, la mortalité des hommes nés en Afrique est aussi notablement en hausse.

La surmortalité des personnes nées à l'étranger peut provenir de multiples causes, notamment de caractéristiques sociodémographiques, d'états de santé, de conditions de vie ou encore d'une répartition géographique différenciés. Par exemple, les personnes nées en Afrique, dont la surmortalité est particulièrement élevée, résident plus souvent dans les régions les plus affectées par la Covid-19, notamment l'Île-de-France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis. Selon [Warszawski et al. \(2020\)](#), la séroprévalence de la Covid-19 à l'issue de la première vague est deux fois plus élevée chez les personnes immigrées nées hors de l'Europe, mais disparaît complètement lorsque les conditions de vie socio-économiques et d'habitat sont prises en compte.

Par ailleurs, la structure par âge de la population varie selon les régions. Or la mortalité due à l'épidémie dépend fortement de l'âge. Une analyse à caractéristiques identiques permet d'isoler l'effet de certains de ces facteurs (âge, sexe, pays de naissance, région de résidence, densité de population de la commune) sur le risque de décéder.

## Risque de décès en 2020 : des inégalités marquées selon les caractéristiques des populations

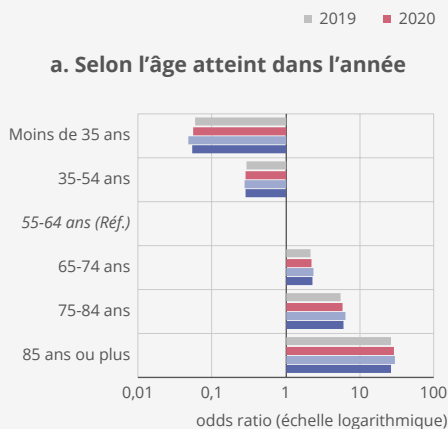
De façon attendue, l'âge influence le plus la probabilité de décéder dans l'année, en période de pandémie ou non. Toutes choses égales par ailleurs, le risque de mortalité s'accroît avec l'âge, et de manière accentuée en 2020. En 2019, les personnes de 85 ans ou plus avaient un risque de décéder 26,7 fois plus important que les 55-64 ans ; en 2020, il est 28,8 fois plus important (et jusqu'à 29,8 fois lors de la première vague) ► [figure 6](#). Par ailleurs, à autres caractéristiques identiques, et notamment au même âge, les hommes ont 1,7 fois plus de risque de décéder que les femmes en 2020 (1,6 en 2019).

En 2019, à autres caractéristiques identiques, les habitants d'Île-de-France avaient un risque de décéder dans l'année inférieur de 13 % à ceux de Bretagne, région médiane pour le quotient de mortalité<sup>2</sup>. Vivre en Île-de-France a en revanche été pénalisant lors de la première vague épidémique : le risque de décéder est devenu l'un des plus élevés du pays, supérieur de 51 % à celui de la Bretagne ; lors de la deuxième vague, il est néanmoins repassé en dessous de celui de la Bretagne (- 4 %), sans toutefois retrouver son niveau relatif de 2019. De même, pour le Grand Est, le risque est devenu supérieur de 56 % à celui de la Bretagne lors de la première vague, alors qu'il n'y avait pas d'écart en 2019. En Auvergne-Rhône-Alpes, le risque de décès était inférieur de 8 % à celui de la Bretagne en 2019, mais devient supérieur de 6 % lors de la première vague et de 22 % lors de la deuxième vague. Dans les Hauts-de-France, le risque de décès était déjà élevé en 2019, supérieur de 13 % à celui de la Bretagne, mais il s'est encore accru à 38 % au-dessus de la Bretagne lors de la première vague et 28 % lors de la deuxième. À Mayotte, le risque était déjà supérieur de 79 % à celui de la Bretagne en 2019 et l'est devenu de 112 % en 2020.

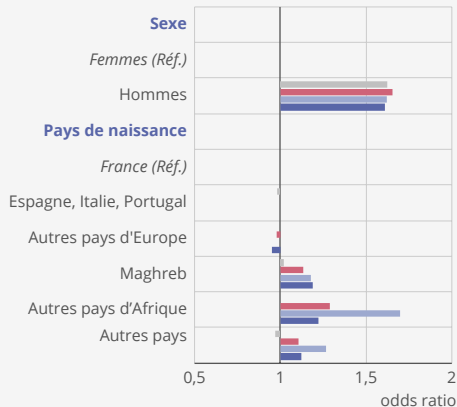
À autres caractéristiques identiques, et notamment âge, sexe et région de résidence, les personnes nées hors d'Europe ont des risques de décéder en 2020 plus élevés que celles nées en France. Alors qu'en 2019, les risques de décéder étaient presque les mêmes pour les personnes nées au Maghreb

2 Six régions métropolitaines ont des quotients de mortalité supérieurs à ceux de la Bretagne et six en ont des inférieurs.

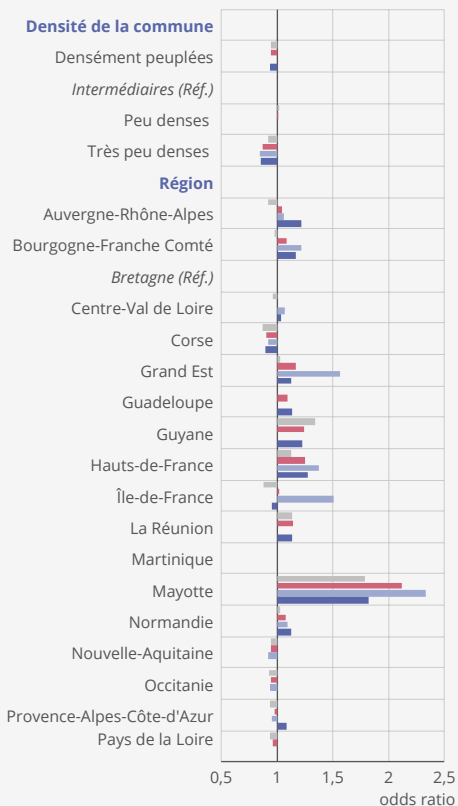
## ► 6. Influence des caractéristiques des personnes et de leur commune de résidence sur la mortalité en 2019 et 2020



### b. Selon le sexe et le pays d'origine



### c. Selon la densité de population et la région de résidence



**Notes :** seules les modalités pour lesquelles les coefficients sont significatifs au seuil de 5 % sont représentées. La 1<sup>re</sup> vague s'étend de mars à avril 2020, la 2<sup>e</sup> vague de septembre à décembre 2020.

**Lecture :** en 2020, à autres caractéristiques identiques, une personne âgée de 75 à 84 ans a 6 fois plus de risques de décéder dans l'année qu'une personne de 55 à 64 ans.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

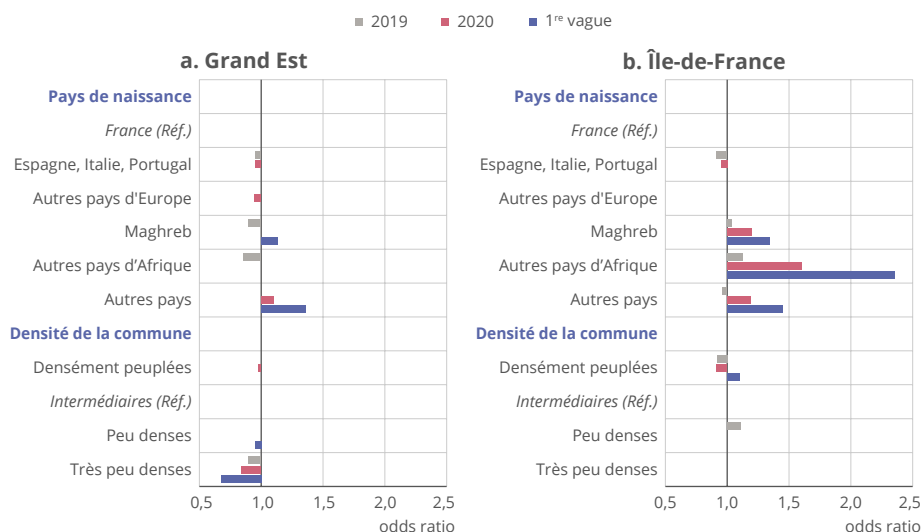
que pour celles nées en France, celles nées au Maghreb ont 1,2 fois plus de risque de décéder que celles nées en France lors de chacune des deux vagues épidémiques de 2020. Pour les personnes nées dans un autre pays d'Afrique, la probabilité est 1,7 fois supérieure lors de la première vague et 1,2 fois supérieure lors de la deuxième vague. D'autres facteurs non pris en compte ici contribuent également à ce que la mortalité en 2020 soit plus forte pour les personnes nées hors d'Europe, tels que les conditions de logement en moyenne moins favorables, l'utilisation plus fréquente des transports en commun, des professions plus exposées au risque de contamination, notamment lors de la première vague [Papon et Robert-Bobée, 2020 ; Mangeney et al., 2020].

L'influence du pays de naissance varie aussi selon la région. En Île-de-France, à autres caractéristiques identiques, les écarts selon le pays d'origine sont plus importants qu'en moyenne sur l'ensemble des régions, notamment lors de la première vague ► encadré 1.

## ► Encadré 1 – En Île-de-France, le risque de décès en 2020 est nettement plus élevé qu'ailleurs pour les personnes nées en Afrique

En Île-de-France, région fortement touchée par l'épidémie, la probabilité de décéder lors de la première vague, en mars-avril 2020, est, à autres caractéristiques identiques (âge, sexe et densité de population de la commune de résidence), 2,4 fois plus importante pour les personnes nées en Afrique hors Maghreb que pour celles nées en France (contre 1,7 fois en moyenne sur l'ensemble des régions) ► **figure**. Elle est 1,6 fois plus importante sur l'ensemble de l'année 2020 (contre 1,3 en moyenne). Pour les personnes nées au Maghreb, le risque était 1,3 fois plus important lors de la première vague (contre 1,2 en moyenne sur l'ensemble des régions).

### Influence du pays de naissance et de la densité de population sur la mortalité en 2019 et 2020 dans le Grand Est et en Île-de-France



**Notes** : seules les modalités pour lesquelles les coefficients sont significatifs au seuil de 5 % sont représentées. Les variables contrôlées sont l'âge, le sexe, le pays de naissance, la densité de population de la commune de résidence.

**Lecture** : lors du pic de la première vague (mars-avril 2020), à autres caractéristiques identiques, une personne née au Maghreb résidant dans le Grand Est a 1,1 fois plus de risques de décéder dans l'année qu'une personne de la même région née en France.

**Champ** : France

**Source** : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Outre la dynamique particulière de l'épidémie en Île-de-France, notamment lors de la première vague, certaines spécificités de la région et de ses résidents nés en Afrique sont peut-être plus marquées qu'ailleurs et contribuent à ces écarts de mortalité plus importants entre origines (métiers exercés, taille des logements, utilisation des transports en commun, etc.). Dans les communes les plus densément peuplées de l'Île-de-France, où le risque de décéder dans l'année est habituellement légèrement plus faible que dans les communes de densité intermédiaire (- 8 % en 2019, - 6 % en moyenne sur toutes les régions), celui-ci a été plus fort lors de la première vague (+ 10 % contre 0 % en moyenne).

Dans le Grand Est, aussi très affecté par la première vague épidémique, la différence de risque de décéder selon le pays de naissance n'est pas significativement différente des autres régions. En revanche, le fait d'habiter dans une commune très peu dense y a eu un effet particulièrement protecteur lors de la première vague : 33 % de risque en moins de décéder que pour les habitants des communes de densité intermédiaire, contre 10 % en 2019. Dans l'ensemble des régions, les risques de décès en communes très peu denses sont inférieurs respectivement de 15 % et de 8 % par rapport aux communes de densité intermédiaire.

## En avril et en novembre 2020, les décès ont dépassé de plus de 30 % ceux attendus

Comparer les quotients de mortalité de 2020 à ceux de 2019 fait ressortir de fortes inégalités en matière d'évolution de la mortalité. Une autre manière d'évaluer l'impact de l'épidémie de Covid-19 consiste à prendre en compte l'augmentation et le vieillissement de la population, ainsi que la tendance à la baisse des quotients de mortalité presque ininterrompue depuis plusieurs décennies, et ainsi à comparer les décès observés en 2020 et au premier semestre 2021 à ceux attendus en l'absence de pandémie.

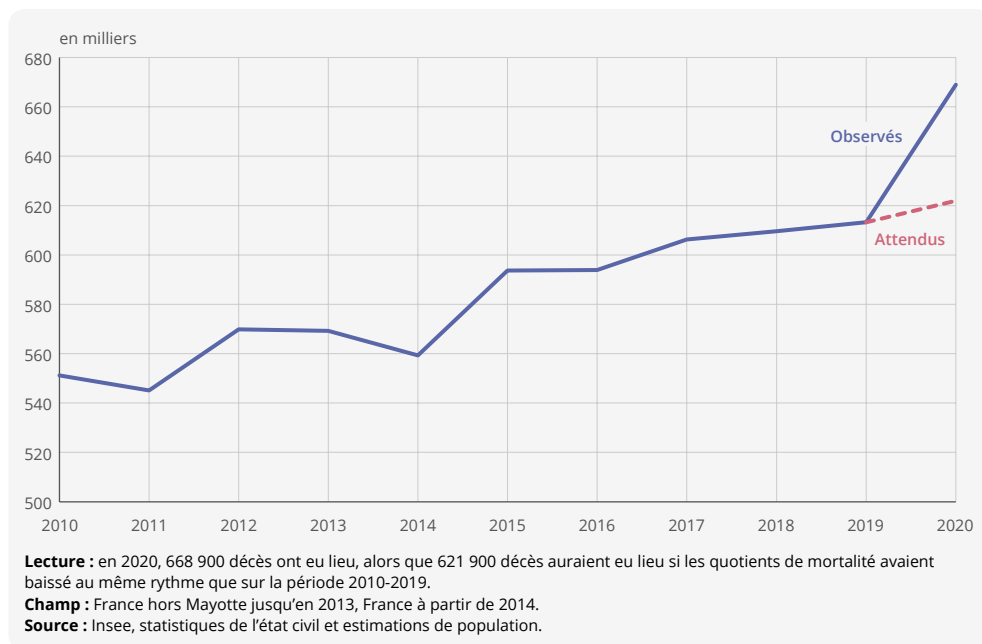
Le nombre de décès attendus est estimé en supposant que les quotients de mortalité pour chaque sexe et âge ont baissé en 2020 au même rythme que sur la dernière décennie ► **méthodes** [Blanpain, 2021]. Sous cette hypothèse, 621 900 décès auraient eu lieu en 2020 en l'absence d'épidémie de Covid-19, soit 8 700 de plus qu'en 2019 ► **figure 7**. Cette hausse attendue est le résultat combiné de trois facteurs ► **figure 8** :

- + 13 800 décès en raison de l'augmentation de la population âgée, qui accroît « mécaniquement » le nombre de décès à probabilité de décéder à chaque âge identique en 2020 à celle de 2019 ;
- + 1 900 décès du fait que l'année 2020 est bissextile et compte donc un jour de plus que 2019 ;
- – 7 000 décès à la suite de la baisse attendue des quotients de mortalité.

Avec 668 900 décès survenus en 2020, il y a donc eu 47 000 décès de plus qu'attendus. De mars à décembre 2020, période où l'épidémie de Covid-19 a circulé en France de manière significative, le nombre de décès a dépassé de 55 900 le nombre attendu sur cette période. De même, de janvier à juin 2021, 337 700 décès ont eu lieu, soit 17 700 décès de plus qu'attendus ► **figure 9**. Au total, de mars 2020 à juin 2021, l'écart entre le nombre de décès observés et attendus est donc de 73 600 décès. Cet écart est inférieur au nombre de décès attribués à la Covid-19 sur la même période, car il ne mesure pas exactement la même chose ► **encadré 2**.

En janvier et février 2020, les décès ont été inférieurs de 6 % et 9 % à ceux attendus, la grippe ayant occasionné peu de décès ► **figure 10**. Dès cette période, les gestes de protection se sont diffusés dans

### ► 7. Décès observés de 2010 à 2020 et attendus en 2020 si les quotients de mortalité avaient baissé au même rythme que sur la dernière décennie



## ► 8. Facteurs expliquant la hausse des décès en 2020

|                                                              | De janvier à février | De mars à décembre | Ensemble de l'année |
|--------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| <b>Décès observés 2019</b>                                   | <b>116 200</b>       | <b>497 000</b>     | <b>613 200</b>      |
| + dus au vieillissement et à l'augmentation de la population | 2 800                | 11 000             | <b>13 800</b>       |
| + dus à l'année bissextile                                   | 1 900                | 0                  | <b>1 900</b>        |
| + dus à l'évolution attendue des quotients de mortalité      | - 3 300              | - 3 700            | <b>- 7 000</b>      |
| <b>Décès attendus 2020<sup>1</sup></b>                       | <b>117 600</b>       | <b>504 300</b>     | <b>621 900</b>      |
| + dus à l'évolution inattendue des quotients de mortalité    | - 8 900              | 55 900             | <b>47 000</b>       |
| <b>Décès observés 2020</b>                                   | <b>108 800</b>       | <b>560 200</b>     | <b>668 900</b>      |

**1** Les décès attendus en 2020 sont calculés en appliquant à la population observée en 2020 les quotients de mortalité par sexe et âge attendus en 2020, en supposant qu'ils ont baissé au même rythme que sur la période 2010-2019. La répartition des décès attendus par mois est celle constatée en moyenne par sexe et âge entre 2010 et 2019.

**Note :** les totaux étant calculés à partir des valeurs réelles, une somme arrondie peut diverger de la somme des valeurs arrondies.

**Lecture :** en 2020, 668 900 décès ont eu lieu en France, soit 47 000 de plus qu'attendu si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2020 au même rythme que sur la période 2010-2019.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

## ► 9. Facteurs expliquant la hausse des décès au premier semestre 2021

|                                                              | De janvier à juin |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Décès observés 2019</b>                                   | <b>314 600</b>    |
| + dus au vieillissement et à l'augmentation de la population | 11 900            |
| + dus à l'évolution attendue des quotients de mortalité      | - 6 500           |
| <b>Décès attendus 2021<sup>1</sup></b>                       | <b>320 000</b>    |
| + dus à l'évolution inattendue des quotients de mortalité    | 17 700            |
| <b>Décès observés 2021</b>                                   | <b>337 700</b>    |

**1** Les décès attendus en 2021 sont calculés en appliquant à la population observée en 2021 les quotients de mortalité par sexe et âge attendus en 2021, en supposant qu'ils ont baissé au même rythme que sur la période 2010-2019. La répartition des décès attendus par mois est celle constatée en moyenne par sexe et âge entre 2010 et 2019.

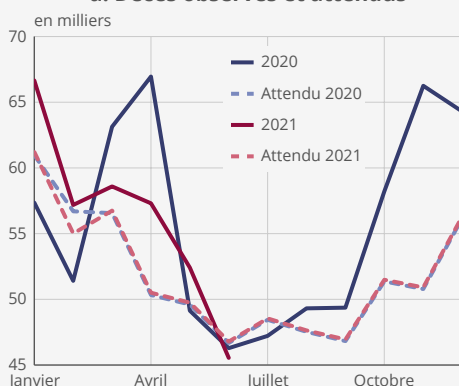
**Lecture :** de janvier à juin 2021, 337 700 décès ont eu lieu en France, soit 17 700 de plus qu'attendu si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019.

**Champ :** France.

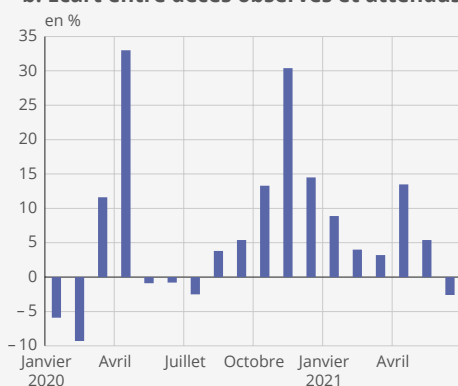
**Source :** Insee, statistiques de l'état civil (extraction au 5 août 2021) et estimations de population.

## ► 10. Décès observés et attendus et écarts par mois en 2020 et au premier semestre 2021

a. Décès observés et attendus



b. Écart entre décès observés et attendus



**Note :** le nombre de décès attendus en février 2020 est supérieur à celui de février 2021, car l'année 2020 inclut le 29 février.

**Lecture :** en janvier 2021, 66 700 décès ont eu lieu, alors que 61 200 décès auraient eu lieu si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. En avril 2020, les décès observés sont supérieurs de 33,0 % aux décès attendus.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil (extraction au 5 août 2021) et estimations de population.

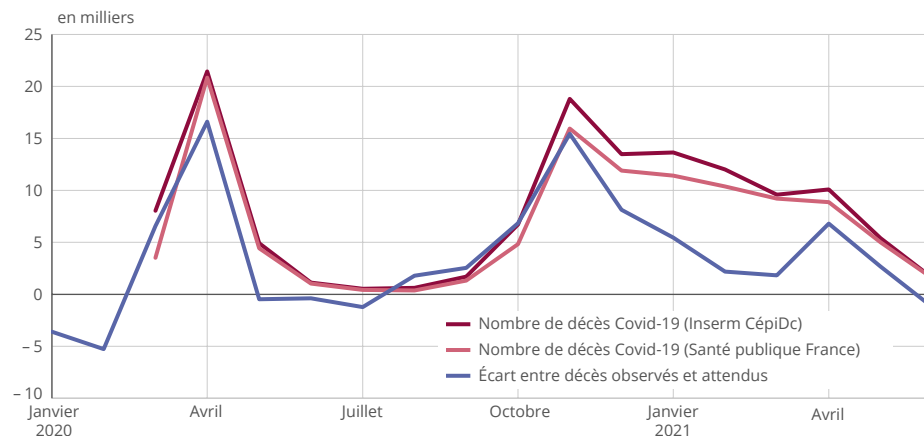
## ► Encadré 2 – Pourquoi les décès attribués à la Covid-19 sont-ils plus nombreux que l'écart entre les décès observés et attendus ?

L'écart entre le nombre de décès observés et le nombre de décès attendus toutes causes confondues est évalué à 73 600 de mars 2020 à juin 2021. Or, le nombre de décès attribués à la Covid-19 sur cette période est estimé entre 116 900 et 129 700. En effet, Santé publique France comptabilise 111 100 décès attribués à la Covid-19 survenus à l'hôpital ou en établissement pour personnes âgées. L'Ined estime à 5 % les décès liés à la Covid-19 survenus à domicile [Pison et Meslé, 2021]. En ajoutant cette estimation aux décès comptabilisés par Santé publique France, le nombre de décès par Covid-19 peut être évalué à 116 900. Quant au Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm, il estime à 129 700 le nombre de certificats de décès portant la mention d'une infection au virus SARS-CoV-2, responsable de la Covid-19, tous lieux confondus.

L'impact de la crise sanitaire sur les décès toutes causes confondues est inférieur au nombre de décès attribués à la Covid-19, car les décès attribués à la Covid-19 incluent ceux de personnes fragiles qui auraient été la conséquence d'une autre cause en l'absence d'épidémie (diabète, maladie cardiovasculaire, etc.) [Pison et Meslé, 2021]. Ces décès ne sont pas comptés dans l'impact de la crise sanitaire, qui mesure l'écart entre le nombre de décès attendus et observés, car ils sont comptabilisés dans les observés, mais aussi dans les attendus. Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire est réduit grâce à certains décès évités : baisse des accidents de la route (modérée toutefois, car c'est une cause relativement peu fréquente de décès), de certaines maladies contagieuses grâce aux gestes de protection et à la réduction des contacts, etc.

L'écart entre l'impact de la crise sanitaire et les décès par Covid-19 a été nettement plus élevé de décembre 2020 à mars 2021 que pendant la période précédente ou suivante ► figure. En effet, la quasi absence de grippe a réduit le nombre de décès observés. Par ailleurs, ces mois sont habituellement les plus meurtriers de l'année, en raison notamment de la grippe et des autres maladies saisonnières, ce qui accroît le nombre de décès attendus.

### Impact de l'épidémie de Covid-19 sur le nombre de décès et nombre de décès estimés en lien avec la Covid-19



**Lecture :** en avril 2020, 21 400 personnes sont décédées de la Covid-19 selon l'Inserm CépiDc, 21 900 sont décédées à l'hôpital ou en établissement pour personnes âgées selon Santé publique France, tandis qu'un écart de 16 600 décès est constaté entre les décès observés et ceux attendus si les quotients de mortalité avaient baissé au même rythme que sur la période 2010-2019.

**Champ :** France ; décès Covid pour l'Inserm CépiDc, décès Covid à l'hôpital ou en établissement pour personnes âgées pour Santé publique France.

**Sources :** Santé publique France ; Inserm-CépiDc, causes médicales de décès ; Insee, statistiques de l'état civil (extraction au 5 août 2021) et estimations de population.

les établissements d'hébergement pour personnes âgées. À partir de mars, l'épidémie de Covid-19 s'est installée et les décès ont dépassé de 12 % ceux attendus. Un premier pic a ensuite été atteint en avril, à + 33 %.

En mai, les décès sont redevenus légèrement inférieurs à ceux attendus (- 1 %) et c'était encore le cas en juin (- 1 %) et juillet (- 3 %). Le confinement du printemps 2020 et les gestes de protection ont très probablement joué un rôle.

En août et septembre, l'écart à l'attendu (que l'on pourra qualifier de « surmortalité » par la suite) est resté contenu (+ 4 % et + 5 %). Il a augmenté nettement en octobre et a atteint un deuxième pic en novembre (+ 30 %), presque aussi élevé que celui d'avril. Il a ensuite diminué progressivement à un rythme moins rapide qu'après la première vague épidémique : + 14 % en décembre, mois suivant le deuxième pic, contre - 1 % en mai, mois suivant le premier pic. Ceci pourrait s'expliquer par un confinement moins strict pendant la deuxième vague, avec notamment une activité économique mieux préservée et un recours au télétravail moins fréquent qu'en première vague [Jauneau et Vidalenc, 2021] et peut-être par la saison, moins favorable aux rencontres à l'extérieur.

La forte surmortalité en avril et novembre 2020 s'explique en partie par un nombre de décès habituellement peu élevé ou dans la moyenne ces mois-là ► **figure 10a**. C'est une particularité de la Covid-19 : elle a frappé la population à des mois habituellement peu meurtriers, et notamment dans un calendrier différent de celui de la grippe, qui se manifeste généralement de décembre à mars.

En janvier 2021, malgré un nombre de décès sur le mois équivalent aux pics d'avril et novembre 2020, les décès ont été supérieurs de seulement 9 % à ceux attendus, soit un niveau bien inférieur aux deux pics de 2020. En effet, le mois de janvier est habituellement le plus meurtrier de l'année, notamment du fait de la grippe et des autres maladies saisonnières. Le nombre de décès attendus est donc élevé et l'écart avec les décès observés est relativement faible. Par ailleurs, l'absence de grippe a réduit les décès observés. En février et mars 2021, les décès étaient encore plus proches de ceux attendus (+ 4 % et + 3 %). En avril 2021, ils s'en sont à nouveau écartés, marquant un troisième pic de surmortalité (+ 13 %). Les décès sont habituellement un peu plus faibles en avril qu'en moyenne sur l'année, ce qui n'a pas été le cas en 2021 en raison de la persistance de l'épidémie de Covid-19. En mai 2021, le surcroît de décès par rapport à l'attendu a nettement diminué (+ 5 %) dans le contexte du troisième confinement et des progrès de la vaccination. En juin, les décès sont devenus un peu inférieurs à ceux attendus (- 3 %).

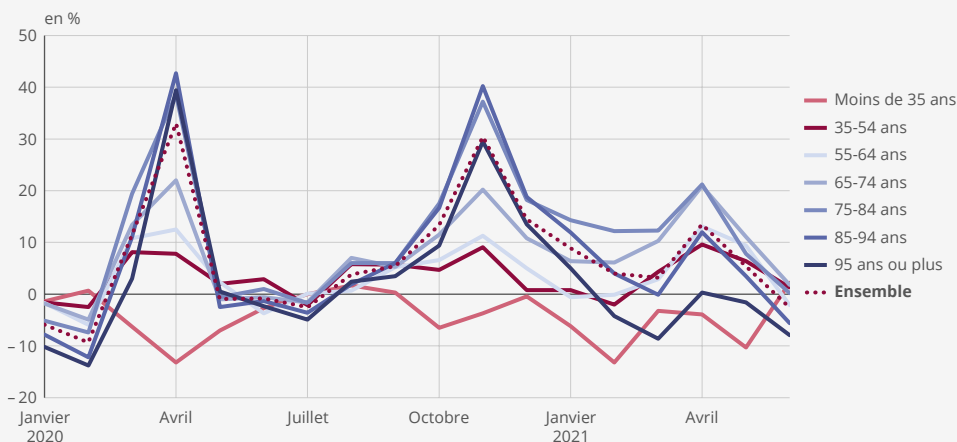
### Lors de la troisième vague, une hausse plus modérée des décès pour les plus âgés du fait de l'effet « moisson » et de la vaccination

Les trois vagues de surmortalité n'ont pas touché la population de la même manière à chaque âge ► **figure 11**.

Pour les personnes de 75 ans ou plus, le surcroît de décès par rapport à l'attendu a été très fort pendant le premier pic d'avril 2020 (+ 41 %) et celui de novembre (+ 37 %), mais a été bien moins marqué pendant le troisième pic en avril 2021 (+ 13 %). La première vague a fortement affecté toutes les tranches d'âges parmi les 75 ans ou plus, de + 38 % pour les 75-84 ans à + 43 % pour les 85-94 ans. C'est encore le cas pendant la deuxième vague, avec toutefois un surcroît plus modéré que lors de la première pour les 95 ans ou plus (+ 30 % contre + 39 %). Lors de la troisième vague, la surmortalité de toutes les tranches d'âges de 75 ans ou plus diminue nettement par rapport à la deuxième vague, et la baisse est particulièrement marquée à 85 ans ou plus : de + 37 % à + 21 % pour les 75-84 ans et de + 40 % à + 12 % pour les 85-94 ans. Pour les 95 ans ou plus, le nombre des décès est même devenu inférieur ou égal au niveau attendu de février à juin 2021.

Le moindre surcroît de décès chez les 75 ans ou plus lors de la troisième vague peut s'expliquer par l'effet « moisson » et par la vaccination. Après une forte hausse des décès, la mortalité baisse par contrecoup dans la période qui suit, car les personnes les plus fragiles sont moins nombreuses, étant davantage décédées précédemment. Cet effet « moisson » a eu lieu en France après la canicule de 2003. Il est plus fort à court terme pour les personnes très âgées, car leur probabilité de décéder quelques mois plus tard en l'absence d'épidémie est plus grande. C'est sans doute pourquoi la surmortalité a été moindre parmi les personnes de 95 ans ou plus comparées au reste de la

## ► 11. Écart entre les décès observés et attendus par mois selon l'âge en 2020 et au premier semestre 2021



**Lecture :** en avril 2020, les décès observés parmi les personnes de 75 à 84 ans sont supérieurs de 38 % à ceux attendus si les quotients de mortalité avaient baissé au même rythme que sur la période 2010-2019.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil (extraction au 5 août 2021) et estimations de population.

population dès l'automne 2020. De plus, la vaccination a été ouverte à l'ensemble des 75 ans ou plus en janvier 2021 et la couverture vaccinale à ces âges était déjà substantielle au début de la troisième vague : le 1<sup>er</sup> avril 2021, 30 % des 75-79 ans et 29 % des 80 ans ou plus avaient reçu deux doses de vaccin, contre 6 % des 70-74 ans [Santé publique France, 2021].

En revanche, la surmortalité entre 35 et 74 ans a été presque identique à chacun des trois pics : de + 8 % à + 10 % par rapport aux décès attendus pour les 35-54 ans, de + 11 % à + 13 % pour les 55-64 ans et de + 20 % à + 22 % pour les 65-74 ans.

D'avril à juin 2021, la surmortalité a diminué pour toutes les classes d'âge au-delà de 35 ans, dans le contexte du troisième confinement et de l'accélération de la vaccination : au 1<sup>er</sup> juin, 64 % des 80 ans ou plus, 72 % des 75-79 ans et 20 % des 50-59 ans avaient reçu deux doses de vaccin [Santé publique France, 2021].

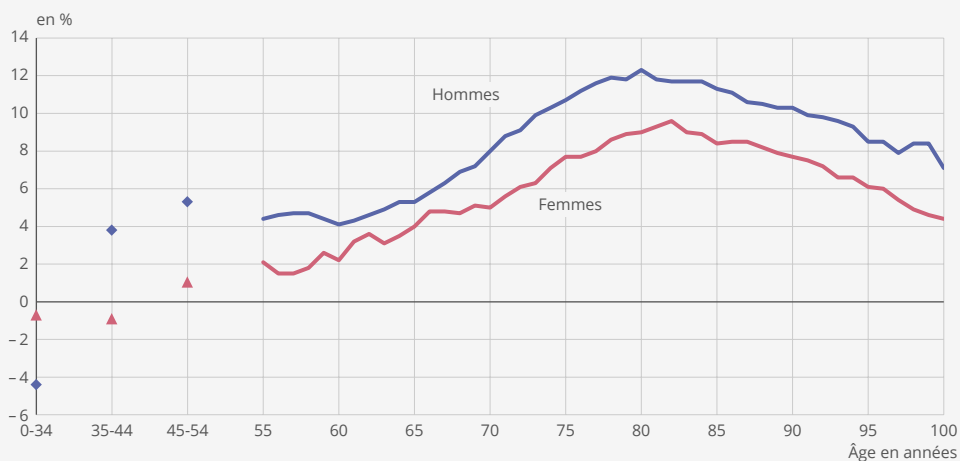
Pour les personnes de moins de 35 ans, les décès ont plutôt été inférieurs à ceux attendus tout au long de la période de janvier 2020 à juin 2021, ce que la comparaison des quotients de mortalité entre 2019 et 2020 laissait déjà entrevoir. À ces âges, l'écart entre les décès observés et ceux attendus est le plus marqué en avril 2020, pendant le premier confinement, et en février 2021 (- 13 %), mais il a été modéré pendant le deuxième confinement en novembre 2020 (- 4 %).

### Pour les hommes, une surmortalité dès 35 ans, maximale à 80 ans

En 2020, l'écart entre les décès observés et ceux attendus a été plus fort pour les hommes que pour les femmes (+ 9 % contre + 6 %). La surmortalité des hommes s'est moins atténuée que celle des femmes entre la deuxième et la troisième vague : en février 2021, les décès observés étaient conformes à ceux attendus pour les femmes, alors que la surmortalité était de + 8 % pour les hommes. De même, lors du pic de la troisième vague en avril, l'écart demeure : + 10 % pour les femmes, contre + 17 % pour les hommes. Cela s'explique en partie par le fait que les personnes très âgées sont plus souvent des femmes : elles sont donc davantage concernées par l'effet « moisson », qui entraîne une sous-mortalité à court terme plus forte pour les personnes très âgées. En mai et juin 2021, l'écart de surmortalité entre femmes et hommes s'est réduit avec la fin de la troisième vague. En juin, les décès étaient inférieurs à ceux attendus pour les femmes (- 4 %) et proches pour les hommes (- 1 %).



## ► 12. Écart entre les décès observés et attendus selon le sexe et l'âge en 2020



**Lecture** : en 2020, les décès observés des hommes de 80 ans sont supérieurs de 12,3 % à ceux attendus si les quotients de mortalité avaient baissé au même rythme que sur la période 2010-2019.

**Champ** : France.

**Source** : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Pour les femmes de moins de 35 ans, les décès sont presque conformes à ceux attendus en 2020

► **figure 12.** En effet, pour elles, les quotients de mortalité ont diminué de 2 %, soit le recul attendu en l'absence d'épidémie. En revanche, pour les hommes de moins de 35 ans, les décès sont inférieurs à ceux attendus (- 4 %), car les quotients de mortalité ont davantage diminué que le recul attendu.

L'évolution des quotients de mortalité entre 2019 et 2020 suggérait une surmortalité chez les hommes commençant autour de 35 ans, contre 55 ans pour les femmes. En fait, au regard des décès attendus, la surmortalité commence un peu plus tôt pour les femmes, avec une hausse très légère dès 45-54 ans (+ 1 %), puis progressive jusqu'à 65 ans (+ 4 %). Pour les hommes, la surmortalité commence bien dès 35 ans et reste comprise entre 4 % et 5 % jusqu'à 65 ans.

À partir de 65 ans, la surmortalité s'accroît nettement et atteint un maximum à 80 ans pour les hommes (+ 12 % par rapport à l'attendu) et à 82 ans pour les femmes (+ 10 %)<sup>3</sup>. Après ces âges, l'écart entre les décès observés et attendus diminue et atteint + 7 % pour les hommes et + 4 % pour les femmes à 100 ans. Cela signifie qu'une part plus importante des centenaires que des octogénaires décédés de la Covid-19 en 2020 seraient quand même décédés d'une autre cause en l'absence d'épidémie. ●

### Auteurs :

Nathalie Blanpain (Insee)

Sylvain Papon (Insee)

<sup>3</sup> Si les tendances s'étaient prolongées, les quotients de mortalité auraient baissé à 80 ans et seraient restés stables à 100 ans en 2020. L'écart entre les décès observés et attendus en 2020 est donc accentué à 80 ans par rapport à l'écart entre les quotients en 2020 et en 2019 présenté au début de cette étude.

## ► Méthodes

### Calculer la contribution de chaque âge au gain d'espérance de vie

Les contributions de chaque âge à l'évolution de l'espérance de vie permettent de comprendre à quels âges les gains (ou les pertes) sont les plus importants. Pour calculer cette contribution entre deux années, les tables de mortalité de ces deux années sont nécessaires, avec les espérances de vie à chaque âge et les quotients de mortalité. L'objectif est de comparer à chaque âge le nombre d'années de vie (années × individus) gagnées (ou perdues) entre ces deux dates. La comparaison est délicate, car l'évolution d'un quotient de mortalité à un âge donné entraîne non seulement une modification du nombre de décès à cet âge, mais également une modification du nombre de survivants à l'âge suivant. Le nombre de décès à chacun des âges ultérieurs en est alors affecté.

Pressat (1985) propose un indicateur pour estimer la contribution d'un âge  $a$  donné à l'évolution de l'espérance de vie entre deux années 1 et 2, noté  $C(a, a + 1)$ , en se basant sur la moyenne des survivants sur la période et les différences d'espérance de vie :

$$C(a, a + 1) = 0,5 \times ([S_x(a) + S_x(a)] \times [E_x(a) - E_x(a)] - [S_x(a + 1) + S_x(a + 1)] \times [E_x(a + 1) - E_x(a + 1)])$$

où  $S_x(a)$  représente le nombre de survivants à l'âge  $a$  dans la table de mortalité de l'année  $x$ ,

$E_x(a)$  représente l'espérance de vie à l'âge  $a$  dans la table de mortalité de l'année  $x$ .

Ces contributions sont additives : leur somme par âge est égale à l'évolution totale de l'espérance de vie entre les années 1 et 2.

### Estimer le nombre de décès attendus en 2020 et 2021

Pour estimer le nombre de décès attendus en l'absence d'épidémie, des hypothèses doivent être faites sur les évolutions des quotients de mortalité. Les démographes supposent généralement que les quotients de mortalité continuent à évoluer au même rythme que sur une période passée donnée, par exemple la dernière décennie. Le nombre de décès attendus dépend alors de la période choisie et de sa durée. En effet, la baisse de la mortalité a été plus rapide de 2000 à 2019, période où l'espérance de vie a progressé de 2,3 mois par an en moyenne, que de 2014 à 2019, période où l'espérance de vie a progressé seulement de 0,8 mois par an en moyenne. Ainsi, au rythme moyen 2000-2019, la baisse des quotients de mortalité (combinée à l'augmentation du nombre de personnes âgées) aurait conduit à une hausse modérée de 5 800 décès en 2020. Au rythme moyen de 2014-2019, la hausse aurait été de 10 500. Le choix est fait ici de retenir une tendance intermédiaire, celle de la décennie 2010-2019, qui inclut le ralentissement de la hausse de l'espérance de vie depuis 2014, mais aussi les gains antérieurs un peu plus importants. Les décès attendus sont calculés en appliquant à la population observée en 2020 les quotients de mortalité ainsi attendus en 2020. La répartition mensuelle des décès attendus est celle constatée en moyenne par sexe et âge sur la période 2010-2019.

En 2021, les décès attendus sont calculés de la même manière en appliquant à la population observée en 2021 les quotients de mortalité estimés en supposant qu'ils ont baissé entre 2019 et 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. L'effet de l'augmentation et du vieillissement de la population s'est réduit en 2021 en raison de la plus faible hausse de la population âgée entre 2020 et 2021.

Cette méthode a été détaillée et confrontée à d'autres mesures par [Blanpain \(2021\)](#).

## ► Sources

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population. À partir de 2019, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du recensement de 2018 grâce à des estimations du solde naturel, du solde migratoire et d'un ajustement introduit pour tenir compte de la rénovation du questionnaire en 2018 et rendre comparables les niveaux de population annuels successifs.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances et les décès sont issues des informations transmises par les mairies à l'Insee. Cet article s'appuie sur les informations réceptionnées à l'été 2021. En raison des délais de transmission, les données sont provisoires.

La nomenclature des pays de naissance n'inclut pas la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie et la Géorgie dans l'agrégat « Autres pays d'Europe ».

## ► Définitions

Le **quotient de mortalité** à un âge mesure la probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

## ► Pour en savoir plus

- **Blanpain N.**, « Combien y aurait-il eu de décès en France sans l'épidémie de Covid-19 ? », *blog de l'Insee*, juillet 2021.
- **Blanpain N.**, « La mortalité stagne à l'âge adulte pour les générations nées entre 1941 et 1955 », *Insee Première* n° 1824, novembre 2020.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Insee**, « Nombre de décès quotidiens », *Chiffres détaillés*, septembre 2021.
- **Inserm CépiDc**, « Visualisation des données du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm sur la Covid-19 », *en ligne*, consulté le 7 septembre 2021.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « En 2020, après avoir fortement reculé lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est redressé diversement selon les professions », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Le Minez S., Roux V.**, « 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans », *Insee Première* n° 1847, mars 2021.
- **Mangency C., Bouscaren N., Telle-Lamberton M., Saunal A., Féron V.**, « La surmortalité durant l'épidémie de Covid-19 dans les départements franciliens : premiers éléments d'analyse », *Focus santé en Île-de-France*, Observatoire régional de santé, avril 2020.
- **Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)**, « Bilan 2020 de la sécurité routière », *en ligne*, consulté le 7 septembre 2021.
- **Papon S., Beaumel C.**, « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- **Papon S., Robert-Bobée I.**, « Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France, surtout en mars-avril », *Insee Focus* n° 231, avril 2021.
- **Papon S., Robert-Bobée I.**, « Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020 », *Insee Focus* n° 198, juillet 2020.
- **Pison G., Meslé F.**, « France 2020 : 68 000 décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid-19 », *Population et Sociétés* n° 587, Ined, mars 2021.
- **Pressat R.**, « Contribution des écarts de mortalité par âge à la différence des vies moyennes », *Population* n° 4-5, 40<sup>e</sup> année, 1985.
- **Santé publique France**, « Données relatives aux personnes vaccinées contre la Covid-19 », *en ligne sur data.gouv.fr*, consulté le 7 septembre 2021.
- **Warszawski J., Bajos N., Meyer L., de Lamballerie X., Seng R., Beaumont A.-L., Slama S., Hisbergues M., Rahib D., Lydié N., Legendre B., Barlet M., Rey S., Raynaud P., Leduc A., Costemalle V., Beck F., Legleye S., Castell L., Givord P., Favre-Martinoz C., Paliot N., Silhol J., Sillard P.**, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.

# Neuf mois après le premier confinement, une baisse plus marquée des naissances dans les territoires fortement touchés par l'épidémie

De décembre 2020 à février 2021, neuf mois après le premier confinement décidé à la suite de la première vague de l'épidémie de Covid-19 en France, le nombre de naissances a fortement baissé par rapport aux trois hivers précédents. Les inquiétudes liées au contexte sanitaire et économique ou encore l'accès difficile voire impossible aux centres de procréation médicalement assistée ont pu conduire un certain nombre de personnes à reporter ou abandonner leur projet de parentalité.

Le recul de la natalité a été plus marqué dans les départements particulièrement touchés par la première vague de l'épidémie, pour la plupart situés dans le nord et l'est de la France. L'importance de ce recul semble en revanche moins liée à l'ampleur de la dégradation de la situation économique. Les ménages vivant en zone urbaine ou dans les communes les plus touchées par la pauvreté ont davantage reporté ou ajourné leur projet de parentalité.

Au printemps 2021, le nombre de naissances repart à la hausse, mais sans combler la baisse de l'hiver. La baisse de la natalité s'est poursuivie dans un quart des départements. Dans les autres, le déficit est rarement comblé, surtout dans les départements où la baisse a été la plus forte en hiver.

La baisse du nombre de naissances a été plus forte chez les femmes les plus jeunes (moins de 30 ans) et les plus âgées (40 ans ou plus). Au printemps, la natalité des premières a continué d'être inférieure à celle des années précédentes, tandis qu'elle a rebondi pour leurs aînées.

En France, face à l'explosion du nombre d'hospitalisations [Costemalle *et al.*, 2021], le gouvernement décide de confiner une première fois la population de l'ensemble du territoire du 17 mars au 11 mai 2020 (sauf à Mayotte où cela est prolongé). Un déconfinement progressif et différencié selon les régions suit. Ce contexte sanitaire a suscité de fortes inquiétudes au sein de la population, auxquelles se sont ajoutées des incertitudes quant aux conséquences économiques et sociales de cette crise. L'accès aux soins, dont ceux liés à la procréation, a aussi été plus difficile pendant cette période. Dans ce contexte, un certain nombre de femmes et de couples ont reporté ou abandonné leur projet d'avoir un enfant. Ainsi, le nombre de naissances a particulièrement diminué à l'hiver 2020-2021 par rapport aux hivers précédents : c'est la plus forte baisse depuis la fin du *baby-boom* [Papon, 2021a]. À partir de mars 2021, soit un peu plus de neuf mois après la sortie du premier confinement, la natalité a repris.

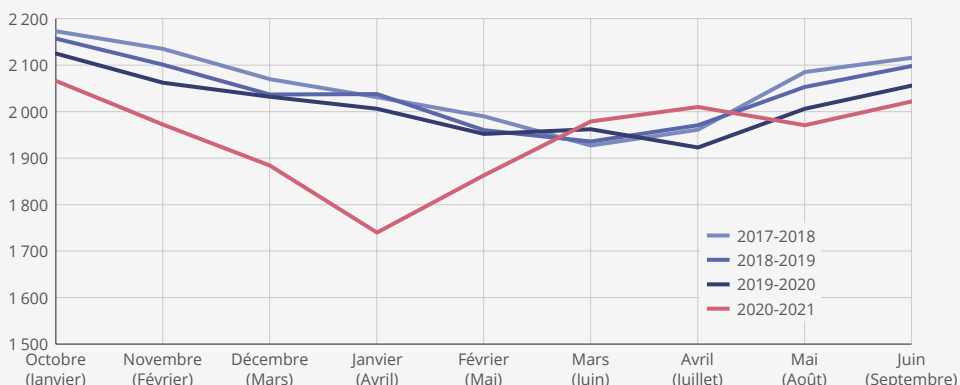
En s'appuyant sur les données d'état civil ► [sources](#), cet éclairage s'intéresse à l'évolution des naissances depuis le début de la crise sanitaire et aux disparités selon les territoires et les caractéristiques de la population.

## Une baisse de la natalité très forte à l'hiver 2020-2021, suivie d'une reprise au printemps

Le nombre de naissances diminue chaque année depuis six ans [Papon et Beaumel, 2021]. Lors des onze premiers mois de l'année 2020, correspondant à une conception antérieure au premier confinement, la natalité baisse encore de 3 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes sur la même période. Cependant, en fin d'année, le recul s'accroît : - 8 % en décembre 2020, - 14 % en janvier 2021 et - 5 % en février 2021 ► [figure 1](#). Ainsi, neuf mois après le premier confinement, le nombre moyen de naissances quotidiennes diminue fortement par rapport à la même période des trois années précédentes (- 9 % pour la période de décembre 2020 à février 2021). Cette décroissance est bien plus marquée que la baisse tendancielle des naissances, si celle-ci s'était poursuivie en l'absence d'épidémie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les naissances quotidiennes ont baissé de moins de 1 % entre les hivers 2019-2020 et 2018-2019, de même qu'entre les hivers 2018-2019 et 2017-2018.

## ► 1. Nombre moyen de naissances quotidiennes selon le mois et l'année



**Notes :** données provisoires pour 2020 et 2021. Le mois de conception correspondant est indiqué entre parenthèses.

**Lecture :** en janvier 2021, 1 740 bébés sont nés en moyenne chaque jour.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil, données extraites fin juillet 2021.

À partir de mars 2021, neuf mois après le déconfinement, les naissances repartent à la hausse et cette tendance s'accroît en avril sans compenser totalement la chute des mois précédents.

Pendant l'hiver 2020-2021, la baisse de la natalité (mesurée au lieu de domicile de la mère) culmine dans l'Aisne et les Deux-Sèvres (- 18 % chacun entre décembre 2020 et février 2021) et est globalement plus marquée dans le nord et l'est de la France métropolitaine ► [figure 2a](#), notamment en Île-de-France, dans le Grand Est, les Hauts-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté<sup>2</sup>. Aucune région n'est cependant complètement épargnée. La baisse du nombre de naissances est également importante dans les départements d'outre-mer, alors que la première vague épidémique était de moindre ampleur dans certains d'entre eux ► [encadré 1](#). Les Landes, la Creuse et la Lozère sont les trois seuls départements dans lesquels le nombre de naissances progresse pendant cette période<sup>3</sup>. La reprise des naissances au printemps, entre mars et mai 2021, concerne une majorité de départements ► [figure 2b](#), mais ne compense pas la baisse des naissances pendant l'hiver, sauf dans quelques rares départements ► [figure 2c](#).

### Le nombre de naissances a davantage baissé dans les départements les plus touchés par la première vague de Covid-19

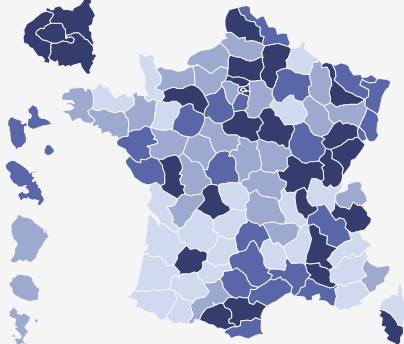
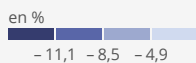
Contrairement à d'autres épidémies de grippe du 20<sup>e</sup> siècle ► [encadré 2](#), la pandémie de Covid-19, et tout particulièrement la première vague, a principalement touché des personnes âgées de 70 ans ou plus [[Le Minez et Roux, 2021](#)]. Si la plupart des personnes en âge d'avoir des enfants n'ont pas contracté de forme sévère de la maladie, elles ont cependant pu être affectées par le contexte anxigène lié à la situation sanitaire et aux mesures fortes adoptées pour y faire face. À l'issue du premier confinement, 13,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus présentaient un syndrome dépressif en France hors Guyane et Mayotte, en hausse de 2,5 points par rapport à 2019 [[Hazo et Costemalle, 2021](#)]. De plus, les conséquences du virus sur les grossesses étaient encore mal

<sup>2</sup> Dans un département, la baisse de la natalité entraînée par l'épidémie de Covid-19 dépend en partie de la structure par âge de sa population. Cependant, le nombre de naissances et l'indicateur conjoncturel de fécondité calculé sur trois mois (qui correspond au nombre d'enfants qu'aurait une femme en moyenne si les taux de fécondité par âge tout au long de sa vie étaient ceux de ces trois mois, neutralisant ainsi les effets de la structure par âge) évoluent de manière très proche durant l'hiver 2020-2021 par rapport aux trois hivers précédents (mois de décembre à février). Pour permettre de mener l'analyse au niveau communal, cette étude abordera la question sous l'angle de la natalité.

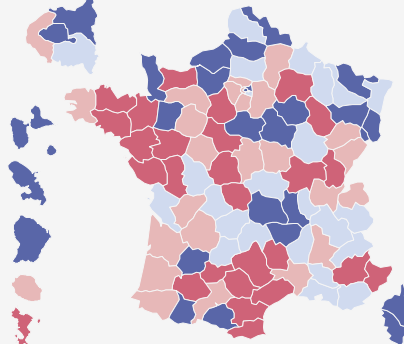
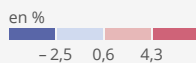
<sup>3</sup> Ces évolutions doivent être prises avec précaution du fait d'un nombre très faible de naissances dans ces départements, tout particulièrement dans la Creuse et la Lozère.

## ► 2. Évolution du nombre de naissances quotidiennes par rapport aux mêmes périodes des trois années précédentes

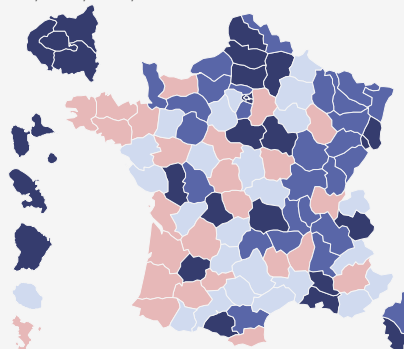
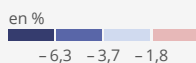
a. Hiver 2020-2021 (décembre à février)



b. Printemps 2021 (mars à mai)



c. Ensemble (décembre 2020 à mai 2021)



**Lecture :** pendant l'hiver 2020-2021, les naissances dans l'Aisne ont baissé de 18,1 % par rapport à la moyenne des trois hivers précédents ; ce département appartient au quart des départements ayant connu les plus fortes baisses.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil, données extraites fin juin 2021.

### ► Encadré 1 – Le confinement affecte les naissances dans les DOM malgré une première vague épidémique parfois plus tardive

Le premier confinement et les mesures sanitaires adoptées pour faire face à la première vague épidémique en France métropolitaine ont concerné au même moment les départements d'outre-mer (DOM), malgré une présence du virus relativement limitée à cette période dans certains de ces territoires. Neuf mois plus tard, entre décembre 2020 et février 2021, la natalité diminue en outre-mer dans des proportions variables, mais proches de celles observées en métropole : la baisse est la plus importante en Guadeloupe et en Martinique (- 11 % et - 10 % par rapport aux trois années précédentes) et un peu moindre à La Réunion, à Mayotte et en Guyane (respectivement - 8 %, - 7 % et - 6 %).





Les écarts avec la France métropolitaine apparaissent surtout avec les naissances survenues entre mars et mai 2021, pour une conception entre juin et août 2020. En Guyane, où la première vague de forte ampleur s'est produite durant l'été 2020, les naissances continuent de chuter entre mars et mai 2021 (- 9 % par rapport à la moyenne des mêmes mois les trois années précédentes). En Martinique et en Guadeloupe, la natalité est restée à un faible niveau (respectivement - 12 % et - 9 %), malgré une accalmie de l'épidémie durant l'été, comme en métropole. À La Réunion, où le virus a été faiblement présent à l'été 2020 comme en métropole, le rattrapage des naissances reste limité au printemps 2021 (+ 1 %). À l'inverse, à Mayotte, où la première vague de Covid-19 en mai-juin 2020 a entraîné la prolongation du confinement, le nombre de naissances augmente fortement par rapport aux années précédentes entre mars et mai 2021 (+ 11 %).

Certaines données n'étant pas disponibles pour les DOM, les indicateurs de contexte sanitaire et économique n'ont pas pu être calculés. Toutefois, l'importance du tourisme et la plus forte exposition de la population aux situations de pauvreté en font des territoires particulièrement vulnérables à la crise.

## ► Encadré 2 - Les grandes épidémies de grippe du 20<sup>e</sup> siècle ont eu moins d'effet sur la natalité que celle du Covid-19

Dès 1890, Jacques Bertillon fait état d'une forte diminution des naissances à Paris neuf mois après l'épidémie de grippe ayant touché l'Europe entre novembre 1889 et janvier 1890. Cet effet démographique se manifeste également, avec des niveaux variables, lors des trois grandes pandémies grippales qui frappent l'Europe au 20<sup>e</sup> siècle, mais il est moins marqué que pendant l'épidémie de Covid-19. L'effet des différentes épidémies de grippe sur la natalité est restreint, et même souvent invisible à l'échelle annuelle, car les naissances sont rattrapées rapidement. Il dépend notamment de l'âge des personnes touchées par la maladie. La population adapte ses comportements de fécondité comme lors d'autres crises [Brée *et al.*, 2016], notamment sanitaires<sup>1</sup> : prudence pendant les périodes défavorables souvent suivie d'une reprise.

Le nombre de morts lié à la grippe dite « espagnole » est estimé à plus de 400 000 en France entre avril 1918 et mai 1919, avec une vague particulièrement forte entre septembre et novembre 1918 [Meslé, 2010]. Les décès ont concerné en premier lieu les jeunes adultes de 15 à 35 ans, les plus féconds, ce qui aurait pu affecter le nombre des naissances. D'autant que, si la population est au départ assez mal informée de l'ampleur de l'épidémie dans le contexte de guerre, des mesures sanitaires (lavage des mains, port du masque, quarantaine) sont finalement mises en place à l'automne 1918. La guerre provoque déjà un déficit des naissances important, qui ne s'est pas encore résorbé au moment de la vague la plus importante de l'automne 1918. Cependant, les naissances baissent légèrement en juillet et août 1919, correspondant à des conceptions d'octobre et novembre 1918, au cœur de l'épidémie. Ce creux pourrait être venu perturber un début de rattrapage des naissances post-conflit en France, comme dans de nombreux pays européens, au début des années 1920. En France, l'effet de cette pandémie sur la natalité n'apparaît cependant pas aussi clairement que dans d'autres pays tels que le Portugal [Vinet, 2018], la Finlande [Sardon, 2007] ou la Norvège [Mamelund, 2004].

Lors de la pandémie de grippe dite « asiatique » de 1957-1958, la France est touchée à partir du mois de septembre 1957 et la surmortalité est importante d'octobre à décembre 1957. Henry et Pressat (1959) estiment que la grippe aurait provoqué 11 900 morts en 1957, Meslé (2010) plus de 20 000 morts. La surmortalité touche fortement les enfants et les jeunes adultes. En 1957, la mortalité à 20-25 ans est multipliée par plus de 10 comparée aux années sans épidémie. Un creux des naissances est observé en juillet et août 1958 ► **figure A**, de 5 % par rapport à la même période les trois années précédentes,

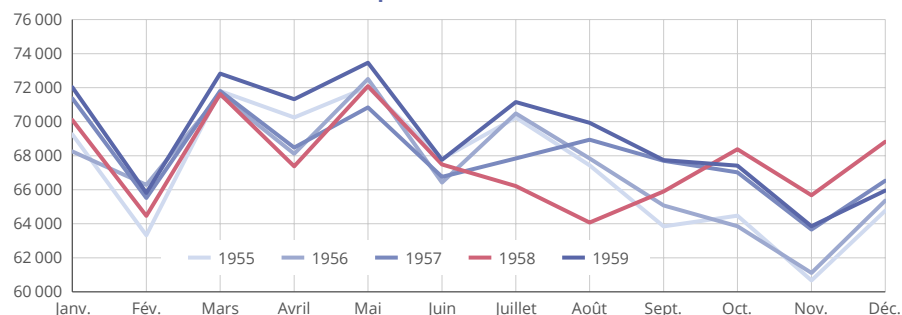
1 Cet effet a également été documenté pour la peste [Biraben, 1975] ou le choléra [Petillon, 2006], et encore récemment pendant l'épidémie de chikungunya à La Réunion [Breton *et al.*, 2008].





correspondant à des conceptions d'octobre et novembre 1958, au plus fort de l'épidémie. La surmortalité des jeunes adultes a probablement un effet sur la natalité [Sardon, 2005]. La hantise de la grippe espagnole est toujours là, mais les antibiotiques viennent d'être mis au point, et l'assurance du corps médical sur la possibilité de lutter contre cette grippe a pu modérer les craintes sanitaires [Bourdelaïs, 2003]. Enfin, les conséquences économiques de cette pandémie sont assez réduites, notamment en France. D'ailleurs, un rattrapage des naissances a lieu dès l'automne.

### A. Nombre de naissances vivantes par mois entre 1955 et 1959



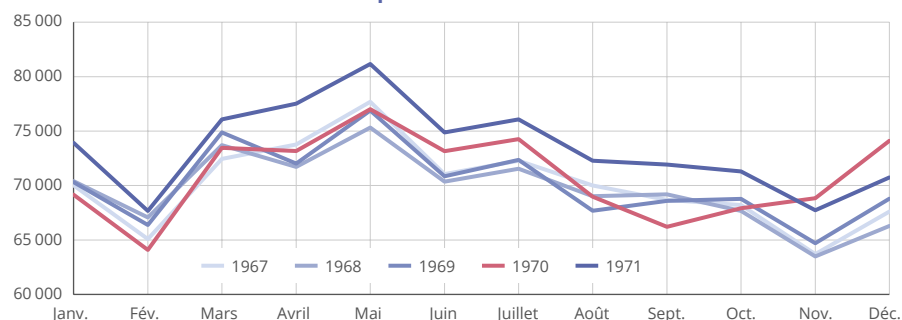
**Lecture :** en août 1958, neuf mois après l'épisode de grippe dite « asiatique », 64 100 bébés sont nés en France métropolitaine, contre 68 900 en août 1957.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil.

La troisième pandémie du 20<sup>e</sup> siècle s'est déclarée à Hong Kong en 1968. Malgré ses 31 000 morts en France, avec une surmortalité très nette en décembre 1969 et moindre en janvier 1970, elle passe relativement inaperçue, sans mention dans la presse ni mobilisation hospitalière [Bourdelaïs, 2003]. Les adultes âgés de 40 à 60 ans sont les plus atteints [Pison et Meslé, 2021]. L'effet sur la natalité est visible avec un creux de 4 % en septembre 1970 (par rapport au même mois les trois ans précédents) qui est suivi, lui aussi, par un rattrapage en novembre et décembre 1970 et janvier 1971 ► **figure B.**

### B. Nombre de naissances vivantes par mois entre 1967 et 1971



**Lecture :** en septembre 1970, neuf mois après l'épisode de grippe de Hong-Kong, 66 200 bébés sont nés en France métropolitaine, contre 68 600 en septembre 1969.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil.



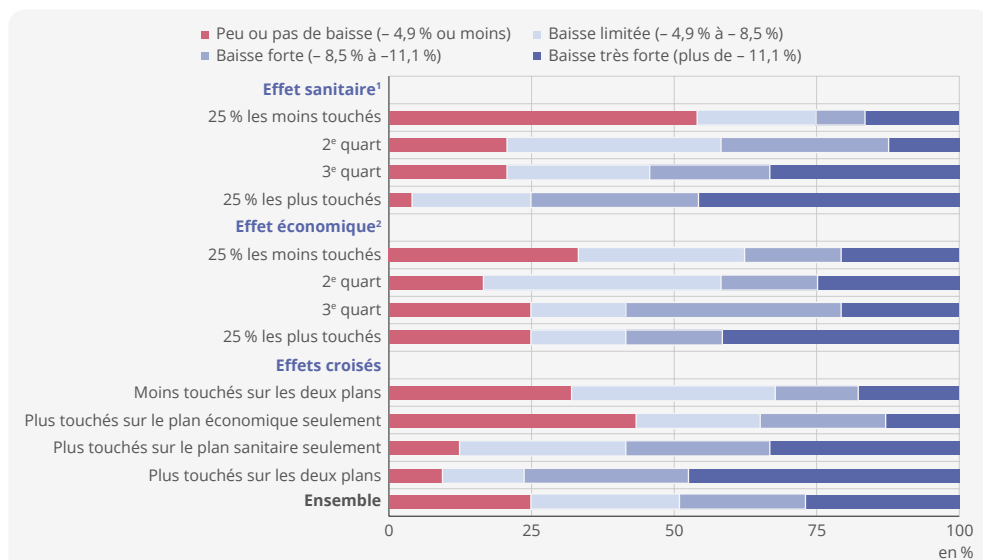
connues aux mois de mars et avril 2020 et certaines personnes ont pu choisir de retarder un projet de parentalité par crainte de conséquences néfastes pour l'enfant à naître.

La dégradation de la situation sanitaire dans les départements en mars et avril 2020 est mesurée ici à travers le niveau de surmortalité (excédent de décès par rapport à la même période en 2019) et la tension hospitalière induite par l'épidémie dans les services de réanimation. Ces deux éléments sont synthétisés par un indicateur unique, qui permet de classer les départements en quatre groupes égaux, des moins touchés aux plus touchés sur le plan sanitaire ► **méthode**.

La géographie du recul des naissances entre décembre 2020 et février 2021 présente une certaine similitude avec celle de l'épidémie pendant la première vague [Le Minez et Roux, 2021] : dans les deux cas, les départements de la façade atlantique ont été globalement peu touchés tandis que ceux du quart nord-est de la métropole l'ont été plus fortement. Ainsi, dans les trois quarts des départements les plus durement affectés d'un point de vue sanitaire (soit 18 sur 24), le nombre de naissances baisse fortement ou très fortement ► **figure 3**. Plusieurs départements d'Île-de-France, comme la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine, sont emblématiques de cette situation. Dans le Haut-Rhin, particulièrement touché lors de la première vague épidémique, le nombre de naissances chute de plus de 10 % à l'hiver 2020-2021.

À l'inverse, la natalité a généralement moins reculé dans les départements les moins éprouvés durant la première vague épidémique. Ainsi, les naissances à l'hiver 2020-2021 baissent fortement ou très fortement dans un quart seulement des départements où la situation sanitaire était la moins dégradée (6 sur 24).

### ► 3. Répartition des départements selon l'évolution des naissances à l'hiver 2020-2021 par rapport aux trois hivers précédents et selon les effets de l'épidémie



1 Mesuré à partir du niveau de surmortalité en mars-avril 2020 par rapport à la même période en 2019 et de la tension hospitalière en réanimation (nombre de jours « rouges » entre le 18 mars et le 30 avril, c'est-à-dire avec plus de 60 % des lits occupés).

2 Mesuré à partir de la part des personnes de 15 ans ou plus (hors retraités) qui ont ressenti une dégradation de leur situation financière au cours du premier confinement, de la part de personnes de 15 ans ou plus en emploi passées totalement au chômage partiel lors du premier confinement et de la part des femmes de moins de 45 ans et de leurs conjoints qui travaillent dans un secteur particulièrement affecté par la crise.

**Lecture** : parmi les 24 départements métropolitains les plus affectés par la crise sanitaire au moment du premier confinement, 46 % appartiennent au quart des départements où le recul des naissances a été le plus accentué entre décembre 2020 et février 2021 (baisse supérieure à 11,1 %).

**Champ** : France métropolitaine.

**Sources** : Insee, statistiques de l'état civil extraites fin juin 2021, recensement de la population 2017 ; Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1 ; ministère des Solidarités et de la Santé.

## Les effets économiques de la crise sanitaire ont peu pesé sur la natalité au niveau départemental

La pandémie a pu également assombrir les perspectives professionnelles, notamment pour les personnes au chômage, en contrat précaire ou travaillant dans des secteurs particulièrement affectés par les mesures de confinement [Marquis, 2020]. La crainte d'une baisse de niveau de vie ou de difficultés pour trouver un emploi dans un contexte économique très perturbé a pu les conduire à repousser ou abandonner leur projet de naissance.

Les effets économiques de la crise sanitaire au niveau des territoires de la France métropolitaine<sup>4</sup> sont mesurés ici à travers un indicateur unique, synthétisant trois variables : la part des personnes de 15 ans ou plus faisant état d'une dégradation de leur situation financière au cours du premier confinement, la part des personnes en emploi totalement au **chômage partiel** pendant cette période, ainsi que la proportion de ceux qui travaillent dans un secteur d'activité particulièrement affecté par la crise, parmi les couples comptant au moins une femme de moins de 45 ans ► **méthode**. Selon cet indicateur, les conséquences économiques de la pandémie ont été les plus importantes dans de nombreux départements touristiques situés aux abords des littoraux ou au sein de massifs montagneux, dans la plupart des départements urbains, tels que ceux d'Île-de-France, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Loire-Atlantique ou les départements alsaciens, ainsi que dans le nord de la France métropolitaine, au sein de départements déjà confrontés à une situation économique et sociale moins favorable que la moyenne.

Si la dégradation de la situation économique a pu influencer les décisions individuelles, à l'échelle des départements cet impact est nettement plus faible que celui de la situation sanitaire. Parmi les départements les plus durement affectés d'un point de vue économique, 60 % (soit 14 sur 24) ont connu une baisse forte ou très forte du nombre de naissances. Toutefois, cette proportion atteint aussi près de 40 % (9 sur 24) des départements les moins touchés sur ce plan ► **figure 3**. À l'inverse, les naissances diminuent peu dans plusieurs départements très affectés par les effets économiques de la crise sanitaire, tels que le Var ou les Pyrénées-Atlantiques.

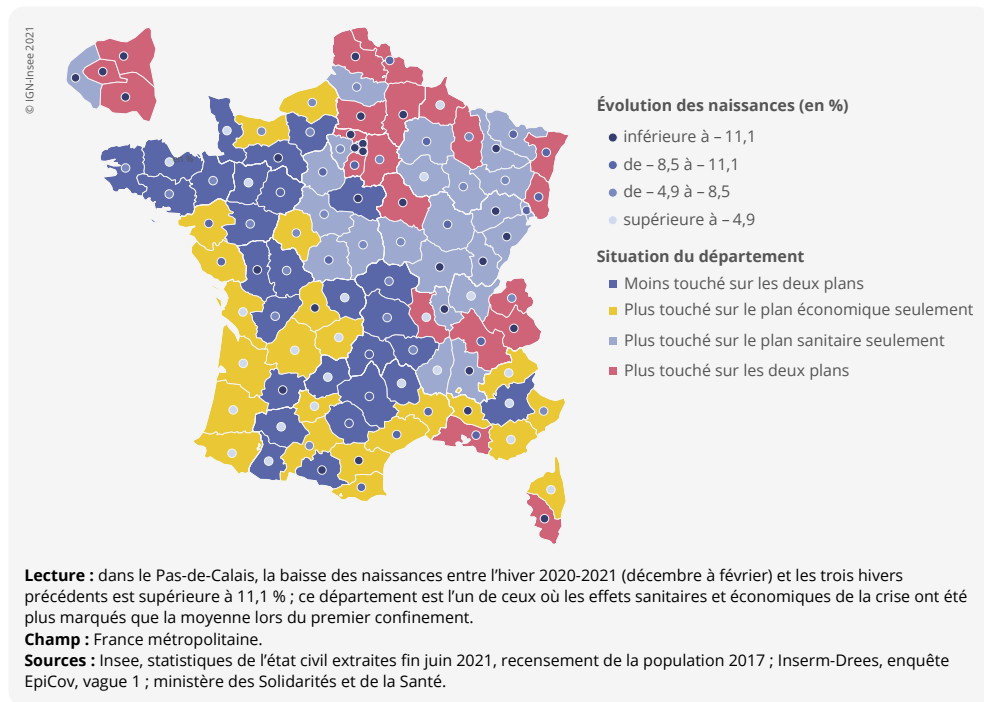
### Dans les départements où les effets économiques et sanitaires se cumulent, la baisse des naissances est souvent plus forte

Les conséquences économiques de la crise sanitaire semblent toutefois avoir accentué la baisse de la natalité là où elle s'est conjuguée à une forte dégradation de la situation sanitaire. Ainsi, parmi les 21 départements métropolitains où la crise a eu le plus fort impact à la fois sanitaire et économique, 48 % (soit 10) font partie du quart des départements où les naissances reculent le plus fortement, alors que ce n'est le cas que de 33 % (8) des 24 départements les plus touchés sur le plan sanitaire seulement ► **figure 3**. Ces départements les plus affectés sur les deux plans se situent pour la plupart en Île-de-France, dans les Hauts-de-France, en Alsace et au nord des Alpes ► **figure 4**.

Des exceptions existent : dans les Ardennes comme dans la Loire, les effets sanitaires et économiques de la crise ont été durement ressentis sans pour autant se traduire par un fort recul des naissances (- 5 % dans ces deux départements, contre - 9 % à l'échelle nationale). Dans la Loire, les ménages aux revenus modestes sont relativement peu nombreux parmi les couples en âge de procréer, ces derniers peuvent donc avoir moins subi les conséquences économiques de la crise. Dans les Ardennes, la progression des naissances s'interrompt avec la crise. À l'inverse, dans les Deux-Sèvres, l'Ariège, l'Orne et le Lot-et-Garonne, la natalité a chuté très fortement (avec un recul d'au moins 12 %), alors que ces départements n'ont pas été parmi les plus exposés, que ce soit sur le plan sanitaire ou économique. Le nombre limité de naissances ou les profils de fécondité relativement précoces ou tardifs de ces départements expliquent sans doute en partie ces évolutions atypiques. Dans le Loiret, le nombre de naissances a également fortement baissé, de 13 %, alors que ce département a aussi été relativement épargné par la crise sanitaire. Toutefois, nombre des actifs de ce département travaillent dans les départements voisins, en particulier ceux d'Île-de-France, où la situation sanitaire était plus dégradée.

4 L'analyse se restreint aux départements de métropole, du fait de la spécificité des DOM et de la non-disponibilité de certaines données ► **encadré 1**.

#### ► 4. Situation des départements lors du premier confinement et évolution des naissances à l'hiver 2020-2021 par rapport aux trois hivers précédents



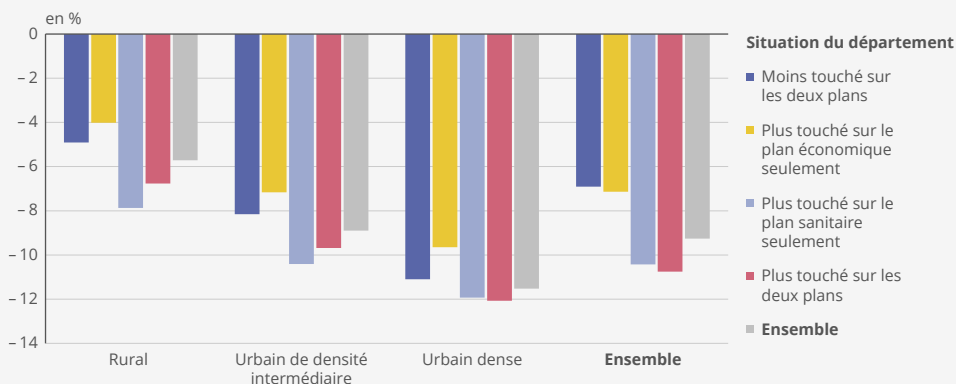
### Les habitants des zones urbaines ont davantage reporté ou annulé leurs projets de naissance lors du premier confinement

La baisse des naissances a été nettement plus forte dans les **communes urbaines** que dans les **communes rurales** (- 10 % contre - 6 %), en Île-de-France comme dans les autres régions. De plus, quel que soit le contexte de dégradation de la situation sanitaire et économique du département, les naissances diminuent davantage dans les zones urbaines les plus denses (entre - 10 % et - 12 %)

► **figure 5.** Le risque d'exposition au virus a peut-être été ressenti plus fortement dans ces zones par définition plus densément peuplées et où l'usage des transports en commun est plus fréquent. Les conditions de confinement expliquent probablement aussi une partie de ces écarts : d'une part, les familles habitant en ville sont restées confinées dans des logements plus petits en moyenne que celles résidant dans les territoires moins denses, et disposent moins souvent d'un espace extérieur, ce qui a pu peser sur le climat conjugal et familial [Barhouni et al., 2021] et diminuer le nombre de conceptions. D'autre part, il est possible que le confinement ait rendu difficile certaines rencontres et des naissances, plus rares, issues de couples non cohabitants ou de relations occasionnelles ou non stables. Par ailleurs, certains déménagements nécessaires avant l'arrivée du nouvel enfant ont dû être reportés. Enfin, le type d'emploi diffère suivant les territoires [D'Alessandro et al., 2021] et il est possible que les habitants des zones urbaines aient été plus confrontés à des risques de pertes d'emploi ou de fortes baisses d'activité que ceux des zones rurales. Dans ces dernières en revanche, la baisse de natalité a été plus marquée lorsque le contexte sanitaire était particulièrement dégradé.

Au sein des **aires d'attraction des villes**, le nombre de naissances recule davantage dans les **pôles** que dans les **couronnes** (- 12 % contre - 6 %). La baisse est également plus limitée dans les communes situées hors attraction des villes (- 5 %). Le repli est de même ampleur quelle que soit la taille de l'aire, mais il est souvent plus marqué dans les pôles situés dans des départements plus touchés que la moyenne par la première vague épidémique. Ainsi, le nombre de naissances recule de plus de 12 %

► 5. Évolution du nombre de naissances quotidiennes entre l'hiver 2020-2021 (décembre à février) et les trois hivers précédents, selon le type de commune et la situation du département lors du premier confinement



**Lecture :** dans les communes rurales des départements plus touchés que la moyenne sur le plan sanitaire seulement, le nombre de naissances a baissé en moyenne de 7,9 % à l'hiver 2020-2021 par rapport aux trois hivers précédents.

**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** Insee, statistiques de l'état civil extraites fin juin 2021, recensement de la population 2017 ; Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1 ; ministère des Solidarités et de la Santé.

dans les pôles de Strasbourg, Lyon, Paris et Mulhouse, mais de moins de 7 % dans ceux de Rennes et Angers et il reste quasi stable dans celui de Bordeaux.

### Les projets de parentalité davantage bouleversés dans les communes les plus touchées par la pauvreté

Les ménages les plus pauvres ont été davantage touchés par la crise sanitaire : ils vivent plus souvent dans des communes denses et dans des logements surpeuplés, avec plus de risques d'être exposés au virus [Barhoumi *et al.*, 2020 ; Warszawski *et al.*, 2020]. Lors du premier confinement, leur situation économique s'est plus souvent dégradée [Firlej et Pawlowski, 2021]. Au sein des départements, la part de personnes pauvres peut fortement varier selon le type de commune. Elle est ainsi particulièrement élevée dans les grandes agglomérations, où se trouvent notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville [Sicsic, 2021].

Le nombre de naissances dans une commune a d'autant plus diminué que la part de **personnes pauvres** y est importante. Entre l'hiver 2020-2021 et les trois précédents, la baisse atteint 14 % dans les communes comptant 25 % ou plus de personnes vivant sous le **seuil de pauvreté**<sup>5</sup> contre 4 % dans les communes où cette proportion est la plus faible (moins de 5 %).

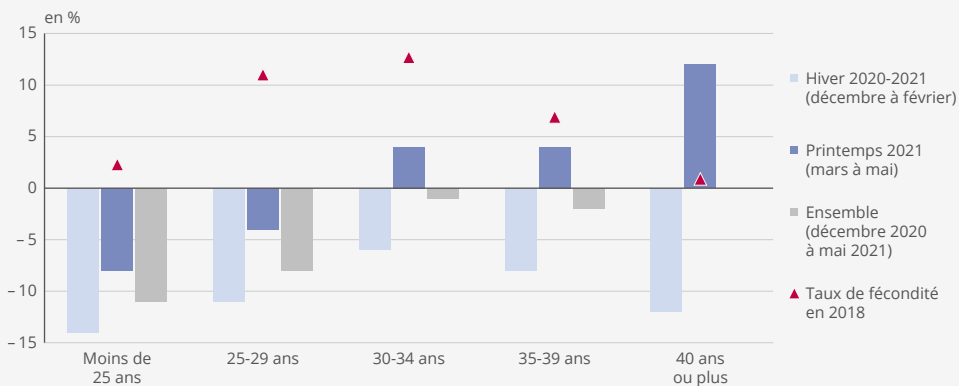
Dans les communes les plus pauvres, les naissances ont fortement reculé quel que soit le contexte sanitaire et économique, tandis que dans les communes plus aisées, la baisse a été plus marquée dans les départements les plus touchés d'un point de vue sanitaire.

### Une baisse des naissances particulièrement forte avant 30 ans et après 40 ans

Si le nombre de naissances a baissé quel que soit l'âge à l'hiver 2020-2021, le recul a été particulièrement fort pour les femmes les plus jeunes (- 14 % pour les moins de 25 ans, - 11 % pour les 25-29 ans) et les plus âgées (- 12 % pour les 40 ans ou plus) ► **figure 6**. Les femmes les plus proches de l'âge moyen à la maternité en France (30,8 ans en 2020) ont donc le moins reporté leur projet de

<sup>5</sup> Parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 50 ans, hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte (données Filosofi non disponibles).

## ► 6. Évolution du nombre de naissances quotidiennes par rapport aux mêmes périodes des trois années précédentes selon l'âge de la mère



**Lecture :** à l'hiver 2020-2021, la natalité a chuté de 14 % pour les femmes de moins de 25 ans par rapport à la moyenne des trois hivers précédents. En 2018, le taux de fécondité pour cette classe d'âge est de 2,3 enfants pour 100 femmes.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, statistiques de l'état civil extraites fin juin 2021 et estimations de population.

parentalité pendant la première vague épidémique. La baisse de la natalité des femmes de 30 à 34 ans a été certes plus limitée (- 6 %), mais ces âges étant ceux où il est le plus fréquent d'avoir un enfant, elle contribue à 22 % de la baisse totale du nombre de naissances<sup>6</sup>.

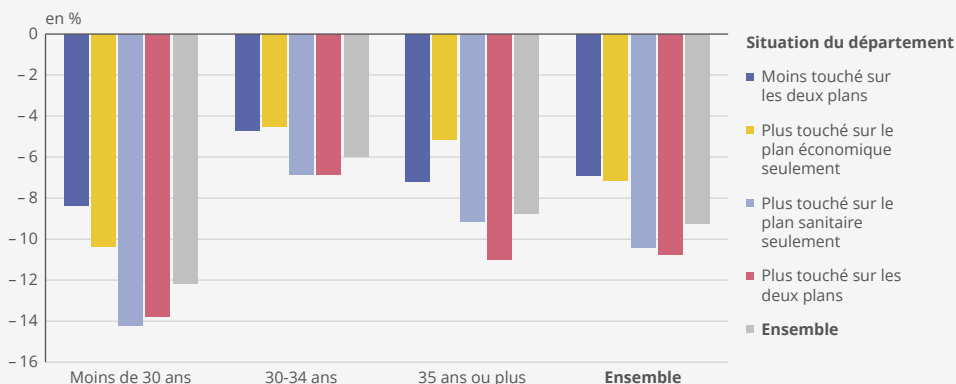
Les raisons de non-conception durant le premier confinement sont probablement différentes entre les plus jeunes et les plus âgés. Près de 70 % des naissances de femmes de moins de 25 ans correspondent à leur premier enfant [Breton, 2010]. Les plus jeunes ont pu préférer différer leur entrée en parentalité dans une période d'incertitude économique ou de conditions de vie difficiles liées au confinement, attendant de disposer d'une certaine stabilité professionnelle et matérielle [Regnier-Loilier et Solaz, 2010]. Les jeunes de moins de 30 ans sont parmi les plus touchés par la contraction du marché du travail liée à la pandémie. Ils semblent d'ailleurs avoir plus souvent différé leurs projets de parentalité dans les départements affectés sur le plan économique uniquement que dans ceux relativement peu touchés par les effets de l'épidémie, ce qui n'est pas le cas pour les autres classes d'âge ► figure 7. Les plus jeunes peuvent aussi avoir plus de facilités à reporter une grossesse de quelques mois que des femmes plus âgées confrontées à une baisse de fertilité.

Pour les femmes plus âgées, les conditions de confinement, et notamment la présence d'enfants au domicile, ont pu compliquer le quotidien et influencer sur les projets de grossesse. Par ailleurs, l'accès aux parcours de procréation médicalement assistée (PMA) a été plus difficile pendant la pandémie [The ESHRE COVID-19 Working Group, 2020]. En France, un peu plus de 3 % des enfants nés en 2018 sont issus d'une PMA [de La Rochebrochard, 2018], mais les femmes plus âgées sont surreprésentées parmi celles qui y recourent. D'après les données de l'agence de biomédecine, 31 % des femmes ayant eu recours à la fécondation *in vitro* en 2018 étaient âgées de 35 à 39 ans au moment de l'intervention (contre 20 % des mères ayant donné naissance à un enfant en 2019) et 14 % avaient au moins 40 ans (contre 6 %).

Inversement, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) a baissé en 2020 durant les mois de mai et juin, et dans une moindre mesure en juillet, en lien avec la baisse des conceptions issues de couples stables ou de relations moins stables, rendues difficiles en période de confinement. La crise sanitaire n'a pas allongé l'âge gestationnel des IVG pratiquées en milieu hospitalier, ce qui suggère que le recul du nombre d'IVG n'est pas lié à des difficultés d'accès augmentant la durée des parcours [Vilain, 2021].

<sup>6</sup> La structure par âge des femmes en âge de procréer varie selon les départements. L'impact différencié de la crise sanitaire selon l'âge contribue donc à expliquer certains écarts entre départements de l'évolution de la natalité pendant l'hiver 2020-2021. Cet effet est toutefois de second ordre (voir note 2).

## ► 7. Évolution du nombre de naissances quotidiennes entre l'hiver 2020-2021 (décembre à février) et les trois hivers précédents selon l'âge de la mère et la situation du département lors du premier confinement



**Lecture :** dans les départements moins touchés que la moyenne sur les deux plans sanitaire et économique, le nombre de naissances issues d'une mère de moins de 30 ans a baissé en moyenne de 8,4 % à l'hiver 2020-2021 par rapport aux trois hivers précédents.

**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** Insee, statistiques de l'état civil extraites fin juin 2021, recensement de la population 2017 ; Inserm-Drees, enquête EpiCov, vague 1 ; ministère des Solidarités et de la Santé.

## Un rattrapage très partiel des naissances au printemps 2021

Dans les mois qui ont suivi la fin du premier confinement, le recul temporaire de l'épidémie a (re)lancé pour certains les projets de parentalité, tandis que d'autres les ont différés encore, voire les ont abandonnés totalement.

Au premier semestre 2021, le rattrapage n'a duré que deux mois, en mars et avril. Sur ces deux mois, le nombre de naissances cumulées n'a été supérieur que de 2 900 à la moyenne des trois années précédentes. Or, entre décembre 2020 et février 2021, 164 200 bébés sont nés en France, soit 16 600 de moins qu'en moyenne au cours des mêmes mois les trois années précédentes. Moins d'une naissance sur cinq a donc été rattrapée (17 %) par rapport au déficit de l'hiver. Ce rattrapage reste partiel, même en tenant compte de la baisse tendancielle du nombre de naissances observée ces dernières années. En mai, les naissances diminuent à nouveau (- 2 400), annulant presque entièrement la hausse de mars et avril. Toutefois, la baisse en mai 2021 comparée à mai 2020 est du même ordre que celle observée avant la pandémie.

L'essentiel du déficit des naissances de l'hiver 2020-2021 n'a donc pas été compensé à court terme. Les perspectives économiques et sanitaires relativement incertaines au sortir du premier confinement l'expliquent sans doute en partie. De nombreux mariages prévus au printemps et à l'été 2020 ont également été différés ou annulés [Papon et Beaumel, 2021], ce qui a également pu conduire certains couples à reporter leur projet de parentalité.

Quels qu'en soient les motifs, les reports ont surtout persisté chez les plus jeunes : au printemps, la natalité des femmes de moins de 30 ans a continué d'être inférieure à celle des années précédentes et aucun rattrapage ne s'est amorcé en mars ou en avril. Au contraire, chez les femmes de 30 ans ou plus, plus de 60 % de la baisse des naissances de l'hiver a été rattrapée en mars et avril 2021. Au total, sur l'ensemble des mois de décembre 2020 à mai 2021, la natalité des femmes de moins de 30 ans a baissé de 9 % tandis que celle des femmes de 30 à 34 ans et celle de 35 ans ou plus n'a diminué que de 1 %. Les parcours de PMA, de nouveau accessibles après le premier confinement, ont pu contribuer au rattrapage.

## Dans un quart des départements, la natalité a continué de reculer au printemps

Au printemps 2021, les naissances évoluent différemment d'un département à l'autre et s'inscrivent globalement dans la continuité de la situation observée en hiver : elles ont souvent augmenté dans les départements où elles avaient relativement bien résisté au cours de l'hiver et baissé dans ceux où elles avaient déjà reculé fortement. Ainsi, dans un quart des départements, la natalité continue de reculer au printemps. La plupart d'entre eux sont situés dans le nord et l'est de la France métropolitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse ► [figure 2b](#). Dans les autres départements, la hausse des naissances au printemps comble rarement la baisse survenue au cours de l'hiver. Parmi ceux où le recul a été fort ou très fort en hiver, ce déficit de naissances est entièrement compensé seulement dans l'Indre et les Pyrénées-Orientales. Quelques autres départements comme la Vendée, le Tarn et l'Eure-et-Loir le comblent en grande partie. Sur les 21 départements particulièrement touchés à la fois sur les plans sanitaires et économiques, le nombre de naissances augmente au printemps dans seulement 5 d'entre eux, et aucun ne rattrape plus de la moitié de la baisse de l'hiver.

Sur l'ensemble des mois de décembre 2020 à mai 2021, les naissances ne progressent par rapport à la moyenne des trois dernières années que dans une minorité de départements, principalement situés au Sud-Ouest et à l'Ouest ► [figure 2c](#). Elles reculent au contraire fortement dans la plupart de ceux situés au Nord et à l'Est, dans la petite couronne francilienne ainsi qu'en Corse. La baisse est la plus forte dans le Territoire de Belfort (- 12 % sur le semestre), devant la Martinique, le Lot-et-Garonne et la Seine-Saint-Denis (- 11 %) ou encore la Guadeloupe (- 10 %). ●

### Auteurs :

Sandra Brée (CNRS, LARHRA)

Didier Breton (Université de Strasbourg, Ined)

Thomas Ducharne (Insee)

Sophie Villaume (Insee)

## ► Méthode

L'analyse en composantes principales (ACP) est une méthode statistique qui permet de synthétiser l'information issue d'une multitude de variables, liées ou non entre elles, en un nombre réduit de nouvelles variables indépendantes, appelées « composantes principales » ou « axes ».

Deux ACP ont été réalisées afin d'obtenir des indicateurs synthétiques départementaux des effets de la crise liée à la Covid-19.

La première vise à créer un **indicateur départemental de la dégradation du contexte sanitaire** en mars-avril 2020 en synthétisant l'information issue de deux variables :

- l'évolution du nombre de décès dans le département au cours de ces deux mois par rapport à la même période en 2019, toutes causes de décès confondues, qui varie de - 34 % en Guyane à + 124 % en Seine-Saint-Denis ;
- la tension hospitalière induite par l'épidémie dans les services de réanimation du département entre le 18 mars et le 30 avril 2020, mesurée par le nombre de jours « rouges » au cours de cette période (nombre de jours où la proportion de patients atteints de Covid-19 en réanimation, en soins intensifs ou en unité de surveillance continue dépasse 60 % du nombre de lits en capacité initiale), ce nombre variant de 4 à 42 jours en métropole, le maximum étant atteint dans les départements du Grand Est.

Le premier axe de cette ACP résume 78 % de l'information contenue dans ces deux variables, dont chacune contribue pour moitié à la construction de l'axe. Les coordonnées des départements sur cet axe constituent l'indicateur synthétique de la situation sanitaire en mars-avril 2020 utilisé dans l'étude.

Les départements de France métropolitaine sont classés en quatre catégories de taille égale (24 par groupe), selon la valeur prise par cet indicateur (des moins aux plus touchés du point de vue sanitaire).

Une deuxième ACP vise à créer un **indicateur des effets économiques de la crise**, à partir de trois variables :

- la part des personnes de 15 ans ou plus (hors retraités) faisant état d'une dégradation de leur situation financière au cours du premier confinement [Firlej et Pawlowski, 2021], qui varie de 22 % en Ille-et-Vilaine et dans l'Orne à 38 % en Seine-Saint-Denis ;
- la part des actifs de 15 ans ou plus en emploi se déclarant au chômage partiel sur l'ensemble de la période allant de mi-mars à mai 2020 [Firlej et Pawlowski, 2021], qui varie de 9 % dans les Alpes-de-Haute-Provence à 22 % en Seine-Saint-Denis ;
- la proportion de personnes qui travaillent dans un secteur d'activité particulièrement affecté par la crise<sup>1</sup> [Marquis, 2020], parmi les femmes de moins de 45 ans vivant en couple et leurs conjoints, d'après le recensement 2017, proportion qui varie de 6 % en Mayenne et en Haute-Loire à 19 % en Seine-Saint-Denis.

Le premier axe de cette ACP résume 66 % de l'information contenue dans ces trois variables, qui contribuent à sa construction à hauteur respectivement de 36 %, 32 % et 32 %. Les coordonnées des départements sur cet axe constituent l'indicateur synthétique des effets économiques de la crise utilisé dans l'étude.

Les départements de France métropolitaine sont classés en quatre catégories de taille égale (24 par groupe), selon la valeur prise par cet indicateur (des moins aux plus touchés du point de vue économique).

Les départements sont enfin classés à partir de ces **deux indicateurs croisés**, en quatre catégories aussi :

- les moins touchés sur les deux plans, sanitaire comme économique (les deux indicateurs étant inférieurs à la moyenne) : 28 départements ;
- les plus touchés sur le plan économique seulement (l'indicateur sanitaire étant inférieur à la moyenne et l'indicateur économique supérieur) : 23 départements ;
- les plus touchés sur le plan sanitaire seulement (l'indicateur sanitaire étant supérieur à la moyenne et l'indicateur économique inférieur) : 24 départements ;
- les plus touchés sur les deux plans (les deux indicateurs étant supérieurs à la moyenne) : 21 départements.

<sup>1</sup> Les secteurs les plus affectés par la crise sont ceux identifiés dans la *Note de conjoncture* de l'Insee d'octobre 2020 comme accusant en septembre 2020 une perte d'activité supérieure à 15 % par rapport à leur niveau d'avant-crise (4<sup>e</sup> trimestre 2019).



## ► Sources

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances et les décès (pour l'étude de la surmortalité en mars-avril 2020) sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Les naissances sont localisées au lieu de résidence de la mère. Les données sont provisoires. Pour les données historiques, le nombre de naissances par mois est fourni par l'Insee depuis 1946. Pour les données mensuelles antérieures, voir [Bunle \(1954\)](#).

La tension hospitalière sur la capacité en réanimation est l'un des **indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 diffusés par le ministère des Solidarités et de la Santé**.

L'**enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov)** a été mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Son objectif est double : estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental et étudier l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie. La première vague de l'enquête s'est déroulée entre le 2 mai et le 2 juin 2020, à cheval entre le premier confinement de la population et le début de son déconfinement. 135 000 personnes âgées de 15 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 résidant en ménage ordinaire (hors Ehpad, maisons de retraite, prisons, etc.) en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion ont été interrogées. Cette enquête permet d'analyser les conséquences, notamment financières, de ce premier confinement. Elle comprend également des questions détaillées sur la situation vis-à-vis de l'emploi, notamment sur l'activité partielle.

Le **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté à un niveau local. Il est issu du rapprochement des données fiscales de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus, taxe d'habitation et fichier d'imposition) et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ est celui des ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Le recensement de la population sert de base aux **estimations annuelles de population**. Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2019 et suivantes, les estimations de population sont provisoires.

## ► Définitions

Le **chômage partiel** ou technique est un dispositif qui permet à un employeur en difficulté de réduire l'activité de ses salariés et de faire prendre en charge par l'État tout ou partie de leur indemnisation. Pour réduire les conséquences économiques liées à la crise sanitaire, le décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle a largement étendu la possibilité de recours à ce dispositif, réduit le délai d'acceptation et augmenté l'allocation compensatrice versée aux entreprises. Pendant la période de confinement, un salarié en activité partielle percevait au minimum 70 % de sa rémunération brute (environ 84 % du salaire net), sans que ce montant puisse être inférieur au Smic.

Les **communes rurales** désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites **urbaines**.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

Une personne est considérée comme **pauvre** lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

## ► Pour en savoir plus

- **Barhoumi M., Jonchery A., Le Minez S., Lombardo P., Mainaud T., Pailhé A., Pollak C., Raynaud É., Solaz A.**, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Bertillon J.**, « La grippe à Paris en 1889-1890 », *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1890.
- **Biraben J.-N.**, *Les Hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Tome I, Mouton, Paris, 1975.
- **Bourdelaïs P.**, *Les épidémies terrassées, une histoire de pays riches*, La Martinière, Paris, 2003.
- **Brée S., Bourguignon M., Eggerickx T.**, « La fécondité en Europe occidentale durant l'entre-deux-guerres. Quels effets des crises sur les comportements démographiques ? », *Annales de démographie historique* n° 132(2), 2016.
- **Breton D.**, « La fécondité avant 25 ans ne baisse plus en France depuis 15 ans », XV<sup>e</sup> colloque national de démographie, Strasbourg, mai 2010.
- **Breton D., Catteau C., Monteil C.**, « Peu d'effets démographiques pour l'épidémie de chikungunya », *Économie de La Réunion* n° 132, avril 2008.
- **Bunle H.**, *Le mouvement naturel de la population dans le monde de 1906 à 1936*, Les éditions de l'Ined, 1954.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **D'Alessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Darmon P.**, « Une tragédie dans la tragédie : la grippe espagnole en France (avril 1918-avril 1919) », *Annales de démographie historique* n° 2, 2000.
- **de La Rochebrochard É.**, « 1 enfant sur 30 conçu par assistance médicale à la procréation en France », *Population et Sociétés* n° 556, 2018.
- **Eggerickx T., Brée S., Bourguignon M.**, « Transitions de fécondité et évolutions économiques du 18<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle. Le cas de la Wallonie », *Journal of Belgian History*, 2016.
- **Firlej A., Pawlowski É.**, « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première* n° 1850, avril 2021.
- **Gascard N., Kauffmann B., Labosse A.**, « 26 % de décès supplémentaires entre début mars et mi-avril 2020 : les communes denses sont les plus touchées », *Insee Focus* n° 191, mai 2020.
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Hazo J.-B., Costemalle V.**, « Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans. Résultats issus de la 1<sup>re</sup> vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019 », *Études et Résultats* n° 1185, Drees, mars 2021.
- **Henry L., Pressat R.**, « La situation démographique », *Population* n° 1, 14<sup>e</sup> année, 1959.
- **Houdaille J.**, « La grippe espagnole, la mal nommée », *Population* n° 1, 28<sup>e</sup> année, 1973.
- **Insee**, « Les naissances en 2021 », *Chiffres détaillés*, 2021.
- **Le Minez S., Roux V.**, « 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans », *Insee Première* n° 1847, mars 2021.
- **Mamelund S.-E.**, « La grippe espagnole de 1918 est-elle responsable du baby-boom de 1920 en Norvège ? Le cas d'un pays neutre », *Population* n° 59(2), 2004.
- **Marquis J.**, « Les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire représenteraient environ 9 % de la valeur ajoutée », *Note de conjoncture*, Insee, 6 octobre 2020.
- **Meslé F.**, « Recul spectaculaire de la mortalité due à la grippe : le rôle de la vaccination », *Population et Sociétés* n° 470, septembre 2010.
- **Papon S.**, « Baisse des naissances neuf mois après le premier confinement : plus marquée pour les femmes les plus jeunes et les plus âgées », *Insee Focus* n° 251, septembre 2021a.
- **Papon S.**, « La fécondité en France a résisté à la crise économique de 2008, contrairement à la plupart de ses voisins », *Insee Focus* n° 240, juin 2021b.
- **Papon S., Beaumel C.**, « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- **Petitillon C.**, *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Septentrion, 2006.
- **Pison G., Meslé F.**, « France 2020 : 68 000 décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid-19 », *Population et Sociétés* n° 587, mars 2021.
- **Régner-Loilier A., Solaz A.**, « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », in *Politiques sociales et familiales* n° 100, 2010.
- **Sardon J.-P.**, « Épidémies de grippe et fécondité : le cas de la grippe espagnole de 1918 », XIV<sup>e</sup> colloque national de démographie : Démographie et santé, CUDEP, Bordeaux, 2007.
- **Sardon J.-P.**, « Influence des épidémies de grippe sur la fécondité », in *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, Tome 1, CUDEP, 2005.
- **Sicsic M.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », mai 2021.
- **The ESHRE COVID-19 Working Group, Vermeulen N., Ata B., Gianaroli L., Lundin K., Mocanu E., Rautakallio-Hokkanen S., Tapanainen J.S., Veiga A.**, « A picture of medically assisted reproduction activities during the Covid-19 pandemic in Europe », *Human Reproduction Open* n° 3, 2020.
- **Vilain A.**, « Interruptions volontaires de grossesse : une légère baisse du taux de recours en 2020 », *Études et Résultats* n° 1207, Drees, septembre 2021.
- **Vinet F.**, *La grande grippe : 1918, la pire épidémie du siècle*, Vendémiaire, coll. « Chroniques », Paris, 2018.
- **Warszawski J., Bajos N., Meyer L., de Lamballerie X., Seng R., Beaumont A.-L., Slama S., Hisbergues M., Rahib D., Lydié N., Legendre B., Barlet M., Rey S., Raynaud P., Leduc A., Costemalle V., Beck F., Legleye S., Castell L., Givord P., Favre-Martinoz C., Pallod N., Silhol J., Sillard P.**, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.



# En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins

La pandémie de Covid-19 s'est traduite en France par quatre vagues épidémiques, au printemps et à l'automne 2020, début 2021, puis pendant l'été 2021. Bien que les pics se soient atténués au fil des vagues, leur durée a augmenté entre la première et la troisième vague, conduisant à un accroissement du nombre de formes graves de la maladie et de décès à chacune d'entre elles. En revanche, la quatrième vague, portée par un variant plus contagieux mais dans un contexte d'extension massive de la vaccination, est de moindre ampleur et de moindre durée. De l'émergence du virus à début septembre 2021, 460 000 personnes ont été hospitalisées et 116 000 sont décédées à l'hôpital ou en établissement social ou médico-social (dont Ehpad) lors d'une infection à la Covid-19.

Si elles ne sont pas les plus contaminées, les personnes âgées sont les plus vulnérables : avant le vaccin, une personne de 70 ans ou plus sur cinq, hors Ehpad, développe une forme grave une fois infectée. Les maladies chroniques augmentent également le risque de forme grave.

En ce qui concerne les mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie, en dehors des confinements de la population, le port du masque était généralisé en novembre 2020, lors du deuxième confinement, puisque moins d'une personne sur dix déclarait ne pas porter de masque lorsqu'elle sortait dans la rue. Une autre mesure est celle du dépistage des porteurs du virus pour qu'ils puissent s'isoler : toujours en novembre 2020, environ la moitié des personnes contaminées étaient détectées à l'aide des tests virologiques de dépistage. Fin août 2021, près de 60 % de la population avait déjà réalisé au moins un test de dépistage depuis le début de l'épidémie. Enfin, la vaccination, débutée fin décembre 2020, a couvert un nombre rapidement croissant de personnes, en priorité les plus vulnérables. Lors de la rentrée scolaire 2021, près de 50 millions de personnes avaient déjà reçu au moins une dose de vaccin.

L'épidémie a également eu des impacts indirects sur la santé de la population, en raison notamment des conséquences pour le système de soins. Le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % en 2020, avec la déprogrammation de soins non urgents, un non-recours probable pour certaines maladies comme le cancer, mais aussi une baisse des accidents et des maladies infectieuses hors Covid-19. L'activité des soins de ville a diminué, surtout lors de la première vague. La santé mentale s'est dégradée, notamment chez les jeunes adultes.

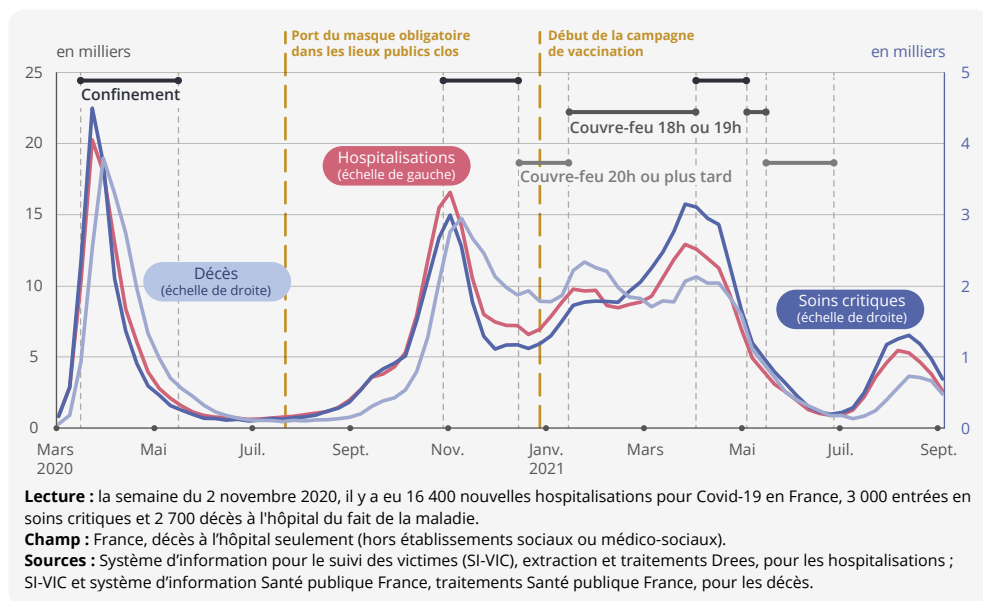
L'épidémie de Covid-19 est apparue sur le territoire français début 2020. Cet éclairage retrace son évolution jusqu'à début septembre 2021 et analyse certaines de ses conséquences sur le plan sanitaire et sur le système de soins. Il fait également le point sur la mise en place de mesures de lutte contre la progression de la maladie, comme le port du masque, le dépistage et la vaccination. Il ne s'agit cependant pas d'évaluer les impacts de ces dernières sur la dynamique de l'épidémie. Les conséquences économiques et sociales, ainsi que la persistance de symptômes sur une longue période (ou « Covid-long »), ne sont pas étudiées ici.

Entre le début de l'épidémie de SARS-CoV-2 et le 12 septembre 2021, 460 000 personnes ont été hospitalisées ou sont en cours d'hospitalisation en France après avoir développé la maladie Covid-19, dont 94 000 en soins critiques (comprenant réanimation, soins intensifs et soins continus) ► [sources](#). Sur la même période, 116 000 personnes sont décédées à l'hôpital ou en établissements sociaux et médico-sociaux, dont 27 000 au sein de ces derniers, essentiellement des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les premiers cas ont été détectés en France le 24 janvier 2020, même si le virus circulait très probablement déjà sur le territoire auparavant [Carrat *et al.*, 2021]. Le premier décès identifié en France des suites de la Covid-19 est constaté le 14 février 2020.

Début septembre 2021, la France a été touchée par quatre vagues épidémiques, caractérisées par une augmentation des nouveaux cas, un pic, puis une décline. Les évolutions des nouveaux cas, des entrées à l'hôpital et des décès dus à la Covid-19 sont similaires, bien que légèrement décalées dans le temps et d'amplitude différente<sup>1</sup> ► **figure 1**. Le pic des entrées en hospitalisation de la première vague est atteint la semaine du 23 mars 2020 avec 20 000 personnes hospitalisées cette semaine-là, celui de la deuxième vague la semaine du 2 novembre avec 16 000 personnes hospitalisées et celui de la troisième vague la semaine du 29 mars 2021 avec 13 000 personnes hospitalisées. Le pic de la quatrième vague a été atteint la semaine du 9 août 2021 avec plus de 5 000 personnes hospitalisées.

Les pics des vagues épidémiques sont ainsi de moins en moins élevés. Cependant, la durée des trois premières vagues s'allonge : le nombre de nouvelles hospitalisations hebdomadaires dépasse 5 000 pendant 6 semaines lors de la première vague, pendant 12 semaines lors de la deuxième et pendant 19 semaines lors de la troisième. De ce fait, le nombre de formes graves de la maladie et de décès s'accroît à chaque nouvelle vague, mis à part pour la quatrième, intervenue alors que la moitié de la population avait reçu une première dose de vaccin début juillet 2021, et durant laquelle le nombre de nouvelles hospitalisations hebdomadaires n'a dépassé 5 000 que pendant 2 semaines. Lors de la première vague, de début mars à début juillet 2020<sup>2</sup>, 91 000 personnes ont été hospitalisées, dont 17 000 en soins critiques, et 20 000 sont décédées à l'hôpital. Lors de la deuxième, de début juillet à fin décembre 2020, 137 000 personnes ont été hospitalisées, dont 24 000 en soins critiques, et 25 000 sont décédées à l'hôpital. Lors de la troisième, de début janvier 2021 à début juillet 2021, 199 000 personnes ont été hospitalisées dont 44 000 en soins critiques et 40 000 sont décédées à l'hôpital. La quatrième vague est de moindre ampleur et comptabilise 32 000 personnes hospitalisées, dont 8 000 en soins critiques, et moins de 4 000 décès entre mi-juillet et mi-septembre 2021. Lors de cette quatrième vague, le nombre de personnes contaminées a probablement été moindre que lors

### ► 1. Nombre hebdomadaire de nouvelles hospitalisations, d'entrées en soins critiques et de décès à l'hôpital liés à la Covid-19



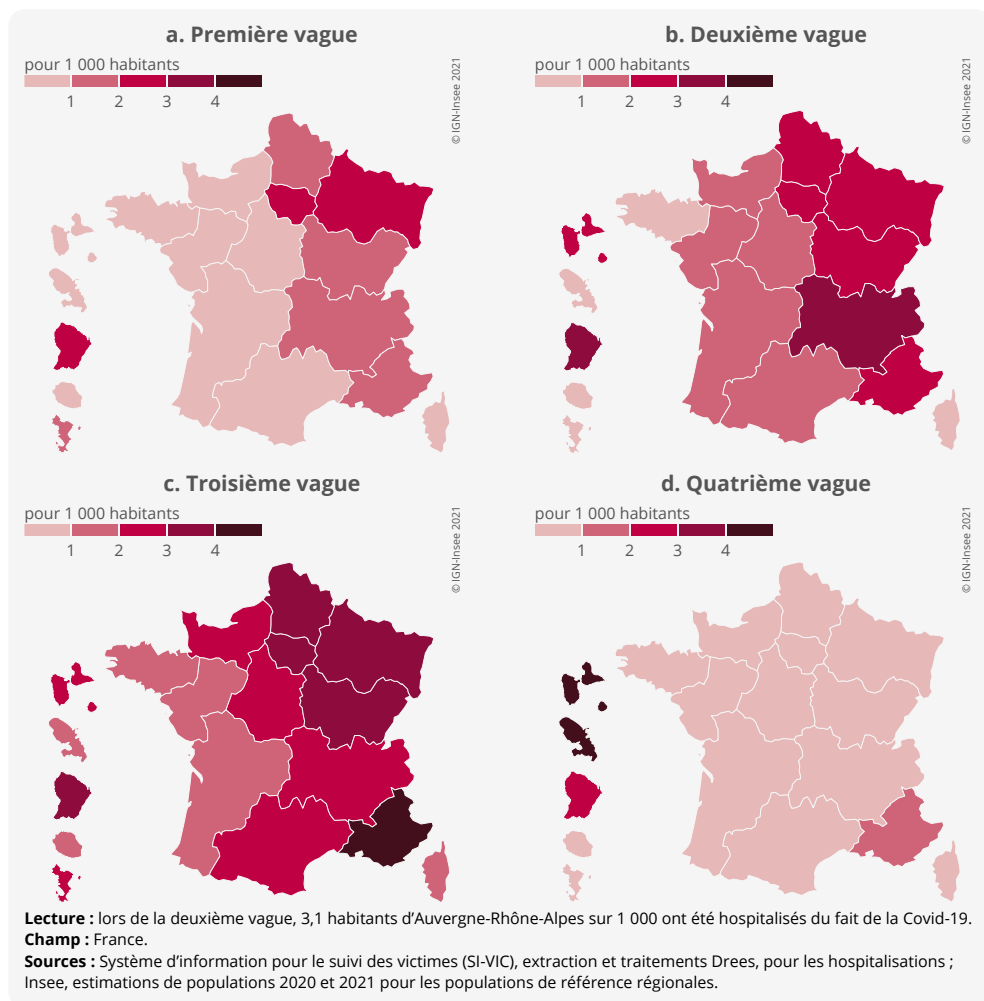
- 1 À l'exception des décès lors de la troisième vague qui présente deux pics et dont le nombre par semaine n'a pas fortement augmenté.
- 2 Les dates de séparation des différentes vagues ont été déterminées comme étant la semaine correspondant au minimum de la courbe des nouvelles hospitalisations hebdomadaires entre deux pics. Les vagues ainsi définies couvrent l'ensemble de la période de début mars 2020 à début septembre 2021. Il a été choisi de ne pas considérer de période hors vagues épidémiques puisque les contaminations n'ont jamais cessé et la dynamique des hospitalisations est soit une augmentation avant un pic, soit une diminution après le pic, sans qu'il y ait de période de stabilité ou de fluctuations des entrées à l'hôpital.

des précédentes (le nombre de personnes testées positives étant plus faible), et la part de formes graves parmi les personnes infectées a diminué. Par ailleurs, entre les pics des deuxième et troisième vagues, le rythme des contaminations est resté élevé, alors qu'il a drastiquement chuté entre les deux premières vagues et entre la troisième et la quatrième vague.

À partir de fin décembre 2020, des variants plus dangereux et plus virulents sont apparus. Le variant alpha (identifié la première fois au Royaume-Uni) est devenu largement majoritaire fin mars 2021, alors que les variants beta (venu d'Afrique du Sud) et gamma (Brésil) sont restés minoritaires en France métropolitaine, mais se sont répandus à Mayotte et à La Réunion pour le premier et en Guyane pour le second. À partir de fin juin 2021, la part des contaminations dues au variant delta (identifié la première fois en Inde), particulièrement contagieux, a augmenté de façon exponentielle sur l'ensemble du territoire métropolitain et atteint 98 % début août 2021.

Lors de la première vague, l'Île-de-France et le Grand Est ont été les principales régions touchées  
 ► **figure 2.** La deuxième vague s'est à la fois diffusée plus largement à l'ensemble du pays et s'est déplacée vers le sud-est : les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et

## ► 2. Nombre d'hospitalisations pour Covid-19 rapporté à la population régionale pour chaque vague



Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été les plus affectées. Lors de la troisième vague, l'Île-de-France et le Grand Est figurent à nouveau parmi les régions les plus touchées, avec Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. L'ouest et le sud-ouest du pays ont été relativement plus épargnés. Lors de la quatrième vague, l'épidémie a été plus marquée, pour la métropole, dans les régions côtières de la moitié Sud et en Corse.

La dynamique épidémique a été différente dans les départements d'outre-mer. En Guyane, la première vague importante a eu lieu durant l'été 2020, alors que la métropole sortait de sa première vague. La Guadeloupe a subi une vague bien plus forte en septembre-octobre 2020 qu'au printemps 2020. Mayotte a été particulièrement affecté en février 2021, après avoir connu une première vague à la fin du printemps 2020. *A contrario*, en Martinique et à La Réunion, les trois premières vagues ont eu lieu approximativement en même temps qu'en métropole. La situation sanitaire s'est très rapidement dégradée en Martinique et Guadeloupe à partir de juillet 2021 avec l'arrivée d'une nouvelle vague épidémique à la progression très rapide et d'ampleur bien plus importante que les vagues précédentes sur ces territoires. Ces deux régions, dont les habitants étaient, début juillet, trois fois moins vaccinés que l'ensemble des habitants de France entière, ont ainsi été les plus touchées à l'échelle nationale par le variant delta.

## Une hausse historique du nombre de décès en 2020

Par rapport à 2019, il y a eu 9 % de décès supplémentaires en France en 2020, toutes causes confondues, soit une augmentation de 56 000 décès. Cet excès est de 27 % en mars-avril, au pic de la première vague, et de 17 % entre septembre et décembre, au pic de la deuxième vague. La hausse du nombre de décès concerne principalement les personnes de 70 ans ou plus. En revanche, chez les jeunes de moins de 25 ans, le nombre de décès a diminué de 6 % [Le Minez et Roux, 2021]. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance a diminué ponctuellement en 2020 de 0,5 an pour les femmes et de 0,6 an pour les hommes, ce qui constitue un recul historique au regard de son évolution passée [Papon et Beaumel, 2021].

En 2020, la surmortalité observée est inférieure au nombre de décès pour Covid-19. En effet, d'autres causes de décès ont reculé et une partie des personnes qui ont succombé à la Covid-19 seraient décédées même en l'absence de l'épidémie [Pison et Meslé, 2021].

De janvier à mai 2021, le surcroît de mortalité est de l'ordre de 24 000 décès (+ 9 %) par rapport à la même période en 2019. Du 1<sup>er</sup> juin au 20 septembre 2021, il est inférieur à 6 000 (+ 3 %), mais avec une très forte surmortalité dans les départements d'outre-mer, en particulier aux Antilles (+ 78 % en Guadeloupe et + 69 % en Martinique).

## Des contaminations difficiles à comptabiliser

La mesure du nombre de personnes ayant été infectées par le virus de la Covid-19, aussi appelée séroprévalence, est effectuée par des enquêtes testant la présence d'anticorps spécifiques au virus dans le sang. Le nombre de tests virologiques positifs sous-estime en effet le nombre de personnes réellement infectées, car ces dernières ne se font pas toutes tester : cela dépend notamment de la disponibilité des tests et de la propension de la population à se faire dépister. L'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov) ► **sources** est une enquête de grande ampleur qui permet d'avoir une mesure de la séroprévalence en mai 2020 et une autre en novembre 2020. D'après cette enquête, 2,4 millions de personnes, soit 4,5 % de la population de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine hors Ehpad et prisons, avaient développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 en mai 2020, ce qui indique qu'elles ont été infectées par ce virus. Les régions les plus touchées lors de cette première vague étaient l'Île-de-France (9 % de séropositifs), suivie du Grand Est (7 %), de Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 %) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (5 %)<sup>3</sup>. Les adultes entre 30 et 49 ans étaient plus souvent séropositifs (7 %), tout comme les travailleurs essentiels dans le soin (11 %) ou les personnes vivant dans des zones densément peuplées (6 %) [Warszawski et al., 2020].

<sup>3</sup> L'enquête Santé, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise de Covid-19 (Sapris) conduit à des résultats similaires sur la base de prélèvements sanguins réalisés en mai 2020 : 10 % en Île-de-France, 9 % dans le Grand Est et 3 % en Nouvelle-Aquitaine.

En novembre 2020, 4,0 % des personnes de 15 ans ou plus ont des anticorps contre le SARS-CoV-2 alors qu'elles n'en avaient pas en mai 2020, ce qui indique qu'elles ont été contaminées entre ces deux dates. Ces nouvelles contaminations ont davantage affecté les jeunes adultes : 8 % des 21-29 ans et 3 % des 30-49 ans. Les communes les plus densément peuplées sont à nouveau plus touchées par cette deuxième vague [Warszawski *et al.*, 2021].

Enfin, d'après l'évolution du nombre de patients hospitalisés, près d'un adulte sur quatre aurait été infecté par le virus en France entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 9 avril 2021 [Institut Pasteur, 2021 ; Hozé *et al.*, 2021]. Cette estimation est fondée sur la proportion de personnes hospitalisées parmi les personnes infectées estimée pendant la première vague de l'épidémie. Ce rapport entre hospitalisations et contaminations a pu évoluer depuis, du fait notamment de l'arrivée de variants et de la vaccination. La circulation du virus a peu ralenti entre la deuxième vague épidémique et la troisième. Plus d'un tiers des adultes âgés de 20 à 49 ans auraient été infectés, contre moins d'un cinquième de ceux de 50 ans ou plus. Par ailleurs, l'ouest et le sud-ouest de la France métropolitaine auraient été moins touchés, avec des taux d'infection parmi les adultes inférieurs à 15 % en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Bretagne et Normandie. En Île-de-France, quatre adultes sur dix auraient été infectés.

### À l'hôpital, la baisse de la mortalité par âge entre les deux premières vagues est masquée par le vieillissement des patients

Lors de la première vague de l'épidémie, 2,7 % des personnes de 15 ans ou plus vivant hors Ehpad et infectées par le virus ont été hospitalisées (91 000) [Costemalle *et al.*, 2020]. Cette proportion des cas d'infection qui conduisent à des formes graves de la maladie augmente fortement avec l'âge, passant de 0,3 % pour les 15-29 ans à 4,5 % pour les 60-69 ans et 22,6 % pour les 70 ans ou plus<sup>4</sup>.

La durée de séjour médiane à l'hôpital est de 10 jours pour les patients hospitalisés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juin 2020, comme pour ceux hospitalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> février 2021 (y compris éventuel passage en soins de suite et de réadaptation). Un peu moins de deux patients sur dix sont passés par un service de soins critiques [El Rais *et al.*, 2021]. Si la durée d'hospitalisation est restée stable pour les deux premières vagues, celle en soins critiques s'est en revanche réduite. La durée de séjour médiane pour les patients ayant séjourné tout ou partie en soins critiques est passée de 20 jours pour ceux hospitalisés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juin 2020 à 17 jours pour ceux hospitalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> février 2021.

Lors de chacune de ces deux périodes, environ 20 % des malades hospitalisés sont décédés durant leur séjour à l'hôpital<sup>5</sup>. Cette similitude masque cependant une baisse de la mortalité par âge des malades hospitalisés, qui a été compensée par le vieillissement des patients hospitalisés lors de la deuxième vague. En effet, l'âge médian des patients hospitalisés est passé de 71 ans lors de la première vague à 75 ans lors de la deuxième. De même, l'âge médian des personnes décédées est passé de 81 ans lors de la première vague à 85 ans lors de la deuxième. La mortalité à l'hôpital, bien que toujours élevée, a particulièrement diminué pour les patients les plus jeunes entre les deux vagues [Semenzato *et al.*, 2021]. Lors de la progression de la première vague, l'âge médian des patients nouvellement hospitalisés a dans un premier temps diminué, avant d'augmenter après le pic de cette première vague, puis de diminuer à nouveau en fin de vague, au sortir du confinement mi-2020. De mi-2020 à octobre 2020, cet âge médian a encore une fois augmenté, puis plafonné fin 2020. Enfin, il diminue continuellement depuis. Cette dernière évolution peut être mise en regard de la diffusion progressive de la vaccination en 2021, en partant des classes d'âges les plus élevées. Par ailleurs, la part de patients non vaccinés parmi les hospitalisations est plus élevée que leur part dans la population, et ce quel que soit l'âge [Drees, 2021b]. Plusieurs travaux internationaux montrent que les vaccins autorisés en France assurent un niveau de protection très élevé contre les formes graves [Botton *et al.*, 2021 ; Haas *et al.*, 2021].

4 Dans Hozé *et al.* (2021), les taux d'hospitalisation par âge sont similaires, avec une progression exponentielle avec l'âge également.

5 La mortalité est ici mesurée dans les 90 jours après l'entrée à l'hôpital. Elle ne correspond donc pas au rapport entre le nombre de personnes atteintes de la Covid-19 décédées à l'hôpital et celui des personnes hospitalisées ou en cours d'hospitalisation, puisque certaines personnes en cours d'hospitalisation risquent toujours de décéder de la maladie à l'hôpital.



## Le risque de développer une forme grave de la Covid-19 pour les personnes non vaccinées augmente avec l'âge

D'après *Semenzato et al. (2021)*<sup>6</sup>, qui ont étudié et comparé les risques d'hospitalisation et de décès lors des deux premières vagues épidémiques en 2020, alors que les vaccins n'étaient pas encore disponibles, l'âge apparaît comme le principal facteur de risque d'hospitalisation et de décès pour Covid-19. Ces risques augmentent très rapidement aux âges élevés. Le sexe masculin et la quasi-totalité des affections chroniques entraînent également des risques accrus d'hospitalisation pour Covid-19 et de décès à l'hôpital, mais dans une bien moindre mesure que l'âge. Les risques sont les plus élevés pour les personnes atteintes d'une trisomie 21, d'un retard mental, d'une transplantation rénale, d'une transplantation du poumon, de mucoviscidose, d'insuffisance rénale chronique terminale en dialyse et de cancer actif du poumon.

Enfin, il semble exister pour les moins de 80 ans un sur-risque chez les habitants des communes les plus défavorisées, suggérant que des facteurs sociaux (caractéristiques du logement, nombre de membres du foyer familial, mode de transport utilisé, profession, rapport aux soins, etc.) pourraient également jouer un rôle dans le développement d'une forme sévère de Covid-19 autrement que par la seule surreprésentation des affections chroniques au sein de cette population. Cependant, l'étude ne permet pas d'identifier quelle part du sur-risque est due à un risque accru de contracter la maladie, notamment par une exposition plus importante au virus, et quelle part est due à un sur-risque de forme grave une fois la personne infectée. Enfin, le sur-risque associé à l'obésité est vraisemblablement sous-estimé, car les données ne permettent d'identifier que les formes les plus sévères d'obésité. Une autre étude portant sur 7 millions de personnes vivant en Angleterre a mis en évidence une relation entre l'indice de masse corporelle et le risque d'hospitalisation : l'excès de poids ou de maigre augmente ce risque indépendamment des maladies liées à cet excès [*Gao et al., 2021*].

## En avril 2021, la moitié de la population avait déjà réalisé au moins un test de dépistage

La stratégie consistant à repérer au plus vite les porteurs du virus afin qu'ils s'isolent est graduellement montée en puissance, au fur et à mesure de la disponibilité des tests de dépistage. Dès le 27 janvier 2020, l'Institut Pasteur a mis au point un test diagnostic permettant de détecter les cas de contamination. Ces tests étaient réservés au début de l'épidémie aux cas suspects, soit un nombre très restreint de personnes. Entre le 10 mars et le 26 mai 2020, durant la première vague épidémique, près de 2 millions de tests RT-PCR (tests virologiques de « réaction en chaîne par polymérase ») ont été effectués en France dans des laboratoires de villes<sup>7</sup>. Ils ont permis de détecter 144 000 cas positifs, soit 6 % des contaminations réelles estimées sur cette période<sup>8</sup>.

Après le premier confinement, l'accès aux tests s'est élargi, ceux-ci étant intégralement pris en charge par l'assurance-maladie sans ordonnance à partir du 25 juillet 2020. Le nombre de tests a accéléré à la rentrée 2020 et atteint un premier pic de 2,3 millions de tests hebdomadaires début novembre, en raison de la hausse de la circulation virale sur cette période ► **figure 3**. Avec la montée en charge courant novembre 2020 des tests antigéniques – tests rapides d'orientation diagnostique, majoritairement réalisés en pharmacie –, un nouveau pic a été atteint en fin d'année, avec 3,9 millions de tests la semaine avant Noël, cette fois en raison du grand nombre de personnes souhaitant se faire dépister avant les fêtes. La part de tests réalisés sur des patients asymptomatiques a fortement augmenté à ce moment-là, et les taux de positivité des tests ont fortement baissé. Entre mars 2021 et la fin de l'année scolaire, des campagnes de dépistage, notamment dans les établissements scolaires, sont réalisées *via* des tests RT-PCR avec prélèvement salivaire. Le pic du nombre de tests observé début avril, avec 3,9 millions de tests hebdomadaires, est porté à la fois par ces campagnes de dépistage et par une recrudescence de l'épidémie à la veille du troisième confinement. La reprise épidémique de la quatrième vague en juillet 2021 et l'extension de l'utilisation du pass sanitaire le 21 juillet puis le 9 août – qui a intensifié le recours aux tests pour les personnes de 20 à 50 ans sans

<sup>6</sup> À partir du système national des données de santé (SNDS) en étudiant les hospitalisations du 15 mars au 15 juin 2020.

<sup>7</sup> Données issues de l'enquête de la Drees auprès des laboratoires de biologie médicale menée en mai-juin 2020.

<sup>8</sup> Selon l'enquête EpiCov, il y avait au moins 2,4 millions de personnes contaminées lors de la première vague, sans compter les personnes âgées vivant en Ehpad et les enfants et adolescents de moins de 15 ans.

### ► 3. Nombre de tests virologiques de dépistage de la Covid-19 par semaine glissante

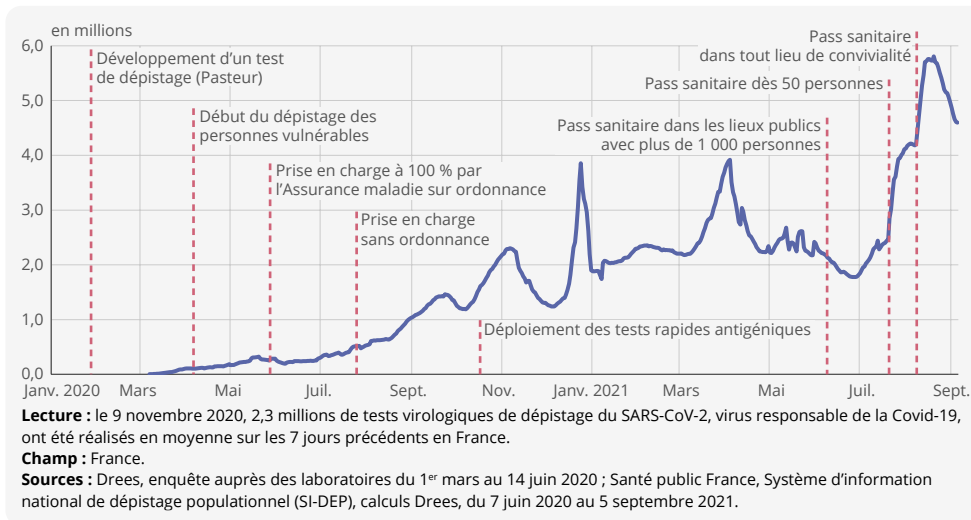
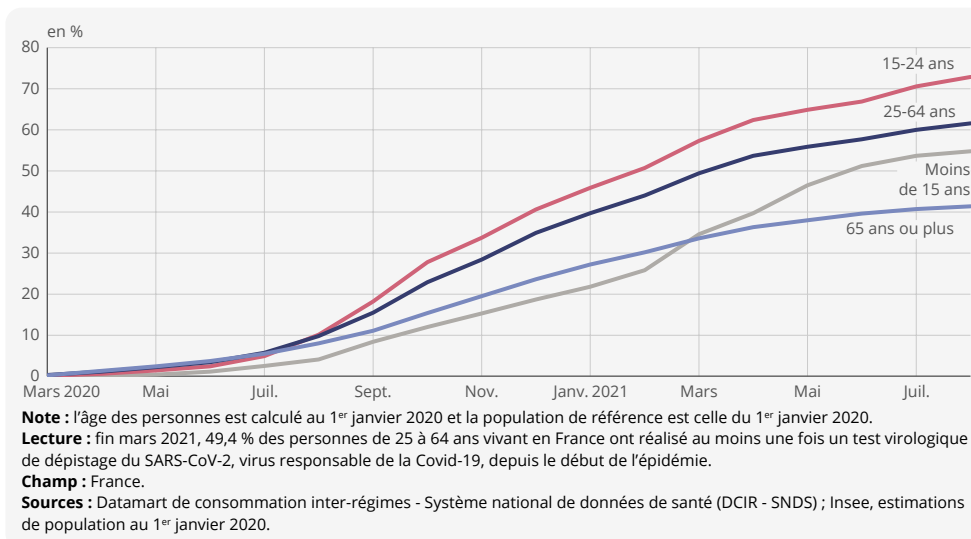


schéma vaccinal complet [Drees, 2021a] – ont conduit à une très forte augmentation du nombre de tests mi-août, avec plus de 5,8 millions de tests réalisés par semaine. Jusqu'à fin septembre, le nombre de tests se replie, mais reste à des niveaux particulièrement élevés.

En août 2021, 58 % de la population avait réalisé au moins un test de dépistage enregistré dans le système national des données de santé depuis le début de la pandémie. Les jeunes de 15 à 24 ans ont plus souvent été testés (73 %) que les personnes de 25 à 64 ans (62 %), celles de moins de 15 ans (55 %) ou celles de 65 ans ou plus (41 %) ► **figure 4**. Avant l'extension du pass sanitaire en juillet 2021, du fait de la diffusion non uniforme de l'épidémie, les habitants de l'ouest et du nord-ouest de la France métropolitaine, comme la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Nouvelle-Aquitaine ou la Normandie, ont moins eu recours aux tests (moins d'une personne sur deux fin juin 2021) qu'en Île-de-France, en Corse

### ► 4. Part de la population dépistée au moins une fois de la Covid-19 selon l'âge



ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur (plus de six personnes sur dix) et Grand Est et Hauts-de-France (près de six personnes sur dix également).

Lors de la deuxième vague et au début de la troisième, près de quatre malades de la Covid-19 sur dix ne savaient pas comment ils avaient été infectés. Si la quasi-totalité se sont isolés, 37 % des malades en octobre 2020 et 58 % en janvier 2021 l'ont fait tardivement, après l'apparition des premiers symptômes [Galmiche *et al.*, 2021].

Malgré la forte hausse du nombre de tests, ces derniers ne permettent pas de détecter l'ensemble des cas de contamination, car tous les porteurs du virus ne se font pas tester, soit parce qu'ils ne savent pas qu'ils sont potentiellement infectés (les cas asymptomatiques en particulier), soit parce qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas réaliser le test<sup>9</sup>. D'après le nombre d'hospitalisations de cas de Covid, la proportion de contaminations détectées<sup>10</sup> a augmenté régulièrement, passant de 12 % en juin à 59 % fin novembre 2020. Cette part est plus importante chez les personnes de 70 ans ou plus (hors Ehad)<sup>11</sup> [Costemalle *et al.*, 2020]. En 2021, le déploiement de la vaccination, puis la progression des variants, rendent l'estimation de cette proportion plus compliquée.

### Fin 2020, le port du masque est bien adopté dans la rue ou au travail mais pas en famille et lors des soirées

En novembre 2020, si la quasi-totalité des adultes sortaient de leur domicile durant la semaine, selon l'enquête EpiCov, plus de la moitié d'entre eux déclaraient être sortis moins d'une fois par jour, et un sur dix une seule fois dans la semaine. Entre 68 % et 71 % des actifs travaillant exclusivement à leur domicile (télétravail et activité à domicile), des chômeurs, des retraités et des autres inactifs en dehors des étudiants sont sortis moins d'une fois par jour, ou ne sont pas du tout sortis. Par ailleurs, 28 % des personnes de 85 ans ou plus vivant hors Ehad ne sont pas sorties de chez elles durant la semaine. Parmi les personnes qui sortaient de leur domicile, presque toutes avaient des masques, selon les déclarations rapportées par l'enquête EpiCov, et lorsqu'elles sortaient dans la rue, 70 % disent l'avoir porté tout le temps, 21 % de temps en temps et 8 % ne pas l'avoir porté. Il n'y a pas de différences marquées selon le niveau de vie ni selon l'âge. En novembre 2020, 85 % des personnes de 15 ans ou plus disent avoir porté le masque tout le temps sur leur lieu de travail ou d'études et 11 % de temps en temps, alors que seule une personne sur deux dit le porter lors de rencontres avec des membres de la famille hors du domicile (28 % tout le temps et 23 % de temps en temps). Avant le début du deuxième confinement, lorsque les personnes sortaient en soirée, seule une sur trois le portait au moins de temps en temps (12 % tout le temps et 21 % de temps en temps).

### Près de 50 millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin début septembre 2021

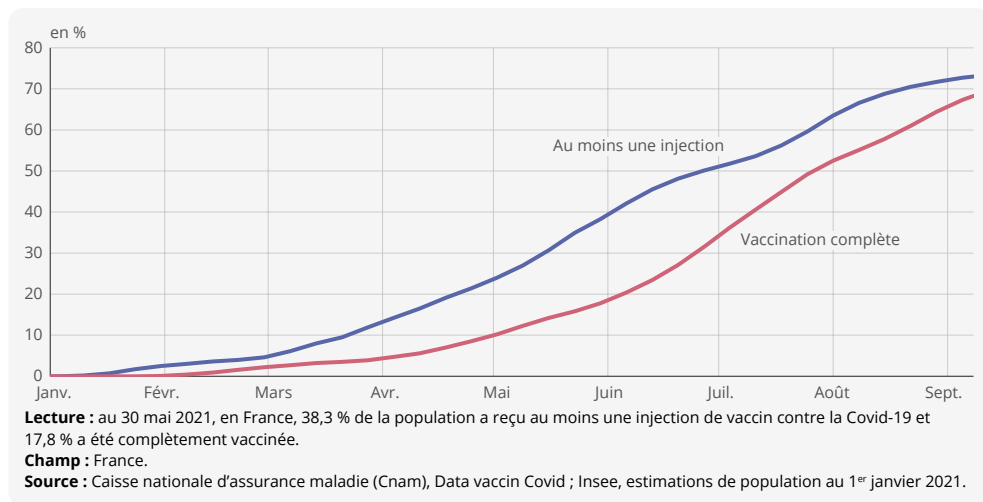
Fin 2020, la vaccination contre la Covid-19 a été lancée en France, avec une priorité donnée aux populations les plus fragiles. Après la vaccination en Ehad et des publics aux comorbidités les plus graves, ainsi que des professionnels de santé, les publics cibles se sont graduellement élargis à des personnes plus jeunes ou avec d'autres comorbidités. La vaccination a été ouverte à l'ensemble des adultes fin mai 2021 et aux adolescents de 12 à 17 ans le 15 juin. Au 8 septembre 2021, 49,2 millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin et 46,0 millions sont complètement vaccinées ► **figure 5**. Le taux de couverture vaccinale est plus élevé chez les 50 ans et plus. Les taux de vaccination diffèrent selon le lieu de résidence. Au 8 septembre 2021, 92,5 % des 65-74 ans avaient reçu au moins une dose de vaccin, mais ils n'étaient qu'entre 40 % et 45 % en Guyane, Martinique et Guadeloupe, 81 % en Corse, 85 % en Seine-Saint-Denis et Bouches-du-Rhône. Les taux de vaccination sont également plus bas dans les communes les plus défavorisées [Assurance maladie, 2021], amenant à des actions de type « aller vers » avec des équipes mobiles pour augmenter le taux de vaccination, notamment des personnes les plus précaires ou les moins mobiles.

<sup>9</sup> Les situations d'impossibilité à réaliser un test ont pu exister au début de leur généralisation à l'été 2020, mais sont vraisemblablement devenues marginales depuis l'automne 2020.

<sup>10</sup> C'est-à-dire la proportion parmi les personnes contaminées par le virus qui ont effectivement réalisé un test de dépistage et ont eu un test positif. Il ne s'agit pas de la capacité des tests à bien détecter les personnes porteuses du virus lorsqu'elles passent un test.

<sup>11</sup> En se basant sur les séroprévalences de l'enquête Sapris, Hozé *et al.* (2021) trouvent des résultats similaires.

## ► 5. Part de la population vaccinée contre la Covid-19 en 2021



## Hors Covid-19, le nombre de séjours hospitaliers baisse en 2020

La crise sanitaire et les mesures prises pour l'endiguer ont eu un impact sur le système de santé et le recours aux soins. L'activité hospitalière hors Covid-19 a nettement reculé en 2020 par rapport aux années précédentes, le nombre de séjours à l'hôpital hors Covid-19 (en court séjour) passant de 18,2 millions en 2019 à 15,7 millions en 2020, soit 13 % en moins [Naouri, 2021]. Alors que le nombre et la durée des séjours en réanimation ont augmenté du fait de l'afflux de patients atteints de la Covid-19, le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a particulièrement baissé lors de la première vague de l'épidémie, de mars à mai 2020, et de façon plus modérée lors de la seconde vague à l'automne 2020. S'il y a eu l'amorce d'un rattrapage des hospitalisations entre les deux vagues, celui-ci n'a pas suffi à compenser la baisse constatée en 2020.

Certaines opérations non urgentes ont été massivement déprogrammées durant la première vague, telles celle de la cataracte (600 personnes opérées en avril 2020 contre 25 900 personnes en avril 2019). Les hospitalisations pour diarrhées infectieuses ou maladies respiratoires infectieuses (hors Covid-19) ont également fortement diminué lors des deux premières vagues épidémiques, ce qui pourrait s'expliquer par une moindre circulation des virus et bactéries du fait des gestes barrières et de la restriction des contacts. Les hospitalisations pour polytraumatismes, comme celles consécutives aux chutes ou accidents de la route, ont aussi nettement diminué lors des périodes de confinement en 2020. Mais d'autres maladies nécessitant une prise en charge rapide et dont la survenue n'est *a priori* pas modifiée par les gestes barrières ou les limitations de circulation ont également donné lieu à un nombre d'hospitalisations bien inférieur à celui de l'année 2019. C'est le cas des infarctus du myocarde (- 9 %), des insuffisances cardiaques aiguës (- 12 %), des accidents vasculaires cérébraux (- 5 %) ou des accidents ischémiques transitoires (- 8 %). L'exploitation future des données des causes de décès en 2020 devrait permettre de savoir si ce moindre recours à l'hôpital a augmenté le nombre de décès pour ces pathologies. La chirurgie des cancers a également été affectée par la crise sanitaire. Au deuxième trimestre 2020, par exemple, le nombre de chirurgies pour cancer du sein et de celles traitant les cancers colorectaux ont baissé respectivement de 26 % et 18 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ces diminutions n'ont été que partiellement rattrapées durant la suite de l'année 2020.

En métropole, le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a moins diminué en 2020 dans la partie ouest et sud-ouest du pays, alors que les régions du nord et de l'est sont plus affectées : Île-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France (recul d'au moins 15 %). En outre-mer, les

séjours hospitaliers en Guadeloupe et en Guyane ont autant diminué qu'en métropole, alors que la baisse est plus faible à La Réunion, en Martinique et à Mayotte.

## Une moindre activité chez les professionnels de ville pendant le premier confinement

Concernant les soins de ville, l'activité des professionnels de santé a fortement baissé avec le premier confinement, en particulier les spécialistes, les dentistes et les auxiliaires médicaux hors infirmiers. Pour neuf médecins généralistes sur dix, le nombre d'heures travaillées a baissé et pour la moitié d'entre eux cette diminution représente au moins un cinquième de leur volume d'activité hebdomadaire ordinaire [Monziols *et al.*, 2020a]. Le coronavirus n'a été le motif principal des consultations que pour un généraliste sur dix. Dans le même temps, les demandes de consultation pour d'autres motifs, comme le suivi de maladies chroniques, le suivi pédiatrique ou le suivi de grossesse, ont chuté de plus de moitié par rapport à l'activité courante pour près d'un médecin généraliste sur deux. Les demandes de soins liées à la santé mentale font exception : elles ont augmenté pour la moitié des médecins.

La téléconsultation s'est développée massivement sous l'effet du confinement : les trois quarts des médecins généralistes l'ont mise en place depuis le début de l'épidémie de Covid-19, alors que moins de 5 % la pratiquaient auparavant [Monziols *et al.*, 2020b]. Le recours à la téléconsultation s'est maintenu au second semestre 2020. Ainsi, sept médecins généralistes sur dix déclaraient avoir réalisé au moins une téléconsultation pendant la semaine, en novembre ou décembre 2020.

Pendant le premier confinement, la baisse d'activité a été encore plus forte pour les spécialistes exerçant une activité en libéral que pour les médecins généralistes. Par rapport à 2019, en mars, avril et mai, le nombre de consultations des ophtalmologues a été divisé par deux, celui des cardiologues, rhumatologues et pédiatres de presque autant et celui des gynécologues et pneumologues réduit d'un tiers. La baisse des consultations des psychiatres a été plus limitée : moins d'un cinquième. Suivant les consignes de leur ordre national, les dentistes et les kinésithérapeutes ont très peu exercé, seules les urgences ayant été assurées. En revanche, pour les infirmiers, la baisse de leur activité a été limitée en avril 2020, inférieure à 10 %.

Lors de la deuxième vague épidémique, la baisse d'activité par rapport à 2019 a été bien plus faible que pour la première vague, voire inexistante, ce pour l'ensemble des professionnels de santé.

Il n'y a pas eu, pour les pathologies chroniques déjà traitées, de manque notable d'utilisation de médicaments de ville en France entre mars 2020 et avril 2021 par rapport aux années précédentes [Weil *et al.*, 2021]. La durée de validité des ordonnances médicales a été prolongée pendant le premier et le deuxième confinement, le recours à la téléconsultation a été encouragé et les cabinets médicaux et établissements de santé sont restés ouverts après la première vague épidémique. Notamment, la consommation d'antihypertenseurs et d'antidiabétiques, dont l'insuline et les antiépileptiques, s'est maintenue. En revanche, l'instauration de traitements cardiovasculaires et antidiabétiques (nouveaux malades diagnostiqués) a fortement diminué durant le premier confinement (de - 14 % pour l'insuline à - 38 % pour les antihypertenseurs de type IEC). Le recours aux vaccins contre les maladies autres que la Covid-19 a également fortement baissé en 2020 et sur les quatre premiers mois de 2021 par rapport à 2019.

Enfin, la consommation d'anxiolytiques et d'hypnotiques (ou somnifères) et leur instauration pour de nouveaux patients se sont accrues de façon persistante depuis la fin du premier confinement : utilisation supérieure d'environ 8 % à celle de 2019 tant dans la période entre les deux premières vagues épidémiques que lors de la deuxième vague. Cette hausse s'est encore amplifiée en 2021 et concerne également les antidépresseurs qui, avec un décalage dans le temps, sont en forte progression en 2021. Cette augmentation reflète l'impact psychologique important de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sociales, professionnelles et économiques.

## La santé mentale s'est dégradée, notamment chez les plus jeunes

En mai 2020, à l'issue du premier confinement, 13,5 % des personnes de 15 ans ou plus, hors Ehpad et prisons, résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, présentent

un syndrome dépressif, contre 10,9 % en 2019. Les femmes sont davantage concernées (15,8 % contre 11,0 % des hommes). Ces syndromes dépressifs sont considérés comme majeurs<sup>12</sup> chez 5,3 % de la population (6,8 % des femmes et 3,6 % des hommes), alors que 4,0 % de la population était concernée en 2019 (4,8 % des femmes et 3,2 % des hommes). La hausse des syndromes dépressifs est particulièrement importante chez les adolescents et jeunes adultes : la part des 15-24 ans concernés passe en effet de 10,1 % en 2019 à 22,0 % en mai 2020, dont plus de la moitié présentent un syndrome majeur [Hazo *et al.*, 2021].

En novembre 2020, les syndromes dépressifs retrouvent en moyenne leur niveau de 2019. Cependant, chez les 15-24 ans, ils se maintiennent à un taux élevé (18,9 %, soit 8,8 points de plus qu'en 2019), y compris les syndromes majeurs (9,3 %), principalement du fait des jeunes femmes (13,4 % contre 5,1 % pour les jeunes hommes). Par ailleurs, sur l'année scolaire 2020-2021, les recours aux soins hebdomadaires des moins de 15 ans pour raisons de santé mentale et pour gestes suicidaires dépassent fréquemment ceux des trois années précédentes [Caserio-Schönemann *et al.*, 2021]. De même, l'instauration de nouveaux patients et la délivrance de médicaments psychotropes est en forte hausse sur toute la période de mars 2020 à avril 2021, à tous les âges mais plus particulièrement chez les moins de 19 ans [Weil *et al.*, 2021].

En revanche, en 2020, le nombre de gestes suicidaires baisse nettement en France, notamment lors du premier confinement [Jollant *et al.*, 2021].

Si la crise sanitaire a pu renforcer l'effet de certains facteurs de risque de dépression, tels que le fait d'être une femme, d'avoir un faible niveau de vie, de voir sa situation financière se dégrader ou bien de résider dans des zones denses, d'autres facteurs de risque paraissent plus spécifiques à la situation traversée en 2020. C'est le cas du jeune âge, dont l'association avec les syndromes dépressifs n'avait jamais été observée avec une telle ampleur, ou encore des conditions de résidence pendant le confinement : les personnes confinées seules ou avec leurs enfants mais sans conjoint, dans des logements dépourvus de jardin ou de balcon, ou encore hors de leur logement habituel présentent plus fréquemment des syndromes dépressifs en mai 2020. Autre facteur spécifique à la crise sanitaire, les personnes déclarant ne pas avoir confiance dans les pouvoirs publics pour résoudre la crise ont une probabilité plus forte de souffrir d'un syndrome dépressif. Enfin, la violence psychologique ou physique au sein du foyer est également un important facteur associé à la détection de syndromes dépressifs chez les personnes interrogées. Cette corrélation n'est pas propre à la crise sanitaire mais il est à noter que les plaintes pour violences domestiques ont augmenté en 2020 par rapport aux deux années précédentes [SSMSI, 2021]. ●

#### **Auteurs :**

Vianney Costemalle (Drees)

Mathilde Gaini (Drees)

Jean-Baptiste Hazo (Drees)

Diane Naouri (Drees)

<sup>12</sup> Le syndrome est considéré comme majeur lorsque le nombre de symptômes présents est au moins égal à cinq (sur neuf) et comprend les symptômes les plus marqueurs de la dépression. Cette situation permet de dépister un probable épisode dépressif caractérisé.

## ► Sources

### Systèmes d'information dédiés au suivi de l'épidémie et de la vaccination contre la Covid 19

Le **système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles (SI-VIC)** a été mobilisé dès mars 2020 pour suivre en temps réel le nombre d'hospitalisations de personnes infectées par le SARS-CoV-2 par date et type d'hospitalisation. La base de données contient des informations sur le patient (âge et sexe principalement), ainsi que sur son hospitalisation (type, date, durée, établissement d'hospitalisation, motif de sortie). Le nombre d'hospitalisations décomptées à partir de la base SI-VIC est potentiellement sous-estimé, car des établissements ont pu ne pas saisir les informations relatives à certaines hospitalisations, notamment au moment des pics épidémiques.

Le **système d'information de dépistage (SI-DEP)** donne le nombre de tests effectués pour la Covid-19 (tests virologiques, RT-PCR et antigéniques, et tests sérologiques), ainsi que les résultats de ces tests. Seuls les tests virologiques sont retenus ici, car ils indiquent, en cas de positivité, une infection récente. Ces données sont journalières et exhaustives. Elles contiennent des informations sur l'âge et le sexe du patient, ainsi que sur son département de résidence, son type de lieu de résidence (logement individuel, Ehpad, milieu carcéral ou autre hébergement collectif), et la présence ou non de symptômes.

Le **système d'information Vaccin Covid (VAC-SI)** élaboré par l'Assurance maladie est alimenté par les professionnels de santé réalisant les vaccinations. Ce système permet de suivre au jour le jour le nombre de personnes ayant reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 et de décliner ce nombre selon différentes caractéristiques, comme le nombre de doses reçues précédemment, le type de vaccin, l'âge, le sexe ou le département de résidence.

### Systèmes d'information médico-administratifs

Le **programme de médicalisation des systèmes d'informations (PMSI)**, mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), fournit une description médico-économique de l'activité des établissements de santé publics et privés sous la forme de résumés standardisés de chaque séjour terminé. On y trouve notamment le diagnostic principal pour chaque séjour. Contrairement aux systèmes d'information de suivi de l'épidémie, les données du PMSI ne sont pas immédiatement disponibles et prennent un certain temps avant d'être consolidées.

Le **système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie (SNIIRAM)** donne accès aux informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral, et notamment les consultations chez les médecins et le recours à des tests de dépistage.

### Enquêtes

L'enquête **Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov)** est une grande enquête nationale élaborée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en collaboration avec Santé publique France et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Son objectif est double : estimer la dynamique de l'épidémie à un niveau national et départemental, ainsi que les facteurs notamment liés aux conditions de vie associés à l'exposition au virus, et étudier les répercussions du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie. Trois vagues d'enquête ont été réalisées auprès des mêmes individus en mai et novembre 2020 et en juillet 2021. Lors des deux premières vagues, en mai et novembre 2020, des auto-prélèvements sanguins ont été réalisés à domicile par les personnes participant à l'enquête, afin de mesurer le nombre de personnes ayant été exposées au virus et qui ont développé suffisamment d'anticorps spécifiques.

Les **panels des médecins généralistes** de la Drees interrogent des médecins généralistes chaque semestre pendant trois ans sur leurs conditions d'exercice et leurs pratiques. Le dernier panel en date, couvrant la période 2018-2021, a été interrogé plus fréquemment pendant l'épidémie, afin de connaître et suivre l'opinion des médecins généralistes et leurs pratiques durant la crise sanitaire.

## ► Pour en savoir plus

- **Assurance maladie**, « Les données de la vaccination contre la Covid-19 », données en ligne, consulté le 12 septembre 2021.
- **Botton J., Dray-Spira R., Baricault B., Drouin J., Bertrand M., Jabagi M.-J., Weill A., Zureik M.**, « Estimation de l'impact de la vaccination chez les personnes âgées de 75 ans et plus sur le risque de formes graves de Covid-19 en France à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS) – Premiers résultats », *Rapport*, EPI-PHARE – Groupement d'intérêt scientifique ANSM-Cnam, mai 2021.
- **Carrat F., Figoni J., Henny J., Desenclos J.-C., Kab S., de Lamballerie X., Zins M.**, "Evidence of early circulation of SARS-CoV-2 in France: findings from the population-based 'CONSTANCES' cohort », *European Journal of Epidemiology* n° 36, février 2021.
- **Caserio-Schönemann C., Forgeot C., Thiam M.-M., Pedrono G., Naud J., Pontais I., Fouillet A.**, « Analyse des regroupements syndromiques de santé mentale », *Le point épidémiologique*, Santé publique France, 30 août 2021.

## ► Pour en savoir plus (suite)

- **Costemalle V., Courtejoie N., Miron de l'Espinay A.**, « À la veille du deuxième confinement, le système de dépistage détectait plus de la moitié des personnes infectées par la Covid-19 », *Les dossiers de la Drees* n° 72, décembre 2020.
- **Courtejoie N., Dubost C.-L.**, « Parcours hospitalier des patients atteints de la Covid-19 lors de la première vague de l'épidémie », *Les dossiers de la Drees* n° 67, octobre 2020.
- **Drees**, « L'application du pass sanitaire durant l'été a généré un surcroît de tests PCR pour les personnes de 20 à 50 ans sans schéma vaccinal complet », *Note de la Drees*, septembre 2021a.
- **Drees**, « Quel que soit l'âge, bien plus de tests positifs et d'entrées hospitalières parmi les non-vaccinés », *Note de la Drees*, septembre 2021b.
- **El Rais H., Aflak-Kattar M., Bleistein L.**, « Parcours hospitaliers des patients atteints de la Covid-19 de mars 2020 à janvier 2021 », *Les dossiers de la Drees* n° 79, mai 2021.
- **Galmiche S., Charmet T., Schaeffer L., Grant R., Fontanet A., Paireau J., Cauchemez S., Chény O., Platen C., Maurizio A., Blanc C., Dinis A., Martin S., Omar F., David C., Carrat F., Septfonds A., Mailles A., Levy-Bruhl D.**, « Étude des facteurs sociodémographiques, comportements et pratiques associés à l'infection par le SARS-CoV-2 (ComCor) », *Rapport de recherche*, Institut Pasteur, Caisse nationale d'Assurance maladie, Ipsos, Institut Pierre Louis d'Épidémiologie et de Santé Publique (IPLESP), Santé publique France, mars 2021.
- **Gao M., Piernas C., Astbury N. M., Hippisley-Cox J., O'Rahilly S., Aveyard P., Jebb S. A.**, "Associations between body-mass index and Covid-19 severity in 6.9 million people in England: a prospective, community-based, cohort study", *The Lancet Diabetes & Endocrinology* n° 9(6), juin 2021.
- **Haas E.J., Angulo F.J., McLaughlin J.M., Anis E., Singer S.R., Khan F., Brooks N., Smaja M., Miric G., Pan K., Southern J., Swerdlow D.L., Jodar L., Levy Y., Alroy-Preis S.**, "Impact and effectiveness of mRNA BNT162b2 vaccine against SARS-CoV-2 infections and COVID-19 cases, hospitalisations, and deaths following a nationwide vaccination campaign in Israel: an observational study using national surveillance data", *The Lancet* vol. 397(10287), mai 2021.
- **Hazo J.-B., Costemalle V., en collaboration avec Warszawski J., Bajos N., de Lamballerie X., Meyer L., Rouquette A., Jusot F., Pailhé A., Spire A., Martin C., Barlet M., Raynaud P., Leduc A., Sillard P., Beck F., Pallod N., Lydié N., Rahib D.**, « Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans. Résultats issus de la 1<sup>re</sup> vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019 », *Études et Résultats* n° 1185, Drees, avril 2021.
- **Hozé N., Paireau J., Lapidou N., Tran Kiem C., Salje H., Severi G., Touvier M., Zins M., de Lamballerie X., Lévy-Bruhl D., Carrat F., Cauchemez S.**, "Monitoring the proportion of the population infected by SARS-CoV-2 using age-stratified hospitalisation and serological data: a modelling study", *The Lancet Public Health* n° 6(6), avril 2021.
- **Institut Pasteur**, « Proportion de la population ayant été infectée par SARS-CoV-2 », article en ligne, consulté le 28 avril 2021.
- **Jollant F., Roussot A., Corruble E., Chauvet-Gelinier J.-C., Falissard B., Mikaeloff Y., Quantin C.**, "Hospitalization for self-harm during the early months of the Covid-19 pandemic in France: A nationwide retrospective observational cohort study", *The Lancet Regional Health – Europe* n° 6, juillet 2021.
- **Leduc A., Deroyon T., Rochereau T., Renaud A.**, « Premiers résultats de l'enquête santé européenne (EHIS) 2019 - Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte », *Les dossiers de la Drees* n° 78, avril 2021.
- **Le Minez S., Roux V.**, « 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans », *Insee Première* n° 1847, mars 2021.
- **Monziols M., Chaput H., Verger P., Scronias D., Ventelou B.**, « Comment les médecins généralistes ont-ils exercé leur activité pendant le confinement lié au Covid-19 ? », *Études et résultats* n° 1150, Drees, octobre 2020a.
- **Monziols M., Chaput H., Verger P., Scronias D., Ventelou B., en collaboration avec Barlet M., Rey S., Lutaud R., Metten M.-A., Buyck J.-F.**, « Trois médecins généralistes sur quatre ont mis en place la téléconsultation depuis le début de l'épidémie de Covid-19 », *Études et Résultats* n° 1162, Drees, septembre 2020b.
- **Naouri D.**, « En 2020, le nombre de séjours hospitaliers hors Covid-19 a diminué de 13 % par rapport à 2019 », *Études et Résultats* n° 1204, Drees, septembre 2021.
- **Papon S., Beaumel C.**, « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- **Papon S., Robert-Bobée I.**, « Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France, surtout en mars-avril », *Insee Focus* n° 231, avril 2021.
- **Pison G., Meslé F.**, « France 2020 : 68 000 décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid-19 », *Population et Sociétés* n° 587, Ined, mars 2021.
- **Semenzato L., Botton J., Drouin J., Cuenot F., Dray-Spira R., Weill A., Zureik M.**, « Maladies chroniques, états de santé et risque d'hospitalisation et de décès hospitalier pour Covid-19 : analyse comparative de données des deux vagues épidémiques de 2020 en France à partir d'une cohorte de 67 millions de personnes », *Rapport*, EPI-PHARE – Groupement d'intérêt scientifique ANSM-Cnam, juillet 2021.
- **Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)**, « Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie », *Interstats Analyse* n° 32, janvier 2021.
- **Warszawski J., Bajos N., Meyer L., de Lamballerie X., Seng R., Beaumont A.-L., Slama S., Hisbergues M., Rahib D., Lydié N., Legendre B., Barlet M., Rey S., Raynaud P., Leduc A., Costemalle V., Beck F., Legleye S., Castell L., Givord P., Favre-Martinoz C., Pallod N., Silhol J., Sillard P.**, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.
- **Warszawski J., Bajos N., Costemalle V., Leblanc S.**, « 4 % de la population a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 entre mai et novembre 2020 », *Études et Résultats* n° 1202, Drees, juillet 2021.
- **Weill A., Drouin J., Desplas D., Cuenot F., Dray-Spira R., Zureik M.**, « Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de la Covid-19 – point de situation jusqu'au 25 avril 2021. Étude pharmaco-épidémiologique à partir des données de remboursement du SNDS », *Rapport* n° 6, EPI-PHARE – Groupement d'intérêt scientifique ANSM-Cnam, mai 2021.





# En 2020, malgré la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages résiste et leur épargne augmente

Sous l'effet de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de ses répercussions économiques, les revenus primaires des ménages (revenus d'activité et du patrimoine) ont fortement diminué en 2020 : les salaires bruts versés ont reculé de 4,1 %, le revenu mixte des indépendants hors subventions d'exploitation de 8,0 % et les revenus nets de la propriété de plus de 12 %. Néanmoins, cette baisse a été compensée par le repli des prélèvements sur le revenu et l'accroissement des aides et prestations sociales versées aux ménages et aux travailleurs indépendants, à la fois *via* l'utilisation à grande échelle du dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, *via* les dispositifs habituels de protection sociale déjà existants (allocations chômage, minima sociaux, etc.) et *via* des mesures exceptionnelles (fonds de solidarité pour les indépendants, aides exceptionnelles aux ménages les plus démunis, etc.). Grâce à ces aides publiques, et en dépit du recul inédit de l'activité économique, le pouvoir d'achat des ménages s'est en moyenne maintenu en 2020. Par rapport aux récessions économiques passées (1973, 1993 et 2009), cette crise se distingue à la fois par son intensité mais aussi par l'ampleur des politiques publiques déployées pour en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des ménages.

Toutefois, les ménages ont fortement réduit leur consommation (- 6,5 % en valeur par rapport à 2019), avec la limitation des déplacements et des restrictions imposées à certaines activités (transport, culture, restauration, tourisme, etc.). En conséquence, leur taux d'épargne a fortement augmenté : il atteint 21,4 % du revenu disponible en 2020, contre 15,1 % un an plus tôt.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont déployé des mesures visant à réduire les contacts humains et les déplacements. Parmi celles-ci deux périodes de confinement ont été instaurées en 2020, de mi-mars à mi-mai, puis de fin octobre à mi-décembre. Les commerces et les entreprises dont l'activité a été considérée comme « non essentielle pour la vie de la Nation » se sont vu interdire d'accueillir du public et ont parfois fait l'objet de mesures de restriction d'activité. D'autres entreprises, pourtant autorisées à poursuivre leur activité, ont vu leur fonctionnement très perturbé, notamment lors du premier confinement : difficultés à mettre en œuvre des mesures de protection des salariés ; exercice du droit de retrait de certains d'entre eux ; manque de main-d'œuvre en raison des arrêts maladie ou des gardes d'enfant ; difficultés d'approvisionnement en conséquence de l'interdiction d'accueil du public, de la fermeture des frontières ou de la baisse d'activité des fournisseurs ; manque de débouchés ; etc. Pour l'hébergement-restauration et la culture, l'interdiction d'accueil du public a été prolongée au-delà du deuxième confinement. Toutes ces restrictions ont fortement entravé l'activité économique : le produit intérieur brut (PIB) a subi un recul historique de 7,9 % en volume et de 5,5 % en valeur [Amoureux *et al.*, 2021].

## Les revenus d'activité des ménages ont fortement baissé en 2020

Sous l'effet de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques, les revenus d'activité et du patrimoine ont fortement diminué (- 3,5 %) ► **figure 1**. La baisse des salaires bruts (- 4,1 %) s'explique en partie par les pertes d'emplois, mais surtout par le recours important au dispositif d'activité partielle [Otte, 2021]. Les pouvoirs publics ont pris en charge tout ou partie de la rémunération des salariés des entreprises affectées par les restrictions administratives ou ayant des difficultés pour maintenir leur activité. Les salariés concernés par l'activité partielle ne perçoivent alors plus leur salaire, mais une indemnité calculée sur la base de leur dernière rémunération qui compense partiellement ou totalement leur perte de salaire ► **encadré 1**.

L'activité des travailleurs indépendants a également été fortement affectée. Sans les aides versées par le fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions, le **revenu mixte brut** des entrepreneurs individuels aurait chuté de 8,0 %.

## ► 1. Composition du revenu disponible brut des ménages en 2019 et 2020

|                                                         |                     | Montants<br>(en milliards d'euros courants) |                | Évolutions <sup>1</sup><br>(en %) |               |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------|
|                                                         |                     | 2019                                        | 2020           | 2018/2019                         | 2019/2020     |
| <b>Rémunération des salariés</b>                        | <b>1</b>            | <b>1 264,5</b>                              | <b>1 214,9</b> | <b>1,0</b>                        | <b>- 3,9</b>  |
| Salaires et traitements bruts                           |                     | 947,9                                       | 909,2          | 3,2                               | - 4,1         |
| Cotisations employeurs                                  |                     | 316,6                                       | 305,7          | - 5,0                             | - 3,5         |
| <b>Revenu mixte brut</b>                                | <b>2</b>            | <b>128,3</b>                                | <b>127,7</b>   | <b>2,5</b>                        | <b>- 0,5</b>  |
| <i>dont revenu mixte hors subvention d'exploitation</i> |                     | 120,1                                       | 110,5          | 2,4                               | - 8,0         |
| <b>Excédent brut d'exploitation</b>                     | <b>3</b>            | <b>194,1</b>                                | <b>196,5</b>   | <b>3,2</b>                        | <b>1,2</b>    |
| <b>Revenus nets de la propriété</b>                     | <b>4</b>            | <b>84,3</b>                                 | <b>73,7</b>    | <b>- 2,3</b>                      | <b>- 12,6</b> |
| <b>Revenus primaires</b>                                | <b>5=1+2+3+4</b>    | <b>1 671,2</b>                              | <b>1 612,8</b> | <b>1,2</b>                        | <b>- 3,5</b>  |
| <b>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine</b>   | <b>6</b>            | <b>- 248,9</b>                              | <b>- 240,1</b> | <b>0,2</b>                        | <b>- 3,6</b>  |
| <b>Cotisations sociales</b>                             | <b>7</b>            | <b>- 463,9</b>                              | <b>- 449,3</b> | <b>- 3,2</b>                      | <b>- 3,1</b>  |
| <i>dont : cotisations salariales obligatoires</i>       |                     | - 87,9                                      | - 84,5         | - 1,5                             | - 4,0         |
| <i>cotisations des travailleurs indépendants</i>        |                     | - 28,4                                      | - 27,5         | 7,1                               | - 3,3         |
| <b>Prestations sociales en espèces</b>                  | <b>8</b>            | <b>519,8</b>                                | <b>569,4</b>   | <b>2,9</b>                        | <b>9,5</b>    |
| <b>Transferts divers nets reçus</b>                     | <b>9</b>            | <b>1,5</b>                                  | <b>2,0</b>     | <b>- 12,5</b>                     | <b>34,2</b>   |
| <b>Revenu disponible brut</b>                           | <b>10=5+6+7+8+9</b> | <b>1 479,6</b>                              | <b>1 494,7</b> | <b>3,4</b>                        | <b>1,0</b>    |
| Transferts sociaux en nature                            | 11                  | 414,9                                       | 426,2          | 1,7                               | 2,7           |
| <b>Revenu disponible brut ajusté</b>                    | <b>10+11</b>        | <b>1 894,5</b>                              | <b>1 920,8</b> | <b>3,0</b>                        | <b>1,4</b>    |
| Consommation finale effective des ménages               |                     | 1 671,6                                     | 1 601,2        | 2,4                               | - 4,2         |
| Épargne brute                                           |                     | 222,9                                       | 319,7          | 8,0                               | 43,4          |
| Formation brute de capital fixe                         |                     | 142,4                                       | 127,4          | 5,1                               | - 10,5        |

1 Pour les montants comptés en négatif dans le revenu disponible brut (impôts, cotisations sociales), il s'agit de l'évolution de leur valeur absolue.

**Lecture :** en 2020, la rémunération des salariés représente 1 214,9 milliards d'euros, en baisse de 3,9 % en euros courants par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

Conséquence de cette baisse des revenus d'activité, les cotisations sociales qui y sont adossées ont également diminué, que ce soit celles versées par les employeurs (- 3,5 %) ou celles acquittées par les salariés (- 4,0 %) et les travailleurs indépendants (- 3,3 %).

Les revenus nets de la propriété (essentiellement les intérêts et dividendes reçus par les ménages nets de ceux versés) ont également chuté de 12,6 % en 2020, soit 10,7 milliards d'euros (Md€), essentiellement sous l'effet de la très forte baisse des dividendes versés par les entreprises. En revanche, les revenus fonciers des ménages (essentiellement les loyers perçus par les ménages bailleurs, ainsi que les **loyers imputés** des propriétaires occupants), qui constituent la principale composante de l'excédent brut d'exploitation, ont continué à progresser (+ 1,2 % après + 3,2 % en 2019).

### Les transferts publics monétaires ont fortement soutenu le revenu des ménages

Pour atténuer la baisse des revenus d'activité, les pouvoirs publics ont progressivement adopté une série de mesures de soutien, en particulier l'élargissement de l'indemnisation de l'activité partielle pour les salariés du secteur privé, le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants et les aides exceptionnelles versées aux ménages les plus démunis. En outre, les entrepreneurs individuels ont bénéficié de reports de paiement des cotisations sociales qui, sans affecter leur revenu, ont permis de préserver leur trésorerie.

Dans le même temps, les dispositifs habituels du système de protection sociale français (allocations chômage, minima sociaux, etc.) ont aussi participé au maintien des revenus des ménages.

Grâce aux aides versées par le fonds de solidarité, qui sont enregistrées en comptabilité nationale en subventions d'exploitation, le revenu mixte brut des travailleurs indépendants n'a que légèrement diminué en 2020 (- 0,5 % au lieu de - 8,0 %).

### ► Encadré 1 – Principales mesures de soutien au revenu des ménages et des entreprises adoptées par les pouvoirs publics

Afin de limiter l'impact économique de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont adopté une série de mesures de soutien aux ménages et aux entreprises. Les principales d'entre elles et les montants associés pour 2020 sont les suivants :

- élargissement de l'**indemnisation de l'activité partielle** (26,5 Md€) : si l'entreprise remplit certaines conditions (baisse de l'activité, interdiction d'accueil du public, impossibilité de mettre en place des mesures pour préserver la santé des salariés, salariés dont les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'école ou dans des structures d'accueil, etc.), le salarié en impossibilité de travailler reçoit une indemnité d'activité partielle versée par l'employeur en lieu et place de son salaire, qui est proportionnelle à sa dernière rémunération brute (au minimum 70 %, soit en moyenne 84 % de son salaire net, l'employeur pouvant compléter) ; de son côté, l'employeur reçoit une allocation des pouvoirs publics. Ce dispositif existait déjà avant le début de la crise sanitaire, mais il a été structurellement modifié en mars 2020 pour faire face au choc de la pandémie : son éligibilité a été étendue aux salariés des entreprises publiques et aux salariés des particuliers employeurs, le contingent annuel horaire par salarié a été relevé de 1 000 heures à 1 607 heures et le mode de calcul de l'allocation versée à l'employeur a été revu ;
- création d'un **fonds de solidarité** à destination des entreprises et indépendants dont les activités sont particulièrement touchées par la crise sanitaire (16,3 Md€) : le montant de l'allocation est calculé sur la base du chiffre d'affaires de l'année précédente, il dépend des mesures de restriction subies par l'activité (interdiction d'accueillir du public, zone de couvre-feu, etc.) et de la perte d'activité mesurée par la baisse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 ;
- **exonération, aide au paiement ou abattement de cotisations sociales ou d'impôts ciblés** pour certains secteurs d'activité particulièrement touchés (5,8 Md€) ;
- versement d'**aides exceptionnelles destinées aux ménages les plus démunis** (2,1 Md€) : ces aides ciblent les ménages bénéficiaires des minima sociaux (revenu de solidarité active ou allocation de solidarité spécifique) ou de l'allocation de rentrée scolaire, les étudiants ayant perdu un emploi ou encore les jeunes actifs bénéficiaires de l'allocation logement ;
- versement d'**aides exceptionnelles par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants** pour soutenir les indépendants touchés par la crise, essentiellement sous la forme de réduction de cotisations sociales (1,8 Md€) : ces aides ciblent principalement les indépendants (artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, professions libérales, etc.) qui ne sont pas éligibles aux aides du fonds de solidarité mais dont l'activité a néanmoins été affectée par la crise sanitaire ;
- versement d'**aides exceptionnelles par la Caisse nationale d'Assurance maladie** pour soutenir les professionnels de la santé (1,4 Md€).

D'autres mesures de soutien, représentant des montants moins importants, ont également été mises en œuvre, telles que la prise en charge des coûts fixes de certaines entreprises (notamment les loyers), le versement d'indemnités journalières pour les parents sans solution de garde et pour les personnes considérées particulièrement à risque face à l'épidémie ou encore le prolongement de l'allocation chômage pour les chômeurs arrivant en fin de droits. D'autres dispositifs comme le report de paiement de certaines cotisations sociales ou les prêts garantis par l'État ont permis de préserver la trésorerie des entreprises.

En dehors des aides du fonds de solidarité, les autres dispositifs ont généré une forte augmentation des **prestations sociales en espèces** reçues par les ménages en 2020 (+ 9,5 %, soit + 49,6 Md€). Cette hausse est due majoritairement au recours massif des entreprises au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle (26,5 Md€), mais aussi aux aides exceptionnelles versées aux ménages en situation de précarité (2,1 Md€). Les dispositifs sociaux habituels, qui dans une période sans choc économique majeur absorbent en moyenne 70 % des variations annuelles de niveau de vie [Lardeux, 2021], ont joué en 2020 un rôle plus secondaire. Ainsi, 4,2 Md€ supplémentaires ont été versés au titre des allocations chômage (soit + 12,9 % contre + 2,3 % en 2019) en raison des pertes d'emploi, mais aussi, plus marginalement, du prolongement de l'allocation chômage pour les chômeurs dont les droits arrivaient à épuisement (+ 0,3 Md€) dans un contexte où retrouver un emploi s'avérait complexe.

2,1 Md€ supplémentaires au titre des indemnités journalières ont été versés par l'Assurance maladie en lien direct avec la pandémie, soit une augmentation de plus de 26 %, après + 5 % en 2019. Cela s'explique à la fois par la dynamique des arrêts maladie dans un contexte épidémique, mais aussi par le versement d'indemnités exceptionnelles destinées aux personnes se retrouvant dans l'incapacité de travailler : parents d'enfant sans solution de garde (1,0 Md€), personnes identifiées comme cas contacts (0,1 Md€), personnes considérées comme particulièrement à risque face à la maladie (0,2 Md€), etc.

Plus structurellement, l'augmentation de la masse des pensions de retraite versées, liée au vieillissement de la population et à l'amélioration des pensions de retraite, explique aussi une part de l'accroissement des prestations sociales : + 7,3 Md€ en 2020, soit un rythme similaire aux années précédentes.

Autre versant des transferts publics, les impôts directs pesant sur les ménages (impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée – CSG, taxe d'habitation, taxe foncière, impôt sur la fortune immobilière, etc.) ont diminué en 2020 (- 3,6 %, soit - 8,8 Md€), sous l'effet notamment de mesures actées avant à la crise sanitaire (allègement du barème de l'impôt sur le revenu et poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation).

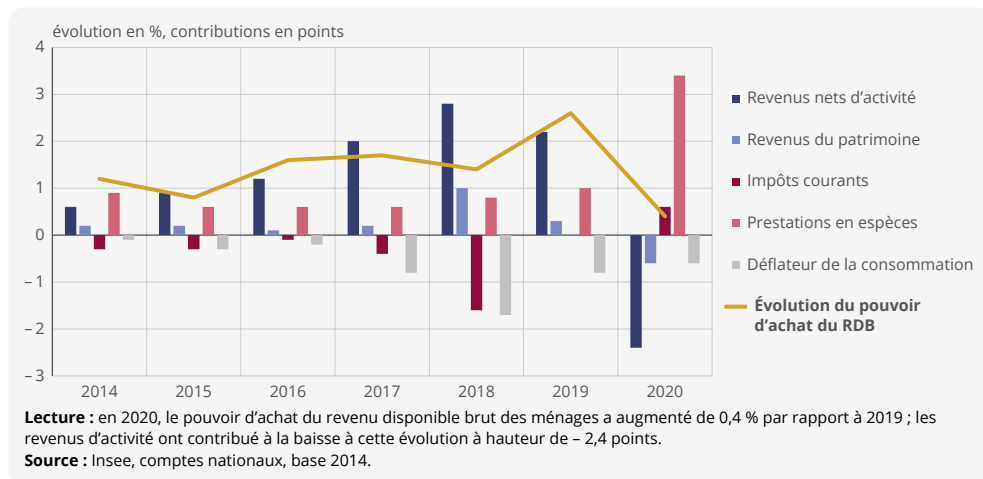
## Grâce aux aides publiques, le pouvoir d'achat moyen des ménages s'est maintenu pendant la crise

Les différentes composantes du **revenu disponible brut des ménages (RDB)** ont évolué de façon très contrastée en 2020. Les revenus nets d'activité (rémunérations des salariés et revenus des travailleurs indépendants nets des cotisations sociales) ont pour la première fois depuis 2014 contribué négativement à l'évolution du RDB des ménages, à hauteur de - 2,4 points ► **figure 2**. Les revenus du patrimoine ont aussi joué à la baisse, à hauteur de - 0,6 point. Néanmoins, ces deux facteurs de baisse ont été plus que compensés par l'accroissement des prestations sociales en espèces, qui ont amélioré le RDB des ménages à hauteur de + 3,4 points, ainsi que par la diminution des impôts courants, dont la contribution est exceptionnellement positive, à + 0,6 point.

Au total, en dépit de la forte récession économique, le revenu disponible brut des ménages a légèrement progressé, de + 1,0 % en valeur, soit + 15,1 Md€ en 2020.

Comme, dans le même temps, les prix de la dépense de consommation finale des ménages ont également augmenté en 2020 (+ 0,6 %), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

### ► 2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et principales contributions à cette évolution



a progressé de 0,4 %. Une fois le RDB ramené au niveau individuel, c'est-à-dire en tenant compte de la croissance de la population et de l'évolution de la taille et de la structure des ménages, le pouvoir d'achat du RDB par **unité de consommation** est resté stable en 2020.

Cette évolution moyenne masque des disparités entre les ménages. Pendant le premier confinement, les ménages les plus modestes ont plus souvent exprimé un sentiment de dégradation de leur situation financière au cours de la période que les plus aisés [Givord et Silhol, 2020]. En revanche, en mars 2021, les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus, souvent composés de personnes retraitées, déclarent nettement moins fréquemment que leurs revenus ont baissé depuis mars 2020 que les ménages plus jeunes (15 % entre 65 et 74 ans et 9 % à 75 ans ou plus contre 32 % entre 25 et 34 ans et 23 % entre 35 et 54 ans) [Clerc et al., 2021]. Les ménages composés d'au moins un travailleur indépendant ont nettement plus souvent déclaré une baisse de leurs revenus en mars 2021 par rapport à mars 2020 : 37 %, contre 22 % pour l'ensemble des ménages [Clerc et al., 2021]. De plus, les effets de la crise n'ont pas été constants au long de l'année, le premier confinement ayant particulièrement pesé sur les revenus et la consommation au deuxième trimestre ► **encadré 2**.

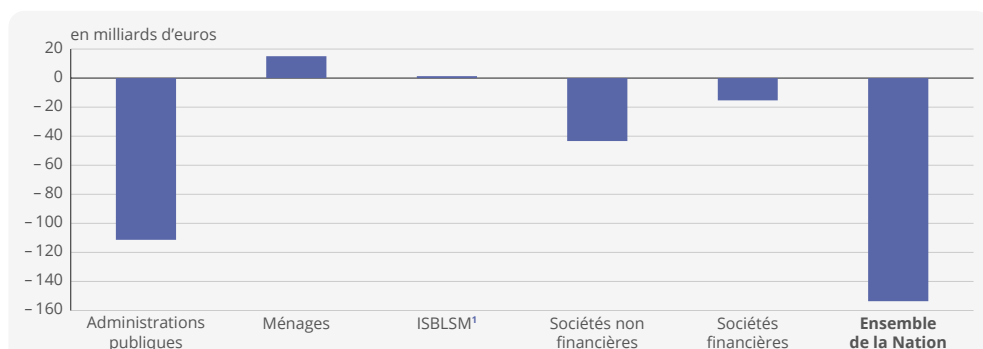
### La perte de revenu national a été essentiellement supportée par les administrations publiques

Conséquence de la crise sanitaire et de la baisse d'activité qui en a résulté, le RDB de la Nation a diminué de 153,7 Md€ en 2020, soit un recul de 6,3 %. Rapporté à la taille de la population, il correspond à un revenu monétaire amoindri de 2 300 euros annuels par habitant (sur un total d'environ 36 100 euros par habitant en 2019).

Néanmoins, cette forte diminution n'a pas été homogène entre les grandes catégories d'agents économiques ► **figure 3**. Elle a été essentiellement supportée par les administrations publiques et, dans une moindre mesure, par les sociétés. Si le RDB des ménages a progressé de 15,1 Md€, celui des administrations publiques a diminué de 111,4 Md€ en raison des aides versées aux ménages et aux entreprises, mais aussi de la diminution des recettes publiques [Carnot, 2021]. La baisse a été plus limitée pour les sociétés non financières (- 43,3 Md€ en raison de la baisse de leur activité).

La part du RDB des ménages dans celui de la Nation, qui a fortement diminué jusqu'à la fin des années 1990, avant de se stabiliser depuis le début des années 2000, a ainsi augmenté de façon très marquée en 2020. Elle s'établit à 65,3 %, contre 60,5 % en 2019, et retrouve un niveau qui n'avait plus été atteint depuis le milieu des années 1980.

### ► 3. Évolution du revenu disponible brut selon les grandes catégories d'agents économiques en 2020



**1** Le secteur des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages) regroupe les entités juridiques qui sont des producteurs non marchands privés au profit des ménages et dont l'essentiel des ressources provient de contributions volontaires des ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

**Lecture :** en 2020, le revenu disponible de la Nation a diminué de 153,7 milliards d'euros par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

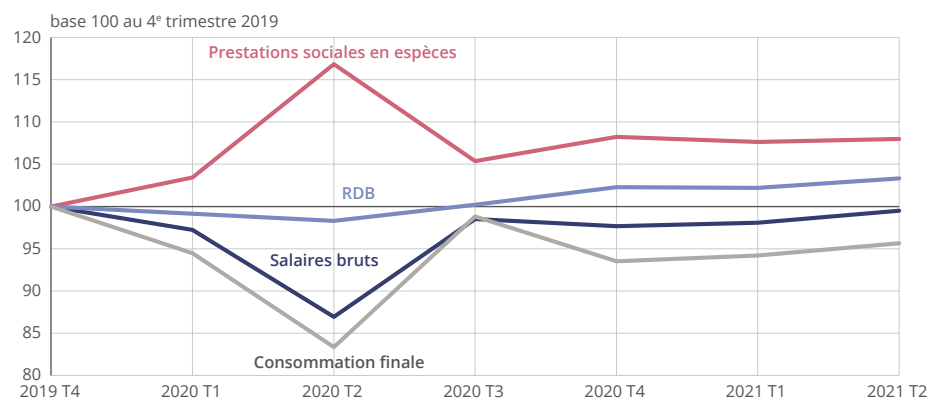
### ► Encadré 2 – Après un fléchissement début 2020, le RDB des ménages a augmenté dans la seconde partie de l'année

La dynamique des revenus et de la consommation n'a pas été la même tout au long de l'année. Les données trimestrielles font état d'une diminution du RDB des ménages sur les deux premiers trimestres de l'année 2020. Au deuxième trimestre, celui-ci se situait 1,7 % en dessous de son niveau de fin 2019

► **figure.** Ce recul s'explique notamment par la très forte contraction des salaires bruts (- 13,1 % par rapport au quatrième trimestre 2019). Sur la seconde partie de l'année, le RDB s'est redressé pour terminer au quatrième trimestre 2,3 % au-dessus de son niveau de la fin de 2019 sous l'impulsion de la hausse des salaires bruts et malgré le recul en miroir des prestations sociales, lié à la diminution progressive du recours au dispositif d'activité partielle par les entreprises. Au cours du premier semestre 2021, le redressement des salaires s'est poursuivi : au deuxième trimestre 2021, les salaires bruts ont quasiment retrouvé leur niveau de fin 2019 (- 0,5 %). Dans le même temps, les prestations sociales se sont maintenues à leur niveau de la fin de l'année 2020 et se situent toujours 8,0 % au-dessus de leur niveau de fin 2019. Cela explique que le RDB des ménages dépasse de 3,3 % son niveau de la fin 2019 sur ce trimestre.

La consommation des ménages a fortement diminué lors des deux premiers trimestres de l'année 2020 (- 16,6 % au deuxième trimestre par rapport à fin 2019) avant de se redresser fortement au troisième trimestre, puis de diminuer à nouveau au cours du quatrième trimestre, où elle se situait toujours 6,5 % en dessous de son niveau de fin 2019. Son évolution est liée au calendrier des mesures de restriction adoptées pour lutter contre la pandémie : les confinements de mars à mai, puis de novembre et décembre s'accompagnent d'une forte diminution de la consommation des ménages. Au deuxième trimestre 2021, la consommation des ménages demeure inférieure de 4,4 % à son niveau de fin 2019.

### Évolution trimestrielle des revenus et de la consommation finale des ménages en 2020



**Lecture :** au quatrième trimestre 2020, le revenu disponible brut des ménages se situe 2,3 % au-dessus de son niveau du quatrième trimestre 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

### Les transferts sociaux en nature augmentent en valeur mais diminuent en volume

En plus des prestations sociales en espèces, les ménages bénéficient de **transferts sociaux en nature**, c'est-à-dire de biens et services dont le coût est pour l'essentiel pris en charge par la collectivité comme l'éducation, la santé et les services de logement (*via* les aides au logement versées aux locataires). En 2020, les transferts sociaux en nature ont progressé de 2,7 % ► **figure 1**. Le **revenu disponible brut ajusté des ménages** (RDBA), qui ajoute au RDB ces dépenses prises en charge par la collectivité, a augmenté de 1,4 %. Cependant, comme le prix de la consommation finale effective des ménages a augmenté plus rapidement (+ 2,5 %), le pouvoir d'achat du RDBA a finalement diminué de 1,1 %.

Rapporté au nombre d'unités de consommation, le pouvoir d'achat du RDBA a diminué de 1,5 %. Cette diminution s'explique par la nette augmentation de prix des transferts en nature entre 2019 et 2020, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Sur le volet « santé », les prix ont augmenté du fait de la progression des dépenses de fonctionnement induite par la crise sanitaire (achats de masques, tests, respirateurs, etc.), mais aussi par les revalorisations salariales dont ont bénéficié les professionnels de santé en 2020<sup>1</sup>. L'augmentation en valeur de 5,1 % des services de santé reçus correspond à une diminution en volume (c'est-à-dire à prix constants) de 1,1 %. La baisse en volume provient de la déprogrammation en 2020 de certains actes de soins (opérations non urgentes, par exemple), ainsi que de la diminution des hospitalisations hors Covid-19 et des consultations de professionnels de santé, notamment du fait de la moindre propagation de certaines pathologies avec la restriction des contacts et la généralisation des gestes barrières [Costemalle *et al.*, 2021].

Pour le volet « éducation », l'accroissement en valeur (+ 2,6 %), qui s'explique par la dynamique des coûts de production (essentiellement les salaires versés aux enseignants), correspond également à une diminution en volume (- 6,5 %) : les établissements scolaires ont été fermés plusieurs semaines pendant le premier confinement, la rentrée 2020 a eu lieu dans des conditions dégradées dans certains établissements de l'enseignement supérieur, etc.

## La chute historique de la consommation des ménages reflète les contraintes imposées par la crise sanitaire

En 2020, les restrictions imposées pour faire face à la crise sanitaire (limitations des déplacements et interdictions d'accueil du public dans les commerces « non essentiels à la vie de la Nation », les bars, les restaurants et les autres lieux accueillant habituellement du public) ont pesé sur la consommation des ménages. Celle-ci a baissé en valeur de 6,5 %, alors qu'elle progressait les années précédentes (+ 2,6 % en 2019 et + 2,7 % en 2018) [Cocharde et Cuvilliez, 2021]. La chute est particulièrement marquée pour certains produits et services, en particulier dans les secteurs où les mesures de restriction ont été les plus importantes : les transports (- 41,7 %), l'hébergement-restauration (- 33,0 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (- 14,6 %). La consommation de produits énergétiques (carburants notamment) a également été affectée (- 22,6 %), de même que celle en biens manufacturés (- 6,1 %). En revanche, la consommation de services de logement (essentiellement les loyers versés aux propriétaires bailleurs et les loyers imputés) a continué à augmenter (+ 1,8 %). Corollaire de la baisse de la consommation en services de restauration liée aux mesures de confinement et au développement du télétravail, la consommation de produits agroalimentaires et agricoles a augmenté (respectivement + 6,0 % et + 7,7 %). Enfin, la consommation de produits électriques, électroniques et informatiques (ordinateurs, téléphones, lave-linge, lave-vaisselle, etc.) a également fortement progressé (+ 4,0 %) avec le développement du télétravail et la volonté des ménages de mieux équiper leur logement.

## Une forte augmentation de l'épargne des ménages

La chute de la consommation couplée à une stabilité du RDB a provoqué une hausse inédite de l'épargne des ménages en 2020. Leur taux d'épargne s'établit à 21,4 % du RDB, contre 15,1 % un an plus tôt ► **figure 4**.

En outre, l'investissement des ménages (formation brute de capital fixe, qui concerne essentiellement les biens immobiliers) s'est fortement contracté en 2020 (- 10,5 %) ► **figure 1**.

L'augmentation de l'épargne conjointement à une diminution de l'investissement a engendré une forte hausse de l'épargne financière des ménages, c'est-à-dire de la détention d'actifs financiers nets. En 2020, les ménages ont épargné 181,0 Md€ (soit 5 950 euros par ménage) sur des produits financiers, contre 68,4 Md€ en 2019 (soit 2 260 euros par ménage). Ce surcroît a essentiellement pris la forme de dépôts bancaires (livret A, compte courant, épargne réglementée, etc.), dont les encours ont progressé de 149,3 Md€ en 2020 [Banque de France, 2021].

Les disparités entre ménages sont cependant importantes : le surplus d'épargne aurait essentiellement concerné les 20 % de ménages les plus aisés [Bonnet *et al.*, 2021].

<sup>1</sup> En comptabilité nationale, la valeur des services non marchands correspond à leur coût de production.



#### ► 4. Principaux ratios du revenu disponible brut des ménages

en %

|                                                           | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Rémunération nette des salariés / RDB avant impôts        | 48,5 | 48,7 | 48,8 | 49,2 | 49,4 | 49,7 | 47,5 |
| Revenu mixte / RDB avant impôts                           | 11,3 | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 11,2 | 11,2 | 11,3 |
| Excédent brut d'exploitation / RDB avant impôts           | 7,9  | 7,8  | 7,6  | 7,6  | 7,5  | 7,4  | 7,4  |
| Revenus de la propriété nets / RDB avant impôts           | 5,3  | 5,2  | 4,9  | 4,7  | 5,1  | 4,9  | 4,2  |
| Prestations sociales en espèces / RDB avant impôts        | 30,7 | 30,9 | 30,9 | 30,6 | 30,1 | 30,1 | 32,8 |
| Impôts sur le revenu / RDB avant impôts                   | 14,1 | 14,2 | 14   | 14   | 14,8 | 14,4 | 13,8 |
| Taux d'épargne (épargne brute / RDB)                      | 14,6 | 14,1 | 13,9 | 14,1 | 14,4 | 15,1 | 21,4 |
| Taux d'épargne financière (capacité de financement / RDB) | 5,2  | 4,8  | 4,5  | 4,2  | 4,3  | 4,6  | 12,1 |

**Lecture :** en 2020, la rémunération nette des salariés représente 47,5 % du revenu disponible brut (RDB) des ménages.

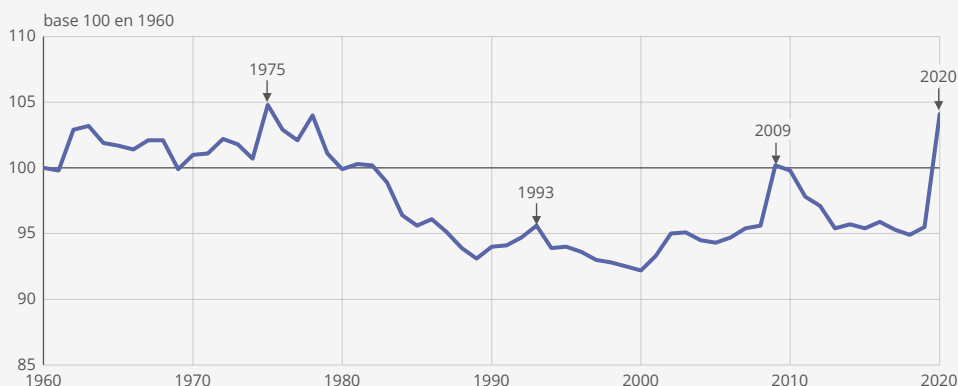
**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

### Une réponse des pouvoirs publics à la récession économique inédite au regard des crises précédentes

Avec les amortisseurs automatiques du système de protection sociale et les mesures exceptionnelles mises en œuvre par les pouvoirs publics, le pouvoir d'achat du RDB des ménages reste en règle générale relativement stable lors des récessions économiques. Cela se traduit par une forte augmentation du ratio entre le pouvoir d'achat du RDB des ménages et le PIB en volume [Blanchet et Lenseigne, 2019] ► **figure 5**. Ce mécanisme se vérifie lors de la récession de 1975, après le premier choc pétrolier, mais aussi lors des crises économiques de 1993 et 2009. Son ampleur est inédite en 2020, en raison des mesures exceptionnelles adoptées par les pouvoirs publics.

Par rapport à la crise économique de 2009, les revenus d'activité ont davantage diminué en 2020, avec une contribution à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB de - 2,4 points, contre - 0,9 point en 2009 ► **figure 6**. Symétriquement, les prestations sociales ont augmenté de manière beaucoup plus marquée en 2020, avec une contribution de + 3,4 points à l'évolution du pouvoir d'achat du RDB contre + 1,7 point en 2009, alors qu'elles avaient augmenté nettement moins vite dans la décennie 2010-2019 que dans celle de 1999-2008. La réponse publique s'est donc adaptée à l'ampleur du choc subi par le revenu des ménages. En revanche, la baisse des prix a contribué à maintenir le pouvoir d'achat du RDB en 2009 (contribution de + 1,6 point), ce qui n'a pas été le cas en 2020 (- 0,6 point).

#### ► 5. Évolution du ratio entre le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages et le PIB en volume depuis 1960

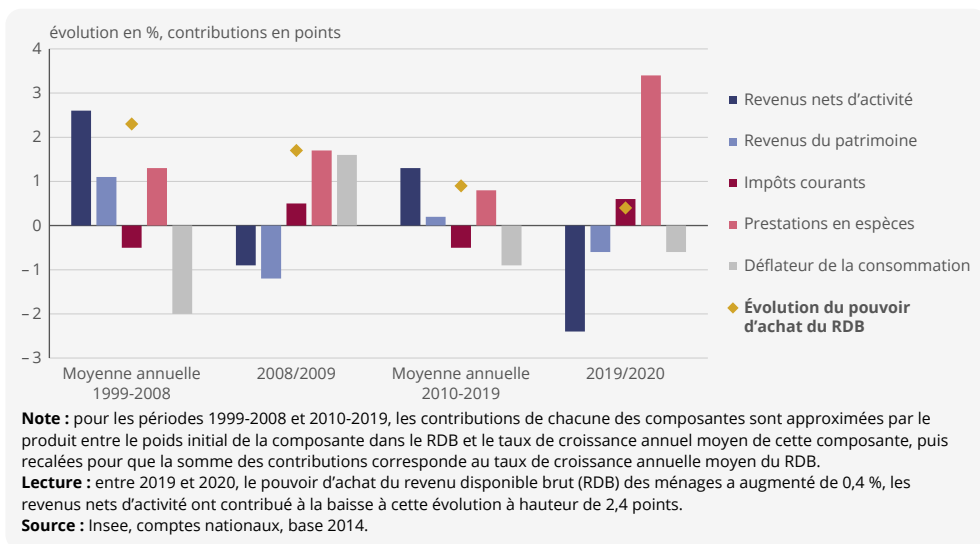


**Lecture :** en 2020, le ratio entre le pouvoir d'achat du RDB des ménages et le PIB en volume représente 104,1 % de son niveau de 1960.

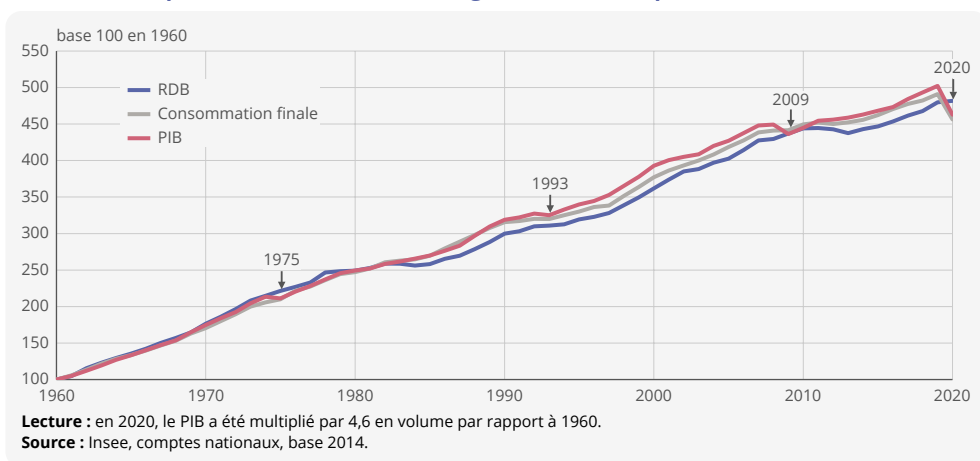
**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

Enfin, de manière inédite, la consommation des ménages a fortement reculé en 2020, alors que lors des récessions économiques précédentes (1975, 1993 et 2009), elle avait plutôt tendance à se maintenir, préservée par la relative stabilité du RDB des ménages ► **figure 7**. La résistance du pouvoir d'achat des ménages n'a pas suffi : les restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la pandémie ont empêché la consommation de nombreux biens et services. ●

### ► 6. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et principales contributions à cette évolution lors des crises de 2008 et 2020 et des décennies qui les précèdent



### ► 7. Évolution du produit intérieur brut (PIB), de la consommation finale des ménages et du revenu disponible brut (RDB) des ménages en volume depuis 1960



**Auteur :**  
Henri Martin (Insee)

## ► Définitions

Le **revenu mixte brut** correspond au solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Le **loyer imputé** est une estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

Les **prestations sociales en espèces** sont des prestations d'assurance sociale versées en espèces aux ménages par les administrations de sécurité sociale. Les remboursements sont exclus et traités comme des transferts sociaux en nature.

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du pouvoir d'achat du RDB mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Celles-ci sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Les **transferts sociaux en nature** correspondent aux biens et services individuels fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), que ces biens et services aient été achetés sur le marché par ces unités ou soient issus de leur production non marchande. Ils sont financés par l'impôt, les cotisations de sécurité sociale, d'autres recettes des administrations publiques ou par des dons ou des revenus de la propriété.

Le **revenu disponible brut ajusté des ménages** (RDBA) ajoute au RDB les transferts sociaux en nature (remboursements de frais de santé par la sécurité sociale, allocation logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages. L'évolution du pouvoir d'achat du RDBA mesure l'évolution du RDBA corrigée de l'évolution du prix de la consommation finale effective des ménages.

## ► Pour en savoir plus

- **Amoureux V., Héam J.-C., Laurent T.**, « Les comptes de la Nation en 2020 - Baisse historique du PIB mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.
- **Baleyte J., Bourgeois A., Favetto B., Heam J.-C., Lequien M., Ralle P.**, « L'économie française en 2020 : une année de bouleversement », *Insee Analyses* n° 64, mai 2021.
- **Banque de France**, « Placements et patrimoine des ménages au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 », *Stat Info*, juin 2021.
- **Blanchet D., Lenseigne F.**, « Croissance économique et pouvoir d'achat des ménages en France : les principales évolutions depuis 1960 », *Économie et Statistique* n° 510-511-512, Insee, décembre 2019.
- **Bonnet O., Olivia T., Roudil-Valentin T.**, « En 2020, la chute de la consommation a alimenté l'épargne, faisant progresser notamment les hauts patrimoines financiers : quelques résultats de l'exploitation de données bancaires », *Note de Conjoncture*, Insee, mars 2021.
- **Cabannes P.-Y., Calvo M., Echegu O.**, « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 », *Études et Résultats* n° 1175, Drees, décembre 2020.
- **Carnot N.**, « Comment s'est réparti le coût macroéconomique de la crise sanitaire », *Note de blog*, Insee, mai 2021.
- **Clerc M., Legleye S., Nougaret A.**, « Au premier trimestre 2021, 22 % des ménages déclarent une baisse des revenus par rapport à mars 2020 », *Insee Focus* n° 238, mai 2021.
- **Cochard A., Cuvilliez J.**, « En 2020, la consommation des ménages chute tandis que le pouvoir d'achat résiste », *Insee Première* n° 1864, juin 2021.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Fize É., Landais C., Lavest C.**, « Consommation, épargne et fragilité financière pendant la crise Covid : quelques enseignements additionnels sur données bancaires », *Focus* n° 054-2021, Conseil d'analyse économique, janvier 2021.
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Lardeux R.**, « Assurance chômage, prestations sociales, prélèvements obligatoires atténuent de 70 % les variations annuelles de niveaux de vie des personnes d'âge actif », *Études et Résultats* n° 1191, Drees, avril 2021.
- **Otte L.**, « En 2020, l'activité partielle a concerné tous les secteurs et tous les profils de salariés », *Dares Focus* n° 13, avril 2021.
- **Pointeaux A., Alarcon T., Cann C., Jarousseau G., Roose S., Cases M., Garcia K., Morzadec A., Quin-Lagarde T., Picoulet E., Prieur V., Ravier H., Schatz S.**, « Le compte des administrations publiques en 2020 - Un déficit public historique dans le contexte de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1859, mai 2021.

# En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions

**Le nombre total d'heures travaillées sur l'année a nettement diminué entre 2019 et 2020 (- 7,8 %). Ce recul provient avant tout du repli du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi (- 7,3 %), le nombre d'emplois ayant résisté (- 0,5 %).**

**Après avoir fortement baissé lors du premier confinement de la population, le nombre moyen d'heures travaillées s'est redressé, et n'a que modérément reculé lors du deuxième confinement. Le travail à domicile, qui a bondi au premier confinement, s'est maintenu ensuite à un niveau élevé, surtout pour les cadres.**

**Les trajectoires sur l'année dépendent fortement des professions. 17 % des personnes en emploi exercent une profession dont l'activité sur site s'est maintenue toute l'année, notamment dans le secteur de la santé. Pour 40 % des personnes, l'essor ou le maintien à un niveau élevé du travail à domicile a limité le recul de l'activité. Pour 33 %, notamment dans l'industrie ou la construction, l'activité sur site a rapidement repris dès la fin du premier confinement. Enfin, pour 6 % des personnes, notamment dans l'hébergement-restauration, la baisse de l'activité a été plus forte du fait d'un effet très marqué du deuxième confinement.**

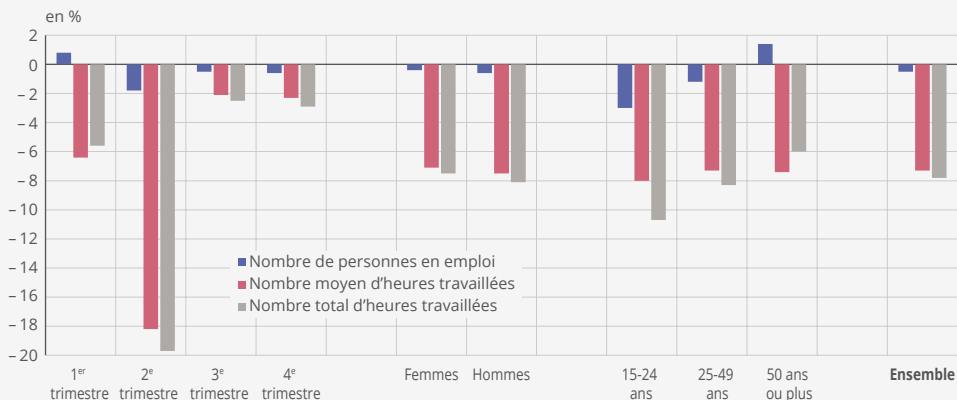
Entre 2019 et 2020, selon l'enquête Emploi ► [source et méthodes](#), le nombre total d'heures travaillées au cours de l'année a diminué de 7,8 % ► [figure 1](#). Ce recul, d'ampleur inédite depuis que l'Insee mesure cet indicateur, tient pour l'essentiel à la baisse du nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi (- 7,3 % entre 2019 et 2020). En effet, l'emploi résiste sur l'année (- 0,5 % en moyenne annuelle)<sup>1</sup>, grâce au recours massif au dispositif d'activité partielle [[Renne, 2021](#)] et à la mise en place de mesures de soutien aux indépendants. Conformément aux critères du Bureau international du travail (BIT), sont ici considérées en **emploi** les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, mais également celles n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (congrés rémunérés, maladie, chômage partiel, etc. – dans certains cas, sous conditions de durée). En particulier, les personnes se déclarant en situation de chômage partiel ou technique ► [source et méthodes](#) sont considérées en emploi, même si elles n'ont effectué aucune heure de travail pendant la semaine considérée.

## Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, les heures travaillées reculent de 20 % sur un an

Le recul du volume d'heures travaillées a été très marqué au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (- 19,7 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019), période qui couvre la majeure partie du premier confinement de la population, qui s'est étendu de mi-mars à mi-mai 2020. Comme sur l'ensemble de l'année, la baisse du volume total d'heures travaillées sur le trimestre est essentiellement portée par le net repli du nombre moyen d'heures travaillées (- 18,2 % sur un an), le repli de l'emploi étant bien plus faible (- 1,8 % sur un an). Pendant le premier confinement, le recul important de la durée moyenne travaillée résulte en particulier d'une proportion inhabituellement élevée de personnes n'ayant pas du tout travaillé au cours d'une semaine donnée [[Jauneau et Vidalenc, 2020](#)]. En moyenne sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2020, 23,9 % des personnes en emploi sont dans cette situation (47,6 % d'entre elles se déclarant en chômage partiel), contre 10,0 % un an plus tôt (congrés, arrêts maladie, etc.). Aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2020, l'emploi et le nombre moyen d'heures travaillées se sont nettement redressés. En particulier, l'impact du deuxième confinement (de fin octobre à mi-décembre 2020) a été bien moins important que le premier : au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées n'est inférieur que de 2,3 % à celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

1 L'évolution de l'emploi est ici estimée à partir de l'enquête Emploi, qui permet de décomposer cette évolution selon de nombreux critères sociodémographiques ou des caractéristiques d'emploi non disponibles dans les données administratives. Toutefois, la référence sur l'évolution de l'emploi reste les estimations d'emploi élaborées à partir de sources administratives ► [source et méthodes](#).

## ► 1. Évolution de l'emploi, du nombre moyen d'heures travaillées et du nombre total d'heures travaillées entre 2019 et 2020



**Lecture :** entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi diminue de 6,4 %. Le nombre d'emplois augmentant (+ 0,8 %), le nombre total d'heures travaillées diminue de 5,6 %.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

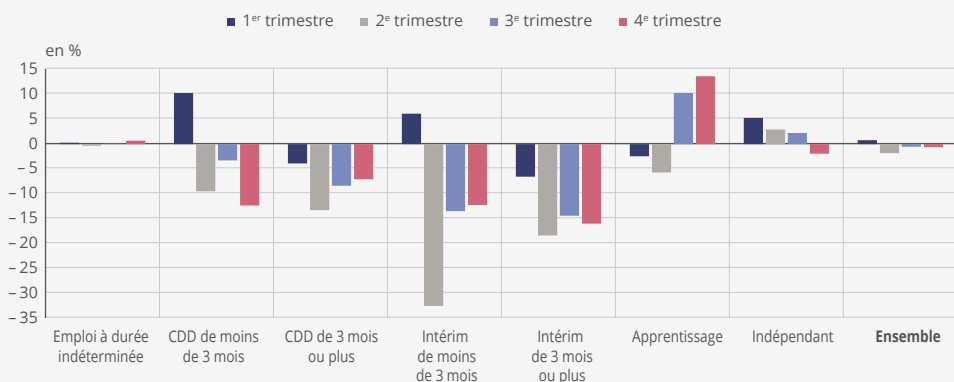
**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

## Les jeunes sont plus affectés du fait d'un fort repli des contrats courts

Le recul de l'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 concerne avant tout les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim. En particulier, les missions d'intérim de moins de 3 mois diminuent de 31,9 % ► **figure 2**, nettement plus que celles de 3 mois ou plus (- 18,0 %) et que les CDD (- 12,0 %). Aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2020, les CDD et l'intérim sont encore à un niveau bien inférieur à celui de 2019, malgré un fort redressement des missions d'intérim de 3 mois ou moins par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre.

Le net repli de l'emploi à durée limitée (CDD ou intérim) affecte plus particulièrement les catégories de population plus fréquemment employées sur ce type de contrat : les jeunes (33,3 % des moins de 25 ans en emploi sont en CDD ou en intérim en 2020, contre 10,5 % de l'ensemble des personnes

## ► 2. Évolution de l'emploi par trimestre entre 2019 et 2020 selon le statut d'emploi



**Lecture :** entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le nombre d'indépendants augmente de 5,2 %.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

en emploi) et les personnes les moins qualifiées (15,5 % des employés et ouvriers sont en CDD ou intérim) ► **figure 3**. En moyenne annuelle entre 2019 et 2020, l'emploi des 15-24 ans recule de 3,0 % [Blaize *et al.*, 2021] et celui des employés et ouvriers de 3,5 %.

En moyenne sur l'année 2020, la diminution du nombre total d'heures travaillées a été plus importante pour les jeunes (- 10,7 %), sous l'effet avant tout d'une baisse plus forte de l'emploi (- 3,0 %, contre - 0,5 % au total), mais aussi, dans une moindre mesure, de celle du nombre moyen d'heures travaillées (- 8,0 %, contre - 7,3 % au total). Les jeunes se sont en effet plus fréquemment déclarés en chômage partiel que leurs aînés : 7,6 % pour les moins de 25 ans, contre 6,1 % pour les 25 ans ou plus. À l'inverse, le recul du volume d'heures travaillées en 2020 a été plus mesuré pour les seniors (- 6,0 %), qui ont été globalement préservés des pertes d'emploi, étant plus fréquemment en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires.

Le repli du volume d'heures travaillées entre 2019 et 2020 est un peu plus prononcé pour les hommes que pour les femmes.

### La baisse des heures travaillées est marquée à chaque confinement dans l'hébergement-restauration

Lors du premier confinement, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué pour la quasi-totalité des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité. Cette baisse a été la plus marquée pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (- 48 % en avril 2020, contre - 34 % pour l'ensemble des emplois), les employés (- 40 %) et les ouvriers (- 48 %), ainsi que dans le commerce (- 41 %), la construction (- 53 %) et l'hébergement-restauration (- 80 %) ► **figure 4**. Elle a été plus limitée pour les agriculteurs (- 3 %) et, dans une moindre mesure, les cadres (- 15 %).

Au 2<sup>nd</sup> semestre 2020, le nombre moyen d'heures travaillées s'est fortement redressé. Le deuxième confinement s'est cependant traduit, sur les deux derniers mois de l'année, par un recul du nombre d'heures travaillées, mais bien plus modéré que pour le premier confinement (- 6 % sur un an en novembre comme en décembre) et concentré sur certaines catégories d'emploi, en particulier les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (- 19 % en novembre 2020), et dans l'hébergement-restauration (- 56 %). Lors du premier confinement, un grand nombre d'entreprises ont fermé ou réduit fortement leur activité en raison des difficultés à mettre en place des mesures sanitaires, par manque de personnel (notamment du fait d'absences pour garde d'enfant) ou encore à la suite d'une perte de débouchés ou de difficultés d'approvisionnement [Barhouni *et al.*, 2020]. Au moment du deuxième confinement, une partie de ces difficultés ont été levées grâce à une meilleure anticipation des entreprises [Chausse *et al.*, 2021] et au maintien des établissements scolaires ouverts.

Tout au long de l'année 2020, le recul du nombre moyen d'heures travaillées a été plus faible pour les salariés les plus qualifiés.

### ► 3. Statut d'emploi en 2020 et évolution de l'emploi entre 2019 et 2020 selon les caractéristiques sociodémographiques

|                             | Femmes       | 15-24 ans    | 50 ans ou plus | Employés ou ouvriers | Ensemble     | en % |
|-----------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------------|--------------|------|
| Emploi à durée indéterminée | 77,4         | 44,2         | 77,5           | 82,0                 | <b>75,2</b>  |      |
| CDD de moins de 3 mois      | 3,2          | 9,9          | 1,5            | 4,3                  | <b>2,6</b>   |      |
| CDD de 3 mois ou plus       | 7,4          | 16,9         | 3,0            | 7,1                  | <b>5,8</b>   |      |
| Intérim de moins de 3 mois  | 1,0          | 5,0          | 0,9            | 3,2                  | <b>1,6</b>   |      |
| Intérim de 3 mois ou plus   | 0,4          | 1,5          | 0,3            | 0,9                  | <b>0,5</b>   |      |
| Apprentissage               | 1,4          | 19,4         | 0,0            | 2,5                  | <b>1,7</b>   |      |
| Indépendant                 | 9,3          | 3,2          | 16,9           | 0,0                  | <b>12,4</b>  |      |
| <b>Ensemble</b>             | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>   | <b>100,0</b>         | <b>100,0</b> |      |
| Évolution de l'emploi       | - 0,4        | - 3,0        | 1,4            | - 3,5                | <b>- 0,5</b> |      |

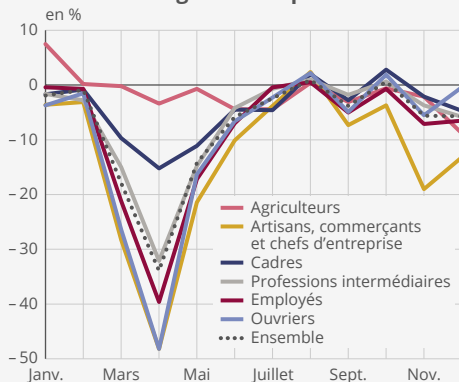
**Lecture :** en 2020, 3,2 % des femmes en emploi sont en CDD de moins de trois mois. Le nombre de femmes en emploi a reculé de 0,4 % entre 2019 et 2020.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

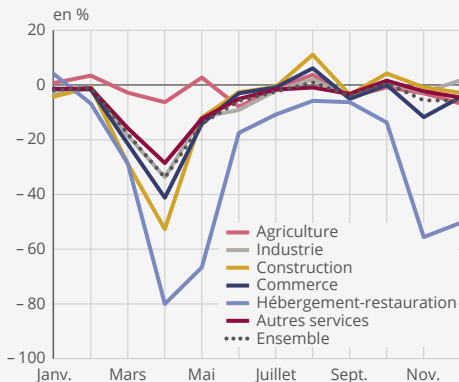
**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

#### ► 4. Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020

a. Selon la catégorie socioprofessionnelle



b. Selon le secteur d'activité



**Lecture :** entre janvier 2019 et janvier 2020, le nombre moyen d'heures travaillées par personne en emploi diminue de 4 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

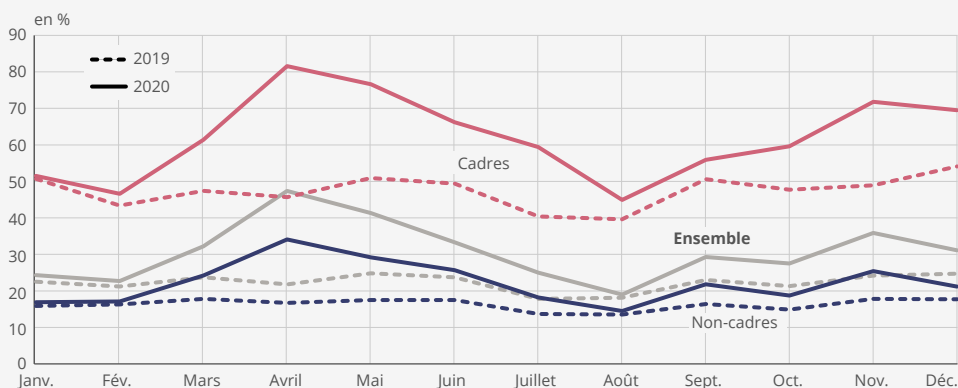
**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

#### Le recours accru au travail à domicile au premier confinement se maintient ensuite, surtout pour les cadres

Le premier confinement s'est traduit par un recours immédiat et massif au télétravail. En avril 2020, parmi les personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine, près d'une sur deux (47 %) a déclaré avoir travaillé à domicile au cours des quatre dernières semaines, soit une proportion plus de deux fois supérieure à celle d'avril 2019 ► **figure 5**. Cette hausse du travail à domicile ► **source et méthodes** (notion plus large que le télétravail au sens du Code du travail) concerne à la fois les cadres, pour lesquels il était déjà solidement installé avant la crise sanitaire, mais également les autres catégories socioprofessionnelles. Parmi les cadres, la part du travail à domicile est ainsi passée

#### ► 5. Part du travail à domicile en 2019 et 2020



**Lecture :** en janvier 2020, 51 % des cadres ont travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire et ayant travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

de 46 % en avril 2019 à 82 % en avril 2020, alors que cette proportion a augmenté de 17 % à 34 % pour les non-cadres. Parmi ces derniers, la hausse est particulièrement marquée pour les employés qualifiés [Jauneau et Vidalenc, 2020].

Dès la levée du premier confinement, mi-mai 2020, le travail sur site a repris pour une partie des salariés et le télétravail a reflué tout en restant chaque mois au-dessus de son niveau de 2019. La dégradation de la situation sanitaire et le deuxième confinement ont ensuite entraîné une nouvelle hausse du travail à domicile, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 faisant du télétravail la règle lorsqu'il est possible. Le travail à domicile reste toutefois bien moins fréquent que lors du premier confinement et surtout visible chez les cadres. Entre août 2020 et novembre 2020, la part des personnes ayant travaillé à domicile au cours des quatre dernières semaines a plus augmenté parmi les cadres que parmi les non-cadres. Pour ces derniers, l'activité a pu se poursuivre sur site ou sur chantiers, en particulier dans les secteurs dont l'activité n'est pas télétravaillable (industrie et construction notamment) [Chausse *et al.*, 2021].

### **Pour 17 % des emplois, l'activité sur site se maintient toute l'année et le nombre d'heures travaillées baisse peu**

Les contraintes sanitaires et la baisse d'activité ont pesé différemment selon les professions. Cinq groupes de professions se distinguent ainsi, tant par l'évolution du nombre d'heures travaillées au cours des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres que par la part du travail à domicile pour ces mêmes trimestres en 2019 et 2020 ► **source et méthodes**.

Le nombre moyen d'heures travaillées a le mieux résisté pour les professions qui ont maintenu leur activité sur site tout au long de l'année (groupe A) ► **figure 6**. Elles représentent 17 % des personnes en emploi, avec une baisse de la durée du travail de 2 % en moyenne sur l'année contre 7 % pour l'ensemble. Il s'agit en particulier de professions ayant été en première ligne lors de la crise sanitaire (infirmiers, aides-soignants, médecins, etc.) ou qui ont assuré la continuité de certaines activités (nettoyeurs, magasiniers, ouvriers agricoles, etc.) ► **figure 7**. Dans ces professions, le travail à domicile est rare, en 2019 comme en 2020 ► **figure 8**. Au plus fort du recul de l'activité, en avril 2020, le nombre d'heures travaillées a diminué pour elles de 17 %, soit deux fois moins que pour l'ensemble des emplois, avant de retrouver son niveau de 2019 dès le mois de mai ► **figure 9**. Ces professions sont plus souvent occupées par des femmes (55 % contre 49 % pour l'ensemble des emplois) et sont rarement de niveau cadre (5 % contre 20 % des emplois).

### **Pour 40 % des emplois, l'activité résiste grâce à l'essor ou au maintien du travail à domicile**

Le recours massif au travail à domicile a permis de limiter le recul du nombre d'heures travaillées dans deux groupes de professions (groupes B et C). Dans ces deux groupes, le nombre moyen d'heures travaillées a moins reculé qu'en moyenne lors du premier confinement, et a retrouvé rapidement son niveau de 2019 sans être affecté par le deuxième confinement.

Dans un groupe (groupe B, 21 % des emplois), le travail à domicile a connu un véritable essor en 2020, progressant de 22 points en moyenne sur l'année par rapport à 2019, à 48 %. Ce développement a été tout particulièrement marqué lors du premier confinement. Le travail à domicile s'est ensuite replié au cours de l'été, avant de se redresser à l'automne, tout en restant à un niveau moindre qu'au printemps 2020. Au sein de ce groupe, les personnes travaillent plutôt dans les services aux entreprises et, dans une moindre mesure, l'administration publique ; elles sont plus souvent cadres et résident beaucoup dans l'agglomération parisienne.

Dans l'autre groupe (groupe C, 20 % des emplois), le travail à domicile, déjà très fréquent en 2019 (55 %), a progressé à 59 % des personnes en 2020. Il s'agit majoritairement de salariés de particuliers, notamment d'assistantes maternelles, d'enseignants, de travailleurs indépendants ayant pu poursuivre leur activité, notamment des professions libérales, ou encore de cadres commerciaux. Ce groupe compte 55 % de femmes.



## ► 6. Typologie des professions selon l'évolution de l'activité au cours de l'année 2020 et le recours au travail à domicile

en %

|                                                                          | Maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A) | Essor du travail à domicile (groupe B) | Maintien du travail à domicile (groupe C) | Impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D) | Recul important de l'activité (groupe E) | Ensemble des personnes en emploi <sup>1</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Part dans l'emploi en 2020</b>                                        | <b>16,8</b>                                               | <b>20,7</b>                            | <b>19,7</b>                               | <b>32,6</b>                                                                        | <b>5,9</b>                               | <b>100,0</b>                                  |
| <b>Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020</b> |                                                           |                                        |                                           |                                                                                    |                                          |                                               |
| Année                                                                    | - 2,1                                                     | - 3,9                                  | - 6,5                                     | - 9,7                                                                              | - 22,3                                   | - 7,3                                         |
| 2 <sup>e</sup> trimestre                                                 | - 7,5                                                     | - 10,3                                 | - 14,1                                    | - 26,7                                                                             | - 44,5                                   | - 19,7                                        |
| 3 <sup>e</sup> trimestre                                                 | 1,7                                                       | - 1,7                                  | - 4,0                                     | - 1,7                                                                              | - 5,1                                    | - 2,5                                         |
| 4 <sup>e</sup> trimestre                                                 | 0,0                                                       | 1,0                                    | - 1,0                                     | - 1,4                                                                              | - 28,0                                   | - 2,9                                         |
| <b>Part du travail à domicile<sup>2</sup></b>                            |                                                           |                                        |                                           |                                                                                    |                                          |                                               |
| 2019                                                                     | 6,4                                                       | 26,1                                   | 54,9                                      | 9,8                                                                                | 14,7                                     | 22,2                                          |
| 2020                                                                     | 7,3                                                       | 48,2                                   | 59,1                                      | 14,8                                                                               | 16,2                                     | 30,3                                          |
| <b>Caractéristiques sociodémographiques en 2020</b>                      |                                                           |                                        |                                           |                                                                                    |                                          |                                               |
| Femmes                                                                   | 54,6                                                      | 54,9                                   | 55,0                                      | 39,3                                                                               | 49,7                                     | 48,6                                          |
| 15-24 ans                                                                | 10,7                                                      | 5,3                                    | 3,2                                       | 10,0                                                                               | 16,6                                     | 8,2                                           |
| Immigrés                                                                 | 9,2                                                       | 10,0                                   | 7,8                                       | 9,1                                                                                | 9,3                                      | 9,0                                           |
| Cadres                                                                   | 4,8                                                       | 49,9                                   | 37,6                                      | 3,6                                                                                | 0,0                                      | 20,4                                          |
| Employés                                                                 | 39,9                                                      | 14,9                                   | 21,0                                      | 28,4                                                                               | 38,0                                     | 25,8                                          |
| Ouvriers                                                                 | 25,3                                                      | 0,0                                    | 0,0                                       | 37,3                                                                               | 23,2                                     | 19,2                                          |
| Agglomération parisienne                                                 | 13,6                                                      | 28,0                                   | 20,0                                      | 14,1                                                                               | 16,8                                     | 18,4                                          |
| Quartiers prioritaires de la ville (QPV)                                 | 6,0                                                       | 2,6                                    | 3,0                                       | 5,4                                                                                | 6,4                                      | 4,4                                           |
| Familles monoparentales                                                  | 10,8                                                      | 8,4                                    | 8,8                                       | 9,5                                                                                | 10,5                                     | 9,3                                           |
| Couples avec enfants                                                     | 50,0                                                      | 49,3                                   | 48,6                                      | 49,7                                                                               | 44,3                                     | 49,1                                          |
| <b>Statut d'emploi en 2020</b>                                           |                                                           |                                        |                                           |                                                                                    |                                          |                                               |
| Salariés du secteur privé                                                | 64,5                                                      | 82,6                                   | 11,6                                      | 71,3                                                                               | 80,1                                     | 66,8                                          |
| Salariés de la fonction publique de l'État                               | 7,8                                                       | 8,3                                    | 24,6                                      | 2,7                                                                                | 0,6                                      | 9,1                                           |
| Salariés de la fonction publique territoriale                            | 6,8                                                       | 7,4                                    | 2,7                                       | 12,5                                                                               | 2,2                                      | 7,6                                           |
| Salariés de la fonction publique hospitalière                            | 16,7                                                      | 1,7                                    | 0,4                                       | 2,4                                                                                | 0,8                                      | 4,1                                           |
| Indépendants                                                             | 4,2                                                       | 0,0                                    | 60,7                                      | 11,1                                                                               | 16,3                                     | 12,4                                          |
| <b>Secteur d'activité en 2020</b>                                        |                                                           |                                        |                                           |                                                                                    |                                          |                                               |
| Agriculture                                                              | 3,7                                                       | 0,3                                    | 6,7                                       | 0,4                                                                                | 0,3                                      | 2,3                                           |
| Industrie                                                                | 9,6                                                       | 11,0                                   | 4,9                                       | 20,8                                                                               | 4,5                                      | 13,0                                          |
| Construction                                                             | 2,4                                                       | 4,0                                    | 7,7                                       | 11,5                                                                               | 0,2                                      | 6,7                                           |
| Commerce                                                                 | 17,6                                                      | 6,5                                    | 7,1                                       | 15,9                                                                               | 19,7                                     | 12,6                                          |
| Transports                                                               | 3,3                                                       | 2,8                                    | 0,7                                       | 10,1                                                                               | 3,0                                      | 5,1                                           |
| Hébergement-restauration                                                 | 0,9                                                       | 0,8                                    | 0,4                                       | 1,0                                                                                | 45,5                                     | 3,7                                           |
| Services aux entreprises                                                 | 11,3                                                      | 41,7                                   | 19,2                                      | 9,8                                                                                | 3,3                                      | 18,2                                          |
| Administration publique                                                  | 10,4                                                      | 15,2                                   | 2,0                                       | 10,6                                                                               | 1,2                                      | 9,3                                           |
| Enseignement                                                             | 3,0                                                       | 3,0                                    | 24,1                                      | 5,4                                                                                | 1,5                                      | 7,8                                           |
| Santé humaine et action sociale                                          | 35,0                                                      | 8,6                                    | 16,6                                      | 9,7                                                                                | 3,7                                      | 14,5                                          |
| Arts, spectacles et activités récréatives                                | 0,5                                                       | 1,0                                    | 2,6                                       | 2,2                                                                                | 1,3                                      | 1,7                                           |
| Autres services                                                          | 1,1                                                       | 2,7                                    | 7,0                                       | 1,6                                                                                | 14,4                                     | 3,7                                           |

1 Seules les professions concernant au moins 50 000 personnes sont retenues dans la typologie, soit 96 % de l'emploi total. La colonne « Ensemble des personnes en emploi » inclut les 4 % de personnes en emploi non couvertes par la typologie.

2 Part des personnes ayant travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines parmi celles ayant travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence.

**Lecture :** en 2020, 16,8 % des personnes en emploi exercent une profession avec maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A). Pour ces professions, le nombre moyen d'heures travaillées par personne a diminué de 2,1 % entre 2019 et 2020.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

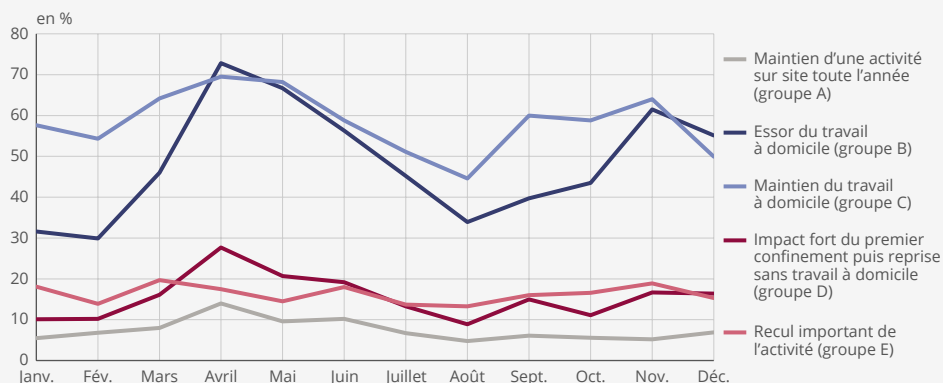
## ► 7. Les dix principales professions pour chacun des cinq groupes

| Maintien d'une activité sur site toute l'année (groupe A)                           | Essor du travail à domicile (groupe B)                                                                               | Maintien du travail à domicile (groupe C)                                                      | Impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D)                             | Recul important de l'activité (groupe E)                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 73                                                                                  | 76                                                                                                                   | 77                                                                                             | 52                                                                                                             | 100                                                                                                                         |
| <b>Part des 10 principales professions dans le groupe (en %)</b>                    |                                                                                                                      |                                                                                                |                                                                                                                |                                                                                                                             |
| <b>Les 10 principales professions (par ordre décroissant d'effectif)</b>            |                                                                                                                      |                                                                                                |                                                                                                                |                                                                                                                             |
| Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées  | Professions intermédiaires des services administratifs d'entreprise                                                  | Assistants maternelles, aides à domicile, employés de maison                                   | Agents de service de la fonction publique (y c. enseignement) (hôpitaux et cliniques privées)                  | Serveurs, commis de restaurant, aides et apprentis de cuisine, employés de l'hôtellerie                                     |
| Infirmiers, sages-femmes et professions assimilées                                  | Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique et des télécommunications                                          | Instituteurs et professeurs des écoles                                                         | Vendeurs spécialisés                                                                                           | Bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, cuisiniers et commis de cuisine                                             |
| Nettoyeurs, ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets | Employés des services comptables et administratifs                                                                   | Artisans du bâtiment et des travaux publics                                                    | Adjoints administratifs de la fonction publique (y c. enseignement)                                            | Conducteurs de taxis, d'ambulances, artisans coiffeurs, artisans des services divers                                        |
| Magasiniers qualifiés                                                               | Personnels intermédiaires administratifs de la fonction publique                                                     | Professionnels de l'enseignement secondaire général et technique                               | Ouvriers qualifiés du bâtiment                                                                                 | Détailants en tabac, presse, habillement, articles de sport, ameublement, biens culturels, fleurs, quincaillerie, bricolage |
| Techniciens médicaux, spécialistes de l'appareillage médical                        | Cadres administratifs de la fonction publique                                                                        | Cadres commerciaux                                                                             | Représentants et technico-commerciaux                                                                          | Exploitants de café, de restaurant ou d'hôtel                                                                               |
| Médecins salariés, internes en médecine, pharmaciens salariés                       | Spécialistes de l'intervention socio-éducative                                                                       | Professions libérales juridiques et techniques                                                 | Conducteurs routiers                                                                                           | Coiffeurs, manucures, esthéticiens                                                                                          |
| Ouvriers de l'agriculture et de la sylviculture                                     | Cadres techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier | Autres personnels d'enseignement, personnels d'éducation                                       | Ouvriers non qualifiés de la maintenance, du tri, de l'emballage, de l'expédition                              | Responsables (non cadres) de l'hôtellerie et de la restauration                                                             |
| Agents de sécurité et de surveillance                                               | Cadres généralistes des services administratifs et financiers                                                        | Professions libérales de la santé                                                              | Secrétaires, dactylos, sténodactylos, opérateurs de traitement de texte                                        | Garagistes, carrossiers et autres artisans réparateurs                                                                      |
| Conducteurs livreurs, coursiers                                                     | Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières                                                     | Professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique                         | Responsables (non cadres) des magasins de vente et des services commerciaux                                    | Agents d'accueil, standardistes, téléphonistes                                                                              |
| Techniciens du BTP                                                                  | Ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production                                              | Gestionnaires d'autres établissements de service, indépendants d'autres prestations de service | Techniciens des fonctions connexes de la production (logistique, maintenance hors informatique, environnement) | Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés                                                              |

**Note** : les professions regroupées listées ici sont définies par les trois premières positions de la profession, au sens de la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles de 2003.  
**Champ** : France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source** : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

## ► 8. Part du travail à domicile en 2020 selon le groupe de professions

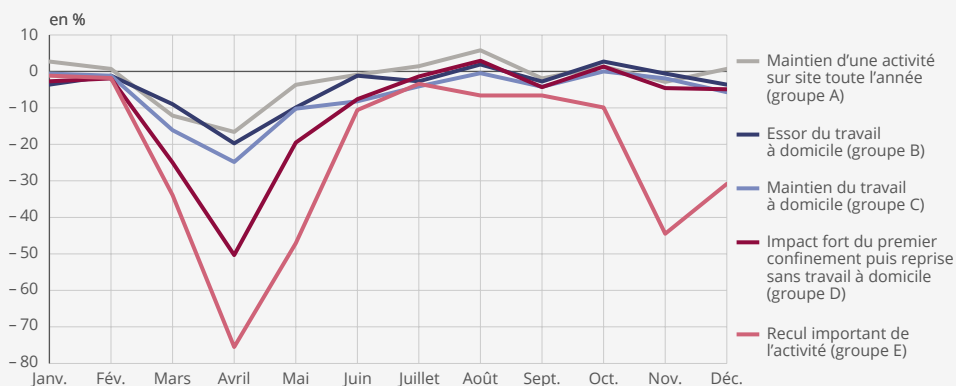


**Lecture :** en janvier 2020, 10 % des personnes exerçant une profession avec impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D) ont travaillé au moins une fois à domicile au cours des quatre dernières semaines.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020.

## ► 9. Évolution du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020 selon le groupe de professions



**Lecture :** en 2020, le nombre moyen d'heures travaillées parmi les personnes exerçant une profession avec impact fort du premier confinement puis reprise sans travail à domicile (groupe D) diminue de 3 % entre janvier 2019 et janvier 2020.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2020.

## Pour 33 % des emplois, les heures travaillées reculent pendant le premier confinement avant de se redresser avec la reprise des activités sur site

Un tiers des personnes en emploi (33 %) exercent une profession pour laquelle le nombre moyen d'heures travaillées a nettement reculé pendant le premier confinement, avant de se redresser dans la suite de l'année 2020 avec la reprise des activités sur site (groupe D). Dans ces professions, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué de 50 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, contre - 34 % pour l'ensemble. En novembre 2020, en revanche, la baisse reste limitée à 5 %, proche de la moyenne (- 6 %). L'industrie, la construction et les transports sont surreprésentés parmi ces professions (42 %, contre 25 % pour l'ensemble des emplois) et la part des ouvriers y est près deux fois plus élevée que

dans l'ensemble des emplois (37 % contre 19 %). Les professions de ce groupe sont majoritairement occupées par des hommes (61 %), et le travail à domicile y est très minoritaire, que ce soit en 2019 ou en 2020.

## Pour 6 % des emplois, le nombre d'heures travaillées se replie fortement à chaque confinement

Les professions qui ont le plus fortement réduit leur activité en 2020 rassemblent 6 % des personnes en emploi. Le nombre d'heures travaillées y a diminué de 22 % entre 2019 et 2020, soit trois fois plus que pour l'ensemble. Elles ont été affectées notamment par le maintien de restrictions empêchant une reprise complète de l'activité. Comme pour les autres professions, le recul a été maximal en avril 2020, avec une ampleur inégale (- 76 % sur un an). Mais dans leur cas, le recul a aussi été très prononcé lors du deuxième confinement (- 45 % en novembre 2020). Ce repli marqué du nombre d'heures travaillées concerne en premier lieu les professions de l'hébergement-restauration, pour lesquelles le recours au chômage partiel a été massif, mais aussi d'autres métiers des services (garagistes, coiffeurs, conducteurs de taxi). Les jeunes sont surreprésentés dans ce groupe : 17 %, contre 8 % de l'emploi total. ●

### Auteurs :

Yves Jauneau (Insee)

Joëlle Vidalenc (Insee)

### ► Source et méthodes

L'**enquête Emploi** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu, sur l'ensemble des semaines de l'année, en France hors Mayotte. Chaque trimestre, en 2020, environ 80 000 personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.) ont répondu à l'enquête. Les personnes décrivent leur situation vis-à-vis du marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ». Les données de l'enquête Emploi sont recueillies sur une base déclarative. En particulier, les situations de **chômage partiel ou technique** mesurées par l'enquête ne correspondent pas forcément à la situation administrative des personnes au regard du dispositif d'activité partielle qui dépend de démarches de l'employeur.

L'enquête Emploi est usuellement exploitée à l'échelle trimestrielle ou annuelle. En raison de l'ampleur du choc économique, l'enquête est ici exploitée à un pas mensuel : les données doivent être considérées avec prudence. Les chiffres présentés ici sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

En 2020, la collecte de l'enquête Emploi a été fortement affectée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. À plusieurs reprises, les déplacements sur le terrain, nécessaires pour vérifier que le logement existe et pour prendre contact avec ses occupants, ont été impossibles et les entretiens habituellement conduits en face-à-face pour les premières et dernières interrogations ont dû être réalisés par téléphone, quand les coordonnées étaient disponibles. Ces difficultés se sont traduites par une baisse du taux de collecte, dont l'effet reste toutefois limité, car il ne porte que sur une partie de l'échantillon. Par ailleurs, les redressements habituels permettent d'obtenir des résultats représentatifs de l'ensemble de la population.

L'évolution de l'emploi mesurée dans cette étude par l'enquête Emploi peut différer de celle obtenue à partir des sources administratives (Estimations d'emploi). Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence pour les personnes en emploi pendant cette même semaine.

Le **travail à domicile** est mesuré au cours des quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence pour les personnes en emploi pendant la semaine de référence. Le travail à domicile peut ne concerner qu'une partie du temps de travail et est plus large que le télétravail au sens du Code du travail ; par exemple, rapporter du travail à la maison ou préparer chez soi des cours pour un enseignant n'est pas du télétravail.

Pour étudier les trajectoires sur l'année, une typologie des professions est effectuée. Elle s'appuie sur une liste de professions regroupées, définies à partir des trois premières positions de la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003. Les agriculteurs sont agrégés en une unique profession. Seules sont retenues les professions concernant au moins 50 000 personnes, soit 96 % de l'emploi total. La typologie est construite à partir de cinq indicateurs : les évolutions du nombre moyen d'heures travaillées entre 2019 et 2020 aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres ; la part du travail à domicile en moyenne sur 2019 ; l'évolution de la part du travail à domicile entre 2019 et 2020. La typologie est effectuée sur les professions, et non sur les personnes. Ainsi, toutes les personnes ayant la même profession principale appartiennent, par construction, au même groupe.

## ► Définition

L'**emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

## ► Pour en savoir plus

- **Albouy V., Legleye S.**, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.
- **Barhoumi M., Jonchery A., Le Minez S., Lombardo P., Mainaud T., Pailhé A., Pollak C., Raynaud É., Solaz A.**, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Blaize T., Borel M., Dubost C.-L., Pichavant A.-S., Reist C.**, « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ? », *Dares Analyses* n° 50, septembre 2021.
- **Chausse M.-L., Gouyon M., Malard L.**, « Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Insee**, « Analyse des résultats de l'enquête Emploi - Éclairage sur le marché du travail au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 », *Informations Rapides* n° 37 (complément), février 2021.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Une photographie du marché du travail en 2020 », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- **Renne C.**, « Le dispositif d'activité partielle a amorti l'impact économique de la crise sanitaire », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.

# Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie

Les jeunes adultes de moins de 30 ans risquent moins que leurs aînés de développer une forme grave de Covid-19 et d'en décéder. Cependant, leur état de santé mentale s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise sanitaire et de ses impacts sociaux et économiques. En mai 2020, la prévalence des syndromes dépressifs a fortement augmenté chez les 18-29 ans, tandis qu'elle est restée stable aux âges plus élevés. Cette forte hausse est surtout portée par les 18-24 ans pour qui la prévalence double (de 10 % en 2019 à 22 % en mai 2020). À l'automne 2020, celle-ci demeure supérieure pour eux à celle pour leurs aînés. Fin 2020, la part des 18-29 ans optimistes pour leur avenir baisse de 15 points par rapport à fin 2019 et rejoint celle des 30-59 ans, restée stable.

Surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, les jeunes subissent plus fortement les effets économiques de la crise. En 2020, le taux d'emploi des 18-24 ans baisse de 1,7 point par rapport à 2019 et celui des 25-29 ans de 1,3 point, alors qu'il reste stable pour les 30-64 ans (+ 0,2 point). Les jeunes en emploi début 2020 sont aussi plus souvent passés par du chômage partiel ou technique : en mai 2020, c'est le cas de 46 % des 18-24 ans, contre 35 % des 25 ans ou plus. Au deuxième trimestre 2021, la situation de l'emploi s'améliore et les embauches en contrats longs des moins de 26 ans se redressent et dépassent les niveaux d'avant-crise. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation demeure plus élevée qu'avant-crise.

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 a affecté de manière inédite les étudiants. Les mesures visant à limiter la circulation du virus ont eu des répercussions sur leurs conditions d'apprentissage et ont pu fragiliser la situation financière des plus précaires d'entre eux. Le recours à l'aide spécifique ponctuelle – destinée aux étudiants confrontés à de graves difficultés financières – a fortement augmenté pendant les confinements et reste à un niveau inhabituellement élevé au premier semestre 2021.

Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et des mesures destinées à l'endiguer sont à maints égards exceptionnelles, affectant à la fois la santé, physique et mentale, la situation économique et sociale, et jusqu'au déroulé des études pour les jeunes. En situation de crise économique, les jeunes adultes sont souvent parmi les plus touchés, en raison de leur entrée récente et de leur position plus fragile sur le marché du travail [Fondeur et Minni, 2005]. Mais les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire actuelle les ont également particulièrement affectés.

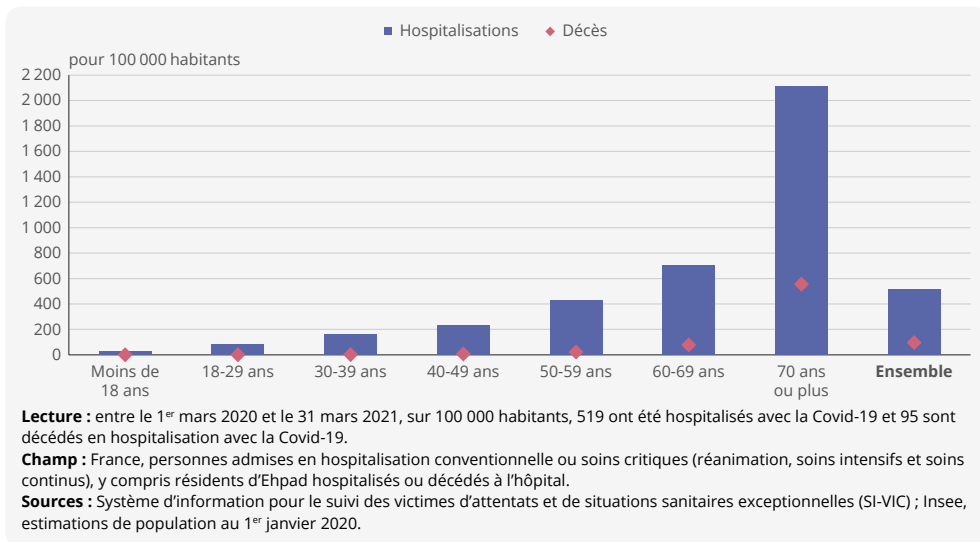
## Les jeunes adultes sont moins à risque de développer une forme grave de Covid-19 que leurs aînés

Les jeunes adultes ont moins de risque de développer une forme sévère de maladie que leurs aînés lorsqu'ils sont infectés par le SARS-CoV-2<sup>1</sup>. En effet, le risque d'hospitalisation et de décès en milieu hospitalier à cause de la Covid-19 s'accroît fortement avec l'âge, en partie car le risque de pathologies aggravantes augmente avec le vieillissement [Semenzato *et al.*, 2021]. Selon le système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles ► **sources, champs et méthodes**, entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021, l'équivalent de 86 personnes pour 100 000 habitants de 18 à 29 ans ont été hospitalisées (hospitalisation conventionnelle ou en soins critiques) avec la Covid-19<sup>2</sup>, contre 706 pour les 60-69 ans et 2 109 pour les 70 ans ou plus ► **figure 1**. Entre février et mai 2020, seuls 0,3 % des 15-29 ans contaminés auraient été hospitalisés, contre 4,5 %

1 Selon l'enquête EpiCov, les jeunes adultes auraient été davantage touchés par le virus que les 30-59 ans lors de la deuxième vague épidémique [Costemalle *et al.*, 2021].

2 L'hospitalisation de personnes porteuses du SARS-CoV-2 peut survenir à des fins de traitement de la Covid-19 ou pour une autre raison. En mars 2021, 90 % des patients hospitalisés (hospitalisation conventionnelle ou en soins critiques) enregistrés dans SI-VIC avec la Covid-19 étaient hospitalisés « en lien avec la Covid ».

## ► 1. Hospitalisations conventionnelles ou en soins critiques et décès à l'hôpital avec la Covid-19 entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021 selon l'âge



pour les 60-69 ans et 22,6 % pour les 70 ans ou plus<sup>3</sup>, parmi les résidents en France métropolitaine hors établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) [Costemalle *et al.*, 2020]. Les décès de patients Covid-19 survenus au cours d'une hospitalisation sont par ailleurs nettement moins fréquents pour les jeunes adultes : moins de 1 pour 100 000 habitants pour les 18-29 ans contre 95 tous âges confondus entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2021. Les écarts selon l'âge seraient sans doute encore plus marqués si on tenait compte des décès en Ehpad et en établissements médico-sociaux.

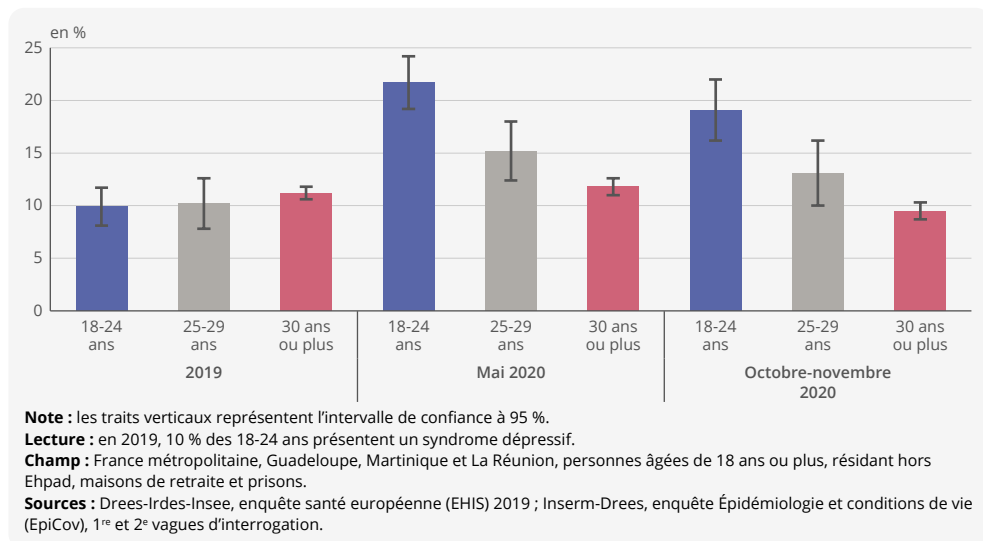
## Le développement des syndromes dépressifs en 2020 touche particulièrement les jeunes

Si les jeunes adultes sont nettement moins à risque face à la Covid-19, ils sont en revanche plus exposés aux phénomènes dépressifs, risque sanitaire ayant pris de l'ampleur dans ce contexte particulier. Avant la crise sanitaire, les jeunes adultes ne se distinguaient pas spécifiquement du reste de la population : en 2019, d'après l'enquête santé européenne (EHIS) ► **sources, champs et méthodes**, 10 % des 18-29 ans souffraient de syndromes dépressifs et 11 % des 30 ans ou plus ► **figure 2**. Ils sont, en revanche, nettement plus touchés depuis le début de la crise sanitaire. Selon l'enquête épidémiologie et conditions de vie (EpiCov) ► **sources, champs et méthodes**, la prévalence des syndromes dépressifs atteint 19 % en mai 2020 pour les 18-29 ans, soit 9 points de plus qu'en 2019, tandis qu'elle est stable aux âges plus élevés. Cette forte hausse est surtout portée par les 18-24 ans pour qui la prévalence des syndromes dépressifs double au cours de cette période, atteignant 22 % en mai 2020 (contre 10 % en 2019). Lors du deuxième confinement, de fin octobre à fin novembre 2020, la prévalence recule pour l'ensemble de la population, retrouvant un niveau équivalent à celui mesuré en 2019 selon l'enquête EHIS, mais culmine toujours chez les 18-24 ans (19 %, contre 13 % pour les 25-29 ans et 10 % pour les 30 ans ou plus). À l'été 2021, d'après **Santé publique France (2021)<sup>4</sup>**, la prévalence des états dépressifs en France métropolitaine demeure globalement plus élevée qu'avant

<sup>3</sup> Cette estimation du taux d'hospitalisation des personnes contaminées par la Covid-19 a été obtenue en croisant les données sérologiques issues de la première vague de collecte de l'enquête EpiCov, qui permettent d'estimer le nombre de personnes infectées par le SARS-CoV-2 en France, et les données SI-VIC sur le nombre d'hospitalisations de personnes infectées.

<sup>4</sup> Les résultats s'appuient sur la vague 25 de l'enquête CoviPrev menée du 21 au 28 juin 2021 ► **sources, champs et méthodes**. L'outil de détection de l'état dépressif n'est pas le même que celui mobilisé dans EHIS 2019 et EpiCov et l'échantillon est plus petit. La situation avant épidémie est appréciée à partir du Baromètre Santé 2017 de Santé publique France.

## ► 2. Prévalence des syndromes dépressifs selon l'âge avant et pendant la crise sanitaire



l'épidémie, et en particulier pour les 18-24 ans. Le jeune âge apparaît comme un facteur de risque de la dépression spécifique à la crise sanitaire parmi les 15 ans et plus [Costemalle *et al.*, 2021]. En mai 2020, à autres caractéristiques identiques<sup>5</sup>, avoir moins de 25 ans (par rapport aux 35-44 ans) augmente la probabilité de connaître un état dépressif [Hazo *et al.*, 2021b]. En novembre 2020, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont par ailleurs un risque plus élevé de présenter un syndrome dépressif persistant par rapport aux 35-44 ans [Hazo *et al.*, 2021a].

### La confiance en l'avenir des jeunes adultes diminuée

D'après le Baromètre d'opinion de la Drees ► **sources, champs et méthodes**, la confiance en l'avenir des jeunes adultes se dégrade nettement sous l'effet de la crise. En 2020, la part des 18-29 ans qui se déclarent optimistes au sujet de leur avenir chute de 17 points (à 51 %), alors qu'elle reste stable pour les 30-59 ans (- 3 points, à 51 %) ► **figure 3**. Pour les jeunes adultes, c'est de loin le plus bas niveau enregistré depuis 2004<sup>6</sup>. C'est aussi la première fois que leur confiance descend au niveau de celle de leurs aînés, alors qu'ils étaient toujours de 10 à 15 points plus optimistes auparavant [Grobon et Portela, 2016]. La perte de confiance est particulièrement marquée pour les étudiants (- 25 points contre - 13 points pour les autres jeunes adultes). Habituellement plus optimistes, 54 % des étudiants gardent confiance en l'avenir, une part similaire à celle des autres jeunes (50 %).

La crainte du chômage à court terme est plus vive en 2020, tant pour les jeunes adultes que pour leurs aînés, mais les premiers demeurent plus inquiets : parmi les adultes en emploi, 63 % des 18-29 ans jugent qu'il y a un risque de chômage dans les mois à venir pour eux-mêmes ou un de leurs proches, contre 45 % des 30-59 ans<sup>7</sup>. Ils étaient respectivement 48 % et 36 % en 2019.

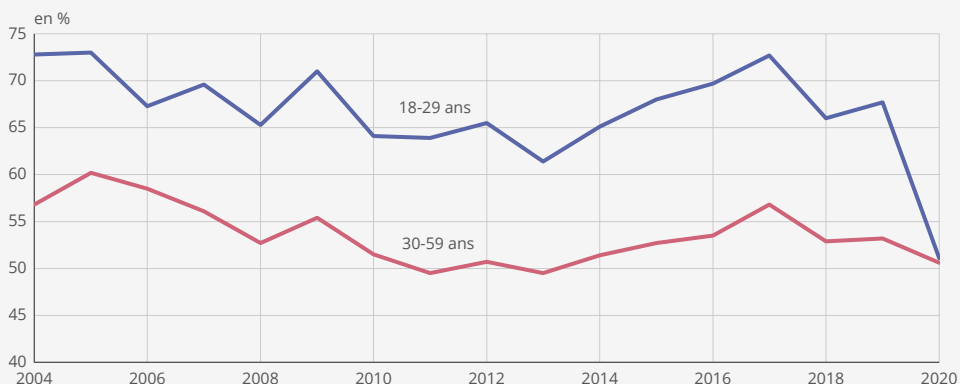
5 Ces caractéristiques sont les suivantes : le sexe, le niveau de diplôme, la situation professionnelle, le décile de niveau de vie, le statut migratoire, la situation financière déclarée et son évolution durant le confinement, avoir fait l'objet de dévalorisations ou de violences verbales, physiques ou sexuelles du conjoint/partenaire dans les quinze derniers jours, la présence de symptômes évocateurs de la Covid-19, l'état de santé perçu, l'existence d'un handicap, le type de foyer pendant le confinement (couple avec ou sans enfant, personne seule, cohabitation avec ses parents, etc.), le type de logement (appartement ou maison), le fait qu'il s'agisse ou non du logement habituel de la personne, la densité de population de la zone dans laquelle se situe le logement et le fait d'avoir confiance dans l'action des pouvoirs publics pour résoudre la crise du coronavirus.

6 Le Baromètre d'opinion de la Drees existe depuis 2000, mais les résultats sont comparables à partir de 2004 à la suite de modifications dans la réalisation de l'enquête.

7 La modalité « Ne se prononce pas », non prise en compte, représente 6 % des réponses à cette question en 2019 comme en 2020 pour l'ensemble des personnes interrogées.



### ► 3. Part de la population optimiste pour son avenir selon l'âge depuis 2004



**Lecture :** en 2020, 51,1 % des jeunes de 18 à 29 ans sont optimistes pour leur avenir.

**Champ :** France métropolitaine, personnes de 18 à 59 ans.

**Source :** Drees, Baromètre d'opinion.

La crise affecte également l'appréciation qu'ont les jeunes adultes de leur situation actuelle. En 2020, les personnes de 18 ans ou plus jugent plus souvent que leur situation est mauvaise qu'en 2019, et il faut remonter à la crise financière de 2008 pour retrouver une telle dégradation. Mais la hausse est particulièrement marquée chez les moins de 30 ans [Lardeux *et al.*, 2021]. De même, davantage de jeunes adultes s'estiment pauvres. En 2020, ils se déclarent en outre plus souvent dans cette situation que les 30-59 ans (26% contre 19 %<sup>8</sup>), alors qu'ils ne s'en distinguaient pas jusque-là. En 2020, 53 % des jeunes disent avoir besoin d'être davantage soutenus par les pouvoirs publics au regard de leur situation globale, du montant des aides publiques qu'ils perçoivent et de leurs impôts, contre 41 % des 30-59 ans. 68 % sont favorables à l'ouverture du revenu de solidarité active (RSA) dès 18 ans, contre 55 % des 30-59 ans. Plus globalement, la fragilisation des plus jeunes semble être un constat partagé : le soutien à l'ouverture du RSA aux plus jeunes a aussi augmenté significativement en 2020 chez les 30-59 ans (+ 9 points). Lorsqu'on leur rappelle le contexte de crise de la Covid-19<sup>9</sup>, la part des 30-59 ans favorables à cette mesure est encore plus importante (63 % contre 55 %), alors qu'il n'y a pas de différence significative pour les 18-29 ans (71 % contre 68 %).

### La crise sanitaire a accru en 2020 les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes

Lors du premier confinement, les jeunes en emploi ont été particulièrement affectés par le fort recours à l'activité partielle. Selon l'enquête EpiCov, 46 % des 18-24 ans en emploi avant le début du premier confinement sont passés par du chômage partiel ou technique en mai 2020, davantage que les 25 ans ou plus (35 %). Ils sont les plus concernés par le chômage partiel ou technique total<sup>10</sup> (26 % contre 15 % chez les 25 ans ou plus). Ces écarts reflètent en partie les différences de postes. Moins diplômés, les moins de 25 ans ont des postes moins qualifiés : d'après l'enquête Emploi, en 2020, 6 % des 18-24 ans en emploi sont cadres contre 21 % des 25 ans ou plus, tandis que 33 % sont ouvriers ou employés non qualifiés contre 18 % des 25 ans ou plus. Or, les cadres ont moins été touchés par le chômage partiel [Givord et Silhol, 2020].

Par ailleurs, les jeunes travaillent plus souvent dans certains secteurs d'activité parmi les plus concernés par l'activité partielle : en 2020, 9 % des 18-24 ans sont dans le secteur de l'hébergement

<sup>8</sup> La modalité « Ne se prononce pas », non prise en compte, représente 8 % des réponses à cette question en 2020 pour l'ensemble des personnes interrogées.

<sup>9</sup> Deux formulations de la question ont été proposées à deux moitiés distinctes de l'échantillon. L'une spécifiait explicitement « dans le contexte de la crise du Covid », l'autre non.

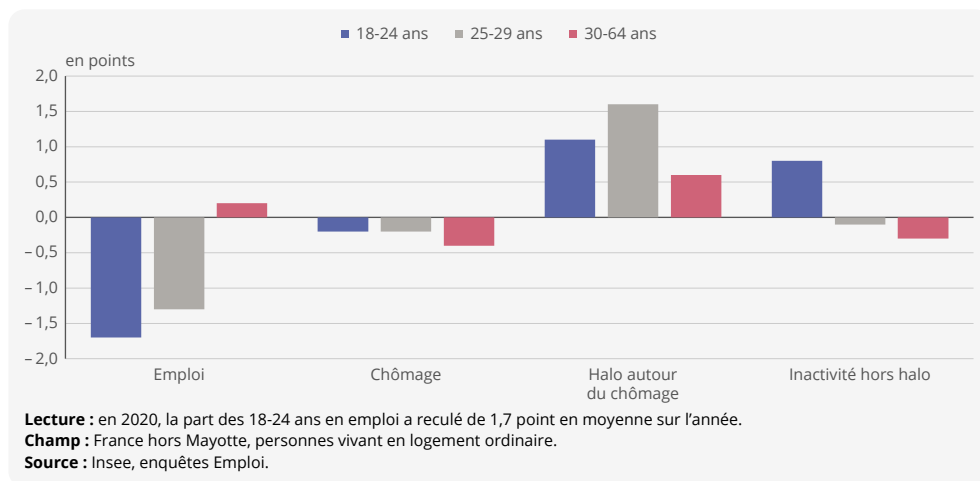
<sup>10</sup> C'est-à-dire hors chômage partiel mis en œuvre sur une partie du temps seulement.

ou de la restauration, contre 5 % des 25-29 ans et 3 % des 30-64 ans. Lors du deuxième confinement, en novembre 2020, le chômage technique ou partiel a été moins répandu dans la population et l'écart entre les jeunes et le reste de la population active est plus ténue.

Surreprésentés parmi les entrants sur le marché du travail et occupant plus souvent des emplois temporaires, les jeunes adultes subissent en 2020 les effets de la crise sur l'emploi [Jauneau et Vidalenc, 2021]. Ainsi, en moyenne sur l'année, le taux d'emploi des 18-24 ans diminue de 1,7 point et celui des 25-29 ans de 1,3 point, alors qu'il est stable pour les 30-64 ans (+ 0,2 point) ► **figure 4**. La baisse pour les 18-24 ans porte avant tout sur les jeunes qui ne sont pas en études, qui contribuent à eux seuls à faire baisser de 2,1 points le taux d'emploi sur cette tranche d'âge, alors que les jeunes en apprentissage le relèvent de 0,5 point et que les autres jeunes en études contribuent peu à l'évolution (- 0,2 point). Les jeunes sont les premiers à pâtir de la chute des embauches, avec notamment une baisse entre 2019 et 2020 de 14 % des embauches de personnes de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de plus de trois mois [Dares, 2021b]. Lors du premier confinement, ils ont aussi particulièrement souffert du non-renouvellement des contrats dans un contexte de baisse de l'emploi à durée limitée : 9 % des 18-24 ans qui avaient un emploi avant le premier confinement l'ont perdu en mai 2020 à la suite d'une fin de contrat ou d'un licenciement, contre 4 % des 25-29 ans et 2 % des 30 ans ou plus [Givord et Silhol, 2020].

Pour limiter l'impact de la crise sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures ► **encadré 1**, dont l'aide à l'embauche des jeunes et l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis. Une première évaluation de l'aide à l'embauche des jeunes entre août et décembre 2020 montre un effet positif sur les embauches en CDI ou en CDD de plus de trois mois des jeunes de moins de 26 ans<sup>11</sup> éligibles à l'aide [Borel et al., 2021]. Toutefois, sur cette période, le taux d'emploi des jeunes éligibles n'aurait pas augmenté, les créations de CDI ou CDD longs venant remplacer celles d'emplois plus précaires comme l'intérim ou les contrats courts. En mars 2021, les embauches de jeunes de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de plus de trois mois, sont presque revenues au niveau de mars 2019 (- 2 %), mais elles ont fortement reculé en avril du fait de l'extension des mesures de restrictions administratives prises au début du mois (- 30 %) [Dares, 2021a]. Par la suite, entre mai et août 2021, elles augmentent à nouveau et dépassent les niveaux d'avant-crise, selon l'Urssaf Caisse nationale. Le nombre d'entrées en apprentissage a par ailleurs augmenté fortement en 2020 (+ 42 % après + 15 % en 2019) [Cupillard, 2021]. Selon Blaize et al. (2021), cette évolution serait

#### ► 4. Évolution entre 2019 et 2020 de la répartition de la population par statut d'activité selon l'âge



11 L'étude porte sur les 22-25 ans, en comparaison aux 26-29 ans.

## ► Encadré 1 – Les mesures en faveur des jeunes adultes pendant la crise

Un ensemble de mesures ont été prises pour limiter l'impact de la crise sur les jeunes adultes.

### **Des aides financières d'urgence pour les jeunes les plus précaires**

Face aux difficultés financières induites par l'état d'urgence sanitaire, des aides exceptionnelles ont été attribuées aux jeunes les plus précaires. En juin 2020, une aide de 200 euros est mise en place pour soutenir d'une part les étudiants dont les revenus sont affectés par la crise sanitaire et ceux originaires d'outre-mer bloqués en métropole, et d'autre part les jeunes non étudiants de moins de 25 ans bénéficiaires d'une aide personnalisée au logement (APL). En novembre 2020, une aide de 150 euros est versée aux jeunes de moins de 25 ans (apprentis, étudiants salariés ou non étudiants) qui perçoivent une APL. Une aide du même montant est versée par les Crous aux étudiants boursiers en décembre.

### **Des mesures de soutien de l'insertion sociale et professionnelle**

Lancé le 23 juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » regroupe un ensemble de mesures qui visent à renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle. Les mesures s'articulent autour de trois axes : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, avec la mise en place notamment de dispositifs d'aide à l'embauche et à l'apprentissage ; orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir, *via* l'augmentation de l'offre de formation ; accompagner les jeunes éloignés de l'emploi, en renforçant des dispositifs d'accompagnement existants. Parmi ces mesures, les employeurs peuvent bénéficier de l'aide à l'embauche des jeunes pour un montant pouvant aller jusqu'à 4 000 euros, pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI ou en CDD de plus de trois mois, et de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans et jusqu'à 8 000 euros pour un apprenti majeur.

Le plan est complété le 26 novembre 2020 par de nouvelles mesures destinées à lever les freins financiers qui pourraient conduire un jeune à renoncer à une formation ou à un accompagnement vers l'emploi. Notamment, deux aides financières sont créées à destination des jeunes en recherche d'emploi : l'une pour les jeunes engagés dans un dispositif d'accompagnement intensif de Pôle emploi ou de l'Association pour l'emploi des cadres, l'autre pour les jeunes diplômés anciens boursiers. Par ailleurs, le nombre de places supplémentaires dans la Garantie jeunes prévues initialement dans le plan (50 000) est doublé, portant le total de bénéficiaires potentiels pour l'année 2021 à 200 000 jeunes contre 100 000 en 2020.

### **Les mesures destinées aux étudiants**

L'aide spécifique ponctuelle (ASP) est une aide destinée à tous les étudiants en formation initiale qui rencontrent des difficultés financières passagères. Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux (BCS). L'accès à l'ASP a été simplifié dès le début de la crise sanitaire et le montant du versement anticipé est passé de 200 à 500 euros. En novembre 2020, le montant maximal de l'aide, versement anticipé compris, est passé de 1 707 à 2 571 euros.

Par ailleurs, les bourses ont été prolongées en juillet 2020 pour tenir compte du décalage du calendrier pédagogique, et elles ont été revalorisées de 1,2 %. Les droits d'inscription et les loyers dans les cités universitaires ont été gelés.

Les boursiers ont aussi bénéficié dès la rentrée de deux repas par jour au tarif de 1 euro par repas dans les restaurants universitaires. Ce dispositif a été élargi à l'ensemble des étudiants à partir de fin janvier 2021. En plus de ces mesures financières, des mesures complémentaires d'accompagnement ont été mises en place : création de 20 000 emplois étudiants supplémentaires, aides psychologique, matérielle, etc. À ces aides, s'ajoutent celles des collectivités territoriales ou des établissements *via* la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

liée aux aides exceptionnelles mises en place pour soutenir ce dispositif, ainsi qu'à la réforme sur l'apprentissage de 2018 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans, comme pour les 25-29 ans, la baisse de l'emploi en 2020 ne s'est pas traduite par une hausse du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, pour être considéré comme chômeur au sens du BIT, il faut avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines – ou avoir trouvé un emploi qui

commence dans les trois mois – et se déclarer disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi. Or, les épisodes de confinement ont compliqué les démarches et affecté la disponibilité des jeunes, comme de leurs aînés, tandis que la mise à l'arrêt de certains secteurs, y compris pendant des périodes où la population n'était pas confinée, a pu les décourager. De nombreux jeunes se sont ainsi retrouvés dans le halo autour du chômage, qui englobe les personnes sans emploi et souhaitant travailler, mais qui ne satisfont pas aux critères du BIT pour être comptées comme chômeuses [Jauneau et Vidalenc, 2021]. La part des 18-24 ans dans le halo autour du chômage a augmenté de 1,1 point en 2020, celle des 25-29 ans davantage encore (+ 1,6 point).

Dans le même temps, la part des 18-24 ans inactifs hors halo a augmenté de 0,8 point, alors qu'elle est restée stable pour les 25-29 ans (- 0,1 point). Cette augmentation pour les plus jeunes semble s'expliquer par un allongement des études, mais qui n'est pas nécessairement dû à la crise Covid-19.

En 2021, en dépit du troisième confinement qui a touché partiellement le deuxième trimestre, le taux d'activité et le taux d'emploi s'améliorent pour les jeunes de 15 à 24 ans [Insee, 2021].

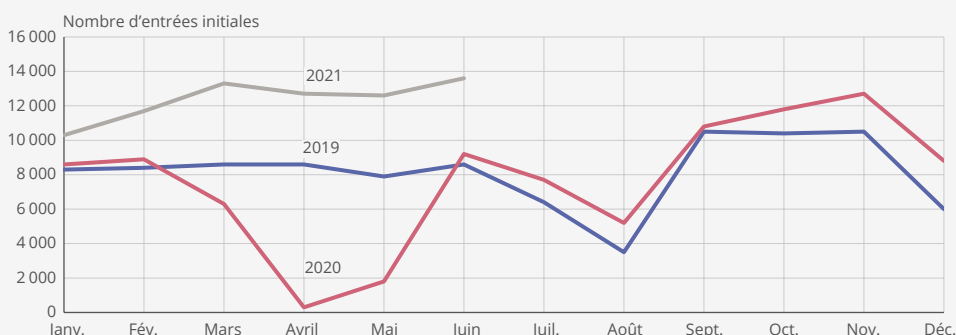
### Moins d'entrées en Garantie jeunes en 2020 avec le confinement, malgré le fort rebond à partir de juin

Pour limiter les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), déjà fragilisés en temps normal, les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ont été renforcés en 2021 ► **encadré 1**.

En 2020, 14,0 % des 15-29 ans en France hors Mayotte sont NEET, en hausse de 1,1 point par rapport à 2019, du fait notamment d'une forte augmentation pendant le premier confinement [Bernard, 2021]. Cette part a chuté à l'issue de ce confinement, mais fluctue depuis. Au deuxième trimestre 2021, la part des NEET diminue de 0,3 point, à 12,8 %, du fait de l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail, après une augmentation de même ampleur au trimestre précédent ; elle demeure supérieure à son niveau d'avant-crise de 0,5 point [Insee, 2021]. Les profils, situations et conditions de vie des NEET sont hétérogènes [Francou, 2020 ; Reist, 2020 ; Bernard, 2021]. La Garantie jeunes, qui ouvre droit pendant douze mois une allocation et un accompagnement vers l'emploi ou une formation, assuré par une mission locale, s'adresse aux plus précaires d'entre eux, les 16-25 ans qui ne sont pas soutenus financièrement par leurs parents et dont les revenus sont inférieurs au montant de base du revenu de solidarité active [Dares, 2020 ; Drees, 2021b].

En 2020, le nombre cumulé d'entrées initiales en Garantie jeunes a diminué par rapport à 2019 sous l'effet de la crise, passant de 97 900 à 92 100. En effet, le premier confinement a quasi interrompu les entrées dans le dispositif, en partie en raison de la fermeture au public des missions locales [Dares, 2020]. Si les entrées initiales ont fortement rebondi en juin et sont restées dynamiques tout

#### ► 5. Entrées initiales mensuelles dans la Garantie jeunes entre 2019 et juin 2021



**Lecture :** en décembre 2020, 8 800 jeunes sont entrés pour la première fois dans le dispositif Garantie jeunes.

**Champ :** France.

**Source :** Système d'information des missions locales I-Milo, traitements Dares.

au long du second semestre 2020 (+ 18 % d'entrées initiales entre juin et décembre 2020 par rapport à la même période en 2019), cela n'a pas suffi à rattraper le nombre d'entrées enregistré en 2019

► [figure 5](#).

En 2021, en revanche, le fort dynamisme observé au premier semestre compense la décrue de 2020. Au cours de cette période, les entrées initiales se maintiennent à un niveau élevé atteignant en juin leur plus haut niveau depuis la généralisation du dispositif en 2017 [[Drees, 2021a](#)].

Pour 2021, les moyens financiers alloués aux missions locales ont été augmentés et les conditions d'entrée en Garantie jeunes ont été assouplies pour accompagner 100 000 jeunes supplémentaires sur l'année, portant à 200 000 le nombre total de bénéficiaires potentiels<sup>12</sup>. Le Gouvernement a par ailleurs engagé une nouvelle évolution du dispositif sous la forme d'un contrat d'engagement pour les jeunes.

## Une crise atypique qui affecte les conditions d'apprentissage des étudiants

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 affecte directement les conditions dans lesquelles les jeunes étudient. Entre 18 et 24 ans, plus d'un jeune sur deux est étudiant, dont huit sur dix dans l'enseignement supérieur. Cela représente 2,2 millions de jeunes inscrits dans le supérieur en 2019-2020 et 2,3 en 2020-2021.

Dès mars 2020, les étudiants ont dû suivre leurs études le plus souvent à distance avec la fermeture des établissements d'enseignement. D'après l'enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014 (ENRJ) ► [sources, champs et méthodes](#), « en temps normal », plus de la moitié des étudiants du supérieur ne vivent pas chez leurs parents. Parmi les étudiants décohabitants, 52 % vivent seuls ; 45 % sont en studio et 60 % habitent à plus de 100 kilomètres de leurs parents. Quand bien même la décohabitation concerne principalement les étudiants les plus favorisés [[Castell et al., 2016](#)], ces conditions de logement ont pu accentuer les sentiments d'isolement, avec la fermeture des lieux de sociabilité ou d'études comme les bibliothèques. Selon l'enquête EpiCov, 15 % des étudiants (y compris cohabitants) ne sont pas restés dans leur logement pendant le premier confinement : 75 % sont retournés chez leurs parents et 10 % ont rejoint leur partenaire. Les étudiants qui cohabitent en temps habituel avec leurs parents n'ont pas non plus toujours des conditions de logement favorables pour étudier chez eux. Notamment, 10 % ne disposent pas d'une chambre à eux.

## Un risque de fragilisation des étudiants les plus précaires

La situation financière des étudiants les plus précaires a été fragilisée du fait des difficultés à trouver un stage, une alternance ou un emploi pendant les périodes de confinement. En effet, en temps normal, de nombreux étudiants vivent en partie des revenus du travail. Selon l'enquête ENRJ, parmi les étudiants du supérieur au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, 23 % déclarent percevoir des revenus du travail, dont la moitié dépasse 1 700 euros sur le trimestre.

Parmi eux, la majorité (61 %) cumulent emploi et études, tandis que 6 % sont stagiaires et 33 % sont alternants. La majorité également de ces jeunes travaillent toute l'année (69 %), 22 % de façon discontinue et 9 % de façon très occasionnelle, souvent sans contrat de travail. Certaines situations d'emploi s'avèrent particulièrement fragiles eu égard à la crise sanitaire. Par exemple, 7 % des étudiants donnent des cours particuliers, 8 % gardent des enfants, des services moins évidents avec les confinements, le développement du télétravail et la plus grande présence des parents à domicile. De même, plus d'un tiers des étudiants a travaillé l'été précédent (36 %) : 12 % dans l'hôtellerie-restauration et 9 % dans l'animation socioculturelle, deux secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire [[Insee, 2020j](#)].

Pour ceux qui cumulent études supérieures et emploi au moment de l'enquête, les revenus du travail correspondent, sur l'ensemble de l'année 2014, à un revenu médian d'un peu plus de 2 000 euros, soit 22 % de leurs ressources financières totales (revenus du travail, aides sociales et aides familiales).

<sup>12</sup> Depuis la fin du mois de mai 2021, date d'entrée en vigueur du décret n° 2021-664 du 26 mai 2021 relatif à la Garantie jeunes, les critères d'éligibilité en matière de non-imposition et de ressources ont été assouplis. Le décret a pu faciliter les entrées dans le dispositif au mois de juin, cependant le nombre d'entrées initiales était déjà très élevé les mois précédents (13 300 en mars par exemple). Les effets de la réforme ne pourront être observés qu'avec un décalage de recul.

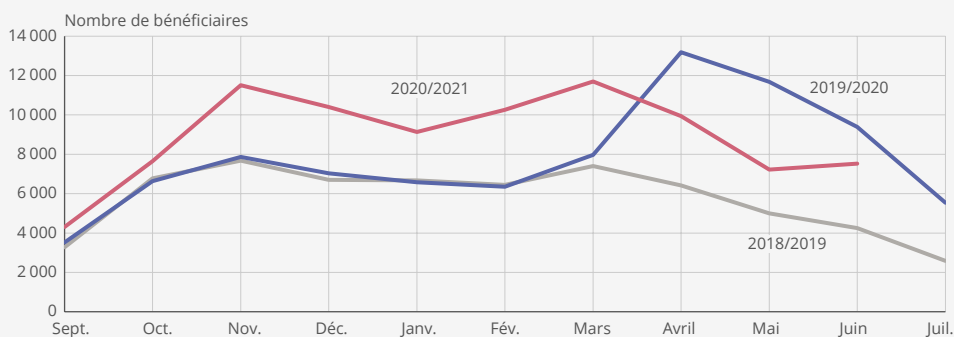
Pour 13 % d'entre eux, ils représentent même près de 7 000 euros annuels, soit plus de 50 % de leurs ressources. Les difficultés à trouver un emploi d'appoint du fait de la crise<sup>13</sup> a ainsi pu peser de façon importante sur le budget des étudiants, notamment des plus précaires. Par ailleurs, les difficultés à trouver un stage peuvent à la fois amputer les ressources des jeunes et affecter leur parcours étudiant ou leur capacité de le poursuivre. Or, les entrées en stage des jeunes de moins de 25 ans ont reculé de 22 % entre 2019 et 2020, en particulier entre les deux printemps, sachant que quatre stages sur dix sont rémunérés et qu'ils conditionnent souvent l'obtention d'un diplôme [Paloc, 2021].

## Le recours plus fréquent à l'aide spécifique ponctuelle révèle une montée de la précarité étudiante

Perte de revenus du travail, mais aussi impossibilité pour une partie des jeunes décohabitants, dans le cadre des restrictions de déplacement, de revenir chez leurs parents pour bénéficier de certaines aides informelles (lessive, repas, etc.), ont pu déséquilibrer le budget de certains étudiants. Dès avril 2020, le nombre de bénéficiaires de l'aide spécifique ponctuelle (ASP) ► encadré 1 s'est envolé (13 200, contre 6 400 un an avant) et reste, jusqu'en juillet, deux fois plus élevé que les années précédentes ► figure 6, illustrant une précarité étudiante en forte hausse. Cette aide versée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) est destinée aux étudiants les plus en difficulté. À la rentrée, en septembre et octobre 2020, les demandes d'aide ont retrouvé un niveau proche de leur niveau habituel, mais avec le durcissement des restrictions sanitaires et le deuxième confinement, elles ont à nouveau fortement progressé en novembre 2020 (+ 46 % par rapport à novembre 2019).

En 2021, avec le prolongement des mesures sanitaires, le nombre d'aides versées au titre de l'ASP reste à un niveau inhabituellement élevé durant tout le premier semestre, mais en deçà du pic observé entre avril et juin 2020. En mars 2021, 11 700 étudiants en bénéficient, puis 7 500 en juin. La hausse inédite du nombre d'aides entre mai et juin est probablement liée aux difficultés de trouver un emploi saisonnier pour les étudiants. D'autre part, le montant moyen de l'aide versée a lui aussi progressé de près de 10 % (403 euros en moyenne entre septembre 2020 et mars 2021) par rapport à la même période pré-Covid de l'année précédente, alors même qu'il ne prend pas en compte les autres aides créées spécialement pour faire face à la crise sanitaire ► encadré 1.

### ► 6. Bénéficiaires des aides spécifiques ponctuelles à destination des étudiants, hors aides spécifiques Covid, entre septembre 2018 et juin 2021



**Notes :** un étudiant peut demander plusieurs aides au cours d'une année universitaire, il est alors comptabilisé autant de fois qu'il en reçoit. Les aides spécifiques Covid ne sont pas comptabilisées.

**Lecture :** en septembre 2020, 4 300 étudiants ont bénéficié d'une aide spécifique ponctuelle.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire.

**Source :** Cnous-DGESIP.

<sup>13</sup> Il existe une saisonnalité des emplois et stages. Parmi les jeunes qui étaient en études supérieures au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 24 % ont travaillé sur ce trimestre, pour un revenu médian de 800 euros sur les trois mois. Ils étaient 32 % au 2<sup>e</sup> trimestre, pour un revenu médian de 850 euros, et 54 % au 3<sup>e</sup> trimestre, pour un revenu médian de 1 200 euros.

En septembre 2020, un ticket repas à 1 euro a été mis en place pour lutter contre la précarité étudiante, d'abord destiné aux boursiers, puis élargi à tous les étudiants en janvier 2021. D'après l'enquête Budget de famille 2017, les dépenses alimentaires représentent habituellement un cinquième du budget des étudiants. Le ticket repas à 1 euro a été très demandé dès son démarrage, avec plus d'un million de repas servis en septembre et octobre 2020, soit en moyenne six repas par bénéficiaire chaque mois. Avec le deuxième confinement et le passage de l'intégralité des cours en distanciel, le nombre de repas servis à 1 euro a réduit des deux tiers à partir de novembre 2020. Cependant, le retour d'une partie des cours en présentiel et l'élargissement du ticket repas à l'ensemble des étudiants fin janvier 2021 entraînent un rebond jusqu'à atteindre 3,2 millions de repas servis en mars 2021, soit en moyenne neuf repas par bénéficiaire. ●

**Auteurs :**

Opale Echegu (Drees)

Héry Papagiorgiou (Sies)

Laurie Pinel (Drees)

avec la collaboration de Jean-Baptiste Hazo, Julien Ramillon et Jehanne Richet (Drees)

## ► Sources, champs et méthodes

Cette étude mobilise de nombreuses sources issues de la statistique publique.

Les données sur les personnes hospitalisées et décédées à l'hôpital avec la Covid-19 sont issues de la **base SI-VIC** (système d'information pour le suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles). Elles correspondent aux dates de survenue. Depuis mars 2020, les établissements de santé qui reçoivent des patients atteints de la Covid-19 le saisissent dans SI-VIC.

Les données sur la santé mentale proviennent de trois enquêtes : l'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), l'enquête santé européenne *European Health Interview Survey* (EHIS) et l'enquête CoviPrev. L'enquête **EpiCov** a été mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé publique France et l'Insee dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et permet d'étudier les effets du confinement et de l'épidémie. Elle s'est déroulée en 2020 en deux vagues de collecte (du 2 mai au 2 juin et du 26 octobre à fin novembre) en France hors Mayotte ; une troisième vague s'est achevée à l'été 2021. L'**EHIS** 2019 suit l'état de santé de la population française et ses déterminants. L'enquête **CoviPrev** est réalisée depuis le 23 mars 2020 par Santé publique France, en plusieurs vagues, par internet et sur la France métropolitaine, pour suivre l'évolution de la santé mentale et l'adoption des comportements de prévention dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. L'outil de détection de l'état dépressif diffère selon les enquêtes : dans EHIS 2019 et EpiCov, la santé mentale est mesurée à partir du *Patient Health Questionnaire* à neuf items (PHQ-9) ; dans CoviPrev, elle est mesurée à partir de l'échelle *Hospital Anxiety and Depression scale* (HAD) [Costemalle *et al.*, 2021].

Les opinions des jeunes sont étudiées grâce au **Baromètre d'opinion** de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Il s'agit d'une enquête de suivi de l'opinion sur la santé, les inégalités et la protection sociale, réalisée chaque année depuis 2000, d'octobre à décembre, selon la méthode des quotas, auprès de la population âgée de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine. Les résultats du Baromètre présentés ici ne tiennent pas compte des personnes qui ne se sont pas prononcées ; le poids de cette modalité de réponse est néanmoins signalé lorsqu'il dépasse 3 %.

Les données sur l'emploi des jeunes sont principalement issues de l'**enquête Emploi** de l'Insee.

Les données sur les entrées dans la Garantie jeunes sont extraites du système d'information des missions locales (**I-Milo**).

Les traitements sont effectués par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

L'**enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)**, menée conjointement par la Drees et l'Insee du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014, en France hors Mayotte, permet d'appréhender la situation d'activité des jeunes « en temps normal », en particulier des étudiants.

Les **systèmes d'information SISE et SCOLARITE**, respectivement du Sies et de la Depp (services statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports), permettent de recenser les inscriptions des étudiants dans l'enseignement supérieur. Les données sur les bénéficiaires des aides spécifiques ponctuelles et des tickets de restauration universitaire sont fournies par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

### La définition des jeunes et des étudiants varie selon les sources

Les populations sur lesquelles portent les analyses diffèrent d'une source à l'autre, notamment s'agissant de l'âge et du lieu de résidence. Les effectifs ne sont pas toujours suffisants ou disponibles pour détailler les tranches d'âges.

S'agissant des étudiants, le Sies comptabilise les personnes de moins de 35 ans inscrites pour l'année scolaire dans l'enseignement supérieur et en formation initiale. Dans l'ENRJ, le statut d'étudiant se base sur la situation et le contrat de travail déclarés par le jeune au moment de l'enquête. Il comprend alors à la fois étudiants, stagiaires et apprentis de 18 à 24 ans, champ restreint dans cet éclairage à ceux en cours d'études dans l'enseignement supérieur. Dans EpiCov, les étudiants sont les personnes, sans limite d'âge, qui déclarent comme situation principale avant le premier confinement être « en études (élève, étudiant) ou stage non rémunéré » ou « en apprentissage sous contrat ou stage rémunéré ».

Dans cet éclairage, les jeunes en emploi ne sont pas comptabilisés de la même façon dans l'ENRJ, dans l'enquête Emploi ou dans EpiCov. L'enquête Emploi compte les jeunes qui répondent aux critères d'emploi du Bureau international du travail (BIT) ; l'ENRJ ceux qui ont déclaré des revenus pour une activité exercée au moins une heure au cours de la semaine de référence ; EpiCov ceux qui ont déclaré être en emploi, apprentissage ou stage rémunéré avant le début du premier confinement.

## ► Pour en savoir plus

- **Bernard J.**, « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.
- **Blaize T. et al.**, « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ? », *Dares Analyses* n° 50, septembre 2021.
- **Borel M., Dubost C.-L., Pichavant A.-S., Reist C.**, « Quels ont été les effets de l'aide à l'embauche des jeunes sur l'emploi des jeunes ? », *Dares Analyses* n° 22, mai 2021.
- **Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M., Rivalin R.**, « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.



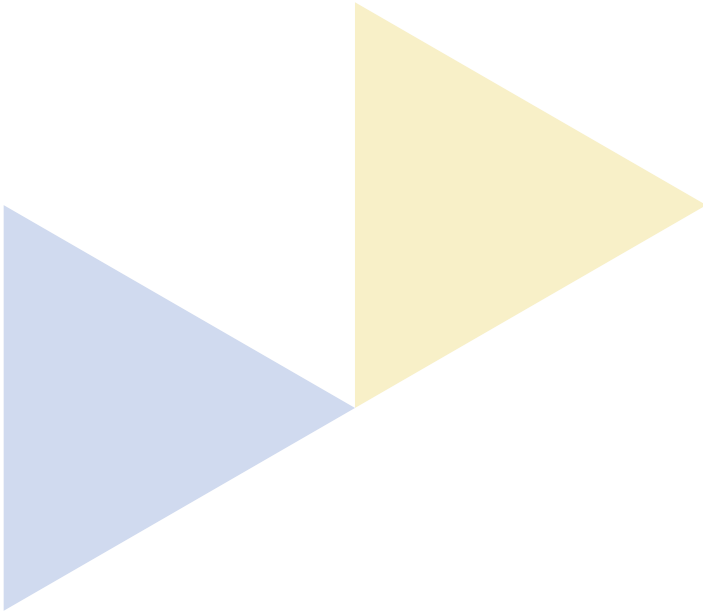




## ► Pour en savoir plus (suite)

- **Chan Chee C., du Roscoät E., Léon C.**, « La dépression en France chez les 18-75 ans : résultats du Baromètre santé 2017 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 32-33, octobre 2018.
- **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)**, « La Garantie jeunes de demain. Un droit ouvert à tous les jeunes », *Rapport*, décembre 2020.
- **Costemalle V., Gaini M., Hazo J.-B., Naouri D.**, « En quatre vagues, l'épidémie de Covid-19 a causé 116 000 décès et lourdement affecté le système de soins », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Costemalle V., Courtejoie N., Miron de l'Espinay A., Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Meyer L., Rouquette A., Jusot F., Pailhé A., Spire A., Martin C., Barlet M., Raynaud P., Leduc A., Sillard P., Beck F., Paliot N., Lydié N., Rahib D.**, « À la veille du deuxième confinement, le système de dépistage détectait plus de la moitié des personnes infectées par la Covid-19 - SARS-CoV-2 », *Les Dossiers de la Drees* n° 72, décembre 2020.
- **Cupillard E.**, « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 », *Dares Focus* n° 38, juillet 2021.
- **Dares**, « Les jeunes face à la crise sanitaire », *Dossier*, septembre 2021a.
- **Dares**, « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 31 mai 2021 », *Tableau de bord*, juin 2021b.
- **Dares**, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des missions locales », juin 2020.
- **Drees**, « En juillet, le nombre d'allocataires du RSA remonte légèrement », *Communiqué de presse*, septembre 2021a.
- **Drees**, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2021b.
- **Fondeur Y., Minni C.**, « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique* n° 378-379, Insee, juillet 2005.
- **Franco Q.**, « Les "NEET", des ressources et des conditions de vie hétérogènes », *Injep Analyses & Synthèses* n° 31, janvier 2020.
- **Givord P., Silhol J., Beck F., Castell L., Favre-Martinoz C., Legleye S., Paliot N., Sillard P., Barlet M., Leduc A., Raynaud P.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Grobon S., Portela M.**, « Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale - Trois études sur les 18-29 ans à partir de dix années du Baromètre d'opinion de la Drees. », *Les Dossiers de la Drees* n° 3, août 2016.
- **Hazo J.-B., Costemalle V., Rouquette A., Bajos N., Bagein G., Calandra C., Counil E., Deroyon T., Franck J.-E., Gosselin A., Jusot F., Kreling R., De Lamballerie X., Leduc A., Lydié N., Martin C., Meyer L., Novelli S., Pailhé A., Rahib D., Raynaud P., Sillard P., Slama R., Spire A.**, « Une dégradation de la santé mentale chez les jeunes en 2020. Résultats issus de la 2<sup>e</sup> vague de l'enquête EpiCov. », *Études et Résultats* n° 1210, octobre 2021a.
- **Hazo J.-B., Costemalle V., Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Meyer L., Rouquette A., Jusot F., Pailhé A., Spire A., Martin C., Barlet M., Raynaud P., Leduc A., Sillard P., Beck F., Paliot N., Lydié N., Rahib D.**, « Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans. Résultats issus de la 1<sup>re</sup> vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019. », *Études et Résultats* n° 1185, Drees, mars 2021b.
- **Hozé N., Paireau J., Lapidus N., Tran Kiem C., Salje H., Severi G., Touvier M., Zins M., De Lamballerie X., Lévy-Bruhl D., Carrat F., Cauchemez S.**, "Monitoring the proportion of the population infected by SARS-CoV-2 using age-stratified hospitalisation and serological data: a modelling study", *The Lancet Public Health*, avril 2021.
- **Insee**, « Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,0 % », *Informations rapides* n° 207, août 2021.
- **Insee**, « Les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire représenteraient environ 9 % de la valeur ajoutée », *Note de conjoncture*, octobre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Une photographie du marché du travail en 2020. L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- **Lardeux R., Papuchon A., Pirus C.**, « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », *Études et Résultats* n° 1195, Drees, juillet 2021.
- **Marlat D., Perraud-Ussel C.**, « Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-bacheliers », *Note flash du Sies* n° 10, juin 2021.
- **Ndao G.**, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante », *Note d'information du Sies* n° 20, décembre 2020.
- **Paloc T.**, « Le nombre de stages en entreprise diminue nettement au printemps 2020 », *Dares Focus* n° 12, mars 2021.
- **Pisarik J., Rochereau T., Célant N.**, « État de santé des Français et facteurs de risque. Premiers résultats de l'Enquête santé européenne-Enquête santé et protection sociale 2014. », *Études et Résultats* n° 998, Drees, mars 2017.
- **Reist C.**, « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », *Dares Analyses* n° 6, février 2020.
- **Santé publique France**, « Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ? Résultats de la vague 22 de l'enquête CoviPrev (15-17 mars 2021) », *Le point sur CoviPrev*, avril 2021.
- **Semenzato L., Botton J., Drouin J., Cuenot F., Dray-Spira R., Weill A., Zureik M.**, « Maladies chroniques, états de santé et risque d'hospitalisation et de décès hospitalier pour Covid-19 lors de la première vague de l'épidémie en France : étude de cohorte de 66 millions de personnes », *Rapport d'étude*, ANSM-CNAM, février 2021.
- **Warszawski J., Bajos N., De Lamballerie X., Seng R., Beaumont A.-L., Slama R., Hisbergues M., Rahib D., Lydié N., Legendre B., Barlet M., Rey S., Raynaud P., Leduc A., Costemalle V., Beck F., Legleye S., Castell L., Givord P., Favre-Martinoz N., Paliot N., Silhol J., Sillard P.**, « En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2 », *Études et Résultats* n° 1167, Drees, octobre 2020.

# Dossiers





# 24 % des ménages détiennent 68 % des logements possédés par des particuliers

Un quart des ménages vivant en France sont propriétaires de plusieurs logements. Ces ménages multipropriétaires détiennent les deux tiers du parc de logements des particuliers. Plus leur niveau de vie augmente, plus les ménages détiennent un nombre élevé de logements. Ainsi, 58 % des multipropriétaires sont aisés ou plutôt aisés, contre 34 % de l'ensemble des ménages. Les ménages multipropriétaires sont plus âgés et plus souvent en couple que l'ensemble des ménages. De plus, leur résidence principale se situe plus fréquemment dans les couronnes des aires d'attraction des villes.

La moitié des ménages multipropriétaires possèdent au moins un logement mis en location, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. Dès le troisième logement possédé, la propriété immobilière des particuliers est essentiellement à usage locatif. Les ménages possédant plus de logements recourent davantage aux sociétés civiles immobilières.

La propriété des logements en location est très concentrée : les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers. Ces ménages possèdent à eux seuls 37 % des logements situés dans le centre des grandes villes, contre 24 % sur l'ensemble du territoire.

En 2017, 58 % des ménages résidant en France sont propriétaires d'au moins un logement, que ce soit leur **résidence principale** ou un autre logement<sup>1</sup>. Au total, ils possèdent 28,4 millions de logements (maisons ou appartements) en nom propre ou *via* une **société civile immobilière** (SCI). Pour l'essentiel, soit ils les occupent en résidence principale ou secondaire, soit ils les mettent en location.

La majorité des ménages propriétaires ne possèdent qu'un logement (34 % de l'ensemble des ménages). En revanche, 7,3 millions de ménages sont propriétaires, seuls ou en commun avec un ou plusieurs autres ménages, de deux logements ou plus : ces **ménages multipropriétaires** représentent 24 % des ménages résidant en France ► **figure 1**. Ils se distinguent des propriétaires d'un seul logement par leurs caractéristiques sociodémographiques et l'usage fait des logements, bien qu'ils constituent eux-mêmes un groupe hétérogène [Kwok, 2010a]<sup>2</sup>.

Pour décrire ces ménages et les logements qu'ils possèdent, ce dossier s'appuie sur une nouvelle base de données exhaustive sur le patrimoine immobilier des ménages. Celle-ci enrichit la connaissance sur les ménages propriétaires et sur leur parc de logements, en permettant des analyses plus fines, tant au niveau territorial que sur des populations réduites, notamment celles possédant un grand nombre de logements. De plus, elle couvre l'ensemble des logements situés en France et possédés par des ménages résidents (y compris par l'intermédiaire d'une SCI) ► **sources**.

## Les ménages multipropriétaires possèdent les deux tiers des logements détenus par des particuliers

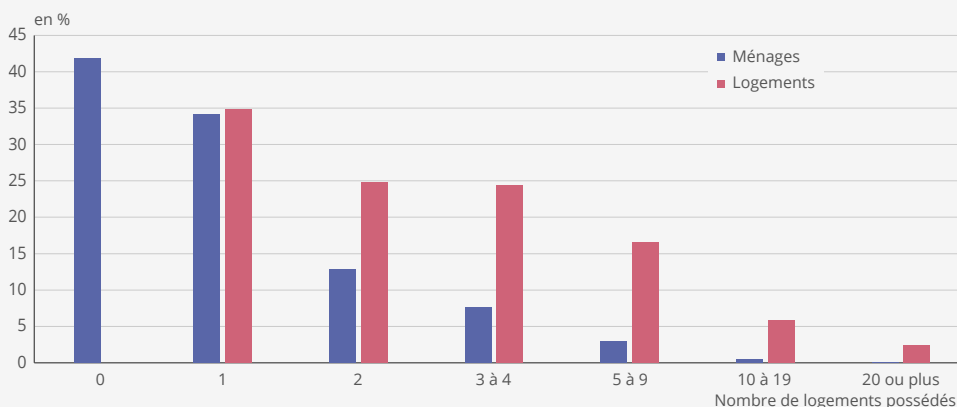
Malgré le grand nombre de propriétaires, la propriété des logements est relativement concentrée. Ainsi, les 24 % de ménages multipropriétaires possèdent deux tiers du parc de logements détenu par des ménages. La moitié des ménages multipropriétaires, soit 13 % des ménages, détiennent exactement deux logements et possèdent près d'un quart du parc de logements détenu par des particuliers. Les ménages restants, propriétaires de trois logements ou plus (11 % des ménages), possèdent quant à eux près de la moitié du parc (46 %). En particulier, les ménages détenteurs de 10 logements ou plus (0,6 % des ménages) possèdent 8 % du parc<sup>3</sup>, soit quatorze fois leur part dans la population, et les détenteurs de 20 logements ou plus (0,1 % des ménages, soit environ 30 000 ménages) détiennent 2,4 % des logements.

1 Au niveau de la zone euro, ce taux s'élève à 65 % en 2017-2018.

2 Tout comme la propriété immobilière en général, les déterminants de la multipropriété sont nombreux : cycle de vie, comportements d'épargne, lieu de résidence, patrimoine reçu ou transmis, activité économique, choix de fécondité ou préférence pour la mobilité [Arnold et Boussard, 2017 ; Bonnet *et al.*, 2018].

3 En tenant compte du prix des logements, la concentration du patrimoine immobilier en valeur serait légèrement plus marquée.

## ► 1. Répartition des ménages et des logements selon le nombre de logements possédés



**Note :** la part des logements possédés par chaque groupe de ménages est calculée en rapportant le nombre de logements distincts concernés au nombre total de logements possédés par les ménages. Lorsqu'un logement est possédé par des ménages appartenant à des groupes différents, il est comptabilisé une fois dans chaque groupe, les parts ne s'additionnent donc pas.

**Lecture :** 2,9 % des ménages possèdent 5 à 9 logements. Ces ménages sont propriétaires de 16,6 % des logements possédés par des ménages.

**Champ :** ménages résidents et logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou *via* une société civile immobilière.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

Un bien immobilier peut être détenu par plusieurs personnes, soit au sein d'un même ménage, soit dans des ménages différents : 14 % des logements sont ainsi possédés par plusieurs ménages ► **sources**. Dans ce dossier, sauf mention contraire, un ménage ayant un droit de propriété sur un logement en est considéré comme propriétaire, quelle que soit la part détenue, et quel que soit le nombre de ménages ayant un droit de propriété sur ce logement.

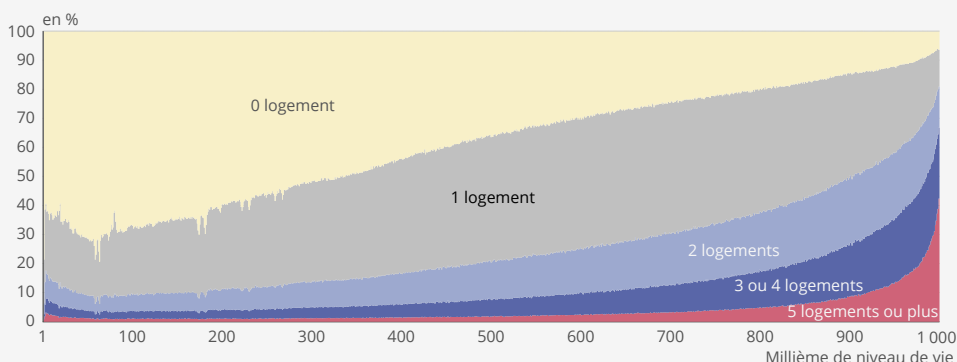
### 41 % des ménages multipropriétaires appartiennent aux 20 % les plus aisés

Le nombre de logements possédés augmente avec le **niveau de vie**. Parmi les 20 % de personnes<sup>4</sup> les plus modestes, 67 % des ménages ne possèdent aucun logement, contre 15 % parmi les 20 % les plus aisés ► **figure 2**. Cet écart est encore plus marqué parmi les ménages multipropriétaires. Parmi les 10 % les plus aisés, 60 % des ménages sont multipropriétaires, contre 13 % des ménages de la moitié la plus modeste. Cette part s'élève à 76 % parmi les 1 % les plus aisés, et 81 % parmi les 0,1 % les plus aisés. Enfin, 3,5 % des ménages (soit un million de ménages) sont propriétaires d'au moins cinq logements, mais ils sont 16 % parmi les 10 % les plus aisés, 33 % parmi les 1 % les plus aisés, et même 42 % parmi les 0,1 % les plus aisés.

58 % des ménages multipropriétaires sont **aisés** ou **plutôt aisés**, contre 34 % de l'ensemble des ménages ► **figure 3**. Inversement, il y a deux fois moins de ménages **pauvres** ou **modestes** parmi les ménages multipropriétaires que dans l'ensemble de la population (19 % contre 41 %). Ainsi, 41 % des ménages multipropriétaires appartiennent aux 20 % les plus aisés. Les ménages les plus aisés ont en effet une capacité d'épargne plus importante [Garbinti et Lamarque, 2014], qu'ils peuvent mobiliser pour se constituer un patrimoine immobilier, pour leur résidence principale, mais aussi pour des résidences secondaires ou des investissements locatifs. Les transmissions intergénérationnelles aident aussi à se constituer un patrimoine immobilier, or les héritiers et donataires sont plus aisés que la moyenne [Garbinti *et al.*, 2012 ; Cazenave-Lacrouts *et al.*, 2021].

<sup>4</sup> Les personnes sont classées selon le niveau de vie du ménage auquel elles appartiennent afin d'avoir des millièmes de niveau de vie qui comportent le même nombre de personnes. Par abus de langage, les ménages les plus aisés désignent les personnes des ménages les plus aisés.

## ► 2. Nombre de logements possédés selon le niveau de vie



**Lecture :** parmi les individus appartenant au millième des ménages les plus aisés (0,1 %), 7 % ne possèdent aucun logement, 42 % en possèdent cinq ou plus.

**Champ :** France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages ordinaires dont le niveau de vie est positif ou nul.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

## ► 3. Caractéristiques des ménages selon le nombre de logements possédés

en %

|                                  | Ménages propriétaires d'un seul logement |       | Ménages multipropriétaires |         |            |      | Ensemble    | Ensemble des ménages |
|----------------------------------|------------------------------------------|-------|----------------------------|---------|------------|------|-------------|----------------------|
|                                  | 2                                        | 3 à 4 | 5 à 9                      | 10 à 19 | 20 ou plus |      |             |                      |
| <b>Type de ménage</b>            |                                          |       |                            |         |            |      |             |                      |
| Homme seul                       | 12,9                                     | 9,7   | 7,7                        | 6,9     | 7,7        | 8,7  | <b>8,7</b>  | <b>16,8</b>          |
| Femme seule                      | 17,5                                     | 12,3  | 9,0                        | 7,1     | 6,9        | 7,9  | <b>10,5</b> | <b>21,1</b>          |
| Famille monoparentale            | 8,6                                      | 7,1   | 6,2                        | 5,8     | 6,2        | 6,7  | <b>6,6</b>  | <b>10,0</b>          |
| Couple sans enfant               | 27,4                                     | 33,5  | 35,4                       | 34,2    | 31,5       | 29,4 | <b>34,1</b> | <b>23,2</b>          |
| Couple avec enfants              | 29,2                                     | 32,3  | 36,1                       | 39,4    | 40,2       | 39,4 | <b>34,6</b> | <b>24,4</b>          |
| Ménage complexe                  | 4,5                                      | 5,0   | 5,7                        | 6,6     | 7,5        | 7,9  | <b>5,5</b>  | <b>4,6</b>           |
| <b>Âge du référent fiscal</b>    |                                          |       |                            |         |            |      |             |                      |
| Moins de 30 ans                  | 4,6                                      | 2,1   | 1,5                        | 1,5     | 1,7        | 2,2  | <b>1,8</b>  | <b>11,0</b>          |
| 30-39 ans                        | 15,9                                     | 10,7  | 8,9                        | 8,1     | 8,4        | 8,3  | <b>9,7</b>  | <b>15,5</b>          |
| 40-49 ans                        | 19,0                                     | 19,6  | 19,6                       | 19,3    | 19,3       | 18,6 | <b>19,6</b> | <b>17,7</b>          |
| 50-59 ans                        | 17,9                                     | 24,6  | 27,8                       | 29,2    | 28,3       | 27,0 | <b>26,3</b> | <b>18,0</b>          |
| 60-69 ans                        | 18,0                                     | 23,3  | 25,6                       | 26,3    | 25,7       | 24,9 | <b>24,4</b> | <b>16,7</b>          |
| 70 ans ou plus                   | 24,5                                     | 19,8  | 16,6                       | 15,5    | 16,6       | 19,0 | <b>18,2</b> | <b>21,1</b>          |
| <b>Niveau de vie<sup>1</sup></b> |                                          |       |                            |         |            |      |             |                      |
| Ménages pauvres                  | 9,2                                      | 6,5   | 5,2                        | 4,8     | 4,8        | 4,5  | <b>5,8</b>  | <b>14,6</b>          |
| Ménages modestes                 | 23,8                                     | 16,2  | 11,4                       | 8,3     | 6,9        | 5,4  | <b>13,4</b> | <b>26,1</b>          |
| Ménages médians                  | 31,0                                     | 26,1  | 20,1                       | 14,5    | 11,1       | 8,1  | <b>22,4</b> | <b>25,5</b>          |
| Ménages plutôt aisés             | 27,5                                     | 34,0  | 34,6                       | 30,4    | 25,1       | 19,1 | <b>33,5</b> | <b>23,2</b>          |
| Ménages aisés                    | 8,5                                      | 17,2  | 28,7                       | 42,0    | 52,1       | 62,9 | <b>24,8</b> | <b>10,6</b>          |

**1** Les ménages sont pauvres en dessous de 60 % du niveau de vie médian, modestes entre 60 % et 90 %, médians entre 90 % et 120 %, plutôt aisés entre 120 % et 180 % et aisés au dessus de 180 %.

**Lecture :** 9,7 % des ménages multipropriétaires ont un référent fiscal âgé de 30 à 39 ans, ils sont 10,7 % parmi les ménages possédant deux logements.

**Champ :** ménages résidents en France (ménages ordinaires résidents en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion dont le niveau de vie est positif ou nul pour la répartition par niveau de vie).

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

La composition du revenu disponible des ménages multipropriétaires se distingue de celle de l'ensemble des ménages : la part des salaires et celle des revenus issus d'une activité indépendante sont plus élevées (respectivement 45 % et 6 %, contre 39 % et 3 % pour l'ensemble des ménages). En particulier, les indépendants peuvent avoir tendance à plus épargner du fait de fluctuations de revenus plus fortes et de droits à la retraite plus restreints. De plus, les ménages multipropriétaires étant plus âgés, la part des pensions de retraite dans leur revenu disponible moyen est plus importante (19 % contre 15 %). Enfin, les revenus fonciers représentent 6 % de leur revenu disponible, soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages.

## Neuf ménages multipropriétaires sur dix ont plus de 40 ans

Accumuler du patrimoine est associé à la mise en commun des ressources au sein des couples. Ainsi, deux tiers des ménages multipropriétaires sont des couples ► **encadré 1**, avec ou sans enfant, contre la moitié de l'ensemble des ménages ► **figure 3**. Quel que soit le sexe, les personnes seules sont sous-représentées au sein des ménages multipropriétaires. Les ménages multipropriétaires sont également plus âgés : le **référént fiscal** a en moyenne 57 ans, contre 53 ans pour l'ensemble des ménages. Jusqu'à 40 ans, les ménages jeunes sont fortement sous-représentés parmi les multipropriétaires : 2 % ont moins de 30 ans et 10 % entre 30 et 39 ans, contre respectivement 11 % et 15 % pour l'ensemble des ménages. Les ménages multipropriétaires se concentrent davantage parmi les 50 à 69 ans (51 %). Après 70 ans, les ménages multipropriétaires sont de nouveau sous-représentés (18 %, soit 3 points de moins que dans l'ensemble des ménages). Les ménages les plus âgés tendent à se séparer en partie de leur patrimoine immobilier (par exemple en faisant des donations à leurs enfants), ou à limiter celui-ci à leur résidence principale sur leurs vieux jours ► **encadré 2**.

Le référént fiscal des ménages multipropriétaires est aussi plus fréquemment né en France : 92 %, contre 85 % pour l'ensemble des ménages. Cependant, seuls les logements situés en France sont comptabilisés ici, or les ménages comprenant des personnes immigrées peuvent détenir plus souvent un ou plusieurs logements à l'étranger, en particulier dans leur pays d'origine.

Comme l'ensemble des ménages [de Bellefon *et al.*, 2020], 38 % des ménages multipropriétaires vivent dans des **aires d'attractions des villes** de 700 000 habitants ou plus (y compris celle de Paris) et moins de 10 % vivent dans une commune hors attraction des villes. En revanche, au sein des aires, les ménages multipropriétaires habitent moins souvent que la moyenne dans le **pôle**. Ainsi, comme le reste des propriétaires, ils résident plus fréquemment dans la couronne périurbaine : c'est le cas de 47 % d'entre eux, soit 7 points de plus que l'ensemble des ménages.

## 44 % des propriétaires de 5 logements ou plus sont aisés

Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus se distinguent des autres ménages multipropriétaires. En premier lieu, ils sont plus aisés : ils ont pu se constituer un patrimoine plus important en raison de revenus plus importants, et réciproquement, ce patrimoine augmente leur niveau de vie en raison de revenus locatifs plus élevés. Seuls 13 % sont pauvres ou modestes, tandis que 73 % sont plutôt aisés ou aisés. 44 % d'entre eux sont aisés, contre 25 % pour l'ensemble des multipropriétaires. Cette part augmente à 52 % pour ceux détenant entre 10 et 19 logements et 63 % pour ceux qui possèdent 20 logements ou plus. Par ailleurs, la part des revenus issus d'une activité indépendante dans le revenu disponible moyen de ces ménages est également trois fois plus élevée que dans l'ensemble des ménages et celle des revenus fonciers atteint 15 %, soit cinq fois plus que pour l'ensemble des ménages.

De plus, ils résident plus fréquemment dans les grandes aires d'attraction des villes, et plus souvent dans le pôle de l'aire, que le reste des ménages multipropriétaires. 41 % des ménages propriétaires de 5 logements ou plus résident en région parisienne ou dans une aire de 700 000 habitants ou plus, soit 3 points de plus que l'ensemble des ménages multipropriétaires. Cette part s'élève à 42 % pour les ménages possédant entre 10 et 19 logements, et à 50 % pour ceux possédant 20 logements ou plus. Enfin, 49 % des ménages propriétaires de 5 logements ou plus résident dans le pôle de l'aire (contre 45 % pour l'ensemble des multipropriétaires), cette part augmentant à 59 % pour les ménages détenant 20 logements ou plus.

## Neuf ménages multipropriétaires sur dix possèdent leur résidence principale

55 % des logements possédés par des ménages multipropriétaires sont occupés par au moins l'un de leurs propriétaires ou par un ménage qui en a conservé l'usufruit ► **figure 4**, contre 67 % pour l'ensemble des logements détenus par des ménages<sup>5</sup>. 89 % des ménages multipropriétaires possèdent leur résidence principale, et 43 % possèdent un logement qui est la résidence principale d'un autre

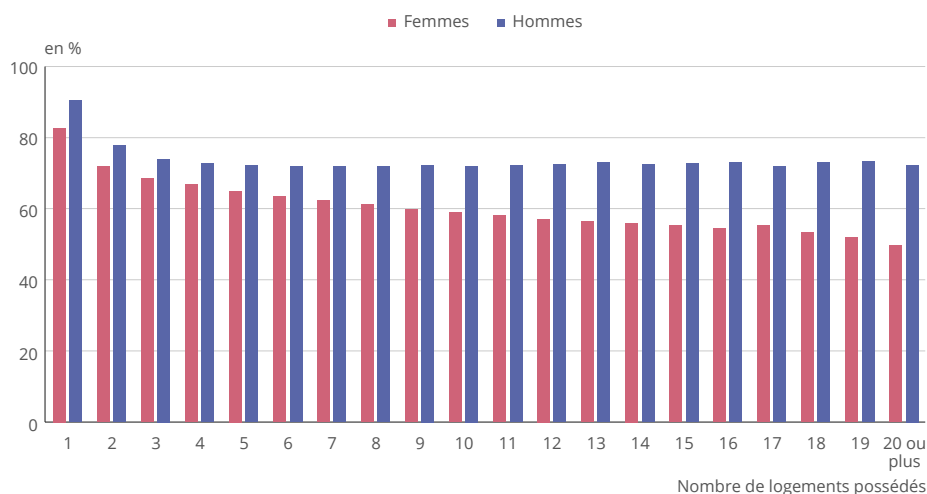
<sup>5</sup> Les ménages possédant un seul logement l'occupent presque toujours comme résidence principale.

### ► Encadré 1 – Au sein des couples, les logements appartiennent plus souvent aux hommes qu'aux femmes

Lorsqu'un couple possède un logement, les conjoints peuvent avoir tous les deux un droit de propriété sur le logement, ou seulement un seul des deux. Au sein des couples entre conjoints de sexe différent, les hommes sont plus fréquemment propriétaires des logements du couple que leur conjointe : ils ont en moyenne un droit de propriété sur 79 % des logements possédés par le ménage, contre 71 % pour les femmes. Cet écart est plus prononcé dans le cas de la résidence principale (94 % pour les hommes contre 82 % pour les femmes) et pour les logements en location (73 % contre 62 %) que pour les résidences secondaires (71 % contre 66 %).

Ces écarts augmentent avec le nombre de logements possédés ► **figure** : la part des logements sur lesquels les hommes ont un droit de propriété se stabilise à 72 % en moyenne à partir de 4 logements, tandis que la part détenue par les femmes se réduit progressivement, de 65 % au sein des couples possédant 5 logements à 59 % au sein de ceux possédant 10 logements et 50 % au sein de ceux ayant 20 logements ou plus. Cela est notamment dû aux logements en location, qui sont plus souvent possédés par les hommes.

#### Détention des logements au sein des couples selon le nombre de logements possédés



**Lecture** : au sein des couples possédant deux logements, les hommes ont en moyenne un droit de propriété sur 78 % des logements possédés par le ménage, contre 72 % pour les femmes.

**Champ** : logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou *via* une société civile immobilière.

**Sources** : Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

Divers facteurs peuvent l'expliquer, comme par exemple la différence d'âge ou de revenu au sein des couples, les hommes étant en moyenne plus âgés et mieux rémunérés. En effet, cet écart de propriété immobilière est d'autant plus fort que les revenus de la femme sont faibles par rapport à ceux de son conjoint. Inversement, les femmes qui ont des revenus supérieurs ou égaux à ceux de leur conjoint ont en moyenne un droit de propriété sur 74 % des logements du ménage, soit une part identique à celle de leur conjoint. Néanmoins, parmi les couples mariés ou pacsés de sexe différent, 75 % ont pour premier apporteur de ressources un homme contre 22 % une femme, tandis que 3 % ont des revenus équivalents [André, 2019].



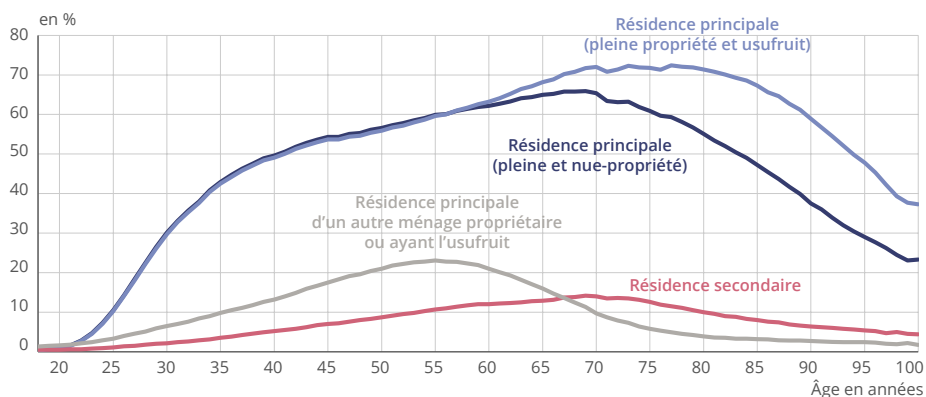
## ► Encadré 2 – Patrimoine résidentiel et cycle de vie

Le plus souvent, les ménages commencent par acheter leur résidence principale ► **figure**. À 40 ans, la moitié des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Cette part augmente avec l'âge et atteint 65 % entre 65 et 70 ans, son plus haut niveau. Après 70 ans, les ménages sont de moins en moins propriétaires de leur résidence principale. Tout d'abord, les ménages âgés peuvent conserver l'usufruit de leur résidence principale, et en céder ou transmettre la nue-propiété<sup>1</sup>. Ainsi, entre 70 et 80 ans, 72 % des ménages gardent la pleine propriété ou l'usufruit de leur résidence principale, cette part diminuant aux âges plus élevés. Parmi les 70 ans ou plus, 17 % ne conservent que l'usufruit des logements qu'ils occupent. De plus, avec les départs en institution, les personnes peuvent être toujours propriétaires de leur ancien logement, mais ne plus l'occuper à titre principal. Enfin, plus rarement, certaines personnes âgées peuvent louer un logement, et ce davantage lorsque leurs revenus sont faibles [Laferrère, 2006], afin de récupérer l'épargne placée dans leur résidence principale et ainsi améliorer leur niveau de vie à la retraite.

La part de ménages propriétaires d'une résidence secondaire augmente plus lentement avec l'âge : à 40 ans, 5 % des ménages en possèdent au moins une, contre 12 % des ménages de 60 ans. Cette part atteint 14 % vers 70 ans pour diminuer ensuite.

Enfin, la part de ménages propriétaires d'un logement occupé par un des autres ménages propriétaires ou par un ménage usufuitier augmente rapidement sur la première moitié du cycle de vie, et atteint 23 % vers 55 ans, avant de décroître ensuite. Cette détention peut être liée à des stratégies patrimoniales familiales et à des transmissions intergénérationnelles. Elle peut par exemple concerner un ménage possédant en nue-propiété le logement des parents d'un de ses membres, tandis que ces mêmes parents en conservent l'usufruit.

### Part des ménages détenteurs de logements occupés par leurs propriétaires ou un usufuitier selon l'âge du référent fiscal



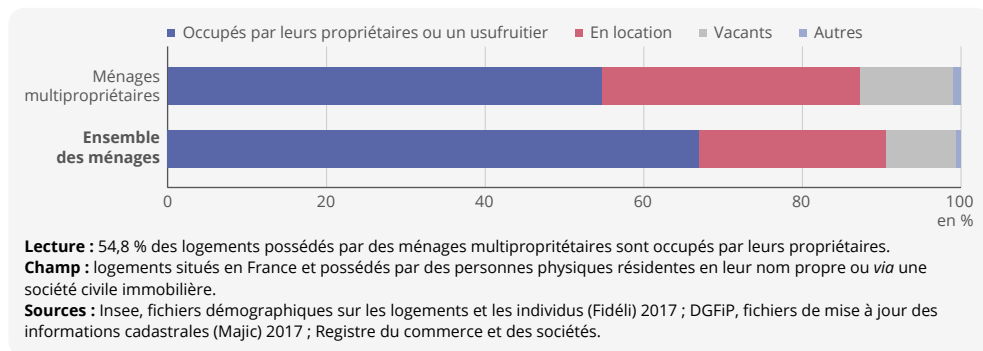
**Lecture :** parmi les ménages dont le référent fiscal a 40 ans, 50 % sont propriétaires de leur résidence principale, 5 % détiennent une résidence secondaire et 13 % sont propriétaires d'un logement occupé par un des autres ménages propriétaires ou qui en a conservé l'usufruit.

**Champ :** ménages résidents en France.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFiP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

1 Cette transmission peut notamment prendre la forme d'une donation entre personnes vivantes avec réserve d'usufruit, c'est-à-dire en conservant la jouissance du bien tout en transmettant son patrimoine immobilier. Elle peut également intervenir dans le cadre d'une succession avec donation au dernier vivant : le conjoint survivant conserve l'usufruit du logement, tandis que les héritiers du défunt en deviennent nus-propiétaires.

#### ► 4. Répartition des logements possédés par les ménages selon leur usage



ménage qui en est également propriétaire ou usufruitier. C'est par exemple le cas d'enfants qui détiennent en nue-propriété une maison dont leurs parents sont usufruitiers, dans une logique de transmission intergénérationnelle ► **encadré 2**.

De plus, trois ménages multipropriétaires sur dix détiennent au moins une **résidence secondaire**. Parmi ces ménages, près de quatre sur dix possèdent exactement deux logements et la moitié des logements qu'ils possèdent sont des maisons. Posséder une résidence secondaire est d'autant plus fréquent que le ménage possède plus de logements : 21 % des ménages ayant exactement 2 logements détiennent au moins une résidence secondaire, contre 48 % des ménages possédant 5 logements ou plus. Les ménages détenteurs de résidences secondaires sont plus âgés que les autres multipropriétaires : 78 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, contre 69 % de l'ensemble des multipropriétaires. Ils sont également plus fréquemment en couple (71 %). De plus, ces ménages résident plus souvent dans les grandes aires : 47 % d'entre eux habitent dans une aire de 700 000 habitants ou plus, soit près de 10 points de plus que l'ensemble des ménages multipropriétaires. Enfin, ils résident également plus fréquemment dans les pôles de ces aires (55 %), la résidence secondaire pouvant alors permettre de s'éloigner de la ville.

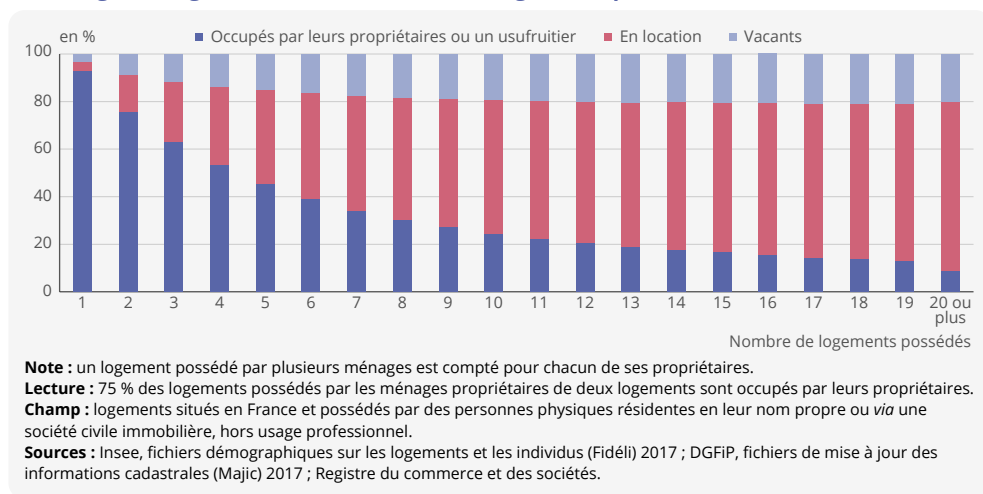
Le nombre de logements à usage résidentiel propre s'accroît avec celui des logements détenus par le ménage, puis plafonne à 2,5 logements au-delà de 5 logements possédés. Par conséquent, la part de logements consacrée à un usage résidentiel par l'un des propriétaires ou un usufruitier est élevée pour les ménages qui possèdent un nombre limité de logements. Parmi les logements appartenant à des ménages possédant exactement deux logements, 1,5 en moyenne est occupé par son propriétaire, 0,3 est à usage locatif et 0,2 est vacant. Cette part se réduit ensuite lorsque le nombre de logements possédés augmente : 93 % des logements détenus par des ménages en possédant un seul sont occupés par l'un de leurs propriétaires ; cette part s'élève à 75 % pour les ménages possédant deux logements, contre 24 % lorsque le propriétaire en possède dix et 9 % lorsqu'il en possède vingt ou plus ► **figure 5**.

#### La moitié des ménages multipropriétaires détiennent au moins un logement en location

La moitié (49 %) des ménages multipropriétaires détiennent au moins un **logement en location**, contre 13 % pour l'ensemble des ménages. Cet usage concerne 32 % des logements détenus par des multipropriétaires (soit 6 millions de logements) et devient prépondérant au fur et à mesure que le nombre de logements augmente ► **figure 5**. Ainsi, 39 % des logements possédés par les ménages détenant 5 logements sont loués, contre 70 % pour ceux détenant 20 logements ou plus. Dans l'ensemble, dès le troisième logement possédé, les logements supplémentaires sont principalement mis en location (ou peuvent rester vacants).

Les ménages multipropriétaires qui possèdent des logements en location se distinguent peu des autres ménages multipropriétaires en ce qui concerne l'âge, la configuration familiale ou le lieu de résidence. Un tiers d'entre eux possèdent exactement deux logements, mais plus d'un quart en possèdent au moins cinq. 70 % de leurs logements en location sont des appartements, qui

## ► 5. Usage des logements selon le nombre de logements possédés



se situent plus fréquemment dans les aires de 200 000 habitants ou plus, en particulier dans les pôles de ces aires. Cela reflète la structure du parc locatif, davantage situé en zone urbaine et composé d'immeubles.

Enfin, 12 % des logements détenus par des multipropriétaires (soit 2 millions de logements) sont considérés comme vacants par l'administration fiscale (notamment lorsqu'ils sont encore en construction). Les logements vacants peuvent être en cours de vente ou de location, en attente d'occupation ou de règlement de succession, ou encore non affectés (logements à réhabiliter, par exemple).

### 3,5 % des ménages détiennent la moitié des logements en location

La propriété des logements en location est plus concentrée que celle du reste des logements possédés par les ménages multipropriétaires. Les ménages détenant au moins 5 logements (soit un million de ménages) détiennent 50 % des logements en location possédés par les particuliers<sup>6</sup>, alors qu'ils ne représentent que 3,5 % des ménages ► **figure 6**. À titre de comparaison, les propriétaires de deux logements représentent 13 % des ménages et possèdent 18 % des logements en location possédés par les particuliers.

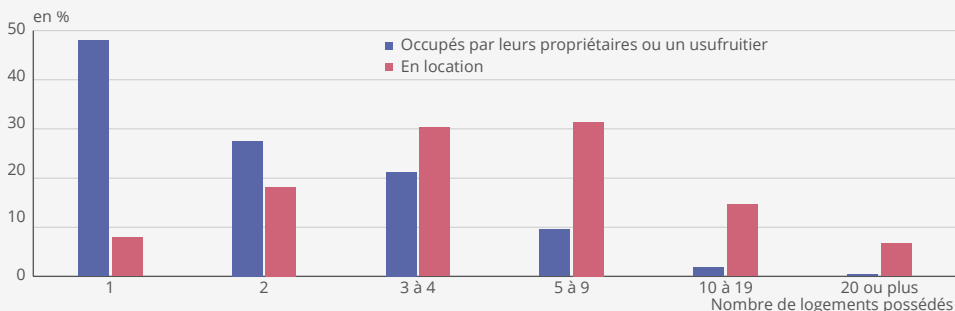
Cette concentration de la propriété des logements en location reflète une logique d'accumulation patrimoniale, qui s'appuie notamment sur le recours aux SCI. Ainsi, 10 % des ménages multipropriétaires possèdent au moins un logement *via* une SCI. Les SCI regroupent en moyenne 2,2 biens immobiliers (0,6 maison et 1,6 appartement), pour un total de 1,4 million de logements. Le recours aux SCI croît avec le niveau de vie : 41 % des ménages multipropriétaires ayant recours à une SCI sont aisés, contre 25 % pour l'ensemble des multipropriétaires.

Le recours aux SCI croît également fortement avec le nombre de logements possédés : 7 % des ménages propriétaires de 2 à 4 logements possèdent au moins un logement *via* une SCI, contre 31 % pour les ménages possédant 5 logements ou plus et 66 % pour ceux détenant 20 logements ou plus. Ces ménages ont globalement un patrimoine plus important à transmettre, et ce mode de détention permet de réduire l'imposition<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Ici comme dans la suite du texte, les logements appartenant à plusieurs ménages possédant 5 logements ou plus ne sont comptés qu'une fois. Cette part est donc légèrement inférieure à la somme des parts détenues par les ménages possédant 5 à 9 logements, 10 à 19 logements et 20 logements ou plus de la ► **figure 6** (52,7 %). En effet, les logements appartenant à plusieurs ménages sont comptés plusieurs fois dans cette somme lorsque les ménages propriétaires se situent dans des groupes distincts.

<sup>7</sup> En raison de ses caractéristiques fiscales, une SCI est un outil de transmission permettant de diminuer l'imposition des successions immobilières.

## ► 6. Répartition des logements occupés par leurs propriétaires et des logements en location, selon le nombre possédés par le ménage



**Note :** la part des logements occupés par leur propriétaire possédés par chaque groupe de ménages est calculée en rapportant le nombre de logements distincts concernés au nombre total de logements occupés par leur propriétaire possédés par les ménages ; il en est de même pour les logements loués. Lorsqu'un logement est possédé par des ménages appartenant à des groupes différents, il est comptabilisé une fois dans chaque groupe, les parts ne s'additionnent donc pas.

**Lecture :** les ménages possédant 5 à 9 logements sont propriétaires de 9,5 % des logements occupés par leurs propriétaires.

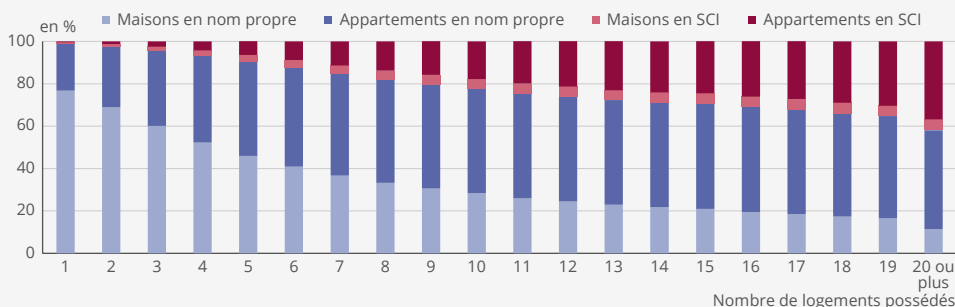
**Champ :** logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou *via* une société civile immobilière.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

Les SCI sont aussi un outil de gestion du patrimoine locatif : 12 % des logements en location sont détenus *via* une SCI contre 1 % des résidences principales et secondaires. Dans la mesure où le parc locatif comprend une majorité d'appartements, le recours aux SCI est plus fréquent pour les appartements que pour les maisons : dans l'ensemble, 9 % des appartements possédés par des ménages le sont par l'intermédiaire d'une SCI, contre 2 % des maisons. Cette part varie en fonction du nombre de biens possédés : 12 % des appartements et 6 % des maisons possédés par des ménages propriétaires d'exactly 5 logements le sont par l'intermédiaire d'une SCI ► [figure 7](#).

Enfin, utiliser des SCI permet de partager la propriété de biens immobiliers à plusieurs : 50 % des logements détenus *via* une SCI sont possédés par deux ou plusieurs ménages, contre 13 % des logements détenus en nom propre.

## ► 7. Part des logements détenus en nom propre ou *via* une société civile immobilière selon le nombre de logements possédés



**Note :** un logement possédé par plusieurs ménages est compté pour chacun de ses propriétaires.

**Lecture :** parmi les logements possédés par des ménages détenteurs de deux logements, 69 % sont une maison détenue en nom propre.

**Champ :** logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou *via* une société civile immobilière.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

## Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus possèdent une part élevée des logements dans le centre des grandes aires

Les multipropriétaires détiennent une part d'appartements au sein de leur patrimoine immobilier plus élevée que le reste des ménages : ces derniers représentent 45 % du parc de logements des ménages multipropriétaires, contre 38 % de l'ensemble des logements détenus par les particuliers ► **figure 8**. Ces logements se situent également un peu plus fréquemment dans les communes-centre des aires d'attraction des villes (32 % contre 29 %). La surface moyenne des maisons des ménages multipropriétaires évolue peu en fonction du nombre de logements possédés (légèrement supérieure à 100 m<sup>2</sup>), mais celle des appartements décroît, de 61 m<sup>2</sup> pour les ménages propriétaires de 2 logements à 49 m<sup>2</sup> pour ceux possédant 20 logements ou plus.

Les ménages propriétaires de 5 logements ou plus possèdent une part notable des logements appartenant à des particuliers et situés dans le centre des grandes aires : ils détiennent 40 % des logements situés dans Paris et 37 % de ceux situés dans les communes-centres des autres aires de 700 000 habitants ou plus, contre 24 % de l'ensemble des logements possédés par des ménages. Ces proportions s'élèvent respectivement à 17 % et 15 % dans le cas des ménages détenant 10 logements ou plus, contre 8 % de l'ensemble des logements. Cela s'explique par une part importante de logements en location dans leur patrimoine. En effet, les logements en location possédés par des particuliers sont concentrés dans le centre des aires : les ménages propriétaires de 5 logements ou plus possèdent 58 % des logements en location situés dans Paris, contre 22 % des logements occupés par leur propriétaire. Ces parts s'élèvent respectivement à 54 % et 14 % pour les logements situés dans la commune-centre des autres aires de 700 000 habitants ou plus (57 % et 16 % à Lyon, 56 % et 13 % à Marseille, 62 % et 11 % à Lille, 51 % et 15 % à Toulouse).

Enfin, la part du parc de logements<sup>8</sup> possédé par les ménages résidant en France et possédant 5 logements ou plus augmente à proximité des quartiers les plus centraux des grandes villes. Dans le cas de Paris et sa petite couronne ► **figure 9**, elle est comprise entre 10 % et 25 % dans les communes de proche banlieue, et entre 45 % et 50 % dans les arrondissements du centre de Paris (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>,

### ► 8. Caractéristiques des logements selon le nombre de logements possédés

|                                           | Ménages multipropriétaires |       |       |         |            | Ensemble     | Ensemble des ménages |
|-------------------------------------------|----------------------------|-------|-------|---------|------------|--------------|----------------------|
|                                           | 2                          | 3 à 4 | 5 à 9 | 10 à 19 | 20 ou plus |              |                      |
| <b>Type de logement (en %)</b>            |                            |       |       |         |            |              |                      |
| Maisons                                   | 69,1                       | 58,7  | 44,3  | 30,1    | 18,9       | <b>55,1</b>  | <b>62,0</b>          |
| Appartements                              | 30,9                       | 41,3  | 55,7  | 69,9    | 81,1       | <b>44,9</b>  | <b>38,0</b>          |
| <b>Surface moyenne (en m<sup>2</sup>)</b> |                            |       |       |         |            |              |                      |
| Tous logements                            | 89,6                       | 85,0  | 77,4  | 67,5    | 58,0       | <b>82,2</b>  | <b>85,7</b>          |
| Maisons                                   | 101,6                      | 103,1 | 105,7 | 106,1   | 102,1      | <b>103,0</b> | <b>102,5</b>         |
| Appartements                              | 61,2                       | 58,3  | 55,2  | 52,2    | 49,2       | <b>56,6</b>  | <b>58,2</b>          |
| <b>Taille de l'aire (en %)</b>            |                            |       |       |         |            |              |                      |
| Aire de Paris                             | 14,0                       | 14,4  | 14,6  | 16,1    | 25,3       | <b>14,9</b>  | <b>15,0</b>          |
| 700 000 habitants ou plus (hors Paris)    | 17,3                       | 18,3  | 19,4  | 20,1    | 20,3       | <b>18,5</b>  | <b>18,3</b>          |
| 200 000 à 700 000 habitants               | 22,3                       | 21,8  | 22,2  | 23,2    | 23,0       | <b>22,2</b>  | <b>22,8</b>          |
| 50 000 à 200 000 habitants                | 19,5                       | 18,5  | 18,4  | 18,8    | 15,8       | <b>18,7</b>  | <b>19,2</b>          |
| Moins de 50 000 habitants                 | 15,7                       | 15,7  | 15,4  | 14,6    | 11,3       | <b>15,2</b>  | <b>14,9</b>          |
| Communes hors attraction des villes       | 11,2                       | 11,4  | 10,1  | 7,3     | 4,3        | <b>10,3</b>  | <b>9,8</b>           |
| <b>Catégorie de commune (en %)</b>        |                            |       |       |         |            |              |                      |
| Communes des pôles                        | 42,5                       | 46,7  | 53,2  | 61,6    | 72,8       | <b>49,0</b>  | <b>46,5</b>          |
| Commune-centre                            | 24,9                       | 29,5  | 36,7  | 45,1    | 53,6       | <b>31,7</b>  | <b>28,6</b>          |
| Autres communes du pôle                   | 17,5                       | 17,2  | 16,5  | 16,5    | 19,2       | <b>17,3</b>  | <b>18,0</b>          |
| Communes de la couronne                   | 46,3                       | 41,8  | 36,7  | 31,1    | 22,9       | <b>40,7</b>  | <b>43,6</b>          |
| Communes hors attraction des villes       | 11,2                       | 11,4  | 10,0  | 7,3     | 4,3        | <b>10,3</b>  | <b>9,8</b>           |

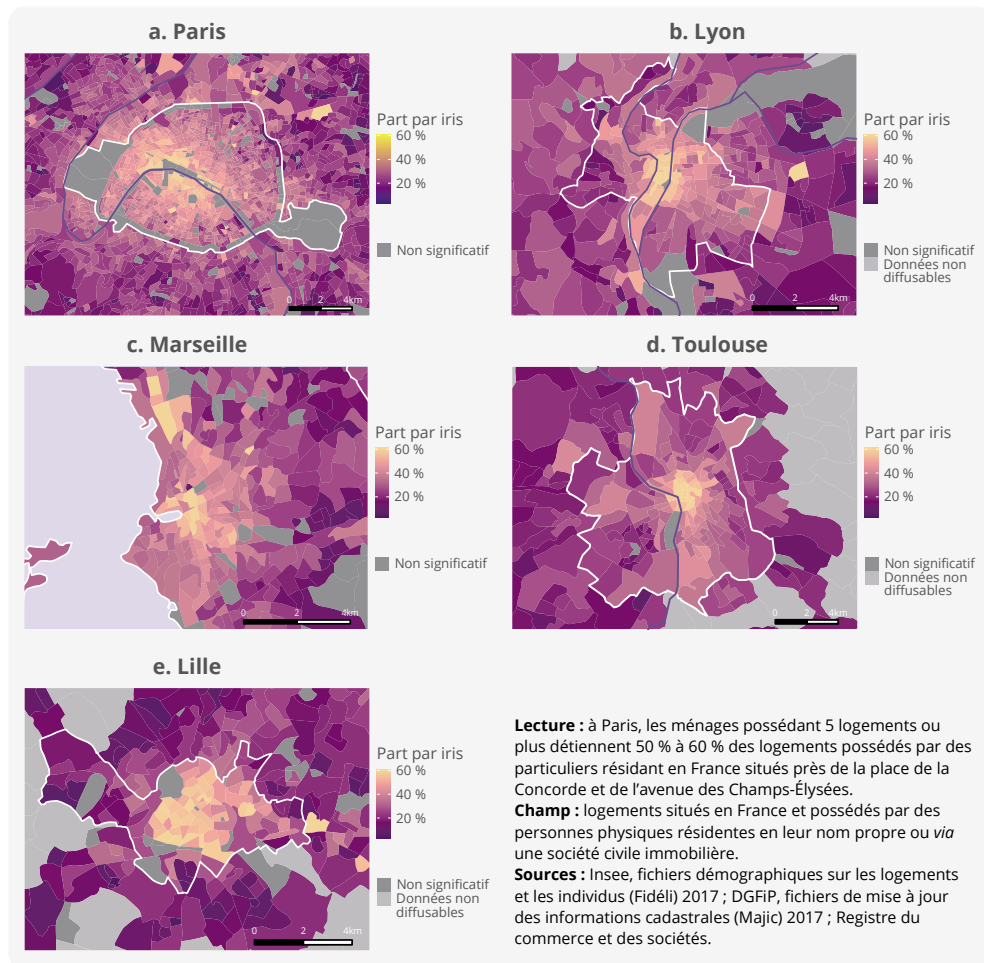
**Lecture :** 14,0 % des logements possédés par des ménages multipropriétaires possédant deux logements sont situés dans l'aire de Paris.

**Champ :** logements situés en France et possédés par des personnes physiques résidentes en leur nom propre ou via une société civile immobilière.

**Sources :** Insee, fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2017 ; DGFIP, fichiers de mise à jour des informations cadastrales (Majic) 2017 ; Registre du commerce et des sociétés.

<sup>8</sup> Les logements détenus par des ménages résidant à l'étranger ne sont pas pris en compte.

► 9. Part des logements détenus par les ménages possédant 5 logements ou plus au sein des principales agglomérations



7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements). Cette structure géographique se retrouve dans le centre des autres grandes aires françaises, dans les quartiers denses et anciens : sur la Presqu'île, les pentes de la Croix-Rousse et le quartier Fourvière à Lyon, dans les quartiers de Belsunce et de Noailles à Marseille, autour du Capitole, de la basilique Saint-Sernin et du quartier des Carmes à Toulouse ou encore dans les quartiers de Wazemmes, de Moulins et du Vieux-Lille à Lille. ●

**Auteurs :**

Mathias André (Insee)  
Céline Arnold (Insee)  
Olivier Meslin (Insee)

## ► Sources

Ce dossier s'appuie sur une nouvelle base de données sur les patrimoines immobiliers en 2017, constituée en rapprochant trois sources [André et Meslin, 2021] :

- les **fichiers démographiques sur les logements et les individus** (Fidéli) constitués par l'Insee à partir des données fiscales sur les individus et les logements [Lamarche et Lollivier, 2021], décrivant les logements et leurs occupants (état civil, composition des ménages, revenus fiscaux et sociaux) ;
- les **fichiers fonciers, dits « fichiers Majic »** (mise à jour des informations cadastrales), constitués par la direction générale des Finances publiques, décrivant l'intégralité des propriétés bâties (maisons, appartements, bureaux, garages, etc.) et des propriétés non bâties (jardins, champs, lacs, etc.) situées en France, dont une partie de l'information est déjà présente dans Fidéli, ainsi que l'identité de leurs propriétaires (état civil, adresse, nature du droit de propriété), ce lien entre les logements et leurs propriétaires étant essentiel dans la constitution de la base ;
- le **registre du commerce et des sociétés** (RCS), constitué par les greffes des tribunaux de commerce, contenant des informations sur les sociétés (dénomination, forme juridique, adresse du siège) et les personnes physiques qui en sont représentantes quel que soit leur statut (gérants, actionnaires, associés, etc.). Il permet d'identifier les individus propriétaires par l'intermédiaire d'une SCI et ainsi de compléter les informations du cadastre.

Cette base de données porte sur l'ensemble des biens immobiliers situés en France et l'ensemble des ménages résidant en France. Elle constitue la première source exhaustive sur le patrimoine immobilier à la fois sur le champ des ménages et sur le champ des logements. Elle représente une double innovation. D'une part, elle rapproche les revenus et caractéristiques des ménages d'informations détaillées sur l'ensemble des biens immobiliers dont ils sont propriétaires. D'autre part, elle intègre le parc des résidences principales et secondaires ainsi que les biens immobiliers à usage professionnel et à usage locatif et, chose nouvelle, les biens immobiliers possédés par l'intermédiaire d'une SCI<sup>1</sup>.

Les individus et les ménages connus dans le fichier Fidéli et les propriétaires des propriétés bâties décrites dans les fichiers fonciers sont appariés. Avant la réalisation de cet appariement, il n'existait pas de source détaillant de manière exhaustive la liste des biens immobiliers dont un individu était propriétaire. Cet appariement statistique sur traits d'identité est effectué en neuf étapes pour un taux de 96 % [André et Meslin, 2021]. Cette base adossée au fichier Fidéli comporte 52,4 millions de biens immobiliers, dont 37,1 millions de logements (maisons et appartements), 11,9 millions de dépendances (garages, parkings par exemple) et 3,4 millions de locaux industriels et commerciaux. Au total, 30,3 millions de logements sont détenus par les particuliers (résidents ou non).

Ce dossier est la première exploitation de cette nouvelle base et se concentre sur les logements possédés par des particuliers résidents en France et dont au moins un propriétaire a été retrouvé dans l'appariement avec le fichier Fidéli, soit 28,4 millions de logements. Ainsi, ce dossier exclut les dépendances et les locaux industriels et commerciaux, ainsi que les logements possédés par des personnes morales (5,6 millions de logements par les sociétés HLM, 1,1 million par les autres personnes morales de type entreprises privées). En outre, les analyses spécifiques se basent sur la variable de niveau de vie sont restreintes aux ménages vivant dans des logements ordinaires en France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique.

Dans ce dossier, un ménage est considéré comme propriétaire d'un logement si au moins un individu de ce ménage a un droit de pleine propriété ou de nue-propriété sur ce logement, quelle que soit la part détenue de ce bien dans le cas d'une propriété partagée avec un ou plusieurs autres ménages. Plusieurs ménages peuvent donc être propriétaires d'un même logement. Cette définition est similaire à celle retenue dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine de l'Insee. Toutefois, des écarts sur la détention de patrimoine immobilier existent entre ces deux sources. Dans ce dossier, 58,3 % des ménages de France hors Mayotte détiennent au moins un logement en 2017, contre 60,3 % dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2018. En outre, 24,1 % des ménages de France hors Mayotte sont définis comme multipropriétaires dans cette étude, contre 14,4 % par l'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2018. Ces écarts s'expliquent notamment par les raisons suivantes :

- Les ménages qui répondent à l'enquête Patrimoine peuvent adopter une définition différente de la propriété dans leur réponse à l'enquête, en ne considérant pas les logements qu'ils détiennent en nue-propriété ou dont la propriété est partagée entre de nombreux ménages.
- De plus, en raison de l'origine fiscale des données, le nombre de logements pourrait être surestimé du fait, par exemple, de retards dans la mise à jour du cadastre pour les logements détruits ou d'informations incomplètes sur les logements vacants.

Enfin, en 2017, 37,1 millions de logements sont dénombrés dans le fichier Fidéli mobilisé ici, contre 35,9 millions dans le recensement de la population en France hors Mayotte. Cet écart s'explique notamment par un nombre plus élevé de logements vacants et la prise en compte de logements à usage professionnel, non comptabilisés dans le recensement de la population.

1 Sur 1,07 million de SCI propriétaires de biens immobiliers situés en France, 0,69 million possèdent des logements et sont possédés uniquement par des particuliers (champ de l'étude). Après appariement avec le fichier Fidéli, la base contient 616 000 SCI.

## ► Définitions

Une **résidence principale** est, au sens du fichier Fidéli, un logement à l'adresse duquel un ménage habite à titre principal, c'est-à-dire acquitte une taxe d'habitation à titre principal ou un impôt sur le revenu.

Une **société civile immobilière** (SCI) est une structure juridique constituée au minimum de deux personnes, chacune ayant le statut d'associé, afin de gérer un ou plusieurs biens immobiliers. La société civile immobilière est le propriétaire légal des biens immobiliers et chaque associé reçoit des parts sociales proportionnelles à son apport.

Un **ménage multipropriétaire** est un ménage dont les membres possèdent à eux tous au moins deux logements, en pleine propriété ou en nue-propriété, en nom propre ou par l'intermédiaire d'une société civile immobilière. Un logement peut être possédé par plusieurs ménages. Par exemple, des frères et sœurs peuvent être propriétaires ensemble d'une maison de famille.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ce dossier retient un découpage en cinq groupes définis à partir du niveau de vie médian [Insee, 2017] : **pauvres** (en dessous de 60 % du niveau de vie médian), **modestes** (entre 60 % et 90 %), **médians** (entre 90 % et 120 %), **plutôt aisés** (120 % à 180 %) et **aisés** (au-dessus de 180 %).

Le **référént fiscal** du ménage est le déclarant de ce foyer si le ménage n'est composé que d'un foyer fiscal. Si le ménage regroupe plusieurs foyers fiscaux, il s'agit du déclarant principal qui déclare le revenu individuel le plus élevé, à l'exception de cas complexes rares.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Une **résidence secondaire** est, au sens du fichier Fidéli, un logement où un ménage acquitte une taxe d'habitation à titre secondaire. Au sens des services fiscaux, une résidence secondaire est un « local meublé, affecté à l'habitation et non occupé en permanence » et soumis à la taxe d'habitation. Contrairement à la définition au sens du recensement de la population, les logements en résidence de tourisme et les logements loués en saisonnier toute l'année ne sont pas considérés comme des résidences secondaires, car ils ne font pas l'objet d'une taxe d'habitation. On regroupe également dans cette catégorie les pied-à-terre ou logements occasionnels, incluant par exemple le cas d'une double résidence. Les résidences secondaires sont ici uniquement les logements qui sont utilisés comme telles par leurs propriétaires. Si un logement est occupé à titre de résidence secondaire par un ménage qui n'en est pas propriétaire, il est classé dans les logements en location.

Un **logement en location** est utilisé comme résidence par un ménage locataire ou logé gratuitement. Il peut être occupé à titre de résidence principale, de résidence secondaire ou comme pied-à-terre.

1 Les ménages médians sont définis comme ceux ayant un niveau de vie compris entre 90 % et 120 % de la médiane et non entre 90 % et 110 % comme dans la publication citée en référence, qui se concentre sur les ménages médians.



### ► Pour en savoir plus

- **André M., Meslin O.**, « Et pour quelques appartements de plus : étude de la propriété immobilière des ménages et du profil redistributif de la taxe foncière », *Document de travail* n° 2021-04, Insee, 2021.
- **Arnold C., Boussard L.**, « L'accès à la propriété en recul depuis la crise de 2008 », in *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **de Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J., Pégaz-Blanc O., Warnod R.**, « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.
- **Bonnet C., Garbinti B., Grobon S.**, « Hausse des inégalités d'accès à la propriété entre jeunes ménages en France, 1973-2013 », *Économie et Statistique* n° 500-501-502, Insee, 2018.
- **Brutel C.**, « 50 ans d'évolution des résidences principales : des logements plus grands et moins peuplés », *Insee Première* n° 1865, juillet 2021.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Hubert O.**, « En 2018, en France, 18 % des ménages ont déjà reçu une donation et 8 % en ont versé une », *Insee Focus* n° 232, avril 2021.
- **Châtel F., Cochez N., de Bellefon M.-P.**, « Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus », *Insee Première* n° 1871, août 2021.
- **Freppel C.**, « 37,2 millions de logements en France au 1<sup>er</sup> janvier 2021 », *Insee Focus* n° 254, novembre 2021.
- **Garbinti B., Lamarche P.**, « Qui épargne ? Qui désépargne ? », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Garbinti B., Lamarche P., Salembier L.**, « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- **Insee**, *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Insee**, « Éclairage sur les ménages à niveau de vie médian : introduction », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Kwok P.**, « Cinq millions de ménages multipropriétaires », *Le point sur* n° 49, SOeS, avril 2010a.
- **Kwok P.**, « Les ménages multipropriétaires : parc, usage et géographie », in *Compte du logement*, SOeS, édition 2010b.
- **Laferrère A.**, « Vieillesse et logement : désépargne, adaptation de la consommation et rôle des enfants », *Retraite et société* n° 47(1), 2006.
- **Lamarche P., Lollivier S.**, « Fidéli, l'intégration des sources fiscales dans les données sociales », in *Courrier des statistiques* n° 6, juin 2021.

# D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?

En 2017, les néo-bacheliers se répartissent inégalement dans les formations d'enseignement supérieur en fonction de leur niveau scolaire, de leur origine sociale et de leur genre.

Par exemple, les néo-bacheliers qui ont obtenu une mention bien ou très bien, qui représentent 28 % des néo-bacheliers, sont admis dans des formations où en moyenne 50 % des étudiants ont obtenu une telle mention, alors que cette proportion n'est que de 21 % dans les formations d'admission des néo-bacheliers avec une mention assez bien ou passable. La moitié environ de la ségrégation scolaire et de la ségrégation sociale provient de la répartition des étudiants entre les grandes catégories de formations (licence, classes préparatoires, BTS, IUT, etc.), tandis que la ségrégation femmes-hommes s'effectue davantage entre filières d'études au sein de chacune de ces catégories. Une grande partie de la ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur est déjà présente dans les vœux exprimés par les candidats, alors que les classements des candidats opérés par les formations n'y contribuent que faiblement.

La mise en place de Parcoursup en 2018 a eu un fort impact sur les pratiques de classement des formations non sélectives (licences universitaires) : la part des mentions bien ou très bien est ainsi passée de 29 % à 59 % parmi les candidats les mieux classés. Cependant, les niveaux de ségrégation mesurés selon les trois dimensions étudiées sont globalement stables. Ce n'est que dans une minorité de licences en tension que les nouvelles règles de classement des candidats ont eu un impact, celles-ci ne disposant pas d'une capacité d'accueil suffisante pour admettre tous ceux souhaitant s'y inscrire.

En 2018, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (dite « loi ORE ») a modifié les modalités de préinscription dans l'enseignement supérieur en France. Cette réforme a été adoptée dans un contexte marqué par un fort taux d'échec en licence et une pression grandissante sur les capacités d'accueil des formations, qui avait conduit à départager les candidats par tirage au sort dans certaines licences en tension [IGAENR, 2016].

Se substituant à la plateforme Admission post-bac (APB) en place de 2009 à 2017, la plateforme Parcoursup a introduit plusieurs changements qui ont pu avoir des effets sur l'orientation des bacheliers et sur le recrutement des formations d'enseignement supérieur : non-hiérarchisation des vœux des candidats, possibilité pour les licences universitaires – historiquement non sélectives – de classer les candidats en fonction de leur dossier scolaire, mise en place dans chaque formation d'une part minimale de boursiers, ou encore instauration de quotas en faveur des bacheliers professionnels et technologiques.

Si plusieurs études ont souligné l'importance des modifications introduites par Parcoursup [Frouillou *et al.*, 2019 ; 2020], aucune évaluation statistique n'a pour l'heure dressé un bilan des conséquences de cette réforme sur la **ségrégation** des formations d'enseignement supérieur en fonction des caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants. Ce dossier apporte des premiers éléments de réponse en tirant parti des données administratives issues des plateformes APB et Parcoursup ► **sources**. Après avoir caractérisé la situation prévalant à la rentrée 2017 (dernière année d'existence d'APB), le dossier analyse les effets de la mise en place de Parcoursup en 2018 sur la répartition des entrants dans l'enseignement supérieur en fonction de leur niveau scolaire (mesuré par leur mention au baccalauréat), de leur **origine sociale** et de leur genre<sup>1</sup>.

1 Les conséquences de Parcoursup sur la ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon l'origine géographique des étudiants ne sont pas étudiées dans ce dossier. Cette question fait l'objet d'une étude en cours par les auteurs.

## Les néo-bacheliers présentent des profils différenciés selon les filières d'études

Le nombre de candidats **néo-bacheliers** inscrits sur la plateforme APB a augmenté de manière continue entre 2015 et 2017, jusqu'à atteindre 595 000 en 2017<sup>2</sup>. Le profil scolaire et social des candidats admis est resté très stable ► **figure 1**. En 2018 et 2019, après le passage à Parcoursup, environ 630 000 néo-bacheliers se sont inscrits et les admis présentent des caractéristiques très proches de celles des années précédentes.

Au moment de choisir leur orientation dans l'enseignement supérieur, les lycéens font face à un ensemble de filières particulièrement dense et stratifié. On distingue les formations sélectives (classes préparatoires, BTS, IUT, licences sélectives, etc.) et les formations non sélectives (licences et première année de médecine), chaque ensemble accueillant environ la moitié des néo-bacheliers. Une différence cruciale est que les formations non sélectives ne peuvent pas refuser un candidat en cas de place vacante ► **encadré 1**. Entre 2015 et 2017, près de 10 000 formations étaient présentes chaque année sur la plateforme APB. Elles sont sensiblement plus nombreuses depuis la mise en place de Parcoursup : la plateforme a accueilli environ 500 formations supplémentaires en 2018, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente<sup>3</sup>, et 860 de plus en 2019. Cette très grande diversité

### ► 1. Nombre de formations et caractéristiques des candidats de 2015 à 2019

|                                                          | Admission post-bac |       |        | Parcoursup |        |
|----------------------------------------------------------|--------------------|-------|--------|------------|--------|
|                                                          | 2015               | 2016  | 2017   | 2018       | 2019   |
| <b>Formations</b>                                        |                    |       |        |            |        |
| Ensemble des formations                                  | 9 927              | 9 913 | 10 152 | 10 653     | 11 511 |
| Filières détaillées                                      | 416                | 427   | 450    | 493        | 591    |
| Filières agrégées                                        | 39                 | 38    | 43     | 46         | 48     |
| <b>Candidats (en milliers)</b>                           |                    |       |        |            |        |
| Ensemble des inscrits <sup>1</sup>                       | 895                | 930   | 970    | 1 013      | 1 122  |
| Néo-bacheliers inscrits <sup>1</sup>                     | 549                | 573   | 595    | 631        | 630    |
| Néo-bacheliers admis à l'issue de la procédure           | 407                | 424   | 425    | 447        | 463    |
| <b>Type de formation des néo-bacheliers admis (en %)</b> |                    |       |        |            |        |
| <b>Formations non sélectives</b>                         |                    |       |        |            |        |
| Licences universitaires <sup>2</sup> (L1)                | 49                 | 49    | 49     | 48         | 46     |
| <b>Formations sélectives</b>                             |                    |       |        |            |        |
| Sections de technicien supérieur (STS)                   | 22                 | 21    | 21     | 22         | 21     |
| Instituts universitaires de technologie (IUT)            | 11                 | 11    | 11     | 11         | 10     |
| Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)          | 9                  | 9     | 9      | 9          | 8      |
| Autres <sup>3</sup>                                      | 9                  | 10    | 10     | 11         | 14     |
| <b>Caractéristiques des néo-bacheliers admis (en %)</b>  |                    |       |        |            |        |
| <b>Mention au baccalauréat</b>                           |                    |       |        |            |        |
| Très bien (16 à 20/20)                                   | 9                  | 10    | 11     | 11         | 10     |
| Bien (14 à 16/20)                                        | 18                 | 18    | 18     | 18         | 18     |
| Assez bien (12 à 14/20)                                  | 31                 | 31    | 30     | 30         | 30     |
| Passable (10 à 12/20)                                    | 42                 | 41    | 41     | 41         | 42     |
| <b>Origine sociale</b>                                   |                    |       |        |            |        |
| Très favorisée                                           | 31                 | 31    | 31     | 30         | 30     |
| Favorisée                                                | 16                 | 15    | 15     | 15         | 15     |
| Moyenne                                                  | 29                 | 29    | 30     | 30         | 30     |
| Défavorisée                                              | 23                 | 23    | 23     | 23         | 23     |
| Non renseignée                                           | 1                  | 1     | 1      | 1          | 1      |
| <b>Genre</b>                                             |                    |       |        |            |        |
| Femmes                                                   | 53                 | 53    | 53     | 53         | 55     |
| Hommes                                                   | 47                 | 47    | 47     | 47         | 45     |

**1** Y compris ceux admis en apprentissage à l'issue de la procédure.

**2** Hors licences sélectives.

**3** Écoles post-bac, écoles d'art, formations paramédicales et sociales, licences sélectives, etc.

**Lecture** : en 2017, 595 000 néo-bacheliers se sont inscrits sur la plateforme Admission post-bac, 49 % des admis l'ont été en licence universitaire.

**Champ** : formations d'enseignement supérieur (hors apprentissage) et candidats inscrits sur les plateformes APB et Parcoursup.

**Source** : Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

**2** Les néo-bacheliers représentent environ 60 % de l'ensemble des inscrits sur la plateforme, qui est par ailleurs ouverte aux étudiants en réorientation ou en reprise d'études.

**3** Les formations préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) et au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ont par exemple rejoint la plateforme Parcoursup en 2018. D'autres formations ont intégré la plateforme lors des sessions suivantes, en particulier les formations paramédicales et sociales (en 2019) et les instituts de formation en soins infirmiers (en 2020).

### ► Encadré 1 – Formations sélectives et non sélectives

Les formations post-bac présentes sur les plateformes Admission post-bac et Parcoursup accueillent près de 90 % des néo-bacheliers entrant dans le supérieur [Mesri-Sies, 2020]. Ces derniers se répartissent en proportions égales entre les formations sélectives et les formations non sélectives.

Une formation d'enseignement supérieur est dite sélective si les candidats sont sélectionnés en fonction de leur dossier scolaire et peuvent se voir refuser l'admission même si la formation dispose de places vacantes.

Il existe quatre grands types de formations sélectives :

- les sections de technicien supérieur (STS), accueillant 21 % des admis dans l'enseignement supérieur en 2019, qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- les instituts universitaires de technologie (IUT), avec 10 % des admis en 2019, qui préparent au diplôme universitaire de technologie (DUT) ;
- les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), recevant 8 % des admis en 2019, qui préparent aux concours des grandes écoles ;
- les autres formations sélectives, avec 14 % des admis en 2019, qui regroupent des formations de nature très différente (écoles d'ingénieurs ou de commerce post-bac, licences sélectives<sup>1</sup>, écoles d'art, formations paramédicales et sociales, etc.).

Les formations non sélectives correspondent quant à elles aux licences universitaires classiques (L1) et à la première année commune aux études de santé (PACES). Depuis le passage à Parcoursup en 2018, ces formations ont la possibilité de classer les candidats en fonction des éléments de leur dossier scolaire mais, à la différence des formations sélectives, elles n'ont pas la possibilité de refuser un candidat si elles disposent de places vacantes.

À un niveau plus fin, les formations sont regroupées en filières d'études selon deux niveaux de classification : la nomenclature agrégée distingue une quarantaine de filières (par exemple, licences de droit-économie-gestion, CPGE scientifiques, BTS services) alors que la nomenclature détaillée en distingue près de 500 (par exemple, licences de droit, CPGE mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur, BTS de gestion des entreprises), aux effectifs très variables.

<sup>1</sup> Un petit nombre de licences universitaires (principalement des bi-licences à capacité limitée) était autorisé à sélectionner leurs étudiants sur la base de leurs résultats scolaires avant même la mise en place de Parcoursup. Dans ce dossier, les licences sélectives (environ 4 % du total des admis en licence) sont distinguées des licences classiques.

des formations proposées à l'entrée dans l'enseignement supérieur s'accompagne d'une forte différenciation du profil scolaire et socio-démographique des étudiants.

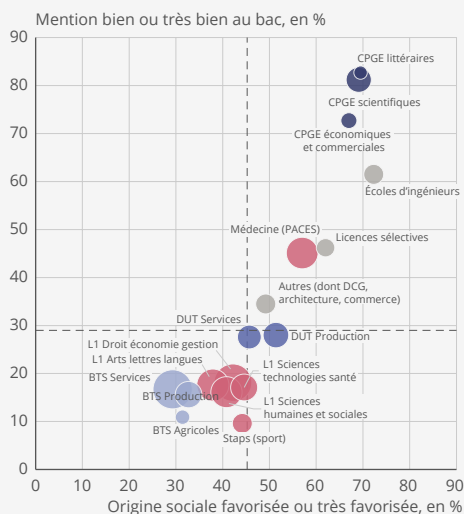
Une première manière d'appréhender la ségrégation à l'œuvre à l'entrée dans l'enseignement supérieur consiste à comparer les caractéristiques des étudiants admis dans les différentes filières d'études.

En 2017, dernière année d'APB, trois groupes de formations se distinguent en fonction de l'origine sociale et du niveau scolaire des admis ► **figure 2a**. Un premier groupe accueille des étudiants aux résultats moyens au baccalauréat et qui sont majoritairement d'origine sociale moyenne ou défavorisée : il s'agit à la fois des filières courtes (BTS), destinées principalement aux bacheliers professionnels ou technologiques, et des licences non sélectives. À titre d'exemple, seuls 16 % des étudiants admis dans les BTS du secteur de la production ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat et 33 % sont d'origine sociale favorisée ou très favorisée, contre respectivement 29 % et 46 % en moyenne sur l'ensemble des filières. À l'autre extrémité, les CPGE et les écoles d'ingénieurs post-bac accueillent majoritairement des bacheliers généraux ayant obtenu une mention bien ou très bien et présentant un profil socialement favorisé ou très favorisé. En CPGE scientifique, 81 % des admis ont une mention bien ou très bien et 69 % sont d'origine sociale favorisée ou très favorisée. Les licences sélectives, les formations de médecine et les DUT se situent entre ces deux extrêmes. Plus proches de la moyenne par leur composition sociale, ces filières restent toutefois hétérogènes s'agissant du niveau scolaire de leurs admis : en 2017, 46 % des néo-bacheliers admis en licence sélective ont obtenu une mention bien ou très bien, contre 28 % des admis en DUT. Sur l'ensemble des

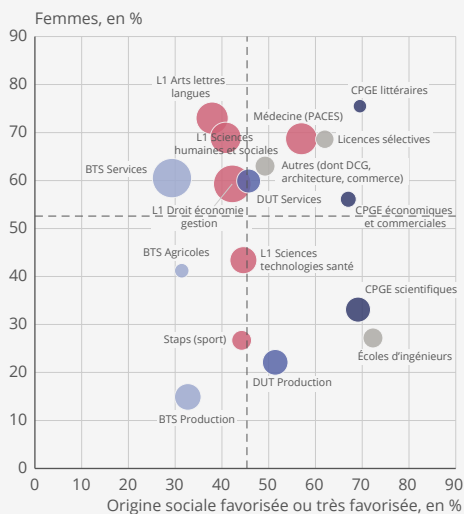
## ► 2. Filières d'études selon le profil des néo-bacheliers admis en 2017 (APB)

● BTS ● DUT ● CPGE ● Autres formations sélectives ● Formations non sélectives

### a. Mention au baccalauréat et origine sociale



### b. Genre et origine sociale



**Note :** la surface de chaque cercle est proportionnelle au nombre d'admis dans la filière associée. Les lignes pointillées indiquent les proportions moyennes parmi l'ensemble des néo-bacheliers admis dans une formation en 2017.

**Lecture :** 67 % des néo-bacheliers admis en CPGE économique et commerciale à l'issue de la procédure Admission post-bac en 2017 ont une origine sociale favorisée ou très favorisée (contre 46 % parmi l'ensemble des admis) et 73 % ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat (contre 29 % parmi l'ensemble des admis).

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue de la procédure APB 2017.

**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2017.

filières, plus la proportion d'étudiants de bon niveau scolaire est grande, plus celle d'étudiants d'origine sociale favorisée ou très favorisée l'est aussi, mettant en évidence le lien étroit entre l'origine sociale des étudiants et leurs résultats scolaires.

La part des femmes parmi les admis est en revanche peu liée à la composition sociale des différentes filières ► **figure 2b**. Certaines filières sont très féminisées, parfois sélectives (CPGE littéraires) et parfois non (licences de lettres ou de sciences sociales, médecine). D'autres se caractérisent au contraire par une forte sous-représentation féminine et sont toutes techniques ou scientifiques, qu'il s'agisse des CPGE scientifiques, des écoles d'ingénieurs post-bac ou des formations courtes préparant à des diplômes relevant du secteur industriel (BTS et DUT production).

## Une forte ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur selon le niveau scolaire, l'origine sociale et le genre

Pour saisir les phénomènes de ségrégation, il convient de dépasser la seule comparaison entre filières pour tenir compte des écarts de composition scolaire, sociale et de genre entre les milliers de formations et la myriade d'établissements (universités, lycées, écoles post-bac, instituts spécialisés, etc.) de l'enseignement supérieur. Au sein d'une même filière d'études, les différentes formations peuvent accueillir des étudiants aux profils très hétérogènes. Ce dossier examine donc la ségrégation dans ces formations selon le profil des étudiants.

Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés pour mesurer le niveau de ségrégation entre les formations d'enseignement supérieur [Frankel et Volij, 2011 ; Givord *et al.*, 2016]. L'objectif est de mesurer à quel point les caractéristiques des individus regroupés au sein d'une formation

d'enseignement supérieur donnée s'éloignent des caractéristiques moyennes de la population considérée dans son ensemble (ici, les néo-bacheliers admis dans l'enseignement supérieur). L'indice d'exposition normalisé [Bell, 1954] est retenu ici ► **encadré 2**.

### ► Encadré 2 – Mesurer la ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Dans ce dossier, la ségrégation est mesurée à l'aide de l'indice d'exposition normalisé [Bell, 1954 ; Givord *et al.*, 2016 ; Ly et Riegert, 2016]. Cet indice de ségrégation permet de mesurer à quel point le profil des néo-bacheliers admis dans les différentes formations d'enseignement supérieur s'éloigne du profil moyen de l'ensemble des admis.

L'indice d'exposition normalisé prend ici des valeurs comprises entre 0 et 100 : il vaut 0 en l'absence totale de ségrégation et 100 lorsque les formations recrutent uniquement des étudiants issus du même groupe (ce qui suppose que les groupes sont entièrement séparés entre des formations distinctes). Appliqué à la mesure de la ségrégation selon le genre, l'indice s'interprète comme suit : s'il vaut 27, cela signifie qu'en moyenne, les femmes sont admises dans des formations où la proportion de femmes est supérieure de 27 points à la proportion de femmes observée dans les formations où les hommes sont admis.

Le recours à cet indice nécessite de considérer des groupes binaires. Dans l'étude, les groupes retenus sont : femmes / hommes, origine sociale favorisée ou très favorisée / origine sociale moyenne ou défavorisée, mention bien ou très bien / mention assez bien ou passable, bacheliers généraux / bacheliers technologiques ou professionnels et, enfin, bénéficiaires d'une bourse de lycée / non-boursiers.

L'indice d'exposition normalisé se calcule comme suit :

$$P_g = 100 \times \left( \frac{1}{N_g} \sum_{i \in g} p_{i,g} - \frac{1}{N - N_g} \sum_{i \notin g} p_{i,g} \right)$$

où

- $N$  désigne la taille de la population étudiée (ici, les néo-bacheliers admis en première année d'études supérieures),
- $N_g$  le nombre d'individus du groupe  $g$  (femmes, origine sociale favorisée ou très favorisée, etc.)
- $p_{i,g}$  la proportion d'individus du groupe  $g$  observée dans l'unité de l'individu  $i$  (sa formation d'admission).

Le premier terme de la formule représente la proportion moyenne d'individus du groupe  $g$  dans les formations où les individus du groupe  $g$  ont été admis. Le second terme représente la proportion moyenne d'individus du groupe  $g$  dans les formations d'admission des individus n'appartenant pas au groupe  $g$ . Bien qu'il s'agisse de proportions au sein des formations, les moyennes ne sont pas calculées entre les différentes formations, mais pour les différents individus de ces formations. L'indice correspond ensuite à l'écart, en points de pourcentage, entre ces deux moyennes. Par exemple, en 2017, les femmes ont été admises dans des formations où leur part est en moyenne de 66 % (premier terme de l'indice), tandis que dans les formations d'admission des hommes, la part moyenne de femmes est de 39 % (deuxième terme de l'indice) : l'indice de ségrégation selon le genre vaut 27 (66 – 39).

Tout comme les écarts à la moyenne classiques, l'indice d'exposition normalisé est sensible à la part des individus du groupe considéré dans la population. Par conséquent, il est nécessaire de l'analyser au regard de la proportion des individus du groupe d'intérêt dans la population, qui est celle qui serait attendue dans chaque formation en l'absence de ségrégation. Ses valeurs ne peuvent pas donc pas être directement comparées entre des groupes dont la part dans la population n'est pas la même, ni entre les différentes dimensions de la ségrégation (selon le genre, l'origine sociale, etc.). Pour éviter cet effet, les indices ne sont comparés dans cette étude que selon leur évolution dans le temps, ce qui ne pose pas de difficulté dans la mesure où la part de chaque groupe dans la population n'a que peu varié au cours de la période étudiée. L'indice d'exposition normalisé est additivement décomposable, c'est-à-dire qu'il peut être décomposé sur plusieurs sous-ensembles d'unités, de manière à mesurer la part de la ségrégation qui s'opère entre ces sous-ensembles (entre formations sélectives et non sélectives, par exemple) et la part qui s'opère à l'intérieur de ces sous-ensembles, entre leurs différentes unités (par exemple, entre CPGE, STS, IUT et autres formations sélectives).

La ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur peut ainsi être calculée en disposant uniquement d'informations agrégées sur le profil des étudiants admis dans les différentes formations d'enseignement supérieur.

Cet indice synthétique confirme que les étudiants ne se répartissent pas de manière homogène entre les différentes formations. Parmi les néo-bacheliers admis dans l'une des formations présentes sur la plateforme APB en 2017, 29 % ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat ► **figure 3**. Cependant, un étudiant titulaire d'une mention bien ou très bien est admis dans une formation accueillant en moyenne 50 % de titulaires d'une telle mention. À l'inverse, un bachelier avec une mention passable ou assez bien est admis dans une formation comptant en moyenne 21 % d'étudiants titulaires d'une mention bien ou très bien. L'écart de 29 points entre ces deux proportions correspond à la valeur de l'indice de ségrégation scolaire.

La ségrégation entre les formations d'enseignement supérieur est également marquée selon l'origine sociale des étudiants. En 2017, 46 % des néo-bacheliers admis sont d'origine sociale favorisée ou très favorisée, mais ils sont admis dans des formations où il y a en moyenne 52 % d'étudiants de cette origine sociale, contre seulement 40 % dans les formations d'admission des étudiants d'origine sociale moyenne ou défavorisée, soit un écart de 12 points.

Enfin, en 2017, les femmes représentent 53 % des admis, mais elles intègrent des formations où leur part (66 %) est supérieure de 27 points à celle observée dans les formations fréquentées par les hommes (39 %).

### En 2017, les vœux des candidats expliquent la majeure partie de la ségrégation

La ségrégation à l'entrée dans l'enseignement supérieur dépend à la fois de la différenciation des vœux de préinscription des candidats selon leur niveau scolaire, leur origine sociale et leur genre, et des classements opérés par les formations. Ces classements déterminent l'ordre des propositions d'admission faites aux candidats lorsqu'une formation ne peut pas accueillir tous les postulants. Ils peuvent favoriser ou non certaines caractéristiques scolaires ou socio-démographiques et par conséquent modifier le niveau de ségrégation entre les admis par rapport à celui qui prévaut entre les candidats. Par exemple, une formation qui donne priorité aux candidats les plus performants tend à accentuer la ségrégation selon le niveau scolaire des admis, par rapport à un classement aléatoire.

Dans APB, les formations sélectives avaient toute latitude pour classer les candidats selon leurs propres critères, en tenant compte notamment des éléments du dossier scolaire (notes, appréciations). En revanche, les formations non sélectives n'avaient pas la maîtrise de leurs

### ► 3. Ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon la mention au baccalauréat, l'origine sociale et le genre en 2017 (APB)

|                                                                                                                                                                 | Formation d'admission | Premier vœu |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------|
| en %                                                                                                                                                            |                       |             |
| <b>Mention au baccalauréat</b>                                                                                                                                  |                       |             |
| Proportion de néo-bacheliers ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat                                                                         | 29                    | 29          |
| Part moyenne de néo-bacheliers avec mention B/TB dans la formation d'un néo-bachelier avec mention B/TB                                                         | [a]                   | 46          |
| Part moyenne de néo-bacheliers avec mention B/TB dans la formation d'un néo-bachelier sans mention B/TB                                                         | [b]                   | 22          |
| Indice de ségrégation (en points)                                                                                                                               | [a]-[b]               | 24          |
| <b>Origine sociale</b>                                                                                                                                          |                       |             |
| Proportion de néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée                                                                                      | 46                    | 46          |
| Part moyenne de néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée dans la formation d'un néo-bachelier d'origine sociale favorisée ou très favorisée | [a]                   | 53          |
| Part moyenne de néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée dans la formation d'un néo-bachelier d'origine sociale moyenne ou défavorisée      | [b]                   | 40          |
| Indice de ségrégation (en points)                                                                                                                               | [a]-[b]               | 13          |
| <b>Genre</b>                                                                                                                                                    |                       |             |
| Proportion de femmes                                                                                                                                            | 53                    | 53          |
| Part moyenne de femmes dans la formation d'une femme                                                                                                            | [a]                   | 66          |
| Part moyenne de femmes dans la formation d'un homme                                                                                                             | [b]                   | 38          |
| Indice de ségrégation (en points)                                                                                                                               | [a]-[b]               | 28          |

**Lecture :** en 2017, 53 % des néo-bacheliers admis à l'issue de la procédure sont des femmes. Ces dernières sont admises dans des formations qui accueillent en moyenne 66 % de femmes alors que les hommes sont admis dans des formations accueillant en moyenne 39 % de femmes ; le niveau de ségrégation correspondant, mesuré à l'aide de l'indice d'exposition normalisé, est donc égal à 27 points (66-39).

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue de la procédure APB 2017.  
**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2017.

classements. Ces derniers étaient établis de manière automatisée en fonction de critères de priorité prédéterminés (académie ou secteur, rang absolu et relatif du vœu, statut de néo-bachelier, etc.) qui ne faisaient pas intervenir les résultats scolaires des candidats. En cas d'*ex æquo*, les candidats étaient départagés par tirage au sort [Bechichi et Thebault, 2021].

Pour distinguer l'influence des vœux des candidats de celle des classements opérés par les formations, un niveau de ségrégation intermédiaire est mesuré, correspondant à celui qui prévaudrait si les tous néo-bacheliers étaient admis dans la formation qu'ils ont classée en premier vœu dans APB ► **figure 3**. L'effet des classements est ainsi neutralisé.

Cet exercice montre que la ségrégation à l'entrée dans le supérieur est beaucoup plus fortement déterminée par les vœux des candidats que par la manière dont ils sont classés par les formations<sup>4</sup>. En 2017, si tous les néo-bacheliers avaient été admis dans la formation placée en tête de leurs vœux dans APB, l'indice de ségrégation selon le niveau scolaire aurait été égal à 24, soit 83 % de la valeur de cet indice au terme de la procédure d'admission (29). La différenciation des vœux en fonction du niveau scolaire des candidats est en effet très marquée : par exemple, 73 % des néo-bacheliers demandant une CPGE en premier vœu ont eu la mention bien ou très bien au baccalauréat, alors que les candidats qui ont placé un BTS en tête de leur liste de vœux ne sont que 14 % dans ce cas. Cette ségrégation scolaire liée aux vœux est légèrement accentuée par les classements opérés par les formations sélectives, qui représentent près de la moitié des formations présentes sur la plateforme APB : en classant les candidats en fonction de leurs résultats scolaires, elles contribuent mécaniquement à renforcer la ségrégation selon cette dimension.

La ségrégation des formations selon l'origine sociale et le genre est plus fortement encore déterminée par les vœux des candidats : s'agissant de ces deux dimensions, l'indice de ségrégation est quasi identique selon que l'on considère la formation où sera *in fine* admis l'étudiant ou la formation qu'il a retenue en premier vœu. Le classement des candidats par les formations ne contribue donc que faiblement à l'inégale représentation des étudiants selon leur genre ou leur origine sociale au sein de celles-ci. La différenciation des choix d'orientation selon l'origine sociale ne s'explique qu'en partie par des différences de performances scolaires entre élèves favorisés et défavorisés [Givord, 2020]. Elle renvoie à plusieurs mécanismes : accès inégal à l'information sur les formations [van Zanten, 2015], barrières financières et géographiques dans l'accès aux études supérieures [Fack et Grenet, 2015], mais également phénomènes d'autocensure et de conformité sociale par rapport aux pairs [Guyon et Huillery, 2014]. De même, la vision stéréotypée des rôles masculins et féminins transmise par l'environnement familial et scolaire participe aux choix d'orientation fortement différenciés des garçons et des filles, particulièrement dans les filières scientifiques et techniques [Breda *et al.*, 2021].

### La ségrégation scolaire et sociale s'opère d'abord entre types de filières sélectives, celle de genre plutôt entre filières au sein de chaque type

À l'entrée dans le supérieur, les phénomènes de ségrégation s'opèrent à différents niveaux : en premier lieu, les étudiants se répartissent entre les formations sélectives et non sélectives, puis entre les différents types de formations sélectives (CPGE, IUT, STS, autres) ; ils se répartissent ensuite entre les différentes filières d'études au sein d'un type de formation donné (par exemple, parmi les formations non sélectives, entre les licences de droit, de psychologie, etc. ; parmi les formations sélectives, entre les CPGE scientifiques et commerciales, entre les IUT de différentes disciplines, etc.), puis entre les établissements proposant une même filière d'études (par exemple, entre les universités proposant des licences de droit).

L'indice de ségrégation permet de calculer la contribution de ces différentes composantes à la ségrégation globale des formations d'enseignement supérieur ► **encadré 2**.

La décomposition de cet indice est assez similaire selon le niveau scolaire ou selon l'origine sociale. En premier lieu, en 2017, la distinction entre formations sélectives et non sélectives ne contribue

<sup>4</sup> Cependant, dans APB, la très forte différenciation des vœux de préinscription des candidats en fonction de leur niveau scolaire n'était pas nécessairement indépendante des classements opérés par les formations. En effet, l'algorithme utilisé par APB pouvait inciter certains candidats à ne pas mettre dans leur liste de vœux des formations qu'ils auraient souhaitées mais où ils jugeaient leurs chances d'admission trop faibles. Dans Parcoursup, les vœux ne sont plus hiérarchisés.



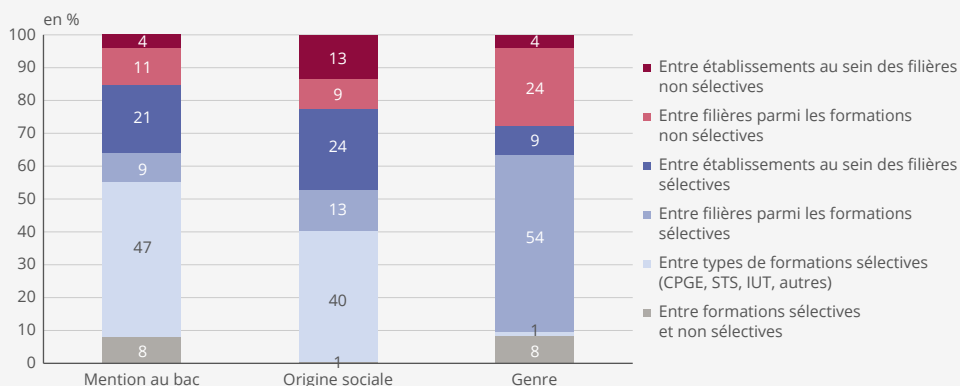
que faiblement à la ségrégation des formations selon le niveau scolaire des admis (8 %) et presque aucunement (1 %) à leur ségrégation sociale ► **figure 4**. En effet, les formations sélectives sont diversifiées (CPGE, IUT ou STS) et s'adressent à des étudiants de niveaux scolaires variés, si bien que les étudiants admis dans ces formations prises globalement présentent des profils sociaux et scolaires proches de ceux des étudiants admis en licence. En revanche, pour cette même raison, la ségrégation scolaire et sociale est très forte entre les différents types de formations sélectives. La répartition inégale des néo-bacheliers entre CPGE, IUT, STS et autres formations sélectives explique à elle seule 47 % de la ségrégation selon le niveau scolaire, mesuré par la mention au bac, et 40 % de la ségrégation selon l'origine sociale. Par ailleurs, 20 % de la ségrégation scolaire et 22 % de la ségrégation sociale proviennent de la répartition entre filières au sein de chaque type de formation (formations non sélectives, CPGE, IUT, SES, autres formations sélectives). Enfin, une part importante de la ségrégation scolaire (25 %) et plus encore de la ségrégation sociale (37 %) provient de la répartition des étudiants entre les établissements qui proposent une même filière. Cette dernière composante est particulièrement importante concernant l'origine sociale des admis, liée aussi à la ségrégation résidentielle : selon leur localisation, deux formations de même type ne recrutent pas des étudiants ayant le même profil social, en raison du caractère plus ou moins favorisé de leur bassin de recrutement [Frouillou, 2017].

La ségrégation femmes-hommes se joue à d'autres échelles : 78 % provient de la répartition différenciée des femmes et des hommes entre filières d'études au sein des quatre types de formation sélectives (54 %) et au sein des licences universitaires (24 %). La ségrégation de genre résulte essentiellement de la forte sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques et techniques, sélectives ou non, et de leur surreprésentation dans les filières littéraires, sociales et de santé. Par contraste, la répartition des étudiantes et des étudiants entre les établissements d'une même filière d'études est moins différenciée que selon le niveau scolaire ou l'origine sociale (13 % de la ségrégation totale selon le genre).

### Avec Parcoursup, les quotas et la possibilité pour toutes les formations de classer les candidats selon leur niveau scolaire ont pu modifier la répartition des étudiants

Avec la plateforme Parcoursup, les vœux de préinscription ne sont plus hiérarchisés et des propositions sont faites aux candidats « au fil de l'eau ». Dans APB, les candidats devaient classer leurs vœux par ordre de préférence et les affectations étaient prononcées au terme de trois phases

#### ► 4. Décomposition des indices de ségrégation par type de formation, filière et établissement en 2017 (APB)



**Lecture :** en 2017, la ségrégation entre formations sélectives et non sélectives contribue pour 8 % à l'indice de ségrégation selon la mention au baccalauréat.

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue de la procédure APB 2017.

**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2017.

d'admission. À l'issue de chaque phase, une affectation provisoire était obtenue en tenant compte simultanément des vœux des candidats, de leurs classements par les formations et des capacités d'accueil transmises par ces dernières à la plateforme. Dans Parcoursup, il est seulement demandé aux candidats de sélectionner un ensemble de formations souhaitées, sans indiquer de préférence. Les propositions d'admission sont faites en continu, en suivant l'ordre d'appel calculé par la plateforme à partir des classements pédagogiques transmis par les formations et de divers quotas (*infra*). Chaque candidat dispose d'un délai pour accepter ou refuser ; s'il accepte une proposition, il peut y renoncer ultérieurement en faveur d'une autre. Cette nouveauté répond au double objectif de limiter les comportements stratégiques et de favoriser une expression plus libre des préférences, mais elle pourrait avoir modifié les choix exprimés *via* la plateforme et, par conséquent, les caractéristiques des admis dans les différentes filières du supérieur.

Un second changement majeur concerne les règles de classement des candidats par les formations non sélectives. Depuis la mise en place de Parcoursup, les formations non sélectives ont la possibilité de classer les candidats en fonction des notes obtenues au contrôle continu et aux épreuves anticipées du baccalauréat<sup>5</sup>. Du fait de ces changements, Parcoursup pourrait avoir contribué à accroître la ségrégation entre les formations non sélectives en fonction du niveau scolaire des admis, dans la mesure où les formations « en tension » (c'est-à-dire en sous-capacité par rapport aux demandes d'admission) peuvent désormais sélectionner les candidats ayant les meilleurs résultats scolaires. Les élèves d'origine sociale favorisée étant surreprésentés parmi les élèves de terminale les plus performants<sup>6</sup>, ce mécanisme pourrait aussi avoir renforcé la ségrégation sociale dans les filières non sélectives de l'enseignement supérieur.

Ce raisonnement doit toutefois être nuancé, notamment avec la mise en place de plusieurs types de quotas. Depuis 2018, les formations présentes sur Parcoursup sont tenues de respecter un quota minimum d'élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, ce taux plancher étant fixé en fonction de la proportion de boursiers parmi les candidats ayant confirmé un vœu pour la formation considérée. En partant du classement transmis par les commissions d'examen des vœux (appelé « classement pédagogique »), l'algorithme calculant l'ordre d'appel des candidats fait remonter certains boursiers dans le classement, de manière à ce que la proportion de boursiers ne descende jamais en deçà du quota fixé pour la formation. Selon le même principe, des quotas de bacheliers professionnels et technologiques (qui existaient déjà dans APB pour une partie des formations professionnelles courtes) ont été généralisés à l'ensemble des STS et des IUT dans un cadre harmonisé. Enfin, des quotas d'élèves résidents de l'académie ont été instaurés en licence. Fixés par les recteurs en concertation avec les universités, ils se substituent au principe de priorité absolue des candidats provenant du secteur géographique tel qu'il existait dans APB. Visant à diversifier le recrutement social et géographique des filières les plus demandées, ces différents quotas pourraient contrecarrer les effets ségrégatifs des classements opérés par les formations sélectives et non sélectives.

## Le profil des candidats en licence est stable entre 2017 et 2018, mais le niveau scolaire des admis a légèrement progressé

La mise en place de Parcoursup en 2018 n'a pas modifié notablement les caractéristiques moyennes des néo-bacheliers candidatant aux formations sélectives et non sélectives, qu'il s'agisse de la proportion de femmes, d'étudiants d'origine sociale favorisée ou très favorisée ou ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat ► **figure 5**.

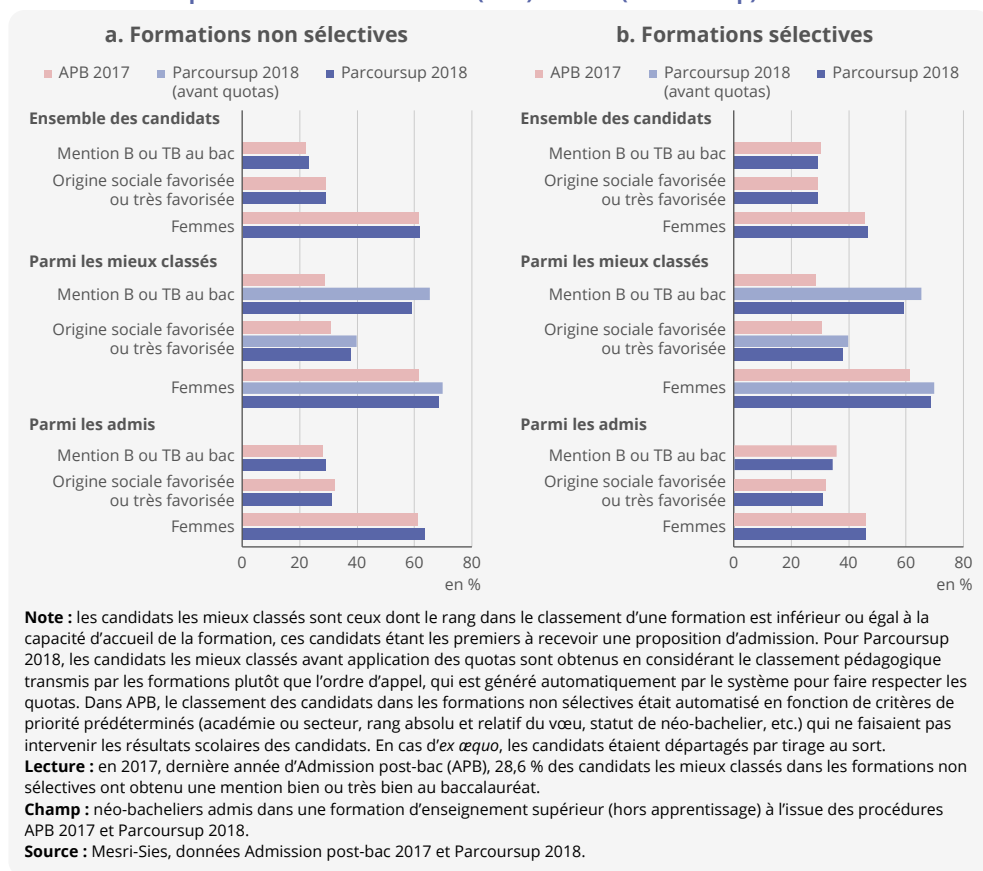
L'effet cumulé de l'évolution des pratiques de classement des formations et des différents quotas peut être mis en évidence en comparant le profil des candidats situés dans la partie « haute » des classements avant et après l'entrée en vigueur de Parcoursup. La partie « haute » correspond aux candidats les mieux classés dans l'ordre d'appel de chaque formation jusqu'à atteindre sa capacité d'accueil – ces candidats étant les premiers à recevoir une proposition d'admission<sup>7</sup>.

5 En revanche, les modalités de classement des formations sélectives (principalement les CPGE, les STS et les IUT) n'ont pas été modifiées par Parcoursup.

6 Parmi les néo-bacheliers inscrits sur la plateforme Parcoursup en 2018, 35 % des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée ont obtenu une mention très bien au baccalauréat, contre 19 % parmi les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée.

7 Un étudiant peut figurer dans le groupe des candidats les mieux classés pour une, plusieurs ou aucune des formations inscrites dans sa liste de vœux. Ainsi, l'ensemble des candidats les mieux classés n'est pas identique à l'ensemble des candidats admis.

## ► 5. Caractéristiques des candidats en 2017 (APB) et 2018 (Parcoursup)



La prise en compte du dossier scolaire dans Parcoursup a considérablement modifié les classements des candidats aux formations non sélectives : la part des néo-bacheliers ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat a presque doublé entre APB 2017 et Parcoursup 2018 parmi les candidats les mieux classés en licence, passant de 29 % à 59 %, et même à 65 % avant application des quotas. Les quotas en faveur des étudiants boursiers ou résidant dans le secteur de l'académie ont donc réduit de 6 points la part des bacheliers avec une mention bien ou très bien dans la partie haute des classements.

Dans les licences non sélectives, la proportion des néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée parmi les candidats les mieux classés a augmenté de 7 points entre 2017 et 2018 (passant de 31 % à 38 %), tout comme celle des femmes (de 61 % à 68 %). Ces deux progressions peuvent être indirectement dues à la prise en compte des notes des candidats, les performances scolaires des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée et des femmes étant en moyenne meilleures. Elles sont quasiment de même ampleur avant et après application des quotas. Les quotas de boursiers ne semblent donc pas compenser l'impact négatif de la prise en compte des notes sur le classement des élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée. De même, conjugués aux autres changements apportés par Parcoursup, les quotas en faveur des boursiers du secondaire et des bacheliers professionnels et technologiques n'ont que des effets limités sur la répartition des étudiants concernés dans les formations du supérieur ► encadré 3.

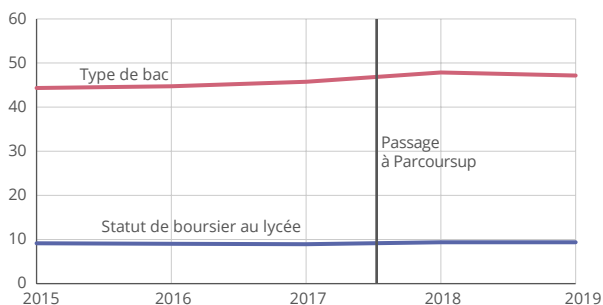
Contrairement aux candidats des formations non sélectives, le profil des mieux classés dans les formations sélectives a peu changé entre 2017 et 2018. La diminution modeste (- 1 point) de la

### ► Encadré 3 – Quotas de boursiers et de bacheliers professionnels et technologiques : des effets limités

La mise en place dans la plupart des formations présentes sur la plateforme Parcoursup de quotas en faveur des candidats boursiers du secondaire<sup>1</sup> ou, en STS et IUT, en faveur des bacheliers professionnels et technologiques, pourrait avoir modifié la répartition des admis en fonction de ces critères.

Dans les faits, cela n'est pas le cas s'agissant des boursiers : le niveau de ségrégation entre boursiers et non-boursiers est resté quasiment stable entre 2017 et 2019 ► **figure**. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette absence d'effet. Tout d'abord, les quotas de boursiers s'appliquent aux propositions d'admission et non pas aux effectifs admis une fois que les candidats ont répondu aux propositions. La méthode de fixation des quotas de boursiers se donne par conséquent une obligation de moyens et non de résultat : elle ne garantit pas que chaque formation accueille une proportion de boursiers qui respecte les quotas établis avant l'envoi des propositions.

#### Indice de ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat et le statut de boursier entre 2015 et 2019



**Lecture :** en 2018, première année de Parcoursup, l'indice de ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon le statut de boursier s'élève à 9, ce qui signifie qu'un néo-bachelier boursier du secondaire a en moyenne dans sa formation une part d'admis de boursiers supérieure de 9 points à celle qu'observe un néo-bachelier non boursier dans sa formation d'admission.

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue des procédures APB 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

Dans les formations non sélectives, les quotas de boursiers ont un impact limité car ils modifient uniquement le recrutement dans la minorité de licences en tension. Or, pour ces dernières, ils n'ont fait que compenser l'impact négatif de la prise en compte des notes par les commissions d'examen des vœux sur les chances d'admission des boursiers. Dans APB 2017, 21 % des néo-bacheliers les mieux classés pour l'accès à une licence étaient boursiers ; dans Parcoursup 2018, ce taux est descendu à 17 % avant application des quotas et remonté à 19 % après. En 2019, le relèvement des quotas de boursiers a permis d'améliorer de façon plus nette leur classement dans les formations non sélectives<sup>2</sup> : la proportion de boursiers parmi les candidats les mieux classés, toujours de 17 % avant application des quotas, est de 22 % après, soit une augmentation de 5 points. Il reste que la part des boursiers parmi les candidats les mieux classés dans les formations non sélectives n'a que faiblement progressé entre 2017 (21 %) et 2019 (22 %).

1 Lors de la première année de Parcoursup, les quotas de boursiers ne s'appliquaient pas aux formations privées, ni aux formations publiques placées sous la tutelle d'autres ministères que celui en charge de l'enseignement supérieur (Agriculture, Culture, Défense, etc.). En 2018, ces formations représentaient 17 % de la totalité des places proposées sur la plateforme et 12 % des admis [Lenoir *et al.*, 2019].

2 En 2018, des quotas sensiblement inférieurs à la proportion de boursiers parmi les candidats ont été appliqués à de nombreuses formations non sélectives, en particulier les licences de droit les plus prestigieuses [Lenoir *et al.*, 2019]. Ils ont été relevés en 2019.





Dans les formations sélectives, et particulièrement en CPGE, l'impact limité des quotas semble principalement imputable à la faible proportion de boursiers parmi les candidats à ces formations : en 2018, cette part n'était par exemple que de 11 % parmi les candidats aux CPGE, une proportion proche de celle de 2017 (10 %).

Les quotas de bacheliers professionnels (en STS) et technologiques (en IUT) ont eu des effets plus visibles, bien que d'ampleur limitée : l'indice de ségrégation entre les bacheliers généraux, d'une part, et les bacheliers technologiques et professionnels, d'autre part, vaut 48 en 2018 et 47 en 2019, alors qu'il était compris entre 44 et 46 au cours de la période antérieure. En 2018 et 2019, les étudiants sont donc légèrement plus concentrés dans les mêmes formations en fonction du type de baccalauréat obtenu. Une analyse plus détaillée des formations d'admission des bacheliers technologiques et professionnels confirme qu'avec la mise en place de Parcoursup, ces derniers ont davantage accédé aux STS et aux IUT, formations sélectives qui leur sont prioritairement destinées : entre 2017 et 2018, la proportion de néo-bacheliers professionnels admis en STS est passée de 69 % à 76 %, et de 16 % à 18 % pour ceux admis en IUT.

proportion de néo-bacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée dans la partie haute des classements des formations sélectives pourrait provenir de la mise en place des quotas de boursiers pour ces formations. En effet, cette diminution ne s'observe pas dans les classements pédagogiques, avant application des quotas.

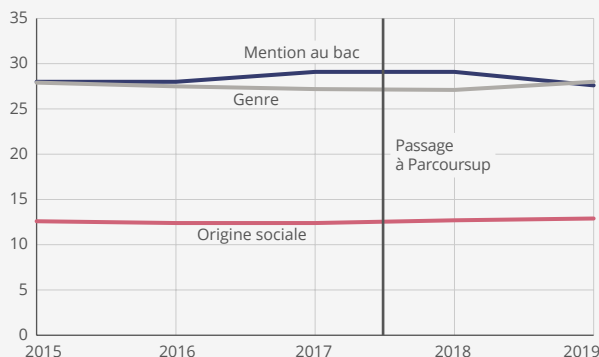
Malgré les effets spectaculaires de Parcoursup sur les classements dans les formations non sélectives, les répercussions restent modérées sur le niveau de ségrégation parmi les admis. Dans les formations non sélectives, la part des étudiants ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat s'est un peu accrue (23 % en 2018, soit + 1,5 point par rapport à 2017). C'est le cas pour les néo-bacheliers s'inscrivant effectivement en licence à la rentrée suivante [Rateau *et al.*, 2020]. Cette légère hausse ne modifie toutefois pas substantiellement l'indice de ségrégation selon le niveau scolaire, qui reste en 2018 et 2019 à un niveau proche des années précédentes ► **figure 6**. Les caractéristiques socio-démographiques des admis n'ont par ailleurs guère évolué, aussi bien dans les formations sélectives que non sélectives. L'évolution de l'indice de ségrégation le confirme : la ségrégation globale selon l'origine sociale et le genre dans les formations d'enseignement supérieur est restée quasi stable tout au long de la période 2015-2019.

Malgré les bouleversements introduits par Parcoursup, la relative stabilité des niveaux de ségrégation dans les formations d'enseignement supérieur laisse penser que le rôle joué par la différenciation des choix d'orientation des étudiants en fonction de leur profil scolaire et sociodémographique reste majeur. Ainsi, bien que les modalités d'expression des préférences des candidats aient changé entre 2017 et 2018, Parcoursup ne semble pas avoir réduit la ségrégation « latente » induite par les vœux.

## L'amélioration du niveau scolaire des admis en licence se concentre dans un petit nombre de formations en tension

La ségrégation dans les formations d'enseignement supérieur en fonction du niveau scolaire des admis est restée stable entre 2017, avec APB, et 2018-2019, avec Parcoursup, alors même que le classement des candidats par les formations non sélectives a profondément évolué. En effet, malgré un nombre de candidatures largement supérieur à leur capacité d'accueil, la plupart des licences sont *de facto* non sélectives [Cour des comptes, 2020], au sens où elles accueillent la quasi-totalité des candidats qui souhaitent s'y inscrire, une fois les admis les mieux classés répartis dans les formations de leur choix. Ce phénomène apparaît clairement en calculant le taux de pression qui s'exerce sur les différentes formations, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de candidats non admis (obtenu par différence entre le nombre de candidats et le rang du dernier admis) et le nombre total de candidats.

## ► 6. Indice de ségrégation des formations d'enseignement supérieur selon la mention au baccalauréat, l'origine sociale et le genre de 2015 à 2019



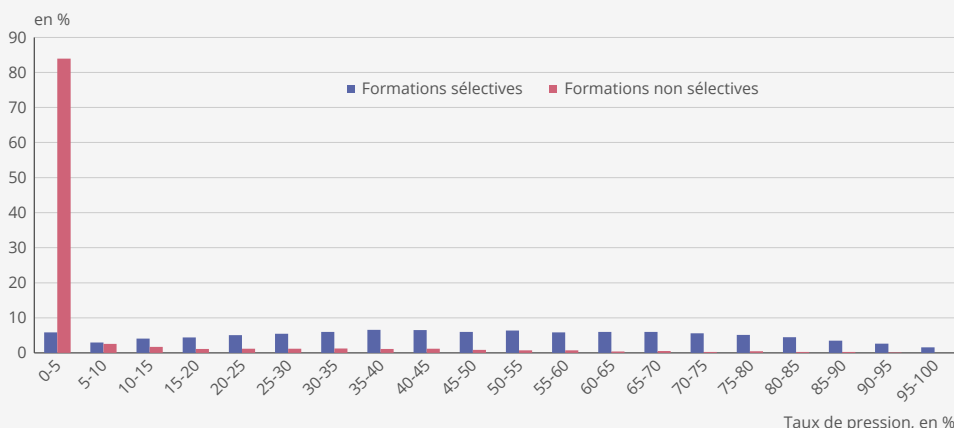
**Lecture :** en 2018, première année de Parcoursup, l'indice de ségrégation selon l'origine sociale des formations d'enseignement supérieur s'élève à 13, ce qui signifie qu'un néo-bachelier d'origine sociale favorisée ou très favorisée a en moyenne dans sa formation une part d'admis d'origine sociale favorisée ou très favorisée supérieure de 13 points à celle d'un néo-bachelier d'origine sociale moyenne ou défavorisée dans sa formation d'admission.

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue des procédures APB 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

Dans 84 % des formations non sélectives, ce taux de pression ne dépasse pas 5 %, c'est-à-dire que, au terme de la procédure, moins de 5 % des candidats n'ont pas reçu de réponse positive dans ces formations en raison de leur classement trop bas ► **figure 7**. À l'inverse, seules 6 % des formations sélectives ont un taux de pression inférieur à 5 %.

## ► 7. Répartition des formations sélectives et non sélectives selon le taux de pression à l'issue de la procédure Parcoursup 2018



**Note :** le taux de pression est calculé ainsi :  $100 \times (\text{nombre de candidats} - \text{rang du dernier admis}) / \text{nombre de candidats}$ . Il vaut 0 lorsque le dernier candidat admis était classé dernier par la formation. Il est d'autant plus proche de 100 que le dernier candidat admis est en tête du classement produit par la formation.

**Lecture :** à l'issue de la session 2018 de Parcoursup, 84 % des formations non sélectives présentaient un taux de pression inférieur à 5 %, ce qui signifie que ces formations ont refusé moins de 5 % de leurs candidats. Seules 6 % des formations sélectives ont eu un taux de pression inférieur à 5 %.

**Champ :** formations présentes dans Parcoursup 2018.

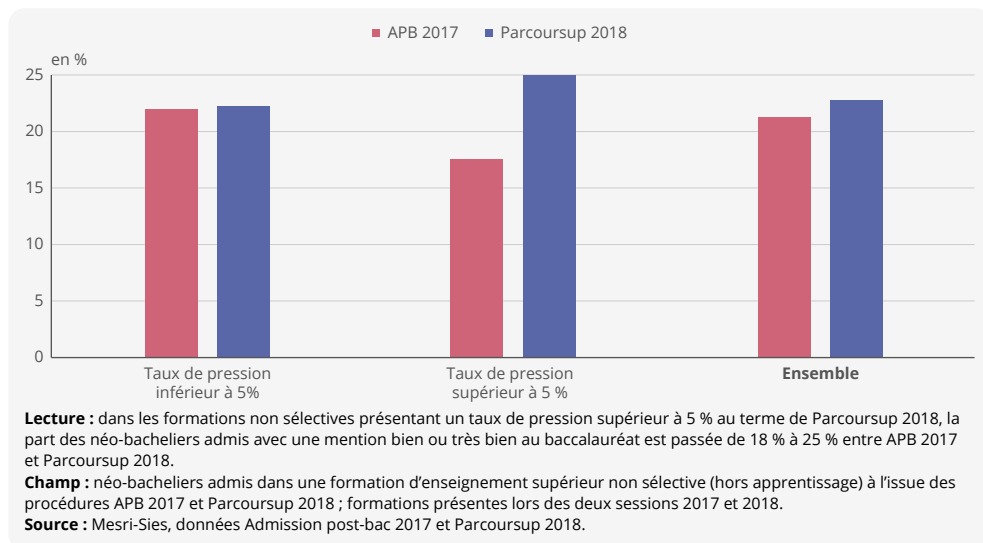
**Source :** Mesri-Sies, données Parcoursup 2018.

Les nouvelles pratiques de classement de Parcoursup peuvent avoir uniquement modifié le recrutement dans les formations non sélectives qui refusent *in fine* des candidats. Effectivement, dans ces formations « en tension » (majoritairement les licences de droit, de psychologie et de sciences et techniques appliquées aux activités physiques et sportives (Staps)) le profil scolaire des admis a le plus évolué entre 2017 et 2018 ► **figure 8**. Alors que la proportion de titulaires d'une mention bien ou très bien au baccalauréat a augmenté de 0,3 point (passant de 22,0 % à 22,3 %) entre 2017 et 2018 dans les formations non sélectives présentant un taux de pression inférieur à 5 %, elle a augmenté de 7,5 points (passant de 17,5 % à 25,0 %) dans celles au taux de pression supérieur à 5 %.

L'apparente stabilité à l'échelle nationale des niveaux de ségrégation peut par ailleurs dissimuler des réalités locales plus complexes, notamment en Île-de-France où se concentrent la plupart des licences en tension<sup>8</sup> [Bechichi *et al.*, 2021].

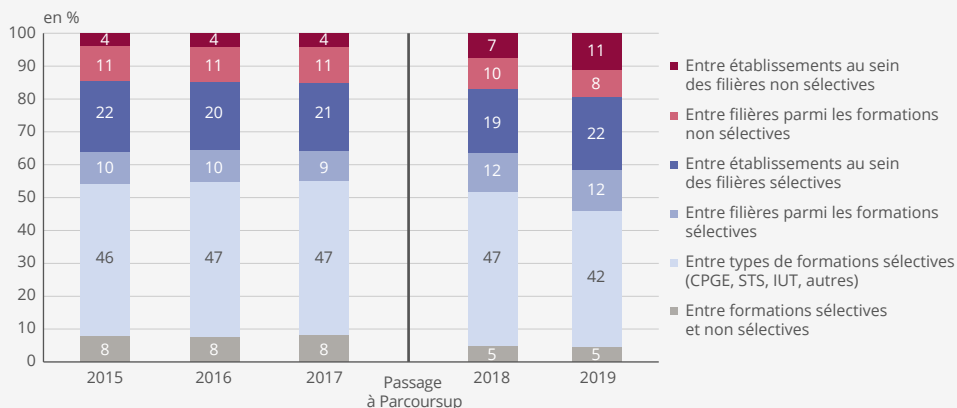
Comme la proportion d'étudiants avec une mention bien ou très bien au baccalauréat s'accroît dans les formations non sélectives, la composante de la ségrégation scolaire expliquée par la répartition des étudiants entre les formations sélectives et non sélectives diminue nettement : de 8 % en 2017 à 5 % en 2018 et 2019 ► **figure 9**. Cette baisse a toutefois été entièrement compensée par l'augmentation de la part de la ségrégation provenant de la répartition entre établissements au sein des filières non sélectives, qui est passée de 4 % en 2017 à 7 % en 2018. Ces évolutions suggèrent que l'amélioration du niveau scolaire des admis en licence n'a pas concerné de façon homogène l'ensemble des formations non sélectives, mais uniquement les plus demandées. En 2019, cette composante augmente de nouveau à 11 %, signe que l'hétérogénéité du recrutement scolaire des formations non sélectives s'est accentuée entre la première et la deuxième année d'existence de Parcoursup. Toutefois, ce dernier résultat doit être pris avec précaution dans la mesure où la structure de l'offre de formation sur la plateforme a changé entre 2018 et 2019. Cet élargissement de l'offre de formations sur Parcoursup a notamment modifié la ségrégation au sein des formations

### ► 8. Part d'admis ayant une mention bien ou très bien au baccalauréat dans les formations non sélectives présentes en 2017 et 2018 selon le taux de pression de la formation en 2018



<sup>8</sup> Au terme de Parcoursup 2018, seules 24 formations non sélectives (1 % d'entre elles) ont envoyé une réponse positive à moins du quart de leurs candidats, parmi lesquelles 11 sont situées dans l'académie de Paris. Une analyse par université des effets du passage à Parcoursup sur le niveau au bac des admis en licence est proposée par *Rateau et al.* (2020).

## ► 9. Décomposition de l'indice de ségrégation selon la mention au baccalauréat entre 2015 et 2019



**Lecture :** en 2017, la ségrégation entre formations sélectives et non sélectives contribue pour 8 % à l'indice de ségrégation selon la mention au baccalauréat.

**Champ :** néo-bacheliers admis dans une formation d'enseignement supérieur (hors apprentissage) à l'issue des procédures APB 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

**Source :** Mesri-Sies, données Admission post-bac 2015 à 2017 et Parcoursup 2018 et 2019.

sélectives en 2019, la part de la ségrégation selon le niveau scolaire expliquée par la répartition des étudiants entre les quatre types de formations sélectives (CPGE, STS, IUT, autres) diminue de 47 % à 42 %. Cette évolution est liée, entre autres, à la baisse du niveau scolaire moyen des admis dans la catégorie des « autres formations sélectives » à la suite de l'intégration dans Parcoursup 2019 des formations paramédicales et sociales. ●

### Auteurs :

Nagui Bechichi (Insee)

Julien Grenet (CNRS, PSE)

Georgia Thebault (EHESS, PSE)



## ► Sources

Les analyses proposées dans ce dossier s'appuient sur les données exhaustives issues des plateformes Admission post-bac (APB) pour la période 2015 à 2017 et Parcoursup pour les années 2018 et 2019, produites par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri-Sies). Ces données fournissent des informations détaillées sur les vœux de préinscription des candidats, les caractéristiques des formations d'accueil, les propositions d'admission envoyées par les formations et les réponses des candidats.

Les trois principales variables retenues pour caractériser le profil des candidats sont la mention obtenue au baccalauréat, l'origine sociale et le genre. Le type de baccalauréat (général, technologique, professionnel) et le statut de boursier dans l'enseignement secondaire sont également utilisés pour analyser l'impact des quotas mis en place dans Parcoursup en faveur des bacheliers professionnels et des boursiers.

L'étude porte sur les néo-bacheliers inscrits sur les plateformes APB et Parcoursup, y compris lors de la procédure complémentaire (ouverte entre juin et septembre afin de mettre en relation les candidats sans proposition d'admission avec les formations qui disposent de places vacantes). Son champ diffère donc légèrement de celui retenu dans la plupart des publications du Mesri-Sies, généralement limité aux candidats inscrits dans le cadre de la procédure normale. La ségrégation des formations est en revanche mesurée uniquement pour les néo-bacheliers admis dans une formation (hors apprentissage) présente sur la plateforme.

Les admissions prononcées à l'issue de la phase de préinscription ne correspondent pas nécessairement aux inscriptions effectives à la rentrée suivante, certains candidats admis dans une formation étant susceptibles d'interrompre leurs études, de s'inscrire dans une formation non couverte par la plateforme ou de poursuivre leurs études supérieures à l'étranger.

Le passage d'APB à Parcoursup en 2018 a eu des conséquences importantes sur la nature et la structure des informations recueillies. En particulier, l'absence de hiérarchisation des vœux dans Parcoursup rend impossible la comparaison des formations classées en premier vœu avant et après la mise en place de la nouvelle plateforme. Les indicateurs utilisés dans ce dossier portent par conséquent uniquement sur des concepts comparables dans APB et Parcoursup : les candidatures, les classements des candidats par les formations et les admissions prononcées à l'issue de la procédure.

## ► Définitions

La **ségrégation** se définit dans le contexte scolaire comme le degré de séparation des élèves dans des unités éducatives (secteur, écoles, classes) en fonction de leurs caractéristiques scolaires ou socio-démographiques. De manière symétrique, la ségrégation peut s'interpréter comme le degré de similitude des élèves regroupés au sein d'une même unité éducative. Dans ce dossier, la ségrégation est mesurée en fonction des résultats au baccalauréat, de l'origine sociale et du genre des admis.

L'**origine sociale** est définie pour les élèves et étudiants à partir de la catégorie socio-professionnelle de leur représentant légal. Elle se divise en quatre groupes, correspondant à une hiérarchisation des catégories socio-professionnelles selon leur dotation différentielle en capital socio-économique et scolaire proposée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJS-Depp)<sup>1</sup> :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs et professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé et personnes sans activité professionnelle).

Les **néo-bacheliers** sont les élèves de terminale qui viennent d'obtenir le baccalauréat et qui, par conséquent, peuvent s'inscrire dans l'enseignement supérieur à la rentrée qui suit.

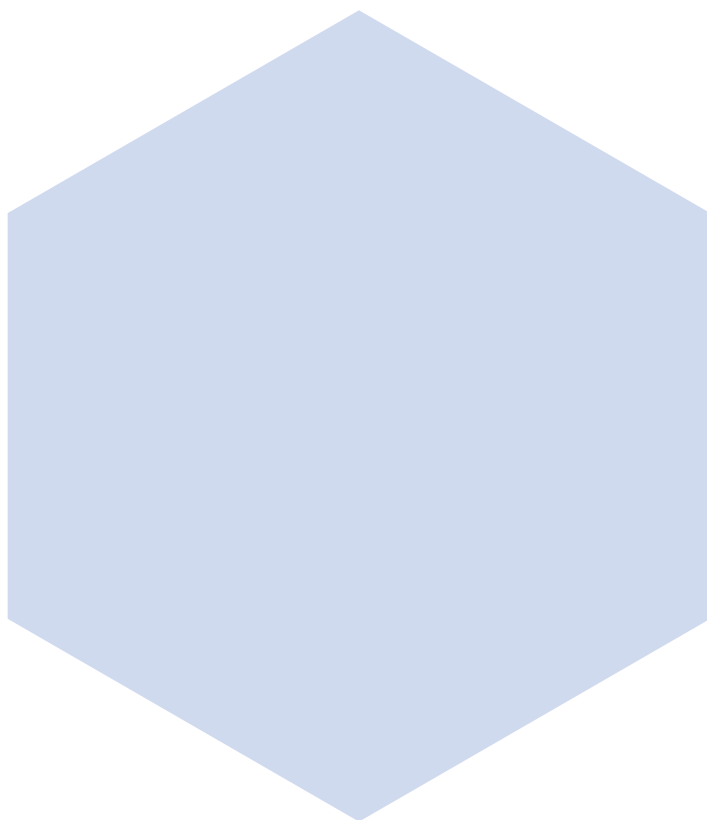
<sup>1</sup> Cette classification est notamment utilisée dans la publication annuelle de la Depp et du Sies *Repères et références statistiques* (par exemple, p. 84-85 de l'édition 2020).

## ► Pour en savoir plus

- **Bechichi N., Grenet J., Thebault G.**, « Ségrégation à l'entrée des études supérieures en France et en région parisienne : quels effets du passage à Parcoursup ? », *Documents de travail*, n° 2021-03 Insee, novembre 2021.
- **Bechichi N., Thebault G.**, « Admission Post-Bac : les lycéens refusés au tirage au sort pour leur premier choix ont un parcours universitaire plus difficile », *Insee Analyses* n° 62, janvier 2021.
- **Bell W.**, "A probability model for the measurement of ecological segregation", *Social Forces* vol. 32(4), mai 1954.
- **Breda T., Grenet J., Monnet M., van Effenterre C.**, "Do female role models reduce the gender gap in science? Evidence from French high schools", *Document de travail* n° 2018-06, Paris School of Economics, mars 2021.
- **Cour des comptes**, *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants*, février 2020.
- **Fack G., Grenet J.**, "Improving college access and success for low-income students: Evidence from a large need-based grant program", *American Economic Journal: Applied Economics* vol. 7(2), avril 2015.
- **Frankel D.M., Volij O.**, "Measuring school segregation", *Journal of Economic Theory* vol. 146(1), janvier 2011.
- **Frouillou L.**, *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, Paris, La Documentation française, 2017.
- **Frouillou L., Pin C., van Zanten A.**, « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France », *L'Année sociologique* vol. 70(2), 2020.
- **Frouillou L., Pin C., van Zanten A.**, « Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes », *Sociologie* vol. 10(2), 2019.
- **Givord P.**, « Dans les pays de l'OCDE, les aspirations éducatives et professionnelles des jeunes de 15 ans sont très marquées par le milieu social », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Givord P., Guillerm M., Monso O., Murat F.**, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèves français », *Éducation & Formations* n° 91, MENJS-Depp, septembre 2016.
- **Guyon N., Huillery E.**, *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*, Sciences Po LIEPP, Paris, 2014.
- **Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)**, « L'affectation en première année de licence dans les formations à capacité d'accueil limitée - État des lieux et propositions », *Rapport* n° 2016-004, janvier 2016.
- **Lenoir N., Berry G., Dauchet M., Grenet J., Lucchesi L., Moisan C.**, *Rapport au parlement du Comité Éthique et Scientifique de Parcoursup*, janvier 2019.
- **Ly S.T., Riegert A.**, *Mixité sociale et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, Conseil national d'évaluation du système scolaire, 2016.
- **Mesri-Sies**, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France* n° 13, édition 2020.
- **Rateau G., Marlat D., Perraud-Ussel C.**, « Crédits ECTS et effets de la loi ORE : une première mesure », *Note d'information* n° 8, Mesri-Sies, juin 2020.
- **van Zanten A.**, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? », *Regards croisés sur l'économie* n° 16, 2015.



# Fiches





# Fiches

---

Population



## 1.1 Démographie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la France compte 67,41 millions d'habitants, dont 65,24 millions en métropole et 2,17 millions dans les départements d'outre-mer ► **figure 1**. En 2020, la population augmente de 0,2 %, plus modérément que précédemment : + 0,3 % en 2019, + 0,4 % en moyenne par an entre 2014 et 2018 et + 0,5 % par an entre 2008 et 2013. Le **solde naturel** baisse fortement en 2020 du fait de la hausse très importante des décès et de la poursuite de la baisse des naissances. À + 67 000, il est au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le **solde migratoire** est estimé à + 87 000 personnes.

En 2020, 736 000 bébés sont nés en France, soit 17 400 de moins qu'en 2019 (- 2,3 %). Le nombre de naissances diminue depuis six ans, en lien avec la baisse de la population féminine en âge de procréer et, plus encore, de sa fécondité ► **figure 2**. 8,4 millions de femmes sont âgées de 20 à 40 ans en 2020 contre 9,0 millions en 2000. Après avoir oscillé autour de 2,00 enfants par femme entre 2006 et 2014, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** diminue depuis six ans, à 1,83 en 2020. Les femmes de 25-34 ans restent les plus fécondes, malgré une baisse de leur fécondité depuis les années 2000, accentuée depuis 2015. La fécondité des femmes âgées de 15 à 24 ans diminue régulièrement depuis 2011. Celle des 35-39 ans, qui a augmenté du début des années 1980 à 2015, compensant la baisse

aux autres âges, reste stable depuis. L'âge moyen à l'accouchement continue de croître : à 30,8 ans en 2020, contre 29,9 ans dix ans plus tôt.

En 2020, la France a enregistré 669 000 décès, soit 55 800 de plus qu'en 2019 (+ 9,1 %). La hausse est particulièrement forte pour les 70 ans ou plus (+ 52 300 décès, soit + 11,0 %). Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité, les décès augmentent depuis le début des années 2010, expliquant 14 000 décès supplémentaires en 2020 (à espérance de vie identique à 2019). 1 800 viennent du fait que 2020 est une année bissextile. Mais l'épidémie de Covid-19 explique l'essentiel de la hausse de 2020, avec deux vagues de forte mortalité en mars et avril, puis à partir d'octobre.

En 2020, l'**espérance de vie à la naissance** recule à 85,1 ans pour les femmes (- 0,5 an) et 79,1 ans pour les hommes (- 0,6 an) ► **figure 3**. L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est de 6,0 ans, il reste stable depuis 2016, après s'être réduit de 2,1 ans depuis 1995.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 23,9 % de la population de la France a moins de 20 ans, 55,4 % est âgée de 20 à 64 ans et 20,7 % a 65 ans ou plus ► **figure 4**. La part des seniors a augmenté de 5,8 points depuis 1995. La hausse s'accroît depuis 2011, année où la première génération nombreuse du *baby-boom* a atteint 65 ans. ●

### ► Définitions

Le **solde naturel** désigne la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Le **solde migratoire** désigne la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

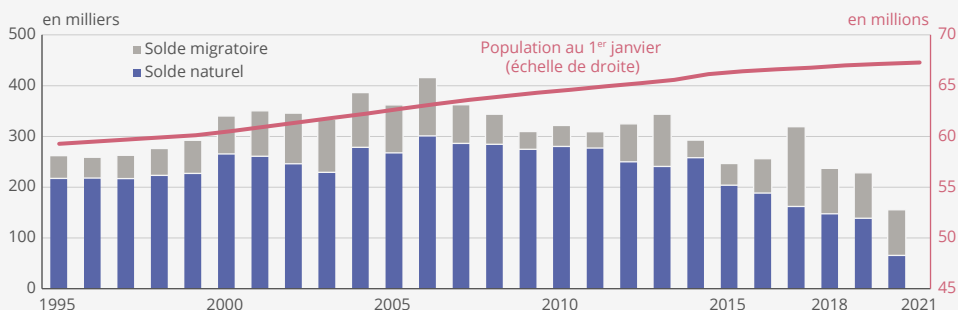
L'**indicateur conjoncturel de fécondité** correspond à la somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

L'**espérance de vie à la naissance** mesure la durée de vie moyenne ou l'âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

### ► Pour en savoir plus

- « 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans », *Insee Première* n° 1847, mars 2021.
- « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- « Depuis plus d'un siècle, les décès sont les plus nombreux en hiver », *Insee Focus* n° 209, octobre 2020.
- « En un siècle, le pic des naissances s'est décalé de l'hiver à l'été et s'est atténué », *Insee Focus* n° 204, septembre 2020.

## ► 1. Population et soldes naturel et migratoire depuis 1995



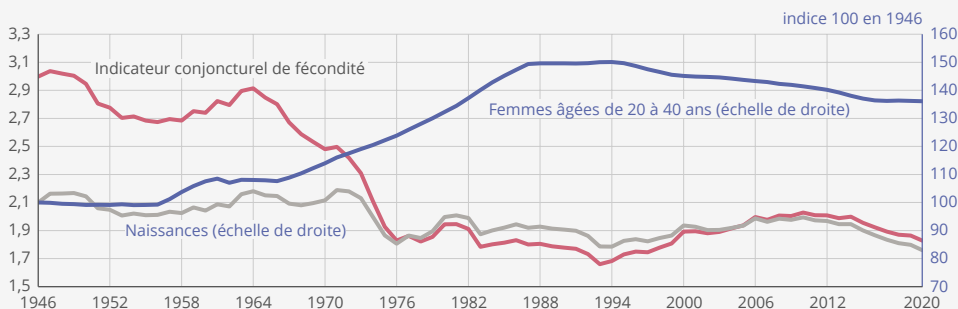
**Note :** les données de populations sont provisoires pour les années 2019, 2020 et 2021, le solde naturel est provisoire pour 2020, le solde migratoire est provisoire pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population française est de 67,4 millions. En 2020, le solde naturel est de + 67 000 et le solde migratoire est estimé à + 87 000.

**Champ :** France, y compris Mayotte à partir de 2014.

**Source :** Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## ► 2. Fécondité, nombre de naissances et de femmes en âge de procréer depuis 1946



**Notes :** l'indicateur conjoncturel de fécondité est provisoire pour les années 2018, 2019 et 2020. Le nombre de femmes de 20 à 40 ans est provisoire pour les années 2019 et 2020. Le nombre de naissances est provisoire pour 2020.

**Lecture :** en 2020, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 1,83 (échelle de gauche). Par rapport à 1946, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est en 2019 supérieur de 36,1 % et le nombre de naissances inférieur de 17,0 % (échelle de droite).

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 1993, France hors Mayotte de 1994 à 2014 (2013 pour l'ICF), France à partir de 2015 (2014 pour l'ICF).

**Source :** Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## ► 3. Espérance de vie

|        | en années      |        |          |        |
|--------|----------------|--------|----------|--------|
|        | À la naissance |        | À 60 ans |        |
|        | Femmes         | Hommes | Femmes   | Hommes |
| 1995   | 81,9           | 73,8   | 24,9     | 19,7   |
| 2000   | 82,8           | 75,2   | 25,6     | 20,4   |
| 2005   | 83,8           | 76,7   | 26,4     | 21,4   |
| 2010   | 84,6           | 78,0   | 27,1     | 22,4   |
| 2011   | 85,0           | 78,4   | 27,4     | 22,7   |
| 2012   | 84,8           | 78,5   | 27,2     | 22,6   |
| 2013   | 85,0           | 78,7   | 27,4     | 22,8   |
| 2014   | 85,4           | 79,2   | 27,7     | 23,1   |
| 2015   | 85,1           | 79,0   | 27,4     | 22,9   |
| 2016   | 85,3           | 79,3   | 27,6     | 23,1   |
| 2017   | 85,3           | 79,4   | 27,6     | 23,2   |
| 2018 p | 85,4           | 79,5   | 27,7     | 23,3   |
| 2019 p | 85,6           | 79,7   | 27,8     | 23,4   |
| 2020 p | 85,1           | 79,1   | 27,3     | 22,7   |

p : résultats provisoires arrêtés à fin février 2021.

**Champ :** France, y compris Mayotte à partir de 2014.

**Source :** Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## ► 4. Répartition par âge de la population

|        | en %            |           |           |                |
|--------|-----------------|-----------|-----------|----------------|
|        | Moins de 20 ans | 20-59 ans | 60-64 ans | 65 ans ou plus |
| 1995   | 26,4            | 53,7      | 5,0       | 14,9           |
| 2000   | 25,8            | 53,8      | 4,6       | 15,8           |
| 2005   | 25,3            | 54,0      | 4,4       | 16,3           |
| 2010   | 24,8            | 52,6      | 6,0       | 16,6           |
| 2011   | 24,7            | 52,3      | 6,3       | 16,7           |
| 2012   | 24,6            | 52,0      | 6,3       | 17,1           |
| 2013   | 24,5            | 51,6      | 6,3       | 17,6           |
| 2014   | 24,6            | 51,2      | 6,2       | 18,0           |
| 2015   | 24,6            | 50,9      | 6,1       | 18,4           |
| 2016   | 24,6            | 50,4      | 6,1       | 18,9           |
| 2017   | 24,4            | 50,2      | 6,1       | 19,3           |
| 2018   | 24,4            | 49,9      | 6,0       | 19,7           |
| 2019 p | 24,2            | 49,7      | 6,1       | 20,0           |
| 2020 p | 24,1            | 49,4      | 6,1       | 20,4           |
| 2021 p | 23,9            | 49,3      | 6,1       | 20,7           |

p : résultats provisoires arrêtés à fin février 2021.

**Champ :** France, y compris Mayotte à partir de 2014.

**Source :** Insee, estimations de population.



## 1.2 Ménages, couples et familles

En 2018, en France hors Mayotte, 65,2 millions de personnes habitent dans 29,7 millions de résidences principales, constituant autant de **ménages**. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 : 2,2 personnes en moyenne en 2018, contre 3,1 en 1968, notamment en raison du vieillissement de la population et de la plus grande fragilité des unions. Par ailleurs, 1,5 million de personnes vivent hors ménage : personnes vivant dans des habitations mobiles, bateliers, sans-abri et personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

En 2018, les personnes de moins de 70 ans vivent moins souvent en **couple** qu'en 1990 ► **figure 1**. À l'inverse, les seniors, et notamment les femmes, vivent plus longtemps avec leur conjoint qu'auparavant du fait de l'allongement de l'espérance de vie.

En 2019, 224 700 mariages ont été célébrés, soit 10 000 de moins qu'en 2018. Leur nombre est le plus bas enregistré depuis 1945 (du moins avant la pandémie de Covid-19 en 2020, qui a empêché la tenue des célébrations ou incité à les repousser en raison de la limitation du nombre d'invités). Parmi ces mariages, 6 272 ont uni des personnes de même sexe. En 2019, 196 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été signés. Leur nombre diminue légèrement, après avoir augmenté régulièrement depuis 2002, sauf en 2011, année où la fiscalité a changé. En 2019, 8 400 Pacs ont concerné des personnes de même sexe.

### ► Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement.

**Couple, enfant d'une famille, famille « traditionnelle », famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe** : voir *Glossaire*.

En 2018, 37 % des ménages sont constitués d'une seule personne ; ils regroupent 17 % de la population, contre 10 % en 1990 ► **figure 2**. Avant 55 ans, les personnes habitant seules sont en majorité des hommes mais, après 80 ans, huit sur dix sont des femmes, celles-ci survivant plus souvent à leur conjoint. Les couples sans **enfant** constituent 25 % des ménages en 2018, contre 23 % en 1990, ce qui s'explique en grande partie par le vieillissement de la population. Les ménages avec au moins un enfant mineur sont moins fréquents en 2018 qu'en 1990 (27 % contre 35 %).

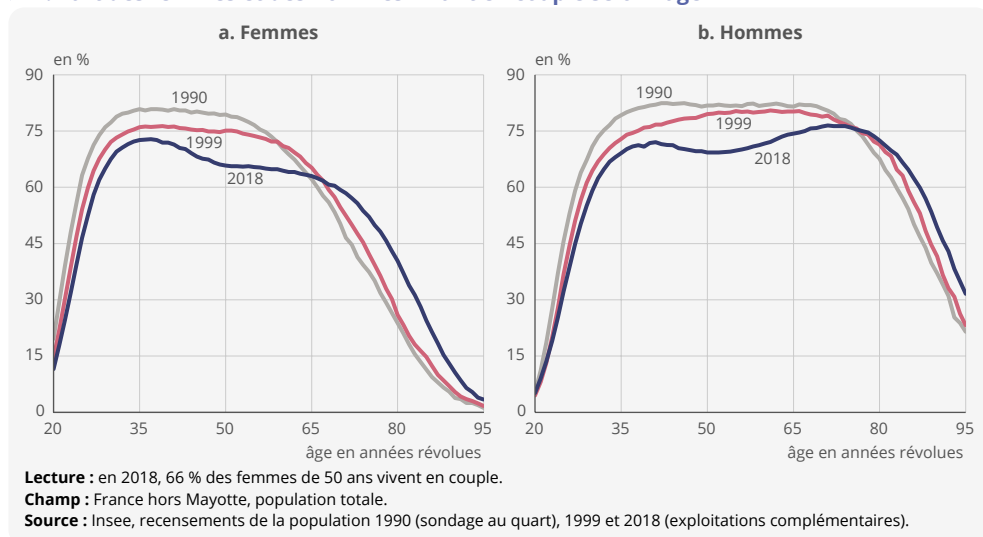
En France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une **famille « traditionnelle »**, 21 % dans une **famille monoparentale** et 11 % dans une **famille recomposée** (7 % avec un parent et un beau parent et 4 % avec leurs deux parents) ► **figure 3**. Au total, 28 % des enfants résident donc avec un seul de leurs parents. Ils vivent le plus souvent avec leur mère (82 %), et ce davantage quand il s'agit d'une famille monoparentale (85 % contre 76 % pour les familles recomposées).

Dans l'ensemble des familles avec enfants mineurs (8,0 millions en 2018), la part des familles monoparentales a doublé depuis 1990, de 12 % à 24 %. Celle des familles recomposées est stable depuis 1999. Les familles nombreuses sont moins fréquentes. En 2018, 16 % des familles avec enfants mineurs comptent au moins trois enfants, contre 20 % en 1990. C'est le cas de 12 % des familles monoparentales, 16 % des familles « traditionnelles » et 29 % des familles recomposées. ●

### ► Pour en savoir plus

- « Se marier en été est une habitude récente : 150 ans de saisonnalité des mariages », *Insee Focus* n° 225, février 2021.
- « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint », *Insee Première* n° 1806, juillet 2020.
- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.
- Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

## ► 1. Part des femmes et des hommes vivant en couple selon l'âge



## ► 2. Ménages et population des ménages

|                                             | Ménages            |              |              |                      | Population         |              |              |                      |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|----------------------|--------------------|--------------|--------------|----------------------|
|                                             | Répartition (en %) |              |              | Nombre (en milliers) | Répartition (en %) |              |              | Nombre (en milliers) |
|                                             | 1990               | 1999         | 2018         |                      | 1990               | 1999         | 2018         |                      |
| <b>Ménage composé uniquement</b>            |                    |              |              |                      |                    |              |              |                      |
| d'un homme seul                             | 10,1               | 12,4         | 15,9         | 4 745                | 3,9                | 5,1          | 7,3          | 4 745                |
| d'une femme seule                           | 16,9               | 18,4         | 20,8         | 6 181                | 6,5                | 7,6          | 9,5          | 6 181                |
| d'un couple sans enfant                     | 23,4               | 24,5         | 25,4         | 7 553                | 18,1               | 20,3         | 23,2         | 15 107               |
| d'un couple avec enfants                    | 36,4               | 31,6         | 24,7         | 7 338                | 55,4               | 50,8         | 43,3         | 28 262               |
| <i>dont avec enfants de moins de 18 ans</i> | 29,1               | 25,0         | 20,0         | 5 936                | 45,8               | 41,8         | 36,3         | 23 660               |
| d'une famille monoparentale                 | 6,8                | 7,6          | 9,3          | 2 768                | 6,7                | 8,0          | 10,8         | 7 067                |
| <i>dont avec enfants de moins de 18 ans</i> | 3,7                | 4,5          | 5,8          | 1 721                | 4,1                | 5,2          | 7,3          | 4 773                |
| <b>Ménage complexe<sup>1</sup></b>          | <b>6,4</b>         | <b>5,5</b>   | <b>3,9</b>   | <b>1 164</b>         | <b>9,4</b>         | <b>8,1</b>   | <b>6,0</b>   | <b>3 884</b>         |
| <i>dont avec enfants de moins de 18 ans</i> | 2,0                | 1,7          | 1,1          | 325                  | 4,2                | 3,7          | 2,5          | 1 644                |
| <b>Ensemble</b>                             | <b>100,0</b>       | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>29 749</b>        | <b>100,0</b>       | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>65 247</b>        |

**1** La moitié des ménages complexes est formée de personnes sans lien de couple ou de filiation directe. L'autre moitié comprend un couple avec ou sans enfants et/ou une famille monoparentale et d'autres personnes.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages.

**Source :** Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2018 (exploitations complémentaires).

## ► 3. Familles avec enfants de moins de 18 ans

|                            | Familles           |              |                      | Enfants mineurs    |              |                      |
|----------------------------|--------------------|--------------|----------------------|--------------------|--------------|----------------------|
|                            | Répartition (en %) |              | Nombre (en milliers) | Répartition (en %) |              | Nombre (en milliers) |
|                            | 2011               | 2018         |                      | 2011               | 2018         |                      |
| Famille « traditionnelle » | 69,2               | 67,1         | 5 341                | 69,7               | 68,0         | 9 571                |
| Famille recomposée         | 9,2                | 9,1          | 728                  | 11,0               | 10,8         | 1 519                |
| Famille monoparentale      | 21,6               | 23,8         | 1 890                | 19,3               | 21,2         | 2 983                |
| Mère-enfants               | 18,3               | 19,8         | 1 574                | 16,6               | 17,9         | 2 525                |
| Père-enfants               | 3,3                | 4,0          | 316                  | 2,7                | 3,3          | 458                  |
| <b>Ensemble</b>            | <b>100,0</b>       | <b>100,0</b> | <b>7 959</b>         | <b>100,0</b>       | <b>100,0</b> | <b>14 073</b>        |

**Note :** certaines familles partagent leur logement avec d'autres personnes ou familles et appartiennent donc à un ménage complexe ; les chiffres présentés ici par type de famille ne sont donc pas directement comparables avec ceux de la figure 2 par type de ménage.

**Lecture :** en 2018, 9,6 millions d'enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle ».

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

**Sources :** Ined-Insee, enquête Migrations, famille et vieillissement 2010 ; Insee, enquête Famille et logements 2011, recensement de la population 2011, enquête annuelle de recensement 2018.

### 1.3 Immigrés et descendants d'immigrés

En 2020, 6,7 millions d'**immigrés** vivent en France hors Mayotte, soit 10,1 % de la population ► **figure 1**. L'immigration en France est un phénomène ancien : en 1911, les immigrés sont 1,1 million en France métropolitaine, puis 2,3 millions en 1954 et 3,9 millions en 1975. Leur nombre croît modérément de 1975 à 1999, leur part dans la population restant stable (7,3 % en 1999), mais augmente à nouveau depuis 1999. En 2020, 36 % des immigrés possèdent la nationalité française.

En 2020, 52 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968. Jusqu'au milieu des années 1970, l'immigration est majoritairement masculine, comblant les besoins de main-d'œuvre de l'après-guerre puis des Trente Glorieuses. Depuis, la part des femmes est croissante et celles-ci migrent de plus en plus souvent pour d'autres raisons que le regroupement familial (suivre des études, trouver un emploi en adéquation avec leur diplôme, etc.). Parmi les immigrés arrivés en 2019, les femmes sont majoritaires (52 %), en particulier parmi ceux originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam (64 %), de la Chine (61 %), d'Amérique et d'Océanie (56 %) et du Maghreb (54 %).

En 2020, 47 % des immigrés sont nés en Afrique ► **figure 2**. 30 % sont originaires du Maghreb, une proportion stable depuis les années 1980. En dix ans, le nombre d'immigrés originaires d'Afrique a progressé de 2,9 % par an en moyenne (4,8 % pour l'Afrique hors Maghreb). 33 % des immigrés viennent d'Europe, contre 66 % en 1975. Les origines européennes sont de plus en plus variées : les immigrés venus

d'Espagne, d'Italie et du Portugal sont moins nombreux, en raison des décès et des retours au pays, tandis que les effectifs venus des autres pays d'Europe continuent de croître, en particulier hors Union européenne (+ 2,5 % par an en moyenne). Enfin, 15 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance de Chine, ainsi que des pays du Moyen-Orient s'est accrue au cours des dix dernières années.

Nés en France, les 7,6 millions de **descendants d'immigrés** en 2020 (11,4 % de la population) n'ont pas connu eux-mêmes la migration ► **figure 3**. La moitié d'entre eux sont nés de deux parents immigrés. Dans 8 cas sur 10, les deux parents immigrés ont le même pays d'origine. En 2020, 54 % des descendants d'immigrés ont moins de 30 ans.

L'origine des descendants d'immigrés, comme leur âge, est liée à l'ancienneté des différentes vagues de migration. 40 % des descendants d'immigrés ont une origine européenne. Ceux ayant un parent venu d'Espagne ou d'Italie (17 %) sont nettement plus âgés compte tenu de l'ancienneté de l'immigration en provenance de ces deux pays. Un tiers des descendants d'immigrés sont originaires du Maghreb ; parmi ceux-ci, deux sur trois ont moins de 30 ans. Entre 2010 et 2020, le nombre de descendants d'immigrés originaires d'Afrique a progressé de 3,6 % en rythme annuel (4,7 % pour l'Afrique hors Maghreb) pour atteindre, en 2020, 45 % de l'ensemble des descendants. L'immigration plus récente en provenance d'Afrique explique que 70 % de leurs descendants aient moins de 30 ans. ●

#### ► Définitions

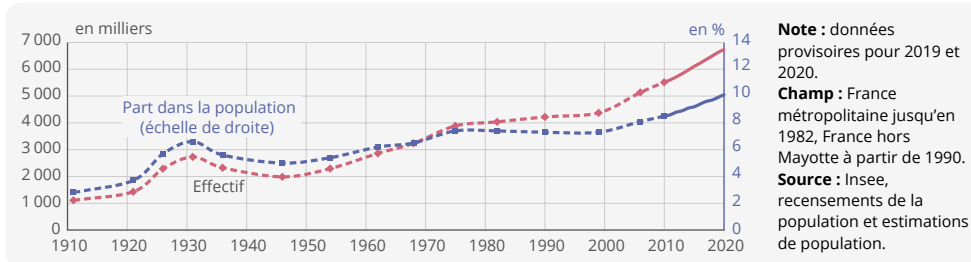
Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Cela inclut les personnes ayant acquis la nationalité française, mais exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Un **descendant d'immigrés** est une personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées (notamment ayant migré avec leurs parents).

#### ► Pour en savoir plus

- « En 2017, 44 % de la hausse de la population provient des immigrés », *Insee Première* n° 1849, avril 2021.
- « Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des *baby-boomers* », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

## ► 1. Effectif des immigrés et part dans la population depuis 1911



## ► 2. Origine géographique des immigrés en 2020 et évolution entre 2010 et 2020

|                          | 2020                    |                    |                                 |                                | Évolution entre 2010 et 2020      |                                      |                                     |
|--------------------------|-------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
|                          | Effectifs (en milliers) | Répartition (en %) | Part des moins de 30 ans (en %) | Part des 60 ans ou plus (en %) | Effectifs (moyenne annuelle en %) | Part des moins de 30 ans (en points) | Part des 60 ans ou plus (en points) |
| <b>Europe</b>            | <b>2 203</b>            | <b>32,7</b>        | <b>18,6</b>                     | <b>38,1</b>                    | <b>0,7</b>                        | <b>3,9</b>                           | <b>0,0</b>                          |
| Espagne                  | 239                     | 3,5                | 19,6                            | 55,3                           | - 0,4                             | 13,7                                 | - 1,2                               |
| Italie                   | 282                     | 4,2                | 20,4                            | 56,4                           | - 0,7                             | 15,3                                 | - 10,2                              |
| Portugal                 | 587                     | 8,7                | 10,5                            | 41,0                           | 0,0                               | 0,4                                  | 12,0                                |
| Autres pays de l'UE27    | 601                     | 8,9                | 19,4                            | 29,4                           | 1,2                               | - 1,8                                | - 2,0                               |
| Autres pays d'Europe     | 493                     | 7,3                | 25,9                            | 26,6                           | 2,5                               | - 0,3                                | - 0,4                               |
| <b>Afrique</b>           | <b>3 150</b>            | <b>46,8</b>        | <b>18,6</b>                     | <b>22,6</b>                    | <b>2,9</b>                        | <b>- 1,6</b>                         | <b>3,0</b>                          |
| Algérie                  | 870                     | 12,9               | 13,7                            | 28,7                           | 1,8                               | - 1,9                                | 0,6                                 |
| Maroc                    | 819                     | 12,2               | 13,6                            | 26,5                           | 2,0                               | - 5,0                                | 6,5                                 |
| Tunisie                  | 310                     | 4,6                | 14,6                            | 28,5                           | 2,5                               | - 0,9                                | 2,2                                 |
| Autres pays d'Afrique    | 1 151                   | 17,1               | 27,0                            | 13,6                           | 4,8                               | - 0,8                                | 5,2                                 |
| <b>Asie</b>              | <b>985</b>              | <b>14,6</b>        | <b>20,4</b>                     | <b>19,8</b>                    | <b>2,2</b>                        | <b>- 4,1</b>                         | <b>6,7</b>                          |
| Turquie                  | 246                     | 3,7                | 11,4                            | 19,2                           | 0,0                               | - 11,7                               | 7,0                                 |
| Cambodge, Laos, Vietnam  | 160                     | 2,4                | 10,2                            | 40,9                           | - 0,1                             | - 2,7                                | 18,3                                |
| Chine                    | 108                     | 1,6                | 27,4                            | 11,1                           | 1,9                               | - 16,1                               | 5,6                                 |
| Autres pays d'Asie       | 472                     | 7,0                | 27,0                            | 14,9                           | 4,8                               | 0,7                                  | 3,9                                 |
| <b>Amérique, Océanie</b> | <b>396</b>              | <b>5,9</b>         | <b>27,5</b>                     | <b>15,6</b>                    | <b>2,9</b>                        | <b>- 6,2</b>                         | <b>5,0</b>                          |
| <b>Ensemble</b>          | <b>6 734</b>            | <b>100,0</b>       | <b>19,4</b>                     | <b>26,9</b>                    | <b>2,0</b>                        | <b>- 0,1</b>                         | <b>1,8</b>                          |

**Champ :** France hors Mayotte.

**Source :** Insee, recensement de la population de 2010, estimations de population 2020 (données provisoires).

## ► 3. Origine géographique des descendants d'immigrés en 2020 et évolution entre 2010 et 2020

|                          | 2020                    |                                    |                                 |                                                      | Évolution des effectifs entre 2010 et 2020 (moyenne annuelle en %) |
|--------------------------|-------------------------|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                          | Effectifs (en milliers) | Répartition des descendants (en %) | Part des moins de 30 ans (en %) | Part des descendants de deux parents immigrés (en %) |                                                                    |
| <b>Europe</b>            | <b>3 061</b>            | <b>40,2</b>                        | <b>25,9</b>                     | <b>37,8</b>                                          | <b>- 0,5</b>                                                       |
| Espagne                  | 507                     | 6,7                                | 9,8                             | 35,1                                                 | - 0,1                                                              |
| Italie                   | 805                     | 10,6                               | 6,9                             | 37,5                                                 | - 0,9                                                              |
| Portugal                 | 642                     | 8,4                                | 47,2                            | 52,9                                                 | - 0,8                                                              |
| Autres pays de l'UE27    | 804                     | 10,6                               | 26,9                            | 28,0                                                 | - 0,9                                                              |
| Autres pays d'Europe     | 303                     | 4,0                                | 54,9                            | 37,1                                                 | 1,6                                                                |
| <b>Afrique</b>           | <b>3 447</b>            | <b>45,2</b>                        | <b>70,4</b>                     | <b>60,6</b>                                          | <b>3,6</b>                                                         |
| Algérie                  | 1 150                   | 15,1                               | 59,9                            | 56,5                                                 | 2,7                                                                |
| Maroc                    | 979                     | 12,8                               | 73,1                            | 60,8                                                 | 3,3                                                                |
| Tunisie                  | 391                     | 5,1                                | 62,1                            | 55,2                                                 | 4,5                                                                |
| Autres pays d'Afrique    | 928                     | 12,2                               | 83,9                            | 67,8                                                 | 4,7                                                                |
| <b>Asie</b>              | <b>828</b>              | <b>10,9</b>                        | <b>75,4</b>                     | <b>58,3</b>                                          | <b>2,9</b>                                                         |
| Turquie                  | 348                     | 4,6                                | 80,4                            | 70,2                                                 | 2,2                                                                |
| Cambodge, Laos, Vietnam  | 171                     | 2,2                                | 56,1                            | 48,8                                                 | 2,2                                                                |
| Chine                    | 54                      | 0,7                                | 79,4                            | 50,4                                                 | 5,9                                                                |
| Autres pays d'Asie       | 255                     | 3,4                                | 80,8                            | 50,0                                                 | 3,8                                                                |
| <b>Amérique, Océanie</b> | <b>283</b>              | <b>3,7</b>                         | <b>83,4</b>                     | <b>47,0</b>                                          | <b>4,7</b>                                                         |
| <b>Ensemble</b>          | <b>7 619</b>            | <b>100,0</b>                       | <b>53,5</b>                     | <b>50,7</b>                                          | <b>1,7</b>                                                         |

**Note :** le pays d'origine est le pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un. Lorsque les deux parents sont immigrés, on retient l'origine du père.

**Champ :** France hors Mayotte, descendants d'immigrés vivant en ménage ordinaire.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2010 et 2020.

## 1.4 Femmes et hommes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les femmes représentent 51,7 % de la population en France : elles sont 2,3 millions de plus que les hommes. Les garçons sont plus nombreux que les filles à la naissance et le demeurent jusqu'à 24 ans : ils représentent ainsi 51,1 % des moins de 25 ans ► **figure 1**. Après cet âge, le rapport s'inverse et l'écart se creuse progressivement en faveur des femmes : les hommes représentent seulement 43,1 % de la population de 65 ans ou plus et 39,0 % des 75 ans ou plus. Début 2021, 23 200 femmes sont centaines en France, contre seulement 4 300 hommes.

Femmes et hommes franchissent à des âges différents les grandes étapes du passage à l'âge adulte. Les femmes accèdent à un premier emploi légèrement plus tardivement que les hommes ► **figure 2**. Pour la génération née entre 1978 et 1988, l'**âge médian** au premier emploi (ayant duré au moins trois mois, y compris en apprentissage) est ainsi de 20 ans pour les femmes et de 19 ans et demi pour les hommes. À l'inverse, les jeunes femmes franchissent généralement plus tôt les étapes vers l'autonomie résidentielle et la formation d'une famille. Pour la génération 1978-1988, l'âge médian au départ du foyer parental pour les femmes est de 19 ans et demi, et de 22 ans et demi pour la **première cohabitation** en **couple**, contre respectivement 21 ans et 25 ans pour les hommes. L'écart est le plus marqué à la naissance du premier enfant, avec des âges médians observés sur la génération 1968-1977 de 28 ans pour les femmes et 31 ans et demi pour les hommes. Par rapport aux générations précédentes, la tendance est au report des

grandes étapes de la constitution d'une famille. Mais ces décalages au fil des générations ayant touché les femmes et les hommes de la même manière, les écarts d'âge médian se sont maintenus.

Ces différences de parcours familiaux entre femmes et hommes se prolongent en partie tout au long de l'âge adulte. Certes, parmi les personnes de 25 à 64 ans, une même part de femmes que d'hommes (un peu moins de sept sur dix en 2018) vit en couple ► **figure 3**. Cependant, avant 40 ans, les femmes sont plus souvent en couple que les hommes, puis la situation s'inverse après 40 ans. Par ailleurs, les femmes de 25 à 64 ans sont plus souvent à la tête d'une famille monoparentale que leurs homologues masculins : en 2018, cette configuration familiale concerne 12,2 % d'entre elles contre seulement 2,9 % des hommes. Les femmes sont aussi moins souvent seules dans leur logement à ces âges (15,3 % contre 19,3 %).

Après une rupture conjugale, les femmes se remettent en moyenne en couple plus lentement que les hommes, surtout quand elles ont des enfants. Lorsque la séparation intervient entre 25 et 34 ans, les comportements des femmes et des hommes sans enfant sont très similaires. Mais reformer un couple prend plus de temps pour les parents, en particulier pour les mères : trois ans après, 29 % d'entre elles ont reformé un couple contre 43 % des pères. En cas de séparation entre 35 et 49 ans, 52 % des hommes sans enfant sont à nouveau en couple au bout de six ans (50 % pour les pères), contre 36 % des femmes (30 % pour les mères). ●

### ► Définitions

L'**âge médian** est l'âge auquel la moitié de la population considérée a déjà vécu une étape. L'autre moitié vivra cette étape après l'âge médian ou ne la vivra jamais.

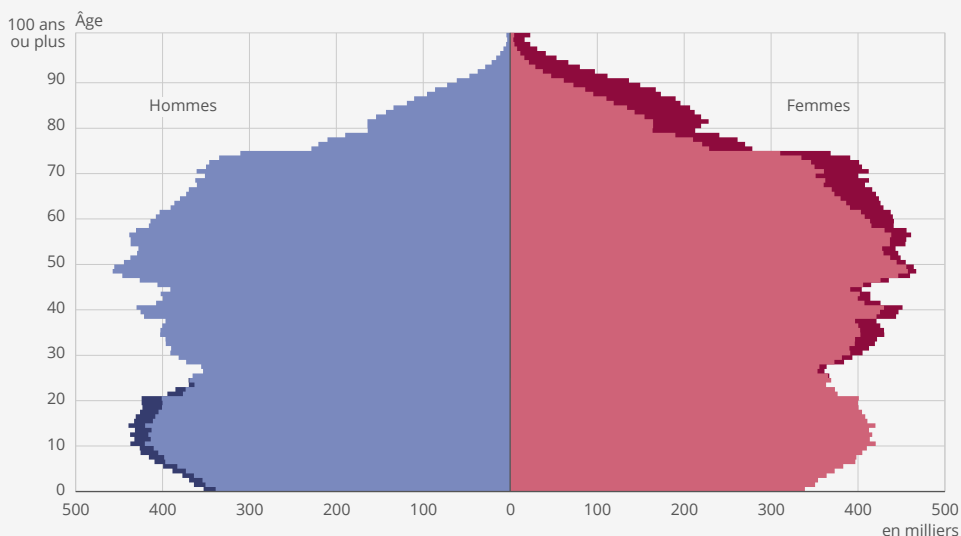
La **première cohabitation** en couple désigne la première vie en couple dans un même logement.

Le **couple** est formé de deux personnes qui cohabitent dans la même résidence principale, mariées ou non.

### ► Pour en savoir plus

- « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.

## ► 1. Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2021



**Note :** les parties foncées correspondent aux excédents par rapport à l'autre sexe.

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 219 700 femmes ont 80 ans en France, soit 55 400 de plus que d'hommes.

**Champ :** France.

**Source :** Insee, estimations de population (résultats arrêtés début 2021).

## ► 2. Âge médian aux différentes étapes de la vie adulte

en années

|                                        | Génération 1948-1957 |        | Génération 1958-1967 |        | Génération 1968-1977 |        | Génération 1978-1988 |        |
|----------------------------------------|----------------------|--------|----------------------|--------|----------------------|--------|----------------------|--------|
|                                        | Femmes               | Hommes | Femmes               | Hommes | Femmes               | Hommes | Femmes               | Hommes |
| Fin des études                         | 16,5                 | 16,8   | 17,8                 | 17,5   | 19,3                 | 19,2   | 19,8                 | 19,7   |
| Premier emploi                         | 17,3                 | 16,8   | 18,6                 | 17,7   | 20,0                 | 19,3   | 19,9                 | 19,6   |
| Première relation amoureuse importante | 19,0                 | 21,0   | 18,9                 | 21,2   | 18,8                 | 20,8   | 18,4                 | 20,2   |
| Premier départ du foyer parental       | 19,5                 | 21,0   | 19,5                 | 20,8   | 20,1                 | 21,5   | 19,6                 | 20,9   |
| Première cohabitation en couple        | 21,4                 | 23,5   | 21,9                 | 24,5   | 22,7                 | 25,4   | 22,5                 | 24,9   |
| Premier enfant                         | 23,8                 | 27,0   | 26,6                 | 29,8   | 28,2                 | 31,5   | ///                  | ///    |

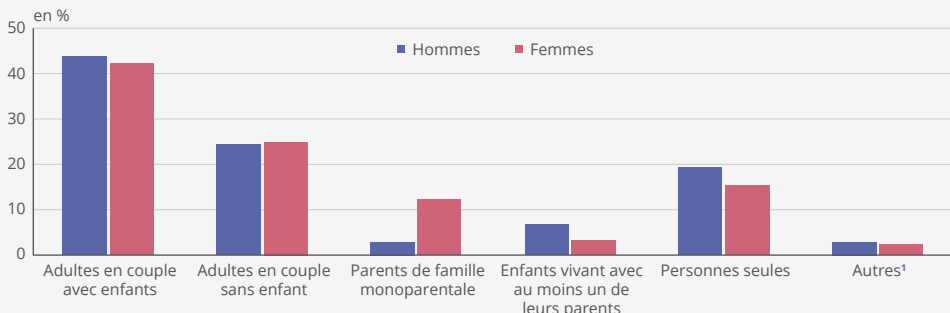
/// : absence de résultat, car plus de la moitié de la génération 1978-1988 n'a pas encore d'enfant au moment de l'enquête.

**Lecture :** 50 % des hommes nés entre 1968 et 1977 ont eu leur premier enfant avant 31,5 ans.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 65 ans en 2013.

**Source :** Ined-Insee, enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic), 2013-2014.

## ► 3. Mode de cohabitation selon le sexe pour les personnes âgées de 25 à 64 ans en 2018



**1** Autres modes de cohabitation au sein des ménages : colocataires, grands-parents et petits-enfants, frères et sœurs, etc.

**Lecture :** en 2018, 43,8 % des hommes et 42,2 % des femmes vivent en couple avec des enfants.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 25 à 64 ans, population des ménages.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018 (exploitation complémentaire).

## 1.5 Population par département

Entre 2013 et 2018, la population a augmenté de 1,8 % en France. En métropole, l'évolution de la population est plus dynamique sur la bordure atlantique, ainsi que dans le Sud et le Sud-Est ► **figure 1**. En Gironde, en Haute-Garonne, en Loire-Atlantique, dans l'Hérault et en Haute-Savoie, où les hausses dépassent 6 % sur cinq ans, le **solde naturel** n'explique qu'une partie de la croissance démographique ► **figure 2**. Le dynamisme de ces départements est dû aux migrations, notamment des populations plus âgées, attirées par les territoires littoraux et ensoleillés. D'autres départements, comme le Rhône, l'Isère ou les Bouches-du-Rhône, ont une croissance davantage soutenue par leur solde naturel que par leur **solde migratoire**. La plupart de ces départements étaient déjà très **denses**, comme le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, l'Hérault (qui accueillent des métropoles) et la Haute-Savoie (proche de Genève) ► **figure 3**.

En Île-de-France, l'évolution de la population due au solde naturel est importante (de 2,5 % en Seine-et-Marne à 6,0 % pour Paris), ce qui explique un certain dynamisme démographique. Paris est cependant l'unique département de la région où la population diminue (-2,4 %), du fait d'un important déficit migratoire.

Dans le reste de la France métropolitaine, la population progresse peu ou diminue. En particulier, sur la diagonale des faibles densités (allant du Nord-Est au sud du Massif central), le cumul de soldes naturels et migratoires négatifs renforce la situation de territoires présentant déjà de faibles densités de population. Dans la Nièvre et en Haute-Marne, la population diminue de plus de 4 %. Dans certains départements denses (Nord, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Moselle ou Territoire de Belfort) le dynamisme démographique est également faible, ou diminue.

### ► Définitions

Le **solde naturel** désigne la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire (ici le département) et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

La **densité de population** correspond au nombre d'habitants du département divisé par la surface du département en km<sup>2</sup>.

Parmi les départements d'outre-mer, la population augmente fortement à Mayotte (+20,6 % entre 2012 et 2017) et en Guyane (+13,1 % entre 2013 et 2018), très majoritairement en raison du solde naturel. La hausse est légèrement supérieure à la moyenne nationale à La Réunion. Le solde naturel important y est en partie compensé par les nombreuses migrations vers la France métropolitaine. La population diminue en Guadeloupe et en Martinique d'environ 4 %, malgré un solde naturel toujours positif.

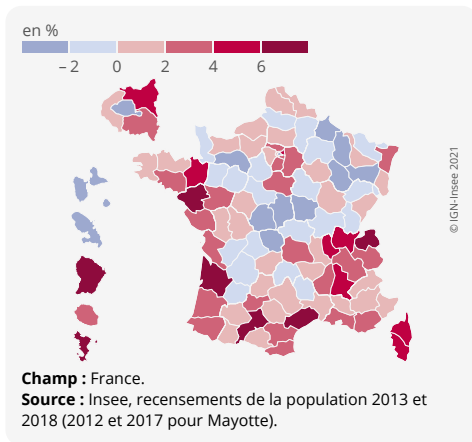
Dans les départements où le solde naturel est fort, la part des moins de 25 ans dans la population est d'autant plus importante ► **figure 4**. Paris est une exception notable. Du fait des départs de familles avec enfants, la proportion de moins de 25 ans est inférieure à la moyenne nationale (27 % contre 30 %). En contrepartie, la proportion de jeunes est particulièrement élevée dans les autres départements franciliens, qui accueillent une partie de ces familles.

La population est également jeune au nord, au nord-ouest et dans une partie du sud-est du pays, ainsi que dans les départements qui contiennent une métropole et ceux d'outre-mer. Mayotte est le département le plus jeune de France, avec 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans. La population est en revanche plus âgée sur la diagonale des faibles densités, notamment dans les départements sans grande agglomération, ainsi que sur une grande partie du littoral ► **figure 6**. Les 25 à 64 ans représentent environ la moitié de la population, leur part est relativement homogène sur le territoire ► **figure 5**. Elle est toutefois un peu plus importante à Paris (56 %), et un peu plus faible en Guyane (46 %). ●

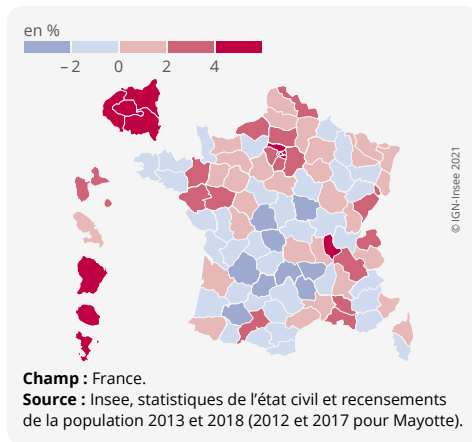
### ► Pour en savoir plus

- *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « Bilan démographique 2020 », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- « Le dynamisme démographique faiblit entre 2013 et 2018, avec la dégradation du solde naturel », *Insee Focus* n° 221, décembre 2020.
- « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *Insee Focus* n° 177, décembre 2019.

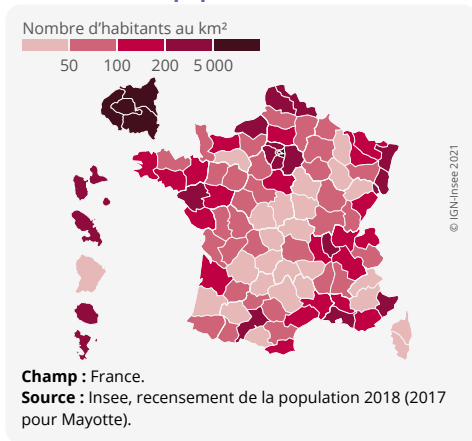
### ► 1. Évolution de la population entre 2013 et 2018



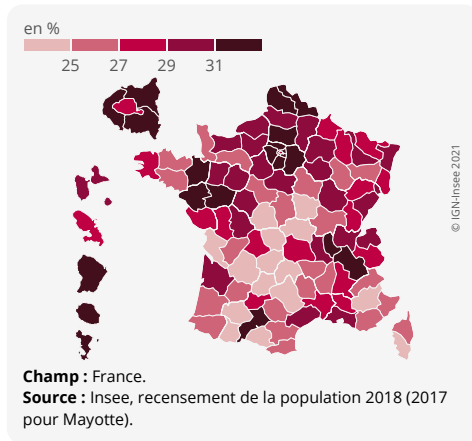
### ► 2. Évolution de la population entre 2013 et 2018 due au solde naturel



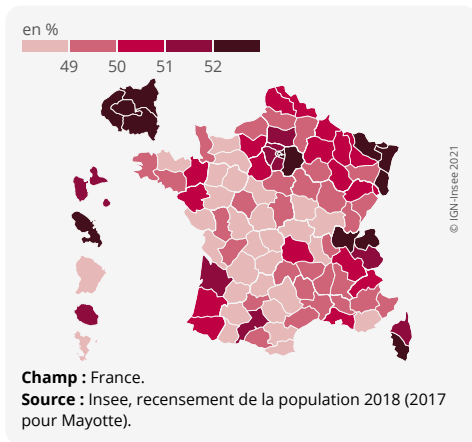
### ► 3. Densité de population en 2018



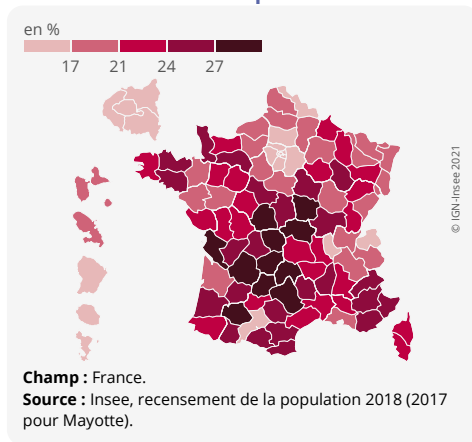
### ► 4. Part des moins de 25 ans en 2018



### ► 5. Part des 25 à 64 ans en 2018



### ► 6. Part des 65 ans ou plus en 2018







# Fiches

---

Scolarité, éducation et inégalités de destin



## 2.1 Population scolarisée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

À la rentrée 2020, 12,8 millions d'enfants sont scolarisés dans les premier et second degrés en France ► **figure 1**. Cette **population scolarisée** a légèrement baissé depuis 2016 (- 56 000 élèves). Au sein du premier degré, les effectifs diminuent dans les niveaux élémentaires et surtout préélémentaires (- 143 000 élèves depuis 2016). Cela reflète notamment les naissances moins nombreuses depuis 2014. Dans le second degré, au contraire, les effectifs augmentent (+ 106 000 élèves depuis 2016), en lien avec l'arrivée à ces âges des enfants du *baby-boom* des années 2000. Les effectifs diminuent toutefois légèrement dans les formations professionnelles en lycée (- 20 000 élèves depuis 2016). En effet, les flux d'orientation à la sortie du collège ont évolué, au cours des années récentes, en faveur de la voie générale et technologique au lycée. Toutefois, les effectifs augmentent dans l'apprentissage (+ 41 000 élèves), en particulier entre 2019 et 2020, dans un contexte de réforme de l'apprentissage.

Les filles et les garçons se distinguent par les parcours scolaires et les formations suivies. À 14 ans, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (86 % contre 81 %) ► **figure 2**. À cet âge, 11 % des garçons sont encore en quatrième, soit 3 points de plus que les filles, car ils redoublent davantage.

Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

Depuis le milieu des années 2000, la part de l'enseignement professionnel s'est globalement réduite. Après la troisième, les garçons vont davantage dans l'enseignement professionnel que les filles : 40 % contre 26 % ► **figure 3**. L'écart s'est légèrement accentué ces dernières années (respectivement 44 % et 32 % en 2006). Inversement, la part des filles et des garçons a augmenté dans l'enseignement général et technologique, avec un écart qui s'est accentué en faveur des filles. En outre, quel que soit l'enseignement, les spécialités suivies distinguent aussi les parcours des filles et des garçons.

À 17 ans, le type d'enseignement suivi diffère selon le sexe du fait de l'orientation prise en fin de troisième. L'enseignement général ou technologique, soit en première, soit en terminale, prédomine pour les deux sexes : il accueille 65 % des filles et 51 % des garçons âgés de 17 ans. La proportion de filles à l'heure en terminale générale ou technologique est supérieure à celle des garçons, essentiellement parce qu'elles sont davantage scolarisées dans cette filière après la troisième. Par ailleurs, la sortie précoce du système scolaire est plus fréquente pour les garçons : en 2019-2020, 6 % ne sont plus scolarisés à 17 ans contre 5 % des filles. ●

### ► Définitions

La **population scolarisée** comprend les élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture et de la santé).

L'**âge** est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

### ► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2021.

## ► 1. Population scolarisée dans les premier et second degrés par niveau

en milliers

|                                                                   | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Premier degré<sup>1</sup></b>                                  | <b>6 806</b>  | <b>6 783</b>  | <b>6 750</b>  | <b>6 704</b>  | <b>6 617</b>  |
| Préélémentaire                                                    | 2 539         | 2 522         | 2 493         | 2 463         | 2 397         |
| Élémentaire                                                       | 4 218         | 4 210         | 4 207         | 4 189         | 4 167         |
| <b>Second degré – Éducation nationale</b>                         | <b>5 579</b>  | <b>5 630</b>  | <b>5 645</b>  | <b>5 676</b>  | <b>5 686</b>  |
| Collège                                                           | 3 315         | 3 342         | 3 374         | 3 413         | 3 429         |
| Lycée général et technologique                                    | 1 599         | 1 630         | 1 622         | 1 620         | 1 612         |
| Lycée professionnel                                               | 665           | 657           | 649           | 644           | 645           |
| dont : Bac professionnel (y c. brevet des métiers d'art)          | 539           | 533           | 527           | 523           | 523           |
| CAP                                                               | 119           | 116           | 115           | 114           | 115           |
| <b>Établissements de l'agriculture et de la santé<sup>2</sup></b> | <b>215</b>    | <b>210</b>    | <b>208</b>    | <b>203</b>    | <b>200</b>    |
| <b>Apprentissage dans le secondaire<sup>3</sup></b>               | <b>265</b>    | <b>268</b>    | <b>273</b>    | <b>275</b>    | <b>306</b>    |
| <b>Ensemble</b>                                                   | <b>12 866</b> | <b>12 891</b> | <b>12 876</b> | <b>12 859</b> | <b>12 809</b> |

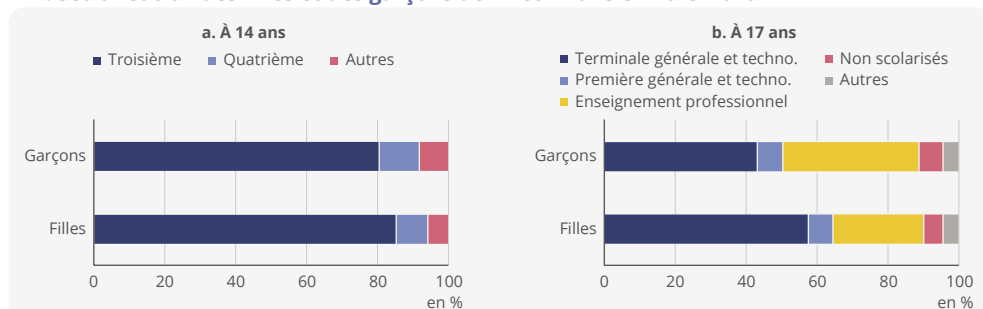
- Le total du premier degré inclut les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs adaptés pour les élèves en situation de handicap.
- Ministères en charge de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers). Sans doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.
- Y compris pré-apprentis en centre de formation des apprentis entre 2016 et 2018. Données provisoires en 2020.

**Lecture :** à la rentrée 2020, 6 617 000 élèves étaient scolarisés dans le premier degré.

**Champ :** France.

**Source :** MENJS-Depp.

## ► 2. Scolarisation des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2019-2020

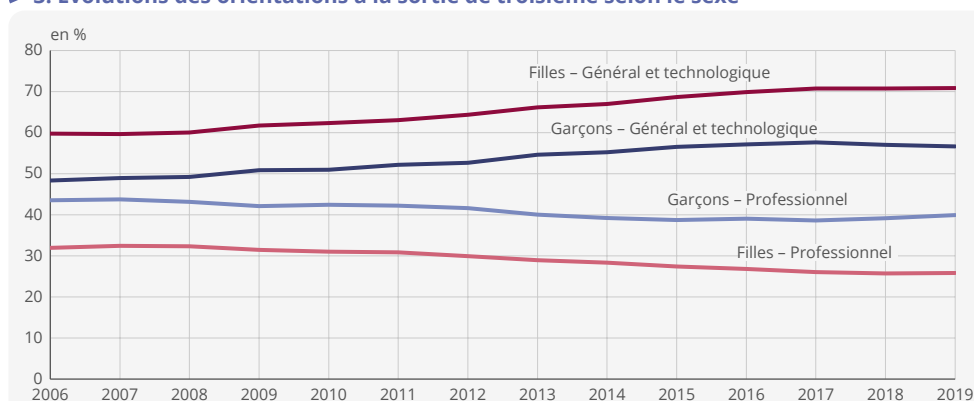


**Lecture :** lors de l'année scolaire 2019-2020, 81 % des garçons de 14 ans sont en classe de troisième.

**Champ :** France, enseignement public et privé.

**Sources :** MENJS-Depp et Mesri-Sies ; SSP ; Drees ; Insee ; traitements Depp.

## ► 3. Évolutions des orientations à la sortie de troisième selon le sexe



**Lecture :** en 2019, 26 % des filles s'orientent vers le second cycle professionnel après la troisième.

**Champ :** France, y compris Mayotte à partir de 2012.

**Source :** MENJS-Depp, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture, systèmes d'information des centres de formation d'apprentis.

## 2.2 Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 9,2 millions de jeunes sont âgés de 18 à 29 ans en France, soit 13,6 % de la population. La part de ces jeunes adultes encore en études baisse sensiblement avec l'âge.

À 18 ans, le **taux de scolarisation** s'élève à 79,0 % à la rentrée 2019 ► **figure 1**. En 1995, il atteignait 84,8 % du fait d'une forte progression de la poursuite d'études au lycée. Il a régulièrement diminué au cours des dix années suivantes (76,3 % en 2008), avant de repartir lentement à la hausse. Du fait de la baisse des redoublements, les jeunes arrivent plus souvent, l'année de leurs 18 ans, au baccalauréat.

À 21 ans, 45,1 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2019. Ce taux a doublé entre 1986 et 1995, en lien avec le développement de l'accès à l'**enseignement supérieur**, y compris en apprentissage, mais il s'est globalement stabilisé depuis : la baisse de 4 points observée à la fin des années 1990 a été compensée par une lente remontée amorcée en 2008. Bien qu'à un niveau moindre, la scolarisation à 25 ans a également doublé au cours des années 1980 et 1990. En 2019, 12,2 % des jeunes poursuivent toujours leurs études à cet âge.

En 2020, entre 18 et 20 ans, 75,2 % des femmes et 66,6 % des hommes sont en études ► **figure 2**. De 21 à 24 ans, la proportion est deux fois moindre (respectivement 37,1 % et 32,4 %) et se réduit encore de 25 à 29 ans (4,4 % et 5,0 %). Une partie de ces jeunes cumule emploi et études : femmes et hommes sont 11,5 % dans ce cas entre 18 et 20 ans, 10,7 % entre 21 et 24 ans et 2,6 % entre 25 et 29 ans. Avec l'âge, la part de celles et ceux qui occupent un emploi en ayant interrompu ou terminé leurs études augmente : c'est le cas de 9,2 % des femmes et 14,6 % des hommes de 18 à 20 ans et de 68,6 % des femmes et 75,5 % des hommes de 25 à 29 ans. Les jeunes

hommes occupent plus souvent un emploi que les femmes, celles-ci poursuivant en moyenne plus longtemps leurs études initiales et se portant moins souvent sur le marché du travail (18,5 % sont inactives de 25 à 29 ans, contre 9,3 % des hommes).

À la rentrée 2020, 2 785 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France ► **figure 3**, soit une augmentation de 625 000 en 20 ans. L'évolution des effectifs a été absorbée à 40 % par l'université (+ 252 000), puis à 25 % par les écoles de commerce (+ 157 000), à 11 % par les formations d'ingénieurs (+ 68 000) et à 9 % par les écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (+ 54 000). La part des inscriptions à l'université au sens strict (hors autres établissements membres ou composantes) reste dominante (59 % en 2020 contre 65 % en 2000). Les formations en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, en sciences et en santé représentent à elles seules six inscriptions universitaires sur dix en 2020. Hors université, les sections de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées regroupent 10 % des étudiants.

Si 56 % des étudiants sont des femmes, leur part dans les différentes filières reste inégale : 29 % dans les formations d'ingénieurs, 33 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), mais 86 % dans les écoles paramédicales et sociales. Les filières se différencient aussi par l'origine sociale des étudiants : si 35 % des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs (STS) ont des parents ouvriers ou inactifs, c'est le cas de 7 % des étudiants dans les formations d'ingénieurs (hors universités) et les écoles de commerce et de 8 % dans les formations artistiques et de journalisme. ●

### ► Définitions

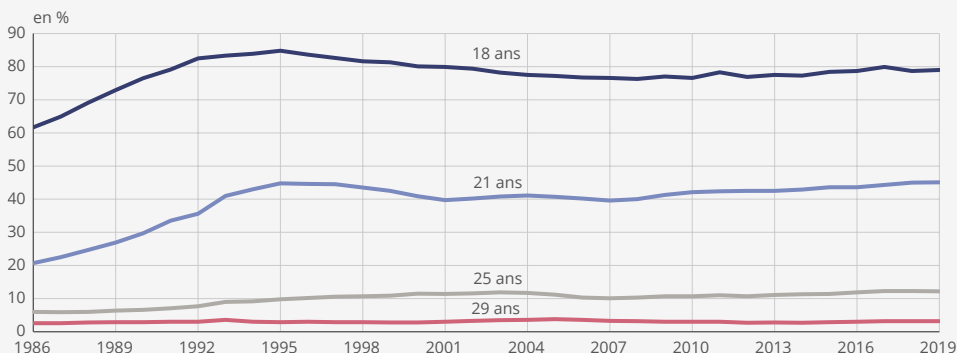
L'**âge** est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

**Taux de scolarisation, enseignement supérieur** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2021.
- « Hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 », *Note Flash* n° 17, Mesri-Sies, juillet 2021.
- « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.

## ► 1. Taux de scolarisation de la population de 18 à 29 ans depuis 1986



**Note :** les données 2018 et 2019 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee.

**Lecture :** en 2019, 79 % des jeunes de 18 ans sont scolarisés en France.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999, France à partir de 2018, enseignement public et privé.

**Sources :** MENJS-Depp ; Mesri-Sies ; SSP ; Drees ; Insee ; traitements Depp.

## ► 2. Situation vis-à-vis de l'activité au sens du BIT des 18-29 ans par âge et sexe en 2020

en %

|                                    | Femmes       |              |              | Hommes       |              |              |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                    | 18-20 ans    | 21-24 ans    | 25-29 ans    | 18-20 ans    | 21-24 ans    | 25-29 ans    |
| En études initiales                | 64,2         | 25,3         | 2,1          | 54,6         | 22,9         | 2,2          |
| Cumul études-emploi                | 11,0         | 11,8         | 2,3          | 12,0         | 9,5          | 2,8          |
| En emploi                          | 9,2          | 39,5         | 68,6         | 14,6         | 45,8         | 75,5         |
| Au chômage                         | 5,8          | 9,3          | 8,5          | 7,7          | 11,2         | 10,1         |
| Inactivité (hors études initiales) | 9,8          | 14,2         | 18,5         | 11,2         | 10,7         | 9,3          |
| <b>Ensemble</b>                    | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

**Lecture :** en 2020, 11,0 % des femmes âgées de 18 à 20 ans cumulent études et emploi.

**Champ :** France, population des ménages, personnes âgées de 18 à 29 ans.

**Source :** Insee, enquête Emploi.

## ► 3. Effectifs de l'enseignement supérieur en 2020-2021 (hors doubles inscriptions en CPGE)

|                                                      | 2000-2001                  |                            | 2020-2021        |                                       |                      |
|------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------|---------------------------------------|----------------------|
|                                                      | Effectifs<br>(en milliers) | Effectifs<br>(en milliers) | Femmes<br>(en %) | Élèves de parents <sup>1</sup> (en %) |                      |
|                                                      |                            |                            |                  | Cadres                                | Ouvriers ou inactifs |
| Universités <sup>2</sup>                             | 1 397                      | 1 649                      | 58,3             | 32,8                                  | 18,3                 |
| Préparation au DUT                                   | 119                        | 121                        | 40,9             | 30,4                                  | 18,2                 |
| Droit, sciences politiques                           | 179                        | 216                        | 68,7             | 36,1                                  | 16,9                 |
| Économie, AES                                        | 165                        | 194                        | 53,9             | 27,7                                  | 22,8                 |
| Arts, lettres, langues, SHS                          | 481                        | 522                        | 69,7             | 26,5                                  | 21,4                 |
| Staps                                                | 45                         | 62                         | 32,8             | 30,2                                  | 17,2                 |
| Santé                                                | 141                        | 217                        | 65,6             | 48,3                                  | 10,4                 |
| Sciences                                             | 244                        | 286                        | 43,3             | 33,3                                  | 18,3                 |
| Formations d'ingénieurs                              | 23                         | 31                         | 30,2             | 45,4                                  | 11,6                 |
| Formations d'ingénieurs hors université <sup>3</sup> | 73                         | 141                        | 28,6             | 54,9                                  | 7,3                  |
| Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité   | 63                         | 220                        | 51,1             | 48,6                                  | 7,4                  |
| Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme | 52                         | 106                        | 60,5             | 45,9                                  | 8,1                  |
| Écoles paramédicales et sociales <sup>4</sup>        | 93                         | 141                        | 86,0             | 23,5                                  | 18,7                 |
| CPGE et prépas intégrées                             | 74                         | 100                        | 40,1             | 53,0                                  | 10,3                 |
| STS et assimilés                                     | 239                        | 267                        | 48,9             | 15,4                                  | 35,0                 |
| Autres écoles et formations <sup>5</sup>             | 169                        | 161                        | 53,1             | 45,5                                  | 11,1                 |
| <b>Ensemble</b>                                      | <b>2 160</b>               | <b>2 785</b>               | <b>55,9</b>      | <b>34,2</b>                           | <b>18,0</b>          |

**1** Hors étudiants dont l'origine sociale n'est pas renseignée (13 % en moyenne). La part de valeurs manquantes est inférieure à 15 % sauf dans les écoles de commerce (39 %), les autres écoles et formations (29 %) et les écoles artistiques (41 %).

**2** Périmètre au sens strict, c'est-à-dire hors autres établissements intégrés dans les établissements publics expérimentaux (EPE).

**3** Y compris en partenariat. **4** Données 2019 reconduites en 2020.

**5** Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les ENS et les écoles juridiques et administratives.

En 2000, les étudiants des IUFM sont comptabilisés dans cette catégorie, tandis que ceux des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) en 2020 sont inclus dans les effectifs universitaires.

**Note :** les inscriptions simultanées en licence et CPGE ne sont comptabilisées qu'une fois depuis 2018-2019.

**Lecture :** en 2020-2021, 216 000 étudiants sont inscrits à l'université en droit ou sciences politiques, dont 68,7 % de femmes.

**Champ :** France.

**Sources :** Mesri-Sies, systèmes d'information SISE et Scolarité ; enquêtes menées par le Sies sur les établissements d'enseignement supérieur ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

## 2.3 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme de la population résidant en France augmente au fil des générations. En 2020, 12 % des 25-34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, contre 28 % des 55-64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment un CAP, BEP ou diplôme équivalent que les plus âgés. En revanche, ils sont beaucoup plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les 55-64 ans : entre ces deux générations, la part de bacheliers ou plus est passée de 40 % à 71 %. La différence est particulièrement marquée pour les diplômés du supérieur long : 36 % des 25-34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, contre 14 % des 55-64 ans.

À l'exception des générations les plus âgées, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Seules 11 % des femmes de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges, contre 13 % des hommes du même âge, à l'inverse de ce qui s'observe pour les 55-64 ans ► **figure 1**. Elles sont aussi plus souvent diplômées du supérieur : c'est le cas de 53 % des femmes contre 46 % des hommes de 25 à 34 ans. Cet écart entre femmes et hommes diplômés du supérieur est apparu au fil des générations : de 1,5 point pour les 55-64 ans, il se situe entre 6,7 et 8,5 points pour les tranches d'âges entre 25 et 54 ans. L'écart de diplôme entre femmes et hommes est resté constant au fil des générations pour le supérieur court (autour de 4 points), puis s'est finalement réduit pour les 25-34 ans (0,7 point). Il s'est en revanche agrandi continuellement en faveur des femmes pour le supérieur long (jusqu'à 6,3 points entre 25 et 34 ans).

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 29 % ; elle s'élève à 87 % en

2020 ► **figure 2**. Cette proportion a d'abord augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, la hausse concernant tous les types de baccalauréat, mais surtout le baccalauréat général (+ 17 points). Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2010, avant de croître à nouveau sous l'effet de l'augmentation des baccalauréats professionnels entre 2010 et 2012 et des baccalauréats généraux. Après une progression plus lente entre 2015 et 2019, cette proportion augmente fortement en 2020 (+ 7 points). En lien avec l'épidémie de Covid-19, les modalités d'organisation du baccalauréat ont été adaptées pour la session 2020.

Malgré cette progression globale du niveau de diplôme, les disparités demeurent marquées selon le niveau d'éducation des parents. Certes, l'accès à l'enseignement supérieur s'est progressivement ouvert à tous les milieux : en 2014-2015, un peu plus d'un quart des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur ► **figure 3**. Cette part est néanmoins beaucoup plus faible que chez les personnes dont au moins l'un des parents est diplômé du supérieur (78 %). 15 % des personnes dont les parents ont peu ou pas de diplôme détiennent un diplôme de niveau bac + 2 contre respectivement 22 % et 20 % de celles dont les parents sont diplômés du secondaire ou du supérieur. L'écart selon le niveau d'études des parents se creuse pour les diplômes les plus élevés, à partir de bac + 3. À l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, alors que près d'un quart des personnes dont les parents sont peu ou pas diplômés n'ont aucun diplôme, ce n'est le cas que de 4 % des enfants de diplômés du supérieur. Des disparités existent également selon l'origine sociale. ●

### ► Définition

La **proportion de bacheliers dans une génération** correspond à la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée.

### ► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », *Note d'Information* n° 21.12, Depp, mars 2021.
- *Bilan Formation-Emploi 2021*, Insee Résultats, 2021.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2018.

## ► 1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2020

en %

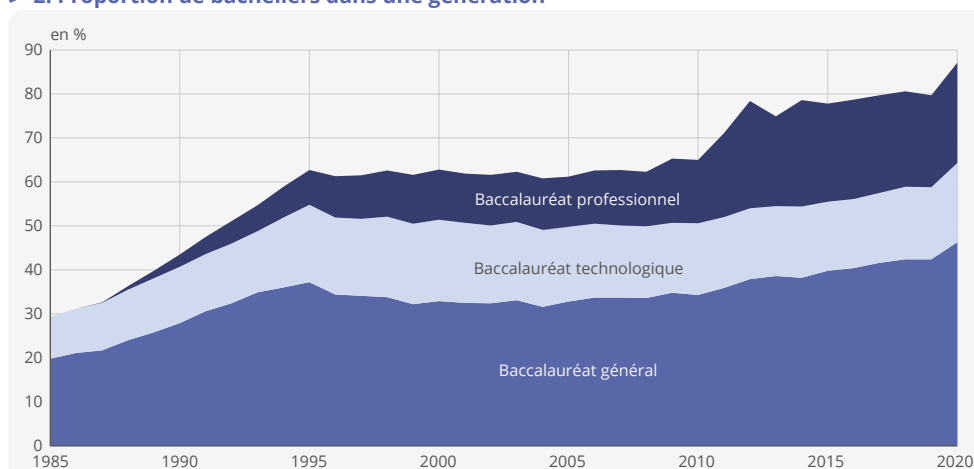
|                                                  | 25-34 ans    |              | 35-44 ans    |              | 45-54 ans    |              | 55-64 ans    |              |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                  | Femmes       | Hommes       | Femmes       | Hommes       | Femmes       | Hommes       | Femmes       | Hommes       |
| Aucun diplôme ou certificat d'études primaires   | 7,4          | 9,0          | 10,3         | 11,1         | 13,9         | 15,4         | 21,5         | 20,1         |
| Brevet des collèges                              | 3,5          | 4,1          | 3,4          | 3,8          | 4,0          | 4,7          | 8,6          | 6,3          |
| CAP, BEP ou équivalent                           | 15,7         | 18,4         | 15,4         | 22,3         | 23,9         | 30,4         | 27,1         | 36,7         |
| Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent | 20,6         | 22,7         | 20,0         | 20,4         | 17,4         | 15,4         | 15,7         | 11,3         |
| Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)      | 13,7         | 13,0         | 20,2         | 15,9         | 18,0         | 14,0         | 13,7         | 10,0         |
| Diplôme du supérieur long (supérieur à bac + 2)  | 39,1         | 32,8         | 30,7         | 26,5         | 22,8         | 20,1         | 13,4         | 15,6         |
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Part de bacheliers ou plus</b>                | <b>73,4</b>  | <b>68,5</b>  | <b>70,9</b>  | <b>62,8</b>  | <b>58,2</b>  | <b>49,5</b>  | <b>42,8</b>  | <b>36,9</b>  |
| <b>Part de diplômés du supérieur</b>             | <b>52,8</b>  | <b>45,8</b>  | <b>50,9</b>  | <b>42,4</b>  | <b>40,8</b>  | <b>34,1</b>  | <b>27,1</b>  | <b>25,6</b>  |

**Lecture :** en 2020, 10,3 % des femmes de 35-44 ans n'ont aucun diplôme ou un certificat d'études primaires.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.

**Source :** Insee, enquête Emploi.

## ► 2. Proportion de bacheliers dans une génération



**Note :** les données 2019 et 2020 sont provisoires.

**Lecture :** une génération qui, au cours de sa vie, connaîtrait les taux de candidature et de réussite par âge de 2020, compterait 46,3 % de bacheliers généraux.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.

**Sources :** MENJS-Depp ; Insee ; ministère en charge de l'agriculture.

## ► 3. Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme des parents et l'origine sociale en 2014-2015

en %

|                                                                     | Diplôme le plus élevé des parents  |                       |                      | Catégorie socioprofessionnelle du père |                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                     | Peu ou pas de diplôme <sup>1</sup> | Diplôme du secondaire | Diplôme du supérieur | Employé ou ouvrier                     | Cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire |
| Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges | 23,9                               | 8,2                   | 3,8                  | 17,9                                   | 5,4                                                                     |
| CAP, BEP ou équivalent                                              | 27,0                               | 21,0                  | 5,4                  | 28,6                                   | 10,3                                                                    |
| Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent                    | 21,7                               | 25,9                  | 12,7                 | 23,0                                   | 18,9                                                                    |
| Diplôme du supérieur court (niveau bac + 2)                         | 14,6                               | 22,0                  | 20,3                 | 16,0                                   | 23,2                                                                    |
| Diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4                                | 8,1                                | 12,9                  | 23,7                 | 9,2                                    | 19,1                                                                    |
| Diplôme de niveau bac + 5 ou plus                                   | 4,8                                | 10,0                  | 34,1                 | 5,4                                    | 23,2                                                                    |
| <b>Ensemble</b>                                                     | <b>100,0</b>                       | <b>100,0</b>          | <b>100,0</b>         | <b>100,0</b>                           | <b>100,0</b>                                                            |
| <b>Part de diplômés du supérieur</b>                                | <b>27,4</b>                        | <b>44,9</b>           | <b>78,1</b>          | <b>30,5</b>                            | <b>65,4</b>                                                             |

**1** Les parents n'ont pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

**Lecture :** parmi les personnes de 25-44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés, 4,8 % sont diplômés de niveau bac + 5 ou plus.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 44 ans.

**Source :** Insee, enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015.



## 2.4 Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire

À l'entrée en CP, les élèves ont une maîtrise du français et des mathématiques très différente selon les établissements. Les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) ont systématiquement des taux de maîtrise inférieurs à ceux en réseau d'éducation prioritaire (REP). Ces derniers ont eux-mêmes des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves de l'enseignement public hors éducation prioritaire (EP) et à ceux de l'enseignement privé sous contrat, en particulier s'agissant des tâches complexes. Entre les élèves de REP+ et ceux de l'enseignement privé, l'écart atteint 31 points de pourcentage pour la résolution de problèmes mathématiques et 41 en français pour la compréhension de mots à l'oral ► **figure 1**.

Au collège, 41 % des élèves ont des **parents ouvriers ou inactifs** lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement public, contre 17 % dans un établissement privé ► **figure 2**. Cette part s'élève à 74 % dans les collèges REP+.

Parmi les élèves scolarisés dans un collège public, 7 % sont dans l'un des 363 collèges en REP+, lesquels bénéficient de moyens supplémentaires, au vu des difficultés sociales et scolaires qui y sont concentrées. Cette proportion est nettement supérieure dans les départements d'outre-mer ► **figure 3**, notamment à La Réunion (27 %), Mayotte (42 %) et en Guyane (96 %). En métropole, cette proportion est la plus élevée en

Seine-Saint-Denis (22 %), dans le Nord et l'Est, le Rhône, ainsi que sur le pourtour méditerranéen, tandis que 31 départements n'ont aucun collège REP+.

Après le collège, le processus d'orientation aboutit à des contextes de scolarisation au lycée très différenciés selon l'origine sociale. Parmi les élèves scolarisés en voie générale et technologique dans un lycée public, 30 % sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (11 % dans le secteur privé). À l'inverse, 55 % des élèves en baccalauréat professionnel et 67 % des élèves en CAP dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs. Dans l'enseignement privé, les proportions d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont nettement plus faibles.

À l'âge de 15 ans, la France compte parmi les pays européens où les inégalités sociales de résultats scolaires sont les plus fortes. En 2018, les élèves de **milieu social** favorisé ont, en France, un score moyen en compréhension de l'écrit comparable à leurs homologues de Suède et du Royaume-Uni (550), alors que les élèves français de milieu social défavorisé ont un niveau inférieur de 17 et 27 points respectivement à ceux de ces deux pays ► **figure 4**. L'écart de score entre les élèves de milieu social favorisé et défavorisé atteint 107 points en France, du même ordre que celui constaté en Allemagne et en Belgique, mais au-dessus de la moyenne de l'OCDE (89 points). ●

### ► Définitions

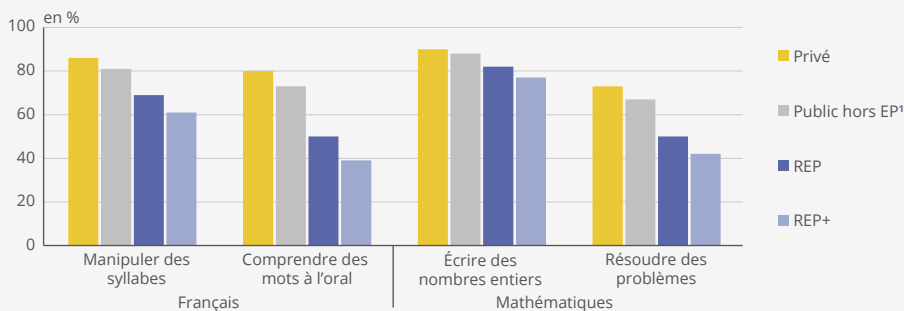
Le milieu social de l'enfant est déterminé en considérant le milieu social du père, si sa profession est renseignée, et de la mère (ou d'une autre personne) sinon. Les **parents ouvriers ou inactifs** incluent les personnes ayant un emploi d'ouvrier, les inactifs et les chômeurs n'ayant jamais travaillé, ainsi que les parents retraités employés ou ouvriers.

Le statut économique, social et culturel (SESC) est défini dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) à partir d'un indice synthétisant le niveau de diplôme des parents, leurs professions, ainsi que les ressources financières et culturelles du foyer. Les élèves issus d'un **milieu social** défavorisé sont ceux dont l'indice appartient au quart le plus faible, ceux de milieu social favorisé appartiennent au quart le plus élevé.

### ► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2021.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2020.

## ► 1. Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante des mathématiques et du français en début de CP en septembre 2020



1 EP : éducation prioritaire.

**Lecture** : en début de CP, 42 % des élèves accueillis dans une école de REP+ présentent une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans le domaine « Résoudre des problèmes », contre 73 % des élèves accueillis dans une école privée.

**Champ** : France, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon ; public et privé sous contrat.

**Source** : MENJS-Depp, Repères CP-CE1.

## ► 2. Proportion d'élèves du second degré enfants d'ouvriers et d'inactifs à la rentrée 2020

|                                         | en %        |             |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|
|                                         | Public      | Privé       |
| Formations en collège <sup>1</sup>      | 40,7        | 17,1        |
| dont : en REP+                          | 73,7        | ///         |
| en REP                                  | 59,6        | ///         |
| public hors EP                          | 37,9        | ///         |
| Formations GT <sup>2</sup> en lycée     | 29,9        | 11,0        |
| Formations prof. en lycée               | 57,0        | 32,5        |
| dont : Bac pro (y c. BMA <sup>3</sup> ) | 55,0        | 30,8        |
| CAP                                     | 67,0        | 41,9        |
| <b>Ensemble</b>                         | <b>39,4</b> | <b>16,8</b> |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

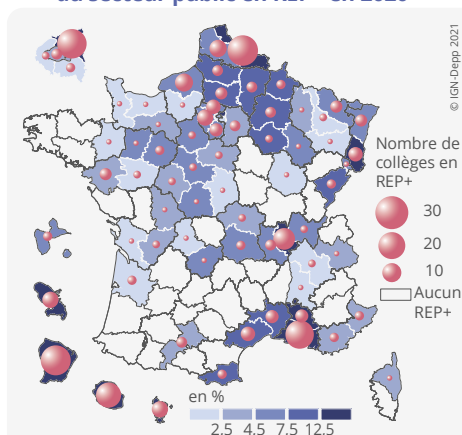
1 Y compris élèves scolarisés en lycée (notamment des troisièmes prépa-métier).

2 Générales et technologiques.

3 Brevet des métiers d'art.

**Source** : MENJS-Depp.

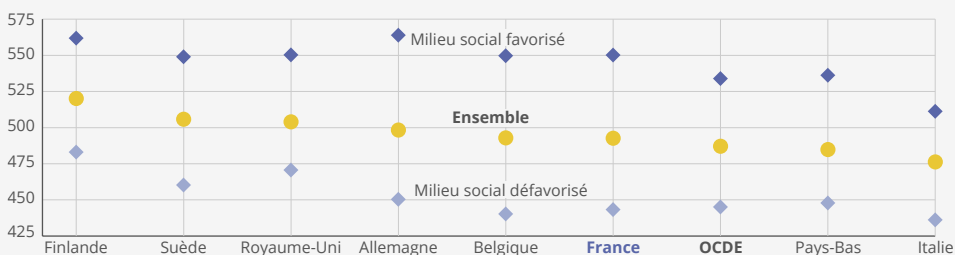
## ► 3. Part de collégiens et nombre de collèges du secteur public en REP+ en 2020



**Champ** : France, élèves scolarisés dans un collège public sous tutelle de l'Éducation nationale.

**Source** : MENJS-Depp.

## ► 4. Score moyen des élèves de 15 ans à l'épreuve de compréhension de l'écrit selon le statut économique, social et culturel en 2018



**Lecture** : en France, parmi les élèves de milieu social défavorisé, le score moyen obtenu à Pisa en compréhension de l'écrit est 443.

**Champ** : élèves de 15 ans.

**Source** : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018, traitement MENJS-Depp.

## 2.5 Insertion professionnelle

En moyenne en 2020, 82,4 % des jeunes **sortis de formation initiale** depuis 1 à 4 ans sont **actifs** au sens du Bureau international du travail (BIT) : 68,3 % sont **en emploi** et 14,1 % au **chômage** ► **figure 1**. Par ailleurs, 7,1 % sont inactifs mais souhaiteraient travailler (**halo autour du chômage**) et 10,5 % sont inactifs sans appartenir au halo. 21,2 % des jeunes sont donc au chômage ou dans son halo dans cette phase d'insertion professionnelle, en hausse de 1,6 point en 2020, au détriment notamment de l'emploi (- 1,0 point), les jeunes ayant subi plus fortement les pertes d'emplois liées à la crise sanitaire.

Les hommes en phase d'insertion sur le marché du travail sont plus souvent au chômage ou dans son halo que les femmes (23 % contre 19 %). Le diplôme fait aussi la différence, avec 41 % de peu ou pas diplômés dans cette situation, contre 13 % de diplômés du supérieur. Ceux sortis peu ou pas diplômés de formation initiale sont plus souvent inactifs sans chercher d'emploi (31 % contre 5 % des diplômés du supérieur).

Un à quatre ans après leur sortie d'études, 30 % des jeunes qui travaillent ont un **emploi à durée limitée** (CDD, intérim, etc.), soit quatre fois plus que parmi les personnes sorties de formation depuis plus de 10 ans (7 %). Les jeunes peu ou pas diplômés ont davantage un emploi à durée limitée (47 % contre 22 % des diplômés du supérieur). Les jeunes en insertion sur le marché du travail sont en revanche moins souvent à temps partiel que les personnes sorties de formation depuis plus de 10 ans (14 % contre 18 %). Plus précisément, les jeunes femmes ayant récemment fini leurs études sont nettement moins souvent à temps partiel que celles sorties depuis plus de 10 ans (19 % contre 29 %), tandis que les jeunes hommes le sont plus souvent (10 % contre 8 %).

### ► Définitions

La **sortie de formation initiale** est la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

**Actifs, emploi, chômage, halo autour du chômage, emploi à durée limitée, sous-emploi** : voir *Glossaire*.

Les sortants d'études les moins diplômés sont aussi plus souvent à temps partiel (26 % contre 10 % des diplômés du supérieur). Enfin, 13 % des jeunes en emploi ayant récemment terminé leurs études sont en situation de **sous-emploi**, notamment car ils travaillent à temps partiel tout en souhaitant travailler davantage et en étant disponibles pour le faire. Cette proportion est en hausse de 5 points par rapport à 2019, en raison notamment de la crise sanitaire.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail ont varié différemment selon le diplôme au cours des 35 dernières années ► **figure 2**. Les diplômés du supérieur sortis d'études depuis 1 à 4 ans ont connu un chômage accru dans les années 1990, mais restent peu affectés par les aléas économiques. À l'inverse, les peu ou pas diplômés sont près de cinq fois plus souvent au chômage que les diplômés du supérieur depuis la crise de 2008, contre trois fois plus au milieu des années 1990. En 2020, 48 % d'entre eux sont au chômage. En 35 ans, les emplois à durée limitée se sont particulièrement développés pour les jeunes peu ou pas diplômés.

En 2020, les jeunes récemment sortis de formation initiale occupent des emplois plus qualifiés que leurs aînés : 24 % sont cadres et 28 % occupent une profession intermédiaire, contre 20 % et 26 % de l'ensemble des personnes en emploi ► **figure 3**. Ces emplois plus qualifiés sont plus fréquents parmi les diplômés du supérieur, ceux du supérieur court étant toutefois rarement cadres (6 %). Les sortants d'études sont aussi souvent employés que leurs aînés (26 %) et presque aussi souvent ouvriers (18 % contre 19 %). Les peu ou pas diplômés occupent majoritairement des emplois non qualifiés (51 %), nettement plus que les titulaires d'un CAP ou BEP (37 %). ●

### ► Pour en savoir plus

- « Bilan formation-emploi », *Insee Résultats*, novembre 2021.
- « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.
- Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2018.

## ► 1. Situations d'activité des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en 2020

en %

|                                    | Taux de chômage | Situation sur le marché du travail <sup>1</sup> |             |                                                |                 | Situation dans l'emploi |                                  |                                  |                     |
|------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
|                                    |                 | En emploi                                       | Au chômage  | Inactifs appartenant au halo autour du chômage | Autres inactifs | Ensemble                | Part des emplois à durée limitée | Part des emplois à temps partiel | Taux de sous-emploi |
| Femmes                             | 15,8            | 68,7                                            | 12,9        | 6,6                                            | 11,8            | <b>100,0</b>            | 32,0                             | 19,1                             | 15,0                |
| Hommes                             | 18,3            | 67,9                                            | 15,2        | 7,5                                            | 9,3             | <b>100,0</b>            | 27,1                             | 9,9                              | 11,3                |
| Diplôme du supérieur               | 10,5            | 81,6                                            | 9,6         | 3,7                                            | 5,1             | <b>100,0</b>            | 22,3                             | 10,1                             | 10,4                |
| CAP, BEP, baccalauréat             | 22,1            | 60,8                                            | 17,3        | 9,4                                            | 12,6            | <b>100,0</b>            | 40,6                             | 21,1                             | 17,0                |
| Aucun diplôme, brevet des collèges | 47,8            | 27,6                                            | 25,4        | 15,7                                           | 31,3            | <b>100,0</b>            | 47,1                             | 25,8                             | 22,5                |
| <b>Ensemble</b>                    | <b>17,1</b>     | <b>68,3</b>                                     | <b>14,1</b> | <b>7,1</b>                                     | <b>10,5</b>     | <b>100,0</b>            | <b>29,6</b>                      | <b>14,5</b>                      | <b>13,2</b>         |

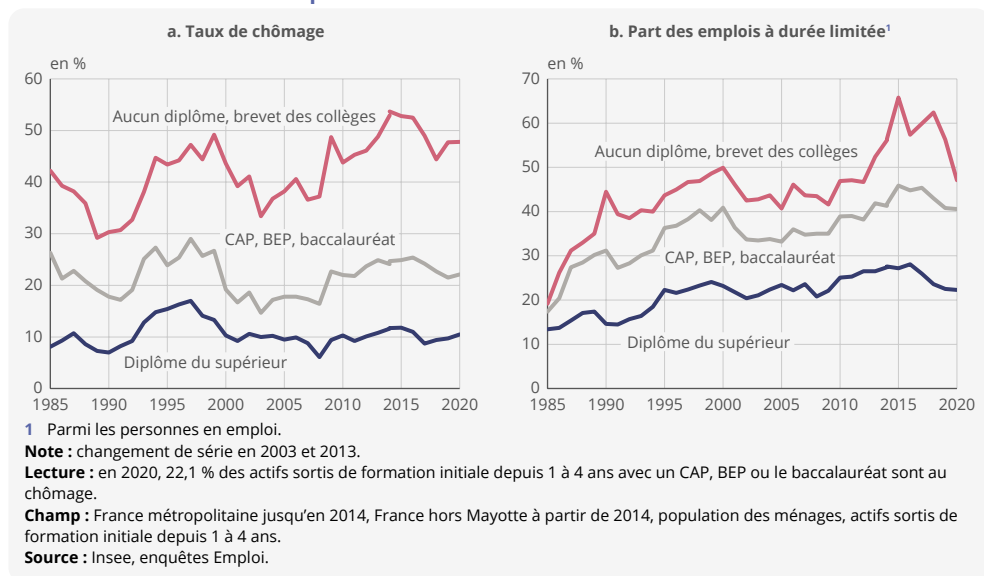
<sup>1</sup> Parmi les personnes de 60 ans ou moins.

**Lecture :** en 2020, 12,9 % des femmes de 60 ans ou moins sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020.

## ► 2. Taux de chômage et part des emplois à durée limitée des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans



<sup>1</sup> Parmi les personnes en emploi.

**Note :** changement de série en 2003 et 2013.

**Lecture :** en 2020, 22,1 % des actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans avec un CAP, BEP ou le baccalauréat sont au chômage.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi.

## ► 3. Catégorie socioprofessionnelle des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans selon le niveau de diplôme en 2020

en %

|                                                   | Diplôme du supérieur long | Diplôme du supérieur court | Baccalauréat | CAP, BEP     | Aucun diplôme, brevet des collèges | Ensemble     |
|---------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|
| Indépendants                                      | 1,7                       | 3,1                        | 3,5          | 2,8          | 3,9                                | <b>2,5</b>   |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 48,1                      | 5,6                        | 1,4          | 0,7          | 1,6                                | <b>24,4</b>  |
| Professions intermédiaires                        | 35,3                      | 42,6                       | 19,2         | 4,1          | 10,4                               | <b>28,5</b>  |
| Employés qualifiés                                | 7,8                       | 19,4                       | 19,6         | 27,6         | 15,8                               | <b>14,5</b>  |
| Employés non qualifiés                            | 3,5                       | 11,0                       | 23,0         | 20,8         | 26,5                               | <b>11,9</b>  |
| Ouvriers qualifiés                                | 2,1                       | 10,8                       | 18,2         | 28,2         | 17,5                               | <b>10,3</b>  |
| Ouvriers non qualifiés                            | 1,5                       | 7,5                        | 15,0         | 15,7         | 24,3                               | <b>7,9</b>   |
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b>               | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>                       | <b>100,0</b> |

**Lecture :** en 2020, 48,1 % des personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans diplômées du supérieur long sont cadres ou professions intellectuelles supérieures.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020.

## 2.6 Mobilité sociale

En 2015, 65 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans relèvent d'une **catégorie socioprofessionnelle** différente de celle de leur père, selon l'**enquête Formation et qualification professionnelle** ► **figure 1**. Ce taux de **mobilité sociale** est resté globalement stable depuis 40 ans (64 % en 1977, 67 % en 1993). La nature de la mobilité sociale a en revanche évolué. Elle est de moins en moins liée à l'évolution de la structure du marché du travail. Le déclin de l'emploi agricole et l'extension du salariat ayant ralenti au milieu des années 1970, la **mobilité non verticale** (notamment entre indépendants et catégories de salariés) ne concerne plus que 23 % des hommes en 2015, contre 33 % en 1977. Les trajectoires **ascendantes** et **descendantes** entre catégories de salariés sont toutes deux plus fréquentes, mais les déclassements sociaux se sont davantage accrues. En 2015, 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père et 15 % une position inférieure, contre respectivement 23 % et 7 % en 1977. En 2015, la mobilité sociale devient la plus forte pour les fils de commerçants, artisans et chefs d'entreprise, proche de celle des fils d'employés et d'ouvriers non qualifiés, pour qui elle baisse depuis 1993 ► **figure 2**.

En 2015, 71 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans ne relèvent pas de la même catégorie socioprofessionnelle que leur mère. Ce taux de mobilité sociale a progressé de 12 points en 40 ans, principalement entre 1977 et 1993. Les

trajectoires sociales des femmes par rapport à leur mère, nettement plus favorables que celles des hommes par rapport à leur père, reflètent l'amélioration de leur place sur le marché du travail. En 2015, la mobilité sociale ascendante des femmes comparées à leur mère (40 %) est plus de trois fois plus fréquente que la mobilité descendante (12 %), comme en 1977 (17 % contre 6 %). La mobilité non verticale des femmes a quant à elle reculé davantage que celle des hommes, passant de 37 % en 1977 à 19 % en 2015. En effet, en 2015, les filles d'une mère non salariée changent toujours relativement souvent de catégorie sociale, mais elles sont de moins en moins nombreuses.

Les mobilités ascendantes sont plus fréquentes depuis les échelons inférieurs de l'échelle sociale. Toutefois, elles se font le plus souvent vers les positions sociales les plus proches. En 2020, selon l'**enquête Emploi**, 39 % des fils et 35 % des filles d'un père employé ou ouvrier non qualifié sont employés ou ouvriers qualifiés, mais seuls 10 % d'entre eux et 7 % d'entre elles sont cadres ► **figure 3**. La transmission des inégalités entre générations reste importante : les hommes et les femmes de père cadre sont quatre fois plus souvent cadres que les fils et filles d'employé ou ouvrier qualifié. Si la mobilité ascendante des femmes est forte par rapport à leur mère, cela n'est pas le cas par rapport à leur père. En 2020, 26 % des filles d'un employé ou ouvrier qualifié connaissent ainsi un déclassement social, contre 11 % des hommes issus de ce milieu social. ●

### ► Définitions

La nomenclature de la **catégorie socioprofessionnelle** des personnes en emploi ou ayant travaillé est ici légèrement remaniée : les employés et les ouvriers sont regroupés, puis distingués selon qu'ils sont ou non qualifiés.

La **mobilité sociale** désigne les situations où une personne relève d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle du parent auquel elle est comparée. Lorsqu'il s'agit de catégories de salariés, la mobilité est dite **ascendante** si la position sociale du fils ou de la fille est jugée supérieure à celle du parent, **descendante** si elle est jugée inférieure. La mobilité sociale est dite **non verticale** lorsqu'elle a lieu entre des catégories socioprofessionnelles difficilement hiérarchisables, principalement quand l'un est salarié et l'autre indépendant.

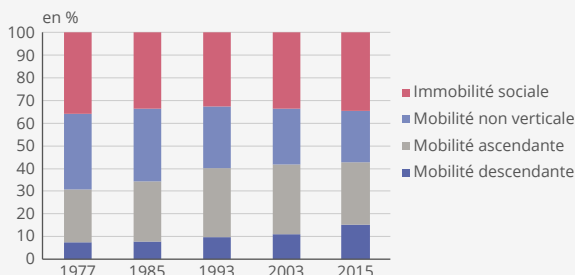
**Enquête Formation et qualification professionnelle, enquête Emploi** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

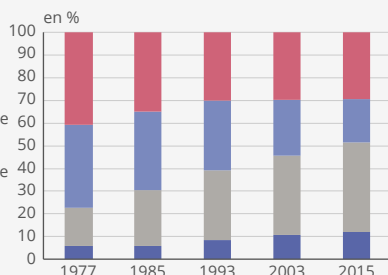
« La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

## ► 1. Mobilité sociale observée de 1977 à 2015

a. Pour les hommes comparés à leur père



b. Pour les femmes comparées à leur mère



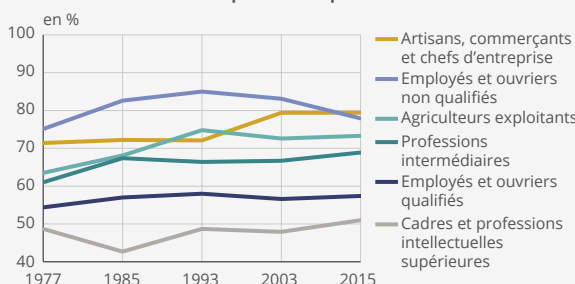
**Lecture :** en 2015, 65 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père.

**Champ :** France métropolitaine, femmes et hommes français en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

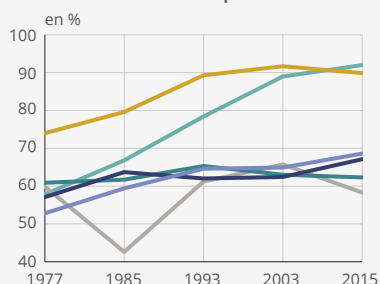
**Source :** Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

## ► 2. Mobilité sociale selon la catégorie socioprofessionnelle du parent entre 1977 et 2015

a. Pour les hommes comparés à leur père



b. Pour les femmes comparées à leur mère



**Note :** les fortes variations entre 1977 et 1993 de la mobilité sociale des filles de mères cadres sont à considérer avec précaution, dans la mesure où plus on remonte dans le temps et plus les effectifs de mères cadres sont faibles.

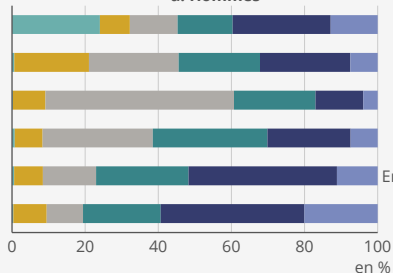
**Lecture :** en 2015, 78 % des hommes de père employé ou ouvrier non qualifié relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père.

**Champ :** France métropolitaine, femmes et hommes français en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

**Source :** Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

## ► 3. Destinées sociales selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2020

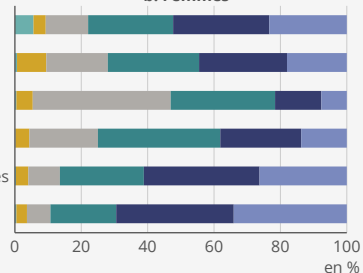
a. Hommes



Catégorie socioprofessionnelle du père

Agriculteurs exploitants  
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise  
Cadres et professions intellectuelles supérieures  
Professions intermédiaires  
Employés et ouvriers qualifiés  
Employés et ouvriers non qualifiés

b. Femmes



■ Agriculteurs exploitants ■ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ■ Cadres et professions intellectuelles supérieures  
■ Professions intermédiaires ■ Employés et ouvriers qualifiés ■ Employés et ouvriers non qualifiés

**Note :** pour les femmes, la destinée sociale est mesurée en comparaison au père, car la profession de la mère n'est pas renseignée dans un grand nombre de cas dans l'enquête Emploi.

**Lecture :** en 2020, 8 % des hommes de père agriculteur exploitant sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

**Champ :** France, femmes et hommes français en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020.



# Fiches

---

Marché du travail





## 3.1 Population active

En moyenne en 2020, la **population active** au sens du Bureau international du travail (BIT) compte 29,3 millions de personnes en France hors Mayotte, dont 14,2 millions de femmes et 15,1 millions d'hommes ► **figure 1**.

En 2020, le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans atteint 71,0 %. Après plusieurs années de hausse quasi ininterrompue, le taux d'activité recule de 0,6 point par rapport à 2019, retrouvant ainsi son niveau de 2014. Ce recul provient à la fois d'une baisse de l'emploi et du chômage. Il est plus prononcé au deuxième trimestre (- 2,2 points par rapport au deuxième trimestre 2019), marqué par le premier confinement de la population lié à la crise sanitaire. Pendant cette période, les démarches de recherche d'emploi et la disponibilité pour travailler ont été fortement réduites, ce qui s'est traduit par une baisse du **chômage au sens du BIT** et de la population active, avec pour contrepartie une hausse du **halo autour du chômage**.

Après avoir fortement reculé de 1975 à la fin des années 1990 sous l'effet de l'allongement de la durée des études, le taux d'activité des 15-24 ans s'était globalement stabilisé depuis. En 2020, il recule nettement (- 1,2 point), sous le double effet de la hausse de la part du halo autour du chômage et de celle des jeunes en études initiales, pour atteindre 35,6 % en moyenne sur l'année. Le taux d'activité des 25-49 ans atteint quant à lui 87,1 % en 2020, soit - 0,7 point par rapport à 2019. En forte augmentation sur la dernière décennie, sous l'effet du relèvement de l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors continue à progresser en 2020, mais à un rythme moindre : pour les personnes

âgées de 50 à 64 ans, il augmente de 0,1 point en 2020, après + 0,5 point en 2019 et + 0,8 point en 2018. En cumulé depuis 2008, il a augmenté de 11,5 points.

Entre 2019 et 2020, le taux d'activité des 15-64 ans recule de 0,7 point pour les hommes et de 0,6 point pour les femmes ► **figure 2**. Celui des hommes reste ainsi en 2020 supérieur à celui des femmes : 74,5 %, contre 67,6 %, soit une différence de près de 7 points. Cet écart s'est toutefois considérablement réduit depuis 1975, où il dépassait 30 points. L'activité des femmes a régulièrement augmenté depuis 1975 (+ 14,9 points), d'abord en raison de la plus forte participation au marché du travail des femmes de 25-49 ans, puis avec la hausse de l'activité des plus âgées. L'activité des hommes a quant à elle diminué entre 1975 et 1991 (- 8,5 points), principalement du fait de la baisse de l'âge du départ à la retraite dans les années 1980, et demeure relativement stable depuis.

En 2020, 68,1 % des **immigrés** âgés de 15 à 64 ans sont actifs, un taux supérieur à celui des **descendants d'immigrés** (65,4 %), mais inférieur de plus de 4 points à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (72,2 %). L'écart entre descendants d'immigrés et personnes sans ascendance migratoire directe résulte en partie du fait que les descendants d'immigrés sont plus jeunes et donc plus nombreux à être encore en études.

Le taux d'activité des personnes résidant dans une commune en dehors d'unités urbaines est de 73,8 % en 2020, contre 70,2 % pour celles résidant dans une unité urbaine. ●

### ► Définitions

La **population active** regroupe les personnes qui sont en emploi ou au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs et la population totale correspondante.

**Chômage au sens du BIT, halo autour du chômage, immigrés, descendants d'immigrés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », *Insee Résultats*, mai 2021.
- « Une photographie du marché du travail en 2020 : l'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.

## ► 1. Population active et taux d'activité selon les caractéristiques des personnes

|                                             | 2008          | 2010          | 2012          | 2014          | 2016          | 2018          | 2019          | 2020          |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Population active (en milliers)</b>      | <b>28 588</b> | <b>28 961</b> | <b>29 229</b> | <b>29 396</b> | <b>29 550</b> | <b>29 700</b> | <b>29 626</b> | <b>29 346</b> |
| Femmes                                      | 13 548        | 13 770        | 13 931        | 14 129        | 14 252        | 14 353        | 14 363        | 14 242        |
| Hommes                                      | 15 040        | 15 191        | 15 298        | 15 267        | 15 297        | 15 348        | 15 263        | 15 103        |
| <b>Taux d'activité des 15-64 ans (en %)</b> | <b>69,5</b>   | <b>70,0</b>   | <b>70,4</b>   | <b>71,0</b>   | <b>71,4</b>   | <b>71,9</b>   | <b>71,7</b>   | <b>71,0</b>   |
| <b>Sexe</b>                                 |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Femmes                                      | 64,8          | 65,4          | 66,0          | 67,1          | 67,6          | 68,2          | 68,2          | 67,6          |
| Hommes                                      | 74,4          | 74,7          | 75,1          | 75,1          | 75,3          | 75,7          | 75,3          | 74,5          |
| <b>Âge</b>                                  |               |               |               |               |               |               |               |               |
| 15-24 ans                                   | 38,1          | 38,6          | 37,1          | 36,5          | 37,0          | 37,5          | 36,8          | 35,6          |
| 25-49 ans                                   | 88,8          | 88,9          | 88,3          | 88,3          | 87,9          | 88,0          | 87,8          | 87,1          |
| 50-64 ans                                   | 55,6          | 57,2          | 60,6          | 63,0          | 65,0          | 66,5          | 67,0          | 67,1          |
| <i>dont 55-64 ans</i>                       | <i>39,8</i>   | <i>42,3</i>   | <i>47,5</i>   | <i>50,7</i>   | <i>53,7</i>   | <i>56,0</i>   | <i>57,0</i>   | <i>57,1</i>   |
| <b>Statut d'immigration</b>                 |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Immigrés                                    | nd            | nd            | nd            | 67,6          | 66,6          | 69,1          | 68,3          | 68,1          |
| Non-immigrés                                | nd            | nd            | nd            | 71,4          | 72,0          | 72,2          | 72,1          | 71,4          |
| <i>Descendants d'immigrés</i>               | <i>nd</i>     | <i>nd</i>     | <i>nd</i>     | <i>66,9</i>   | <i>67,5</i>   | <i>67,2</i>   | <i>67,0</i>   | <i>65,4</i>   |
| <i>Sans ascendance migratoire directe</i>   | <i>nd</i>     | <i>nd</i>     | <i>nd</i>     | <i>72,0</i>   | <i>72,5</i>   | <i>72,9</i>   | <i>72,8</i>   | <i>72,2</i>   |
| <b>Appartenance à une unité urbaine</b>     |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Hors unité urbaine                          | nd            | nd            | nd            | 73,6          | 74,2          | 74,4          | 74,5          | 73,8          |
| Au sein d'une unité urbaine                 | nd            | nd            | nd            | 70,3          | 70,6          | 71,2          | 70,9          | 70,2          |

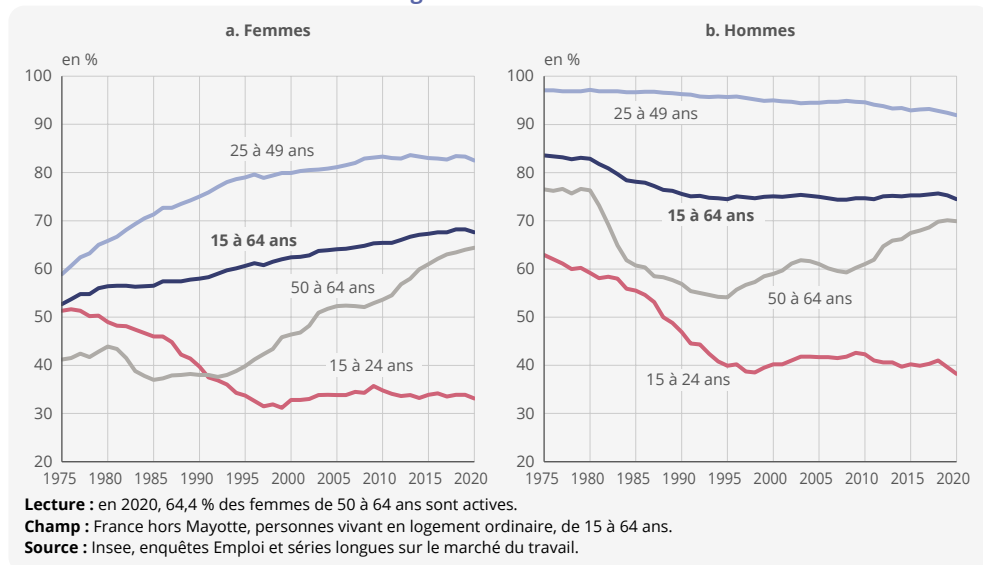
nd : non disponible.

**Lecture** : en moyenne en 2020, en France hors Mayotte, 71,0 % de la population de 15 à 64 ans est active (en emploi ou au chômage).

**Champ** : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

**Source** : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

## ► 2. Taux d'activité selon le sexe et l'âge



## 3.2 Emploi

En moyenne en 2020, selon l'**enquête Emploi**, 27,0 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail** (BIT) en France hors Mayotte, y compris celles en chômage partiel ou technique.

En 2020, le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 65,3 % ► **figure 1**. Sous l'effet de la crise sanitaire, le taux d'emploi des 15-64 ans, qui augmentait de façon continue depuis 2013, recule de 0,3 point en 2020.

En moyenne sur 2020, 6,2 % des personnes en emploi se déclarent tout ou partie de la semaine en chômage partiel, le dispositif d'activité partielle ayant été renforcé pour limiter le recul de l'emploi pendant la crise sanitaire ► **figure 2**.

En 2020, les hommes de 15 à 64 ans demeurent plus souvent en emploi que les femmes. L'écart s'est toutefois nettement réduit, passant de 31,2 points en 1975 à 6,3 points en 2020. De 1975 au milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes a baissé sous l'effet principalement de l'allongement des études et des retraits d'activité plus précoces en fin de carrière. Ces reculs pour les jeunes et les seniors concernent aussi les femmes, mais leur participation croissante au marché du travail aux âges intermédiaires a plus que compensé cet effet. Depuis le milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes reste relativement stable, tandis que celui des femmes continue d'augmenter.

En 2020, le taux d'emploi recule fortement pour les 15-24 ans (- 1,2 point) et dans une moindre mesure pour les 25-49 ans (- 0,4 point). Plus souvent sur des CDD ou des emplois moins qualifiés, les jeunes ont pâti les premiers de la

chute des embauches et du non-renouvellement des contrats avec la crise sanitaire. À l'inverse, les seniors ayant plus d'ancienneté dans leur emploi et occupant plus fréquemment des emplois à durée indéterminée, leur taux d'emploi continue d'augmenter (+ 0,7 point pour les 50-64 ans). Parmi les 15-64 ans, le taux d'emploi des **immigrés** s'établit à 59,2 % et celui des **descendants d'immigrés** à 57,5 %, contre 67,2 % pour les personnes sans ascendance migratoire directe. Le moindre taux d'emploi des descendants d'immigrés reflète en partie des différences de structure par âge : les jeunes, qui sont moins actifs que leurs aînés, sont plus représentés parmi eux que dans le reste de la population.

En 2020, le taux d'emploi à durée limitée (CDD, intérim) diminue, tandis que ceux des autres situations (CDI, fonctionnaires, indépendants, apprentis) restent globalement stables. Ainsi, la part des CDD dans l'emploi total diminue (- 0,6 point sur un an, à 8,5 %), tout comme celle de l'intérim (- 0,3 point à 2,1 %). Les femmes en emploi sont plus souvent que les hommes en CDD (10,6 % contre 6,5 %), mais moins souvent intérimaires ou apprenties. Les moins de 25 ans sont plus fréquemment en contrat à durée limitée, qu'ils soient en CDD (28,4 %), en intérim (6,9 %) ou apprentis (17,4 %). À ces âges-là, les jeunes en emploi sont souvent peu diplômés ou en cursus professionnalisant.

En 2020, 17,6 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel. Cette part est plus élevée pour les femmes (27,4 %) que pour les hommes (8,4 %) ► **figure 3**.

### ► Définitions

**L'emploi au sens du Bureau international du travail** (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

**Enquête Emploi, immigrés, descendants d'immigrés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », *Insee Résultats*, mai 2021.
- « Une photographie du marché du travail en 2020 : l'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.

## ► 1. Taux d'emploi selon les caractéristiques des personnes

en %

|                                         | 2008        | 2010        | 2012        | 2014        | 2016        | 2018        | 2019        | 2020        |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Taux d'emploi des 15-64 ans</b>      | <b>64,4</b> | <b>63,5</b> | <b>63,5</b> | <b>63,7</b> | <b>64,2</b> | <b>65,3</b> | <b>65,6</b> | <b>65,3</b> |
| <b>Sexe</b>                             |             |             |             |             |             |             |             |             |
| Femmes                                  | 59,8        | 59,2        | 59,5        | 60,3        | 60,9        | 61,9        | 62,5        | 62,2        |
| Hommes                                  | 69,2        | 67,9        | 67,6        | 67,1        | 67,5        | 68,9        | 68,8        | 68,5        |
| <b>Âge</b>                              |             |             |             |             |             |             |             |             |
| 15-24 ans                               | 30,9        | 29,6        | 28,1        | 27,6        | 28,0        | 29,7        | 29,6        | 28,5        |
| 25-49 ans                               | 82,9        | 81,4        | 80,3        | 79,7        | 79,7        | 80,5        | 81,0        | 80,6        |
| 50-64 ans                               | 53,1        | 53,9        | 56,8        | 58,5        | 60,4        | 62,1        | 62,6        | 63,3        |
| <i>dont 55-64 ans</i>                   | 38,2        | 39,8        | 44,5        | 46,9        | 49,9        | 52,3        | 53,1        | 53,8        |
| <b>Statut d'immigration</b>             |             |             |             |             |             |             |             |             |
| Immigrés                                | nd          | nd          | nd          | 55,6        | 54,8        | 58,4        | 59,0        | 59,2        |
| Non-immigrés                            | nd          | nd          | nd          | 64,6        | 65,3        | 66,2        | 66,4        | 66,0        |
| Descendants d'immigrés                  | nd          | nd          | nd          | 57,1        | 57,8        | 58,2        | 58,4        | 57,5        |
| Sans ascendance migratoire directe      | nd          | nd          | nd          | 65,5        | 66,2        | 67,2        | 67,5        | 67,2        |
| <b>Appartenance à une unité urbaine</b> |             |             |             |             |             |             |             |             |
| Hors unité urbaine                      | nd          | nd          | nd          | 68,5        | 69,2        | 70,0        | 70,6        | 69,8        |
| Au sein d'une unité urbaine             | nd          | nd          | nd          | 62,2        | 62,6        | 64,0        | 64,1        | 64,0        |

nd : non disponible.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

## ► 2. Caractéristiques des emplois en 2020

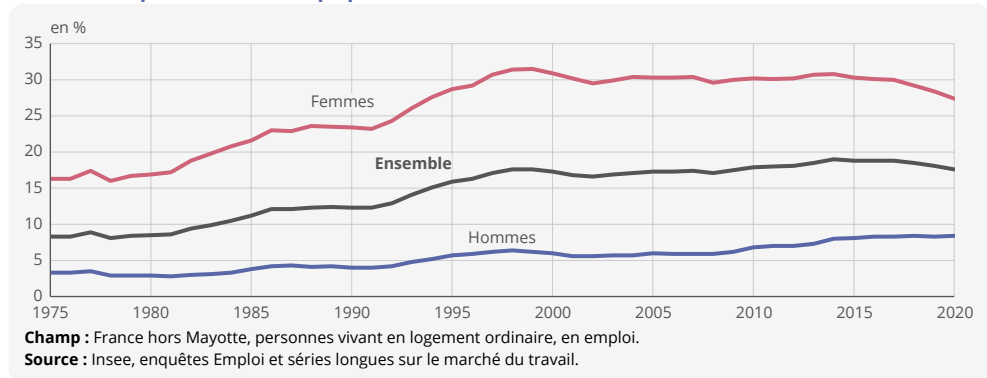
|                                                   | Ensemble                   |                       | Femmes                     |                       | Hommes                     |                       |
|---------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
|                                                   | Effectifs<br>(en milliers) | Répartition<br>(en %) | Effectifs<br>(en milliers) | Répartition<br>(en %) | Effectifs<br>(en milliers) | Répartition<br>(en %) |
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>26 995</b>              | <b>100,0</b>          | <b>13 110</b>              | <b>100,0</b>          | <b>13 885</b>              | <b>100,0</b>          |
| Personnes en situation de sous-emploi             | <b>2 960</b>               | <b>11,0</b>           | 1 670                      | 12,7                  | 1 290                      | 9,3                   |
| <i>dont : chômage partiel ou technique</i>        | <b>1 682</b>               | <b>6,2</b>            | 766                        | 5,8                   | 916                        | 6,6                   |
| <b>Temps de travail</b>                           |                            |                       |                            |                       |                            |                       |
| Temps complet                                     | <b>22 237</b>              | <b>82,4</b>           | 9 513                      | 72,6                  | 12 724                     | 91,6                  |
| Temps partiel                                     | <b>4 758</b>               | <b>17,6</b>           | 3 597                      | 27,4                  | 1 162                      | 8,4                   |
| <b>Statut d'emploi<sup>1</sup></b>                |                            |                       |                            |                       |                            |                       |
| Indépendants                                      | <b>3 349</b>               | <b>12,4</b>           | 1 222                      | 9,3                   | 2 126                      | 15,3                  |
| Salariés                                          | <b>23 646</b>              | <b>87,6</b>           | 11 887                     | 90,7                  | 11 759                     | 84,7                  |
| Emploi à durée indéterminée                       | <b>20 311</b>              | <b>75,2</b>           | 10 145                     | 77,4                  | 10 166                     | 73,2                  |
| Contrat à durée déterminée                        | <b>2 291</b>               | <b>8,5</b>            | 1 386                      | 10,6                  | 905                        | 6,5                   |
| Intérim                                           | <b>575</b>                 | <b>2,1</b>            | 175                        | 1,3                   | 400                        | 2,9                   |
| Apprentissage                                     | <b>468</b>                 | <b>1,7</b>            | 181                        | 1,4                   | 288                        | 2,1                   |
| <b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b> |                            |                       |                            |                       |                            |                       |
| Agriculteurs exploitants                          | <b>368</b>                 | <b>1,4</b>            | 96                         | 0,7                   | 272                        | 2,0                   |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | <b>1 836</b>               | <b>6,8</b>            | 557                        | 4,2                   | 1 279                      | 9,2                   |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | <b>5 499</b>               | <b>20,4</b>           | 2 342                      | 17,9                  | 3 157                      | 22,7                  |
| Professions intermédiaires                        | <b>7 025</b>               | <b>26,0</b>           | 3 796                      | 29,0                  | 3 229                      | 23,3                  |
| Employés                                          | <b>6 967</b>               | <b>25,8</b>           | 5 230                      | 39,9                  | 1 737                      | 12,5                  |
| Ouvriers                                          | <b>5 187</b>               | <b>19,2</b>           | 1 031                      | 7,9                   | 4 155                      | 29,9                  |

<sup>1</sup> Hors individus pour lesquels respectivement le statut d'emploi ou la catégorie socioprofessionnelle n'est pas renseigné.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020.

## ► 3. Part de personnes à temps partiel



### 3.3 Chômage

En moyenne en 2020, 2,4 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) en France hors Mayotte ► **figure 1. Le taux de chômage** s'établit à 8,0 % de la population active.

Pendant les périodes de restrictions d'activité, en particulier lors du premier confinement, les démarches de recherche d'emploi ont été limitées et la disponibilité pour travailler réduite. Cela s'est traduit par un recul en trompe-l'œil du chômage, les critères du BIT pour être considéré comme chômeur étant plus rarement satisfaits. Ainsi, après quatre années de baisse, le taux de chômage diminue encore de 0,4 point entre 2019 et 2020.

Le **halo autour du chômage**, qui regroupe des personnes sans emploi souhaitant travailler sans satisfaire tous les critères du BIT pour être considérées comme chômeuses, augmente en revanche nettement en 2020 ► **figure 2**. Sur l'année, il concerne 4,6 % des 15-64 ans, soit + 0,8 point sur un an. En cumulant chômage et halo autour du chômage, la part des 15-64 ans sans emploi et souhaitant travailler augmente de 0,4 point en 2020 pour atteindre 10,3 %.

En 2020, comme depuis la fin des années 2000, le taux de chômage est proche pour les femmes (8,0 %) et pour les hommes (8,1 %). Alors que le chômage des hommes était historiquement moindre que celui des femmes, les taux des deux populations se sont rapprochés à la suite de la crise économique de 2008-2009, en raison de l'inflexion plus marquée de l'emploi dans l'industrie et la construction, secteurs davantage masculins.

En 2020, le taux de chômage des jeunes, déjà plus élevé, augmente, tandis que celui des autres tranches d'âge recule : 20,2 % des actifs de 15-24 ans sont au chômage, contre 7,4 % des 25-49 ans et 5,4 % des 50 ans ou plus. Rapportée à l'ensemble de la population, la part de chômeurs chez les jeunes est cependant plus faible (7,2 % en 2020) et l'écart avec les 25-49 ans (6,5 %) est moindre. Le chômage élevé des jeunes s'explique notamment par le faible niveau de diplôme des 15-24 ans déjà présents sur le marché du travail et par un risque de chômage plus élevé en phase d'insertion professionnelle.

En 2020, le taux de chômage est plus élevé pour les employés (8,7 %) et les ouvriers (11,4 %), en particulier pour les moins qualifiés. Il est plus faible pour les cadres (3,7 %) et les professions intermédiaires (4,8 %).

Le taux de chômage des **immigrés** (12,9 % en 2020) et des **descendants d'immigrés** (12,0 %) est nettement supérieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (6,9 %). Le taux de chômage est plus réduit pour les personnes résidant dans des communes hors unités urbaines (5,5 %) que pour celles résidant dans une unité urbaine (8,8 %).

En 2020, le **chômage de longue durée** (un an ou plus) concerne 2,9 % des actifs, soit 36,4 % des chômeurs ► **figure 3**. Il est identique pour les hommes et pour les femmes. Comme le taux de chômage en général, il est plus élevé pour les jeunes (4,2 % des 15-24 ans, contre 2,7 % des 25-49 ans et 3,0 % des 50 ans ou plus), mais reste moins fréquent parmi les jeunes chômeurs que parmi les chômeurs plus âgés (20,6 % des 15-24 ans, contre 35,9 % des 25-49 ans et 55,5 % des 50 ans ou plus). ●

#### ► Définitions

Le **chômage au sens du Bureau international du travail** (BIT) concerne les personnes de 15 ans ou plus qui sont sans emploi durant une semaine donnée, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et ont effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs).

**Immigrés, descendants d'immigrés, chômage de longue durée, halo autour du chômage** : voir *Glossaire*.

#### ► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », *Insee Résultats*, mai 2021.
- « Une photographie du marché du travail en 2020 : l'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.

## ► 1. Chômage au sens du BIT selon les caractéristiques des personnes

en %

|                                         | 2008         | 2010         | 2012         | 2014         | 2016         | 2018         | 2019         | 2020         |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Nombre de chômeurs (en milliers)</b> | <b>2 120</b> | <b>2 679</b> | <b>2 855</b> | <b>3 020</b> | <b>2 970</b> | <b>2 678</b> | <b>2 493</b> | <b>2 351</b> |
| <b>Taux de chômage</b>                  | <b>7,4</b>   | <b>9,3</b>   | <b>9,8</b>   | <b>10,3</b>  | <b>10,0</b>  | <b>9,0</b>   | <b>8,4</b>   | <b>8,0</b>   |
| <b>Sexe</b>                             |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Femmes                                  | 7,8          | 9,5          | 9,7          | 10,0         | 9,9          | 9,1          | 8,4          | 8,0          |
| Hommes                                  | 7,1          | 9,1          | 9,8          | 10,5         | 10,2         | 9,0          | 8,5          | 8,1          |
| <b>Âge</b>                              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| 15-24 ans                               | 19,0         | 23,3         | 24,4         | 24,2         | 24,5         | 20,8         | 19,5         | 20,2         |
| 25-49 ans                               | 6,7          | 8,4          | 9,1          | 9,7          | 9,3          | 8,5          | 7,7          | 7,4          |
| 50 ans ou plus                          | 4,4          | 5,6          | 6,1          | 6,9          | 6,9          | 6,4          | 6,3          | 5,4          |
| <b>Catégorie socioprofessionnelle</b>   |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Cadres                                  | 2,9          | 3,7          | 3,5          | 4,4          | 3,5          | 3,4          | 3,5          | 3,7          |
| Professions intermédiaires              | 3,9          | 4,8          | 5,3          | 5,8          | 5,4          | 5,1          | 4,7          | 4,8          |
| Employés                                | 7,2          | 9,2          | 10,1         | 10,5         | 10,6         | 9,8          | 9,2          | 8,7          |
| Ouvriers                                | 10,1         | 13,3         | 14,2         | 14,7         | 14,9         | 12,5         | 12,4         | 11,4         |
| Ouvriers qualifiés                      | 7,4          | 9,9          | 10,9         | 11,9         | 11,8         | 9,6          | 9,4          | 8,9          |
| Ouvriers non qualifiés                  | 15,0         | 18,9         | 19,9         | 19,9         | 20,1         | 17,7         | 17,5         | 15,9         |
| <b>Statut d'immigration</b>             |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Immigrés                                | nd           | nd           | nd           | 17,6         | 17,4         | 15,2         | 13,5         | 12,9         |
| Non-immigrés                            | nd           | nd           | nd           | 9,5          | 9,2          | 8,3          | 7,8          | 7,4          |
| Descendants d'immigrés                  | nd           | nd           | nd           | 14,5         | 14,3         | 13,2         | 12,7         | 12,0         |
| Sans ascendance migratoire directe      | nd           | nd           | nd           | 8,9          | 8,6          | 7,7          | 7,2          | 6,9          |
| <b>Appartenance à une unité urbaine</b> |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Hors unité urbaine                      | nd           | nd           | nd           | 6,8          | 6,7          | 5,8          | 5,2          | 5,5          |
| Au sein d'une unité urbaine             | nd           | nd           | nd           | 11,3         | 11,1         | 10,0         | 9,4          | 8,8          |

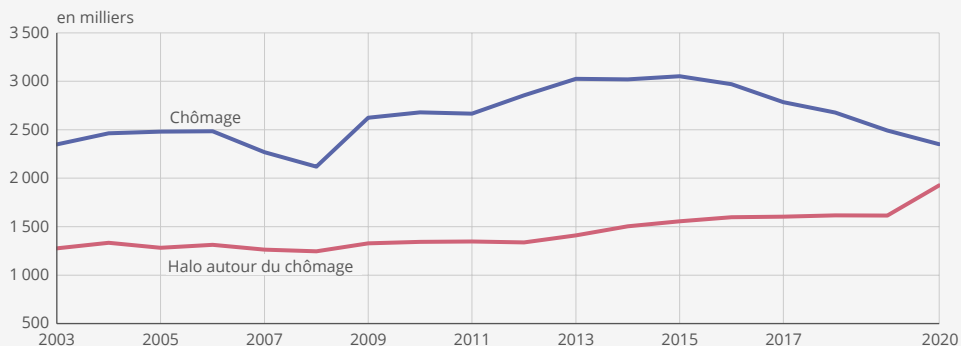
nd : non disponible.

**Lecture** : en 2020, le taux de chômage des femmes s'élève à 8,0 %.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.

**Source** : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

## ► 2. Nombre de personnes au chômage au sens du BIT et dans le halo autour du chômage



**Lecture** : en 2020, 1,9 million de personnes de 15 ans ou plus se situent dans le halo autour du chômage.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

**Source** : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

## ► 3. Taux de chômage de longue durée selon l'âge

en %

|                                                     | 2008       | 2010       | 2012       | 2014       | 2015       | 2016       | 2018       | 2019       | 2020       |
|-----------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Personnes au chômage depuis un an ou plus</b>    | <b>2,8</b> | <b>3,7</b> | <b>4,0</b> | <b>4,5</b> | <b>4,5</b> | <b>4,5</b> | <b>3,7</b> | <b>3,4</b> | <b>2,9</b> |
| 15-24 ans                                           | 4,5        | 6,7        | 6,7        | 7,1        | 7,0        | 6,9        | 5,0        | 4,9        | 4,2        |
| 25-49 ans                                           | 2,5        | 3,4        | 3,6        | 4,3        | 4,3        | 4,2        | 3,6        | 3,0        | 2,7        |
| 50 ans ou plus                                      | 2,7        | 3,3        | 3,8        | 4,1        | 4,3        | 4,4        | 3,7        | 3,6        | 3,0        |
| <b>Personnes au chômage depuis deux ans ou plus</b> | <b>nd</b>  | <b>nd</b>  | <b>nd</b>  | <b>2,3</b> | <b>2,4</b> | <b>2,5</b> | <b>2,0</b> | <b>1,7</b> | <b>1,4</b> |

nd : non disponible.

**Lecture** : en 2020, 4,2 % des actifs de 15-24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.

**Source** : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

## 3.4 Durée et conditions de travail

En 2020, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus en emploi est de 37,4 heures en moyenne en France hors Mayotte : 40,4 heures à temps complet et 23,1 heures à temps partiel ► **figure 1**. Cette durée est de 36,5 heures pour les salariés, mais est largement supérieure chez les non-salariés, notamment les agriculteurs (54,3 heures). 17,5 % des salariés travaillent à temps partiel : 27,3 % chez les femmes et 7,5 % chez les hommes. Contrairement à la durée effective du travail, cette durée habituelle n'a pas été touchée par la crise sanitaire.

Sur quatre semaines, un peu plus d'une personne sur trois travaille au moins une fois le samedi, près d'une sur cinq le dimanche, près d'une sur quatre le soir et une sur douze la nuit ► **figure 2**. Les employés travaillent plus souvent le samedi et le dimanche, les ouvriers la nuit et en horaires alternés, les cadres le soir et à domicile. Ces **horaires de travail atypiques** se sont réduits en 2020 à l'exception du travail à domicile, qui a augmenté, bénéficiant du développement du télétravail en réponse à la crise sanitaire.

En 2018, les ouvriers du régime général sont plus exposés aux **accidents du travail avec arrêt** (37 par million d'heures salariées, contre 21 pour l'ensemble des salariés affiliés au régime général ou agricole) ► **figure 3**. Le nombre moyen d'accidents par million d'heures de

travail s'élève à 24 pour les hommes, contre 18 pour les femmes. Cet écart provient surtout de la surexposition aux accidents du travail des ouvriers, en majorité des hommes. La fréquence des accidents est plus élevée parmi les ouvrières, mais ce sont les hommes ouvriers qui subissent le plus d'accidents graves. Les hommes employés sont quant à eux surreprésentés dans les activités les plus risquées, comme le transport et l'acheminement du courrier, le commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres ou la restauration rapide. La fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge. En effet, les hommes salariés de moins de 20 ans travaillent plus souvent que leurs aînés et que les femmes dans des secteurs où le risque d'accident est important (construction, commerce, hébergement et restauration, intérim, etc.).

Par ailleurs, 51 400 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2018 par le régime général et le régime agricole de la sécurité sociale ; 26 200 d'entre elles ont occasionné une incapacité. 70 % des maladies professionnelles affectent des ouvriers, qui constituent aussi l'essentiel des victimes de maladies professionnelles graves : 94 % des surdités et des affections liées à l'amiante reconnues en 2018. Ces dernières touchent essentiellement des hommes, alors que les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle touchent majoritairement les femmes (52 %). ●

### ► Définitions

La **durée habituelle hebdomadaire du travail** s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut toutes les heures habituellement effectuées.

Les **horaires de travail atypiques** s'opposent aux horaires en journées standardisées, c'est-à-dire le matin et l'après-midi, du lundi au vendredi.

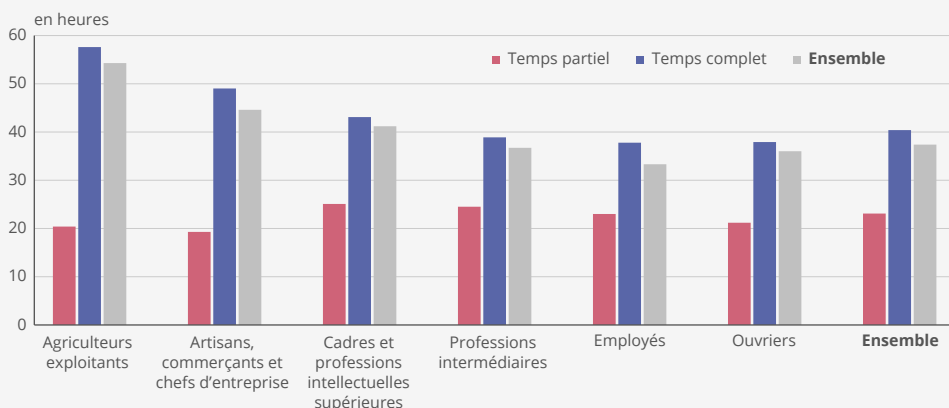
Un **accident du travail avec arrêt** est un accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam ou la Mutualité sociale agricole et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Une **maladie professionnelle** est une atteinte à la santé contractée au cours du travail qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaines.

### ► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, juin 2018.

## ► 1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2020



**Note :** durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

**Lecture :** hors événement exceptionnel (congé, chômage partiel, etc.), les cadres travaillent habituellement 41,2 heures en moyenne dans la semaine, et 43,1 heures pour ceux à temps complet.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020 ; calculs Dares.

## ► 2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2020

en %

|  | A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête... |                     |               |                 |                                                            | Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. <sup>1</sup> | Horaires variables d'une semaine à l'autre <sup>1</sup> |
|--|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|-----------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|  | ... le soir (20h-0h)                                                         | ... la nuit (0h-5h) | ... le samedi | ... le dimanche | ... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel |                                                          |                                                         |

### Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)

|                                                          |           |          |           |           |           |          |           |
|----------------------------------------------------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Agriculteurs exploitants (1 %)                           | 42        | 16       | 88        | 73        | 36        | 0        | 42        |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7 %)        | 33        | 7        | 61        | 25        | 40        | 0        | 35        |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures (21 %) | 30        | 6        | 29        | 16        | 55        | 0        | 20        |
| Professions intermédiaires (26 %)                        | 22        | 7        | 31        | 18        | 27        | 5        | 19        |
| Employés (26 %)                                          | 18        | 8        | 42        | 24        | 8         | 5        | 21        |
| Ouvriers (19 %)                                          | 16        | 12       | 25        | 10        | 2         | 13       | 14        |
| <b>Ensemble (100 %)</b>                                  | <b>23</b> | <b>8</b> | <b>35</b> | <b>19</b> | <b>23</b> | <b>5</b> | <b>20</b> |

**1** Organisation des horaires habituels dans l'emploi principal.

**Lecture :** en 2020, 30 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20h et 0h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

**Champ :** France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi.

**Source :** Insee, enquête Emploi 2020 ; calculs Dares.

## ► 3. Accidents du travail et maladies professionnelles en 2018

|                                                   | Accidents du travail reconnus (par million d'heures rémunérées) |               |               | Maladies professionnelles reconnues |               |               |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                   | Ensemble                                                        | Femmes        | Hommes        | Ensemble                            | Femmes        | Hommes        |
| <b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b> |                                                                 |               |               |                                     |               |               |
| Cadres et chefs d'entreprise                      | 5                                                               | 5             | 5             | 2 058                               | 1 323         | 735           |
| Professions intermédiaires                        | 14                                                              | 14            | 14            | 1 052                               | 775           | 277           |
| Employés                                          | 20                                                              | 19            | 23            | 11 391                              | 9 716         | 1 675         |
| Ouvriers                                          | 37                                                              | 41            | 37            | 34 079                              | 11 712        | 22 367        |
| <b>Ensemble (régime général)</b>                  | <b>48 580</b>                                                   | <b>23 526</b> | <b>25 054</b> |                                     |               |               |
| <b>Âge</b>                                        |                                                                 |               |               |                                     |               |               |
| 15-19 ans                                         | 41                                                              | 31            | 46            | 41                                  | 26            | 15            |
| 20-29 ans                                         | 27                                                              | 22            | 30            | 1 701                               | 912           | 789           |
| 30-59 ans                                         | 20                                                              | 17            | 22            | 43 921                              | 22 337        | 21 584        |
| 60 ans ou plus                                    | 14                                                              | 15            | 14            | 5 759                               | 1 577         | 4 182         |
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>21</b>                                                       | <b>18</b>     | <b>24</b>     | <b>51 422</b>                       | <b>24 852</b> | <b>26 570</b> |

**1** La catégorie socioprofessionnelle (CS) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, la fréquence par CS ne concerne que les salariés du régime général.

**Lecture :** en 2018, les femmes ouvrières subissent en moyenne 41 accidents du travail reconnus par million d'heures de travail rémunérées.

**Champ :** France, salariés du régime général et du régime agricole.

**Sources :** Cnam, MSA (accidents du travail) ; Insee, DADS et DSN (heures rémunérées).



## 3.5 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **saalaire annuel en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en équivalent temps plein. En 2019, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 21 790 euros ► **figure 1**. Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 22 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial des moins de 25 ans est, en moyenne, inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans : d'une part, leur salaire moyen en EQTP est inférieur de 42 %, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle ; d'autre part, leur volume de travail moyen est moitié moindre, en raison d'insertions sur le marché du travail en cours d'année, d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel.

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac + 3 ou plus) ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,4 fois celui des non-diplômés. Cela correspond surtout à des différences de salaires en EQTP, et plus modérément de volume de travail. Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,7 fois celui des ouvriers et 2,9 fois celui des employés, du fait de salaires en EQTP plus élevés et, dans une moindre mesure, d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus

élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 7 %), le volume de travail annuel y étant supérieur (+ 12 %), tandis que le salaire en EQTP y est en moyenne un peu plus faible.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté en euros constants ► **figure 2**, avant de baisser entre 2009 et 2013. Depuis, il augmente chaque année (sauf en 2017) : sur 2013-2019, la hausse en euros constants est de 0,5 % en moyenne par an. En 2019, le revenu salarial moyen a augmenté de 0,9 %, surtout sous l'effet de la hausse du salaire en EQTP (+ 0,8 %). Entre 1995 et 2019, l'évolution de revenu salarial a été plus favorable aux femmes (+ 0,7 % par an) qu'aux hommes (+ 0,4 % par an), et l'écart de niveau entre les femmes et les hommes a diminué de presque 5 points (de 27 % à 22 %).

Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés en 2019 perçoivent un revenu salarial annuel de moins de 2 820 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 39 410 euros, soit 14,0 fois plus (**rapport interdécile** D9/D1) ► **figure 3**. Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution, où se concentrent notamment les salariés avec un faible volume de travail annuel, que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1<sup>er</sup> **décile** (D5/D1) est de 6,9, contre 2,0 entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes, surtout dans la moitié inférieure de la distribution. Elle est également plus forte chez les non-diplômés que chez les diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés. ●

### ► Définitions

Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS).

Le **saalaire annuel en équivalent temps plein** (EQTP) est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

**Rapport interdécile, médiane, décile** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.

## ► 1. Revenu salarial annuel moyen en 2019

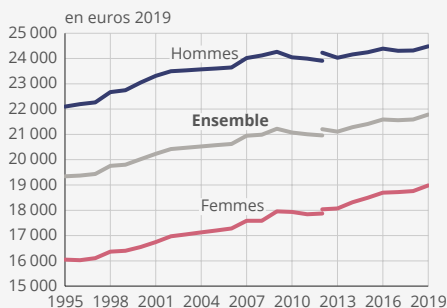
|                                       | Revenu salarial annuel moyen | Salaire annuel moyen en équivalent temps plein | Volume de travail moyen en équivalent temps plein |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                       | (en euros)                   |                                                |                                                   |
| <b>Sexe</b>                           |                              |                                                |                                                   |
| Femmes                                | 18 980                       | 26 400                                         | 0,72                                              |
| Hommes                                | 24 480                       | 31 450                                         | 0,78                                              |
| <b>Âge</b>                            |                              |                                                |                                                   |
| Moins de 25 ans                       | 8 180                        | 18 650                                         | 0,44                                              |
| 25-39 ans                             | 20 290                       | 26 200                                         | 0,78                                              |
| 40-49 ans                             | 26 040                       | 31 240                                         | 0,83                                              |
| 50-54 ans                             | 27 210                       | 32 270                                         | 0,84                                              |
| 55 ans ou plus                        | 25 940                       | 34 480                                         | 0,75                                              |
| <b>Niveau de diplôme</b>              |                              |                                                |                                                   |
| Sans diplôme                          | 15 430                       | 21 930                                         | 0,70                                              |
| CAP, BEP ou moins                     | 18 280                       | 23 950                                         | 0,76                                              |
| Bac                                   | 21 000                       | 25 880                                         | 0,81                                              |
| Bac + 2                               | 26 400                       | 30 940                                         | 0,85                                              |
| Bac + 3 ou plus                       | 37 210                       | 42 790                                         | 0,87                                              |
| <b>Catégorie socioprofessionnelle</b> |                              |                                                |                                                   |
| Cadres et chefs d'entreprise salariés | 42 280                       | 48 760                                         | 0,87                                              |
| Professions intermédiaires            | 23 600                       | 28 760                                         | 0,82                                              |
| Employés                              | 14 380                       | 21 510                                         | 0,67                                              |
| Ouvriers                              | 15 930                       | 22 210                                         | 0,72                                              |
| <b>Condition d'emploi</b>             |                              |                                                |                                                   |
| Temps complet                         | 25 350                       | 30 080                                         | 0,84                                              |
| Temps partiel                         | 11 930                       | 24 310                                         | 0,49                                              |
| <b>Secteur</b>                        |                              |                                                |                                                   |
| Secteur privé                         | 21 460                       | 29 370                                         | 0,73                                              |
| Fonction publique                     | 22 970                       | 28 130                                         | 0,82                                              |
| <b>Ensemble</b>                       | <b>21 790</b>                | <b>29 080</b>                                  | <b>0,75</b>                                       |

**Notes :** le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés, tandis que la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail n'est réalisée que sur les individus pour lesquels il est possible de calculer un volume de travail en équivalent temps plein. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 2. Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2019



**Notes :** évolutions lissées entre 2002-2006. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Leur montant a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et en 2013.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 3. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2019

|                                   | Ensemble      | Femmes        | Hommes        | Sans diplôme  | CAP, BEP ou moins | Bac           | Bac + 2       | Bac + 3 ou plus |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-----------------|
| <b>Revenu salarial (en euros)</b> |               |               |               |               |                   |               |               |                 |
| 1 <sup>er</sup> décile (D1)       | <b>2 820</b>  | 2 440         | 3 340         | 2 340         | 3 730             | 5 920         | 9 170         | 11 630          |
| 1 <sup>er</sup> quartile          | <b>9 910</b>  | 8 610         | 11 780        | 7 450         | 10 560            | 13 730        | 18 040        | 22 040          |
| <b>Médiane (D5)</b>               | <b>19 380</b> | <b>17 690</b> | <b>21 220</b> | <b>15 440</b> | <b>18 220</b>     | <b>19 970</b> | <b>24 530</b> | <b>31 050</b>   |
| 3 <sup>e</sup> quartile           | <b>27 820</b> | 25 170        | 30 400        | 21 310        | 23 880            | 26 520        | 32 420        | 44 000          |
| 9 <sup>e</sup> décile (D9)        | <b>39 410</b> | 34 660        | 44 030        | 27 120        | 30 620            | 34 610        | 42 600        | 64 150          |
| <b>Indicateurs d'inégalité</b>    |               |               |               |               |                   |               |               |                 |
| <b>Rapport interdécile D9/D1</b>  | <b>14,0</b>   | <b>14,2</b>   | <b>13,2</b>   | <b>11,6</b>   | <b>8,2</b>        | <b>5,8</b>    | <b>4,6</b>    | <b>5,5</b>      |
| D9/D5                             | <b>2,0</b>    | 2,0           | 2,1           | 1,8           | 1,7               | 1,7           | 1,7           | 2,1             |
| D5/D1                             | <b>6,9</b>    | 7,3           | 6,4           | 6,6           | 4,9               | 3,4           | 2,7           | 2,7             |

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

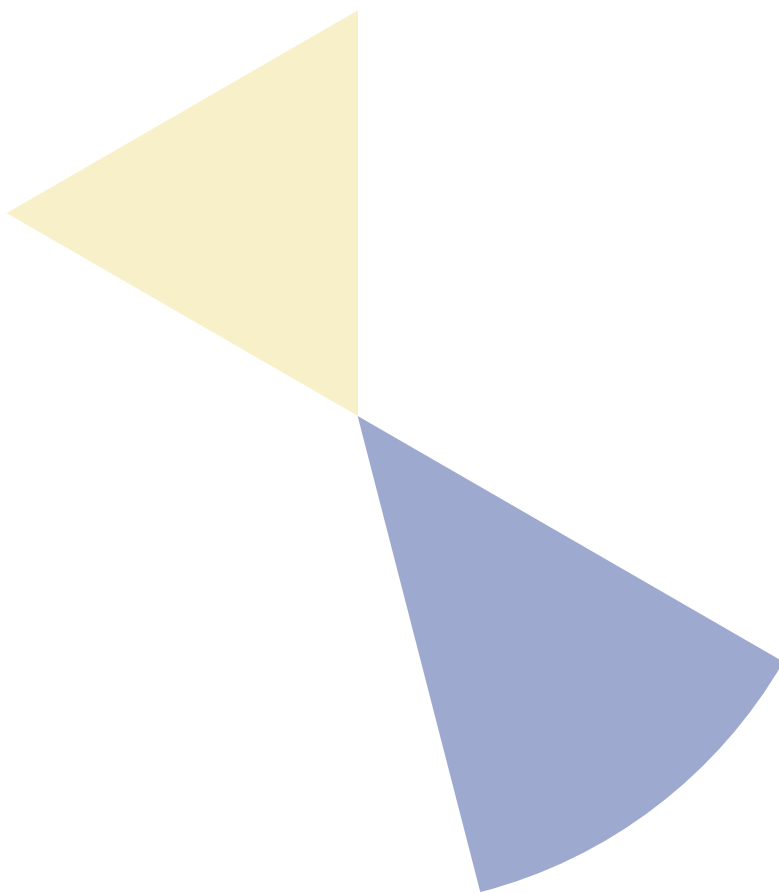
**Source :** Insee, panel Tous salariés.



# Fiches

---

## Niveaux de vie et redistribution



## 4.1 Niveaux de vie

En 2019, en France métropolitaine, la moitié de la population a un **niveau de vie** inférieur à 22 040 euros annuels, soit 1 837 euros par mois (niveau de vie **médian**) ► **figure 1**. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 660 euros (1<sup>er</sup> **décile** ou D1). Pour les 10 % les plus aisées, il dépasse 39 930 euros (9<sup>e</sup> **décile** ou D9). Le **rapport interdécile** D9/D1 s'établit ainsi à 3,4. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en détiennent 37,9 %, soit 4,4 fois plus.

Entre 2018 et 2019, le niveau de vie médian augmente de 2,6 % en **euros constants**. Cette hausse est la plus forte depuis 2001 et est très supérieure à la moyenne des vingt dernières années (+ 0,8 % par an). Elle traduit le dynamisme des salaires, en partie lié aux réformes du système socio-fiscal (suppression des cotisations salariales d'assurance chômage, exonérations des heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), et s'explique aussi par l'élargissement et la revalorisation de la prime d'activité.

Entre 2018 et 2019, les niveaux de vie augmentent pour l'ensemble de la distribution, mais la progression est plus soutenue pour les 50 % les moins aisés. Ces ménages bénéficient à la fois de la baisse du chômage et du dynamisme des salaires. Au-dessus du premier décile, leur niveau de vie est en outre rehaussé par la forte revalorisation de la prime d'activité. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes progresse un peu plus fortement que la médiane en 2019

(+ 2,8 %), après avoir diminué en 2018. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente plus légèrement du fait du repli des revenus financiers (+ 1,0 %).

Les inégalités de niveau de vie reculent nettement en 2019, après avoir fortement progressé en 2018 : l'**indice de Gini** est de 0,289 en 2019, après 0,298 en 2018. Après une augmentation temporaire à la suite de la crise économique de 2008, qui a affecté en premier les ménages les plus modestes, les inégalités sont restées stables entre 2013 et 2017.

Le niveau de vie médian des personnes au **chômage** de 18 ans ou plus (15 310 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes en **emploi** (24 440 euros) ► **figure 2**. Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs** (21 020 euros). Parmi les inactifs, les retraités ont le niveau de vie médian le plus élevé, avec 22 380 euros.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge, en raison de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis des revenus du patrimoine du fait de l'accumulation du patrimoine au cours de la vie. Ainsi, en 2019, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 9 % à celui des 30-39 ans ► **figure 3**. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : les pensions de retraite sont inférieures aux revenus d'activité, les personnes vivent plus souvent seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières plus souvent incomplètes. ●

### ► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

**Médiane, décile, rapport interdécile, euros constants, indice de Gini, chômage, emploi, inactifs** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

## ► 1. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités de 1998 à 2019

|                                      | 1998          | 2002          | 2006          | 2010          | 2014          | 2018          | 2019          |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Niveau de vie (en euros 2019)</b> |               |               |               |               |               |               |               |
| 1 <sup>er</sup> décile (D1)          | 9 940         | 11 060        | 11 210        | 11 400        | 11 290        | 11 340        | 11 660        |
| <b>Médiane</b>                       | <b>18 430</b> | <b>20 030</b> | <b>20 510</b> | <b>21 270</b> | <b>21 080</b> | <b>21 490</b> | <b>22 040</b> |
| 9 <sup>e</sup> décile (D9)           | 33 840        | 37 350        | 38 030        | 39 470        | 38 580        | 39 560        | 39 930        |
| <b>Moyenne</b>                       | <b>21 010</b> | <b>23 200</b> | <b>23 900</b> | <b>24 920</b> | <b>24 250</b> | <b>24 920</b> | <b>25 190</b> |
| <b>Indicateurs d'inégalités</b>      |               |               |               |               |               |               |               |
| <b>Rapport interdécile D9/D1</b>     | <b>3,4</b>    | <b>3,4</b>    | <b>3,4</b>    | <b>3,5</b>    | <b>3,4</b>    | <b>3,5</b>    | <b>3,4</b>    |
| S20 (en %) <sup>1</sup>              | 9,1           | 9,2           | 8,9           | 8,6           | 8,8           | 8,7           | 8,7           |
| S50 (en %) <sup>1</sup>              | 31,2          | 31,0          | 30,6          | 30,1          | 30,8          | 30,3          | 30,8          |
| S80 (en %) <sup>1</sup>              | 62,8          | 62,1          | 61,4          | 60,8          | 62,0          | 61,3          | 62,1          |
| (100-S80)/S20 <sup>1</sup>           | 4,1           | 4,1           | 4,3           | 4,6           | 4,3           | 4,5           | 4,4           |
| <b>Indice de Gini<sup>2</sup></b>    | <b>0,279</b>  | <b>0,284</b>  | <b>0,293</b>  | <b>0,302</b>  | <b>0,289</b>  | <b>0,298</b>  | <b>0,289</b>  |

**1** La masse de niveaux de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des niveaux de vie détenus par les 20 % (respectivement 50 % et 80 %) les plus modestes. Le ratio (100-S80)/S20 met en évidence les écarts entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

**2** L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

**Lecture :** en 2019, les 20 % de personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisées perçoivent 37,9 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1998-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2019.

## ► 2. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'activité en 2019

|                                   | Niveau de vie (en euros)    |               |                            |               | Rapports interdéciles |            |            |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|-----------------------|------------|------------|
|                                   | 1 <sup>er</sup> décile (D1) | Médiane (D5)  | 9 <sup>e</sup> décile (D9) | Moyenne       | D9/D1                 | D9/D5      | D5/D1      |
| <b>Actifs de 18 ans ou plus</b>   | <b>12 980</b>               | <b>23 820</b> | <b>42 990</b>              | <b>27 300</b> | <b>3,3</b>            | <b>1,8</b> | <b>1,8</b> |
| En emploi                         | 14 110                      | 24 440        | 43 800                     | 28 140        | 3,1                   | 1,8        | 1,7        |
| Au chômage                        | 8 580                       | 15 310        | 29 160                     | 17 780        | 3,4                   | 1,9        | 1,8        |
| <b>Inactifs de 18 ans ou plus</b> | <b>11 440</b>               | <b>21 020</b> | <b>37 980</b>              | <b>24 050</b> | <b>3,3</b>            | <b>1,8</b> | <b>1,8</b> |
| Retraités                         | 13 370                      | 22 380        | 38 500                     | 25 390        | 2,9                   | 1,7        | 1,7        |
| Autres inactifs dont étudiants    | 8 830                       | 16 480        | 35 950                     | 20 850        | 4,1                   | 2,2        | 1,9        |
| <b>Enfants de moins de 18 ans</b> | <b>10 580</b>               | <b>19 830</b> | <b>36 310</b>              | <b>22 530</b> | <b>3,4</b>            | <b>1,8</b> | <b>1,9</b> |
| <b>Ensemble</b>                   | <b>11 660</b>               | <b>22 040</b> | <b>39 930</b>              | <b>25 190</b> | <b>3,4</b>            | <b>1,8</b> | <b>1,9</b> |

**Note :** la situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4<sup>e</sup> trimestre.

**Lecture :** en 2019, 10 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 42 990 euros annuels (9<sup>e</sup> décile).

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

## ► 3. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'âge en 2019

|                 | Niveau de vie (en euros)    |               |                            |               | Rapports interdéciles |            |            |
|-----------------|-----------------------------|---------------|----------------------------|---------------|-----------------------|------------|------------|
|                 | 1 <sup>er</sup> décile (D1) | Médiane (D5)  | 9 <sup>e</sup> décile (D9) | Moyenne       | D9/D1                 | D9/D5      | D5/D1      |
| Moins de 18 ans | 10 580                      | 19 830        | 36 310                     | 22 530        | 3,4                   | 1,8        | 1,9        |
| 18-29 ans       | 10 150                      | 20 920        | 36 560                     | 23 000        | 3,6                   | 1,7        | 2,1        |
| 30-39 ans       | 12 250                      | 22 530        | 39 000                     | 24 930        | 3,2                   | 1,7        | 1,8        |
| 40-49 ans       | 11 760                      | 22 490        | 40 230                     | 25 360        | 3,4                   | 1,8        | 1,9        |
| 50-64 ans       | 12 310                      | 24 450        | 46 360                     | 28 740        | 3,8                   | 1,9        | 2,0        |
| 65 ans ou plus  | 13 400                      | 22 500        | 39 740                     | 26 120        | 3,0                   | 1,8        | 1,7        |
| <b>Ensemble</b> | <b>11 660</b>               | <b>22 040</b> | <b>39 930</b>              | <b>25 190</b> | <b>3,4</b>            | <b>1,8</b> | <b>1,9</b> |

**Lecture :** en 2019, 10 % des personnes de 65 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 39 740 euros annuels (9<sup>e</sup> décile).

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

## 4.2 Pauvreté monétaire

En 2019, en France métropolitaine, 9,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian** ► **figure 1**. Ce seuil s'établit en 2019 à 1 102 euros par mois, en hausse de 2,6 % sur un an.

En 2019, le **taux de pauvreté monétaire** s'élève à 14,6 % de la population. Il baisse de 0,2 point, après avoir fortement augmenté en 2018 (+ 0,7 point) ; il reste supérieur à son niveau de 2017 (14,1 %). La réduction du taux de pauvreté en 2019 résulte du fait que le niveau de vie des ménages les plus modestes progresse davantage que la médiane, en raison notamment du recul du chômage et, dans une moindre mesure, de la revalorisation de la prime d'activité. Le taux de pauvreté tend à s'accroître depuis 2004 (12,7 %) : le niveau de vie des ménages les plus modestes a moins progressé que le niveau de vie médian sur l'ensemble de la période (+ 5,3 % pour le premier décile de niveau de vie, contre + 12,0 % pour la médiane entre 2004 et 2019) ; en particulier, il a été plus affecté par la crise économique de 2008 (- 4,4 % contre - 1,1 % entre 2008 et 2012).

La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 885 euros mensuels en 2019 (+ 2,4 % sur un an). L'**intensité de la pauvreté** est quasi stable, à 19,7 %. Elle varie peu depuis 2008, entre 19,6 % et 20,2 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

Parmi les **actifs**, l'écart de taux de pauvreté entre les personnes au **chômage** (38,9 %, en hausse de 1,1 point) et celles en **emploi** (8,1 %, en baisse de 0,3 point) s'amplifie en 2019 ► **figure 2**. Le recul du chômage a en effet été moins marqué pour les actifs les plus pauvres, en particulier les

ouvriers. Au sein des **inactifs**, le taux de pauvreté des retraités (9,5 %) progresse de 0,8 point. Pénalisés par la non-revalorisation des pensions du régime général, les retraités les plus modestes n'ont pas bénéficié du rétablissement à 6,6 % du taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement. La part des allocataires de minima sociaux en situation de pauvreté monétaire s'accroît en 2019, à 52,5 % pour les personnes vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse (+ 4,8 points) et 66,7 % pour les personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) (+ 0,7 point).

Le taux de pauvreté des familles monoparentales (32,8 %) recule de 2,5 points ► **figure 4**. Ces familles ont bénéficié de la baisse du chômage et de la plus forte hausse des salaires dans le bas de la distribution.

En France, la pauvreté varie fortement d'un département à l'autre. La proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté national est deux à quatre fois plus élevée dans les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) qu'en France métropolitaine, et cinq fois plus à Mayotte ► **figure 3**. En France métropolitaine, le taux de pauvreté atteint 28,4 % en Seine-Saint-Denis et est élevé dans la plupart des départements du pourtour méditerranéen, en Corse et le long de la frontière belge. À l'inverse, il est relativement faible dans les départements de l'Ouest, de l'est de la Bourgogne-Franche-Comté et du nord des Alpes. Le taux de pauvreté est inférieur à 10 % en Haute-Savoie, en Vendée et dans les Yvelines. ●

### ► Définitions

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre (au sens de la **pauvreté monétaire**) lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

**Niveau de vie, médiane, actifs, chômage, emploi, inactifs** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

## ► 1. Indicateurs de pauvreté monétaire de 1998 à 2019

|                                                                    | 1998        | 2002        | 2006        | 2010        | 2014        | 2018        | 2019        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Taux de pauvreté monétaire (en %)</b>                           | <b>13,9</b> | <b>13,1</b> | <b>13,3</b> | <b>14,3</b> | <b>14,0</b> | <b>14,8</b> | <b>14,6</b> |
| Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2019)                          | 922         | 1 001       | 1 026       | 1 064       | 1 054       | 1 074       | 1 102       |
| Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres (en euros 2019) | 743         | 825         | 831         | 852         | 841         | 864         | 885         |
| Nombre de personnes pauvres (en milliers)                          | 7 986       | 7 607       | 7 944       | 8 739       | 8 732       | 9 327       | 9 244       |
| <b>Intensité de la pauvreté (en %)</b>                             | <b>19,4</b> | <b>17,6</b> | <b>19,0</b> | <b>19,9</b> | <b>20,2</b> | <b>19,6</b> | <b>19,7</b> |

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1998-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2019.

## ► 2. Pauvreté monétaire selon l'activité en 2019

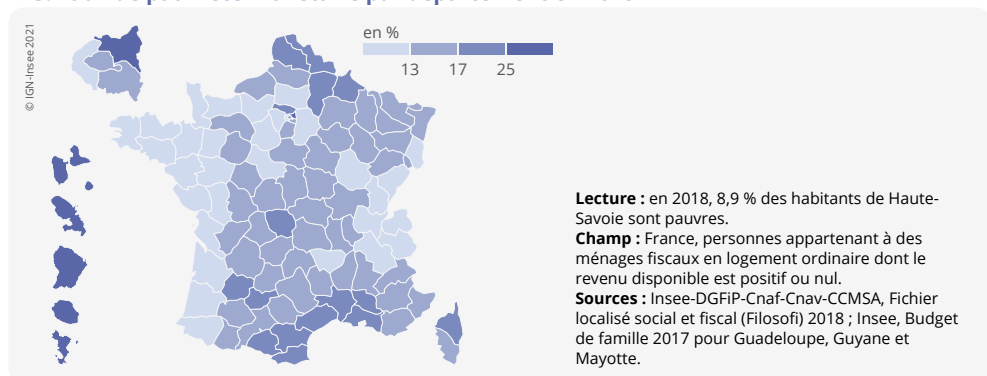
|                                   | Personnes pauvres (en milliers) | Taux de pauvreté monétaire (en %) | Intensité de la pauvreté (en %) |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| <b>Actifs de 18 ans ou plus</b>   | <b>3 032</b>                    | <b>10,6</b>                       | <b>21,4</b>                     |
| En emploi                         | 2 136                           | 8,1                               | 19,6                            |
| Au chômage                        | 897                             | 38,9                              | 25,2                            |
| <b>Inactifs de 18 ans ou plus</b> | <b>3 392</b>                    | <b>16,3</b>                       | <b>18,2</b>                     |
| Retraités                         | 1 400                           | 9,5                               | 12,5                            |
| Autres inactifs dont étudiants    | 1 992                           | 32,5                              | 24,6                            |
| <b>Enfants de moins de 18 ans</b> | <b>2 820</b>                    | <b>20,2</b>                       | <b>19,9</b>                     |
| <b>Ensemble</b>                   | <b>9 244</b>                    | <b>14,6</b>                       | <b>19,7</b>                     |

**Note :** la situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4<sup>e</sup> trimestre.

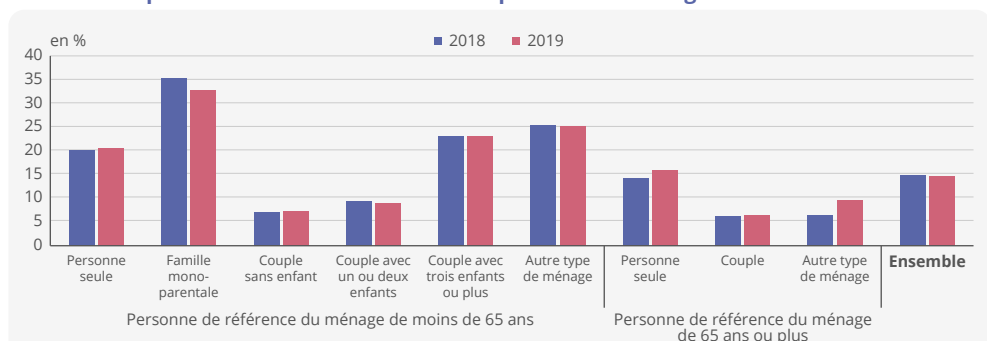
**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

## ► 3. Taux de pauvreté monétaire par département en 2018



## ► 4. Taux de pauvreté monétaire selon la composition du ménage



**Note :** il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source :** Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 et 2019.



## 4.3 Protection sociale

En 2019, le solde de la **protection sociale** continue de s'améliorer pour atteindre 13,3 milliards d'euros (données semi-définitives). Il est excédentaire pour la troisième année consécutive (+ 4,6 milliards en 2017, + 9,7 milliards en 2018). Cette amélioration est due à une croissance des ressources (+ 2,7 % en 2019) supérieure à celle des dépenses (+ 2,3 %). Ces dernières s'élèvent à 809,1 milliards d'euros, dont 761,7 milliards d'euros de prestations (31,2 % du PIB), tandis que les ressources s'élèvent à 822,5 milliards d'euros.

En 2019, les prestations sociales augmentent de 2,6 %, après 1,9 % en 2018. Elles sont réparties en six risques sociaux ► **figure 1**. Les risques vieillesse-survie et santé représentent 81 % du total des prestations. En 2019, ces deux risques contribuent le plus à la hausse des prestations sociales (+ 0,9 point chacun). Les pensions, tout comme les remboursements de soins, progressent avec le vieillissement de la population. Néanmoins, avec une augmentation de 2,1 %, après + 2,5 % en 2018, les prestations vieillesse-survie croissent moins vite en 2019, en raison de la sous-indexation exceptionnelle des pensions de retraite sur les prix (+ 0,3 % en moyenne, après + 0,6 % en 2018), ainsi que de la baisse du nombre de nouveaux retraités. À l'inverse, les prestations santé accélèrent en 2019 (+ 2,4 % après + 2,1 %), portées notamment par la forte hausse des soins hospitaliers et par la revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En 2019, les prestations de lutte contre la pauvreté bondissent de 18,8 %, après + 3,7 % en 2018. Elles deviennent le troisième contributeur à la hausse des prestations (+ 0,6 point), alors qu'elles n'en représentent que 4 %. Cette

forte hausse est liée aux mesures d'urgence économiques et sociales votées fin 2018, qui incluent une forte revalorisation du montant de la prime d'activité et se sont traduites par une augmentation du nombre de ses bénéficiaires, du fait d'un élargissement des conditions d'éligibilité et d'une hausse du taux de recours ► **figure 2**.

Les prestations du risque emploi accélèrent fortement en 2019 (+ 2,9 % après + 1,1 %), sous l'effet de la hausse de l'allocation journalière moyenne d'assurance chômage ; elles contribuent pour 0,2 point à l'augmentation du total des prestations. Les prestations familiales restent peu dynamiques en 2019 en raison de leur sous-indexation, tandis que les prestations logement diminuent en lien avec la baisse du nombre d'allocataires.

En 2019, les ressources de la protection sociale augmentent de 2,7 %, comme en 2018 ► **figure 3**. La bascule entre cotisations sociales et recettes fiscales affectées à la protection sociale se poursuit. Ainsi, les cotisations sociales baissent de 3,5 % (après - 0,9 % en 2018) du fait des allègements et exonérations de cotisations, dont celles sur les heures supplémentaires et la prime exceptionnelle mise en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales. Afin de compenser la réduction de la part des cotisations dans les recettes en 2019, une plus large fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est affectée au financement de la protection sociale. Les impôts et taxes affectés représentent désormais 30 % des ressources de la protection sociale, contre 25 % en 2014. En parallèle la part des cotisations sociales a baissé, passant de 62 % en 2014 à 55 % en 2019. ●

### ► Définition

**Protection sociale** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Compte provisoire de la protection sociale 2019 : un solde excédentaire pour la troisième année consécutive », *Études et Résultats* n° 1174, Drees, décembre 2020.

## ► 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

|                                           | Montants (en milliards d'euros courants) |              |              |              | Répartition des prestations en 2019 (en %) | Évolution 2019 (en %) | Contribution à l'évolution des prestations en 2019 (en points) |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------|
|                                           | 2014                                     | 2017         | 2018         | 2019         |                                            |                       |                                                                |
| Vieillesse-survie                         | 314,6                                    | 331,3        | 339,6        | 346,6        | 46                                         | 2,1                   | 0,9                                                            |
| Santé                                     | 240,2                                    | 255,6        | 261,0        | 267,4        | 35                                         | 2,4                   | 0,9                                                            |
| <i>Maladie</i>                            | 195,7                                    | 208,7        | 213,1        | 218,2        | 29                                         | 2,4                   | 0,7                                                            |
| <i>Invalidité et accidents du travail</i> | 44,5                                     | 47,0         | 47,9         | 49,2         | 6                                          | 2,7                   | 0,2                                                            |
| Famille                                   | 54,5                                     | 55,4         | 55,8         | 56,2         | 7                                          | 0,7                   | 0,0                                                            |
| Emploi                                    | 42,7                                     | 44,3         | 44,8         | 46,0         | 6                                          | 2,9                   | 0,2                                                            |
| Pauvreté-exclusion sociale                | 20,5                                     | 23,3         | 24,2         | 28,7         | 4                                          | 18,8                  | 0,6                                                            |
| Logement                                  | 18,0                                     | 18,5         | 17,2         | 16,9         | 2                                          | -1,8                  | 0,0                                                            |
| <b>Ensemble des prestations</b>           | <b>690,4</b>                             | <b>728,4</b> | <b>742,5</b> | <b>761,7</b> | <b>100</b>                                 | <b>2,6</b>            | <b>2,6</b>                                                     |
| Autres dépenses <sup>1</sup>              | 45,4                                     | 46,5         | 48,3         | 47,4         | -                                          | -2,0                  | -                                                              |
| <b>Ensemble des dépenses</b>              | <b>735,8</b>                             | <b>774,9</b> | <b>790,8</b> | <b>809,1</b> | <b>-</b>                                   | <b>2,3</b>            | <b>-</b>                                                       |

<sup>1</sup> Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital et ajustements comptables.

**Note :** les données pour l'année 2019 sont semi-définitives.

**Lecture :** en 2019, la dépense pour le risque vieillesse-survie s'élève à 346,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2018.

**Source :** Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

## ► 2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

|                                                                                                                | Effectifs au 31 décembre (en milliers) |        |        |        | Évolution (en %) |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------|--------|--------|------------------|------|
|                                                                                                                | 2014                                   | 2017   | 2018   | 2019   | 2018             | 2019 |
| Retraite de droit direct                                                                                       | 15 828                                 | 16 203 | 16 416 | 16 717 | 1,3              | 1,8  |
| Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et allocation supplémentaire vieillesse (ASV) <sup>1</sup> | 554                                    | 550    | 568    | 602    | 3,2              | 5,9  |
| Allocation aux adultes handicapés (AAH)                                                                        | 1 041                                  | 1 129  | 1 172  | 1 192  | 3,8              | 1,7  |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)                                                            | 233                                    | 271    | 301    | 321    | 11,0             | 6,5  |
| Allocations familiales (AF)                                                                                    | 5 038                                  | 5 063  | 5 108  | 5 101  | 0,9              | -0,1 |
| Complément familial (CF)                                                                                       | 865                                    | 901    | 907    | 907    | 0,7              | -0,1 |
| Allocation de rentrée scolaire (ARS)                                                                           | 3 089                                  | 3 113  | 3 154  | 3 135  | 1,3              | -0,6 |
| Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)                                                                    | 2 303                                  | 2 081  | 2 145  | 2 087  | 3,1              | -2,7 |
| Allocation de soutien familial (ASF)                                                                           | 756                                    | 770    | 798    | 803    | 3,6              | 0,7  |
| Revenu de solidarité active (RSA)                                                                              | 2 464                                  | 1 849  | 1 894  | 1 903  | 2,4              | 0,5  |
| <i>dont : RSA socle (hors régime agricole)</i>                                                                 | 1 597                                  | 1 827  | 1 844  | 1 853  | 0,9              | 0,5  |
| Prime d'activité                                                                                               | 0                                      | 2 740  | 3 044  | 4 348  | 11,1             | 42,8 |
| Chômage indemnisé hors formation <sup>2</sup>                                                                  | 2 936                                  | 3 143  | 3 111  | 3 065  | -1,0             | -1,5 |
| Aides au logement <sup>3</sup>                                                                                 | 6 541                                  | 6 517  | 6 360  | 6 269  | -2,4             | -1,4 |

<sup>1</sup> En 2007, l'Aspa s'est substituée pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

<sup>2</sup> Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

<sup>3</sup> Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

**Note :** effectifs en nombre de foyers sauf pour les retraités de droit direct et les bénéficiaires de l'AAH en nombre d'individus.

**Lecture :** au 31 décembre 2019, 16 717 000 personnes bénéficient d'une retraite de droit direct, en hausse de 1,8 % sur un an.

**Sources :** Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

## ► 3. Ressources hors transferts de la protection sociale

|                                                | Montants (en milliards d'euros courants) |              |              |              | Répartition en 2019 (en %) | Évolution 2019 (en %) | Contribution à l'évolution des ressources en 2019 (en points) |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------|
|                                                | 2014                                     | 2017         | 2018         | 2019         |                            |                       |                                                               |
| <b>Cotisations sociales</b>                    | <b>451,3</b>                             | <b>474,7</b> | <b>470,2</b> | <b>453,6</b> | <b>55</b>                  | <b>-3,5</b>           | <b>-2,1</b>                                                   |
| Effectives                                     | 395,8                                    | 417,9        | 412,4        | 395,3        | 48                         | -4,2                  | -2,1                                                          |
| Imputées <sup>1</sup>                          | 55,5                                     | 56,7         | 57,8         | 58,4         | 7                          | 1,0                   | 0,1                                                           |
| <b>Impôts et taxes affectés</b>                | <b>183,1</b>                             | <b>188,9</b> | <b>210,5</b> | <b>243,2</b> | <b>30</b>                  | <b>15,5</b>           | <b>4,1</b>                                                    |
| <i>dont : Contribution sociale généralisée</i> | 92,5                                     | 99,4         | 125,3        | 126,2        | 15                         | 0,7                   | 0,1                                                           |
| <i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>              | 12,5                                     | 11,4         | 9,1          | 46,1         | 6                          | 405,2                 | 4,6                                                           |
| <b>Contributions publiques<sup>2</sup></b>     | <b>74,8</b>                              | <b>96,3</b>  | <b>99,7</b>  | <b>105,8</b> | <b>13</b>                  | <b>6,1</b>            | <b>0,8</b>                                                    |
| <b>Produits financiers</b>                     | <b>8,1</b>                               | <b>7,7</b>   | <b>9,3</b>   | <b>8,0</b>   | <b>1</b>                   | <b>-14,2</b>          | <b>-0,2</b>                                                   |
| <b>Autres ressources</b>                       | <b>11,7</b>                              | <b>11,9</b>  | <b>10,8</b>  | <b>11,8</b>  | <b>1</b>                   | <b>8,9</b>            | <b>0,1</b>                                                    |
| <b>Ensemble des ressources</b>                 | <b>729,0</b>                             | <b>779,5</b> | <b>800,5</b> | <b>822,5</b> | <b>100</b>                 | <b>2,7</b>            | <b>2,7</b>                                                    |

<sup>1</sup> Prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui ne sont pas financées entièrement par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés (par exemple, les pensions versées aux anciens fonctionnaires).

<sup>2</sup> Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

**Note :** les données pour l'année 2019 sont semi-définitives.

**Lecture :** en 2019, les cotisations sociales (effectives et imputées) ont apporté 453,6 milliards d'euros de ressources à la protection sociale, soit 55 % de l'ensemble ses ressources.

**Source :** Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

## 4.4 Redistribution monétaire

En 2020, le **niveau de vie** annuel moyen avant **redistribution monétaire** est de 60 720 euros pour les 20 % de personnes les plus aisées, contre 7 070 euros pour les 20 % de personnes les plus modestes, soit 8,6 fois moins ► **figure 1**. En 2020, les indemnités de chômage partiel, comptées dans le niveau de vie avant redistribution, ont compensé une partie des pertes de salaires liées à la crise sanitaire. Elles représentent 4,4 % du niveau de vie avant redistribution pour les 20 % les plus pauvres (310 euros en moyenne) contre 1,2 % pour les 20 % les plus aisés (740 euros en moyenne).

La redistribution atténue les inégalités de niveaux de vie : en 2020, elle augmente de 74 % le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes et diminue de 21 % celui des 20 % les plus aisés. Le rapport entre les deux est ainsi réduit à 3,9. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : avant redistribution, les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie annuel moyen de 3 520 euros, contre 80 360 euros pour les 10 % les plus aisés, soit 22,8 fois plus. Après redistribution, ce rapport est réduit à 5,6.

L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités, est fonction de sa **progressivité** et de son poids dans le revenu disponible des ménages.

Du côté des **prélèvements directs**, l'impôt sur le revenu est le plus redistributif : en 2020, il participe à 27 % de la réduction des inégalités de niveau de vie ► **figure 2**. Les contributions

sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations d'allocations familiales, faiblement progressives, participent à 7 % seulement de la baisse des inégalités.

Du côté des **prestations sociales**, les masses monétaires sont deux fois moins importantes que pour les prélèvements, mais elles contribuent à 63 % de la réduction des inégalités en 2020. Elles sont particulièrement progressives, car souvent dotées d'un barème ciblé sur les ménages à faibles revenus. Les aides au logement apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent : elles représentent 11 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (17 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent à 13 % de la réduction des inégalités. Les minima sociaux et la prime d'activité représentent 20 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (32 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent à 27 % de la réduction des inégalités. En 2020, les aides exceptionnelles versées aux ménages et aux indépendants pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire contribuent pour 3 % à la réduction des inégalités. Les premières sont particulièrement progressives, car elles ciblent des populations touchant d'autres prestations, mais leur poids est faible. Enfin, les prestations familiales contribuent pour 20 % à la réduction des inégalités. Leur redistributivité est due au fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie et que la plupart des prestations familiales sont sous conditions de ressources. ●

### ► Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire**, dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages, regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations d'allocations familiales, impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière). Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ.

Un prélèvement est **progressif** si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation est **progressive** si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

**Niveau de vie** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

## ► 1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2020

en euros par unité de consommation

|                                                       | Fractiles de niveau de vie avant redistribution <sup>1</sup> |               |               |                |                |                 |                 | Ensemble       |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|
|                                                       | <D1                                                          | <Q1           | Q1 à Q2       | Q2 à Q3        | Q3 à Q4        | >Q4             | >D9             |                |
| <b>Niveau de vie avant redistribution (A)</b>         | <b>3 520</b>                                                 | <b>7 070</b>  | <b>16 700</b> | <b>23 090</b>  | <b>30 720</b>  | <b>60 720</b>   | <b>80 360</b>   | <b>27 660</b>  |
| <i>dont indemnités de chômage partiel</i>             | <i>190</i>                                                   | <i>310</i>    | <i>540</i>    | <i>660</i>     | <i>780</i>     | <i>740</i>      | <i>680</i>      | <b>610</b>     |
| <b>Prélèvements</b>                                   | <b>- 160</b>                                                 | <b>- 360</b>  | <b>- 910</b>  | <b>- 1 670</b> | <b>- 3 150</b> | <b>- 13 190</b> | <b>- 20 240</b> | <b>- 3 850</b> |
| <b>Financement de la protection sociale</b>           | <b>- 180</b>                                                 | <b>- 380</b>  | <b>- 940</b>  | <b>- 1 550</b> | <b>- 2 220</b> | <b>- 5 430</b>  | <b>- 7 680</b>  | <b>- 2 100</b> |
| Cotisations sociales <sup>2</sup>                     | - 70                                                         | - 160         | - 380         | - 590          | - 820          | - 1 780         | - 2 420         | - 750          |
| Contributions sociales <sup>3</sup>                   | - 110                                                        | - 220         | - 560         | - 970          | - 1 400        | - 3 650         | - 5 260         | - 1 360        |
| <b>Impôts directs</b>                                 | <b>20</b>                                                    | <b>20</b>     | <b>30</b>     | <b>- 120</b>   | <b>- 930</b>   | <b>- 7 760</b>  | <b>- 12 560</b> | <b>- 1 760</b> |
| Impôt sur le revenu (y.c. crédits d'impôt)            | 20                                                           | 20            | 30            | - 110          | - 830          | - 6 910         | - 11 390        | - 1 560        |
| Taxe d'habitation                                     | 0                                                            | 0             | 0             | 0              | - 100          | - 660           | - 810           | - 150          |
| Impôt sur la fortune immobilière                      | 0                                                            | 0             | 0             | 0              | 0              | - 190           | - 360           | - 40           |
| <b>Prestations</b>                                    | <b>7 470</b>                                                 | <b>5 620</b>  | <b>1 720</b>  | <b>830</b>     | <b>500</b>     | <b>340</b>      | <b>310</b>      | <b>1 800</b>   |
| <b>Prestations familiales</b>                         | <b>1 850</b>                                                 | <b>1 590</b>  | <b>820</b>    | <b>510</b>     | <b>300</b>     | <b>140</b>      | <b>110</b>      | <b>670</b>     |
| Allocations familiales                                | 820                                                          | 720           | 420           | 310            | 240            | 100             | 80              | 360            |
| Autres <sup>4</sup>                                   | 1 040                                                        | 870           | 400           | 210            | 70             | 40              | 30              | 320            |
| <b>Aides au logement</b>                              | <b>1 800</b>                                                 | <b>1 310</b>  | <b>180</b>    | <b>40</b>      | <b>30</b>      | <b>30</b>       | <b>20</b>       | <b>320</b>     |
| <b>Prime d'activité et minima sociaux<sup>5</sup></b> | <b>3 470</b>                                                 | <b>2 440</b>  | <b>620</b>    | <b>230</b>     | <b>130</b>     | <b>90</b>       | <b>90</b>       | <b>700</b>     |
| <b>Aides exceptionnelles</b>                          | <b>350</b>                                                   | <b>280</b>    | <b>100</b>    | <b>50</b>      | <b>40</b>      | <b>80</b>       | <b>90</b>       | <b>110</b>     |
| Aux ménages                                           | 270                                                          | 210           | 50            | 10             | 10             | 0               | 0               | 60             |
| Aux indépendants (hors reports de cotisations)        | 80                                                           | 70            | 50            | 40             | 40             | 70              | 90              | 50             |
| <b>Niveau de vie (B)</b>                              | <b>10 820</b>                                                | <b>12 340</b> | <b>17 510</b> | <b>22 260</b>  | <b>28 070</b>  | <b>47 870</b>   | <b>60 350</b>   | <b>25 610</b>  |
| Taux de redistribution (B-A)/A (en %)                 | 207,4                                                        | 74,4          | 4,8           | - 3,6          | - 8,6          | - 21,2          | - 24,8          | - 7,4          |

1 <D1 : 10 % de personnes les plus modestes ; <Q1 : 20 % les plus modestes, ..., >Q4 : 20 % les plus aisés ; >D9 : 10 % les plus aisés.  
 2 Uniquement les cotisations patronales famille, qui sont les seules non contributives. Hors micro-entrepreneurs, le forfait social ne permettant pas de distinguer les cotisations famille. 3 Hors part de la CSG affectée à la maladie. 4 Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire. 5 Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

**Note :** les niveaux de vie, prélèvements et prestations de 2020 sont estimés à partir de ceux observés dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en 2018, actualisés selon des hypothèses d'évolution des revenus, de l'activité et de la structure démographique et à l'aide de modèles économétriques pour simuler la singularité de l'année 2020 (notamment l'activité partielle). Les montants pourront donc différer de ceux mesurés directement à partir de l'ERFS pour 2020, qui seront disponibles en 2022.

**Lecture :** en 2020, les 20 % de personnes situées entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quintiles de niveau de vie acquittent en moyenne 110 euros d'impôt sur le revenu par unité de consommation.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018 (actualisée 2020) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2020, calculs Insee.

## ► 2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2020

|                                                       | Part dans le niveau de vie<br>(en %) | Progressivité <sup>1</sup> | Contribution à la réduction<br>des inégalités <sup>1</sup> (en %) |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|
|                                                       | (A)                                  | (B)                        | (C)                                                               |
| <b>Prélèvements</b>                                   | <b>- 15,1</b>                        | <b>2,6</b>                 | <b>37,4</b>                                                       |
| <b>Financement de la protection sociale</b>           | <b>- 8,2</b>                         | <b>0,9</b>                 | <b>7,2</b>                                                        |
| Cotisations sociales <sup>2</sup>                     | - 2,9                                | 0,5                        | 1,3                                                               |
| Contributions sociales <sup>3</sup>                   | - 5,3                                | 1,2                        | 5,9                                                               |
| <b>Impôts directs</b>                                 | <b>- 6,8</b>                         | <b>4,4</b>                 | <b>30,2</b>                                                       |
| Impôt sur le revenu (y.c. crédits d'impôt)            | - 6,1                                | 4,4                        | 27,1                                                              |
| Taxe d'habitation                                     | - 0,6                                | 4,0                        | 2,3                                                               |
| Impôt sur la fortune immobilière                      | - 0,1                                | 5,8                        | 0,8                                                               |
| <b>Prestations</b>                                    | <b>7,0</b>                           | <b>9,4</b>                 | <b>62,6</b>                                                       |
| <b>Prestations familiales</b>                         | <b>2,6</b>                           | <b>8,1</b>                 | <b>20,1</b>                                                       |
| Allocations familiales                                | 1,4                                  | 7,2                        | 9,4                                                               |
| Autres <sup>4</sup>                                   | 1,2                                  | 9,1                        | 10,6                                                              |
| <b>Aides au logement</b>                              | <b>1,2</b>                           | <b>11,2</b>                | <b>13,0</b>                                                       |
| <b>Prime d'activité et minima sociaux<sup>5</sup></b> | <b>2,7</b>                           | <b>10,3</b>                | <b>26,5</b>                                                       |
| <b>Aides exceptionnelles</b>                          | <b>0,4</b>                           | <b>7,4</b>                 | <b>3,0</b>                                                        |
| Aux ménages                                           | 0,2                                  | 10,6                       | 2,2                                                               |
| Aux indépendants (hors reports de cotisations)        | 0,2                                  | 3,8                        | 0,7                                                               |
| <b>Niveau de vie</b>                                  | <b>100,0</b>                         | <b>///</b>                 | <b>100,0</b>                                                      |

/// : absence de résultat due à la nature des choses. 1 La progressivité d'un prélèvement ou d'une prestation (colonne B) est mesurée par la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés pas 10 par souci de lisibilité). La contribution à la réduction des inégalités (colonne C) correspond au produit [AxB] en pourcentage. 2 Uniquement les cotisations d'allocations familiales, qui sont les seules non contributives. Hors micro-entrepreneurs, le forfait social ne permettant pas de distinguer les cotisations famille. 3 Hors part de la CSG affectée à la maladie. 4 Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire. 5 Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

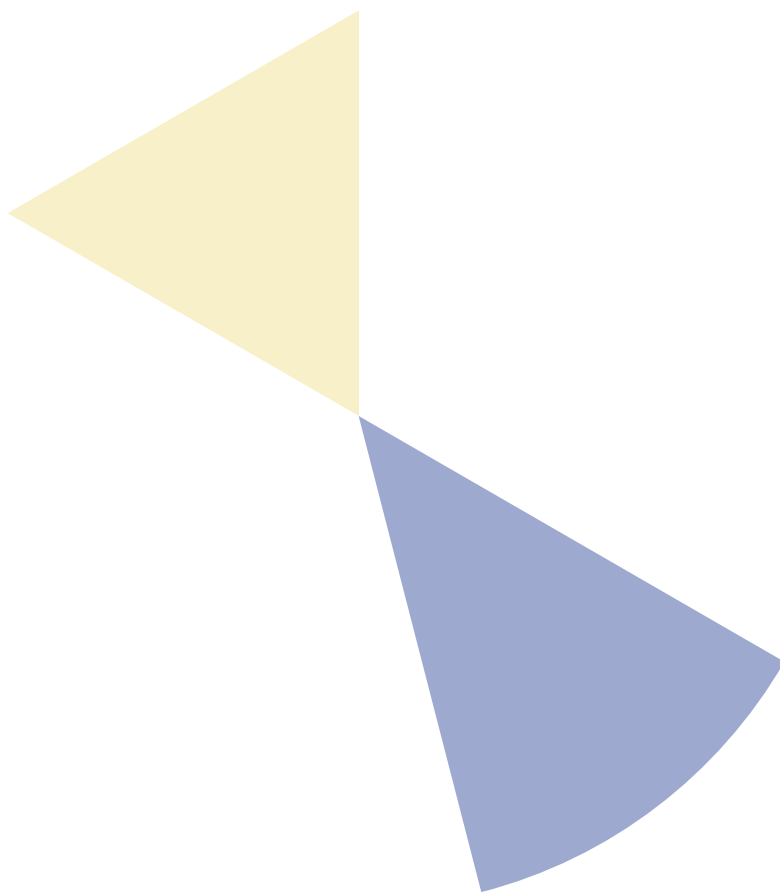
**Lecture :** les prestations représentent en moyenne 7,0 % du niveau de vie et contribuent pour 62,6 % à la réduction des inégalités.  
**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018 (actualisée 2020) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2020, calculs Insee.



# Fiches

Santé, dépendance



## 5.1 État de santé de la population

Avant la pandémie de Covid-19, l'espérance de vie à la naissance continue de croître en 2019 en France, où elle est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes ► **figure 1**. Entre 1995 et 2019, elle a progressé de 5,8 ans pour les hommes et 3,7 ans pour les femmes. Elle a ralenti ces dernières années pour les hommes et plus encore pour les femmes, comme dans la majorité des pays d'Europe, mais l'écart selon le sexe reste important. Toutes les années ne sont pas vécues en bonne santé : dans les conditions de morbidité et de mortalité de 2019, les femmes passeraient en moyenne près d'un quart de leur vie (21,0 ans) avec des incapacités modérées ou sévères et les hommes un cinquième (16,0 ans). **L'espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) se situe ainsi à 64,6 ans pour les femmes et à 63,7 ans pour les hommes en 2019 (respectivement 63,8 ans et 63,4 ans dans l'ensemble de l'Union européenne en 2018). Depuis dix ans, elle reste stable tant pour les femmes, autour de 64 ans, que pour les hommes autour de 63 ans.

Toutes les catégories de population ne sont pas égales face à l'espérance de vie ou à la santé, et n'ont pas le même ressenti de leur santé. Parmi les personnes de 45 ans ou plus vivant en ménage ordinaire (hors institutions notamment),

34,2 % déclarent une **limitation dans leurs activités habituelles** depuis au moins 6 mois. C'est le cas de 36,3 % des femmes et 31,7 % des hommes, mais avec des taux trois fois plus élevés à partir de 85 ans, comparés aux 45-54 ans ► **figure 2**. La part de la population se disant fortement limitée atteint quant à elle 34,1 % parmi les femmes de 85 ans ou plus et 32,1 % parmi les hommes du même âge.

La **mortalité périnatale** est aussi un indicateur de l'état de santé d'une population. En 2019 le taux de mortalité périnatale est de 10,2 enfants pour 1 000 naissances en France. Les mort-nés (enfants nés sans vie à partir de la 22<sup>e</sup> semaine d'aménorrhée) représentent 83 % de la mortalité périnatale, avec un taux de 8,5 pour 1 000. La mortalité néonatale précoce, qui est l'autre composante de la mortalité périnatale et concerne les enfants nés vivants et décédés avant leur huitième jour de vie, est de 1,7 pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité périnatale est très dépendante de l'âge gestationnel, du nombre de foetus et de l'âge de la mère, avec un taux nettement plus important parmi les mères très jeunes (14,5 ‰ parmi les moins de 20 ans) ou au contraire parmi les plus âgées (11,0 ‰ chez les 35-39 ans et 16,1 ‰ chez les 40 ans ou plus) ► **figure 3**. ●

### ► Définitions

**L'espérance de vie sans incapacité à la naissance** (EVSI) représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie à la naissance s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

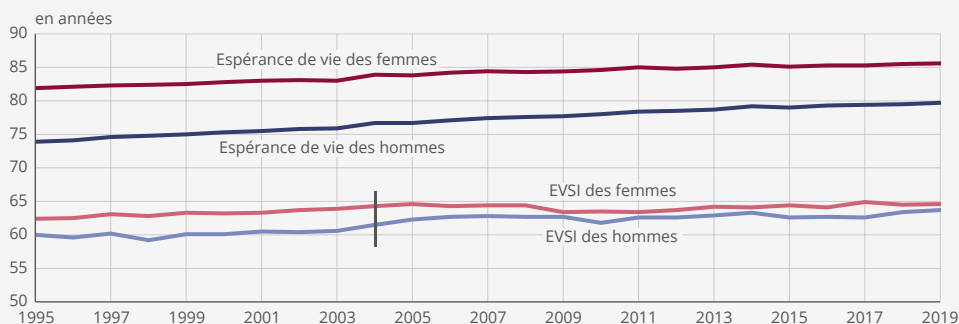
Les personnes souffrant d'une **limitation dans leurs activités habituelles** sont celles qui ont répondu être limitées ou fortement limitées à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

Le taux de **mortalité périnatale** est le rapport du nombre d'enfants nés sans vie et d'enfants décédés au cours de la première semaine à l'ensemble des enfants nés vivants ou sans vie.

### ► Pour en savoir plus

- « Stabilité de la mortalité périnatale entre 2014 et 2019 », *Études et Résultats* n° 1199, Drees, juillet 2021.
- « Bilan démographique 2020. Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- « En 2019, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 11,5 ans pour les femmes et de 10,4 ans pour les hommes », *Études et Résultats* n° 1173, Drees, décembre 2020.
- Indicateurs de santé périnatale (*data.drees*).

## ► 1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2019 par sexe



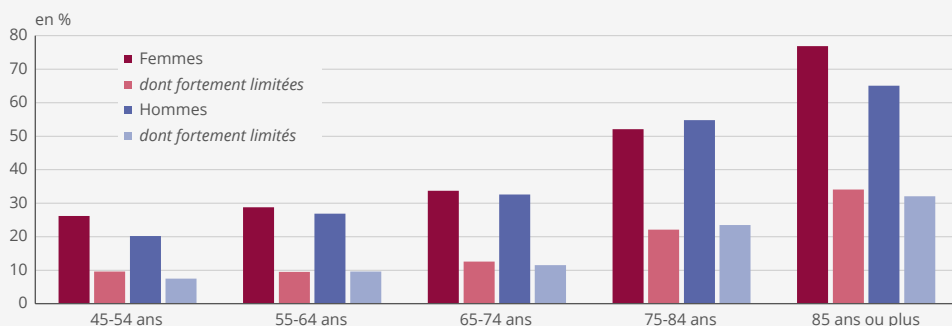
**Note :** rupture de série concernant l'espérance de vie sans incapacité : avant 2004, elle était estimée à partir du panel communautaire des ménages ; depuis, elle est calculée à partir de EU-SILC.

**Lecture :** en 2019, l'espérance de vie sans incapacité pour les femmes s'élève à 64,6 ans.

**Champ :** France.

**Sources :** Eurostat (extraction de données juillet 2021) ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## ► 2. Part des personnes déclarant une limitation dans leurs activités habituelles en 2019

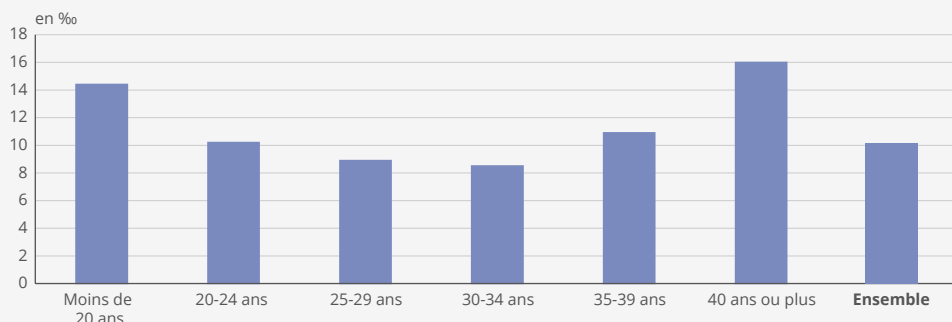


**Lecture :** 26,2 % des femmes âgées de 45 à 54 ans déclarent être limitées dans leurs activités habituelles en 2019.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

**Source :** Insee, enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2019, calculs Drees.

## ► 3. Taux de mortalité périnatale selon l'âge de la mère en 2019



**Lecture :** en 2019, 14,5 enfants sont nés sans vie ou décédés au cours des 7 premiers jours de vie pour 1 000 naissances parmi les femmes de moins de 20 ans.

**Champ :** France.

**Source :** programme de médicalisation des systèmes d'information - médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (PMSI-MCO), calculs Drees.



## 5.2 Perte d'autonomie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 14,0 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 21 % de la population. Cette proportion a progressé de cinq points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Du fait de la plus longue longévité des femmes, leur part augmente avec l'âge : 53 % à 65 ans, 62 % à 85 ans et 77 % à 95 ans.

La vie à domicile est majoritaire chez les seniors, y compris parmi les nonagénaires ► **figure 1**. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : 29 % à 65 ans, 39 % à 75 ans et 55 % à 85 ans. Aux mêmes âges, 19 % à 24 % seulement des hommes vivent seuls à domicile, ils sont majoritairement en couple : 74 % à 65 ans, 76 % à 75 ans et 65 % à 85 ans. Les hommes vivent aussi deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en institution progresse rapidement à partir de 80 ans : 42 % des femmes et 27 % des hommes à 95 ans, contre 4 % à 80 ans. L'âge à l'entrée en institution était en moyenne de 85 ans et 2 mois en 2015.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des

personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2019, 10 % des 65 ans ou plus bénéficient de l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA). Cette part progresse rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 25 % pour les 85-89 ans, 46 % pour les 90-94 ans et 69 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 15 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 29 % entre 85 et 89 ans et 57 % après 90 ans, contre respectivement 9 %, 18 % et 37 % des hommes ► **figure 2**.

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent à domicile qu'en institution, excepté pour les femmes de 90 ans ou plus. De plus, six résidents en établissement sur dix sont fortement dépendants (classés dans les **groupes iso-ressources** 1 et 2) ► **figure 3**. *A contrario*, la dépendance forte concerne une personne dépendante sur cinq vivant à domicile. ●

### ► Définitions

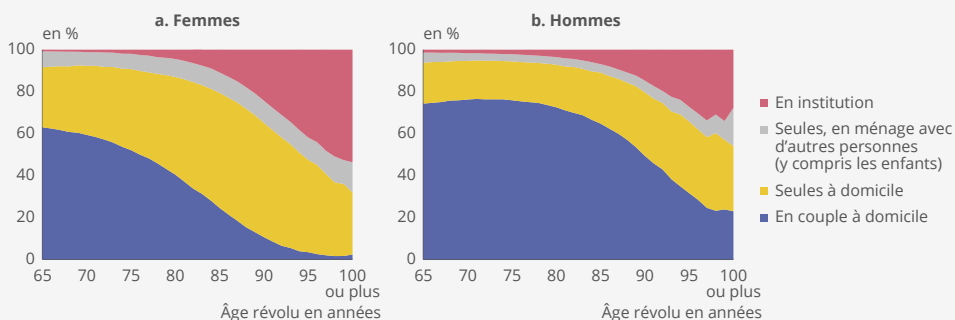
L'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) est une prestation qui contribue au financement des dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Elle est ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4.

Le **groupe iso-ressources** (GIR) est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

### ► Pour en savoir plus

- « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- « L'entourage des personnes âgées en établissements : relations familiales et sociales, aides reçues - Résultats de l'enquête "CARE-Institutions" (2016) », *Les Dossiers de la Drees* n° 71, décembre 2020.
- L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2020.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

### ► 1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2018

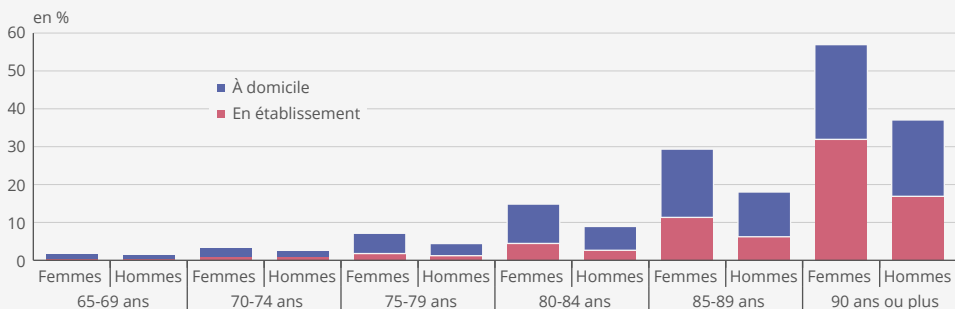


**Lecture :** à 80 ans, 40 % des femmes vivent en couple à domicile.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018 (exploitation complémentaire).

### ► 2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence en décembre 2019

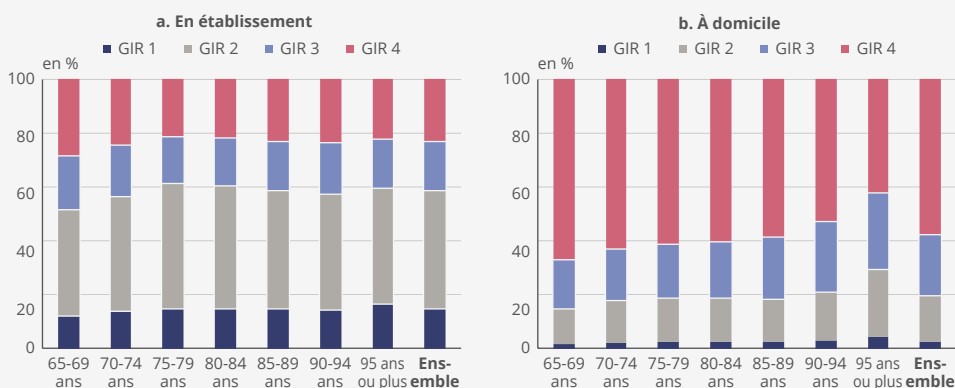


**Lecture :** en décembre 2019, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 32 % bénéficient de l'APA et vivent en établissement et 25 % bénéficient de l'APA et vivent à leur domicile. Au total, 57 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Sources :** Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (arrêtées fin 2020).

### ► 3. Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2019



**Lecture :** en décembre 2019, 15 % des bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement sont classés en GIR 1.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

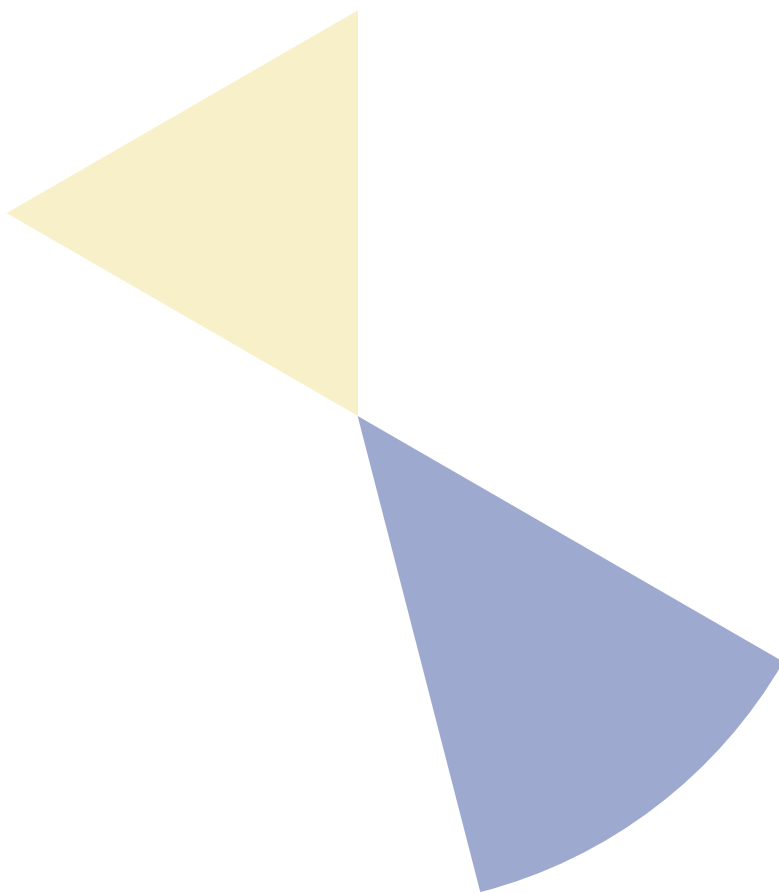
**Source :** Drees, enquête Aide sociale.



# Fiches

---

Qualité de vie



## 6.1 Logement

En 2013, 57,9 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. Les ménages deviennent plus souvent propriétaires avec l'âge, lorsque leur situation professionnelle se stabilise ou que leur famille s'agrandit. 4,5 % des ménages sont propriétaires quand la personne de référence a moins de 25 ans, 20,3 % lorsqu'elle a entre 25 et 29 ans et 46,2 % entre 30 et 39 ans. Cette part est maximale entre 70 et 79 ans à 75,4 %.

Les personnes en couple sont plus souvent propriétaires. En 2017, 67,4 % des couples avec enfants et 74,3 % de ceux sans enfant sont propriétaires de leur logement ► **figure 1**. Parmi les propriétaires, les ménages accédants, qui ont acheté leur logement à crédit et ont encore des emprunts à rembourser, sont plus jeunes que les non-accédants et vivent le plus souvent en couple avec enfants. Les ménages non accédants sont plus âgés et composés plus souvent de personnes seules ou en couple sans enfant dans le foyer.

En 2013, 37,1 % des ménages sont locataires d'un logement loué vide ; 21,3 % dans le secteur libre et 15,9 % dans le secteur social ► **figure 2**. La part des locataires du secteur libre diminue avec l'âge : de 52,3 % chez les ménages de 25-29 ans à 9,6 % chez les 70-79 ans, le secteur social offrant peu de places aux nouveaux arrivants et une partie des ménages accédant ensuite à la propriété. Enfin, 5,0 % des ménages sont logés gratuitement, locataires d'un meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni, ou encore sous-locataires.

En 2019, selon l'**enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie**, la quasi-totalité des logements métropolitains (99,1 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire)

► **figure 3**. En 1984, selon l'**enquête Logement**, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2019, 3,9 % des logements ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 23,4 % sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à bien chauffer. 17,8 % des logements sont jugés trop bruyants, tandis que 11,4 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs, des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

En 2013, un ménage métropolitain sur douze connaît une situation de **surpeuplement**, soit 13,1 % des personnes vivant en logement ordinaire, hors étudiants. Le surpeuplement concerne davantage l'habitat collectif (26,2 %) que les maisons individuelles (5,6 %). Il reste relativement stable depuis 2006, après une forte réduction entre 1984 et 2006, notamment liée à l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m<sup>2</sup> depuis le début des années 2000, contre 82 m<sup>2</sup> en 1984. La surface moyenne a progressé essentiellement dans les maisons individuelles, alors qu'elle est restée quasi stable en appartements. Dans le même temps, le nombre d'occupants par logement a baissé : en moyenne 2,7 personnes par logement en 1984, 2,3 en 2006, 2,2 en 2019. Les situations de surpeuplement sont souvent persistantes : la moitié des personnes concernées en 2014 ou en 2017 les subissent les deux années. Le surpeuplement du logement touche davantage les plus modestes : les personnes qui appartiennent au premier quart de niveau de vie l'ont subi sept fois plus souvent au moins une de ces deux années que celles qui appartiennent au quart le plus aisé. ●

### ► Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

**Enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, enquête Logement, surpeuplement** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « 50 ans d'évolution des résidences principales : des logements plus grands et moins peuplés », *Insee Première* n° 1865, juin 2021.
- « Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires », *Insee Focus* n° 189, avril 2020.
- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

## ► 1. Répartition des ménages par statut d'occupation selon la composition familiale au 1<sup>er</sup> janvier 2017

en %

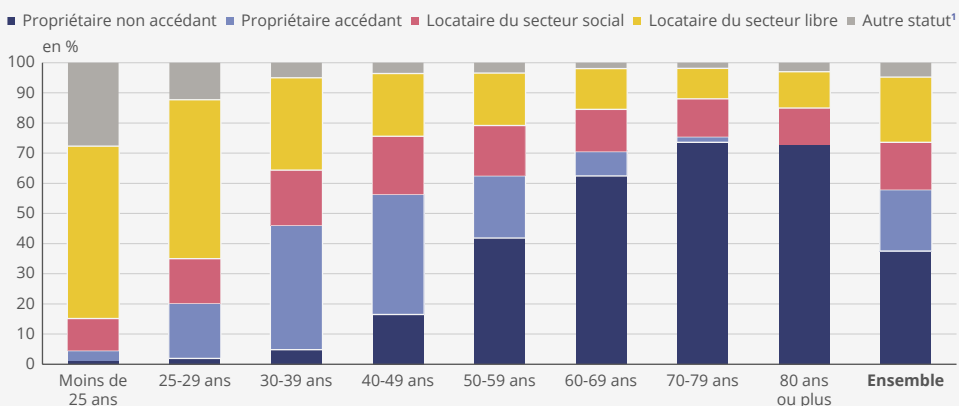
|                             | Personne seule | Couple sans enfant | Couple avec enfants | Famille monoparentale | Autre type de ménage |
|-----------------------------|----------------|--------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| Propriétaire                | 45,3           | 74,3               | 67,4                | 37,3                  | 34,9                 |
| Locataire ou sous-locataire | 51,9           | 24,3               | 30,8                | 60,7                  | 61,6                 |
| Logé gratuitement           | 2,9            | 1,5                | 1,9                 | 2,0                   | 3,5                  |
| <b>Ensemble</b>             | <b>100,0</b>   | <b>100,0</b>       | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>          | <b>100,0</b>         |

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 45,3 % des ménages constitués d'une personne seule sont propriétaires de leur résidence principale.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Insee, recensement de la population 2017 (exploitation complémentaire).

## ► 2. Répartition des ménages par statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence en 2013



1 Personne logée gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni ou sous-locataire.

**Lecture :** en 2013, 10,9 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans sont locataires du secteur social.

**Champ :** France métropolitaine, ensemble des ménages.

**Source :** Insee, enquête Logement 2013.

## ► 3. Défauts de confort du parc de résidences principales

en %

|                                                                                                       | 2007 | 2013 | 2019 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Logement sans confort sanitaire <sup>1</sup>                                                          | 1,9  | 1,2  | 0,9  |
| Pas d'eau chaude courante                                                                             | 0,8  | 0,5  | 0,4  |
| Ni baignoire ni douche                                                                                | 1,2  | 0,7  | 0,7  |
| Pas de WC                                                                                             | 1,2  | 0,7  | 0,7  |
| Pas de chauffage central ou électrique                                                                | 6,1  | 4,5  | 3,9  |
| Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol | 13,4 | 12,0 | 11,4 |
| Logement trop bruyant                                                                                 | 19,7 | 16,3 | 17,8 |
| Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer                                                    | 22,6 | 27,6 | 23,4 |

1 Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

**Lecture :** en 2019, 17,8 % des résidences principales sont jugées trop bruyantes par leurs occupants.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

## 6.2 Insécurité, victimation

En France métropolitaine, 5 % des femmes et 4 % des hommes âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes au moins une fois de **violences physiques ou sexuelles** en 2017 ou 2018

► **figure 1.** Une fois sur quatre, l'auteur des violences à l'encontre des femmes est le conjoint ou un ex-conjoint, contre une fois sur six pour les hommes. Ces violences affectent davantage les jeunes : 10 % des femmes et 8 % des hommes de 18 à 29 ans, contre 1 % de celles et ceux de 60 à 75 ans.

Les jeunes adultes se disent deux fois plus souvent que l'ensemble victimes de **vol avec ou sans violence** (7 % des 18-29 ans). Les menaces et injures se concentrent aussi sur les plus jeunes, en particulier les femmes : 25 % d'entre elles en sont victimes de 18 à 29 ans, trois fois plus qu'entre 60 et 75 ans (8 %). La fréquence des menaces et injures varie moins selon l'âge chez les hommes : 17 % à 18 % déclarent en être victimes entre 18 et 49 ans, et cette part décroît à partir de 50 ans (8 % chez les 60-75 ans).

3 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambrilage ou d'une tentative** de cambriolage de leur logement en 2017 ou 2018, 1 % de vol sans effraction et 3 % d'**actes de vandalisme contre leur logement** ► **figure 2.** Enfin, 2 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 7 % ont été victimes d'**actes de vandalisme contre leur voiture**. Les atteintes subies par les ménages contre leur logement ou leur voiture

sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations, hormis pour les vols sans effraction. Les ménages de l'agglomération parisienne sont deux fois plus souvent victimes de vandalisme contre leur logement ou leur voiture, et cinq fois plus souvent victimes de vol de leur voiture que ceux des communes hors unité urbaine. En revanche, les ménages résidant dans les grandes agglomérations hors Paris sont davantage touchés par des atteintes contre leur logement que les habitants de l'agglomération parisienne. Le **vol à la roulotte** (5 % des ménages) est également plus répandu dans les zones densément peuplées.

Qu'elles aient ou non été victimes de vol, de violences ou de vandalisme au cours des deux années précédentes, 14 % des femmes de 14 ans ou plus déclarent en 2019 se sentir parfois ou souvent en insécurité dans leur quartier ou leur village et 10 % éprouvent un tel sentiment à leur domicile ► **figure 3.** Les hommes disent près de deux fois moins fréquemment se sentir en insécurité, tant à leur domicile (5 %) que dans leur quartier ou village (8 %). Les jeunes femmes de 14 à 29 ans se sentent particulièrement en insécurité dans leur quartier ou village (21 %), près de trois fois plus que les hommes du même âge. 17 % des femmes déclarent renoncer de temps en temps ou souvent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité, plus de quatre fois plus que les hommes (4 %). Ces renoncements sont plus fréquents aux âges extrêmes. ●

### ► Définitions

**Violences physiques ou sexuelles** : attouchements, rapports sexuels non désirés et tentatives, gifles, coups et toutes autres formes de violences physiques.

**Vol avec ou sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violence physique.

**Cambrilage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol.

**Actes de vandalisme contre le logement** : inscription sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitre cassée, etc.).

**Actes de vandalisme contre la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

**Vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage.

### ► Pour en savoir plus

- « Victimation 2018 et perceptions de la sécurité – Résultats de l'enquête "Cadre de vie et sécurité 2019" », in *Rapport annuel 2019*, ONDRP, décembre 2019.
- Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019*, SSMSI, décembre 2019.

## ► 1. Victimes d'agression ou de vol en 2017 ou en 2018

en %

|                 | Vol avec ou sans violence |            | Menaces, injures ou insultes |             | Violences physiques ou sexuelles |            | <i>dont violences physiques ou sexuelles commises par un conjoint ou un ex-conjoint<sup>1</sup></i> |            |
|-----------------|---------------------------|------------|------------------------------|-------------|----------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                 | Femmes                    | Hommes     | Femmes                       | Hommes      | Femmes                           | Hommes     | Femmes                                                                                              | Hommes     |
| 18-29 ans       | 4,8                       | 9,4        | 24,6                         | 17,3        | 10,4                             | 7,9        |                                                                                                     |            |
| 30-39 ans       | 3,4                       | 5,2        | 20,0                         | 17,9        | 6,1                              | 5,9        | 1,9                                                                                                 | 1,4        |
| 40-49 ans       | 2,9                       | 3,2        | 16,0                         | 17,9        | 5,1                              | 3,7        | 1,5                                                                                                 | ns         |
| 50-59 ans       | 2,8                       | 2,3        | 16,9                         | 12,1        | 4,3                              | 3,7        |                                                                                                     |            |
| 60-75 ans       | 2,2                       | 1,9        | 8,2                          | 7,9         | 1,5                              | 1,5        | ns                                                                                                  | ns         |
| <b>Ensemble</b> | <b>3,1</b>                | <b>4,4</b> | <b>16,6</b>                  | <b>14,3</b> | <b>5,3</b>                       | <b>4,4</b> | <b>1,4</b>                                                                                          | <b>0,8</b> |

ns : non significatif.

<sup>1</sup> Pour être significatives, les données de cette colonne nécessitent de regrouper des classes d'âge.

**Lecture** : en 2019, 4,8 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de vol, avec ou sans violence, dans les deux années précédant l'enquête.

**Champ** : France métropolitaine, ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménage ordinaire.

**Source** : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2019.

## ► 2. Ménages victimes d'atteinte contre leur logement ou leur voiture en 2017 ou en 2018 selon la taille de l'unité urbaine

en %

|                                  | Cambriolage ou tentative de cambriolage | Vol dans le logement commis sans effraction | Actes de vandalisme contre le logement | Vol ou tentative de vol de la voiture | <i>dont vol</i> | Vol à la roulotte | Actes de vandalisme contre la voiture |
|----------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------------------|
|                                  |                                         |                                             |                                        |                                       |                 |                   |                                       |
| De 200 000 à 1 999 999 habitants | 4,6                                     | 1,4                                         | 4,6                                    | 1,5                                   | 0,4             | 7,4               | 9,8                                   |
| De 100 000 à 199 999 habitants   | 3,3                                     | 2,4                                         | 4,4                                    | 0,4                                   | 0,1             | 5,9               | 7,9                                   |
| De 20 000 à 99 999 habitants     | 3,3                                     | 1,7                                         | 3,5                                    | 1,5                                   | 0,3             | 4,0               | 7,9                                   |
| Moins de 20 000 habitants        | 2,3                                     | 1,4                                         | 2,5                                    | 1,3                                   | 0,3             | 2,8               | 4,9                                   |
| Commune hors unité urbaine       | 2,3                                     | 1,3                                         | 1,4                                    | 0,9                                   | 0,2             | 2,3               | 4,3                                   |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>3,3</b>                              | <b>1,4</b>                                  | <b>3,2</b>                             | <b>1,5</b>                            | <b>0,4</b>      | <b>4,6</b>        | <b>7,3</b>                            |

**Lecture** : en 2019, 3,3 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

**Champ** : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les actes de vandalisme contre le logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les actes de vandalisme contre les voitures.

**Source** : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2019.

## ► 3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes selon l'âge en 2019

en %

|                 | Se sent en insécurité à son domicile |            | Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village |            | Renonce à sortir seul(e) de son domicile pour des raisons de sécurité |            |
|-----------------|--------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------|------------|
|                 | Femmes                               | Hommes     | Femmes                                                      | Hommes     | Femmes                                                                | Hommes     |
| 14-29 ans       | 9,8                                  | 3,1        | 21,2                                                        | 7,9        | 21,9                                                                  | 4,8        |
| 30-44 ans       | 9,7                                  | 6,2        | 12,8                                                        | 10,9       | 13,1                                                                  | 3,8        |
| 45-59 ans       | 9,8                                  | 5,5        | 13,2                                                        | 8,4        | 14,5                                                                  | 3,1        |
| 60-74 ans       | 10,7                                 | 5,1        | 11,7                                                        | 6,7        | 17,6                                                                  | 3,8        |
| 75 ans ou plus  | 11,1                                 | 3,8        | 10,4                                                        | 5,2        | 21,2                                                                  | 6,8        |
| <b>Ensemble</b> | <b>10,1</b>                          | <b>4,9</b> | <b>14,1</b>                                                 | <b>8,2</b> | <b>17,2</b>                                                           | <b>4,1</b> |

**Note** : personnes ayant répondu « oui, souvent » ou « oui, de temps en temps » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ». Dans la littérature, une définition plus large intégrant la modalité « oui, rarement » est parfois adoptée (voir le rapport annuel de l'ONDRP).

**Lecture** : en 2019, 21,2 % des femmes âgées de 14 à 29 ans déclarent se sentir parfois ou souvent en insécurité dans leur quartier ou village.

**Champ** : France métropolitaine, personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

**Source** : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2019.



## 6.3 Justice

En 2019, 1,5 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils, hors protection des majeurs et des mineurs ► **figure 1**. Elles relèvent notamment du droit des contrats (24 %) et de la famille (23 %). Les nouvelles affaires familiales (351 000) restent stables en 2019, avec une hausse de 24 % des affaires liées à la protection dans le cadre familial (essentiellement dans le cadre de violences intrafamiliales), compensée par une baisse de 5 % des demandes de divorces (hors consentement mutuel, qui ne passent plus systématiquement devant le juge) et de 13 % de celles relatives au régime patrimonial. Les affaires liées au droit des contrats (357 600), en baisse de 1,1 %, portent principalement sur les baux d'habitation et professionnels, ainsi que les dettes non régularisées. Le contentieux des personnes (hors protection des mineurs et majeurs) augmente de 1,2 % en 2019 (147 900 affaires). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (283 700) augmente considérablement en 2019 (+ 65 %) en raison du transfert du contentieux social aux tribunaux de grande instance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (à périmètre identique, la hausse n'est que de 3 %). Les nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté (134 400) baissent de 2,5 %.

En 2019, les parquets traitent 4,2 millions d'affaires pénales, dont 2,8 millions ne sont pas poursuivables (non élucidées, charges insuffisantes, etc.). Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont impliquées comme autrices, dont 29 % se révèlent non poursuivables ► **figure 2**. Parmi les auteurs poursuivables, 36 % font l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, 5 % d'une composition pénale et 10 % d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, près de la moitié des personnes poursuivables, soit

703 500 personnes, sont poursuivies devant une juridiction.

En 2018, 549 400 condamnations sont prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe (hors tribunaux de police) ► **figure 3**. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations. Les atteintes aux biens en représentent 20 %, en baisse de 4,5 % en 2018. Les atteintes aux personnes (17 %) baissent un peu (- 1,3 %), les faits commis étant six fois sur dix des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 35 % ont moins de 25 ans (8 % sont mineurs) et 15 % sont de nationalité étrangère. En 2018, 14 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 22 % et 17 %).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'administration pénitentiaire dispose de 60 600 places de détention réparties dans 188 établissements. 62 700 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 103 détenus pour 100 places, contre 116 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ► **figure 4**. Cette baisse s'explique notamment par des sorties anticipées pour les condamnés en fin de peine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Par ailleurs, 12 300 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans), 22 % sont de nationalité étrangère et moins de 4 % sont des femmes. 13 % des condamnés exécutent une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois, contre plus de cinq ans pour 26 % d'entre eux. ●

### ► Définitions

L'**affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige, par opposition aux référés.

En matière délictuelle, une personne est en état de **récidive légale** lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé par la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

### ► Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2019*, SDSE, décembre 2020.
- *Chiffres Clés de la Justice 2020*, SDSE, octobre 2020.

## ► 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

|                                                     | Y compris protection des mineurs |                |                | Hors protection des mineurs <sup>1</sup> |                |                | Hors protection des majeurs et mineurs <sup>1</sup> |                |                |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                     | 2005                             | 2010           | 2015           | 2015                                     | 2016           | 2017           | 2017                                                | 2018           | 2019           |
| <b>Ensemble</b>                                     | <b>1 829</b>                     | <b>1 884,7</b> | <b>1 847,4</b> | <b>1 820,0</b>                           | <b>1 781,6</b> | <b>1 669,5</b> | <b>1 431,4</b>                                      | <b>1 403,6</b> | <b>1 498,8</b> |
| <i>dont : droit des personnes</i>                   | 195                              | 264,5          | 352,2          | 324,9                                    | 337,6          | 368,7          | 141,0                                               | 146,2          | 147,9          |
| <i>droit de la famille</i>                          | 465                              | 451,5          | 434,2          | 434,2                                    | 443,3          | 361,7          | 358,9                                               | 351,0          | 351,0          |
| <i>entreprises en difficulté</i>                    | 195                              | 184,8          | 162,6          | 162,6                                    | 153,0          | 142,5          | 142,5                                               | 137,9          | 134,4          |
| <i>droit des contrats</i>                           | 436                              | 461,7          | 402,7          | 402,7                                    | 385,6          | 366,5          | 366,5                                               | 361,5          | 357,6          |
| <i>droit du travail et de la protection sociale</i> | 277                              | 274,4          | 244,5          | 244,5                                    | 216,4          | 190,4          | 190,4                                               | 171,1          | 283,7          |

<sup>1</sup> Les données relatives à la protection des mineurs ne sont plus disponibles depuis 2016, celle des majeurs depuis 2018.

**Lecture** : en 2019, 1 498 800 affaires civiles ont été introduites au fond, dont 147 900 relatives au droit des personnes.

**Champ** : France (y compris Mayotte depuis 2011), juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

**Source** : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du répertoire général civil.

## ► 2. Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

|                                                  | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019p          |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Auteurs impliqués dans une affaire pénale</b> | <b>2 066,2</b> | <b>1 997,1</b> | <b>2 155,0</b> | <b>2 018,8</b> | <b>2 039,6</b> | <b>2 014,2</b> |
| <b>Dans les affaires non poursuivables</b>       | <b>600,9</b>   | <b>589,6</b>   | <b>662,4</b>   | <b>608,2</b>   | <b>596,5</b>   | <b>586,3</b>   |
| <i>CSS pour infraction non poursuivable</i>      | 499,8          | 492,3          | 557,3          | 499,7          | 488,7          | 477,4          |
| <i>CSS pour défaut d'élucidation</i>             | 101,1          | 97,4           | 105,1          | 108,4          | 107,8          | 108,9          |
| <b>Dans les affaires poursuivables</b>           | <b>1 465,3</b> | <b>1 407,5</b> | <b>1 492,6</b> | <b>1 410,6</b> | <b>1 443,1</b> | <b>1 427,9</b> |
| <i>CSS pour inopportunité des poursuites</i>     | 134,5          | 133,7          | 153,7          | 129,7          | 132,8          | 140,0          |
| <i>CSS après procédure alternative</i>           | 579,1          | 527,6          | 581,3          | 530,2          | 534,7          | 515,6          |
| <i>Composition pénale<sup>1</sup></i>            | 75,6           | 71,8           | 72,8           | 67,3           | 68,4           | 68,8           |
| <i>Poursuite</i>                                 | 676,0          | 674,2          | 684,8          | 683,4          | 707,2          | 703,5          |

p : résultat provisoire ; CSS : classement sans suite. <sup>1</sup> La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

**Lecture** : en 2019, 2 014 200 auteurs ont été impliqués dans une affaire pénale, dont 1 427 900 étaient poursuivables.

**Champ** : France.

**Source** : ministère de la Justice, SDSE, SID Cassiopée.

## ► 3. Justice pénale : condamnations selon la nature d'infraction

en milliers

|                                                  | Y compris tribunaux de police |              |              | Hors tribunaux de police <sup>1</sup> |              |              |              |
|--------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                  | 2005                          | 2010         | 2015         | 2015                                  | 2016         | 2017         | 2018p        |
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>617,1</b>                  | <b>609,3</b> | <b>573,7</b> | <b>545,5</b>                          | <b>556,3</b> | <b>554,6</b> | <b>549,4</b> |
| Atteinte aux personnes                           | 111,5                         | 110,3        | 100,8        | 95,1                                  | 95,3         | 96,8         | 95,5         |
| <i>dont : homicides volontaires</i>              | 0,5                           | 0,5          | 0,4          | 0,4                                   | 0,4          | 0,5          | 0,4          |
| <i>atteintes sexuelles</i>                       | 13,0                          | 10,2         | 8,9          | 8,9                                   | 8,8          | 9,1          | 9,1          |
| <i>coups et violences volontaires</i>            | 65,3                          | 72,3         | 64,7         | 59,2                                  | 59,2         | 59,5         | 59,2         |
| <i>homicides et blessures involontaires</i>      | 14,2                          | 9,6          | 8,1          | 8,0                                   | 7,8          | 8,4          | 8,1          |
| Atteinte aux biens                               | 152,7                         | 134,9        | 123,1        | 120,6                                 | 120,0        | 117,3        | 112,0        |
| Infraction économique et financière              | 26,3                          | 17,6         | 15,0         | 14,0                                  | 13,5         | 13,2         | 12,3         |
| <i>dont : chèques</i>                            | 8,3                           | 5,1          | 3,8          | 3,8                                   | 3,6          | 3,2          | 2,7          |
| <i>travail illégal</i>                           | 3,9                           | 3,6          | 2,5          | 2,5                                   | 2,4          | 2,4          | 2,1          |
| Circulation routière et transports               | 241,9                         | 251,1        | 228,1        | 211,1                                 | 217,6        | 215,6        | 218,6        |
| <i>dont : conduite en état alcoolique</i>        | 116,2                         | 118,5        | 97,2         | 97,2                                  | 94,1         | 92,8         | 90,7         |
| <i>conduite sans permis ou malgré suspension</i> | 42,6                          | 58,3         | 53,8         | 53,8                                  | 58,0         | 57,0         | 56,6         |
| Autres infractions                               | 84,7                          | 95,5         | 106,8        | 104,7                                 | 109,9        | 111,8        | 111,1        |
| <i>dont : stupéfiants</i>                        | 36,2                          | 48,6         | 63,1         | 63,1                                  | 66,2         | 67,3         | 66,7         |
| <b>Caractéristiques des condamnés (en %)</b>     |                               |              |              |                                       |              |              |              |
| Mineurs                                          | 8,9                           | 8,7          | 7,8          | 8,2                                   | 8,3          | 8,4          | 7,9          |
| Femmes                                           | 9,4                           | 9,5          | 10,1         | 10,2                                  | 10,3         | 10,2         | 10,2         |
| Étrangers                                        | 13,5                          | 12,7         | 13,7         | 13,6                                  | 13,7         | 14,3         | 15,0         |

p : résultat provisoire. <sup>1</sup> Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont plus disponibles depuis 2016.

**Lecture** : en 2018, 549 400 condamnations ont été prononcées, dont 95 500 pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

**Champ** : France.

**Source** : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique du casier judiciaire national.

## ► 4. Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1<sup>er</sup> janvier

|                        | 2005          | 2010          | 2015          | 2018          | 2019          | 2020          | 2021          |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Détenues               | 58 231        | 60 978        | 66 270        | 68 974        | 70 059        | 70 651        | 62 673        |
| Non détenues           | 966           | 5 111         | 11 021        | 10 811        | 11 191        | 12 209        | 12 348        |
| <b>Ensemble</b>        | <b>59 197</b> | <b>66 089</b> | <b>77 291</b> | <b>79 785</b> | <b>81 250</b> | <b>82 860</b> | <b>75 021</b> |
| Moins de 25 ans (en %) | 26,3          | 25,7          | 24,3          | 23,6          | 23,0          | 22,3          | 21,8          |
| Femmes (en %)          | 3,8           | 3,4           | 3,4           | 3,7           | 3,8           | 3,8           | 3,6           |
| Étrangers (en %)       | 21,5          | 17,8          | 19,0          | 20,6          | 21,2          | 21,0          | 22,0          |

**Lecture** : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 75 021 personnes sont écrouées, dont 62 673 sont détenues.

**Champ** : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011.

**Source** : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

## 6.4 Vie citoyenne

Au 24 mai 2021, 47,9 millions d'électeurs sont inscrits sur les listes électorales hors Nouvelle-Calédonie : 46,2 millions sont des électeurs français inscrits sur une **liste communale principale** (44,5 millions en métropole, 1,5 million dans les DOM et 241 000 dans les collectivités d'outre-mer hors Nouvelle-Calédonie), 1,4 million sont inscrits sur une **liste consulaire** à l'étranger et 327 000 sont des ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne inscrits sur les **listes complémentaires**, municipales ou européennes, des communes ► **figure 1**.

En métropole et dans les DOM, 94 % des Français en âge de voter sont inscrits sur les listes électorales ► **figure 2**. Grâce à la procédure d'inscription d'office, 99 % des moins de 30 ans sont inscrits, contre 91 % des 30-44 ans. En effet, tous les électeurs ne se réinscrivent pas après un déménagement, alors qu'ils peuvent être radiés par la mairie de leur ancienne commune de résidence. Le taux d'inscription remonte ensuite avec l'âge, avant de décroître après 75 ans. Les taux d'inscription des femmes et des hommes sont globalement proches.

Les Français résidant hors de France peuvent s'inscrire sur l'une des 208 listes consulaires. Quatre d'entre elles comptent plus de 50 000 électeurs : le poste consulaire de Genève gère la liste la plus importante (118 500 électeurs), suivi par ceux de Londres, Bruxelles et Montréal. À l'opposé, les listes d'Ekaterinbourg (Russie), Bandar Seri Begawan (Brunei) et Chisinau (Moldavie) comptent moins de 55 électeurs.

Depuis le 14 février 2020, fin des inscriptions pour les élections municipales, le nombre d'inscrits a augmenté de 283 000 personnes

► **figure 3**. Cette progression est deux fois plus faible qu'entre les élections européennes et municipales. Les listes principales gagnent 212 000 électeurs et les listes consulaires 74 000. À l'inverse, les listes complémentaires perdent 3 100 électeurs.

Cette évolution est en partie due à la démographie : 1,0 million de jeunes, nés en 2002 et début 2003, ont été inscrits d'office au cours de cette période, alors que 717 000 décès ont entraîné des radiations. À cela s'ajoutent environ 72 000 inscriptions d'office liées à l'acquisition de la nationalité française.

Par ailleurs, un million d'électeurs ont engagé une démarche d'inscription, dont un peu plus d'un tiers en ligne. Dans 836 000 cas, il s'agit d'un déménagement ayant entraîné une radiation dans la commune de départ. Les communes ont également opéré 266 000 radiations pour perte d'attache communale.

327 000 électeurs ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne sont inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires des communes. La majorité d'entre eux sont inscrits sur les deux listes complémentaires, 64 000 ne sont inscrits que sur la liste complémentaire municipale, et seulement 10 500 sur la liste complémentaire des élections européennes uniquement.

Avec 110 800 inscrits, les Portugais sont les plus nombreux sur les listes complémentaires ► **figure 4**, suivis par les Italiens (53 800), les Belges (47 300), les Espagnols (33 500) et les Allemands (33 500). Parmi les autres nationalités, seuls les Néerlandais dépassent 10 000 inscrits en France, et à l'opposé on ne dénombre que 67 électeurs maltais. ●

### ► Définitions

Les **listes électorales principales** recensent les électeurs français admis à participer aux scrutins.

Les **listes électorales complémentaires** recensent les électeurs ressortissant d'un autre État-membre de l'Union européenne qui ont demandé à voter en France pour les élections municipales (liste complémentaire municipale) ou pour l'élection des représentants français au Parlement européen (liste complémentaire européenne).

Les **listes consulaires** recensent les électeurs français résidant hors de France et qui sont admis à participer aux élections présidentielles, législatives et européennes, aux référendums, etc.

### ► Pour en savoir plus

« 47,9 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales françaises en mai 2021 », *Insee Focus* n° 241, juin 2021.

## ► 1. Nombre d'électeurs inscrits au 24 mai 2021

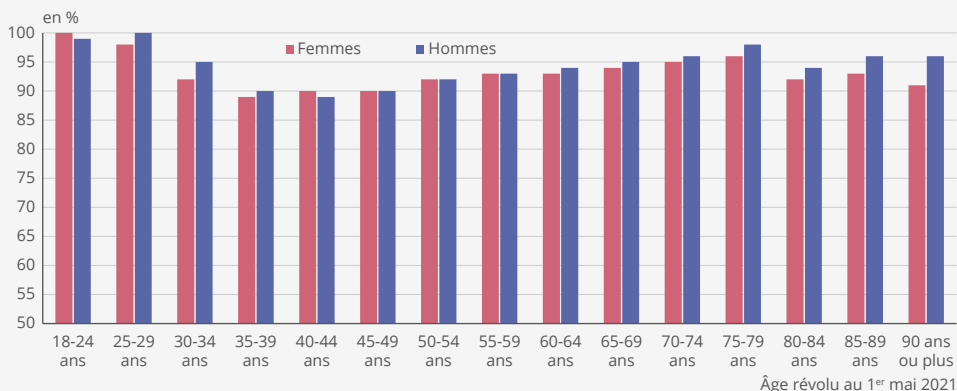
|                 | Sur liste communale principale | Sur liste communale complémentaire | Sur liste consulaire | Ensemble          |
|-----------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------|-------------------|
| Femmes          | 24 195 255                     | 159 618                            | 696 854              | <b>25 051 727</b> |
| Hommes          | 22 043 033                     | 167 222                            | 685 573              | <b>22 895 828</b> |
| <b>Ensemble</b> | <b>46 238 288</b>              | <b>326 840</b>                     | <b>1 382 427</b>     | <b>47 947 555</b> |

**Lecture :** au 24 mai 2021, 46,2 millions d'électeurs français sont inscrits sur les listes électorales communales principales.

**Champ :** France hors Nouvelle-Calédonie.

**Source :** Insee, Répertoire électoral unique, données au 24 mai 2021.

## ► 2. Taux d'inscription au 24 mai 2021 selon l'âge et le sexe



**Note :** l'âge est exprimé en âge révolu au 1<sup>er</sup> mai 2021. Pour des raisons de comparabilité, les électeurs n'ayant pas 18 ans au 1<sup>er</sup> mai ont été exclus.

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> mai 2021, 89 % des femmes de 35-39 ans sont inscrites sur les listes électorales principales.

**Champ :** France métropolitaine et DOM, population âgée de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Source :** Insee, estimations de population (données provisoires et arrêtées à fin mai 2021), Répertoire électoral unique – électeurs inscrits sur les listes principales communales au 24 mai 2021.

## ► 3. Inscriptions et radiations depuis le 14 février 2020

|                                                        |                    |
|--------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Nombre d'électeurs au 14 février 2020</b>           | <b>47 664 895</b>  |
| <b>Électeurs inscrits ou réinscrits</b>                | <b>+ 2 118 755</b> |
| dont : électeurs atteignant l'âge électoral            | + 1 030 248        |
| Inscriptions volontaires                               | + 1 009 574        |
| dont : inscription en ligne                            | + 352 837          |
| électeurs ayant acquis la nationalité française        | + 71 803           |
| <b>Électeurs radiés des listes</b>                     | <b>- 1 836 095</b> |
| dont : électeurs décédés                               | - 717 278          |
| électeurs radiés à l'initiative des communes           | - 266 131          |
| électeurs radiés à la suite d'une nouvelle inscription | - 836 309          |
| <b>Évolution</b>                                       | <b>+ 282 660</b>   |
| <b>Nombre d'électeurs au 24 mai 2021</b>               | <b>47 947 555</b>  |

**Lecture :** au 24 mai 2021, parmi les 2 118 755 électeurs nouvellement inscrits ou réinscrits en France, 1 009 574 sont des inscriptions volontaires.

**Champ :** France hors Nouvelle-Calédonie.

**Source :** Insee, Répertoire électoral unique, données au 24 mai 2021.

## ► 4. Nombre d'électeurs européens présents sur les listes complémentaires des communes françaises par nationalité

|                     | Nombre d'électeurs |
|---------------------|--------------------|
| Portugaise          | 110 843            |
| Italienne           | 53 761             |
| Belge               | 47 335             |
| Espagnole           | 33 526             |
| Allemande           | 33 455             |
| Néerlandaise        | 17 675             |
| Roumaine            | 6 212              |
| Irlandaise          | 4 441              |
| Polonaise           | 4 499              |
| Autres nationalités | 15 093             |
| <b>Ensemble</b>     | <b>326 840</b>     |

**Lecture :** au 24 mai 2021, 110 843 Portugais sont inscrits sur au moins l'une des deux listes complémentaires des communes.

**Champ :** France hors Nouvelle-Calédonie.

**Source :** Insee, Répertoire électoral unique, données au 24 mai 2021.

## 6.5 Relations sociales

En 2020, les personnes de 16 ans ou plus évaluent en moyenne leur niveau de confiance envers les inconnus à 4,5 sur une échelle de 0 à 10 ► **figure 1**. 33 % d'entre elles attribuent une note supérieure ou égale à 6, 31 % une note inférieure ou égale à 3 et 10 % la note 0. Les personnes manifestent davantage de confiance quand elles sont interrogées sur les gens en général plutôt que sur les inconnus. En effet, en 2018, sur une question plus large, le niveau moyen de confiance envers les gens atteignait 5,9 en moyenne. L'absence totale de confiance (note 0) était beaucoup moins fréquente (3 % seulement) et près de 60 % de la population choisissait une note de 6 ou plus pour quantifier son niveau de confiance envers les gens.

En 2020, les plus jeunes sont les plus méfiants. Le niveau moyen de confiance des 16-29 ans envers les inconnus est de 4,3, alors qu'il monte à 4,7 pour les 60-69 ans. L'âge n'est pas le critère le plus déterminant. Le degré de confiance envers les inconnus croît avec le niveau de diplôme, comme avec l'état de santé déclaré ► **figure 2**. De même, plus les personnes rencontrent de difficultés matérielles, et moins elles tendent à faire confiance aux inconnus. La population ne rencontrant aucune difficulté matérielle attribue une note moyenne de 4,9 au sentiment de confiance envers les inconnus, contre 3,3 pour la population en situation de privation matérielle et sociale (c'est-à-dire rencontrant au moins cinq difficultés). Le niveau de confiance

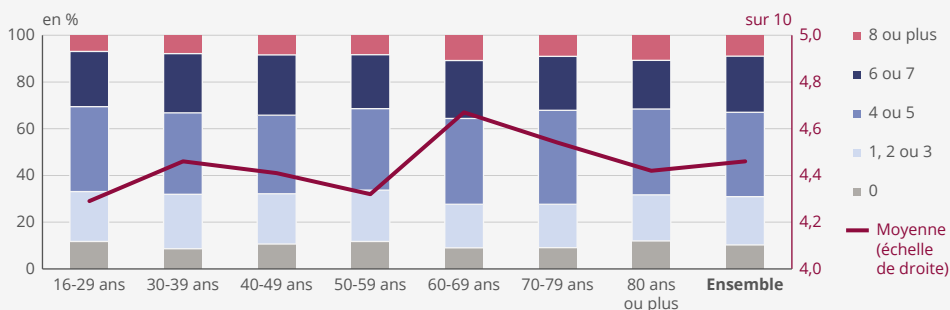
envers les inconnus est nettement supérieur à Paris intra-muros (5,3 en moyenne) que partout ailleurs en France métropolitaine. L'écart est net, que ce soit avec le **pôle** autour de Paris (4,6), ou avec les autres **aires d'attraction des villes** de plus de 700 000 habitants (4,6 également). Le niveau de confiance est identique dans les communes hors attraction des villes (4,6), mais il est plus faible dans les aires de moins de 700 000 habitants. La composition sociale spécifique de la population parisienne, en moyenne plus aisée et plus diplômée, explique en partie ce différentiel. Toutefois, une analyse toutes choses égales par ailleurs (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, statut vis-à-vis de l'emploi, type de ménage, état de santé, propriétaire ou non, nombre de difficultés matérielles) confirme que le degré de confiance envers les inconnus est supérieur, de 0,2 point, à Paris par rapport aux communes situées dans des aires de petite à très grande taille. Il est supérieur de 0,3 point par rapport au reste du pôle parisien et de 0,6 point par rapport à la **couronne**. Seul l'écart avec les communes isolées situées hors attraction des villes n'est pas significatif.

Enfin, le degré de confiance envers les inconnus n'est pas indépendant de la satisfaction générale dans la vie, dont les déterminants socio-démographiques sont très proches. Satisfaction élevée et sentiment de confiance supérieur à la moyenne vont de pair. ●

### ► Définitions

**Pôle, aire d'attraction des villes, couronne** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Sentiment de confiance envers les inconnus selon l'âge en 2020

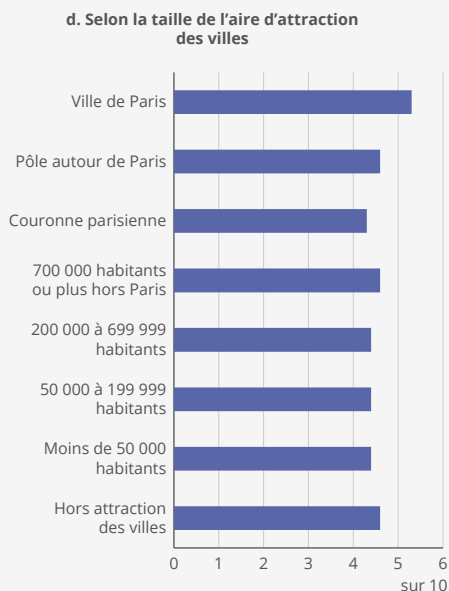
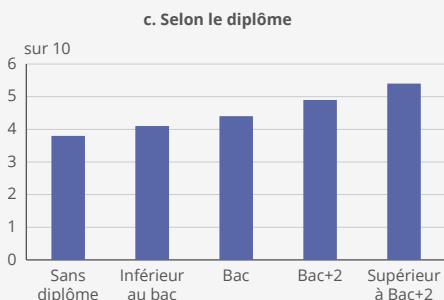
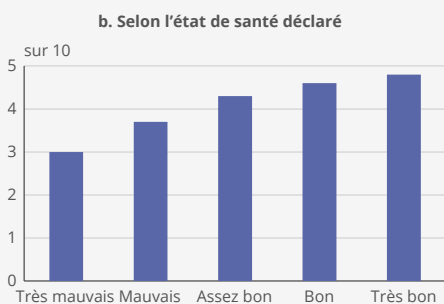
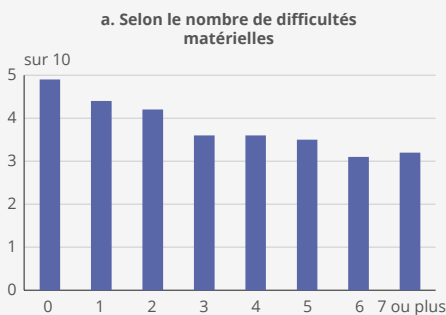


**Lecture :** entre 16 et 29 ans, le niveau de confiance envers les inconnus atteint 4,3 sur 10 en moyenne. 12 % des personnes de cet âge attribuent la note de 0.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2020.

## ► 2. Sentiment de confiance envers les inconnus en 2020



**Lecture :** le niveau de confiance envers les inconnus atteint 4,9 en moyenne pour les personnes ne déclarant aucune difficulté matérielle.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

**Source :** Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2020.

## 6.6 Pratiques culturelles et sportives

En 2018, 62 % des personnes de 16 ans ou plus sont allées au moins une fois dans l'année au cinéma ► **figure 1**. Cette pratique culturelle est plus fréquente parmi les jeunes : les 16-24 ans sont proportionnellement deux fois plus nombreux à aller au cinéma au moins une fois dans l'année que les 60 ans ou plus (83 % contre 42 %). L'écart augmente avec l'intensité de la pratique, puisque 59 % des 16-24 ans sont allés au moins quatre fois au cinéma dans l'année, contre 24 % des 60 ans ou plus. Les femmes se rendent également un peu plus souvent que les hommes au cinéma (64 % contre 60 %).

Le spectacle vivant est une activité davantage partagée par les différentes générations, qui décline toutefois pour les plus âgées. En dessous de 60 ans, entre 52 % et 54 % des personnes assistent à au moins un spectacle vivant dans l'année, contre 38 % des 60 ans ou plus. Cela reste vrai pour les pratiques fréquentes (au moins quatre fois dans l'année), même si l'écart est moins marqué. Là aussi, les femmes assistent davantage à des spectacles vivants que les hommes (51 % contre 46 %).

En 2018, 43 % des 16 ans ou plus ont visité un musée, une exposition ou un **monument historique** au moins une fois dans l'année. La pratique est indifférenciée selon le sexe et décline après 60 ans, mais reste relativement fréquente : 37 % des 60 ans ou plus ont visité un musée, une exposition ou un monument historique dans l'année, contre 46 % des moins de 60 ans.

La lecture (hors bandes dessinées) est plus fréquente chez les 40-59 ans : 65 % d'entre eux ont lu au moins un livre dans l'année en 2018, contre 58 % des 16-24 ans et 62 % des 60 ans ou plus. En revanche, les seniors comptent davantage de lecteurs réguliers : 40 % des 60 ans

ou plus ont lu au moins six livres dans l'année, contre 36 % des 40-59 ans et 29 % des 16-24 ans. Les lectrices sont beaucoup plus nombreuses en proportion que les lecteurs : 71 % des femmes ont lu au moins un livre dans l'année et 43 % au moins six, contre respectivement 53 % et 27 % des hommes.

En 2019, 93 % des 16-24 ans et 90 % des 25-39 ans utilisent quotidiennement Internet. C'est le cas de 78 % des personnes de 40 à 59 ans, mais seulement 43 % de celles de 60 ans ou plus.

En 2020, 87 % des 16 ans ou plus ont pratiqué une activité physique ou sportive au moins une fois au cours des douze derniers mois (hors confinement lié à la crise sanitaire) : 5 % uniquement pendant les vacances, 19 % moins d'une fois par semaine, 16 % une fois par semaine et 47 % de manière plus intensive, plus d'une fois par semaine. Quel que soit l'âge, les femmes déclarent moins souvent une pratique intensive ► **figure 2**. Avant 40 ans, les écarts sont particulièrement creusés : 48 % des femmes de 16 à 24 ans et 42 % de celles de 25 à 39 ans ont une activité physique ou sportive plus d'une fois par semaine, contre respectivement 60 % et 52 % des hommes. Ces différences se réduisent parmi les 40-49 ans (43 % des femmes contre 45 % des hommes) pour augmenter à nouveau à partir de 50 ans (44 % des femmes de 50 à 64 ans contre 49 % des hommes) et se stabiliser ensuite (43 % de femmes âgées de 65 ans ou plus contre 47 % des hommes). À partir de 65 ans, la pratique physique ou sportive recule fortement, notamment pour les femmes : 31 % des femmes et 21 % des hommes de cette classe d'âge n'ont pratiqué aucune activité physique ou sportive dans l'année (hormis à des fins utilitaires, telles que se déplacer), soit deux fois plus que l'ensemble. ●

### ► Définition

Un **monument historique** peut être un château, un monument religieux, un quartier historique, etc.

### ► Pour en savoir plus

- « La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement », *INJEP Analyses & Synthèses* n° 45, février 2021.
- Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Deps-Doc, ministère de la Culture, coll. « Culture Études », 2020-2, juillet 2020.
- « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *Insee Première* n° 1675, novembre 2017.

## ► 1. Utilisation d'Internet et pratiques culturelles selon le sexe et l'âge en 2018-2019

en %

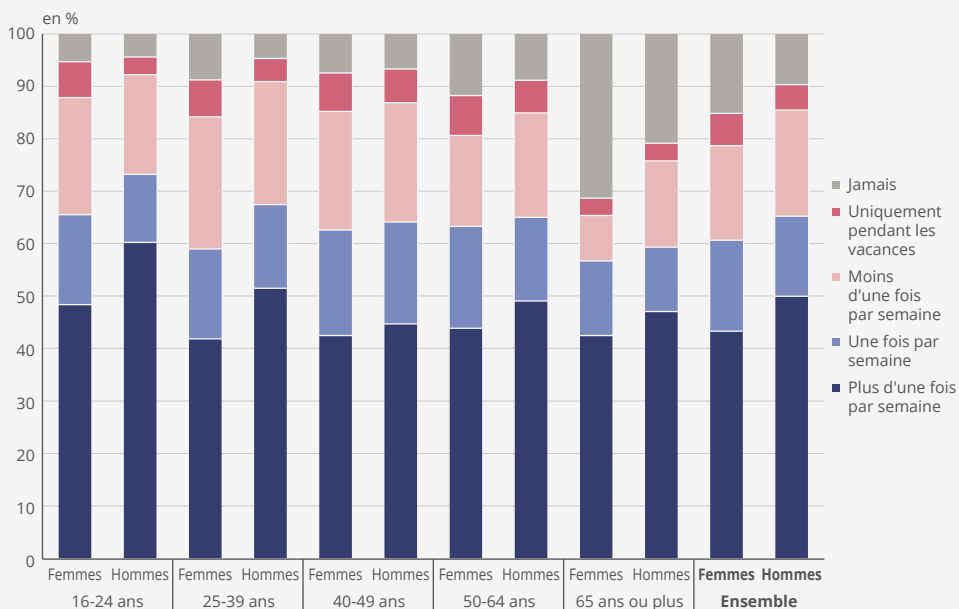
|                                                                                   | Femmes | Hommes | 16-24 ans | 25-39 ans | 40-59 ans | 60 ans ou plus | Ensemble  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|
| <b>Part des personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois</b> |        |        |           |           |           |                |           |
| Tous les jours ou presque                                                         | 70     | 73     | 93        | 90        | 78        | 43             | <b>71</b> |
| Au moins une fois par semaine                                                     | 9      | 9      | 3         | 6         | 11        | 12             | <b>9</b>  |
| Moins d'une fois par semaine                                                      | 8      | 7      | 4         | 3         | 7         | 12             | <b>7</b>  |
| Jamais                                                                            | 13     | 11     | 1         | 1         | 4         | 33             | <b>12</b> |
| <b>Part des personnes ayant au moins une fois dans l'année...</b>                 |        |        |           |           |           |                |           |
| été au cinéma                                                                     | 64     | 60     | 83        | 74        | 65        | 42             | <b>62</b> |
| <i>dont au moins quatre fois</i>                                                  | 40     | 38     | 59        | 46        | 40        | 24             | <b>39</b> |
| assisté à un spectacle vivant (concert, théâtre, etc.)                            | 51     | 46     | 52        | 54        | 54        | 38             | <b>49</b> |
| <i>dont au moins quatre fois</i>                                                  | 19     | 18     | 21        | 19        | 21        | 16             | <b>19</b> |
| visité un musée, une exposition ou un monument historique                         | 43     | 43     | 45        | 46        | 47        | 37             | <b>43</b> |
| <b>Part des personnes ayant lu un livre (hors bande dessinée) dans l'année</b>    |        |        |           |           |           |                |           |
| Au moins un livre                                                                 | 71     | 53     | 58        | 60        | 65        | 62             | <b>62</b> |
| <i>dont au moins six livres</i>                                                   | 43     | 27     | 29        | 30        | 36        | 40             | <b>35</b> |

**Lecture :** en 2019, 93 % des 16-24 ans ont utilisé Internet tous les jours ou presque sur les trois mois précédant l'enquête.

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en ménage ordinaire.

**Sources :** Insee, enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) 2019 ; Deps-Doc, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

## ► 2. Fréquence des activités physiques et sportives au cours des douze derniers mois selon le sexe et l'âge en 2020<sup>1</sup>



**1** Les personnes ont été enquêtées de janvier à juillet 2020. Pour celles enquêtées pendant et après le confinement du printemps 2020, il a été demandé d'estimer leur pratique « en dehors de la situation exceptionnelle de confinement que nous vivons/venons de vivre ».

**Notes :** les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme ayant eu des loisirs sportifs. La fréquence des pratiques intègre en revanche l'ensemble des pratiques, utilitaires ou de loisir sportif.

**Lecture :** en 2020, 95 % des femmes de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois (hors périodes de confinement liées à la crise sanitaire), dont 7 % uniquement pendant les vacances.

**Champ :** France, personnes âgées de 16 ans ou plus.

**Source :** MENJS-Injep, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.



## 6.7 Satisfaction dans la vie et ses différents domaines

En 2020, les personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine attribuent en moyenne une note de **satisfaction** de 7,2 à la vie qu'elles mènent actuellement sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») ► **figure 1**. Celle-ci s'établissait à 7,3 en 2019. La crise sanitaire n'a eu qu'un effet modeste sur ce résultat, car 79 % des personnes interrogées en 2020 l'ont été avant la mise en place du premier confinement le 17 mars 2020.

La satisfaction relative au logement et au cadre de vie s'établit en moyenne à 7,7 en 2020, comme en 2019. La note est identique en moyenne pour le logement d'un côté et le cadre de vie de l'autre. Néanmoins, la moitié de la population donne des notes différentes à l'une et l'autre de ces dimensions.

La satisfaction relative au travail des personnes en emploi diminue nettement, passant de 7,3 en 2018 et 2019 à 7,0 en 2020. Il est difficile d'attribuer une cause à cette diminution. Le mécontentement social qui s'est exprimé lors de la crise des Gilets jaunes entre la fin 2018 et la fin 2019, puis en opposition à la réforme des retraites à l'hiver 2019-2020, a pu jouer un rôle.

La satisfaction générale dans la vie est maximale chez les jeunes de 16 à 25 ans (7,8), décroît jusqu'à 7,0 entre 45 et 59 ans, puis rebondit légèrement à 7,3 entre 65 et 69 ans avant de diminuer encore avec le grand âge ► **figure 2**. De même, le niveau de satisfaction décroît fortement en cas de dégradation de l'état de santé. Il dépend également fortement des conditions de vie matérielles et sociales du ménage. Les personnes sans aucune difficulté matérielle attribuent une note de 7,7 à la vie

qu'elles mènent actuellement, tandis qu'une première difficulté diminue la note de 0,5 point et que les personnes en situation de privation matérielle et sociale (cinq difficultés ou plus) ont un niveau de satisfaction moyen de seulement 5,5.

La satisfaction dans la vie est la plus faible dans les **pôles** des aires de 50 000 à 200 000 habitants (7,0 en moyenne) et culmine à 7,4 dans les couronnes des aires de moins de 50 000 habitants. Elle varie donc peu selon la taille de l'**aire d'attraction des villes** et la situation au sein des aires. De plus, les faibles écarts s'expliquent surtout par la composition sociale de la population qui y réside. À caractéristiques de population comparables (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, situation vis-à-vis du marché du travail, type de ménage, état de santé déclaré, nombre de difficultés matérielles, propriétaire ou non, type et surface du logement), les niveaux de satisfaction selon les territoires ne sont pas significativement différents, hormis dans les communes de la **couronne** parisienne où la satisfaction déclarée est significativement inférieure.

Pour un territoire donné, les niveaux de satisfaction relatifs au logement et au cadre de vie sont sensiblement équivalents, à l'exception de la ville de Paris où la satisfaction liée au cadre de vie est nettement supérieure (7,6 contre 7,2 pour le logement) et de sa couronne, où c'est l'inverse (7,7 contre 7,9) ► **figure 3**. Les niveaux de satisfaction dans les deux domaines sont supérieurs pour les personnes résidant dans les couronnes des aires d'attraction des villes par rapport à celles des pôles de ces mêmes aires. ●

### ► Définitions

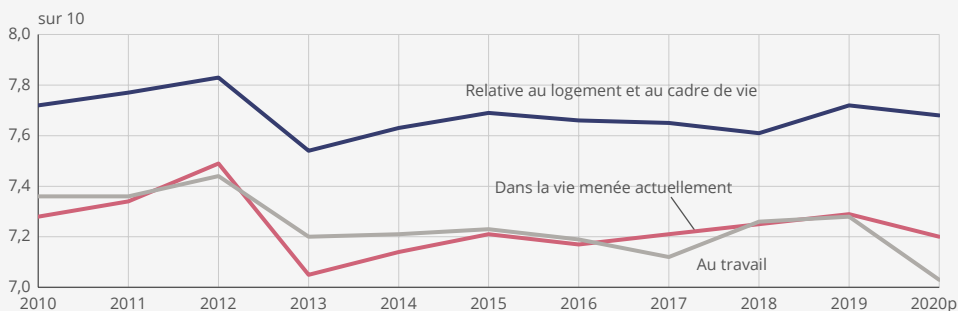
La **satisfaction**, évaluée sur une échelle de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait »), permet de mesurer le bien-être subjectif des personnes. Leur qualité de vie est mesurée dans quatre domaines : la vie menée actuellement, le logement, le travail et le cadre de vie (qui est désormais interrogé en propre et non plus lié au logement). La dimension des loisirs et celle des relations sociales ne sont plus abordées en 2020.

**Pôle, aire d'attraction des villes, couronne :** voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Le niveau de satisfaction dans la vie dépend peu du type de territoire de résidence », *Insee Focus* n° 139, janvier 2019.
- « Satisfaction et qualité de vie », *Économie et Statistique* n° 469-470, Insee, juillet 2014.

### ► 1. Satisfaction moyenne dans différents domaines de la vie depuis 2010



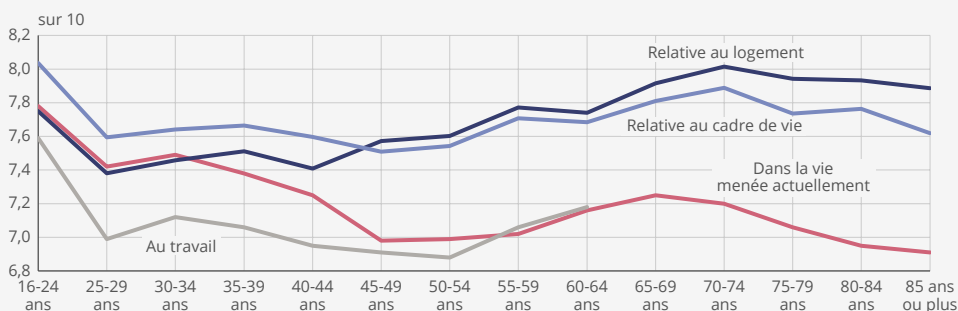
p : données provisoires.

**Lecture** : en 2020, les personnes de 16 ans ou plus évaluent à 7,2 sur 10 leur satisfaction dans la vie menée actuellement.

**Champ** : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

**Source** : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2010-2020.

### ► 2. Satisfaction moyenne dans différents domaines de la vie selon l'âge en 2020



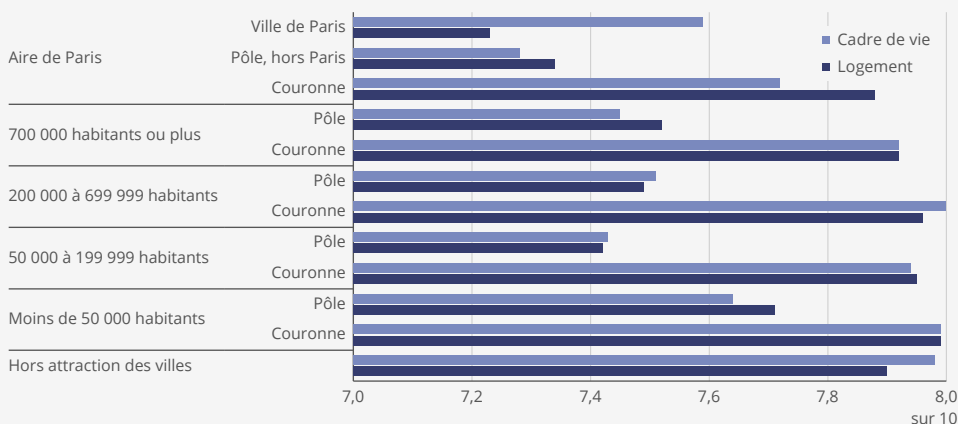
**Note** : données provisoires.

**Lecture** : en 2020, les personnes âgées de 16 à 24 ans évaluent à 7,8 sur 10 leur satisfaction dans la vie menée actuellement.

**Champ** : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

**Source** : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2020.

### ► 3. Satisfaction relative au logement et au cadre de vie selon la taille de l'aire d'attraction des villes et la catégorie de commune en 2020



**Lecture** : les personnes de 16 ans ou plus habitant la ville de Paris évaluent en moyenne à 7,6 sur 10 leur satisfaction concernant leur cadre de vie.

**Champ** : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

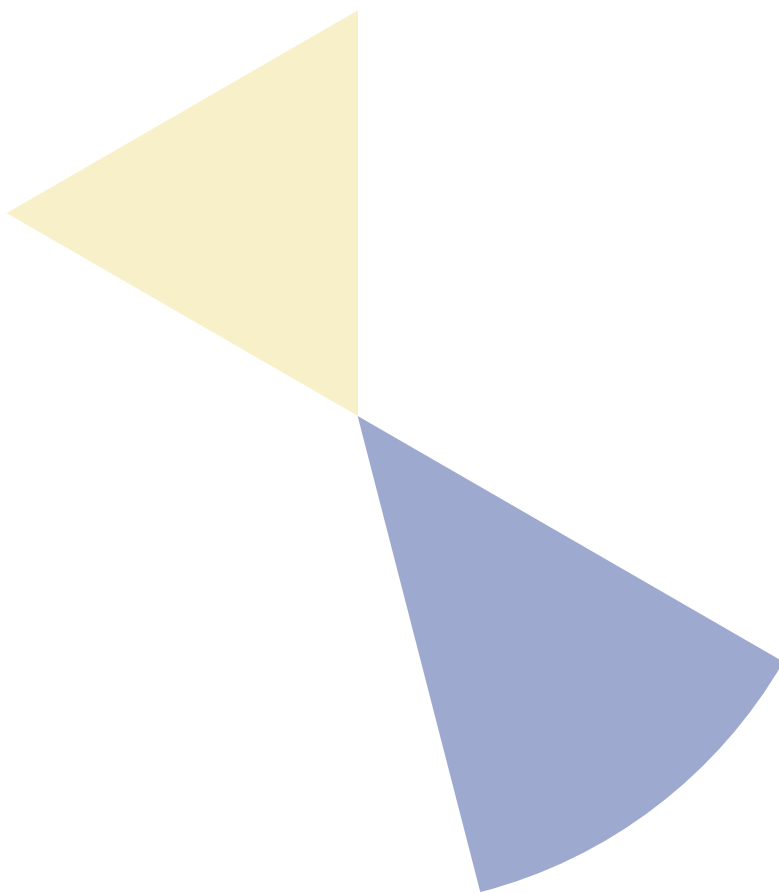
**Source** : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2020.



# Fiches

---

Contexte macroéconomique et dépenses sociales



## 7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2020, le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) continue à progresser (+ 1,0 % en valeur), malgré un recul inédit du produit intérieur brut (- 5,5 % en valeur) engendré par la crise de la Covid-19 ► **figure 1**. Néanmoins, il ralentit par rapport aux années précédentes (+ 3,4 % en 2019 et + 3,1 % en 2018). Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation finale des ménages continue également à progresser (+ 0,6 % en 2020 après + 0,8 % en 2019 et + 1,7 % en 2018), mais moins rapidement que le RDB. Le **pouvoir d'achat du RDB** augmente donc légèrement, de 0,4 % en 2020.

Si le RDB s'accroît, ses différentes composantes évoluent de façon très contrastée. Sous l'effet de la crise, les revenus d'activité diminuent fortement. Les salaires et traitements bruts baissent de 4,1 % ► **figure 2**. Les revenus mixtes des entrepreneurs individuels diminuent de manière moins marquée (- 0,5 %), notamment grâce au fonds de solidarité mis en place pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire : avant impôts et subventions, la baisse est de 8,0 %. Les revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs et **loyers imputés**) se réduisent de 3,0 %, en raison principalement de la diminution des dividendes distribués par les entreprises.

La diminution de ces revenus est cependant compensée par l'accroissement des prestations sociales versées en espèces (+ 9,5 %). Les dispositifs destinés à faire face au contexte de la crise sanitaire, notamment l'indemnisation de l'activité partielle, la hausse des prestations versées au titre du chômage et des arrêts maladie et les aides exceptionnelles de solidarité

dédiées aux ménages les plus précaires, ont joué le rôle d'amortisseur. La poursuite de la progression des pensions de retraite contribue aussi à la hausse des prestations sociales.

Les impôts courants prélevés sur les revenus et le patrimoine des ménages (impôts sur le revenu, CSG, etc.) ont diminué de 3,6 % en raison à la fois de la baisse de l'activité économique, et de l'allègement de la taxe d'habitation et du barème de l'impôt sur le revenu.

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du pouvoir d'achat du RDB à celle des **unités de consommation** (UC). En 2020, le pouvoir d'achat du RDB par UC est stable, alors qu'il augmentait les années précédentes (+ 2,0 % en 2019) ► **figure 3**. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en retirant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Après avoir progressé au même rythme que le pouvoir d'achat du RDB par UC entre 1960 et 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC augmente plus modérément depuis (+ 0,9 % en moyenne annuelle, contre + 1,0 % pour le pouvoir d'achat du RDB par UC, avec des écarts plus marqués jusqu'à la fin des années 1990). Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable par UC progresse légèrement plus rapidement que celui du RDB par UC. ●

### ► Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) comprend les revenus d'activité (rémunérations des salariés et revenu mixte des non-salariés) et les revenus du patrimoine, augmentés des prestations sociales hors transferts en nature et diminués des impôts et cotisations sociales. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Le **revenu arbitrable** est la différence entre le revenu disponible brut et les dépenses pré-engagées.

**Loyers imputés, unités de consommation, dépenses pré-engagées** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2020 », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

## ► 1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

|                                                                                        | 2016             | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Revenu disponible brut (en milliards d'euros)</b>                                   | <b>a 1 353,5</b> | <b>1 388,1</b> | <b>1 430,8</b> | <b>1 479,6</b> | <b>1 494,7</b> |
| Dépenses de consommation pré-engagées                                                  | b 397,7          | 404,9          | 415,8          | 426,6          | 424,9          |
| Revenu arbitrage                                                                       | a - b 955,8      | 983,2          | 1 015,1        | 1 053,0        | 1 069,8        |
| <b>Évolutions (en %)</b>                                                               |                  |                |                |                |                |
| <b>Revenu disponible brut</b>                                                          | <b>1,8</b>       | <b>2,6</b>     | <b>3,1</b>     | <b>3,4</b>     | <b>1,0</b>     |
| Revenu arbitrage                                                                       | 2,1              | 2,9            | 3,2            | 3,7            | 1,6            |
| Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages                        | 0,2              | 0,8            | 1,7            | 0,8            | 0,6            |
| Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que pré-engagée  | 0,2              | 0,9            | 2,0            | 0,9            | 0,8            |
| <b>Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages<sup>1</sup></b>               | <b>1,6</b>       | <b>1,7</b>     | <b>1,4</b>     | <b>2,6</b>     | <b>0,4</b>     |
| Pouvoir d'achat arbitrage des ménages <sup>2</sup>                                     | 1,9              | 1,9            | 1,2            | 2,8            | 0,7            |
| Nombre d'unités de consommation                                                        | 0,5              | 0,6            | 0,6            | 0,5            | 0,4            |
| <b>Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation<sup>1</sup></b> | <b>1,0</b>       | <b>1,2</b>     | <b>0,8</b>     | <b>2,0</b>     | <b>0,0</b>     |
| Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation <sup>2</sup>                       | 1,4              | 1,3            | 0,7            | 2,3            | 0,3            |

1 L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2 L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

**Lecture :** en 2020, le revenu arbitrage des ménages progresse de 1,6 % en valeur par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

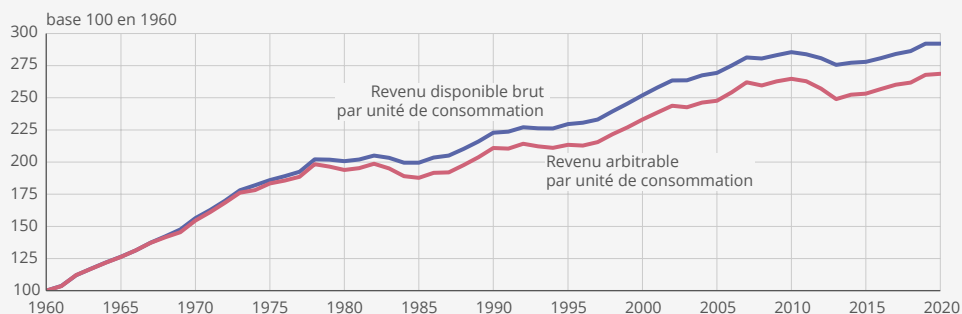
|                                                                                 |                      | En 2020                        |                                            | Évolution en valeur (en %) |             |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|-------------|
|                                                                                 |                      | Montant (en milliards d'euros) | Part dans le revenu disponible brut (en %) | 2019                       | 2020        |
| Rémunération des salariés <sup>1</sup>                                          | 1                    | 1 214,9                        | 81,3                                       | 1,0                        | -3,9        |
| <i>dont salaires et traitements bruts</i>                                       |                      | 909,2                          | 60,8                                       | 3,2                        | -4,1        |
| Revenu mixte                                                                    | 2                    | 127,7                          | 8,5                                        | 2,5                        | -0,5        |
| <i>dont entrepreneurs individuels</i>                                           |                      | 121,2                          | 8,1                                        | 2,3                        | -0,5        |
| <i>dont entrepreneurs individuels hors impôts et subventions d'exploitation</i> |                      | 110,5                          | 7,4                                        | 2,4                        | -8,0        |
| Revenu du patrimoine                                                            | 3                    | 270,2                          | 18,1                                       | 1,4                        | -3,0        |
| <b>Revenu primaire</b>                                                          | <b>4=1+2+3</b>       | <b>1 612,8</b>                 | <b>107,9</b>                               | <b>1,2</b>                 | <b>-3,5</b> |
| Impôts sur le revenu et le patrimoine                                           | 5                    | -240,1                         | -16,1                                      | 0,2                        | -3,6        |
| Cotisations sociales salariés et non-salariés versées                           | 6                    | -143,6                         | -9,6                                       | 1,0                        | -2,5        |
| <i>dont cotisations sociales à la charge des salariés</i>                       |                      | -114,0                         | -7,6                                       | -0,3                       | -2,3        |
| Cotisations sociales employeurs versées                                         | 7                    | -305,7                         | -20,5                                      | -5,0                       | -3,5        |
| Prestations sociales reçues en espèces                                          | 8                    | 569,4                          | 38,1                                       | 2,9                        | 9,5         |
| Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)                       | 9                    | 2,0                            | 0,1                                        | -12,5                      | 34,2        |
| <b>Revenu disponible brut (RDB)</b>                                             | <b>(4+5+6+7+8+9)</b> | <b>1 494,7</b>                 | <b>100,0</b>                               | <b>3,4</b>                 | <b>1,0</b>  |

1 La rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

**Lecture :** en 2020, les salaires et traitements bruts s'élevaient à 909,2 milliards d'euros, en baisse de 4,1 % par rapport à 2019.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitrage par unité de consommation



**Lecture :** en 2020, le pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation a été multiplié par 2,7 par rapport à 1960.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 7.2 Consommation et épargne des ménages

En 2020, la **dépense de consommation finale des ménages** chute de 7,1 % en volume en raison de la crise sanitaire, après + 1,8 % en 2019 ► **figure 1**. La **consommation finale effective des ménages**, incluant les dépenses individualisables financées par la collectivité, diminue de 6,6 % en volume après + 1,5 % en 2019. Cette chute est sans précédent depuis 1960. Les dépenses des administrations publiques reculent également en 2020 (- 4,9 % après + 0,6 %).

La part des **dépenses pré-engagées** dans le **revenu disponible brut** recule pour la cinquième année consécutive (28,4 %, après 28,8 % en 2019) ► **figure 2**. Les dépenses liées au logement, qui constituent plus des trois quarts d'entre elles en 2020, stagnent (- 0,1 % en volume après + 1,9 % en 2019). Les loyers (réels et **imputés**), qui représentent 21,0 % de la dépense de consommation finale et 58,0 % des **dépenses pré-engagées**, restent dynamiques (+ 1,3 % après + 2,6 %), mais les dépenses des ménages en électricité, gaz et autres combustibles continuent de baisser (- 3,2 % après - 1,0 %). La hausse de la consommation d'énergie qu'ont pu générer les périodes de confinement et le télétravail ne compense pas la forte baisse liée au climat très doux durant l'hiver 2020, année la plus chaude depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.

En 2020, la crise a interrompu la baisse tendancielle de la part de la consommation allouée aux produits alimentaires et boissons

non alcoolisées dans la dépense des ménages (+ 4,4 % en volume). À l'inverse, les fermetures et restrictions des déplacements instaurées en raison de la crise sanitaire ont fait chuter les dépenses en hôtellerie et restauration (- 34,1 % en volume après + 4,5 % en 2019), tout comme celles liées aux transports (- 21,0 % après + 1,6 %) ou encore aux articles d'habillement et chaussures (- 17,0 % après + 0,5 %). Les dépenses en loisirs et culture reculent également (- 11,4 % après + 2,6 %), malgré la hausse des dépenses en appareils électroniques et informatiques (+ 6,2 % après + 0,3 %). Cette dernière provient essentiellement des dépenses en téléviseurs (+ 20,9 % après - 1,6 %), ainsi qu'en ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques (+ 19,7 % après + 5,6 %), dopées par le télétravail et l'instruction à la maison.

La dépense de consommation finale des ménages baisse dans un contexte de fort ralentissement de l'activité, mais dans lequel le pouvoir d'achat des ménages continue d'augmenter (+ 0,4 % après + 2,6 % en 2019). En 2020, le revenu disponible brut des ménages progresse de 1,0 % (après + 3,4 % en 2019), tandis que le prix de la dépense de consommation finale croît à un rythme modéré (+ 0,6 % après + 0,8 % en 2019). Ainsi, le **taux d'épargne** des ménages gagne 6,3 points pour s'établir à 21,4 % du revenu disponible brut en 2020 ► **figure 3**. Il est à son plus haut niveau depuis 1960, surpassant légèrement le point haut de 1975. ●

### ► Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services consommés par les ménages, qu'ils aient fait l'objet d'une dépense directe des ménages ou été financés par la collectivité (par exemple, dépenses remboursées par la Sécurité sociale ou allocation logement).

Le **revenu disponible brut** des ménages correspond au revenu, après impôts et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne.

Le **taux d'épargne** des ménages est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible brut.

**Dépenses pré-engagées, loyers imputés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « En 2020, la consommation des ménages chute, tandis que le pouvoir d'achat résiste », *Insee Première* n° 1864, juin 2021.
- « Les comptes de la Nation en 2020. Baisse historique du PIB, mais résilience du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1860, mai 2021.

## ► 1. Évolution de la consommation finale des ménages par fonction

en %

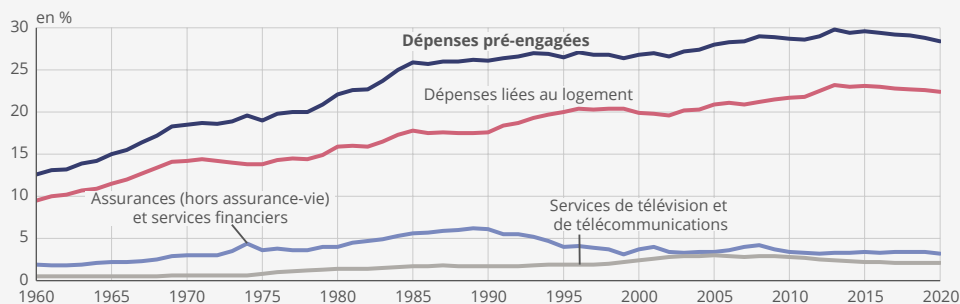
|                                                                         | Variations en volume au prix de l'année précédente |            |            |            |            |             | Coefficients budgétaires <sup>1</sup> |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|---------------------------------------|
|                                                                         | 2015                                               | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020        | 2020                                  |
| Alimentation et boissons non alcoolisées                                | 0,9                                                | 1,1        | 0,4        | -0,4       | -0,3       | 4,4         | 15,1                                  |
| <i>dont produits alimentaires</i>                                       | 0,7                                                | 1,1        | 0,2        | -0,6       | -0,2       | 4,5         | 13,9                                  |
| Boissons alcoolisées et tabac                                           | 1,3                                                | 0,0        | -0,2       | -2,6       | -3,3       | 0,4         | 4,4                                   |
| Articles d'habillement et chaussures                                    | 1,2                                                | -0,5       | 1,3        | -2,4       | 0,5        | -17,0       | 3,2                                   |
| Logement <sup>2</sup> , chauffage, éclairage                            | 1,1                                                | 1,4        | 0,7        | 1,4        | 1,9        | -0,1        | 28,5                                  |
| Équipement du logement                                                  | 2,0                                                | 2,2        | 2,3        | 0,5        | 2,1        | -1,2        | 4,9                                   |
| Santé (dépenses à la charge des ménages)                                | 2,0                                                | 2,0        | 0,6        | 1,0        | 1,3        | -8,0        | 4,0                                   |
| Transports                                                              | 2,3                                                | 4,0        | 3,7        | 2,1        | 1,6        | -21,0       | 11,8                                  |
| Communications                                                          | 3,9                                                | 0,0        | 2,8        | 3,6        | 4,0        | 0,5         | 2,5                                   |
| Loisirs et culture                                                      | 1,3                                                | 1,6        | 1,9        | 1,4        | 2,6        | -11,4       | 7,7                                   |
| <i>dont appareils électroniques et informatiques</i>                    | 0,8                                                | 3,8        | -3,6       | 1,2        | 0,3        | 6,2         | 1,1                                   |
| Éducation (dépenses à la charge des ménages)                            | 2,9                                                | 1,0        | 8,1        | -1,1       | 1,1        | -9,5        | 0,5                                   |
| Hôtels, cafés et restaurants                                            | 0,8                                                | 2,0        | 4,2        | 4,0        | 4,5        | -34,1       | 5,6                                   |
| Autres biens et services                                                | 1,7                                                | -0,4       | 2,7        | 1,3        | 0,8        | -5,9        | 12,5                                  |
| <b>Dépense de consommation finale des ménages</b>                       | <b>1,5</b>                                         | <b>1,8</b> | <b>1,5</b> | <b>1,0</b> | <b>1,8</b> | <b>-7,1</b> | <b>100,0</b>                          |
| <b>Dépense de consommation financée par la collectivité<sup>3</sup></b> | <b>1,4</b>                                         | <b>1,9</b> | <b>1,5</b> | <b>0,7</b> | <b>0,7</b> | <b>-5,1</b> | <b>///</b>                            |
| ISBLSM <sup>3</sup>                                                     | 2,0                                                | 1,6        | 1,6        | 0,2        | 1,3        | -6,9        | ///                                   |
| Administrations publiques <sup>3</sup>                                  | 1,3                                                | 1,9        | 1,5        | 0,7        | 0,6        | -4,9        | ///                                   |
| <i>dont : santé</i>                                                     | 2,6                                                | 3,9        | 2,9        | 1,9        | 1,4        | -1,0        | ///                                   |
| <i>éducation</i>                                                        | 0,6                                                | 0,9        | 0,3        | 0,6        | 0,0        | -6,5        | ///                                   |
| <b>Consommation finale effective des ménages</b>                        | <b>1,4</b>                                         | <b>1,8</b> | <b>1,5</b> | <b>0,9</b> | <b>1,5</b> | <b>-6,6</b> | <b>///</b>                            |

/// : absence de résultat due à la nature des choses. **1** Part de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation finale des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : soit - 0,6 %. **2** Y compris loyers imputés.

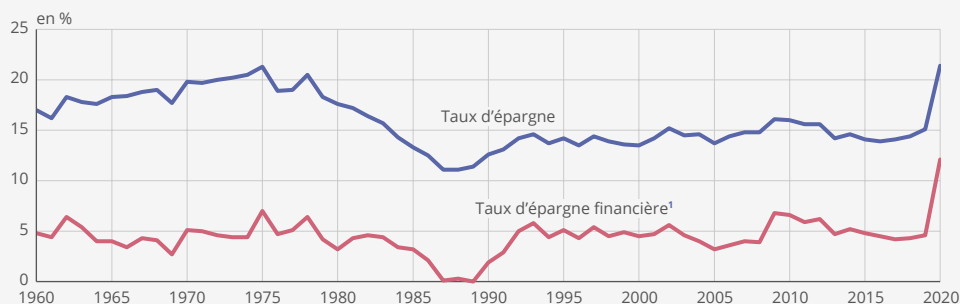
**3** Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, par exemple organisations caritatives ou clubs sportifs) et des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 2. Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut



## ► 3. Taux d'épargne des ménages



**1** L'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. La capacité de financement des ménages correspond au solde de l'épargne et de l'investissement. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.



## 7.3 Dépenses de logement

En 2020, les **dépenses de logement** représentent 21,9 % du produit intérieur brut (PIB), soit 504,2 milliards d'euros (Md€) ► **figure 1**. Elles diminuent de 2,9 % en euros courants sur un an, après + 2,7 % en 2019.

En particulier, les **dépenses d'investissement** reculent en 2020 (- 12,9 % après + 3,8 % en 2019), affectées par la chute de la construction de logements neufs due aux mesures de confinement. En 2020, elles s'établissent à 126,2 Md€.

Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle que les dépenses d'investissement. En 2020, elles progressent de 0,9 % (après + 2,3 % en 2019) et s'élèvent à 378,0 Md€. Ce fléchissement est essentiellement lié à la baisse des prix de certaines énergies (gaz, produits pétroliers) et à la chute de certaines dépenses comme l'entretien courant, les déménagements ou les frais de baux.

En 2020, 28,5 % de la **dépense de consommation finale des ménages** est allouée au service de logement ► **figure 2**. Il s'agit du premier poste de dépense, loin devant l'alimentation ou les transports (respectivement 19,5 % et 11,8 %). Comme pour l'alimentation, la part des dépenses dédiées au logement augmente en 2020 (+ 1,9 point) : ces dépenses se maintiennent alors que la dépense de consommation finale chute fortement avec les confinements et restrictions de circulation.

En 2020, 7,5 % des dépenses courantes de logement (37,6 Md€) sont prises en charge par

la collectivité *via* des aides et des réductions de dépenses. Celles-ci bénéficient essentiellement au secteur locatif, à hauteur de 37 % pour le secteur social et 34 % pour le secteur libre.

Les **prestations sociales liées au logement** représentent 20,2 Md€. Pour les locataires, la part des dépenses courantes de logement couvertes par ces aides s'est fortement accrue depuis 1990 en raison de l'extension de ces prestations à des publics plus larges, en particulier aux étudiants. Cette part est stable depuis trois ans, après avoir nettement diminué en 2018 (14,7 % en 2020, contre 15,8 % en 2017), notamment en raison de la baisse de cinq euros des aides personnalisées au logement et du dispositif de réduction de loyer de solidarité dans le secteur social, qui couple baisse des aides et du loyer ► **figure 3**. En 2020, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social progresse cependant dans le secteur privé, en lien avec le contexte de crise sanitaire.

En 2020, la consommation des ménages associée au service de logement représente en moyenne 11 000 euros par résidence principale (en baisse de 0,5 % en un an) et 7 400 euros par résidence secondaire ► **figure 4**. Chez les locataires, elle s'élève à 9 600 euros pour un logement du secteur privé, contre 7 300 euros dans le parc social. Chez les propriétaires occupants, la consommation annuelle moyenne, y compris **loyers imputés**, allouée à leur résidence principale est plus élevée et s'établit à 12 800 euros. ●

### ► Définitions

Les **dépenses de logement** regroupent :

- les **dépenses d'investissement**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent entre autres l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

**Dépense de consommation finale des ménages** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Compte du logement 2020 – Rapport de la Commission des comptes du logement », *Datalab*, Commissariat général au développement durable, septembre 2021.

## ► 1. Composantes de la dépense de logement

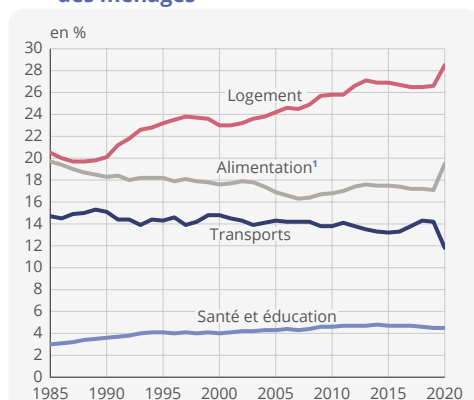
en milliards d'euros courants

|                                                                 | 1990         | 2000         | 2010         | 2015         | 2018         | 2019         | 2020         |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Consommation associée au service de logement                    | 123,7        | 195,3        | 299,1        | 337,3        | 353,6        | 361,4        | 364,7        |
| Loyers (réels et imputés)                                       | 87,5         | 143,6        | 221,9        | 250,5        | 262,7        | 268,2        | 272,9        |
| <i>dont loyers réels</i>                                        | 27,3         | 43,7         | 65,2         | 72,8         | 76,1         | 77,4         | 78,4         |
| Énergies et eau                                                 | 20,6         | 28,9         | 44,3         | 49,2         | 52,3         | 53,3         | 53,3         |
| Charges                                                         | 15,6         | 22,8         | 32,9         | 37,7         | 38,6         | 39,9         | 38,5         |
| Locaux d'hébergement                                            | 2,2          | 3,8          | 5,9          | 8,1          | 9,0          | 9,3          | 9,5          |
| Subventions d'exploitation aux producteurs (hors bonifications) | 0,1          | 0,2          | 0,1          | 0,2          | 0,2          | 0,3          | 0,3          |
| Charges des producteurs liées aux logements vacants             | 1,1          | 1,6          | 2,4          | 3,1          | 3,4          | 3,5          | 3,5          |
| <b>Dépenses courantes de logement</b>                           | <b>127,2</b> | <b>200,9</b> | <b>307,5</b> | <b>348,7</b> | <b>366,1</b> | <b>374,5</b> | <b>378,0</b> |
| Investissement en logements neufs                               | 37,7         | 44,7         | 66,1         | 56,8         | 70,6         | 73,6         | 58,4         |
| Gros travaux d'entretien-amélioration                           | 22,9         | 31,7         | 44,1         | 47,1         | 50,0         | 50,6         | 47,4         |
| Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux                | 5,5          | 7,5          | 14,0         | 15,8         | 19,0         | 20,7         | 20,4         |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                                | <b>66,2</b>  | <b>83,8</b>  | <b>124,2</b> | <b>119,8</b> | <b>139,6</b> | <b>144,9</b> | <b>126,2</b> |
| <b>Dépenses de logement</b>                                     | <b>193,4</b> | <b>284,8</b> | <b>431,8</b> | <b>468,5</b> | <b>505,7</b> | <b>519,4</b> | <b>504,2</b> |
| Part dans le PIB (en %)                                         | 18,4         | 19,3         | 21,6         | 21,3         | 21,4         | 21,3         | 21,9         |

**Lecture** : en 2020, les ménages ont investi 58,4 milliards d'euros en logements neufs.

**Sources** : Insee, comptes nationaux, base 2014 ; SDES, compte du logement.

## ► 2. Part des principaux postes de la dépense de consommation finale des ménages

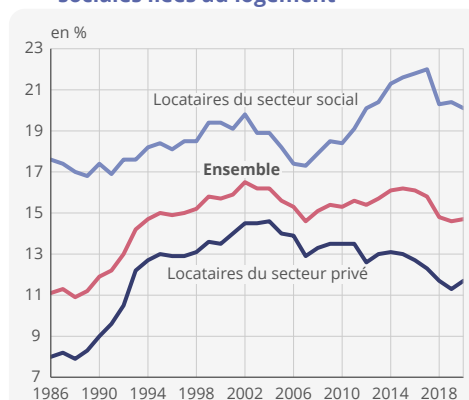


<sup>1</sup> Y compris boissons alcoolisées et tabac.

**Lecture** : en 2020, le logement représente 28,5 % de la dépense de consommation finale des ménages.

**Source** : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 3. Part de la dépense courante des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



**Champ** : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

**Source** : SDES, compte du logement.

## ► 4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon le statut d'occupation

en euros/logement

|                                               | 1990  | 2000  | 2010   | 2015   | 2018   | 2019   | 2020   |
|-----------------------------------------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Résidences principales                        | 5 186 | 7 294 | 9 950  | 10 744 | 10 943 | 11 099 | 11 038 |
| Propriétaires occupants (y c. loyers imputés) | 5 983 | 8 423 | 11 588 | 12 385 | 12 649 | 12 843 | 12 798 |
| Locataires du secteur privé                   | 4 539 | 6 436 | 8 591  | 9 315  | 9 516  | 9 660  | 9 600  |
| Locataires du secteur social                  | 3 717 | 5 133 | 7 061  | 7 393  | 7 375  | 7 410  | 7 281  |
| Résidences secondaires                        | 3 331 | 4 900 | 6 783  | 7 232  | 7 304  | 7 385  | 7 386  |

**Note** : les dépenses de consommation associées au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

**Lecture** : en 2020, les ménages locataires du secteur privé consacrent en moyenne 9 600 euros au service de leur résidence principale (loyer, énergie et eau, charges).

**Champ** : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

**Source** : SDES, compte du logement.

## 7.4 Dépenses de santé

En 2020, la **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) progresse de 0,4 % en valeur, après + 2,0 % en 2019 ► **figure 1**. Cette croissance de la CSBM est la plus faible jamais observée depuis 1950, du fait de la crise sanitaire. La CSBM atteint ainsi 209,2 milliards d'euros en 2020, soit 9,1 % du produit intérieur brut (PIB) et en moyenne 3 100 euros par habitant.

Dans le contexte de la crise sanitaire, seuls quelques secteurs progressent en 2020. La consommation de soins hospitaliers du secteur public augmente fortement de 5,6 % en 2020, après + 2,0 % en 2019 ► **figure 2**, malgré la déprogrammation de soins non urgents. Cette progression est essentiellement portée par les rémunérations des personnels qui ont bénéficié de primes exceptionnelles et de majorations des heures supplémentaires versées par l'Assurance maladie durant la crise sanitaire, ainsi que des hausses de salaires mises en œuvre dans le cadre des accords du Ségur de la santé.

Parmi les **soins de ville**, les dépenses auprès des laboratoires d'analyses bondissent de 37,4 % en 2020, avec la mise en œuvre de la campagne de dépistage par tests RT-PCR. La consommation de soins infirmiers accélère et progresse de 7,2 % en 2020, portée également par les prélèvements nasopharyngés pour les tests RT-PCR et antigéniques. Enfin, les soins de sages-femmes restent orientés à la hausse (+ 5,8 %), portés par la croissance des effectifs exerçant en libéral (+ 5,3 %).

Sous l'effet des mesures de restriction des déplacements mises en place pour freiner l'épidémie de Covid-19, tous les autres secteurs de la consommation de soins reculent, en particulier les orthophonistes (- 15,4 %), les masseurs-kinésithérapeutes (- 11,9 %), les dentistes (- 8,9 %), les médecins spécialistes et généralistes (respectivement - 5,6 % et - 4,2 %) et le secteur hospitalier privé (- 2,4 %). Pour les trois premiers secteurs, l'activité s'est presque

arrêtée lors du premier confinement de mars à mai 2020. La consommation de médicaments en ambulatoire recule de 3,4 % en 2020, du fait de la baisse de prix des médicaments remboursables de 4,7 % en 2020 et du dynamisme des remises conventionnelles consenties par les laboratoires pharmaceutiques à l'Assurance maladie. Enfin, la consommation d'autres biens médicaux et de transports sanitaires diminuent, respectivement de 2,0 % et 9,4 %.

La part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale progresse quasi continûment depuis 2010, sous l'effet de la progression du nombre de personnes exonérées de ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD), qui découle du vieillissement de la population. Cette expansion des ALD augmente la prise en charge par la Sécurité sociale et réduit en parallèle la part du reste à charge des ménages. En 2020, la part financée par la Sécurité sociale progresse de 1,9 point, pour atteindre 79,8 % (► **figure 3**). Celle-ci a pris en charge presque intégralement les dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire à l'hôpital ou en laboratoires d'analyses.

La part des organismes complémentaires, quant à elle, baisse fortement, de 1,1 point en 2020, pour s'établir à 12,3 %, en raison du recul des dépenses en soins de ville et en biens médicaux. Les organismes complémentaires sont très présents sur certains postes, notamment en dentaire et en optique. Enfin, l'État et les organismes de base en charge de la complémentaire santé solidaire (C2S, ex-CMU-C) financent une faible part des dépenses de santé (1,4 % en 2020). Obtenu par solde après intervention de la Sécurité sociale, de l'État et des organismes complémentaires, le reste à charge des ménages poursuit sa baisse en 2020 : il s'établit à 6,5 % de la CSBM, après 7,2 % en 2019. Il représente 0,9 % du revenu disponible brut des ménages ► **figure 4**.

### ► Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux.

Les **soins de ville** sont les soins effectués en cabinets de ville, dispensaires, centres de soins, lors de consultations externes d'hôpitaux publics ou privés, en cures thermales et les actes d'analyse en laboratoire.

### ► Pour en savoir plus

*Les dépenses de santé en 2020. Résultats des comptes de la santé*, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2021.

## ► 1. Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

|                                   | 2010           | 2015           | 2019           | 2020           | Évolution 2019/2020 (en %) |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|
| <b>Soins hospitaliers</b>         | <b>80 121</b>  | <b>90 162</b>  | <b>96 921</b>  | <b>100 536</b> | <b>3,7</b>                 |
| Secteur public                    | 61 551         | 69 629         | 74 505         | 78 664         | 5,6                        |
| Secteur privé                     | 18 569         | 20 533         | 22 416         | 21 872         | - 2,4                      |
| <b>Soins ambulatoires</b>         | <b>94 529</b>  | <b>103 580</b> | <b>111 451</b> | <b>108 691</b> | <b>- 2,5</b>               |
| <b>Soins de ville<sup>1</sup></b> | <b>45 995</b>  | <b>52 152</b>  | <b>58 093</b>  | <b>57 212</b>  | <b>- 1,5</b>               |
| Médecins et sages-femmes          | 18 642         | 20 604         | 22 673         | 21 589         | - 4,8                      |
| Auxiliaires médicaux              | 12 500         | 16 069         | 18 551         | 18 360         | - 1,0                      |
| Dentistes                         | 10 315         | 10 815         | 11 958         | 10 892         | - 8,9                      |
| Laboratoires d'analyses           | 4 216          | 4 275          | 4 513          | 6 203          | 37,4                       |
| Cures thermales                   | 323            | 388            | 398            | 169            | - 57,7                     |
| <b>Médicaments</b>                | <b>32 919</b>  | <b>32 068</b>  | <b>31 257</b>  | <b>30 201</b>  | <b>- 3,4</b>               |
| <b>Biens médicaux<sup>2</sup></b> | <b>11 870</b>  | <b>14 756</b>  | <b>17 043</b>  | <b>16 694</b>  | <b>- 2,0</b>               |
| <b>Transports sanitaires</b>      | <b>3 745</b>   | <b>4 604</b>   | <b>5 058</b>   | <b>4 584</b>   | <b>- 9,4</b>               |
| <b>Ensemble</b>                   | <b>174 649</b> | <b>193 742</b> | <b>208 372</b> | <b>209 228</b> | <b>0,4</b>                 |
| Part dans le PIB (en %)           | 8,8            | 8,8            | 8,5            | 9,1            | ///                        |

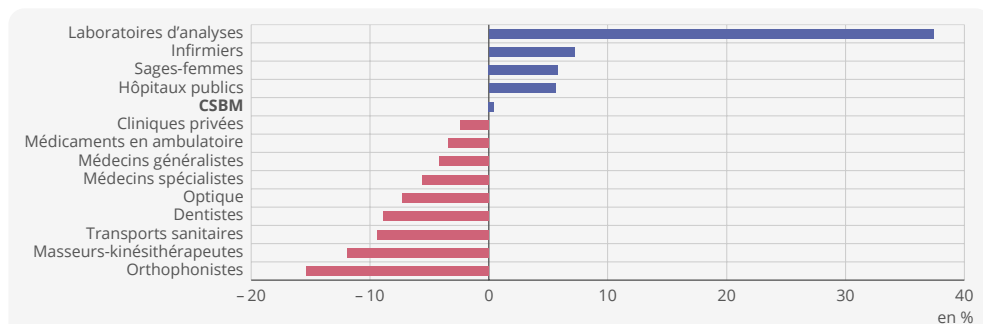
1 Dans les comptes de la santé, les soins de ville ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie.

2 Optique, orthèses, prothèses, véhicules pour handicapés physiques (VHP), aliments diététiques, matériels, pansements.

**Lecture :** en 2020, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 78 664 millions d'euros dans le secteur public.

**Source :** Drees, comptes de la santé.

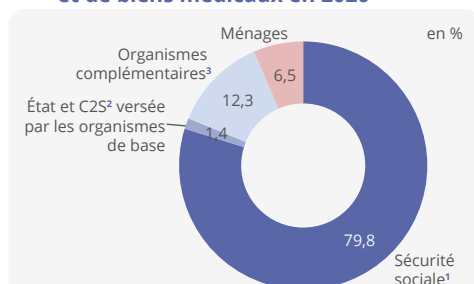
## ► 2. Évolution en valeur des principaux secteurs de la consommation de soins et de biens médicaux entre 2019 et 2020



**Lecture :** en 2020, la consommation de soins d'orthophonistes a reculé de 15,4 % en valeur.

**Source :** Drees, comptes de la santé.

## ► 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2020



1 Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg.

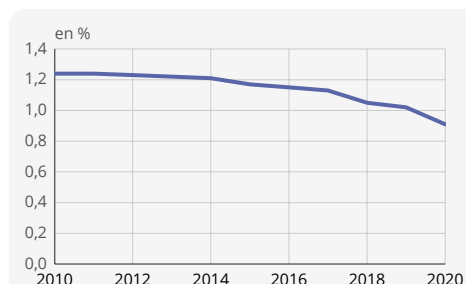
2 C2S : complémentaire santé solidaire, qui remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) depuis fin 2019.

3 Y compris prestations C2S versées par ces organismes.

**Lecture :** en 2020, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

**Source :** Drees, comptes de la santé.

## ► 4. Part du reste à charge dans le revenu disponible brut des ménages



**Note :** le reste à charge est la part de la dépense de santé incombant aux ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

**Lecture :** en 2020, le reste à charge représente 0,9 % du revenu disponible brut des ménages.

**Sources :** Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

## 7.5 Dépenses d'éducation

La crise sanitaire liée à la Covid-19 fait de 2020 une année particulière, notamment avec la fermeture généralisée des établissements d'enseignement pendant le premier confinement général du pays.

En 2020, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est estimée à 160,6 milliards d'euros, après 160,9 milliards en 2019 (en euros courants), soit une quasi-stabilité (- 0,2 %) ► **figure 1**. Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) s'accroît (7,0 % après 6,6 % en 2019), ce dernier ayant reculé de 7,9 % du fait de la crise sanitaire ► **figure 2**.

Le **financement initial de la DIE** est majoritairement assuré par l'État, de façon plus marquée en 2020 (58,8 % après 57,3 % en 2019). Ce poids s'explique par sa prépondérance dans la rémunération des enseignants, ainsi que par le versement des bourses d'études. En 2020, dans la suite de la priorité donnée au primaire, les dépenses de l'État s'accroissent à prix courants de 2,9 % pour le premier degré et de 1,3 % pour le second degré. Dans l'enseignement supérieur, les moyens apportés par l'État augmentent de 3,1 % à prix courants, en lien avec les mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire, telles que la majoration des bourses.

En 2020, les collectivités territoriales financent 22,4 % de la DIE, une part en recul sous l'effet de moindres dépenses des communes et de la réforme du financement de l'apprentissage transféré des régions aux organismes professionnels. La réforme du financement de l'apprentissage a inversement relevé la contribution des entreprises, qui s'élève à 9,1 % de la DIE en 2020, après 8,5 % en 2019. La

participation des ménages recule (6,5 % après 7,9 %), les fermetures d'établissements ayant réduit leurs dépenses de cantine, internat, transports et voyages scolaires.

Enfin, les autres administrations publiques, notamment les caisses d'allocations familiales qui versent l'allocation de rentrée scolaire (ARS), financent les 3,2 % restants (après 2,7 % en 2019). Cette hausse s'explique par la majoration exceptionnelle de 100 euros par bénéficiaire de l'ARS en 2020 pour pallier les effets de la crise.

La dépense moyenne annuelle par élève ou étudiant est de 8 900 euros en 2020. Elle varie de 6 980 euros dans le premier degré à 9 850 euros dans le second degré et 11 580 euros pour un étudiant ► **figure 3**. La dépense est proche entre préélémentaire et élémentaire en raison d'un encadrement renforcé en préélémentaire par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Elle progresse ensuite entre élémentaire et collège, puis au lycée. Sur le long terme, la dépense moyenne par élève a augmenté (+ 1,5 % par an depuis 1980 à prix constants). Dans le premier degré, la hausse est de 1,8 % par an en moyenne, reflétant notamment celle du taux d'encadrement et la création du corps de professeurs des écoles. Dans le second degré, la dépense par élève augmente de 1,2 % par an depuis 1980, partiellement induite par la revalorisation du statut des enseignants. En revanche, la dépense par étudiant ne progresse que de 0,7 % par an depuis 1980, les effectifs augmentant désormais plus vite que les moyens. Depuis 2009, la dépense moyenne par élève ou étudiant n'augmente plus, à l'exception du premier degré. ●

### ► Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fouritures, livres, habillement).

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

### ► Pour en savoir plus

- « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB », *Note d'information* n° 21.38, Depp, novembre 2021.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2021.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'information* n° 21.21, Depp, mai 2021.

## ► 1. Dépense intérieure d'éducation

|                                                                      | 1980  | 1990  | 2000  | 2010  | 2015  | 2019  | 2020p |
|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>                          |       |       |       |       |       |       |       |
| En valeur (en milliards d'euros)                                     | 29,4  | 70,2  | 108,2 | 139,3 | 147,6 | 160,9 | 160,6 |
| En euros constants <sup>1</sup> (en milliards d'euros 2020)          | 80,9  | 105,7 | 143,0 | 154,6 | 156,4 | 165,0 | 160,6 |
| <b>Dépense moyenne par élève</b>                                     |       |       |       |       |       |       |       |
| En euros courants                                                    | 1 810 | 4 130 | 6 250 | 8 070 | 8 410 | 8 980 | 8 900 |
| En euros constants (euros 2020)                                      | 4 970 | 6 210 | 8 260 | 8 950 | 8 910 | 9 210 | 8 900 |
| <b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>             |       |       |       |       |       |       |       |
| État                                                                 | 67,9  | 62,4  | 64,0  | 57,9  | 57,2  | 57,3  | 58,8  |
| dont MENJS-Mesri <sup>2</sup>                                        | 60,3  | 55,8  | 56,7  | 52,9  | 53,6  | 53,8  | 55,0  |
| Collectivités territoriales                                          | 14,3  | 18,6  | 19,9  | 23,9  | 23,9  | 23,7  | 22,4  |
| Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales | 0,4   | 0,8   | 2,2   | 2,3   | 2,9   | 2,7   | 3,2   |
| Entreprises                                                          | 6,7   | 7,2   | 6,6   | 8,3   | 8,4   | 8,5   | 9,1   |
| Ménages                                                              | 10,7  | 11,0  | 7,3   | 7,6   | 7,6   | 7,9   | 6,5   |

p : provisoire.

**1** L'indicateur retenu pour passer des montants en euros courants à ceux en euros constants, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix, est l'indice des prix du produit intérieur brut.

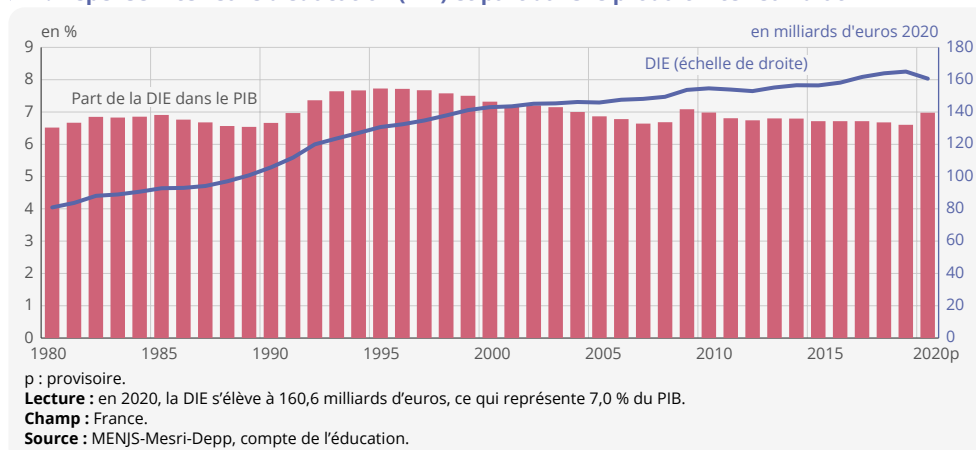
**2** MENJS-Mesri : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Lecture** : en 2020, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 8 900 euros en moyenne par élève.

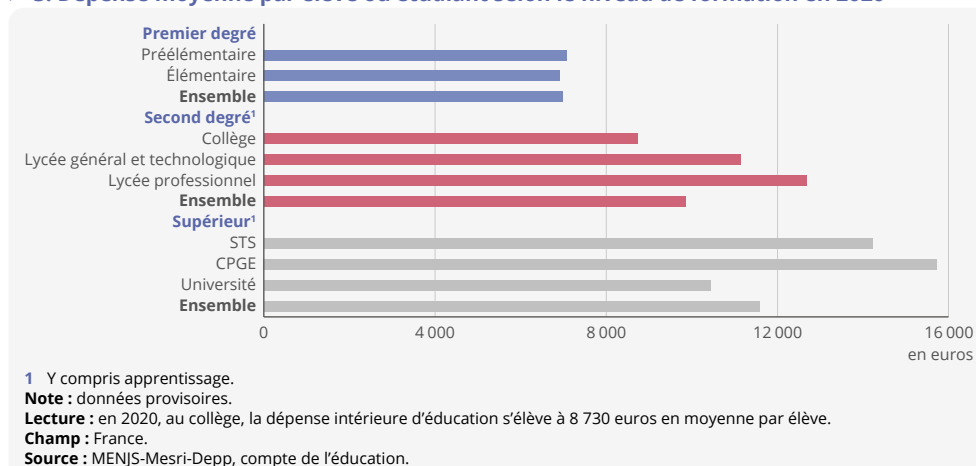
**Champ** : France.

**Source** : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

## ► 2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



## ► 3. Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2020





# Fiches

---

Comparaisons européennes





## 8.1 Démographie en Europe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Union européenne (UE) à 27 pays compte 447,0 millions d'habitants ► **figure 1**. Au cours de l'année 2020, la population européenne diminue de 312 000 habitants (hors retrait du Royaume-Uni), soit - 0,6 %. L'Union européenne perd de sa population pour la deuxième fois depuis 1975 ; en 2011, la baisse était de 718 000 habitants. Le **solde naturel** est négatif depuis 2012, l'UE enregistrant plus de décès que de naissances. En 2020, année marquée par la pandémie de Covid-19, il atteint - 1 139 000 contre - 484 000 en 2019. Le **solde migratoire** ne compense pas ce déficit.

En 2020, la population augmente dans dix-huit pays et diminue dans neuf autres. L'Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE devant la France, perd des habitants en 2020 alors qu'elle en gagnait depuis 2011. Son solde migratoire positif (+ 2,4 %) ne compense plus son solde naturel négatif (- 2,6 %). En France, la contribution du solde naturel (+ 1,0 %) à la croissance de la population (+ 2,3 %) baisse par rapport à 2019, à moins de la moitié. L'accroissement naturel est le plus élevé de l'UE en Irlande (+ 4,9 %), il participe à plus de la moitié de la forte croissance démographique du pays (+ 8,5 %). Avec la France et l'Irlande, cinq autres pays enregistrent à la fois un solde naturel et un solde migratoire positifs : Chypre, le Danemark, le Luxembourg, Malte et la Suède.

La population italienne diminue pour la sixième année consécutive : - 6,5 % en 2020. L'Italie cumule un solde naturel et un solde migratoire négatifs, comme la Croatie, la Lettonie et la Roumanie.

Depuis 2012, la France reste le pays de l'UE le plus fécond, avec un **indicateur conjoncturel de fécondité** de 1,86 enfant par femme en 2019 ► **figure 2**. La Roumanie arrive en deuxième position (1,77), suivie par l'Irlande, la Suède et

la République tchèque (1,71), puis le Danemark (1,70). La fécondité est la plus faible à Malte (1,14), en Espagne (1,23) et en Italie (1,27). Elle est en général plus élevée en Europe du Nord et de l'Ouest et plus faible en Europe du Sud. En 2019, l'indicateur moyen de l'UE se situe à 1,53 enfant par femme, en baisse par rapport à 2018 (1,54).

En 2019, dans l'ensemble de l'UE, avant la pandémie de Covid-19, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 84,0 ans pour les femmes et 78,5 ans pour les hommes. Elle augmente de 3 mois et demi par rapport à 2018, pour les femmes comme pour les hommes. Elle est la plus élevée pour les femmes en Espagne (86,7 ans), suivie de l'Italie (85,7 ans) et de la France (85,6 ans), et en Suède pour les hommes (81,5 ans), suivie de l'Italie (81,4 ans) et de Malte (81,2 ans). Les femmes peuvent espérer vivre 5 ans et demi de plus que les hommes en moyenne dans l'ensemble de l'UE, mais cet écart varie selon les pays : supérieur à 8 ans dans les pays baltes, il est inférieur à 4 ans aux Pays-Bas, en Suède, à Malte et en Irlande. Il est supérieur à la moyenne européenne en France (5,9 ans).

En 2019, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie sans incapacité à 65 ans** augmente de presque 5 mois pour les femmes et les hommes. Elle s'établit respectivement à 10,4 et 10,2 ans. Elle est la plus longue en Suède, à Malte et en Irlande, respectivement 16,6, 15,1 et 14,1 ans pour les femmes et 15,9, 14,4 et 13,1 ans pour les hommes. Elle est la plus courte en Slovaquie, Lettonie et Croatie où elle est inférieure à 5 ans. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne (11,6 ans pour les femmes et 10,4 ans pour les hommes). La population européenne continue de vieillir : au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les 65 ans ou plus représentent 20,6 % de la population contre 16,6 % dix ans plus tôt. Cette part est la plus élevée en Italie (23,2 %) et la plus faible en Irlande (14,4 %). La France se situe dans la moyenne européenne avec 20,4 %.

### ► Définitions

**Solde naturel, solde migratoire, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance, espérance de vie sans incapacité à 65 ans :** voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Statistiques sur la population et l'évolution de la population », *publication en ligne*, Eurostat, juillet 2021.

## ► 1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

|                                 | Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (en milliers) | Évolution de la population en 2020 (en ‰) |                                 |             | Part des 65 ans ou plus au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (en ‰) | Espérance de vie à la naissance en 2019 (en années) |             | Espérance de vie sans incapacité à 65 ans en 2019 (en années) |             |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|-------------|
|                                 |                                                          | Due au solde naturel                      | Due aux migrations <sup>1</sup> | Ensemble    |                                                                | Femmes                                              | Hommes      | Femmes                                                        | Hommes      |
| Allemagne                       | 83 155                                                   | -2,6                                      | 2,4                             | <b>-0,1</b> | 21,8                                                           | 83,7                                                | 79,0        | 12,8                                                          | 11,5        |
| Autriche                        | 8 933                                                    | -0,9                                      | 4,4                             | <b>3,5</b>  | 19,0                                                           | 84,2                                                | 79,7        | 7,7                                                           | 7,7         |
| Belgique                        | 11 566                                                   | -1,1                                      | 4,9                             | <b>3,8</b>  | 19,1                                                           | 84,3                                                | 79,8        | 10,7                                                          | 10,5        |
| Bulgarie                        | 6 917                                                    | -9,5                                      | 4,4                             | <b>-5,0</b> | 21,6                                                           | 78,8                                                | 71,6        | 10,4                                                          | 9,2         |
| Chypre                          | 896                                                      | 3,9                                       | 5,1                             | <b>9,0</b>  | 16,3                                                           | 84,4                                                | 80,3        | 7,1                                                           | 8,1         |
| Croatie                         | 4 036                                                    | -5,2                                      | -0,2                            | <b>-5,4</b> | 21,0                                                           | 81,6                                                | 75,5        | 4,9                                                           | 4,6         |
| Danemark                        | 5 840                                                    | 1,1                                       | 1,9                             | <b>3,0</b>  | 19,9                                                           | 83,5                                                | 79,5        | 11,8                                                          | 10,7        |
| Espagne                         | 47 394                                                   | -3,2                                      | 4,5                             | <b>1,3</b>  | 19,6                                                           | 86,7                                                | 81,1        | 12,3                                                          | 12,4        |
| Estonie                         | 1 330                                                    | -2,0                                      | 2,8                             | <b>0,9</b>  | 20,0                                                           | 83,0                                                | 74,5        | 7,2                                                           | 6,4         |
| Finlande                        | 5 534                                                    | -1,6                                      | 3,2                             | <b>1,5</b>  | 22,3                                                           | 84,8                                                | 79,3        | 9,6                                                           | 9,3         |
| <b>France</b>                   | <b>67 407</b>                                            | <b>1,0</b>                                | <b>1,3</b>                      | <b>2,3</b>  | <b>20,4</b>                                                    | <b>85,6</b>                                         | <b>79,7</b> | <b>11,6</b>                                                   | <b>10,4</b> |
| Grèce                           | 10 683                                                   | -4,3                                      | 0,9                             | <b>-3,4</b> | 22,3                                                           | 84,2                                                | 79,2        | 7,7                                                           | 8,1         |
| Hongrie                         | 9 731                                                    | -4,9                                      | 0,9                             | <b>-4,0</b> | 19,9                                                           | 79,7                                                | 73,1        | 7,4                                                           | 6,7         |
| Irlande                         | 5 007                                                    | 4,9                                       | 3,7                             | <b>8,5</b>  | 14,4                                                           | 84,7                                                | 80,8        | 14,1                                                          | 13,1        |
| Italie                          | 59 258                                                   | -5,8                                      | -0,7                            | <b>-6,5</b> | 23,2                                                           | 85,7                                                | 81,4        | 10,2                                                          | 10,6        |
| Lettonie                        | 1 893                                                    | -5,9                                      | -1,7                            | <b>-7,6</b> | 20,5                                                           | 80,1                                                | 70,9        | 4,8                                                           | 4,5         |
| Lituanie                        | 2 796                                                    | -6,6                                      | 7,2                             | <b>0,6</b>  | 19,9                                                           | 81,2                                                | 71,6        | 6,4                                                           | 6,0         |
| Luxembourg                      | 635                                                      | 2,9                                       | 10,7                            | <b>13,7</b> | 14,5                                                           | 85,2                                                | 80,2        | 10,6                                                          | 10,1        |
| Malte                           | 516                                                      | 0,6                                       | 2,3                             | <b>3,0</b>  | 18,5                                                           | 84,6                                                | 81,2        | 15,1                                                          | 14,4        |
| Pays-Bas                        | 17 475                                                   | 0,0                                       | 3,9                             | <b>3,9</b>  | 19,5                                                           | 83,7                                                | 80,6        | 9,6                                                           | 10,2        |
| Pologne                         | 37 840                                                   | -3,2                                      | 0,1                             | <b>-3,1</b> | 18,2                                                           | 81,9                                                | 74,1        | 9,0                                                           | 8,1         |
| Portugal                        | 10 298                                                   | -3,8                                      | 4,0                             | <b>0,2</b>  | 22,1                                                           | 84,8                                                | 78,7        | 6,9                                                           | 7,9         |
| Rép. tchèque                    | 10 702                                                   | -1,8                                      | 2,5                             | <b>0,7</b>  | 19,9                                                           | 82,2                                                | 76,4        | 8,2                                                           | 8,0         |
| Roumanie                        | 19 186                                                   | -6,2                                      | -1,2                            | <b>-7,4</b> | 18,9                                                           | 79,5                                                | 71,9        | 6,5                                                           | 6,7         |
| Slovaquie                       | 5 460                                                    | -0,4                                      | 0,8                             | <b>0,3</b>  | 16,6                                                           | 81,2                                                | 74,3        | 4,7                                                           | 4,6         |
| Slovénie                        | 2 109                                                    | -2,5                                      | 8,7                             | <b>6,2</b>  | 20,2                                                           | 84,5                                                | 78,7        | 8,6                                                           | 8,7         |
| Suède                           | 10 379                                                   | 1,4                                       | 3,5                             | <b>5,0</b>  | 20,0                                                           | 84,8                                                | 81,5        | 16,6                                                          | 15,9        |
| <b>UE (27 pays)<sup>2</sup></b> | <b>447 008</b>                                           | <b>-2,5</b>                               | <b>1,9</b>                      | <b>-0,6</b> | <b>20,6</b>                                                    | <b>84,0</b>                                         | <b>78,5</b> | <b>10,4</b>                                                   | <b>10,2</b> |

1 Y compris ajustements de population, sauf pour la France.

2 Pour l'UE, la population et ses évolutions sont des calculs Insee.

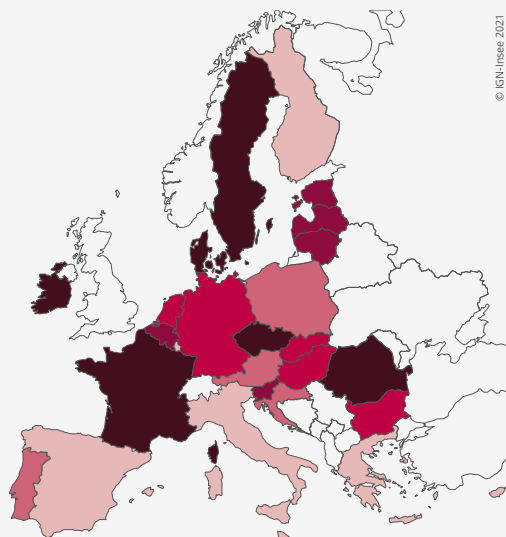
**Note :** la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin n'est pas incluse dans les données de la France reprises ici, mais l'est dans les données publiées sur le site d'Eurostat, car ce territoire fait partie de l'Union européenne.

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Union européenne compte 447 008 000 habitants, en baisse de 0,6 ‰ par rapport à 2019.

**Sources :** Eurostat (extraction des données le 7 juillet 2021) pour les données européennes et l'espérance de vie sans incapacité ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil pour les autres données France.

## ► 2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2019

Indicateur conjoncturel de fécondité



© IEN-Insee 2021

**Lecture :** en 2019, l'indicateur conjoncturel de fécondité de la France s'établit à 1,86 enfant par femme. Ainsi, si les taux de fécondité observés à chaque âge en 2019 demeuraient inchangés, une femme aurait en moyenne 1,86 enfant au cours de sa vie.

**Source :** Eurostat (extraction des données le 7 juillet 2021).

## 8.2 Éducation en Europe

L'Union européenne (UE) s'est fixé, au début de l'année 2021, de nouveaux objectifs à atteindre avant 2030 en matière d'éducation et de formation. Parmi les sept objectifs définis, cinq se prêtent déjà à un suivi statistique : ils traduisent la volonté des Européens d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif et de doter les jeunes de compétences de base et numériques ainsi que d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les deux objectifs restants, dont l'ambition est de renforcer les apprentissages en milieu professionnel et la formation des adultes, seront suivis à partir de 2022.

Selon le nouvel agenda, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation avant 2030. En 2019, la proportion est de 93 % en moyenne dans les 27 pays membres de l'UE. Cinq pays ont dépassé la cible : la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France et l'Irlande ► **figure 1**. En France, l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans à la rentrée 2019.

La part de jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être ramenée en dessous de 9 %. En 2020, la moyenne des 27 pays de l'UE (10 %) dépasse ce plafond, mais 18 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, ont déjà atteint l'objectif ► **figure 2**. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en retard sur la cible collective. Au cours de la décennie précédente, de nombreux pays ont sensiblement amélioré leur taux de sorties précoces, qui était déjà un objectif du plan « Éducation et formation 2020 », notamment la France (de 13 % en 2010 à 8 % en 2020) et le Portugal (de 28 % à 9 %). D'autres ont stagné, comme l'Autriche (8 %), voire régressé,

comme la République tchèque (de 5 % à 8 %), même si le taux y reste relativement bas.

Selon l'agenda européen, au moins 45 % des personnes de 25 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur en 2030. En 2020, la moyenne dans les pays de l'UE est de 41 %, et 11 pays atteignent déjà l'objectif, dont la France (49 %).

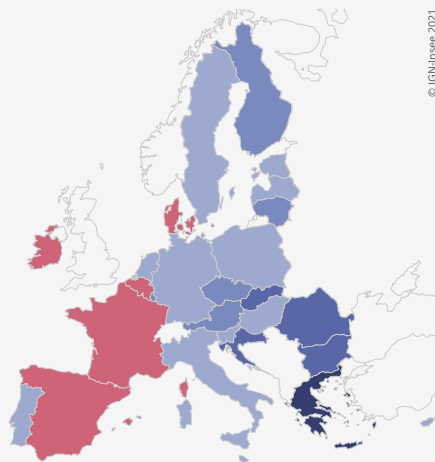
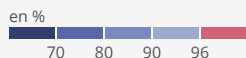
L'UE s'est également assigné deux objectifs visant les compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences doit être inférieure à 15 % en 2030. En 2018, en moyenne dans les 27 pays de l'UE, 23 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et en mathématiques, et 22 % en sciences ► **figure 3**. En France, où 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise dans chacun des trois domaines, les résultats sont légèrement meilleurs que la moyenne européenne. Les résultats de l'Allemagne sont similaires à ceux de la France, mais ceux de l'Espagne et de l'Italie sont moins bons. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne se situent en dessous du plafond fixé dans chacun des trois domaines.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences insuffisantes en littératie numérique en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de 4<sup>e</sup> pour la France). Parmi les six pays européens qui ont participé en 2018 à l'évaluation internationale des élèves en littératie numérique et pensée informatique (enquête ICILS) organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents s'étend de 16,2 % au Danemark à 50,6 % au Luxembourg ; elle est de 43,5 % en France, 33,5 % au Portugal, 33,2 % en Allemagne et enfin 27,3 % en Finlande. ●

### ► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- « L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030 », *Note d'information* n° 21.25, Depp, mai 2021.

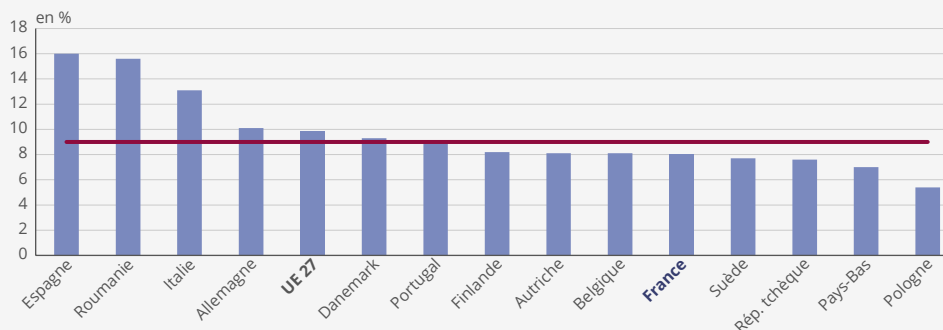
### ► 1. Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2019



**Lecture :** en 2019, en Belgique, 98 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire sont accueillis dans des structures d'éducation.

**Source :** Eurostat, données sur les systèmes d'éducation (UOE).

### ► 2. Part des jeunes âgés de 18 à 24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2020

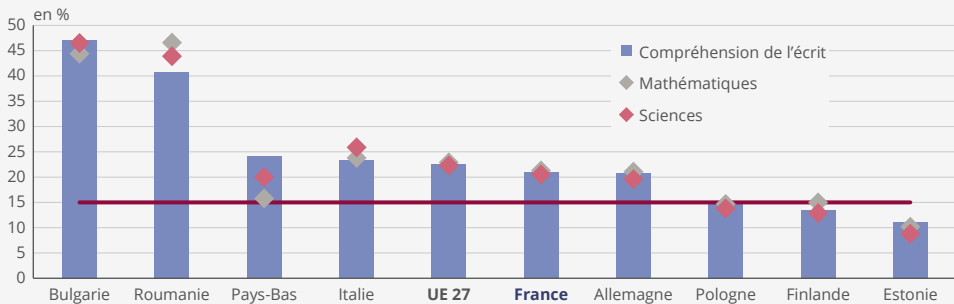


**Note :** données provisoires pour l'Allemagne. Les données pour l'ensemble des pays de l'UE sont disponibles en ligne.

**Lecture :** en 2020, en France, 8 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont en situation de sortie précoce. L'objectif européen de 9 % maximum est donc atteint.

**Source :** Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

### ► 3. Part des élèves de 15 ans qui ont une faible maîtrise selon le domaine évalué en 2018



**Lecture :** en 2018, en France, 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise en mathématiques. L'objectif européen de 15 % maximum n'est donc pas atteint.

**Source :** OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018.

## 8.3 Emploi et chômage en Europe

En moyenne en 2020, 67,7 % des habitants de 15 à 64 ans de l'Union européenne (UE) à 27 sont en emploi ► **figure 1**. Sous l'effet de la crise sanitaire, ce **taux d'emploi** a diminué de 0,8 point par rapport à 2019, après une hausse équivalente l'année précédente. Il a ainsi retrouvé son niveau de 2018, supérieur de 2,9 points à celui d'avant la crise économique de 2008-2009 (64,8 % en 2008). En 2020, le taux d'emploi varie de 56,3 % en Grèce à 77,8 % aux Pays-Bas ; il est de 65,3 % en France.

Dans l'ensemble de l'UE, le taux d'emploi des hommes (72,9 %) est supérieur à celui des femmes (62,4 %). L'écart est généralement plus grand dans les pays de l'est et du sud de l'Europe et plus réduit dans les pays nordiques.

En 2020, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE atteint 31,5 %. En un an, il a reculé de 2,0 points après avoir régulièrement progressé depuis 2015 (+ 3,1 points entre 2015 et 2019). Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce, en Italie, en Espagne et en Bulgarie, alors qu'il dépasse 50 % en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. En France, il est de 28,5 %, inférieur à la moyenne européenne. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail plus ou moins marquées. À ces facteurs habituels s'est ajouté l'effet de la crise sanitaire de 2020, qui contribue à un recul variant de - 6,3 points en Slovaquie à - 0,1 point en Roumanie.

En 2020, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 59,6 % dans l'UE. Il dépasse 70 % aux Pays-Bas, au Danemark, en Allemagne, en Estonie et en Suède, mais il est inférieur à la moyenne européenne en France (53,8 %).

Le taux d'emploi des 20-64 ans de l'UE s'établit à 71,8 %, soit 3,2 points au-dessous de l'objectif

défini par la stratégie « Europe 2020 » qui visait à atteindre 75 % en 2020. Douze pays dépassent cet objectif malgré la crise sanitaire, dont les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suède (contre dix-sept en 2019). En France, ce taux est de 71,4 %.

Au sein de l'UE, moins d'une personne en emploi sur cinq est à temps partiel (17,1 %). Cette proportion a reculé de 1,2 point en 2020 alors qu'elle était presque stable depuis 2013. En France, elle est de 17,0 %, proche du niveau moyen. Elle est nettement supérieure en Suède (22,3 %), en Allemagne (22,5 %), au Danemark (23,4 %), en Belgique (24,4 %), en Autriche (27,2 %), et surtout aux Pays-Bas avec 50,8 %. Le temps partiel concerne beaucoup plus fréquemment les femmes (28,0 % en moyenne dans l'UE) que les hommes (7,7 %).

En 2020, 11,5 % des personnes en emploi de l'UE sont en **emploi à durée limitée**. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie ou dans les pays baltes (moins de 3,2 % des personnes en emploi). En revanche, il est supérieur à la moyenne européenne en France (13,5 %) et surtout en Espagne (20,4 %).

En 2020, le **taux de chômage** des 15-74 ans de l'UE s'établit à 7,1 %. Après une baisse de 2,3 points entre 2016 et 2019, il a augmenté de 0,4 point en 2020. Dans certains pays comme la France (- 0,4 point) ou l'Italie (- 0,8 point), le taux de chômage a baissé en trompe-l'œil sous l'effet des restrictions d'activité liées à la crise sanitaire qui ont freiné les recherches d'emploi, nécessaires pour être compté comme chômeur. Malgré la hausse en 2020, le taux de chômage de l'ensemble de l'UE se situe presque à son niveau de 2008 (7,2 %). Dans douze pays, dont la Pologne, l'Allemagne et la Hongrie, il reste inférieur à ce niveau ► **figure 2**, mais en France, avec 8,0 %, il est supérieur de 0,6 point. ●

### ► Définitions

**Taux d'emploi, emploi à durée limitée, taux de chômage** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Stratégie pour l'emploi de l'OCDE : la France dans une position moins défavorable qu'avec le seul taux d'emploi », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Eurostat regional yearbook*, édition 2020.
- Voir tableaux Eurostat sur le site [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)

## ► 1. Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2020

en %

|                     | Taux d'emploi |             |             |             |             |             | Part des personnes en emploi à temps partiel | Part de l'emploi à durée limitée <sup>1</sup> | Taux de chômage |            |
|---------------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------|------------|
|                     | 15-64 ans     |             | 15-24 ans   | 55-64 ans   | 20-64 ans   | 15-24 ans   |                                              |                                               | 15-74 ans       |            |
|                     | Ensemble      | Femmes      |             |             |             |             |                                              |                                               |                 | Hommes     |
| Allemagne           | 76,2          | 73,2        | 79,2        | 48,2        | 71,7        | 80,1        | 22,5                                         | 9,8                                           | 7,5             | 3,8        |
| Autriche            | 72,4          | 68,3        | 76,5        | 50,2        | 54,7        | 75,5        | 27,2                                         | 7,3                                           | 10,5            | 5,4        |
| Belgique            | 64,7          | 61,0        | 68,4        | 24,1        | 53,3        | 70,0        | 24,4                                         | 8,7                                           | 15,3            | 5,6        |
| Bulgarie            | 68,5          | 64,3        | 72,5        | 18,8        | 64,2        | 73,4        | 1,8                                          | 3,2                                           | 14,2            | 5,1        |
| Chypre              | 69,9          | 64,3        | 75,9        | 31,3        | 61,0        | 74,9        | 10,0                                         | 11,7                                          | 18,2            | 7,6        |
| Croatie             | 62,0          | 56,9        | 67,1        | 25,6        | 45,5        | 66,9        | 4,5                                          | 13,4                                          | 21,1            | 7,5        |
| Danemark            | 74,4          | 71,4        | 77,3        | 53,2        | 71,4        | 77,8        | 23,4                                         | 10,0                                          | 11,6            | 5,6        |
| Espagne             | 60,9          | 55,7        | 66,1        | 18,5        | 54,7        | 65,7        | 13,9                                         | 20,4                                          | 38,3            | 15,5       |
| Estonie             | 73,7          | 71,0        | 76,4        | 35,3        | 72,0        | 78,8        | 12,3                                         | 2,5                                           | 17,9            | 6,8        |
| Finlande            | 72,1          | 70,7        | 73,4        | 41,1        | 67,5        | 76,5        | 14,8                                         | 12,8                                          | 21,4            | 7,8        |
| <b>France</b>       | <b>65,3</b>   | <b>62,2</b> | <b>68,5</b> | <b>28,5</b> | <b>53,8</b> | <b>71,4</b> | <b>17,0</b>                                  | <b>13,5</b>                                   | <b>20,2</b>     | <b>8,0</b> |
| Grèce               | 56,3          | 47,5        | 65,2        | 13,8        | 44,6        | 61,1        | 8,6                                          | 7,0                                           | 35,0            | 16,3       |
| Hongrie             | 69,7          | 62,3        | 77,0        | 27,2        | 59,6        | 75,0        | 4,8                                          | 5,2                                           | 12,8            | 4,3        |
| Irlande             | 67,7          | 62,4        | 73,2        | 37,0        | 61,8        | 73,4        | 18,2                                         | 7,7                                           | 15,3            | 5,7        |
| Italie              | 58,1          | 49,0        | 67,2        | 16,8        | 54,2        | 62,6        | 18,2                                         | 11,9                                          | 29,4            | 9,2        |
| Lettonie            | 71,6          | 70,2        | 73,1        | 29,6        | 68,6        | 77,0        | 8,9                                          | 2,4                                           | 14,9            | 8,1        |
| Lituanie            | 71,6          | 71,0        | 72,2        | 29,4        | 67,6        | 76,7        | 6,1                                          | 1,1                                           | 19,6            | 8,5        |
| Luxembourg          | 67,2          | 63,9        | 70,4        | 24,9        | 44,0        | 72,1        | 18,0                                         | 6,9                                           | 23,2            | 6,8        |
| Malte               | 73,8          | 64,7        | 81,8        | 48,3        | 52,9        | 77,4        | 11,1                                         | 6,7                                           | 10,7            | 4,3        |
| Pays-Bas            | 77,8          | 73,9        | 81,6        | 62,5        | 71,0        | 80,0        | 50,8                                         | 14,9                                          | 9,1             | 3,8        |
| Pologne             | 68,7          | 61,5        | 75,9        | 28,4        | 51,8        | 73,6        | 5,9                                          | 14,7                                          | 10,8            | 3,2        |
| Portugal            | 69,0          | 66,6        | 71,6        | 23,4        | 60,7        | 74,7        | 7,5                                          | 15,3                                          | 22,6            | 6,9        |
| Rép. tchèque        | 74,4          | 67,1        | 81,4        | 25,1        | 68,2        | 79,7        | 5,7                                          | 5,8                                           | 8,0             | 2,6        |
| Roumanie            | 65,6          | 56,5        | 74,4        | 24,6        | 48,5        | 70,8        | 5,9                                          | 1,0                                           | 17,3            | 5,0        |
| Slovaquie           | 67,5          | 61,7        | 73,3        | 22,7        | 58,3        | 72,5        | 4,5                                          | 5,5                                           | 19,3            | 6,7        |
| Slovénie            | 70,9          | 67,8        | 73,7        | 27,0        | 50,5        | 75,6        | 8,3                                          | 9,5                                           | 14,2            | 5,0        |
| Suède               | 75,5          | 73,5        | 77,4        | 39,6        | 77,6        | 80,8        | 22,3                                         | 13,5                                          | 23,9            | 8,3        |
| <b>Zone euro</b>    | <b>67,2</b>   | <b>62,5</b> | <b>71,9</b> | <b>32,1</b> | <b>60,2</b> | <b>72,4</b> | <b>19,9</b>                                  | <b>12,2</b>                                   | <b>17,4</b>     | <b>7,8</b> |
| <b>UE (27 pays)</b> | <b>67,7</b>   | <b>62,4</b> | <b>72,9</b> | <b>31,5</b> | <b>59,6</b> | <b>71,8</b> | <b>17,1</b>                                  | <b>11,5</b>                                   | <b>16,8</b>     | <b>7,1</b> |

1 Emplois à terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. Ils sont mesurés en regroupant contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), missions d'intérim et contrats d'apprentissage.

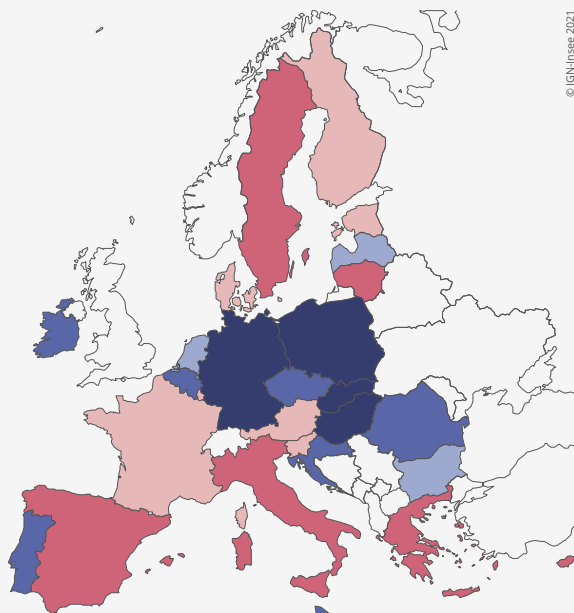
**Lecture** : en 2020, le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 67,7 % en moyenne dans l'Union européenne.

**Champ** : personnes de 15 à 74 ans vivant en logement ordinaire (15-64 ans pour l'emploi).

**Source** : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2021).

## ► 2. Évolution du taux de chômage entre 2008 et 2020

en points



© IGN-Insee 2021

**Lecture** : entre 2008 et 2020, le taux de chômage a diminué de 0,6 point en France.

**Champ** : personnes âgées de 15 à 74 ans vivant en ménage ordinaire.

**Source** : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2021).

## 8.4 Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe

Dans l'Union européenne (UE) en 2020, le **salair brut** annuel moyen en **équivalent temps plein** (EQTP) dans les entreprises de dix salariés ou plus de l'industrie, de la construction et des services marchands varie de 9 800 euros en Bulgarie à 64 700 euros au Danemark ► **figure 1**. Il est inférieur à 18 000 euros dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et en Lettonie. Les salaires bruts sont en moyenne plus élevés dans les pays du nord (hors pays baltes) et de l'ouest de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 42 200 euros en EQTP, la France occupe la 10<sup>e</sup> position des pays de l'UE, devant l'Italie (37 900 euros) et derrière les Pays-Bas (47 400 euros). Ces écarts de salaire ne permettent toutefois pas d'apprécier l'aisance financière relative des habitants : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales, ainsi que le niveau des prix, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

En 2018, le **niveau de vie** annuel moyen pour l'ensemble de l'UE s'élève à 19 600 euros ► **figure 2**. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) permet de convertir des valeurs en euros en valeurs comparables entre pays. En euros comme en PPA, le niveau de vie annuel moyen est le plus haut au Luxembourg ; en PPA, il est 4,0 fois plus élevé qu'en Roumanie, où il est le plus faible. Le niveau de vie annuel moyen en PPA en Europe de l'Ouest et du Nord

est environ 1,3 fois plus élevé qu'en Europe du Sud, et 1,9 fois plus élevé qu'en Europe de l'Est.

En PPA, le **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian dans chaque pays, est compris entre 11 900 euros (Irlande) et 17 400 euros (Luxembourg) dans les pays d'Europe du Nord (hors pays baltes) et de l'Ouest, entre 5 900 euros (Grèce) et 11 200 euros (Chypre et Malte) dans les pays d'Europe du Sud et entre 4 400 euros (Roumanie) et 8 500 euros (Estonie) dans les pays d'Europe de l'Est et les pays baltes.

En 2018, le **taux de pauvreté monétaire** relatif à ce seuil est de 17 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté monétaire étant définie de manière relative, un niveau de vie moyen faible n'implique pas nécessairement un taux de pauvreté élevé et un niveau de vie moyen élevé ne garantit pas un taux de pauvreté faible. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie, le taux de pauvreté monétaire y est bas (de 10 % à 12 %). La Finlande, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Autriche et la France ont à la fois un niveau de vie élevé et des taux de pauvreté monétaire modérés (de 12 % à 14 %). Dans les pays du Sud, la pauvreté monétaire est particulièrement développée en Italie et en Espagne (20 % et 21 %). Elle l'est aussi dans les pays baltes, entre 21 % et 23 %. La Roumanie connaît le plus fort taux de pauvreté monétaire de l'UE avec 24 %.

### ► Définitions

Le **salair brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux, mais aussi du partage entre employeurs et salariés des prélèvements sociaux.

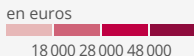
Le **salair en équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail (y compris ceux à temps partiel), au *prorata* de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

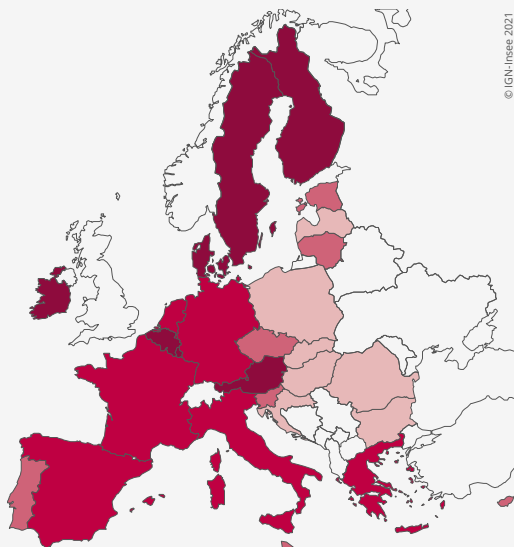
**Niveau de vie, parité de pouvoir d'achat, seuil de pauvreté, taux de pauvreté monétaire** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- *Chiffres clés sur l'Europe*, Eurostat, édition 2020.
- « Le revenu réel des ménages par habitant en baisse dans la zone euro et en hausse dans l'UE27 », *Communiqué de presse* n° 72, Eurostat, avril 2020.

## ► 1. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands en 2020

en euros  
  
 18 000 28 000 48 000



© IGT-Insee 2021

**Note :** les données 2018 ont été actualisées avec l'indice du coût de la main-d'œuvre - salaires et traitements 2020.

**Lecture :** en 2020, le salaire brut annuel moyen dans l'industrie, la construction et les services marchands est de 49 600 euros en Belgique.

**Champ :** Union européenne, salariés en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

**Source :** Eurostat, enquête Structure des salaires 2018 et indice du coût de la main-d'œuvre (extraction des données en juillet 2021).

## ► 2. Niveau de vie et pauvreté monétaire dans l'Union européenne en 2018

|                           | Niveau de vie annuel moyen |                              | Seuil de pauvreté <sup>1</sup> |                              | Taux de pauvreté monétaire (en %) |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
|                           | En euros                   | En parité de pouvoir d'achat | En euros                       | En parité de pouvoir d'achat |                                   |
| Allemagne                 | 26 105                     | 25 194                       | 14 109                         | 13 616                       | 15                                |
| Autriche                  | 28 568                     | 26 300                       | 15 437                         | 14 212                       | 13                                |
| Belgique                  | 26 275                     | 23 597                       | 14 765                         | 13 260                       | 15                                |
| Bulgarie                  | 5 551                      | 11 001                       | 2 534                          | 5 022                        | 23                                |
| Chypre                    | 19 302                     | 22 129                       | 9 729                          | 11 154                       | 15                                |
| Croatie                   | 8 089                      | 11 884                       | 4 384                          | 6 440                        | 18                                |
| Danemark                  | 34 332                     | 25 004                       | 18 430                         | 13 423                       | 13                                |
| Espagne                   | 17 287                     | 18 618                       | 9 009                          | 9 703                        | 21                                |
| Estonie                   | 12 780                     | 15 879                       | 6 877                          | 8 544                        | 22                                |
| Finlande                  | 28 061                     | 22 965                       | 14 927                         | 12 217                       | 12                                |
| <b>France<sup>2</sup></b> | <b>26 210</b>              | <b>23 782</b>                | <b>13 537</b>                  | <b>12 283</b>                | <b>14</b>                         |
| Grèce                     | 9 382                      | 11 179                       | 4 917                          | 5 859                        | 18                                |
| Hongrie                   | 6 568                      | 10 505                       | 3 511                          | 5 616                        | 12                                |
| Irlande                   | 29 684                     | 22 994                       | 15 317                         | 11 865                       | 13                                |
| Italie                    | 19 528                     | 19 452                       | 10 299                         | 10 259                       | 20                                |
| Lettonie                  | 9 749                      | 13 135                       | 4 912                          | 6 619                        | 23                                |
| Lituanie                  | 9 264                      | 14 054                       | 4 552                          | 6 905                        | 21                                |
| Luxembourg                | 42 818                     | 34 089                       | 21 812                         | 17 366                       | 18                                |
| Malte                     | 17 246                     | 20 879                       | 9 212                          | 11 153                       | 17                                |
| Pays-Bas                  | 27 352                     | 24 413                       | 14 767                         | 13 181                       | 13                                |
| Pologne                   | 8 022                      | 13 889                       | 4 275                          | 7 401                        | 15                                |
| Portugal                  | 11 786                     | 13 642                       | 6 014                          | 6 961                        | 17                                |
| Rép. tchèque              | 11 068                     | 15 541                       | 5 997                          | 8 421                        | 10                                |
| Roumanie                  | 4 419                      | 8 420                        | 2 310                          | 4 403                        | 24                                |
| Slovaquie                 | 8 523                      | 11 026                       | 4 872                          | 6 302                        | 12                                |
| Slovénie                  | 15 236                     | 18 016                       | 8 440                          | 9 980                        | 12                                |
| Suède                     | 26 356                     | 21 983                       | 14 684                         | 12 248                       | 17                                |
| <b>UE (27 pays)</b>       | <b>19 567</b>              | <b>19 696</b>                | <b>///</b>                     | <b>///</b>                   | <b>17</b>                         |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**1** Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

**2** France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des [fiches 4.1](#) et [4.2](#). Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

**Lecture :** en 2018, le taux de pauvreté monétaire est de 17 % dans l'ensemble de l'Union européenne.

**Champ :** population des ménages.

**Source :** Eurostat, EU-SILC 2019 (extraction des données en juillet 2021).



## 8.5 Protection sociale en Europe

En 2018, les **dépenses de protection sociale** atteignent en moyenne 28 % du produit intérieur brut (PIB) au sein de l'Union européenne (UE) à 27 pays ► **figure 1**. Cette part est la plus élevée en France (34 %) et dépasse 30 % au Danemark et en Finlande. *A contrario*, elle est inférieure à 20 % dans les pays de l'Est et atteint 15 % en Roumanie et Lettonie. Elle est la plus faible en Irlande (14 %). Ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2017 et 2018, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans 17 pays de l'UE. Cette diminution atteint 0,8 point pour la Hongrie et 0,6 point pour l'Irlande, le Portugal et la Slovaquie. Elle est de 0,3 point pour la France. À l'opposé, la Lituanie et le Luxembourg affichent une hausse de 0,7 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout, excepté en Irlande, la première dépense de protection sociale. En 2018, elles représentent 46 % des **prestations sociales** versées dans l'UE. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du sud : 58 % au Portugal, 59 % en Italie et 64 % en Grèce. Elle est aussi élevée en Roumanie (53 %) et en Pologne (56 %). À l'autre extrémité, l'Irlande y consacre 35 % de ses prestations sociales, en raison notamment de la jeunesse de sa population. Avec 46 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent la deuxième dépense sociale. Leur part varie de 19 % à Chypre et en Grèce à 39 % en Irlande, en passant par 29 % en France.

Les dépenses consacrées aux autres risques restent plus modestes. La France consacre 6 % de ses prestations sociales à l'invalidité, contre 8 % en moyenne européenne, et 15 % pour le Danemark. La part du risque famille et enfance en France est proche de la moyenne européenne (8 %), les pays du sud se situant nettement en deçà. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2018, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales, contre 5 % dans l'Union européenne, cette part allant de moins de 1 % en Roumanie à 8 % en Irlande.

La protection sociale est financée soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2018, 20 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales ► **figure 2**. Cependant, la part des recettes budgétaires et fiscales progresse dans la majorité des pays depuis une vingtaine d'années, la base d'imposition de ces dernières étant plus large que celle des cotisations sociales assises sur les seuls revenus du travail. C'est le cas en France depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998 et 2018, affectation croissante de taxes comportementales ou d'autre nature et de contributions dues par les entreprises). ●

### ► Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques (vieillesse et survie, maladie et soins de santé, invalidité, famille et enfance, chômage, logement et exclusion sociale).

**Contributions publiques, impôts et taxes affectés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2018 - édition 2020*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », Drees, juin 2020.
- « Dépenses des administrations publiques dans l'UE en 2018 : part la plus élevée des dépenses publiques consacrée à la protection sociale et à la santé », *Communiqué de presse* n° 33, Eurostat, février 2020.

## ► 1. Prestations sociales en 2018

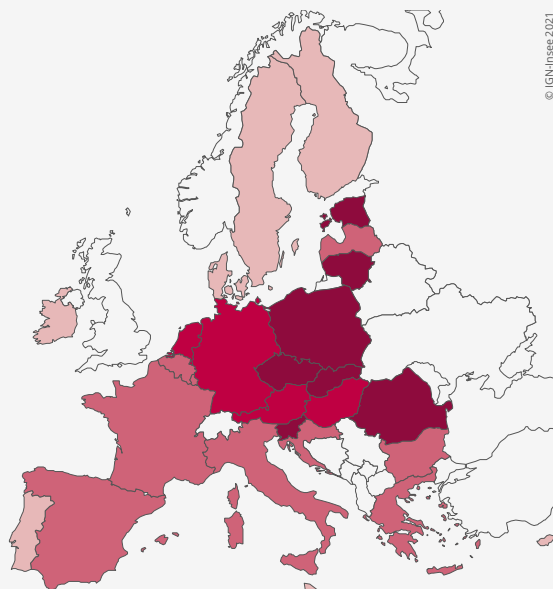
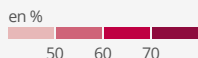
|                         | Répartition des prestations sociales selon le risque couvert<br>(en % du total des prestations) |                         |            |                  |            |                             | Dépenses totales de protection sociale<br>(en % du PIB) |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|------------------|------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------|
|                         | Vielliesse, survie                                                                              | Maladie, soins de santé | Invalidité | Famille, enfance | Chômage    | Logement, exclusion sociale |                                                         |
| Allemagne               | 38,4                                                                                            | 35,4                    | 8,7        | 11,5             | 3,2        | 2,8                         | 29,6                                                    |
| Autriche                | 50,2                                                                                            | 26,4                    | 6,3        | 9,4              | 5,6        | 2,2                         | 29,2                                                    |
| Belgique                | 46,7                                                                                            | 27,0                    | 9,0        | 7,5              | 6,5        | 3,5                         | 28,7                                                    |
| Bulgarie                | 48,3                                                                                            | 29,6                    | 7,3        | 10,4             | 3,1        | 1,3                         | 16,9                                                    |
| Chypre                  | 55,4                                                                                            | 19,2                    | 4,6        | 6,7              | 5,5        | 8,6                         | 18,1                                                    |
| Croatie                 | 42,5                                                                                            | 33,6                    | 10,3       | 9,0              | 2,9        | 1,7                         | 21,5                                                    |
| Danemark                | 40,6                                                                                            | 21,7                    | 15,0       | 11,2             | 4,2        | 7,3                         | 31,4                                                    |
| Espagne                 | 52,1                                                                                            | 26,7                    | 7,0        | 5,5              | 7,2        | 1,5                         | 23,5                                                    |
| Estonie                 | 40,6                                                                                            | 29,9                    | 11,4       | 14,4             | 2,9        | 0,8                         | 16,4                                                    |
| Finlande                | 45,7                                                                                            | 22,6                    | 9,6        | 10,0             | 6,2        | 5,9                         | 30,1                                                    |
| <b>France</b>           | <b>45,8</b>                                                                                     | <b>28,7</b>             | <b>6,5</b> | <b>7,6</b>       | <b>6,0</b> | <b>5,5</b>                  | <b>33,7</b>                                             |
| Grèce                   | 64,1                                                                                            | 19,4                    | 4,1        | 6,6              | 3,8        | 2,0                         | 25,3                                                    |
| Hongrie                 | 49,7                                                                                            | 28,1                    | 5,6        | 11,8             | 1,7        | 3,2                         | 17,4                                                    |
| Irlande                 | 34,7                                                                                            | 38,7                    | 5,7        | 8,6              | 7,6        | 4,8                         | 14,2                                                    |
| Italie                  | 58,5                                                                                            | 23,0                    | 5,7        | 4,1              | 5,5        | 3,2                         | 28,8                                                    |
| Lettonie                | 47,6                                                                                            | 27,4                    | 8,7        | 10,9             | 4,4        | 1,1                         | 15,2                                                    |
| Lituanie                | 43,6                                                                                            | 30,4                    | 9,0        | 10,3             | 4,5        | 2,2                         | 15,8                                                    |
| Luxembourg <sup>1</sup> | 39,5                                                                                            | 25,3                    | 10,4       | 15,4             | 5,5        | 4,0                         | 22,6                                                    |
| Malte                   | 51,4                                                                                            | 35,1                    | 3,6        | 5,5              | 2,2        | 2,1                         | 15,4                                                    |
| Pays-Bas                | 41,8                                                                                            | 34,4                    | 9,2        | 4,2              | 3,5        | 6,8                         | 28,9                                                    |
| Pologne                 | 56,2                                                                                            | 22,0                    | 6,8        | 13,0             | 1,2        | 0,7                         | 19,7                                                    |
| Portugal                | 57,8                                                                                            | 26,2                    | 7,0        | 5,1              | 3,0        | 1,0                         | 24,0                                                    |
| Rép. tchèque            | 46,7                                                                                            | 33,4                    | 6,2        | 9,2              | 2,5        | 2,0                         | 18,5                                                    |
| Roumanie                | 53,4                                                                                            | 28,9                    | 6,3        | 10,2             | 0,4        | 0,8                         | 15,0                                                    |
| Slovaquie               | 45,6                                                                                            | 32,8                    | 8,5        | 8,8              | 2,8        | 1,5                         | 18,0                                                    |
| Slovénie                | 47,5                                                                                            | 33,8                    | 4,7        | 8,4              | 2,3        | 3,4                         | 22,0                                                    |
| Suède                   | 44,9                                                                                            | 27,0                    | 10,0       | 10,6             | 3,2        | 4,4                         | 28,3                                                    |
| <b>UE (27 pays)</b>     | <b>46,4</b>                                                                                     | <b>29,3</b>             | <b>7,6</b> | <b>8,3</b>       | <b>4,7</b> | <b>3,7</b>                  | <b>27,9</b>                                             |

<sup>1</sup> Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays, car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

**Lecture :** en 2018, en France, 33,7 % du produit intérieur brut (PIB) est consacré à la protection sociale, 45,8 % des prestations sociales sont consacrées au risque vieillesse et survie.

**Source :** Eurostat, Sespros (extraction des données en mai 2021).

## ► 2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2018



© IGIN-Insee 2021

**Note :** cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

**Lecture :** en 2018, au Portugal, les cotisations sociales représentent 47,9 % des recettes de protection sociale.

**Source :** Eurostat, Sespros (extraction des données en mai 2021).

## 8.6 Consommation et conditions de vie en Europe

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation finale des ménages** dans les 27 pays de l'Union européenne (UE), à l'exception de Malte. En 2019, la **dépense liée au logement** représente 22,0 % de la **consommation finale effective des ménages** en moyenne dans les pays de l'UE ► **figure 1**. La France se situe à un niveau légèrement supérieur (23,2 %), proche de l'Allemagne (23,4 %) et de la Roumanie (23,7 %). Cette proportion est la plus élevée en Slovaquie (29,5 %) et en République tchèque (25,3 %) ; elle est la plus faible à Malte (13,8 %) et à Chypre (17,9 %).

En 2019, le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente 9,9 % de la consommation finale effective des ménages de l'UE. À Chypre (13,5 %), en Lituanie (13,6 %) ou en Slovénie (13,9 %), cette proportion est plus de deux fois plus élevée qu'en Slovaquie (5,5 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation finale effective des ménages européens est identique à celui du transport (9,9 %). Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent notamment les écarts de niveaux de vie. Ainsi, l'alimentation pèse nettement plus dans les États entrés plus récemment dans l'UE, comme la Roumanie (20,1 %) ou la Lituanie (17,3 %).

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,4 % de la consommation finale effective dans l'UE en 2019. Cette proportion est la plus faible au Luxembourg (5,4 %) : elle y est deux fois moindre qu'en Bulgarie (11,3 %), en Croatie (11,0 %) ou en Slovaquie (10,8 %). Ces dépenses sont portées ces dernières années par la généralisation de

l'équipement informatique, de l'accès internet au domicile et de l'Internet mobile.

La dépense dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut celle des ménages étrangers sur le territoire national, est plus forte dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2019, elle est la plus élevée en Grèce (15,7 %) et à Malte (18,0 %). En France, cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne européenne (5,8 % contre 6,6 %).

En 2019, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, etc.) finance 24,3 % de la consommation finale effective des ménages de l'UE. Il s'agit de dépenses principalement liées à l'éducation, la santé ou le logement (remboursements de sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et, dans une moindre mesure, à la culture.

En 2019, 28,0 % des habitants de l'UE ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances annuelles loin du domicile ► **figure 2**. Presque la moitié de la population en Grèce (49,2 %) se trouve dans cette situation, et plus encore en Roumanie (54,1 %). Au Luxembourg, en Suède et au Danemark, cela concerne seulement un habitant sur dix. Les personnes les plus modestes ont le plus de difficultés à partir en vacances. En Roumanie et en Croatie, plus de huit personnes sur dix vivent sous le seuil de pauvreté ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances par an loin de leur domicile. En France, 57,2 % des personnes pauvres ne peuvent faire face à une telle dépense, soit 2,6 fois plus que dans l'ensemble de la population (22,2 %). ●

### ► Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **dépense liée au logement** inclut la dépense relative au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés. Elle couvre un champ plus large que celui de la **fiche 7.3**. Voir *Glossaire*.

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services acquis par les ménages pour la satisfaction de leurs besoins, qu'ils aient fait l'objet d'une dépense directe de leur part ou été financés par la collectivité.

### ► Pour en savoir plus

"Living conditions in Europe", *Statistical books*, Eurostat, édition 2018.

## ► 1. Répartition de la consommation finale effective des ménages dans l'Union européenne en 2019

en %

|                     | Dépense de consommation finale des ménages |             |                                          |                                  |                              |             | Dépense de consommation des APU et des ISBLSM <sup>1</sup> |
|---------------------|--------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------|
|                     | Logement                                   | Transports  | Alimentation et boissons non alcoolisées | Culture, loisirs, communications | Hôtels, cafés et restaurants | Autres      |                                                            |
| Allemagne           | 23,4                                       | 10,9        | 8,4                                      | 10,1                             | 4,3                          | 20,2        | 22,6                                                       |
| Autriche            | 22,6                                       | 9,4         | 7,6                                      | 9,3                              | 10,8                         | 18,3        | 22,0                                                       |
| Belgique            | 22,6                                       | 8,5         | 9,5                                      | 7,8                              | 5,0                          | 21,8        | 24,8                                                       |
| Bulgarie            | 22,0                                       | 12,0        | 16,1                                     | 11,3                             | 6,0                          | 20,0        | 12,6                                                       |
| Chypre p            | 17,9                                       | 13,5        | 10,0                                     | 8,7                              | 14,7                         | 23,4        | 11,9                                                       |
| Croatie             | 18,3                                       | 8,1         | 15,9                                     | 11,0                             | 12,9                         | 20,6        | 13,1                                                       |
| Danemark            | 24,0                                       | 8,7         | 8,2                                      | 9,8                              | 4,6                          | 16,2        | 28,5                                                       |
| Espagne             | 22,0                                       | 10,3        | 10,4                                     | 8,4                              | 12,4                         | 19,6        | 17,0                                                       |
| Estonie             | 18,6                                       | 9,3         | 15,3                                     | 8,8                              | 6,7                          | 20,8        | 20,4                                                       |
| Finlande            | 24,8                                       | 8,6         | 8,4                                      | 9,3                              | 5,0                          | 18,0        | 25,9                                                       |
| <b>France p</b>     | <b>23,2</b>                                | <b>10,6</b> | <b>9,9</b>                               | <b>7,8</b>                       | <b>5,8</b>                   | <b>18,2</b> | <b>24,6</b>                                                |
| Grèce               | 19,1                                       | 11,4        | 13,4                                     | 8,6                              | 15,7                         | 19,7        | 12,1                                                       |
| Hongrie             | 21,2                                       | 10,3        | 14,2                                     | 8,4                              | 7,5                          | 20,5        | 17,9                                                       |
| Irlande             | 22,8                                       | 9,7         | 6,7                                      | 6,8                              | 12,4                         | 18,5        | 23,0                                                       |
| Italie              | 24,1                                       | 10,9        | 12,0                                     | 7,5                              | 8,7                          | 21,0        | 15,8                                                       |
| Lettonie            | 20,9                                       | 10,4        | 15,5                                     | 10,7                             | 6,5                          | 21,5        | 14,5                                                       |
| Lituanie            | 18,8                                       | 13,6        | 17,3                                     | 9,2                              | 3,9                          | 22,9        | 14,3                                                       |
| Luxembourg          | 21,7                                       | 11,7        | 6,5                                      | 5,4                              | 5,1                          | 22,6        | 26,9                                                       |
| Malte               | 13,8                                       | 9,1         | 10,1                                     | 9,7                              | 18,0                         | 21,3        | 18,0                                                       |
| Pays-Bas p          | 21,5                                       | 8,8         | 8,1                                      | 8,8                              | 6,3                          | 17,6        | 28,9                                                       |
| Pologne             | 21,6                                       | 10,8        | 13,8                                     | 8,7                              | 3,1                          | 26,0        | 15,9                                                       |
| Portugal p          | 19,2                                       | 11,3        | 13,8                                     | 6,7                              | 11,9                         | 22,6        | 14,4                                                       |
| Rép. tchèque        | 25,3                                       | 8,2         | 12,2                                     | 9,5                              | 7,2                          | 17,9        | 19,6                                                       |
| Roumanie p          | 23,7                                       | 10,6        | 20,1                                     | 8,4                              | 4,6                          | 19,9        | 12,7                                                       |
| Slovaquie           | 29,5                                       | 5,5         | 14,7                                     | 10,8                             | 5,5                          | 18,7        | 15,3                                                       |
| Slovénie            | 19,3                                       | 13,9        | 11,5                                     | 10,1                             | 6,4                          | 21,0        | 17,9                                                       |
| Suède               | 21,8                                       | 8,9         | 8,6                                      | 10,0                             | 4,7                          | 14,8        | 31,3                                                       |
| <b>UE (27 pays)</b> | <b>22,0</b>                                | <b>9,9</b>  | <b>9,9</b>                               | <b>8,4</b>                       | <b>6,6</b>                   | <b>19,0</b> | <b>24,3</b>                                                |

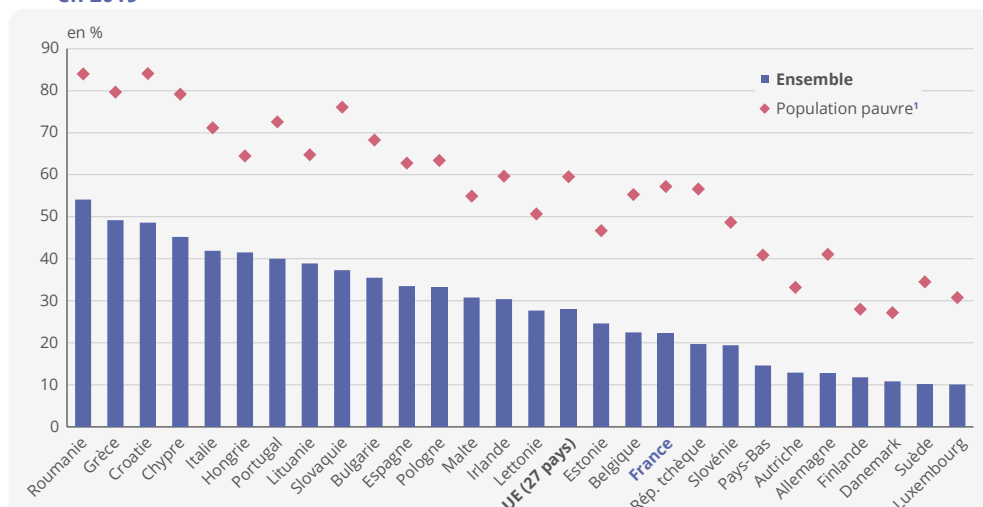
p : résultats provisoires.

<sup>1</sup> Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).

**Lecture :** en 2019, le logement représente 22,0 % de la consommation finale effective des ménages en moyenne dans les pays de l'Union européenne.

**Source :** Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en août 2021).

## ► 2. Part des personnes ne pouvant s'offrir une semaine de vacances par an loin du domicile en 2019



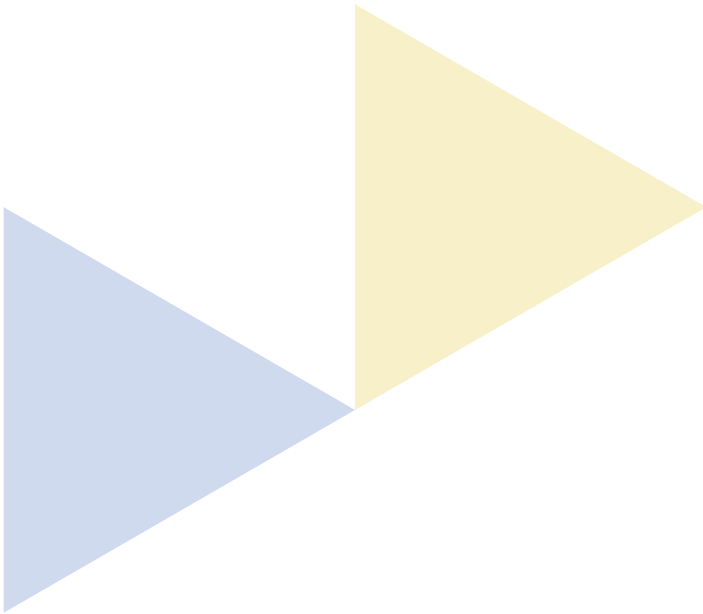
<sup>1</sup> Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

**Lecture :** en 2019, en Roumanie, 84 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont dans l'incapacité de s'offrir une semaine de vacances par an loin du domicile.

**Source :** Eurostat, EU-SILC (extraction des données en septembre 2021).



# Annexes





# Glossaire

## Accident du travail avec arrêt

Un accident du travail est un accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ou la Mutualité sociale agricole (MSA), et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

## Actes de vandalisme contre la voiture

Les actes de vandalisme contre la voiture désignent le rétroviseur arraché, la peinture rayée, le pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

## Actes de vandalisme contre le logement

Les actes de vandalisme contre le logement recouvrent l'inscription sur les murs, l'endommagement de la clôture ou la destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitre cassée, etc.).

## Actifs au sens du Bureau international du travail (BIT)

Voir **Population active**.

## Affaire civile ou pénale

Une affaire est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale.

Une affaire ou procédure civile a trait aux divers rapports juridiques entre personnes privées et aux droits qui en découlent. L'affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige, par opposition aux référés.

Une affaire pénale désigne la prise en charge par l'institution judiciaire des conduites que la société réprime par la condamnation à une peine. Contrairement à la procédure civile, qui porte sur les litiges entre personnes privées, la procédure pénale a pour objectif la défense de valeurs, normes et comportements essentiels au bon fonctionnement de notre société.

## Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération ou âge atteint dans l'année ;
- l'âge en années révolues.

L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

## Âge médian à une étape de la vie

L'âge médian à une étape de la vie est l'**âge** auquel la moitié de la population considérée a déjà vécu cette étape. L'autre moitié la vivra après l'âge médian ou ne la vivra jamais.

## Aire d'attraction des villes

Définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles »



utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

### Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement.

Gérée par les départements, cette prestation en nature est, à domicile, dédiée à la prise en charge d'aides humaines, d'aides techniques ou de services (aménagement du logement, hébergement temporaire en structure d'accueil de jour, répit pour les aidants informels, etc.). Le degré de perte d'autonomie est évalué à l'aide de la grille AGGIR (autonomie gérontologie **groupes iso-ressources**), qui classe les personnes âgées en six niveaux. Les quatre premiers niveaux ouvrent droit à l'APA.

### Cambriolage ou tentative

Le cambriolage ou la tentative de cambriolage désigne l'introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol.

### Catégorie socioprofessionnelle

Les personnes en emploi ou ayant travaillé sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population selon une synthèse de la profession

(ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants ; les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; les cadres et professions intellectuelles supérieures ; les professions intermédiaires ; les employés ; les ouvriers. Les personnes sans emploi (retraités, chômeurs, inactifs) sont généralement classées selon la dernière profession exercée.

### Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) concerne les personnes de 15 ans ou plus qui sont sans emploi durant une semaine donnée, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et ont effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc.

### Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est une personne au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** qui déclare chercher un emploi depuis plus d'un an.

### Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les **soins de ville** (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements).

Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

## Consommation finale effective des ménages

La consommation finale effective des ménages inclut tous les biens et les services consommés par les ménages, qu'ils aient fait l'objet d'une dépense directe de leur part ou été financés par la collectivité. Elle comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leur propre **dépense de consommation finale**, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

## Contributions publiques

Voir **Financement de la protection sociale**.

## Couple (au sein d'un ménage)

Un couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

## Couronne

Voir **Aire d'attraction des villes**.

## Décile

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 %

des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

## Densité de population

La densité de population, au niveau départemental, correspond au nombre d'habitants du département divisé par la surface du département en km<sup>2</sup>.

## Dépenses courantes de logement

Voir **Dépenses de logement**.

## Dépense de consommation finale des ménages

La dépense de consommation finale des ménages comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les biens et services correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même si certains d'entre eux sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.).

La dépense de consommation finale des ménages ne comprend pas les dépenses partiellement ou totalement couvertes par des transferts sociaux en nature. Seules interviennent, par exemple, dans la dépense de consommation finale des ménages, la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. La partie qui leur est remboursée entre dans la dépense de consommation finale des administrations publiques.

La dépense de consommation finale des ménages comprend quelques cas particuliers, qui correspondent aux situations dans lesquelles les ménages produisent eux-mêmes les biens et les services qu'ils consomment. Ainsi, les services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement donnent lieu à l'enregistrement d'une dépense des propriétaires, dont le montant est égal à celui de leur production. Par ailleurs, ce sont les ménages – et non leurs employeurs – qui réalisent la dépense de consommation finale correspondant aux biens et aux services reçus au titre d'une rémunération en nature.

## Dépenses de logement

Les dépenses de logement regroupent :

- les **dépenses d'investissement**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens ;
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

## Dépenses de protection sociale

Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et d'autres dépenses. La fourniture de prestations sociales en représente l'essentiel.

Voir **Protection sociale**.

## Dépense liée au logement

La dépense liée au logement inclut la dépense relative au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les **loyers imputés**. Elle couvre un champ plus large que celui des **dépenses courantes de logement**.

## Dépenses d'investissement en logement

Voir **Dépenses de logement**.

## Dépense intérieure d'éducation (DIE)

La dépense intérieure d'éducation (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif

(administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

## Dépenses pré-engagées

Les dépenses pré-engagées désignent l'ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les **loyers imputés**), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;
- les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

## Descendant d'immigrés

Un descendant d'immigrés est une personne née en France, résidant en France et ayant au moins un parent **immigré**.

Il s'agit donc de la descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents. L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

## Durée habituelle hebdomadaire du travail

La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans

événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières. Elle est mesurée à partir de l'enquête Emploi.

### Emploi à durée limitée

L'emploi à durée limitée regroupe les contrats à durée déterminée, les emplois intérimaires, les stages et contrats aidés, l'apprentissage.

### Emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

### Enfant d'une famille

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant.

### Enquête Emploi

L'enquête Emploi, sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes Forces de travail (*Labour Force Survey*) définies au niveau européen.

L'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage. À partir de 2003, d'annuelle, l'enquête Emploi en

métropole devient continue : elle est réalisée sur toutes les semaines de l'année.

### Enquête Formation et qualification professionnelle

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) constitue une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires. Elle fournit en outre ces informations selon un protocole très stable depuis plus de trente ans.

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2014-2015 est la septième version d'une enquête déjà réalisée en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003.

### Enquête Logement

L'enquête Logement a pour objet de décrire les conditions de logement des ménages et leurs dépenses en logement.

L'enquête vient compléter l'information donnée par les recensements, qui ne contiennent pas de données financières : les loyers, les charges, les plans de financement, les revenus. Elle comporte également une description plus détaillée de la qualité de l'habitat des ménages.

Ses usages sont multiples : données de cadrage structurelles, étude de sous-populations fines et modélisation des comportements, analyses semi-conjoncturelles ou en pseudo-panels basées sur des comparaisons chronologiques entre enquêtes successives.

L'enquête est réalisée depuis 1955. D'abord effectuée en France métropolitaine, elle a été étendue aux départements d'outre-mer en 2006, puis à Mayotte en 2013.

### Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière ou le niveau de bien-être subjectif en France. Elle est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European*

*union-Statistics on income and living conditions*). Elle sert ainsi de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion.

## Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts ; des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe) ; des sections de techniciens supérieurs (STS) ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ; des écoles d'ingénieurs ; des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité ; des écoles paramédicales et sociales ; des écoles d'enseignement artistique et culturel ; des écoles et centres de formation de la fonction publique ; des établissements d'enseignement supérieur libre ; des écoles de spécialités diverses.

## Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance mesure la durée de vie moyenne ou l'âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge  $x$ , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge  $x$  dans les conditions de mortalité par âge de l'année.

## Espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance et à 65 ans

L'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance représente le nombre d'années

qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie à la naissance s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

De même, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans représente le nombre moyen d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre après 65 ans sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée.

## Euros constants

Les évolutions en euros constants (ou en volume) d'un agrégat sont calculées en enlevant des variations en euros courants de cet agrégat celles des prix. L'indicateur retenu pour les prix peut être l'indice des prix à la consommation (IPC) ou le déflateur de la dépense de consommation finale des ménages, tel qu'il est estimé dans les comptes nationaux.

## Famille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

## Famille recomposée

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un **enfant** né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

## Famille « traditionnelle »

Une famille « traditionnelle » comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un **enfant**, tous les enfants du logement étant ceux du couple.

## Financement de la protection sociale

Les ressources qui servent à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales à la charge de l'employeur et du salarié sont des versements calculés en pourcentage de la rémunération brute qui donnent droit au salarié à des prestations sociales ;
- les **impôts et taxes affectés** (Itaf) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'Itaf en France, parmi lesquels la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et les alcools et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- les **contributions publiques** sont constituées de versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

## Financement initial de la dépense intérieure d'éducation (DIE)

Le financement initial de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

## Fond (au)

Voir **Affaire civile ou pénale**.

## Groupe iso-ressources (GIR)

Le groupe iso-ressources (GIR) est un indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome), résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social). Les personnes de 60 ans ou plus classées dans les GIR 1 à 4 sont considérées comme dépendantes, c'est-à-dire comme ayant « besoin d'une aide

pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (loi du 20 juillet 2001 relative à l'autonomie). À ce titre, elles se voient accorder le droit à l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) qui couvre une partie du coût d'une aide humaine pour les activités de la vie courante.

## Halo autour du chômage

Le halo autour du chômage est composé de personnes **inactives au sens du Bureau international du travail (BIT)**, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler et des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

## Horaires de travail atypiques

Les horaires de travail atypiques concernent les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (de 20h à minuit) ou la nuit (de minuit à 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation. Ils s'opposent aux horaires en journées standardisées, c'est-à-dire le matin et l'après-midi, du lundi au vendredi.

## Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

## Impôts et taxes affectés

Voir **Financement de la protection sociale**.

## Inactif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Les inactifs au sens du BIT sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en **emploi** ni au **chômage au sens du BIT**.

## Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

## Indice de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu.

Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

## Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

## Limitation dans les activités habituelles

Dans l'**enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie** (SRCV), les personnes souffrant d'une limitation dans leurs activités habituelles sont celles qui ont répondu être limitées ou fortement limitées à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

## Listes consulaires

Les listes consulaires sont les listes électorales établies par les postes consulaires ou les ambassades, recensant les électeurs français qui leur sont rattachés et qui sont admis à participer aux élections présidentielles, législatives et européennes, aux référendums et à toute autre consultation établie sur la base de ces listes.

## Listes électorales complémentaires

Les listes électorales complémentaires sont les listes électorales établies par les communes, recensant les électeurs ressortissant d'un autre État-membre de l'Union européenne qui leur sont rattachés et qui ont demandé à voter en France soit pour les élections municipales (liste complémentaire municipale) soit pour l'élection des représentants français au Parlement européen (liste complémentaire européenne).

## Listes électorales principales

Les listes électorales principales sont les listes électorales établies par les communes, recensant les électeurs français qui leur sont rattachés et qui sont admis à participer aux scrutins relevant des dispositions du code électoral, et à toute autre consultation établie sur la base de ces listes.

## Loyer imputé

Le loyer imputé est l'estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

## Maladie professionnelle

Une maladie professionnelle est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaines. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

## Médiane

Si on ordonne une distribution, la médiane partage cette distribution en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires, 50 % des salaires se situent sous la médiane et 50 % au-dessus.

## Ménage (recensement de la population)

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérés comme vivant hors ménage.

## Ménage complexe

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas : une personne seule dans le logement ; une **famille monoparentale**, c'est à dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ; un **couple** sans enfant ; un couple avec au moins un enfant.

## Milieu social

Le statut économique, social et culturel (SESC) est défini dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) à partir d'un indice synthétisant le niveau de diplôme des parents, leurs professions, ainsi que les ressources financières et culturelles du foyer. Les élèves issus d'un milieu social défavorisé sont ceux dont l'indice appartient au quart le plus faible, ceux de milieu social favorisé appartiennent au quart le plus élevé.

## Mobilité sociale

La mobilité sociale désigne les situations où une personne relève d'une **catégorie socioprofessionnelle** différente de celle du parent auquel elle est comparée. Lorsqu'il s'agit de catégories de salariés, la mobilité est dite ascendante si la position sociale du fils ou de la fille est jugée supérieure à celle du parent, descendante si elle est jugée inférieure. La mobilité sociale est dite non verticale lorsqu'elle a lieu entre des catégories socioprofessionnelles difficilement hiérarchisables, principalement quand l'un est salarié et l'autre indépendant.

## Monument historique

Un monument historique peut être un château, un monument religieux, un quartier historique, etc.

## Mortalité périnatale

Le taux de mortalité périnatale est le rapport du nombre d'enfants nés sans vie et d'enfants décédés au cours de la première semaine à l'ensemble des enfants nés vivants ou sans vie.



## Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

## Parents ouvriers ou inactifs

Le milieu social des élèves des premier et second degrés est déterminé en considérant le milieu social du père, si sa profession est renseignée, et de la mère (ou d'une autre personne) sinon. Les parents ouvriers ou inactifs incluent les personnes ayant un emploi d'ouvrier, les inactifs et les chômeurs n'ayant jamais travaillé, ainsi que les parents retraités employés ou ouvriers.

## Parité de pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

## Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre (au sens de la pauvreté monétaire) lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des **niveaux de vie** de

l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

## Pôle

Voir **Aire d'attraction des villes**.

## Population active

La population active regroupe les personnes qui sont en **emploi** ou au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**. Les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage sont dites « **inactives** ».

## Population scolarisée

La population scolarisée comprend les élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture et de la santé).

## Pouvoir d'achat du revenu disponible brut

Voir **Revenu disponible brut des ménages (RDB)**.

## Prélèvements directs

Voir **Redistribution monétaire**.

## Première cohabitation

La première cohabitation en couple désigne la première vie en **couple** dans un même logement.

## Prestations sociales

Les prestations sociales sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des

individus ou à des familles, afin de réduire la charge financière que représente la protection contre différents risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale).

## Prestations sociales liées au logement

Les prestations sociales liées au logement désignent les aides versées aux ménages pour alléger les dépenses de consommation associée au service de logement des ménages. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS), l'aide sociale à l'hébergement (ASH) et le chèque énergie.

## Progressivité d'un prélèvement ou d'une prestation

Un **prélèvement direct** est progressif si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une **prestation sociale** est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

## Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

## Protection sociale

La protection sociale recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État,

etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Voir aussi **Financement de la protection sociale**.

## Rapport interdécile

Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution :

- le rapport des **déciles** D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9<sup>e</sup> décile) et le bas de la distribution (1<sup>er</sup> décile) ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur **médiane** ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

## Récidive légale en matière délictuelle

En matière délictuelle, une personne est en état de récidive légale lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé au regard de la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

## Redistribution monétaire

Le champ de la redistribution monétaire, dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages, regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG affectée à la maladie, cotisations d'allocations familiales, impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière). Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ, car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

## Répertoire électoral unique (REU)

Le Répertoire électoral unique (REU) a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent

aux inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'Insee sur la base des informations transmises par différentes administrations. Il inclut les **listes électorales principales**, les **listes électorales complémentaires**, ainsi que les **listes consulaires**.

## Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

## Revenu arbitrage

Le revenu arbitrage est la différence entre le **revenu disponible brut** et les **dépenses pré-engagées**.

## Revenu disponible brut des ménages (RDB)

Le revenu disponible brut des ménages (RDB), au sens de la comptabilité nationale, est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou épargner, après opérations de **redistribution monétaire**. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.

L'évolution du **pouvoir d'achat du revenu disponible brut** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution du prix des **dépenses de consommation finale des ménages**.

## Revenu disponible

Le revenu disponible, au sens de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les

revenus financiers (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

Il diffère du **revenu disponible brut** au sens de la comptabilité nationale par la non-prise en compte des loyers imputés et de certains prélèvements (impôt sur la fortune et taxe sur le foncier non bâti).

## Revenu salarial

Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations et contributions sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

## Salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP)

Le salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

## Salaire brut

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

## Satisfaction

La satisfaction, évaluée sur une échelle de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait », permet de mesurer le bien-être subjectif des personnes. Leur qualité de vie est mesurée dans quatre domaines : la vie menée actuellement, le logement, le travail et le cadre de vie qui est désormais interrogé en propre et non plus lié au logement. La dimension des loisirs et celle des relations sociales ne sont plus abordées en 2020.

## Seuil de pauvreté

Voir **Pauvreté monétaire**.

## Soins de ville

Les soins de ville sont les soins effectués en cabinets de ville, dispensaires, centres de soins, lors de consultations externes d'hôpitaux publics ou privés, en cures thermales et les actes d'analyse en laboratoire. Ils sont dispensés par les médecins, dentistes et auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes) au titre de leur activité libérale.

## Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le **solde naturel** de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

## Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle

d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

## Sortie de formation initiale

La sortie de formation initiale est la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

## Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le sous-emploi comprend les personnes en **emploi au sens du BIT** qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

## Surpeuplement

Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m<sup>2</sup> ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m<sup>2</sup> par personne. Remarques : la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m<sup>2</sup>.

## Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs au sens du Bureau international**

**du travail (BIT)** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

### Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux de chômage au sens du BIT est le rapport entre le nombre de **chômeurs au sens du BIT** et le nombre d'**actifs au sens du BIT** (personnes en emploi et chômeurs).

### Taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux d'emploi au sens du BIT est le rapport entre le nombre de personnes ayant un **emploi au sens du BIT** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

### Taux d'épargne des ménages

Le taux d'épargne des ménages est le rapport entre l'épargne des ménages et le **revenu disponible brut**. L'épargne des ménages constituée par la part de leur revenu disponible brut qui n'est pas utilisée en **dépense de consommation finale**. Le taux d'épargne financière est le rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

### Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de **pauvreté monétaire**.

### Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en

formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

### Unités de consommation (UC)

Pour comparer les **niveaux de vie** de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

### Violences physiques ou sexuelles

Les violences physiques ou sexuelles recouvrent les attouchements, les rapports sexuels non désirés ou tentatives, les gifles, les coups ou toutes autres formes de violences physiques.

### Vol à la roulotte

Le vol à la roulotte recouvre le vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage.

### Vol avec ou sans violences

Le vol avec ou sans violences recouvre le vol (ou la tentative de vol) d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études avec ou sans violences physiques.

# Sigles

## **AAH**

Allocation aux adultes handicapés

## **AEEH**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## **AES**

Licence en administration économique et sociale

## **AF**

Allocations familiales

## **AGGIR**

Autonomie gérontologie groupes iso-ressources

## **ALD**

Affection de longue durée

## **ALF**

Allocation de logement à caractère familial

## **ALS**

Allocation de logement à caractère social

## **APA**

Allocation personnalisée d'autonomie

## **APL**

Aide personnalisée au logement

## **APU**

Administrations publiques (comptabilité nationale)

## **ARS**

Allocation de rentrée scolaire

## **ASF**

Allocation de soutien familial

## **ASH**

Aide sociale à l'hébergement

## **Aspa**

Allocation de solidarité aux personnes âgées  
(minimum vieillesse)

## **ASV**

Allocation supplémentaire vieillesse

## **BEP**

Brevet d'études professionnelles

## **BIT**

Bureau international du travail

## **BMA**

Brevet des métiers d'art

## **CAP**

Certificat d'aptitude professionnelle

## **CCMSA**

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

## **CDD**

Contrat à durée déterminée

## **CDI**

Contrat à durée indéterminée

## **CF**

Complément familial

## **CMU-C**

Couverture maladie universelle complémentaire

## **Cnaf**

Caisse nationale des allocations familiales

## **Cnam**

Caisse nationale de l'assurance maladie

## **Cnav**

Caisse nationale d'assurance vieillesse

## **Cnis**

Conseil national de l'information statistique

## **CP**

Cours préparatoire

## **CPGE**

Classes préparatoires aux grandes écoles

## **CRDS**

Contribution pour le remboursement de la dette sociale

## **CS**

Catégorie socioprofessionnelle

## **CSBM**

Consommation de soins et de biens médicaux

## **CSG**

Contribution sociale généralisée

## **CSS**

Classement sans suite

## **CSS ou C2S**

Complémentaire santé solidaire

## **CVS**

Enquête Cadre de vie et sécurité

## **CVS-CJO**

Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

## **DADS**

Déclaration annuelle des données sociales

## **Dares**

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion)

## **Depp**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports)

## **Deps-doc**

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (ministère de la Culture)

## **DGI**

Direction générale des impôts (à présent DGFIP)

## **DGFIP**

Direction générale des Finances publiques

## **DIE**

Dépense intérieure d'éducation

## **DOM**

Département d'outre-mer

## **Drees**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Solidarités et de la Santé)

## **DSN**

Déclaration sociale nominative (anciennement DADS)

## **DUT**

Diplôme universitaire de technologie

## **ENS**

École nationale supérieure

## **EP**

Éducation prioritaire

## **Épic**

Enquête Étude des parcours individuels et conjugaux

## **EQTP**

Équivalent temps plein

## **ERFS**

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

## **Eurostat**

Office statistique de l'Union européenne

## **EU-SILC**

European Union - Statistics on Income and Living Conditions

**EVSI**

Espérance de vie sans incapacité

**FQP**

Enquête Formation et qualification professionnelle

**GIR**

Groupe iso-ressources

**ICF**

Indicateur conjoncturel de fécondité

**ICILS**

*International Computer and Information Literacy Study* (évaluation internationale en littératie numérique et pensée informatique)

**Ined**

Institut national d'études démographiques

**Injep**

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

**Insee**

Institut national de la statistique et des études économiques

**Inspe**

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**ISBLSM**

Institution sans but lucratif au service des ménages

**Itaf**

Impôts et taxes affectés

**IUFM**

Institut universitaire de formation des maîtres

**MENJS**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

**Mesri**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**MSA**

Mutualité sociale agricole

**OCDE**

Organisation de coopération et de développement économiques

**ONDRP**

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

**Pacs**

Pacte civil de solidarité

**Paje**

Prestation d'accueil du jeune enfant

**PIB**

Produit intérieur brut

**Pisa**

Programme international pour le suivi des acquis des élèves

**PPA**

Parité de pouvoir d'achat

**RDB**

Revenu disponible brut

**REP**

Réseau d'éducation prioritaire

**REP+**

Réseau d'éducation prioritaire renforcé



**RSA**

Revenu de solidarité active

**RT-PCR**

*Reverse transcriptase-Polymerase chain reaction*  
(« Transcriptase inverse-Réaction en chaîne par polymérase »)

**SDES**

Service de la donnée et des études statistiques  
(ministère de la Transition écologique)

**SESC**

Statut économique, social et culturel (Pisa)

**SDSE**

Sous-direction de la statistique et des études  
(ministère de la Justice)

**SHS**

Licence en sciences économiques et sociales

**SID**

Système d'information décisionnel

**Sies**

Sous-direction des systèmes d'information  
et des études statistiques (ministère de  
l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation)

**SRCV**

Enquête Statistiques sur les ressources et  
conditions de vie

**SSMSI**

Service statistique ministériel de la sécurité  
intérieure (ministère de l'Intérieur)

**SSP**

Service de la statistique et de la prospective  
(ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

**Staps**

Sciences et techniques des activités physiques  
et sportives

**STS**

Section de techniciens supérieurs

**TIC**

Technologies de l'information et de la  
communication

**TVA**

Taxe sur la valeur ajoutée

**Ulis**

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UC**

Unité de consommation

**UE**

Union européenne

**VHP**

Véhicules pour handicapés physiques

## Dans la même collection

### ► Parus

- *La France et ses territoires*, édition 2021
- *Revenus et patrimoine des ménages*, édition 2021
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2021

### ► À paraître

- *Les entreprises en France*, édition 2021
- *Sécurité et société*, édition 2021

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur [insee.fr](https://insee.fr).



**Imprimerie Dupli-Print Mayenne** – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

**Dépôt légal** : novembre 2021